This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

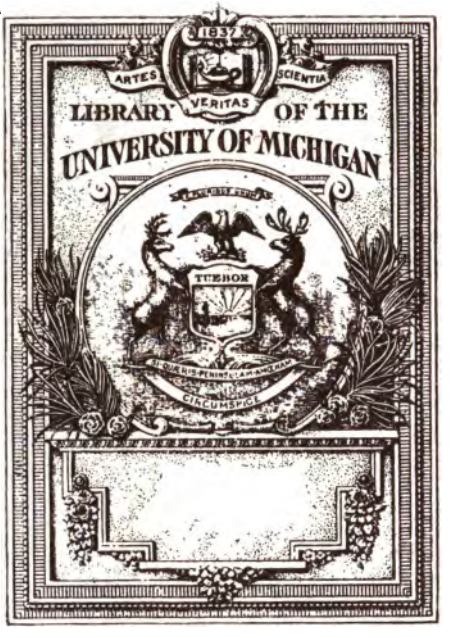
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

BR
3
A6

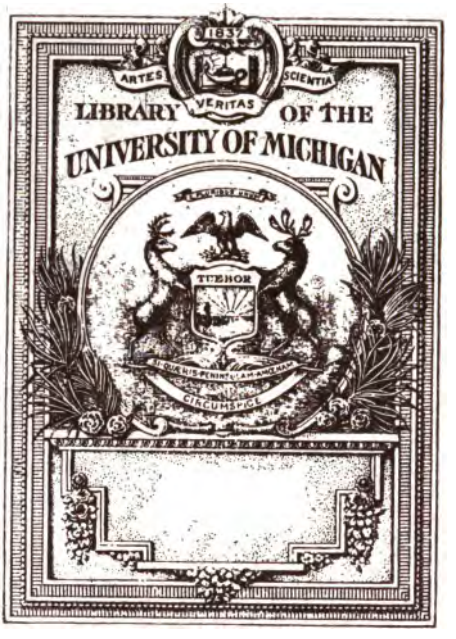
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

BR
3
A6

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE

TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT

De preuves et de découvertes en faveur du Christianisme,

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Sous la direction

DE M. A. BONNETTY,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME,
ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.

Philosophiæ christianæ Annales, **religioni catholicæ, sanis dogmatibus, publicisque moribus, tamdiu tantoque opere prosunt.** (Card. Maius; *Nova biblioth. Patrum* t. I, pars 2, p. 200, Romæ, 1852.)

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX ENTRENT DANS CE VOLUME :

Mgr d'AVANZO, Évêque de Castellaneta. — M. BEUF, aumônier du Lycée Napoléon. — M. BONNETTY, de l'académie de la Religion catholique de Rome, et de la Société asiatique de Paris. — M. de CHARENCEY. — M. de FRESNE, — M. le d. HALLEGUEN, — M. Edmond de L'HERVILLIERS. — M. l'abbé LEFEBVE. — M. Félix NÈVE. — M. le Chev. de PARAVEY. — Le R. P. PERRONE. — M. Étien. QUATREMÈRE. — M. le vic. Em. de ROUGÉ, de l'Institut. — M. Fréd. de ROUGEMONT. — M. Char. SCHOEBEL. — Le D. SUMNER. — M. l'abbé TENOUGI. — M. l'abbé VAN DRIVAL. — Le P. VERCELLONE, Barnabite.

TRENTIÈME ANNÉE.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME I.

60e VOLUME DE LA COLLECTION.

PARIS,

BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,

RUE DE BABYLONE, N° 10 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1860

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 1. — JANVIER 1860.

Des restes de l'ancienne littérature babylonienne, conservés dans les traductions arabes du *livre de l'agriculture des Nabathéens*, mémoire de M. Chwolson; extraits et critique par M. Fréd. de ROUGEMONT. 7
Preuves de la venue et de l'épiscopat de saint Pierre à Rome (2e art.), par M. Ed. de l'HERVILLIERS. 42
Histoire de Balaam; authenticité de sa prophétie, par M. SCHŒBEL. 56
Nouvelles et mélanges. — Différentes pièces officielles concernant les rapports de Rome et de la France. 72
Bibliographie. — Ouvrages divers qui ont paru récemment pour défendre les droits temporels de la Papauté. 84

N° 2. — FÉVRIER.

Lettre de Mgr d'AVANZO, évêque de Castellaneta, à M. BONNETTY. 85
Preuves de la venue et de l'épiscopat de saint Pierre à Rome (3e art.), par M. Ed. de l'HERVILLIERS. 88
La langue basque comparée aux idiomes de l'Oural, par M. Hyacinthe de CHARENCEY. 105
Exposition des principes du droit canonique, de S. E. le Cardinal Gousset, archevêque de Reims; analyse par M. l'abbé BEUF. 113
Nouvelle et 2e encyclopédie théologique, ou série de dictionnaires sur toutes les parties de la science religieuse, publiée par M. l'abbé Migne (5e art.), du tome 35 au tome 52, compte-rendu par M. BONNETTY. 125
Nouveau Testament grec, publié d'après un ancien manuscrit du Vatican; préface par le P. VERCELLONE, Barnabite. 147
De la véritable opinion de S. Thomas, sur la question de savoir si la loi naturelle est innée, extrait de la *Civiltà Cattolica*. 152
Nouvelles et Mélanges. — Ouvrages mis à l'index. 161
Bibliographie. — Ordonnance de Mgr de Salinis, organisant un Comité d'histoire et d'archéologie pour son diocèse. — Ouvrages divers qui ont paru récemment pour défendre les droits temporels de la papauté. 162

N° 3. — MARS.

L'Église d'Orient et son histoire, d'après les monuments syriaques nouvellement découverts (1er art.), par M. F. NÈVE. 165
De l'origine et des sources de l'idolâtrie. — (4e art.). 4e source, l'abus du symbolisme, par M. l'abbé VAN DRIVAL. 197
Discussion entre MM. les professeurs de l'Université catholique de Louvain et M. le chan. Lupus, au sujet de la philosophie traditionnelle, par M. le professeur LEFEBVE, avec les observations de M. BONNETTY. 206
Lettre du R. P. Perrone, contre la philosophie traditionnelle de la *Revue de Louvain*, suivie de sa réfutation par l'un des professeurs de l'*Université catholique*. 228
Correspondance. — Lettre à M. Bonnetty, sur diverses traditions chinoises, par M. le Ch. de PARAVEY. 240
Nouvelles et mélanges. — Découverte de tombeaux indiens à Panama renfermant des idoles, statuettes, ustensiles en or pur. 243

389540

N° 4. — AVRIL.

L'Église d'Orient et son histoire, d'après les monuments syriaques nouvellement découverts (2e art.), par M. NÈVE. 245
Exposé de la philosophie traditionnelle, telle qu'elle est enseignée par les professeurs de l'*Université catholique de Louvain*, avec approbation de la sacrée Congrégation de l'Index, par M. BONNETTY. 276
La force des idées innées, étudiée chez l'homme sauvage, dans la Nouvelle-Zélande, par M. BONNETTY. 299
Analyse des notices littéraires sur le 17e siècle, de M. L. Aubineau, par M. le chanoine D. 312
Nouvelles et mélanges. — Ouvrages mis à l'index. — Découverte d'un temple du dieu Mithra à Ostie. — Suite de la découverte d'instruments et d'ossements fossiles en France. 322
Bibliographie.— L'*Anti-Lupus*, par M. l'abbé Peltier, et l'*Anti-Fébronius*, par le même. 324

N° 5. — MAI.

Notice sur la découverte, le progrès et l'état actuel des études égyptiennes, par M. le vic. Emm. de ROUGÉ, membre de l'Institut. 325
Recherches sur le Népenthès des Grecs dans les livres botaniques des Chinois, par M. le chev. de PARAVEY. 350
Le droit pénal, étudié dans ses principes, dans ses usages et les lois des différents peuples du monde, par M. TISSOT, analyse par M. ...YS. 356
Formation des racines sémitiques, moyen de rechercher la signification primitive des racines arabes et par suite des racines sémitiques, par M. l'abbé Leguest, membre de la Société Asiatique; analyse par M. J. A. 364
L'ontologisme et le traditionalisme, selon l'enseignement du P. Passaglia, professeur actuel de l'Université romaine; avec remarques, par M. BONNETTY. 369
De l'origine et des sources de l'idolâtrie. — (5e art.), 5e source : l'apothéose par affection ou par crainte. — 6e source : l'action directe du démon et les opérations magiques. — 7e source : la méthode d'enseignement des choses de la religion. — Conclusion, par M. l'abbé VAN DRIVAL. 379
Divinité du christianisme, par J.-B. SUMNER, lord archevêque de Cantorbéry, traduit de l'anglais, par M. de FRESNE, ancien conseiller d'État; compte-rendu, par M. BONNETTY. 395
Nouvelles et mélanges. — Silex taillés trouvés à Grenelle. — Manuscrits apportés à Saint-Pétersbourg. — Monument cyclopéen trouvé à Tonga-Tabou. 403

N° 6. — JUIN.

Quelques nouveaux détails sur les Nabathéens, et sur les documents qui sont conservés dans leur livre de l'*Agriculture*, par M. Étien. QUATREMÈRE. 405
Les Celtes, les Armoricains, les Bretons; nouvelles recherches d'archéologie de géographie et d'histoire, par le d. HALLEGUEN. 434
De l'esprit d'erreur au 19e siècle, ou défense des premières vérités de la foi, préparation à la venue du Médiateur, par M. l'abbé TENOUGI. 444
De la venue de l'apôtre S. Pierre à Naples, par M. le chan. Scherillo; compte-rendu de la *Civiltà cattolica*. 452
Cours complet de patrologie grecque, publié par M. l'abbé Migne; Origène, t. 16, 2e et 3e partie; ouvrages compris, du t. 44 au t. 64. 463
Compte-rendu aux abonnés, par M. BONNETTY, 471
Table générale des matières. 475

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

CINQUIÈME SÉRIE.

V^e^ SÉRIE. TOME I. — N° 1 ; 1860. (60^e^ *vol. de la coll.*)

Conditions de la Souscription.

Les *Annales* paraissent à la fin de chaque mois par cahiers de 80 pages, avec *Gravures* ou *Caractères* étrangers. Le prix d'abonnement est de 20 francs par an.

S'adresser au *Directeur*, rue de Babylone, n° 10.

Collection des Annales de philosophie chrétienne.

Cette collection se compose :

1° D'une 1re *série*, composée de 12 *volumes* réimprimés en entier, terminés par une *Table générale* de ces volumes ; à 4 fr. le volume.

2° D'une 2e *série*, composée de 7 *volumes*, du XIIIe au tome XIXe, terminés par une *Table générale* de ces volumes ; à 4 fr. le volume.

3° D'une 3e *série*, composée de 20 *volumes*, terminés par une *Table générale* de ces volumes ; à 4 fr. le volume.

4° D'une 4e *série*, composée de 20 volumes ; au prix ordinaire d'abonnement. — Chaque volume se vend séparément ; et on donne des *facilités* pour le paiement.

Il est bien entendu que ces faveurs ne s'accordent qu'à *ceux qui sont abonnés*.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 1. — Janvier 1860.

Traditions primitives.

DES RESTES DE
L'ANCIENNE LITTÉRATURE BABYLONIENNE
CONSERVÉS DANS LES TRADUCTIONS ARABES
Du Livre de l'Agriculture des Nabathéens,
D'APRÈS M. CHWOLSON [1].

Le monde savant est depuis quelques années en attente de la publication et de la traduction du livre de l'Agriculture des Nabathéens. Dans une lettre publiée en 1856, et reproduite dans les *Annales*, M. Chwolson avait fait les promesses suivantes :

« Rois de l'ancienne Babylonie avec des données chronologiques et historiques, écrivains et écrits babyloniens, assyriens, syriens et cananéens des temps » les plus différents, écoles religieuses et philosophiques des Chaldéens, développement scientifique et religieux de ce peuple dès la plus haute antiquité, notices sur l'histoire, les croyances, la civilisation, les mœurs et coutumes d'un » grand nombre de peuples en relations plus ou moins intimes avec les Chaldéens, tout s'offre à nous dans ce livre avec surabondance. Cet ouvrage est » tout spécialement pour les religions de l'Asie antérieure, pour l'histoire de » l'astronomie et de la botanique, une véritable Californie [2].

Or, ces espérances doivent-elles se réaliser? C'est ce que discute M. F. de Rougemont dans le savant examen qu'il nous a envoyé du *Mémoire* de M. Chwolson. Les lecteurs des *Annales* auront ainsi la satisfaction de connaître, presque les premiers, ce qu'il y a de fondé, ou seulement d'hypothétique dans cet important ouvrage : ils y verront quels sont les auteurs et quel est l'ensemble du livre; ce qu'il y a de conforme à nos livres sacrés, et ce qu'il y a d'opposé; par conséquent ce qu'il faut accepter et ce qu'il faut repousser, d'après les règles de la plus impartiale critique. — Voici donc l'analyse de M. de Rougemont, à qui nous adressons ici nos sincères remerciements. A. B.

[1] *Ueber die Ueberreste*, etc.; tiré des *Mémoires* des savants étrangers de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, 1859. — *Mémoire* en allemand in-folio de 195 p.

[2] Voir *Annales*, t. XVI, p. 336 (4e série).

Les lecteurs des *Annales* se rappelleront peut-être ces quelques pages où nous transcrivions, des lettres mêmes de M. *Chwolson*, l'annonce des grandes découvertes que cet illustre orientaliste venait de faire dans des écrits arabes traduits du chaldéen et remontant par leurs originaux à une très-haute antiquité. M. Chwolson a présenté tout récemment à l'Académie des Sciences de St-Pétersbourg, un long *Mémoire* qui doit servir d'annonce à son *Introduction historique*, et préparer le public à bien recevoir certains faits destinés à renverser une foule d'hypothèses et de notions d'histoire généralement admises; « car il s'attend à une violente opposition. » Nous devons confesser ici, que, pour ce qui nous regarde, ses découvertes n'ont pas répondu à l'attente que ses promesses avaient fait naître en nous. Mais nous n'entendons point imposer nos sentiments à nos lecteurs : nous voulons, bien au contraire, leur soumettre avec la plus entière impartialité les pièces qui sont à notre disposition en leur donnant un *extrait* ou un résumé du *Mémoire* en question. Nous nous permettrons seulement d'exprimer très-brièvement nos doutes ou nos objections [1].

1. — Analyse et extraits.

M. Chwolson commence par établir la *possibilité* d'une civilisation et d'une littérature *babyloniennes*, qui remonteraient à un temps où les Grecs possédaient à peine les premiers rudiments de la science, et qui seraient restées entièrement inconnues de ces mêmes Grecs pendant les siècles de Périclès et des Séleucides. Les Babyloniens, ou plutôt les Sémites, auraient eu leur période de culture intellectuelle (précédée peut-être d'une autre période Camitique), ils auraient eu de nombreux et volumineux ouvrages sur la religion, sur l'histoire, sur les sciences, en particulier sur la botanique, sur l'agriculture et sur la physiologie végétale, alors que les Hellènes savaient à peine écrire leur langue. Mais le moyen âge ne prouve-t-il pas qu'une civilisation aussi brillante que celle des Grecs peut périr presque entièrement dans le cours des

[1] Pour abréger et pour prévenir toute confusion, nous avons imprimé en italique les passages que M. Chwolson a traduits ou extraits des écrivains chaldéens.

siècles et rester inconnue des peuples étrangers, même de ceux qui poursuivent la grande œuvre du développement humanitaire? Et Hérodote n'a-t-il pas ignoré l'existence de plusieurs littératures orientales, en particulier de celle des Hébreux ?

Observations.

Nous adresserons ici à M. Chwolson une question qui porte sur un point d'une très-grande importance : Pourquoi chercher à démontrer par des raisonnements la possibilité d'un fait dont on peut prouver la réalité par un témoignage positif? *Bérose*, dont les fragments sont d'une authenticité incontestée, ne fait-il pas remonter aux premiers temps de l'humanité l'invention de l'écriture, l'existence de livres nombreux, et en particulier les livres sacrés des Chaldéens [1] ? Peut-on, en présence de ce prêtre de Babylone, nier que les Babyloniens, au siècle d'Alexandre et des premiers Séleucides, ne possédassent une littérature assez ancienne pour la dire antédiluvienne? Ils en exagéraient sans doute l'antiquité, mais ils n'en inventaient certainement pas l'existence. De même que l'Egypte avait ses *42 livres sacrés de Thoth*, ainsi les Chaldéens avaient leurs *sept livres* sacrés d'Oannès et de ses *six* interprètes. Leur *Heptateuque*, d'après les savantes recherches étymologiques de *Movers*, traitait de l'agriculture, de la construction des digues, de la géométrie. Oannès avait tout enseigné aux hommes dès la première année du monde; le second génie révélateur, ou Annédote, avait paru sous le troisième des dix rois antédiluviens (ou des dix patriarches Séthites) ; les quatre suivants expliquèrent les primitifs enseignements d'Oannès sous le 6e roi Daon ou Davon, *Jared* de la Genèse. Le septième génie acheva l'œuvre de ses prédesseurs sous le septième roi, *Evédoresch* (Hénoc). Nous rappelons ces légendes parce que l'*Heptateuque* des Babyloniens doit avoir été le fondement de toute leur littérature, comme le *Pentateuque* de Moyse et les *Vedas* ont été la base de toute la littérature des Hébreux et des Aryas de l'Inde. Nous faisons en outre

[1] Voyez *Le peuple primitif, sa religion, son histoire et sa civilisation*, par M. F. de Rougemont, t. III, p. 67 et suiv.

observer que d'après Bérose nul écrit des Chaldéens n'est antérieur à leur premier roi *Al Horus* (qui est Adam). Il s'agit maintenant de savoir si les ouvrages traduits du chaldéen en arabe et de l'arabe en allemand sont l'*Heptateuque* de Bérose, si du moins ils le citent, s'ils le supposent, ou s'ils l'ignorent complétement et même le contredisent ouvertement. C'est ce que le *Mémoire* de M. Chwolson va nous apprendre. Mais pourquoi cet illustre savant passe-t-il sous silence *Bérose* dans les premières pages de son écrit et ne parle-t-il nulle part de l'*Heptateuque* des Babyloniens ?

2. — Analyse et extraits.

La bibliothèque de l'université de Leiden, poursuit M. Chwolson, possède trois manuscrits traduits de la langue des Chaldéens par *Ibn-Wâhschijjah*, mahométan de religion, chaldéen ou babylonien d'origine, natif de la ville inconnue de *Qassîn*.

Cette cité paraît avoir été située dans les districts marécageux de la Chaldée méridionale, principal siége des *Nabathéens* postérieurs ou des derniers restes de l'antique population babylonienne. Ces Nabathéens, dont l'élite avait embrassé l'islam, étaient demeurés païens, mais ils étaient tombés dans une complète décadence, et les mahométans les accablaient de leur mépris. *Ibn-Wâhschijjah*, qui connaissait plusieurs langues, qui avait beaucoup voyagé et à qui sa grande science valut plus tard, comme à Albert le Grand, la réputation de sorcier, entreprit de prouver aux Arabes que ses ancêtres avaient eu une culture intellectuelle de beaucoup supérieure à la leur et surpassé par leurs connaissances plusieurs peuples de l'antiquité. Dans ce but il se procura, non sans beaucoup de peines et de grands frais, les trésors littéraires que les Nabathéens païens dérobaient aux regards de leurs oppresseurs. Il traduisit un grand nombre d'écrits chaldéens dont M. Chwolson donnera plus tard la liste. De ses traductions, on ne connaît en Europe que le *livre de l'agriculture nabathéenne*, le *livre des poisons*, et le *livre du babylonien Tenkelûschâ*, avec quelques fragments *du livre des mystères du Soleil et de la Lune*. Le premier de ces livres est un manuscrit de 1300 pages in-folio; les trois livres et les fragments donneraient 4 volumes in-4° de 600 pages d'impression.

L'*Agriculture nabathéenne*[1]. *Nabathéen* est ici synonyme de *babylonien*, selon le sens que les Arabes donnent à ce mot, et que Quatremère a déjà défini par de nombreuses citations. Cependant, les écrits chaldéens traduits par Ibn-Wâhschijjah, donnent au terme de *nabathéen* un sens plus étendu; ils entendent par là les peuples Sémitiques, à l'exception peut-être des Arabes et des Ethiopiens: c'est-à-dire les peuples de la Babylonie, de la Mésopotamie, de l'Assyrie, les Syriens ou Araméens, et les Cananéens. Les Israélites ne sont jamais mentionnés dans ces écrits.

Observations.

Que de difficultés soulèvent ces quelques lignes ! Le silence de ces livres chaldéens sur Israël s'expliquera-t-il par la date de leur rédaction, qui serait antérieure à la formation ou à la gloire de la nation juive? Mais alors comment à cette époque reculée le terme de nabathéen était-il déjà devenu synonyme de Sémite du Nord? Quel rapport établir entre cette grande race des Nabathéens, et la petite tribu des Nabathéens issus de *Nébajoth*, fils aîné d'Ismaël[2]? Comment ce mot embrasse-t-il les Sémites, moins les Arabes, quand les Arabes sont en partie ismaélites, et qu'Ismaël est le père des seuls Nabathéens dont on connaisse l'histoire ?

3. — Analyse et extraits.

Ibn-Wâhschijjah mérite, comme traducteur, toute confiance. Il connaît non-seulement le chaldéen, mais ses différents dialectes. Il note soigneusement les termes de l'original dont le sens lui est inconnu ou douteux, les mots qu'il ne peut pas lire dans les manuscrits, les rares et courtes additions qu'il se permet. Il traduit des passages qui devaient sembler absurdes ou impies aux mahométans. — Il reproduit les noms des personnes tels qu'il les trouve dans l'original; mais il remplace ceux des villes, des pays et des peuples par les noms en usage de son temps, et l'on peut s'attendre ici à lui voir commettre bien des erreurs.

Observations.

Nous ne pourrons donc pas distinguer ses propres erreurs

[1] Page 19-118 du *Mémoire*.
[2] *Genèse*, xxv, 13.

de celles de l'original chaldéen : ce qui est fort à regretter; car il aurait suffi de quelques anachronismes bien constatés pour enlever à cet écrit tout droit à l'antiquité qu'il réclame.

4. — Analyse et extraits.

Ibn-Wâhschijjah, qui a traduit en l'an 904 après Jésus-Christ l'*Agriculture nabathéenne*, ne l'a pas publiée lui-même; il en a laissé le soin à son disciple *Abû-Thalib-ez-Zajjât*. Celui-ci a pleinement répondu à la confiance de son maître. C'est ainsi qu'il indique chaque fois les brèves observations qu'il intercale dans le manuscrit qui lui avait été confié.

« Ce livre a été traduit en arabe, dit *Ibn-Wâhschijjah, de la langue casdéenne* (chaldéenne), ou de l'*ancien syriaque* », idiome sémitique comme la population babylonienne. D'assez longues formules de conjurations ont été conservées par le traducteur dans la langue de l'original, qui est, en effet, assez voisine du *syriaque*. Mais plusieurs noms de plantes ne sont pas *sémitiques*, et appartiennent probablement aux langues des pays d'où les plantes mêmes avaient été transportées en Babylonie. Il se peut aussi que certains noms d'hommes remontent à la période de civilisation anté-sémitique. Tels sont *Tammuz; Asqôlebîtâ*, médecin et fondateur du culte du Soleil, et peut-être type primitif de l'*Asclepios* des Grecs, de l'*Esculape* des Latins; et l'antique philosophe *Kâmâsch Néhéri*, dont le nom (Kâmâsch) est identique avec celui d'un très-ancien roi perse mentionné dans l'*Agriculture nabathéenne*.

Ibn-Wahschijjah prétend, dans sa préface, que ce livre est l'œuvre de trois sages : *Dhagrît, Jambûschad*, qui vivaient l'un et l'autre dans le dernier millénaire du cycle de Saturne de 7,000 ans, et *Qûtâmî*, qui a vécu 18,000 ans [1] plus tard, dans le quatrième millénaire du cycle Solaire de 7,000 ans. Mais le traducteur s'est trompé; il a pris le *sujet* successivement traité par ces trois sages, pour un *livre* que le premier aurait composé, et que les deux autres auraient revu et augmenté. L'unique auteur est *Qûtâmî*, qui cite ses deux prédécesseurs comme il cite une douzaine d'autres écrivains moins importants et moins célèbres. Il faut, d'ailleurs, admettre pour le

[1] Il faut donc placer 2 cycles de 7000 ans entre celui de Saturne et celui du Soleil.

livre de *Qûtâmî*, comme pour tous ceux des anciens, la possibilité de ces interpolations, altérations et mutilations, dont Diodore de Sicile se plaint dans sa préface.

Les précurseurs de *Qûtâmî* sont les 10 écrivains suivants :

1. *Dewânâï*, le plus ancien législateur civil et religieux de la Babylonie ; théologien plutôt que savant, il a, dans ses ouvrages, traité de l'agriculture dans ses rapports avec la religion ; cependant il avait laissé 1,000 dessins des différentes espèces de vignes, dont 113 existaient encore au temps de *Qûtâmî* ; on racontait de lui *qu'il n'était point mort, mais qu'il était monté vivant au ciel.*

2. *Adamî* ; il est de beaucoup postérieur à Dewânâï, et est en quelque sorte le fondateur de la science agronomique en Chaldée ; mais ses écrits s'étaient perdus en partie, ou avaient été falsifiés par les partisans de certaines doctrines religieuses.

3. *Ischîtâ*, fils d'Adamî, l'homme qui a plongé l'humanité pour des milliers d'années dans de profondes ténèbres spirituelles ; celui qui a sinon inventé, du moins réduit en un système religieux le culte des Astres, l'astrologie, et de grossières superstitions tenant à la magie ; sa religion, avec une espèce de califat spirituel, dominait dans la Babylonie, et s'était peu à peu répandue sur toute la Mésopotamie et la Syrie. *Qûtâmî* est l'adversaire déclaré d'*Ischîtâ*, et cependant il veut *qu'on lise ses écrits religieux aux gens des campagnes, pour les former à la droiture.*

4. *Mâsî*, de *Sûrâ*, petit-fils d'*Ischîtâ*, aïeul d'une race sacerdotale établie à Sûrâ ; ses adhérents se sont plus tard confondus avec ceux d'Ischîtâ ; ses écrits sont la principale source de Qûtâmî pour le palmier, la vigne, etc.

5. 6. 7. Trois Cananéens, contemporains de *Mâsî* : *Anûhâ*, qui paraît n'avoir traité que de la vigne, et dont on raconte une histoire toute pareille à celle de *Noé* [1] ; — *Thâmitrî*, contemporain de Mâsî, avec lequel il a échangé des lettres ; il a embrassé le champ entier de l'agriculture ; mais son système diffère beaucoup de celui du Chaldéen *Qûtâmî* ; — et *Çardânâ*.

[1] *Genèse*, IX, 20 et suiv.

8. Un autre Cananéen, *Ibrahîm*, qui a vécu peu de temps avant Qûtâmî, et qui semble avoir écrit sur certaines questions spéciales d'agriculture.

9. *Dhagrît*, de beaucoup antérieur à *Qûtâmî*, le premier Chaldéen qui ait laissé un ouvrage complet sur cette science; son ouvrage était en vers fort obscurs; les plantes y étaient classées selon l'ordre des planètes.

10. Enfin, *Jambûschâd*, qui niait ouvertement l'influence et la divinité des astres et ne fréquentait pas les temples des dieux; il s'était livré à des recherches scientifiques sur la physiologie végétale, sur la croissance, l'odeur, le goût, les couleurs des plantes. — On lui rendait des honneurs presque divins; *dans les temples on lisait, au milieu des larmes et des lamentations, des légendes sur sa vie et sur sa mort.* — On disait de lui qu'*il était monté vivant au ciel.*

Observations.

La question à débattre entre M. Chwolson et ses adversaires se réduit à celle-ci : *Adamî, Ischîtâ, Anûhâ, Ibrahîm*, sont-ils des agronomes chaldéens et cananéens, ou *Adam, Seth, Noé* et *Abraham?* Est-il en particulier possible d'admettre qu'*Ischîtâ*, fils d'*Adamî*, le grand astrologue et le fondateur d'un culte à la tête duquel est un souverain pontife, ne soit pas le même que *Seth*, fils d'*Adam*, le grand astronome des traditions juives et sémitiques, et le chef de l'économie patriarcale qui a duré jusqu'à Abraham? N'y a-t-il pas impossibilité absolue à distinguer *Anûhâ* et *Noé?* L'identité de ces personnages nous paraît tellement évidente, que nous ne concevons pas d'arguments assez puissants pour rendre la thèse contraire plus certaine. Mais si notre conviction est la vraie, l'*Agriculture nabathéenne* n'est plus qu'un ouvrage apocryphe, composé sous l'inflence des Juifs, car *Bérose* ne connaît ni Adam, ni Seth, ni Noé sous leurs noms bibliques, que les Juifs seuls ont pu apprendre aux Chaldéens.

5. — Analyse et extraits.

Qûtâmî était un Chaldéen et demeurait à Babylone. Grand propriétaire foncier, ses terres étaient situées à l'ouest de l'Euphrate, près de Theizenâbâd, et à l'est du Tigre à Bâgermâ ou Bêt-Garmê. Il dit de lui : *Je suis de Qûfâ, — et sachez ceci,*

— *de la ville syrienne de Sûrâ.* — Ces quelques mots causent un grand souci à M. Chwolson, car M. Ewald a cru reconnaître dans *Qûfâ* la célèbre ville de *Kûfah*, qui ne remonte point à une haute antiquité, et dans le mot de *syrien* une preuve que l'ouvrage en question était postérieur à la domination macédonienne. M. Chwolson répond en supposant que le manuscrit chaldéen portait, non *syrien*, mais *araméen*; en lisant au lieu de *Qûfâ, Qûqâ*, et en faisant de *Qûqâ* une antique cité babylonienne, peut-être *Koche*, sur le Tigre. Quant à *Sûrâ*, ce serait une des grandes écoles des Chaldéens, dont Pline ni Strabon ne nous auraient conservé le nom *Sûrâ*, et aurait même été, antérieurement à Babylone, le siége principal de l'antique civilisation chaldéenne sous le nom d'*Orchoë*.

Quant au temps où *Qûtâmî* a vécu, M. Chwolson réfute les cinq arguments que Quatremère avait fait valoir en faveur du siècle de *Nébucadnésar*, et remonte jusqu'au 13e siècle avant Jésus-Christ. Nulle allusion au Christianisme,—ni aux Arsacides et aux Parthes : le peuple des *Pehlewiens*, dont il est fait mention, est inconnu, et le passage où il est question de la langue *pehlewi*, est interpolé, — ni aux Séleucides. — L'auteur parle avec estime des Perses, et connaît la plante sacrée des *Mages*, le *Hom*, mais il ne nomme qu'un seul de leurs rois, *Kâmâsch*, qui a certainement vécu longtemps avant Cyrus.—La Babylonie est non-seulement le pays le plus béni et le plus florissant, mais le modèle auquel regardent tous les peuples de la terre ; les Babyloniens sont *les plus sages des hommes, les dieux de l'humanité, les rois qui montrent aux autres la droite voie*, ce qui n'aurait pu se dire de Babylone soumise aux Perses. Il faut donc remonter plus haut. — Parmi les 22 rois babyloniens nommés par *Qûtâmî* ne figurent ni *Nébucadnésar*, ni aucun de ses prédécesseurs qui nous sont connus par les Grecs ou par la Bible. — Aucune allusion aux Juifs ; et cependant *Qûtâmî* est un monothéiste honteux et timide, qui cache ses opinions derrière celles de *Jambûschâd*, d'*Anûha*, d'*Adamî*, d'*Ibrahîm*, et qui aurait certainement aussi exposé celles des Hébreux s'il eût connu ce peuple. — Les Assyriens sont les ennemis de Babylone, et Qûtâmî ne cache pas le mépris qu'ils lui ins-

pirent, quoique ils soient apparentés aux Babyloniens [1]. Enfin, *Qûtâmî* vivait à Babylone dans un temps où cette cité était soumise à une dynastie cananéenne : les Cananéens désignant *les habitants des extrémités de la Syrie*, où coule *le Jourdain. Ibrahîm*, dit-il, *était un Imâm* (sage ou prêtre) *parmi ses contemporains, et il fit de grands voyages en différents pays, à cause de la grande famine qui eut lieu en Mésopotamie au temps du roi* (cananéen) *Çalbâmâ le Malheureux. Les suites de ce fléau sont encore sensibles de nos jours, à cause de la proximité de notre temps et de celui-là.*

Observations.

C'est là le passage sur lequel M. Chwolson construit tout son système chronologique. Mais tout en discutant les passages qui établissent que Qûtâmî vivait sous la dynastie des rois cananéens de Babylone, il entre dans quelques détails sur les Cananéens, leur religion, leur histoire, et nous devons le suivre dans ses digressions.

6. — Analyse et extraits.

Les Cananéens, dont Qûtâmî est le contemporain, *adorent la planète de Vénus, qui a pour principal ennemi Mercure, tandis que Jupiter est le grand dieu des Chaldéens.*

Nous voici 1200 ans avant Jésus-Christ, en pleine astrolâtrie, ce qui ne laisse pas que d'éveiller quelques doutes.

Adam a été le père de 64 enfants, dont 22 filles. De ses 42 fils, 14 seulement ont laissé une postérité. Deux des fils d'Adam nés d'une même mère sont les ancêtres des Cananéens et des Chaldéens qui se haïssent comme le font des frères. Les premiers justifient leur haine en disant : « *Vous Chaldéens, vous nous avez chassés du pays de notre père* (la Babylonie) *aux extrémités de la Syrie.* » Les seconds répondent : « *Vous étiez devenus par trop orgueilleux et insolents envers nous ; Dieu nous a prêté son secours et nous vous avons chassés.* » Plus tard, *après de longs combats, les Cananéens se sont emparés de la Babylonie, et ils sont maintenant nos rois*, dit *Qûtâmî*. Lors de leur conquête, *Nemrod* (qui paraît avoir été le fondateur de

[1] L'auteur chaldéen désigne presque toujours *Ninive* par le double nom de *Nineveh-Babel* ou *Nineveh el Gezirah* ; ce qui est fort étrange et ne prouve pas en faveur de son antiquité.

leur dynastie à Babylone), *transporta des prêtres cananéens dans ce pays* (en Babylonie). *Du nombre de ces transportés étaient les ancêtres d'Ibrahim, le Cananéen, qui est né à Kûthâ-Rijjâ*, et qui fait mention dans son écrit d'un certain *arbre vénéré des Cananéens et abhorré des Chaldéens.* Cet arbre est *sorti des cendres d'un prêtre chaldéen, brûlé par les ordres d'un roi chaldéen.*

M. Chwolson voit dans l'expulsion des Cananéens de la Babylonie la confirmation de ce que Hérodote dit de la première patrie des Phéniciens sur les rives de la mer Rouge.

Observations.

Pour nous, nous voyons dans ces passages : l'Adam de la Genèse, au lieu de l'*Al Horus* de Bérose; une généalogie d'Adam où le chiffre 14 est emprunté à celle de *Japheth;* un *Nemrod* qui est transformé de Cuschite en Cananéen, et de roi indigène en conquérant étranger, et un Abraham tout aussi fabuleux.

7. — Analyse et extraits.

Nemrod, qui *faisait battre une monnaie du nom de Dinar* (!!), eut pour *fils Zahmûnâ*, à qui *un magicien avait dérobé trente vaches par certains procédés babyloniens où le palmier jouait le premier rôle, et qu'avait inventés Ankebûtâ*, personnage célèbre antérieur à *Adamî*, et dont on raconte les choses les plus extraordinaires. Nous ne transcrirons pas ici le long récit de la colère du roi et de la restitution des vaches, quoique M. Chwolson trouve dans plusieurs détails de cette histoire des preuves que l'événement avait eu lieu peu de temps avant *Qûtâmî.*

Celui-ci ajoute que *les Cananéens haïssent les Chaldéens à cause des connaissances scientifiques que les dieux leur ont accordées et qu'eux-mêmes ne peuvent acquérir. Mais ils sont maintenant nos rois et nos chefs militaires, nous sommes sur le même rang qu'eux et nous leur devons de la reconnaissance pour le bien qu'ils nous ont fait depuis qu'ils règnent sur nous.* M. Chwolson insiste beaucoup contre M. Ewald, sur l'impossibilité d'admettre que ces passages, écrits sous la domination Cananéenne, soient des fragments d'anciens ouvrages que *Qûtâmî*, après les temps des Séleucides, aurait insérés dans son *Agriculture nabathéenne.* Ainsi, dit M. Chwolson, on ne sau-

rait attribuer ces passages à *Jambuschâd*; car il vivait avant la dynastie de *Nemrod*, dans un temps, *où les plus sages des Chaldéens n'immolaient aux dieux aucune victime, et ne leur offraient que des animaux sculptés en bois de palmier. Avant notre temps et lorsque les Cananéens n'avaient pas encore pris possession de la Babylonie, il y avait, dans la plupart des villes, des artistes qui fabriquaient ces figures d'animaux; mais depuis la conquête, cet usage a cessé, car la masse du peuple professe la religion de ses rois.*

Les Cananéens et les Chaldéens ou Nabathéens, réclament chacun l'honneur d'avoir découvert un certain remède magique composé de lait, de graisse, etc. D'après *Qûtâmî*, cet honneur appartient à Mâsi, de *Sûrâ*, et la date de l'invention est *la 80e année après la mort d'Adami*. A propos de cette querelle de priorité, notre auteur chaldéen s'écrie : « *Nous ne sommes point jaloux de ce que vous, Cananéens, vous avez trouvé les moyens de conserver les corps des morts, qui peuvent ainsi subsister éternellement sans s'altérer. De même vous avez découvert ces noms des dieux qu'on ne peut prononcer dans les invocations sans être exaucés. En cela vous l'emportez sur tous les peuples, aussi bien sur ceux qui descendent des fils d'Adam que sur ceux qui n'en descendent pas. Mais vous, vous nous enviez la gloire d'avoir découvert ce remède.* » M. Chwolson, à propos des momies cananéennes, dit, d'après un autre passage de l'*Agriculture nabathéenne*, que *ces peuples accélèrent la décomposition des cadavres par le moyen du sel et rassemblent ensuite les os*; ce qu'ont fait aussi les Juifs dans les temps postérieurs. Il cite *Hamza* parlant de cadavres parfaitement conservés, trouvés dans la Chaldée méridionale.

Observations.

Il ne rappelle pas ce qu'Hérodote raconte de l'espèce d'embaumement en usage chez les Babyloniens. — Ce qui nous surprend le plus dans les paroles de *Qûtâmî*, c'est le sens du mot *Cananéen* qui est synonyme de *Camite*, et qui semble comprendre les *Cuschites* de la Babylonie et les *Egyptiens*, préservant les uns et les autres leurs cadavres de la corruption, tandis qu'on ne sait absolument rien de semblable des Cananéens historiques ou Phéniciens.

8. — Analyse et extraits.

Cherchant à déterminer l'époque où *Qûtâmî* a vécu, Chwolson arrive, par la combinaison de certains passages, à le placer avant le 6e roi cananéen de Babylone et peu après la conquête de Canaan par Josué.

Il recherche ensuite les traces de la domination cananéenne en Babylonie, dans la Bible, chez les écrivains profanes et chez les écrivains mahométans.

Dans la Bible : le prophète Ezéchiel reproche aux Israélites (XVI, 29) de *tourner leurs amours adultères vers la terre de Canaan en Casdim*[1]; ces deux noms propres seraient, d'après M. Chwolson, synonymes ici comme au ch. XVII, 4.

Chez les auteurs classiques : *Movers* a recueilli les passages établissant les relations existant entre la Phénicie et le golfe Persique ou la Babylonie, relations d'origines, de généalogies, de cultes, de colonies et même vers 1544, de guerres. M. Chwolson rappelle aussi le mythe de *Céphée*, roi de Joppé et de Babylone, ou plutôt, d'après Niébuhr, personnification de la race cananéenne des *Chiwites*, l'une des plus puissantes au temps de Josué.

Enfin, d'entre tous les écrits mahométans, il en est deux qui parlent des rois Cananéens à Babylone et ils le font d'après d'autres sources que l'*Agriculture nabathéenne*.

Ces rois Cananéens seraient, d'après M. Chwolson, les rois arabes de Bérose, qui ont occupé le trône de Babylone, de 1540 ou 1488 à 1295 ou 1273. Ces arabes cananéens seraient à leur tour les *Hycsos*, que Manéthon dit être des Arabes et que d'autres font Phéniciens, c'est-à-dire Cananéens. Une invasion d'Aryas en Chaldée aurait, à une date fort ancienne, refoulé sur l'Égypte plusieurs peuplades Sémitiques, qui, plus tard, repoussées du Delta par les Pharaons, se seraient portées les unes vers la Palestine, d'après Manéthon, et les autres (par un courant de retour) vers la Chaldée ou Babylonie, dont elles auraient fait la conquête après de longs et rudes combats. Leur chef aurait été *Nemrod*, qui n'a point vécu au temps de la Tour

[1] Le sens est bien plutôt : *Vers la terre de Canaan* et de là *jusques en Chaldée*. Voyez sur ce passage Hœvernick dans son *Commentaire sur Ezéchiel* (en allemand).

de Babel, et qui a non pas *fondé* (ce que la *Genèse* ne dit pas non plus), mais conquis Babylone et les trois autres villes du Sénaar. Qu'au 16e siècle avant l'ère chrétienne, il existât déjà de l'argent monnayé, c'est ce que prouve le passage bien connu de la *Genèse* (XXIII, 16) [1].

Qûtâmî écrivait donc son livre volumineux au commencement du 13e siècle avant J.-C., 400 ans avant Homère; ce qui ne doit pas nous surprendre, pour peu que nous réfléchissions à l'antiquité de la littérature judaïque, de la phénicienne et surtout de la babylonienne, que Bérose fait remonter très haut.

Observations.

Pour nous, qui croyons que Nemrod a été bien réellement le fils de *Cusch*, et qu'il a fondé le plus ancien empire du monde, nous dirons que les rois Cananéens dont il a été le premier, ont été non des Sémites, mais des Cuschites, des Éthiopiens, des Camites; que le souvenir de cette civilisation camitique en Babylonie s'est conservé en Occident dans le mythe de *Céphée*, prince de la *tribu* (*Aït*) de *Joppé* ou des *Eth-iopiens*; que Céphée n'a rien de commun avec les rois arabes de Bérose, et que Volney a réellement retrouvé ces derniers rois dans les traditions des Joqtanides.

9. — Analyse et extraits.

M. Chwolson réfute ensuite les objections que font, à la haute antiquité de l'*Agriculture nabathéenne*, M. *Ewald* et le célèbre et spirituel historien de la botanique, M. E. *Meyer*.

M. *Meyer* oppose les noms grecs, perses, coptes etc., que portent les plantes dans ce livre: — mais ces noms proviennent du traducteur arabe. Il oppose les doubles rimes du poëme de *Dhagrîth* et le fait, bien avéré, que nul Araméen, nul Hébreu, n'a fait usage de la rime; mais les Babyloniens peuvent l'avoir inventée aussi bien que les Arabes. Il oppose le témoignage du grand astronome *Ideler* aux mois solaires et à l'année fixe de *Qûtâmî*, mais *Ideler* soutient le contraire de ce que lui fait dire M. *Meyer*, et *Qûtâmî* confirme l'existence

[1] M. Chwolson professe ici un grand respect pour la chronologie biblique, si impitoyablement maltraitée selon lui, par MM. de *Bunsen* et *Lepsius*.

simultanée en Babylonie d'une année vague et d'une année réglée, de mois lunaires et de mois solaires. Il oppose l'esprit et l'ordre systématiques du livre de *Qûtâmî;* — mais 1500 ans après Aristote et Théophraste, qu'étaient en Europe les sciences naturelles?

M. *Ewald* insiste spécialement sur les passages où *Qûtâmî* et avant lui Mâsî parlent des Ioniens. M. Chwolson passe en revue ces passages, et les explique en appelant à son aide les inscriptions hiéroglyphiques des Pharaons (dont le sens est fort contesté) et les travaux récents de M. E. Curtius sur les Ioniens. Il croit pouvoir faire remonter à 2500 avant J.-C. non-seulement la séparation des Italiotes et des Grecs, mais les relations des Babyloniens et des Assyriens avec les Grecs d'Asie-Mineure. Il ne craint même pas d'admettre que du temps de *Qûtâmî* les Ioniens disaient proverbialement: *Tu as plus d'esprit qu'un magicien de l'Yemen.* Les paroles de *Mâsî* l'embarrassent davantage: « *Les Ioniens sont comme des brutes, et quoique maint homme excellent soit sorti du milieu d'eux,* ils ne doivent pas *s'élever* comme ils le font, *à l'envi les uns des autres, contre les Babyloniens.* » Or *Mâsî* est cité par *Dhagrît. Dhagrît* est plus ancien que *Jambûschâd,* de quelques siècles au moins, et *Jambûschâd* a vécu *des milliers d'années* avant *Qûtâmî.* M. Chwolson réduit, on ne voit pas de quel droit, ces milliers d'années à 3 ou 4 siècles, et il parvient par ce procédé, quelque peu violent, à ne faire vivre *Mâsî* que vers l'an 2000 avant J.-C., à une époque où les Ioniens pouvaient déjà, selon lui, avoir produit de grands hommes.

Observations.

Mais que devient la crédibilité de ce *Qûtâmî,* qui prend des siècles pour des milliers d'années? Et qui croira que 10 à 12 siècles avant Homère les Ioniens avaient déjà pour les Babyloniens le même mépris que les Grecs leur témoignaient sous les Séleucides?

10. — Analyse et extraits.

Reste un passage qui éveillerait bien quelques doutes, dit M. Chwolson lui-même, si l'on ne pouvait pas admettre que trois ou quatre mots sont une interpolation d'une date pos-

térieure: « *Armisa et avant lui Agathodæmon ont interdit à leurs compatriotes l'usage des poissons et des fèves. Armisa* est, de l'aveu de chacun, l'*Hermès* ou *Mercure* des Grecs. Mais M. Chwolson veut, d'après les livres chaldéens, qu'*Hermès* ait été un ancien sage de la Babylonie, qui aurait été divinisé comme *Jambûschâd* et *Dewânâï*. Quant à *Agathodæmon*, il convient que Αγαθοδαιμων (au lieu de ἀγαθος δαίμων) ne se trouve pour la première fois que dans *Sothis*, écrit faussement attribué à Manéthon, et que ce personnage est constamment associé à *Hermès* chez les néoplatoniciens, chez les Sabéens de Haran et chez les écrivains mahométans. Mais il prétend que ces mots : *Et avant lui Agathodæmon*, sont une interpolation postérieure à *Ibn-Wâschijjah*.

Observations.

Trouvera-t-il, dirons-nous, ses adversaires disposés à biffer ainsi des textes tous les mots qui renversent son hypothèse ? Ne reconnaîtrons-nous pas bien plutôt avec M. *Ewald* dans le passage en question la preuve que l'auteur de l'*Agriculture nabathéenne* a subi l'influence des néoplatoniciens?

11. — Analyse et extraits.

M. *Ewald* maintient l'identité généralement admise d'*Adonis* et de *Tammuz*. M. Chwolson, d'après ses sources chaldéennes, fait au contraire de *Tammuz* un simple homme comme *Hermès* ou *Jambûschâd*, un sage apothéosé, dont on lisait la vie et la mort légendaires dans les temples après la prière, le fondateur et le martyr du culte des astres. Ce culte, déjà populaire au temps de *Dewânâï*, doit appartenir, ainsi que *Tammuz*, à la période anté-sémitique [1].

Après quelques lignes sur *les grands d'Assyrie qui parlaient une autre langue que le peuple, le Châbûtâhi, que la planète Mercure leur a enseigné il y a quelques milliers d'années*, M. Chwolson s'étend au long sur le roi d'Egypte *Séfuras qui avait fait chercher en Babylonie une certaine espèce d'ail pour la cultiver dans la vallée du Nil*. Ceci se passait sous *le roi*

[1] M. Chwolson dit, en passant, un mot des *Kourdes* que M. Ewald confond avec les Chaldéens : *Qûtâmî* distingue très-nettement ces deux peuples; de son temps déjà, les Kourdes occupaient diverses contrées sur la rive droite du Tigre; mêlés aux *Nabathéens*, ils habitaient spécialement la presqu'île formée par les deux Zab : c'était un peuple barbare.

de Babylone Thibâtânâ, lequel vivait 900 *ans avant Qerûçânî.* Ce dernier roi ne peut avoir vécu plus tard que 2100 à 2000 ans avant J.-C.; ce qui donne pour *Séfuras* la date de 3200. Or ce Séfuras se retrouve en toutes lettres dans Manéthon, où *Séphouris* est le 8e roi de la 3e dynastie. M. de *Bunsen* (dont on nous donne une longue lettre) est enchanté de la découverte de M. Chwolson, car la date babylonienne de 3200 cadre parfaitement avec sa chronologie égyptienne, et la culture de l'ail en Egypte confirme ce qu'Hérodote dit des aulx et des oignons dont se nourrissaient les ouvriers occupés à construire les pyramides, etc. Il est bien vrai que le nom de *Séphouris* ne se lit nulle part dans les textes hiéroglyphiques égyptiens. Mais on connaît un *Amkhura* ou *Sahura,* qui avec l'article *ph* serait un *Sa-ph-ura.* Quoi qu'il en soit de ce dernier point, *Qûtâmî* confirme *Manéthon,* et *Manéthon* corrobore *Qûtâmî,* et les deux s'accordent à faire vivre 32 siècles avant J.-C. *Séphouris* en Egypte et *Thibâtânâ* en Babylonie. M. de Bunsen et Lepsius ont ainsi raison contre tout le monde avec leurs chronologies égyptiennes, et l'on ne peut douter que les Chaldéens ne possédassent des livres historiques dont les dates précises remontaient au moins au 33e siècle.

Observations.

Ici encore nous demanderons si ce roi *Séphouris,* dont le nom ne se lit nulle part sur les monuments, n'est point une fiction ou une erreur de Manéthon, et si *Qûtâmî,* qui associe *Agathodæmon* et *Hermès,* n'aurait point simplement emprunté à Manéthon son roi *Sefuras.* Nous ajouterons que si M. Chwolson n'était pas maître passé dans l'art de réduire les milliers d'années en centaines d'années, *Sefuras* aurait vécu non 3200, mais 4000, mais 8000, mais 18000 ans avant J.-C.

12. — Analyse et extraits.

M. Chwolson termine la première partie de son Mémoire par une brève indication des sujets traités dans les nombreux chapitres de l'*Agriculture nabathéenne.* Cette table des matières ne peut donner qu'une idée très-incomplète de cet immense ouvrage. Ainsi, dans je ne sais quel chapitre, se trouve inopinément une violente polémique contre certains adora-

teurs de *Saturne*, qui, *vêtus de noir et laissant croître leurs ongles, les cheveux longs, et à demi sauvages, vivent dans les déserts et les steppes, mènent une vie ascétique, et prétendent être en rapport avec les dieux et connaître l'avenir par l'intermédiaire des idoles.*

Observations.

Que font, dirons-nous, en Babylonie, au 13e siècle avant Jésus-Christ, ces ascètes auxquels ni les cylindres à textes cunéiformes ni les auteurs anciens ne font pas la moindre allusion? Seraient-ils peut-être une secte relativement très-moderne, qui se serait formée en Babylonie sous l'influence du Bouddhisme, que M. *Lassen* croit avoir exercé une influence notable sur le Gnosticisme des premiers siècles de l'Eglise?

Comme pièce importante du procès, nous citerons encore le commencement du livre de Qûtâmî, qui nous semble bien étrange. Après un hymne au Soleil, l'auteur indique par quels sacrifices on peut se rendre favorable *Saturne*, qui est un *dieu méchant*. Ce dieu *préside à l'agriculture et fait croître et prospérer les plantes. Il a révélé les doctrines de ce livre à la Lune, la Lune à son idole, l'idole à Qûtâmî. — Qûtâmî* prétend donc au rôle de prophète et de révélateur.

13. — Analyse et extraits.

Le 2e *livre*, traduit du chaldéen en arabe par *Ibn-Wâhschijjah*, traite des poisons en 5 chapitres [1]. Le traducteur est ici en même temps compilateur : il puise à plusieurs sources. Sa principale source est un écrit du chaldéen *Jârbûqâ*, qui vivait avant *Qûtâmî*. Ce *Jârbûqâ*, tout en blâmant les remèdes magiques, donne en 3 chapitres une foule de formules et de conjurations, « dignes des sorcières de Macbeth. » Mais ces formules ne sont, à tout prendre, que des prières adressées aux dieux du ciel qu'on invoque par leurs noms secrets. Le sage qui les aurait ouvertement rejetées, se serait exposé aux persécutions des sectateurs d'*Ischîtâ* (ou *Seth*), dont la religion était alors la prépondérante dans toute l'Asie antérieure.

Le 3e ouvrage a pour auteur un sage du nom de *Tenkelûschâ* [2]. D'après un écrivain arabe, ce sage serait l'un des *sept*

[1] Voir p. 118-129 du *Mémoire*.
[2] Voir p. 120-164 du *Mémoire*.

auxquels le tyran mythique de la Perse, *Zohak*, aurait confié les *sept* temples consacrés aux *sept* planètes. Mais le livre qui porte son nom est, d'après M. Chwolson, l'œuvre d'un astrologue qui a vécu sous les Arsacides, au plus tard dans le premier siècle de notre ère, et qui ne diffère en rien de ces Chaldéens, qui remplissaient alors l'Occident de leurs croyances superstitieuses.

L'auteur divise les 12 signes du Zodiaque en 360 degrés et nous indique quelles figures apparaissent à chacun de ces degrés. Ce que signifie l'apparition de ces figures, c'est ce que M. Chwolson ne saurait dire. Elles font d'ailleurs allusion à des scènes de la vie journalière, à des traits de l'histoire, à des légendes, à des mythes, et abondent ainsi en renseignements très-précieux.

Parmi ces figures, nous notons *un roi* Rîchânâ *qui fut décapité, et dont la tête fut apportée dans une corbeille à son oncle; celui-ci mourut à cette vue, et cette corbeille, avec la tête, resta pendant un an dans la maison sans que personne y touchât, jusques à l'arrivée de l'envoyé du roi des Perses* (sans doute un Arsacide) *qui la fit brûler; — Qabîl, fils d'Adam, qui a près de lui une table de pierre où sont représentées des jeunes filles dansant, chantant et jouant; — Hanûchâ* (Henoch), *Sâmâ* (Sem), *Adamî Dewânaï* (Daon, Jared), *Armâsijâmi* (Hermès), etc., etc., *et les autres sages qui nous ont formés par leur culture intellectuelle et qui nous ont enseigné leurs sciences, et en qui Dieu a fait habiter sa lumière qui rend immortels ceux en qui elle demeure; — une pieuse Vierge qui n'a point connu d'homme, qui est sainte, purificatrice, noble et grande, et qui a élevé son enfant jusqu'à ce qu'il fût entré dans sa virilité au bout de 49,000 ans; — une pieuse femme dont les prières furent toujours exaucées des dieux, et qui a élevé pendant 30,000 ans son fils admirable* [1].

Toutes les professions possibles se retrouvent dans ces figures astrologiques, entre autres des peintres et des sculpteurs, des marchands menant une vie princière, des vaisseaux de Chine chargés de marchandises chinoises et en particulier de papier, des botanistes, des zoologues, des médecins vétérinaires, des philosophes discourant sur l'univers, des astronomes, des his-

[1] J'entends par cette Vierge ou cette mère, et par leur fils, la grand'mère du monde, *Isis*, et *Horus*, etc. V. *Peuple Primitif*, t. I, p. 548.

toriens, des poëtes, des professeurs ou maîtres d'école armés de la férule, des jurisconsultes se livrant à l'amour contre nature, qui paraît avoir été si général qu'on ne le considérait point comme un péché, des juges rendant leurs sentences par écrit, des voyageurs faisant des explorations scientifiques, des savants voués à l'étude de l'ancienne littérature ou à celle des religions étrangères, les ascètes vêtus de noir.

La littérature chaldéenne embrassait tout le champ des connaissances humaines, jusques à des encyclopédies et jusques à des monographies sur des sujets de médecine; des recueils d'hymnes et de prières, des poésies, des codes, des écrits anti-religieux, des histoires universelles, des biographies, etc.

M. Chwolson entre dans quelques détails sur la religion des Babyloniens telle que nous la fait connaître *Tenkelûschâ*: leur culte des Astres a été le résultat d'une fusion de plusieurs cultes qui avaient chacun un des astres pour divinité suprême. *Adamî* a été l'apôtre de la Lune; *Asqôlebîâ*, du Soleil; *Azâdâ* ou *Azdahi*, celui de Saturne; *Scharmîdâ*, celui de Jupiter. Chacune de ces religions avait sa morale particulière. Leur fusion remonte d'ailleurs au delà des temps de *Dhagrît*. *Azâdâ a été le premier ascète vêtu de noir, fuyant les plaisirs du monde, se restreignant en fait de nourriture au strict nécessaire,* un vrai cynique. *Il envoya vers l'Orient son disciple* Lâlâ, *vers l'Occident son jeune frère* Kilâfâ, *annoncer à toutes les nations les révélations qu'il avait reçues de* Saturne, *ainsi que les miracles qu'il faisait pour légitimer sa mission.* On ne voit pas quelles compensations il offrait à ses sectateurs pour les renoncements qu'il leur imposait; mais ce ne pouvait être des biens futurs et invisibles, car pour les Babyloniens, dit M. Chowlson dans le texte, il n'y avait point de vie à venir, point de récompenses après la mort. Toutefois, dans une note, nous apprenons que *Ischîtâ annonce aux méchants que leurs âmes seront brûlées par le froid et le gel.* La grâce divine consistait pour ce peuple en bénédictions temporelles, et la seule faveur qu'on demandait aux dieux après la mort, c'était que le cadavre fût plus ou moins longtemps préservé de la corruption. *Azâdâ* vivait assez longtems avant *Adamî*, qui appelait ses sectateurs *des ennemis d'eux-mêmes. Anûha* les nomme

malheureux. Ils portaient *des colliers et des bracelets où se trouvaient des os qui leur rappelaient constamment les morts.* Ils passaient aux yeux des autres Babyloniens pour des impies et des contempteurs des dieux ; tant était grande l'opposition entre le culte de *Saturne* et la religion nationale ! *Scharmîdâ* au contraire *avait reçu de Jupiter, dans la langue de Gûtâ,* sans doute du Chuzistan, *des révélations* empreintes d'un esprit de bonté, d'humanité et de douceur : il ordonnait entr'autres de *ne faire aucun mal aux animaux,* et c'est aussi probablement de lui que venait l'interdiction des sacrifices sanglants, à laquelle *Mâsî,* le petit fils d'*Adamî,* fait allusion. *Mâsî avait reçu du même dieu, Jupiter, par révélation une certaine espèce de vigne.*

Le 4e livre [1] qu'a traduit *Ibn Wâhschijjah* et dont il ne nous reste que des fragments, traite de la Magie, c'est-à-dire de l'art d'imiter la nature et de produire comme elle des plantes, des minéraux, des animaux et des hommes. Cet ouvrage est très-probablement formé de deux autres, fondus en un. L'un est d'*Asqôlebîtâ*, l'apôtre du Soleil, et a pour titre les *Mystères du Soleil.* On y trouve la recette pour *produire un animal monstrueux. Ankebûtâ* parvint, d'après les préceptes de son prédécesseur, à *créer un homme* qui sans doute *n'avait ni la raison ni la parole, et qui ne savait qu'ouvrir et fermer les yeux, mais dont il prolongea pendant un an entier l'existence en introduisant artificiellement de la nourriture dans son corps.* Il avait de même créé *une chèvre blanche qui ouvrait et fermait les yeux.* L'autre livre est d'*Adamî,* l'apôtre de la Lune, qui a vécu après *Ankebûtâ,* et a pour titre : *les Mystères de la Lune. Adamî* a fondé la science de la production artificielle des plantes, et *Mâsî* l'a développée. *Qûtâmî* avait expérimenté lui-même les recettes d'*Adamî,* mais ses tentatives *ont échoué la plupart, soit par la faute de ses ouvriers, soit par le fâcheux état des manuscrits d'Adamî que son fils Ischtâ avait négligés.* M. Chwolson insiste à plusieurs reprises sur la nature spéciale de la magie babylonienne qui ne faisait qu'imiter la nature, et qui ne connaissait ni les pactes avec le diable ni les évocations des esprits.

[1] V. p. 164-170 du *Mémoire.*

Observations.

Que M. Chwolson admette l'authenticité des livres d'*Adamî* et d'*Asqolebitâ*, ou Esculape, c'est ce qui nous étonne excessivement. Mais il fournit par là à ses adversaires un excellent moyen de faire la critique de ses découvertes. En effet, comme ces deux livres ont, suivant lui, une antiquité de plusieurs milliers d'années, que *Qûtâmî* est du 13e siècle et *Tenkelûschâ* de l'ère chrétienne, on embrasse ainsi dans toute sa durée la littérature babylonienne. On la connaît à ses origines, dans sa fleur et dans sa complète décadence. Or, quelle que soit la stabilité des mœurs orientales, il ne se peut que la civilisation à ces trois époques ait été absolument la même. Mais M. Chwolson ne nous fait point connaître les aspects différents sous lesquels elle s'est présentée à lui dans ces ouvrages d'époques si diverses, et nous sommes en droit d'en conclure que, d'après ses sources, les différences sont imperceptibles. Au moins est-il certain que, dans son mémoire, on passe d'*Esculape* et d'*Adam* à *Qûtâmî*, et de *Qûtâmî* à *Tenkelûschâ*, sans se douter que des milliers d'années se sont écoulés de ces premiers écrivains au dernier. Ce sont toujours les mêmes mœurs, la même littérature, les mêmes croyances, les mêmes sectes, la même astrologie, la même magie.

14. — Analyse et extraits.

« De ces écrits babyloniens, dit M. Chwolson, en terminant[1] son *Mémoire*, nous n'avons communiqué au public que ce qui était nécessaire pour en déterminer les auteurs et l'époque. Le livre de *Tenkelûschâ*, est une cassette pleine de pierres précieuses et de perles; j'ai plongé la main dans ces bijoux et j'en ai jeté quelques-uns devant le public. L'*Agriculture nabathéenne* est au contraire toute une montagne pleine d'or, d'argent et de pierres précieuses; je me suis borné à frayer les voies et à ouvrir quelques galeries sans toucher aux trésors qui y sont entassés.

» Mais, demandera l'historien, qu'est-ce que la science historique est en droit d'attendre de la publication de ces écrits babyloniens? J'avoue que, malgré le temps assez long passé à

[1] V. p. 170-176 du *Mémoire*.

cette étude, je ne puis répondre complétement à cette question. Les matériaux sont si immenses, si variés, si neufs, que je ne saurais encore embrasser dans leur ensemble les conséquences à en tirer. » Après avoir rappelé le peu que l'on sait des Babyloniens, qui nous sont bien moins connus que les Chinois, et qui cependant ont exercé une grande influence sur notre civilisation, M. Chwolson continue : « Les sources nouvellement découvertes, nous révèlent une civilisation entièrement ignorée, aussi multiple, aussi grandiose, aussi magnifique que celle des Grecs, et qui l'a précédée comme celle-ci a précédé la nôtre. Sans doute nous n'y trouvons point des batailles, des guerres, des massacres... Mais tout cela est aussi peu de la vraie histoire que les actes d'un homme en démence ne sont les points les plus importants de sa biographie. Pour tout ce qui constitue, au contraire, l'histoire véritable, c'est-à-dire le développement de l'esprit humain tel qu'il se manifeste dans la religion, dans la philosophie, dans l'étude de la nature, dans les efforts constants de l'homme vers la moralité et la perfection, nos sources sont une mine inépuisable, et en particulier elles répandent une grande lumière sur des siècles où régnaient jusqu'à présent les plus profondes ténèbres. Nos temps historiques reculent tout à coup de 3000 ans. Et ces milliers d'années ne sont certes pas de ces immenses déserts où l'œil lit de loin en loin quelques noms mutilés de rois; non, c'est tout un monde civilisé qui se dévoile à nous, un monde grandiose, dont on ne pressentait même pas l'existence et qui réjouit le cœur et l'âme. Littérature riche en écrits de tout genre, profonds penseurs à qui nous sommes redevables des premiers principes de nos sciences, prophètes sacrés, législateurs et fondateurs de religions, qui ont contribué pour beaucoup à l'amélioration de l'humanité et ont dirigé par leurs paroles des milliards d'hommes, génies qui par leurs inventions ont fourni à la postérité pendant des milliers d'années une abondante nourriture et une vie agréable, états florissants qui s'étaient illustrés par l'art, la science et la religion, voilà ce que l'histoire avait complétement oublié et ce qui réapparaît à nos yeux dans le jour le plus splendide.....

» Vides et déserts étaient pour nous les temps antérieurs au

13e siècle; à nos regards se présente, environ au 14e siècle, avec un livre magnifique, *Qûtâmî*, homme d'un esprit lucide et d'un cœur noble... Et ce livre n'est point le commencement d'un monde littéraire, c'est le point culminant d'une civilisation qui comptait déjà 30 siècles de durée. *Qûtâmî* cite fréquemment *les anciens* et parle d'eux comme nous parlons d'Aristote, de Pythagore, d'Orphée. Longtemps, longtemps avant lui avaient déjà commencé les luttes entre la foi et la raison entre la religion et la philosophie...

» De même que dans les pays de montagnes on voit les chaînes se dresser les unes derrière les autres jusques à l'horizon le plus reculé, ainsi nous apercevons au delà de *Qûtâmî* plusieurs civilisations qui se sont précédées, et qui aboutissent aux temps les plus anciens, au 5e millénaire, où tout se perd insensiblement dans la plus complète obscurité.

» Quatre ou cinq cents ans avant *Qûtâmî* s'offre à nous *Jambûschâd*, cet homme vraiment grand de l'antiquité babylonienne, ce sérieux et zélé scrutateur de la nature et de la religion, qui dans le cercle intime de ses disciples cherchait à propager les vérités éternelles d'un Dieu unique qui a créé même le Soleil et qui gouverne et dirige toutes choses.

» Quelques siècles avant *Jambûschâd*, vers l'an 2000 avant J.-C. vivait *Dhagrît*, qui lui aussi étudiait la nature, mais qui est le représentant d'une autre époque. Il parle d'*anciens sages* de la Babylonie en des termes qui prouvent qu'ils étaient pour lui des hommes de l'antiquité la plus reculée.

» L'époque de *Dhagrît* succédait à une autre dont les grands représentants sont *Mâsî* de Sura avec son disciple *Gernânâ*, et les Cananéens *Anûha*, *Thâmitrî* et *Çardânâ*. La civilisation était alors déjà (vers l'an 2500) très-avancée. *Mâsî* non seulement sondait les causes des choses, mais il avait une haute position sacerdotale, et il a exercé sur la postérité une grande influence morale et religieuse. Nous avons vu qu'il soutenait la doctrine des sacrifices non sanglants. *Thâmitrî* réduisit en système la botanique et dressa, de concert avec *Çardânâ*, des tables de la Lune. *Anûha* se distingua aussi par sa science et ses découvertes agronomiques, mais plus encore par son opposition hardie à l'idolâtrie et par sa prédication de notions

religieuses plus relevées, qui lui attira des persécutions courageusement supportées.

» Peu de temps avant lui vivait *Ischitâ*, fondateur d'une religion qui se répandit dans toute l'Asie. Il prêcha des doctrines qui plus tard devinrent pernicieuses pour un monde plus éclairé, mais qui avaient été salutaires dans l'origine, et auxquelles *Qûtâmî* lui-même, l'adversaire d'*Ischitâ*, ne peut refuser son estime. Le père d'*Ischitâ*, *Adamî*, fonda et répandit l'agriculture rationnelle, parcourut et étudia les contrées lointaines, et en rapporta des plantes en Babylonie. De son temps, ce pays était encore en partie habité par des indigènes barbares qui ne connaissaient point l'agriculture. Il mérita le surnom de *Père de l'humanité* par ses bienfaits matériels envers son temps et la postérité. Il fut, en outre, le guide spirituel de ses contemporains, et les générations subséquentes en appelaient encore aux grandes et nobles doctrines qu'il avait annoncées.

» Plus haut encore se présente à nous la grande figure d'*Azâdâ*, l'apôtre de *Saturne*, de cette religion du renoncement qu'il fit annoncer au monde entier par ses deux disciples, et qui fut, à travers tous les siècles et jusqu'aux temps les plus récents (de la Babylonie), persécutée par les grands et les gens instruits, hautement vénérée par les masses. Aux temps préadamites appartiennent : *Ankebûtâ*, chez qui l'antique étude de la nature dégénérait déjà en charlatanerie et en superstition; *Sâmâï-Neherî*, célèbre agronome babylonien, et le poëte *Hûhûschi*, dont le nom fut célébré par les générations les plus éloignées. Plus haut encore, nous rencontrons *Asqôlebîtâ*, le grand apôtre du *Soleil*, qui paraît avoir écrit une cosmogonie, et qui fut, par ses livres de médecine, le bienfaiteur des générations suivantes. Enfin nous arrivons à *Dévânâï*, le plus ancien législateur connu des Sémites, le grand civilisateur de son siècle; il reçut dans les pays sémitiques des honneurs divins en des temples qui lui étaient consacrés, et son souvenir fut célébré par la postérité reconnaissante dans des fêtes commémoratives. On l'appelait le *Seigneur de l'humanité*.

» Nous croyions avoir atteint avec *Dévânâï* la plus haute

cime, mais non, nous n'avions fait que nous élever sur un vaste plateau semé de villes et de bourgades, au delà duquel s'entassent les unes sur les autres des chaînes infinies de montagnes qui s'élèvent jusqu'aux nues. Le siècle de *Déwânâï* est encore parfaitement historique : il y avait en Babylonie rois et généraux, état et armée, constitution politique bien réglée; ce qui suppose une longue période antérieure de civilisation. C'est dans cette période qu'ont vécu : *Kâmâsch Neheri*, dont les faits et gestes étaient oubliés, mais qui était l'auteur d'un écrit en 3 livres sur l'agriculture, portant le titre étrange de *Schijâscheq; Ahâmî, Sûlinâ, Thûlûnî, Resâï, Kermânâ*, et autres saints et favoris des dieux, qui recevaient des honneurs divins, et dont les actions servaient de modèles à la postérité la plus reculée; enfin, *Tammûzi*, le fondateur et le martyr d'une religion nouvelle, celle des *Planètes*, et dont la mort fut pleurée de siècle en siècle dans des contrées lointaines. Au delà tout se perd dans d'épais brouillards, et d'impénétrables ténèbres recouvrent les périodes antérieures d'où nul rayon lumineux ne parvient plus jusqu'à nous.

» Si nous descendons le fleuve des temps que nous venons de remonter, nous verrons se déployer devant nous un développement spirituel graduel et progressif. Les pressentiments obscurs de la période de *Déwânâï*, sur les causes et les conséquences des phénomènes physiques, s'éclaircissent et s'illuminent peu à peu par *Adamî*, *Jambûschâd*, *Qûtâmî* et d'autres. Auparavant tout était intervention des dieux et miracles; plus tard on ramène tout à des lois générales et immuables. Auparavant, pour obtenir de belles récoltes, on avait recours à des moyens *hiératiques*, sacrifices, invocations, jeûnes, bonnes œuvres; plus tard, on est à la recherche de moyens *rationnels*, fumier, irrigations, étude des terrains, météorologie. *Dhagrît*, vrai conservateur de la plus rigide espèce, tonne dans un long discours contre l'impiété de ceux qui croient pouvoir, par des moyens naturels, préserver un cadavre de la corruption, et énumère tous les saints dont les corps ne s'étaient point décomposés par la grâce des dieux. *Qûtâmî*, qui nous a conservé ce discours, s'explique sur ce sujet en vrai rationaliste. C'est

ainsi qu'il y a 4000 ans déjà, les esprits combattaient le combat qui dure aujourd'hui encore et dont nous ne pouvons prévoir la fin. »

Observations.

Ces *impénétrables ténèbres*, où se perdent les origines de la civilisation, qui ne sont point encore celles du genre humain; ces milliers d'années antérieurs à Adam, le *père de l'humanité*; ces personnages préadamites dont on nous esquisse les portraits d'une main aussi ferme que s'il s'agissait de Lycurgue et de Solon; ces phases normales du développement de l'histoire babylonienne primitive; en un mot, ce résumé si net et si précis des découvertes de M. *Chwolson* nous inspirera-t-il quelques doutes sur l'exacte vérité des premiers chapitres de la *Genèse*, qu'il contredit, mais avec lesquels, en échange, le Babylonien *Bérose* est (la chronologie exceptée) dans un remarquable accord? Nous devons avouer que ni les écrivains chaldéens récemment découverts, ni leur savant interprète et leur courageux avocat, ne font naître en nous la moindre crainte pour nos livres sacrés; nous en croyons l'antiquité et l'authenticité assez solidement établies pour ne plus être ébranlées par la découverte de tels ou tels monuments et de quelques manuscrits. Tous les zodiaques de Denderah se trouveront être, à fin de compte, du siècle des Césars. Les géologues donnant à l'humanité quelques myriades d'années d'existence, finiront tous par reconnaître que Cuvier avait mieux étudié qu'eux l'écorce terrestre. Les Hindous, si chers aux voltaires pour leurs immenses périodes historiques, ont vu leurs prétentions détruites par *Klaproth*, notant la date toute récente de leur histoire positive [1], et par le *Rig-Veda* constatant leur descente des plateaux de l'*Iran* à une époque relativement peu reculée. A MM. de *Bunsen* et *Lepsius*, tirant de Manéthon une histoire égyptienne d'une antiquité fabuleuse, s'oppose M. le V^te^ de *Rougé* [2], dégageant la science de systèmes ingénieusement établis, mais sans bases solides, ramenant les études chronologiques à une critique plus sévère, et

[1] Voir cette *Dissertation* de Klaproth, dans les *Annales de philosophie*, t. IV, p. 103 (1^re^ série).

[2] *Etude sur une stèle égyptienne*, p. 211.

ne demandant aux documents anciens que ce qu'ils peuvent nous donner. » De même aussi les *Qûtâmî*, et les *Adamî*, et les *Asqôlebîtâ*, loin de jamais réduire au silence la Bible, *Bérose* et *Hérodote*, devront bientôt se taire devant leurs adversaires.

Ces écrivains chaldéens prouvent que les Babyloniens avaient altéré leur histoire et leur chronologie, comme l'ont fait tous les autres peuples païens. Ces peuples ont tous, lors de leur dispersion, emporté les mêmes traditions des temps primitifs; mais, les seuls Hébreux exceptés, ils se les sont appropriées en en faisant la première période de leur propre histoire nationale, et les ont dénaturées par la légende et par le mythe. De plus, un certain nombre d'entre eux, tels que les Egyptiens, les Phéniciens, les Grecs, les Japonais, ont ajouté à l'histoire de l'humanité celle des temps cosmogoniques sous la forme de dynasties de dieux, et quelques-uns ont altéré la chronologie en l'adaptant à leurs systèmes astrologiques, comme on peut s'en convaincre par l'étude de *Manéthon* et par la lecture de *Bérose*. Enfin, certains peuples ont inventé de toutes pièces des périodes immenses et des règnes sans fin qu'ils ont placés avant *Adam* : tels les Arabes mahométans avec leurs 40 ou 72 *Sâlomons* ; tels les Chinois avec les 10 *Kî* ; tel le *Desasir* avec ses Mahabadiens ; tels aussi les Babyloniens avec leurs sages préadamites. Or, nous croyons être meilleurs logiciens en repoussant avec *Bérose* et la *Bible* ces préadamites, qu'en les admettant avec *Qûtâmî*.

Pour faire la critique de *Qûtâmî* et de ses collègues, M. *Chwolson* a pris, des deux voies qui s'offraient à lui, la plus dangereuse : il a contrôlé le connu par l'inconnu. Il connaissait *Bérose* et *Moyse*, et ne connaissait pas les nouveaux venus. Ces Nabathéens contredisaient le prêtre chaldéen et le législateur hébreu. Les uns ou les autres ne méritaient aucune confiance. Un critique impartial aurait pesé les titres des uns et des autres, en commençant par ceux qui ont déjà subi l'épreuve des siècles, et il est hors de doute, pour qui voit de quelles preuves M. *Chwolson* se contente, qu'il se fût convaincu sans la moindre difficulté de l'authenticité des livres de Moyse et des fragments de Bérose. L'inauthenticité des manuscrits naba-

théens se serait alors présentée à lui dans toute son évidence; car il aurait trouvé cent arguments contre ces ouvrages apocryphes pour un qu'il découvre à grand'peine en leur faveur. Mais, au lieu de partir du connu pour vérifier l'inconnu, il a étudié les Nabathéens comme s'ils étaient les seuls écrivains qui eussent traité de l'histoire et de la religion de la Babylonie : il a ignoré tout ce qu'on en savait d'ailleurs pour n'écouter que leurs récits, et s'identifiant avec le monde imaginaire où ils l'avaient entraîné, il l'a cru historique, parce qu'il l'a jugé possible. Il s'est ainsi laissé tromper par un romancier qui, voulant attribuer ses ouvrages à un contemporain d'Abraham, a eu assez d'esprit pour ne parler ni de Nabuchodonosor, ni de Cyrus, ni d'Alexandre, ni des Arsacides, ni des Juifs ou des chrétiens. S'appuyant sur un silence habilement calculé, il n'a plus été occupé qu'à biffer du texte et à rejeter sur le traducteur arabe ou ses copistes tous les passages qui démontrent que *Qûtâmî* était un pseudonyme et son livre une fraude littéraire. C'est ainsi que M. *Chwolson* est arrivé à prétendre refaire toute l'histoire sacrée et profane avec les écrits d'auteurs apocryphes.

Si M. Chwolson, qui avait étudié à fond et admirablement éclairé la question du *Sabéisme*, avait, d'après l'autre méthode, contrôlé l'inconnu par le connu, il aurait, plus aisément que personne, établi les rapports intimes qui existent entre *Qûtâmî* et les *Sabéens* de Haran ou Carran en Mésopotamie [1].

En effet, les Sabéens, de même que *Qûtâmî*, font d'*Adam* l'apôtre de la Lune et l'auteur d'un livre *sur l'agriculture*. On connaît d'ailleurs aussi un livre d'Adam *sur l'alchimie*, qui est sans aucun doute celui dont *Ibn-Wâhschijjah* nous a conservé les fragments. Mais ces écrits dont personne, avant M. Chwolson, n'aurait eu la pensée de défendre l'authenticité, cessent-ils subitement d'être apocryphes, parce qu'ils se trouvent cités par un *Qûtâmî* inconnu, qui parle comme un Sabéen de Haran, tout en se disant vivre peu après *Abraham*? Sur son témoignage, bouleverserons-nous toute l'histoire primitive pour

[1] Voyez l'extrait de l'ouvrage de M. Chwolson sur ces Sabéens, dans le *Dictionnaire des Apocryphes*, faisant partie de la 3e *Encyclopédie théologique*, de M. l'abbé Migne, t. II, p. 815-840.

y introduire une religion *lunaire* dont Adam serait le fondateur?

Les Sabéens ont: un livre de *Seth*, comme *Qûtâmî* prétend en avoir un ou plusieurs d'*Ischitâ;* un autre *du culte des Nabathéens*, et un troisième *de l'agriculture des Égyptiens*, tout rempli de fables absurdes sur les esprits, les conjurations, etc. Or des fables pareilles semblent abonder dans l'ouvrage de *Qûtâmî* sur l'*Agriculture des Nabathéens*.

Qûtâmî est monothéiste, et les Sabéens ont un livre d'Hermès *sur l'unité de Dieu*.

Les Sabéens ont trois envoyés divins : *Arani*, *Hermès* et *Agathodæmon*, et s'interdisent l'usage des fèves : d'après *Qûtâmî*, Hermès et Agathodæmon ont défendu aux hommes de manger des fèves.

Les Sabéens ont dans le mois de *Tammuz* une fête *des Pleureurs* en l'honneur de *Tauz* [1] ou *Tammuz*, et les Nabathéens ou vieux Chaldéens possèdent un livre consacré à raconter les aventures de *Tammuz*. Ce *Tammuz* deviendra-t-il un personnage historique, un sage de la période anté-sémitique, parce que son nom et ses aventures se lisent dans l'*Agriculture nabathéenne* de Qûtâmî?

Les livres de Noé et d'Abraham *sur les secrets des choses naturelles, sur l'astrologie, sur la magie*, dont traite Fabricius dans ses ouvrages sur les Apocryphes, mériteront-ils toute créance, parce que M. Chwolson en a retrouvé des fragments dans *Qûtâmî?* ou ces fragments ne prouveront-ils pas bien plutôt que *Qûtâmî* a vécu postérieurement à la rédaction de ces livres?

M. Chwolson prend au sérieux les recherches du *Jambûschâd* sur la physiologie végétale; mais, dirons-nous qu'*Abel* était un très-savant naturaliste, parce qu'on lui attribue un livre *sur la vertu des plantes et les propriétés des choses de ce monde?*

Peut-on parler sérieusement d'une correspondance entre *Mâsî*, petit-fils de *Seth*, et l'agronome cananéen *Thâmitrî?* Peut-on admettre la possibilité qu'un Arabe du 9e siècle après J.-C., ait traduit un écrit chaldéen du 14e siècle avant J.-C. dont l'auteur avait vu 113 dessins de vignes, débris d'une

[1] *Tauz* n'est-il pas le *Melek Taus* des Yessidi?

collection de 1000 dessins pareils, due à un législateur qui vivait quelques centaines ou milliers d'années avant Adam? Et quand on nous parle de livres astrologiques ou magiques d'*Esculape* et d'*Hermès*, ne faudrait-il pas mille arguments, plus irrésistibles les uns que les autres, pour nous forcer à croire que ces dieux grecs ont été des sages babyloniens, que ces sages étaient des écrivains et que leurs ouvrages nous ont été conservés depuis les origines de l'histoire?

L'affinité de *Qûtâmî* avec les Sabéens du moyen âge, devient à nos yeux d'autant plus étroite, que nous apprécions mieux jusqu'à quel point *Bérose* lui est étranger. On peut dire que ces deux écrivains n'ont rien de commun.

Bérose compte le temps par *sosses*, *nères* et *sares*; Qûtâmî par siècles ou peut-être par cycles de 7000 ans.

Bérose parle d'un *Heptateuque* sacré, dont Qûtâmî ne paraît pas avoir gardé le moindre souvenir.

Bérose commence son histoire de l'humanité par *Al Horus-Adam*; Qûtâmî compte les siècles par dizaines avant *Adam*.

Bérose termine le premier monde par le déluge de *Xisuthrus*; d'après le silence de M. Chwolson, Qûtâmî ne ferait aucune allusion à un cataclysme.

Bérose fait de *Davon* le 5e roi après Adam; Qûtâmî fait de *Dewânâï* un précurseur d'Adam.

Bérose donne les noms de *Al Horus*, *Al Sepher*, *Chomas Belus* aux personnages qui, dans Qûtâmî, s'appellent *Adam*, *Ischîtâ* (Seth) et *Nemrod*.

Qûtâmî parle de rois cananéens à Babylone, qui sont inconnus à Bérose.

Bérose ne connaît ni apôtres de la Lune, du Soleil, de Saturne, de Jupiter, ni ascètes vêtus de noir, ni les 64 enfants d'Adam, etc., etc.

Les seuls points où ces deux écrivains se rencontrent, sont si vagues et si généraux qu'un tel accord a bien peu de valeur; ce sont la haute antiquité de la littérature babylonienne et la large place qu'y prenaient les écrits sur l'agriculture. L'un et l'autre parlent en outre d'un sage qui ne mourut point et fut enlevé au ciel, mais l'un l'appelle *Xisuthrus* et l'autre *Jambûschâd*. Nous ne savons si le roi *Kâmâsch* serait le *Chomas* (Bé-

lus) de Bérose; mais à supposer cette identité réelle, Qûtâmî aurait fait de *Nemrod* un antique souverain de la Perse.

C'est ainsi que *Qûtâmi* ne tient pour ainsi dire par aucun lien à Bérose, tandis qu'il se rattache par tous les bouts aux Sabéens. Quant aux noms propres qu'il a en commun avec la *Genèse, Adam, Ischîlâ, Anâha, Ibrahim, Sûmâ,* etc., loin de prouver son authenticité, ils sont au contraire des témoins à charge contre lui; car il connaît des noms que Bérose ignorait, et il se met en contradiction avec ce que la Bible raconte de ces personnages, tandis que Bérose s'accorde admirablement bien avec ces mêmes récits. *Qûtâmi* ne sait d'*Adam* ou de *Seth* que ce que lui ont appris d'eux les livres apocryphes qui circulaient sous leurs noms. Or ces livres ont tous été composés sous l'influence du judaïsme expirant, et *Qûtâmi,* qui les cite, ne peut donc avoir vécu au 14e siècle avant J.-C.

La période à laquelle, selon toute vraisemblance, appartient *Qûtâmi* nous paraît indiquée par la mention qu'il fait d'*Hermès* et d'*Agathodœmon.* Il est postérieur aux néo-platoniciens. Il a vécu dans ces siècles où la chute du judaïsme et du paganisme et la rapide croissance de la religion chrétienne opérèrent dans les esprits une fermentation extraordinaire, qui se manifesta par l'apparition de toute espèce de cultes, de sectes et de livres soi-disant prophétiques ou révélés. C'est la période qui a produit : chez les juifs, le IVe livre d'*Esdras* et le livre d'*Hénoc,* ainsi que le *Talmud;* chez les païens de langue grecque, les *Oracles sibyllins;* en Egypte, les livres d'*Hermès;* dans l'Eglise chrétienne, une foule de livres apocryphes, surtout chez les Gnostiques; en Perse, les révélations de *Manès;* en Babylonie cette littérature chaldéenne qu'*Ibn Wâhschijjah* a traduite en arabe, et à laquelle se relie intimement celle des *Sabéens* mendaïtes (près de Bassora) et celle des *Sabéens* de Haran.

Il est sans doute assez téméraire de chercher à déterminer, comme nous le faisons ici, la date d'écrivains qu'on ne connaît encore que par un petit nombre de fragments. Mais quand leur avocat, pour nous disposer à leur faire un bon accueil, nous expose tout ce qu'il a d'arguments à faire valoir en leur faveur, et que ces arguments deviennent pour nous

autant de motifs de nous défier d'eux, il nous paraît permis d'exprimer notre opinion sur leur compte, tout en réservant de la modifier du plus au moins quand leurs écrits mêmes seront sous nos yeux. D'ailleurs nous avons vu que M. *Chwolson* a déjà trouvé de rudes adversaires en MM. *Ewald* et E. *Meyer*.

Au moins *Qûtâmî* n'a-t-il pas le droit de se plaindre si nous le rangeons parmi les auteurs apocryphes, lui qui prétend que son énorme livre sur l'agriculture est une révélation qu'il a reçue de *Saturne*, par l'intermédiaire de l'idole de la *Lune*.

Nous déclarons que la découverte de vingt pages de *Bérose* nous aurait causé infiniment plus de joie que la traduction, en 4 volumes in-4° de 600 pages, des manuscrits chaldéens-arabes d'*Ibn-Wâhschijjah*. Chaque ligne de *Bérose* ajouterait un fait nouveau au peu que nous savons de l'antique Babylonie, tandis que l'histoire que M. Chwolson a extraite de ces manuscrits nous paraît tout aussi fabuleuse que celle du monde primitif que l'on construirait avec le *livre d'Hénoc* et celui du *combat d'Adam*. La plupart des écrits apocryphes prennent, il est vrai, pour motifs de leurs fictions des événements réels; mais la réalité et la fiction y sont tellement mêlées, que la séparation en serait impossible sans le secours d'un écrit authentique. Aussi pensons-nous que tous les faits nouveaux qui peuvent être contenus dans les manuscrits de M. Chwolson ne pourraient être dégagés des fables qui les enveloppent de toutes parts, que par la découverte de sources nouvelles dont l'authenticité serait incontestable. Par exemple, les 22 rois de la Babylonie nommés par *Qûtâmî* ne pourraient prendre place dans les fastes de ce pays qu'autant qu'ils se retrouveraient dans les *inscriptions cunéiformes*.

Les détails de mœurs que donnent des écrits apocryphes, ont moins besoin d'être contrôlés par d'autres sources que les événements qu'ils racontent, parce que le souvenir des faits passés s'altère avec une extraordinaire promptitude, et que, au contraire, chaque écrivain peint à son insu plus ou moins fidèlement les mœurs de son siècle. Ainsi, le livre de *Tenkelûschâ*, étant de l'ère chrétienne, peut nous faire connaître avec une grande fidélité la vie des Babyloniens à cette date. Mais les Babyloniens étaient alors à demi-hellénisés, et nous

Histoire ecclésiastique.

PREUVES DE LA VENUE ET DE L'ÉPISCOPAT DE SAINT PIERRE A ROME.

2e ARTICLE [1].

VI. — Preuves du séjour de S. Pierre à Rome, tirées des Catacombes.

Laissons maintenant les monuments sacrés et les inscriptions de la ville de Rome touchant les faits que nous examinons et descendons jusque dans les catacombes, et là nous verrons, avec non moins d'admiration, l'art chrétien copier aussi fidèlement que peut le permettre sa naïve simplicité le type traditionnel des deux princes de l'Eglise; religieux interprète de la foi, il assigne à chaque apôtre la place qu'il occupe dans la hiérarchie catholique.

Ainsi sur les verres, les peintures, les sculptures et les mosaïques, *Pierre* tient toujours la place d'honneur, *Paul* est à sa gauche, et s'il y a un petit nombre d'exceptions, elles résultent évidemment de l'inattention ou de l'inexpérience de l'artiste, et ne font que confirmer la règle générale. Des explications satisfaisantes ont d'ailleurs été données sur ces exceptions [2]. Ainsi ces monuments de l'art remontant les uns au berceau de l'Église, les autres aux 4e, 5e et 6e siècles, perpétuent le même dogme qu'ils transmettent au moyen âge, d'où, par une tradition artistique non interrompue, il est arrivé jusqu'à nous. « Cette » coutume de représenter toujours S. Pierre à la droite et » S. Paul à la gauche d'une façon si constante et si universelle, » dit *Mamachi* [3], ne peut résulter du hasard ou du caprice. Il faut » donc y voir le reflet du dogme catholique de la suprématie de » S. Pierre et l'écho des paroles du divin Maître: *Tu es Petrus* [4]. »

[1] Voir le 1er art. au n° précédent, t. XX, p. 405.

[2] Les artistes anciens ont souvent oublié que pour les sceaux et les verres peints, les images doivent être tracées à rebours faute de quoi le sens de leur dessin serait transposé pour l'œil du spectateur.

[3] *Origin. et antiquit. christ.*, t. IV, p. 485.

[4] Voir la *gravure* d'un de ces monuments dans les *Annales de philosophie*, t. V, p. 146, n° 3 de la planche (3e série).

Ces images sacrées, constamment reproduites sur les verres et les peintures des catacombes, attestent l'amour et la vénération des chrétiens de Rome pour leurs pères en la foi. Elles confirment la présence des deux apôtres dans la ville Sainte; chose digne de remarque, c'est qu'Eusèbe et S. Jérôme, comme on l'a vu, se servaient déjà de ces monuments incontestables pour établir le voyage et le séjour à Rome des princes du collége apostolique[1].

Pour ne pas abuser de la patience du lecteur, nous le renverrons aux savants et consciencieux ouvrages de *Bosio*, de *Bottari*, de *Boldetti*, de *Buonarotti*, de *Marangoni*, du P. *Marchi*, à l'iconographie des catacombes de M. *Perret*[2], aux travaux de M. le chev. de *Rossi*, et surtout à la récente publication du P. *Garrucci* sur les verres peints des catacombes, pour y voir de nombreux exemples des représentations de S. Pierre et de S. Paul dont nous venons de parler. Dans une peinture des catacombes entre autres, l'artiste considérait si bien S. Pierre comme le chef de l'Eglise qu'il le représente sous la figure de *Moïse* frappant le rocher de sa verge miraculeuse, et afin que personne ne s'y trompe, il écrit en toutes lettres le nom de PETRVS au-dessus de sa tête[3]; voulant indiquer clairement que, de même que dans l'ancienne loi, Moïse était le guide et le chef du peuple de Dieu, de même, selon ces artistes, dans la nouvelle loi, S. Pierre est le guide et le chef des chrétiens.

A la droite de l'inscription d'*Asellus* [4], sont gravées les images de S. Pierre et de S. Paul; le premier occupe la droite comme presque toujours.

Mais voici un monument très-important touchant la primauté de S. Pierre; c'est une *lampe en bronze* [5], du 3e siècle, trouvée à Rome, au mont Cœlius. Elle a la forme d'une élégante nacelle; au centre s'élève un mât avec sa voile gonflée, et au sommet duquel se trouve attachée une tablette où l'on peut lire cette inscription en lettres d'argent incrustées dans le bronze :

[1] Voir le texte grec au précédent n°, t. xx, p. 422 (4e série).
[2] *Catacombes*, etc., t. iv, pl. 21, 28.
[3] Boldetti, *i cimeteri*, tab. v, n. 14.
[4] *Ibid.*, p. 193.
[5] Maffei, *Observations littéraires*, t. v. p. 23.

DOMINVS LEGEM
DAT VALERIO SEVERO
EVTROPI VIVAS

« Le Seigneur donne sa loi à Valerius Severus. Vis Eutrope. »

A la poupe est placé un personnage assis qui tient le gouvernail des deux mains, et à la proue un autre homme qui semble haranguer une multitude. Il est impossible de douter que ce ne soit là le symbole de l'Église. Qu'il nous soit permis d'employer les expressions de Tertullien, dans son livre *de Baptismo:* « Cette nacelle figure l'Église, qui, dans la mer, » c'est-à-dire dans le siècle, est agitée par les flots, c'est-à-dire » par les tentations et les persécutions[1]. » Et S. Augustin dit de même : « Dans cette nacelle figurez-vous l'Eglisé, et dans » la mer agitée le siècle [2].»

Quels sont ces deux personnages? *Bellorius* dit que l'un des deux personnages doit être le Christ; suivant *Foggini* [3], celui qui tiendrait le gouvernail serait *Pierre*; celui qui est debout est S. Paul, le *dux verbi* de l'Ecriture, le *prædicator veritatis et doctor gentium.* Zaccharia a partagé complétement l'interprétation de Foggini. C'est aussi l'avis du P. Garucci dans ses notes sur l'*Hagioglypta* de Macarius. Si nous osions émettre une opinion après de si graves autorités, nous inclinerions à penser que l'un des deux personnages doit être le Christ. Celui qui est assis serait S. Pierre, et l'autre, qui est debout enseignant, notre Seigneur. Notre sentiment est basé sur l'Evangile même; le saint livre nous apprend en effet, que Jésus-Christ préféra monter sur la barque de S. Pierre, lorsqu'il se trouvait près du lac de Tibériade, et qu'il prêcha au peuple[4], dès qu'il y fut entré. Ce que S. Ambroise a commenté ainsi : « Le » Seigneur monte sur la seule barque de l'Église, celle dans » laquelle Pierre est établi le maître[5]. » Il nous semble que ces

[1] « Navicula illa figuram Ecclesiæ præferebat, quod in mari, id est sæculo, fluctibus, id est persecutionibus et tentationibus, inquietatur. » (*De baptismo*, c. XII, *Patr. lat.*, t. I, p. 1214).

[2] Naviculam quippe istam Ecclesiam cogitate, turbulentum mare, hoc sæculum. (*De verbis Domini*, Luc, VI; Math. IV, 18.)

[3] *De romano D. Petri itinere*, etc., p. 486.

[4] Luc, V, 2, 3.

[5] Voir le texte à l'art. précédent, t. XX, p. 410.

mots de l'inscription : *Dominus dat legem* confirmeraient cette opinion. Qui donc, si ce n'est Jésus-Christ, a le droit de dicter la loi et de la promulguer lui-même, comme il le fit sur la montagne et sur le lac de Tibériade du haut de la barque de S. Pierre. Aussi lorsque S. Paul annonçait cette même loi, il ne le faisait qu'au nom de son maître Jésus crucifié, et l'on ne pouvait dire de lui : *dat legem.*

L'épigraphie des catacombes vient aussi à notre secours :

RVTA OMNIBVS SVBDITA ET ATFABI
LIS BIBET IN NOMINE PETRI
IN PACE ☧ [1].

» Ruta, bonne et affable pour tous, vit, au nom de Pierre, » dans la paix du Christ [2]. »

Ce symbole singulier des clefs du royaume des cieux, qui est reproduit sur plusieurs peintures des catacombes représentant S. Pierre, exprime le premier rang pour le pouvoir judiciaire. « Le bienheureux Pierre, dit le vénérable Bède, qui occupe ce » rang, a reçu spécialement les clefs du royaume des cieux et le » principat du pouvoir judiciaire, afin que tous les fidèles de » la terre comprennent que si quelqu'un, n'importe pour quel » motif et de quelle manière, se sépare de l'unité de la foi et » de la communion de Pierre, celui-là ne peut espérer ni être » absous des liens de ses péchés, ni être admis dans le royaume » des cieux [3]. »

Remarquez ce qu'on lit sur l'épitaphe d'Ennodius, évêque de Ticinum (Pavie), mort en 521 :

SISMATA CONIVNXIT DVDVM DISCORDIA LEGI
ADQVE FIDEM PETRI REDDIDIT ECCLESIIS

« Il a éteint le schisme, étouffé nos longues discordes, et » réuni les églises à la croyance de Pierre. »

[1] Boldetti, p. 388.

[2] *Ruta* est évidemment une contraction, c'est pour *Restituta*. On trouve quelquefois *Restuta*. — *Bibet* est ici pour *vivit*.

[3] Sed ideo beatus Petrus.... specialiter claves regni cœlorum et principatum judiciariæ potestatis accepit, ut omnes per orbem credentes intelligant, quia quicumque ab unitate fidei vel societatis illius quolibet modo semetipsos segregant, tales nec vinculis peccatorum absolvi, nec januam possint regni cœlestis ingredi. (*Hom.* in nat. B. ap. Petri et Pauli, *Patrol. lat.*, t. 94, p. 223.)

A la croyance de Pierre pour dire *à la foi catholique*. Et en effet S. Pierre Chrysologue écrivait à Eutychès : « S. Pierre qui » vit et préside encore sur le siége qui lui appartient accorde » la vérité de la foi à ceux qui la cherchent[1]. »

Bien plus ceux qui étaient morts dans la paix de l'église, étaient quelquefois dits morts dans la *paix de Rome*. Citons-en pour preuve cette inscription[2] :

EXVPERANTIA DIES XV. KAL. SEPT.
HIC DEPOSITA EST IN PACE ROME QUAE
VIXIT P. M. MENSES III CONS. FAUSTI IVN DV
ID. IANVARIAS

« Exuperantia le 15 des calendes de septembre a été dépo- » sée ici *dans la paix de Rome*; elle a vécu trois mois plus ou » moins sous le consulat de Faustus le 2 des ides de janvier. »

Ce monument, qui est de 483, a une grande autorité pour établir non-seulement la dignité de l'Eglise romaine, mais aussi la primauté de S. Pierre. Pourquoi en effet, sans cette primauté, rendre un honneur si particulier à l'Eglise de Rome?

Or que prouvent tous ces monuments, sinon qu'immédiatement après leur mort, S. Pierre et S. Paul ont été honorés, par les chrétiens et par les martyrs romains, d'un culte particulier, parce que les fidèles les croyaient leurs principaux héros, leurs pères dans la foi, et les fondateurs de l'Eglise de Rome.

Voici un témoignage des honneurs rendus à S. Pierre et à S. Paul, qui ne sera récusé par personne, puisqu'il sort de la bouche de Julien l'apostat :

« Paul n'a point osé appeler Jésus Dieu, ni Mathieu, ni Luc, » ni Marc. Mais le naïf Jean, ayant remarqué qu'une grande » multitude, répandue dans beaucoup de villes de la Grèce » et de l'Italie, était saisie de cette maladie; entendant dire » aussi, je pense, que les tombeaux de Pierre et de Paul, se- » crètement à la vérité, mais entendant dire aussi qu'ils » étaient honorés, osa le premier dire cela[3]. »

[1] « Beatus Petrus, qui in propria sede vivit, et præsidet, præstat quærentibus fidei veritatem. » (*Patr. lat.*, t. 53, p. 24.—Et *Concil.*, t. IV, p. 802, édit. Veneta.)

[2] Fabretti, *Insc. antiq.*, p. 757.

[3] Τὸν γοῦν Ἰησοῦν οὔτε Παῦλος ἐτόλμησεν εἰπεῖν Θεὸν, οὔτε Ματθαῖος, οὔτε Λουκᾶς, οὔτε Μᾶρκος. Ἀλλ' ὁ χρηστὸς Ἰωάννης, αἰσθόμενος ἤδη πολὺ πλῆθος

Plusieurs remarques sont à faire sur ce texte de l'ennemi du Christ. 1° Que les quatre Evangiles, avec le nom des auteurs que nous leur donnons, existaient déjà; 2° de plus qu'ils étaient répandus parmi les chrétiens et les païens, puisque Julien y renvoie les uns et les autres; 3° que les tombeaux des apôtres S. Pierre et S. Paul étaient connus dès le temps de S. Jean; 4° qu'ils étaient honorés des fidèles; 5° enfin que Julien même savait qu'il fallait nommer S. Pierre le premier. Quant à l'assertion que personne, avant S. Jean, n'avait nommé le Christ Dieu, nous renvoyons aux textes de S. Paul et à la belle réponse que lui fait S. Cyrille [1].

« S. Pierre, inhumé au Vatican, dit Mgr Gaume, dans ses » *Trois Rome* [2], apparaît comme le chef de la région transti- » bérine, et protége Rome au nord et à l'occident, tandis que » S. Paul, dont la sépulture se trouve sur la voie d'Ostie, » devient le chef de la région cistibérine, et protége Rome au » midi et à l'orient:

A facie hostili duo propugnacula præsunt
Quos fidei turres, urbs, caput orbis, habet,

» dit le poëte Fortunat [3]. »

Qu'ajouter après ce qu'on vient de lire ci-dessus, sinon passer à un autre ordre de preuves?

Si S. Pierre n'est pas mort à Rome et n'y a pas été enseveli, nous demanderons donc à nos adversaires qu'ils veuillent bien nous indiquer où ces grands faits ont pu s'accomplir et dans quel autre lieu à leur connaissance?

Y a-t-il dans le monde entier une ville autre que Rome qui ait même songé à revendiquer l'honneur d'avoir vu mourir dans son sein le prince des Apôtres, et d'avoir recueilli et toujours possédé ses restes vénérables? Nous ne le pensons pas.

Sans doute, quelques hérétiques ont pu donner à entendre

ἐκλωκὸς ἐν πολλαῖς τῶν Ἑλληνίδων καὶ Ἰταλιωτίδων πόλεων ὑπὸ ταύτης τῆς νόσου. Ἀκούων δὲ, οἶμαι, καὶ τὰ μνήματα Πέτρου καὶ Παύλου, λάθρα μὲν, ἀκούων δὲ ὅμως αὐτὰ θεραπευόμενα, πρῶτος ἐτόλμησεν εἰπεῖν. (S. Cyrille, *contre Julien*, l. x, n. 1, dans *Patr. grecque*, t. 76, p. 1004.)

[1] *Ibid.*

[2] *Les trois Rome*, t. IV, p. 44.

[3] *Opera*, pars I, ch. 7, dans *Patr. lat.*, t. 88, p. 127.

qu'il était mort à *Babylone*, et qu'il y avait été enterré ; mais nous avons démontré plus haut [1] toute l'invraisemblance d'un pareil système. Sans doute, *Velenus-Udalric*, au 16e siècle, et quelques autres protestants ont pu affirmer tout gratuitement, et sans apporter la moindre preuve à l'appui de leurs assertions, toutes imaginaires, que S. Pierre et S. Paul étaient morts à *Jérusalem* et qu'ils y avaient été ensevelis. Mais cette opinion n'est pas plus soutenable que la précédente, en présence du témoignage que tant d'écrivains n'ont cessé de rendre à la vérité depuis S. Clément.

Comment admettre que le peuple romain, qui avait été témoin oculaire, se soit trompé lui-même et qu'il ait trompé les premiers Papes en leur faisant croire, si cela n'était pas, que S. Pierre était venu dans leur capitale, leur avait annoncé l'Evangile, avait souffert le supplice de la croix et qu'ensuite ses ossements sacrés avaient été conservés parmi eux et environnés des plus grands honneurs ?

Comment en outre taxer de fausseté tous les actes du martyre de S. Pierre, quand on connaît l'empressement religieux et le soin diligent que les premiers chrétiens apportaient dans l'enregistrement des actes des confesseurs de la foi, et de quels scrupules ils entouraient la vindication et la probation des martyrs?

Nous l'accorderions volontiers, si l'on peut nous dire avec certitude d'où venaient les reliques de S. Pierre. L'époque de la translation du corps de quelques autres apôtres est connue, ainsi que le lieu où ils reposaient, tandis que le silence le plus profond règne sur la translation de celui du prince des Apôtres. D'où cela vient-il? évidemment de ce qu'il n'a jamais donné lieu à translation, de ce qu'il a toujours été à Rome depuis l'instant de son martyre glorieux sur le Janicule.

VII. — Autres preuves tirées des témoignages contemporains et subséquents du séjour et de la mort de S. Pierre, à Rome.

Mais pour mettre le dernier sceau aux preuves nombreuses que nous venons de donner, nous ajouterons d'autres preuves de la plus haute importance. Elles sont tirées de l'accord

[1] Voir le précédent article, t. xx, p. 419.

constant et unanime des écrivains les plus graves et des conciles généraux et particuliers depuis le 1er siècle de l'Eglise.

1er *siècle.* — S. Clément, martyr et disciple de S. Pierre, après avoir fait le récit des souffrances et du martyre du prince des Apôtres dans sa *première lettre adressée aux Corinthiens au nom de l'Eglise de Rome,* ajoute ces paroles : « A ces » grands hommes qui ont donné l'institution de la vie sainte, » s'est associée, dans la suite, une grande multitude d'élus, » qui, excités par leur exemple, ont souffert beaucoup de sup- » plices et de tourments, et sont devenus, à leur tour, les plus » excellents modèles parmi nous [1]. »

— Le même S. Clément, dans ses *Constitutions apostoliques,* rédigées au 4e siècle, mais si recommandables auprès de tous par leur antiquité, se dit ordonné évêque de Rome par S. Pierre, en ces termes : « Après la mort de Linus, Clément fut élu le » second évêque de Rome, par moi Pierre [2]. »

De plus, il nous apprend que c'est à la prière des fidèles que « Marc, disciple de Pierre, » écrivit son évangile, et que Pierre approuva ce « livre de son autorité, afin qu'il fût lu par la suite » dans les Eglises [3]. »

S. *Ignace,* disciple des Apôtres, dans une des *sept lettres* adressées de Smyrne à Rome, prie les Romains de ne pas s'opposer à son martyre : « Je vous demande seulement en grâce, » ajoute-t-il, je ne vous l'ordonne pas comme le firent Pierre » et Paul [4]. » Si un grand nombre d'hommes insultèrent Pierre et Paul à leur dernier moment, suivant la *lettre douteuse de S. Denis l'aréopagite à Timothée,* il résulte de ces paroles qu'un

[1] Τούτοις τοῖς ἀνδράσιν θείως πολιτευσαμένοις συνηθροίσθη πολὺ πλῆθος ἐκλεκτῶν οἵτινες πολλαῖς αἰκίαις, καὶ βασάνοις διὰ ζῆλον παθόντες ὑπόδειγμα κάλλιστον ἐγένοντο ἐν ἡμῖν. (1re *lettre aux Corinthiens,* c. VI, dans *Patrol. grecque,* t. I, p. 220.)

[2] Τῆς δὲ Ῥωμαίων Ἐκκλησίας... Κλήμης μετὰ τὸν Λίνου ὁσιακτον ὑπ' ἐμοῦ Πέτρου, δεύτερος μεχειροτόνηται. (*Const. apost.,* l. VII, c. 46, dans *Patrol. grecque,* t. I, p. 1052, où il faut consulter la note de Cotelier.)

[3] Μάρκον.... ἀκόλουτον ὄντα Πέτρου.... κυρῶσαί τε τὴν γραφὴν εἰς ἔντευξιν ταῖς ἐκκλησίαις. (Dans ses *Institutions,* l. VI; dans Eusèbe, *Hist. eccl.,* l. II, c. 15. *Patrol. grecque,* t. 20, p. 172.)

[4] Οὐχ ὡς Πέτρος, καὶ Παῦλος διατάσσομαι ὑμῖν. (*Lettre aux Romains,* n. 4, *Patrol. grecque,* t. 5, p. 689.)

grand nombre de Romains voulurent entraver aussi le martyre de Pierre et de Paul et que ceux-ci leur ordonnèrent de laisser agir les bourreaux.

Papias, disciple de S. Jean et évêque d'Hiéropolis en Phrygie, dit : « que S. Marc a écrit son Evangile à Rome, comme » il l'avait entendu annoncer et prêcher par S. Pierre [1]. »

2e *siècle*. — Nous avons déjà cité *Caïus*, qui indiquait aux hérétiques les trophées des Apôtres au Vatican, et sur la voie d'Ostie [2]. Voici le témoignage de S. *Irénée*, cet illustre disciple de S. Polycarpe, disciple lui-même de S. Jean : « Ce serait » trop long, si je voulais enregistrer ici la succession épisco- » pale de toutes les Eglises, et principalement de la plus an- » cienne de toutes et la plus connue par tout le monde, je » veux dire l'Eglise que les très-glorieux Apôtres Pierre et » Paul ont constituée et établie à Rome. J'indique seulement » sa tradition, qu'elle a reçue par les Apôtres et sa foi qui a » été annoncée aux hommes, et qui, par la succession des » évêques, est parvenue jusqu'à nous. Par ce moyen, nous » confondons tous ceux qui recueillent au hasard (la doctrine » de Jésus-Christ), par l'effet de leur amour-propre, de leur » vanité ou de leur aveuglement.

» Car il faut se persuader que toute autre Eglise doit s'en » rapporter à celle-ci, à cause de sa plus puissante principa- » lité, c'est-à-dire que tous les fidèles répandus dans le monde » doivent s'accorder avec elle, parce que c'est chez elle que » tous ceux qui y sont venus de toutes parts, ont conservé in- » tacte la tradition qui a eu son origine par les Apôtres [3]. »

Et ailleurs le même S. Irénée avait déjà dit : « Pierre et

[1] Voir le texte au précédent article, t. xx, p. 420.

[2] Voir le précédent article, t. xx, p. 422.

[3] Quoniam valde longum est in hoc tali volumine, omnium Ecclesiarum enumerare successiones, maximæ et antiquissimæ et omnibus cognitæ a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ, et constitutæ Ecclesiæ, eam, quam habet ab Apostolis traditionem, et annuntiatam hominibus fidem, per successiones episcoporum, pervenientem usque ad nos, indicantes; confundimus omnes eos, qui quoquo modo, vel per sibi placentia, vel vanam gloriam vel per cæcitatem, et malam sententiam, præterquam oportet, colligunt. Ad hanc enim Ecclesiam, propter potentiorem principalitatem, necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos, qui sunt undiquè fideles, in qua semper ab his, qui sunt undique, conservata est, quæ est ab apostolis traditio. »

» Paul prêchèrent à Rome la doctrine du Christ, et fondèrent » l'Église, et après leur sortie, Marc, disciple et interprète de » Pierre, nous transmit dans ses écrits les doctrines qui » avaient été annoncées par Pierre [1]. »

Il ressort bien clairement du texte de S. Irénée comme des textes précédents que S. Pierre est venu à Rome, qu'il y a établi une Eglise, ainsi que les autres Apôtres l'ont fait dans d'autres villes; mais avec cette différence que la doctrine et la foi de l'Eglise de Rome doivent être la règle de la foi et de la doctrine des autres Eglises, à cause des traditions qu'elle a reçues de Pierre et de Paul, et à cause que, par cela même, elle est la première et principale Eglise du monde.

Voici *Denys*, évêque de Corinthe, qui dans son *Epître aux Romains* affirme que l'Eglise de Rome a été implantée par S. Pierre et S. Paul : « Vous confondez ainsi, dit-il, la fon- » dation de l'Eglise que firent Pierre et Paul à Rome, avec » celle qui fut faite à Corinthe. Tous deux, il est vrai, vinrent » prêcher à Corinthe et y implantèrent les premiers principes » de l'Evangile, mais ils allèrent aussi tous deux en Italie et » lorsqu'ils vous eurent également instruits, ils y souffrirent » le martyre vers le même temps [2]. »

Clément d'Alexandrie affirme d'après la tradition des plus anciens prêtres, que : « Marc écrivit son Evangile, lorsque » Pierre eut prêché publiquement la parole de Dieu dans » Rome [3].

Nous arrivons à *Tertullien*. Ce génie vaste et profond, ce

(Irénée, *adv. hæreses*, l. III, c. 3, texte latin, le texte grec étant perdu; dans *Pat. gr.*, t. VII, p. 848.

[1] Τοῦ Πέτρου καὶ τοῦ Παύλου ἐν Ῥώμῃ εὐαγγελιζομένων, καὶ θεμελιούντων τὴν Ἐκκλησίαν. Μετὰ δὲ τὴν τούτων ἔξοδον, Μάρκος ὁ μαθητὴς καὶ ἑρμηνευτὴς Πέτρου, καὶ αὐτὸς τὰ ὑπὸ Πέτρου κηρυσσόμενα ἐγγράφως ἡμῖν παρεδίδωκε. (*Ibid.* c. I, p. 845.)

[2] Ταῦτα καὶ ὑμεῖς διὰ τῆς τοσαύτης νουθεσίας, τὴν ἀπὸ Πέτρου καὶ Παύλου φυτείαν γενηθεῖσαν Ῥωμαίων τε καὶ Κορινθίων συνεκεράσατε. Καὶ γὰρ ἄμφω καὶ εἰς τὴν ἡμετέραν Κόρινθον φοιτήσαντες ἡμᾶς, ὁμοίως ἐδίδαξαν, ὁμοίως δὲ καὶ εἰς τὴν Ἰταλίαν, ὁμάσε διδάξαντες, ἐμαρτύρησαν κατὰ τὸν αὐτὸν καιρον. (Dans Eusèbe, *Hist. eccl.* l. II, c. 25; *Patrol. grecque*, t. XX, p. 209.)

[3] Τὸ δὲ κατὰ Μάρκον, ταύτην ἐσχηκέναι τὴν οἰκονομίαν τοῦ Πέτρου δημοσίᾳ ἐν Ῥώμῃ κηρύξαντος τὸν λόγον. (Extrait de ses *hypotyposes* dans les *OEuvres* de Clément, *Patrol. grecque*, t. IX, p. 749 et dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. 14, *ibid.* t. XX, p. 551.)

caractère indomptable, ce critique sévère, ce frondeur sanglant des prétendus abus de Rome, et plus tard cet ennemi implacable de toutes ses gloires, n'a pu s'empêcher de rendre à la vérité le témoignage suivant :

« Si vous voulez y ajouter l'Italie, vous avez Rome, d'où » nous vient l'autorité; Rome, cette Eglise si bienheureuse, » à laquelle les Apôtres transmirent leur doctrine avec leur » sang, et où Pierre fut assimilé au Seigneur dans le genre de » sa mort, et où Paul eut la même couronne que Jean [1]. »

Le même, dans un chapitre précédent, affirme « qu'à Rome » la succession des évêques n'a jamais été interrompue de- » puis S. Pierre qui a ordonné S. Clément [2]. »

Tertullien n'est pas moins affirmatif sur le même sujet dans son livre *Du Baptême*, dans le *Scorpiac*, et la *Réfutation de Marcion*.

Origène s'exprime ainsi : « On rapporte que Pierre prêcha » dans le Pont, la Galatie, la Bythinie, la Cappadoce, aux » Juifs, qui y étaient dispersés; étant venu à la fin à Rome, il » y fut crucifié, la tête en bas; car il avait prié qu'on l'attachât » ainsi sur la croix [3]. »

S. Pierre d'Alexandrie dit aussi :

« Ainsi Pierre, le premier des Apôtres, souvent arrêté et mis » en prison, et couvert d'ignominie, fut, à la fin, crucifié à » Rome [4]. »

[1] Si autem Italiæ adjaces habes Romam, unde nobis quoque auctoritas præsto est. Ista quam felix Ecclesia, cui totam doctrinam Apostoli cum sanguine suo profuderunt! ubi Petrus passioni dominicæ adæquatur; ubi Paulus Joannis exitu coronatur. (*De præscriptionibus*, c. 36; *Patr. lat.*, t. II, p. 49.)

[2] « Edant (hæretici) origines ecclesiarum suarum; evolvant ordinem episcoporum suorum, ita, per successionem ab initio decurrentem, ut primus ille episcopus aliquem ex Apostolis, vel apostolicis viris, qui tamen cum apostolis perseveraverit, habuerit auctorem et antecessorem. Hoc enim modo ecclesiæ apostolicæ census suos deferunt... sicut Romanorum Clementem a Petro ordinatum edit. (*Ibid.* c. 32, p. 44.)

[3] Πέτρος δὲ ἐν Πόντῳ, καὶ Γαλατίᾳ, καὶ Βιθυνίᾳ, Καππαδοκίᾳ τε καὶ Ἀσίᾳ, κεκηρυχέναι τοῖς ἐν διασπορᾷ Ἰουδαίοις ἔοικεν, ὃς καὶ ἐπὶ τέλει ἐν Ρώμῃ γενόμενος, ἀνεσκολοπίσθη κατὰ κεφαλῆς, οὕτος αὐτὸς ἀξιώσας παθεῖν. (Origène, *Comm. sur la Genèse*, l. III, *Patrol. grecque*, t. 12, p. 91; et dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III. c. 1, *Patrol. grecque*, t. 20, p. 216).

[4] Οὗτος ὑπρόκριτος τῶν Ἀποστόλων Πέτρος, πολλάκις συλληφθεὶς, καὶ φυλακισθεὶς,

Vient ensuite S. *Cyprien*, qui parfois mit trop de vivacité et de résistance dans ses discussions avec Rome sur la validité du baptême des hérétiques. Voici comment il s'exprime sur la papauté et l'Eglise de Rome :

« Après cela, et avec un faux évêque, que les hérétiques leur » ont imposé, les voilà qui osent se mettre à la mer, et appor- » ter des lettres, qu'ils ont reçues des schismatiques et des » profanes, à la chaire de S. Pierre et à la principale Eglise, » de laquelle est dérivée l'unité du sacerdoce; et ils ne se rap- » pellent pas que les Romains sont de ces chrétiens dont la foi » a été louée par l'Apôtre (S. Paul), et chez lesquels la per- » fidie ne peut avoir d'accès [1]. »

Et ailleurs, cet illustre docteur et martyr dit aussi :

« Cornélius a été nommé évêque (à Rome),... lorsque la » place de Fabien, c'est-à-dire la place de Pierre, et la dignité » de la chaire sacerdotale étaient vacantes [2]. »

Au même siècle, nous pouvons encore citer *Lactance*, qui s'exprime en ces termes :

« Jésus leur expliqua toutes les choses que Pierre et Paul » prêchèrent à Rome, et cette prédication est restée écrite dans » la mémoire... C'est pourquoi, après leur mort, arrivée par » l'ordre de Néron, Vespasien extermina le nom et la nation » des Juifs, et exécuta toutes les choses qui leur avaient été » prédites comme devant arriver [3]. »

καὶ ἀτιμασθεὶς, ὕστερον ἐν Ῥώμῃ ἐσταυρώτη. (*Épître canonique*, canon 9e; dans *Patrol. grecque*, t. 18, p. 484.)

[1] « Post ista adhuc insuper pseudoepiscopo sibi ab hæreticis constituto, navigare audent, et ad Petri cathedram, atque ad Ecclesiam principalem, unde unitas sacerdotalis exorta est, a schismaticis et profanis litteras ferre, nec cogitare eos esse Romanos quorum fides, Apostolo prædicante, laudata est, ad quos perfidia habere non possit accessum. » (S. Cyprien, *lettre* 55e, n. 14 à Corneille, pontife romain, *Patr. lat.*, t. III, p. 818.)

[2] « Factus est autem Cornelius episcopus...., cum Fabiani locus, id est cum locus Petri, et gradus cathedræ sacerdotalis vacaret. » (*Lettre* 52, n. 8, ad Antonianum, *ibid.*, p. 770-72.)

[3] Sed et futura aperuit illis omnia (Jesus) quæ Petrus et Paulus Romæ prædicaverunt et ea prædicatio in memoriam scripta permansit.... Itaque post illorum obitum, cum eos Nero interemisset, judæorum nomen et gentem Vespasianus extinxit, fecitque omnia quæ illi futura prædicaverant. (*Divin. inst.*, l. IV, c. 21; *Patr. lat.*, t. VI, p. 516.)

Et ailleurs, le même Lactance dit encore :

« Lorsque déjà Néron occupait l'empire, Pierre vint à » Rome,... Néron fut le premier à persécuter les serviteurs » de Dieu ; il attacha Pierre à une croix, et fit décoller » Paul [1]. »

S. Athanase nous apporte aussi un témoignage qui n'est pas moins précieux :

« Pierre, qui s'était caché par la crainte des Juifs, et Paul » l'apôtre, qui s'était échappé de Damas, descendu dans une » corbeille, ayant entendu ces paroles : *Il faut que vous alliez* » *subir le martyre à Rome*, ne différèrent pas leur départ, mais » ils s'y rendirent tout joyeux, etc. [2]. »

Comme on le voit, tous attestent que S. Pierre est venu à Rome, qu'il y a fondé une Église et qu'il y est mort sur la croix par ordre de Néron.

Au 4e et au 5e siècle, nous voyons soutenir la même thèse avec l'autorité de leur science, de leurs talents et de leurs vertus, les illustres personnages dont les noms suivent :

S. Ambroise [3].
S. Jérôme [4].
S. Augustin [5].
S. Jean Chrysostome [6].
S. Paulin [7].
S. Prosper [8].
S. Epiphane [9].
S. Cyrille de Jérusalem [10].
S. Pierre Chrysologue [11].
S. Optat de Milève [12].

[1] Cumque jam Nero imperaret Petrus Romam advenit.... (Nero) primus omnium persecutus Dei servos, Petrum cruci affixit et Paulum interfecit. (*De mortibus persecutorum*, c. II, *ibid.*, t. VII, p. 195.)

[2] Πέτρος δὲ ὁ διὰ τὸν φόβον τῶν Ἰουδαίων κρυπτόμενος, καὶ Παῦλος ὁ ἀπόστολος ἐν σαργάνῃ χαλασθεὶς καὶ φυγὼν, ἀκούσαντες, εἰς Ῥώμην δεῖ ὑμᾶς μαρτυρῆσαι, οὐκ ἀνεβάλοντο τὴν ἀποδημίαν χαίροντες δὲ μᾶλλον ἀπῆλθον. (*Apologie pour sa fuite*, n. 18, dans *Patrol. grecque*, t. 25, p. 668.)

[3] Serm. *de Basilicis hæreticis non tradendis.*

[4] *In catalogo*, et *Ep.* 17 ad Marcellam, et lib. II *contra Jovinianum.*

[5] *In lib. de Hæresibus*, cap. I et *Epist.* 165.

[6] T. I, *Homel.* XLII, et t. V, p. 180, etc.

[7] *In Nat. App.* III.

[8] *De Ingratis.*

[9] *Hæresi*, XXVII.

[10] *Catach.*, VI.

[11] *Epist.* ad Eutychetem.

[12] Lib. II, *contra Parmenianum.*

S. Maxime de Turin [1].
S. Gaudence de Brescia [2].
S. Astère [3].
S. Grégoire de Tours [4].
S. Isidore de Séville [5].
Théodoret [6].
Paul Orose [7].
Prudence [8].
Philastrius [9].
S. Isidore de Peluse [10].
Sozomène [11].
Arator [12].
Eutrope [13].
Hilaire.
Lucifer.
Panarchius, ces 3 derniers légats du pape S. Libère [14].

A cette nomenclature si imposante par le nombre et la valeur de ces autorités, nous pourrions ajouter celle des papes :

Marcel I.
Damase.
Innocent I.
Léon.
Gélase.
Jean III.
Grégoire le Grand.
Agathon.
Adrien.
Nicolas I.

Mais comme papes, on pourrait récuser leur témoignage, cependant ils étaient tous des martyrs et des saints.

Dans un dernier article, nous recueillerons les témoignages des conciles et des auteurs plus récents.

Edmond C. DE L'HERVILLIERS.

[1] *Hom.* v.
[2] *Serm. de Petr.*
[3] *Ser. de App.*
[4] *Hist. lib.* I, cap. XXV.
[5] *De ortu, et obitu Patrum*, etc. cap. LXVIII.
[6] *Epist.* CXII ad Leonem Magnum.
[7] *Hist.*, lib. VII, cap. IV.
[8] *Hymn. S. Steph.*
[9] *De Hæres.*, XXIX.
[10] Lib. I, cap. XIII.
[11] Lib. IV, cap. IV.
[12] *Act. Apost.*
[13] Lib. VII.
[14] Apud Baronium, ann. 355.

Critique biblique [1].

L'HISTOIRE DE BALAAM.

AUTHENTICITÉ DE SA PROPHÉTIE.

Objections des rationalistes. — Prétendues contradictions. — Différence de style. — Sur les différents noms de Dieu. — Prophétie faite après coup. — Conclusion nécessaire.

Les chapitres XXII, XXIII et XXIV des *Nombres* contiennent l'histoire de *Balaam* (Bileam) et les prophéties de ce devin. Il n'y a pas de doute que tout ce morceau ne fasse partie intégrante du *Pentateuque*, puisque la manière dont il est parlé du prophète de la Mésopotamie, au ch. XXXI, v. 8, 16, prouve sans réplique qu'il a dû déjà être question de lui dans d'autres parties du texte.

Cependant une certaine critique veut que cette relation soit un morceau détaché d'autre part; elle veut que le caractère linguistique et historique de ce document l'isole au milieu des textes qui l'entourent et en constitue un ensemble sans rapport avec ce qui précède et avec ce qui suit. Elle dit encore que les oracles de *Balaam* sont des prophéties faites après les événements accomplis, et elle prétend le démontrer par la précision avec laquelle ils se prononcent sur ces événements [2].

Constatons d'abord la preuve qui résulte pour l'authenticité de notre texte des v. 8 et 16 du ch. XXXI. Dans le v. 8, il est dit, que les Israélites tuèrent par le glaive *Balaam*, fils de Béor, ce qu'on lit aussi dans le livre de Josué, XIII, 22, où *Balaam* est qualifié de sorcier הקוסם; dans le v. 16, il est dit que les Madianites avaient fait apostasier Israël par le conseil que leur en avait donné *Balaam* בִּדְבַר בִּלְעָם [3]. Voilà des renseignements

[1] Extrait de mon ouvrage inédit en 2 vol., intitulé : *Démonstration critique de l'authenticité du Pentateuque.*

[2] V. de Wette, *Beitraege zur Einl. in das A.-T.*, II, 362 sqq. — Gesenius, *de Pent. Samarit.*, p. 6. — Hartmann, *Hist.-krit. Forschungen*, etc., p. 496 sqq. — Bohlen, *die Genesis*, Einl., p. CXXXV; et autres.

[3] M. Cahen dit : *Par le conseil* n'est pas une traduction. Nous voudrions bien savoir pourquoi? Pour lui, il traduit : *dans l'affaire*, ce qui rend le texte inintelligible.

fort concis et qu'on ne pourrait comprendre, si on n'avait lu préalablement le ch. XXII, où l'on apprend que *Balaam* alla chez les Moabites contre le gré de Jehovah en tant qu'il entreprenait ce voyage avec des intentions perfides contre Jehovah, et, conséquemment, contre Israël. C'est ce que nous dit le v. 32[1], qui nous explique aussi cette parole de *Balaam*, v. 34 : « J'ai pé» ché חָטָאתִי. » M. Cahen ne comprend pas cela, et il dit : « Dieu, » après avoir permis à *Bilame* d'aller, est irrité de ce qu'il a » suivi sa permission. Les commentateurs se donnent bien du » mal pour expliquer cette contradiction[2]. » Il m'importe peu de connaître les commentateurs dont M. Cahen veut parler; quant à moi, je ne vois rien dans le texte qui puisse nous autoriser à l'arguer de contradiction. C'est plutôt la traduction de M. Cahen qu'on a souvent lieu de reprendre pour des contradictions ou des contre-sens. Ainsi, par exemple, M. Cahen traduit יִחְיֶה מִשָּׂמוֹ אֵל *qui peut vivre si Dieu le lui a destiné*[3]? tandis qu'il faut lire : « Qui peut guérir de sa blessure, ô Dieu ! »

Mais revenons à notre sujet.

1. *Balaam* entreprenait son voyage avec des intentions hostiles au peuple de Dieu : il suivait l'appel de Balak, roi de Moab, pour maudire Israël. S'il n'avait pas eu cette intention, il ne serait pas allé auprès de Balak. Il est vrai qu'il n'accomplit pas le vœu de Balak et qu'il ne fit pas des imprécations contre Israël. Pourquoi? Non pas certes, parce que l'ange de Jehovah l'avait contraint d'avouer sa duplicité et lui avait arraché l'aveu : « J'ai péché; » le danger passé, le fils de Béor ne songea de nouveau qu'à satisfaire sa cupidité en accomplissant les desseins de Balak, et c'est ce que le texte nous dit clairement. Il nous dit que le prophète d'Aram ne céda aux inspirations de la parole de Dieu, qui lui dictait des bénédictions pour Israël, qu'après avoir épuisé tous les moyens pour éluder les ordres de Dieu; qu'il ne cessa de suivre Balak de hauteur en hauteur et d'avoir recours aux enchantements que lorsqu'il lui fut invinciblement démontré[4] qu'il tenterait en vain d'échapper à la volonté de Jehovah. Cette volonté était

[1] Cf. II Pierre, II, 15, 16.
[2] *La Bible*, IV, 110, not. 22.
[3] *Nomb.*, XXIV, 23.
[4] *Nomb.*, XXII, 41; XXIII, 13, 27; XXIV, 1.

qu'il bénît Israël et prédît les destinées les plus glorieuses du peuple de Dieu, comme aussi le sort qui lui était réservé, en tant que nation descendue d'Eber, quand il aurait accompli sa mission [1]. Balaam bénit donc Israël, puisqu'il le fallait enfin ; mais cette mission forcée accomplie, et rendu à la liberté de son caractère d'idolâtre, le devin revint bien vite à son naturel avide et hostile au peuple du vrai Dieu et reprit sa pensée première, celle de servir Moab. C'était aussi prendre sa revanche de la contrainte qu'il avait dû subir. Il donna donc satisfaction au roi de Moab par le conseil perfide que mentionne le v. 16 du ch. XXXIII, et Israël, le ch. XXV nous le montre, tomba dans le piége : il se prostitua aux filles de Moab et s'attacha au culte de *Baalpeor*. Cela valut à Balaam, lorsque la réaction arriva, d'être massacré avec les autres chefs de Midian.

Ainsi on le voit; il est impossible de se bien expliquer le motif du conseil de *Balaam* et la cause de sa mort, chose dont parle le ch. XXXIII, si on n'a sondé auparavant, par les données des ch. XXII-XXIV, le caractère du fils de Béor. Alors aussi seulement on se rend compte pourquoi l'auteur n'entre, au ch. XXXIII, dans aucun détail au sujet de ce conseil; l'histoire précédemment exposée doit en tenir lieu au lecteur attentif, et l'auteur du *Pentateuque*, nous n'avons cessé de le constater, n'écrit que pour ces lecteurs-là.

2. Maintenant que dit la *critique* pour nous persuader que l'histoire de Balaam ne fait pas partie intégrante des *Nombres*, qu'elle n'est pas mosaïque? D'abord, elle se rejette sur le caractère linguistique par lequel ce morceau se distinguerait fortement des textes qui l'entourent. — Il y a du vrai et du faux dans cette observation. Le vrai, c'est qu'en effet une très-grande partie de ces trois chapitres nous présente un langage particulier. Loin de le nier, nous le constatons. Mais qu'on nous dise comment il serait possible qu'il en fût autrement, puisqu'une notable partie de ce texte consiste en paroles de l'*Araméen Balaam*, et, qui plus est, en paroles prophétiques. Comment un homme étranger à Israël n'aurait-il dans sa diction rien qui le distinguât comme étranger? Le contraire serait évidemment une preuve valable du caractère apocryphe de

[1] *Nomb.*, XXIV, 17-19, 23.

ces textes. Si, au temps de *Jacob* déjà il y avait une différence dialectique, que constate la *Genèse* [1], entre l'*hébreu* et l'*araméen*, il devait en être de même, et à plus forte raison, au temps de Moïse [2]. De ce que les *Nombres* conservent à Balaam le caractère particulier de son langage, il est tout naturel de conclure à la fidélité historique de Moïse, plutôt qu'à la rédaction de ce morceau par on ne sait quel auteur anonyme, ou à l'intercalation d'un fragment. L'allure du langage de Moïse même ne change-t elle pas aussi avec le sujet ? Qu'on songe au ch. I de la *Genèse*, aux chap. XV, XXXIII, XXXIV de l'*Exode*, au ch. XXVI du *Lévitique*. Dans tous ces morceaux et dans bien d'autres, la diction diffère du ton ordinaire du récit, et cependant ils sont, comme nous l'avons démontré, de la même main que tout le reste. D'ailleurs le premier écrivain venu, pour peu qu'il soit à la hauteur de sa tâche, en fait tous les jours autant ; il adapte son style au caractère du sujet qu'il traite. Laissons donc là *de Wette* avec son objection ; insister plus longtemps serait puéril.

3. Cependant la critique hostile à l'authenticité mosaïque du *Pentateuque* a recours à un autre argument. La marque à laquelle on reconnaît que cette narration est due à un auteur particulier, dit-elle [3], c'est qu'on y alterne indistinctement » (*gânzlich vermischt*) les noms de Dieu. »

Eh bien, cela encore est une assertion gratuite. L'emploi des noms de Dieu dans le texte dont nous traitons est assurément fort remarquable et quelquefois même singulier; mais rien, absolument rien, nous autorise à en conclure la non-identité de l'auteur avec celui du *Pentateuque*. On va en juger.

Balaam et *Balak* connaissent le nom de *Jehovah*. Comment ne l'auraient-ils pas connu ? Ils le connaissaient comme le connurent tant d'autres païens, tels que *Laban*, *Pharaon*, *Jethro*, *Rahab* [4], *Akisch* [5], la reine de *Saba* [6], *Hiram* [7],— par leurs

[1] *Gen.*, XXXI, 47.

[2] Voy., sur les araméismes de notre texte, Haevernick, *Handb. des hist.-krit. Einl.*, I, 1, 107 sqq., 2e édit.

[3] Vater, *Commentar über den Pent.*, III, 118 sqq. — De Wette, *loc. cit.*

[4] *Jos.* II, 9.

[5] *I Sam.*, XXIX, 6.

[6] *I Reg.*, X, 9.

[7] *Ib.* V, 7.

relations avec Israël, ou par la gloire avec laquelle le nom de *Jehovah* se manifestait en Israël. C'est ce que constate le *Pentateuque*[1]. Quant à *Balaam*, en particulier, il était, suivant la remarque judicieuse de *Hengstenberg*, dans un cas analogue à celui de *Simon* le magicien; il appelle *Jehovah* « mon Dieu אֱלֹהָי[2], » uniquement parce que, sorcier הקוסם au fond de l'âme, il espérait exploiter le nom de *Jehovah*, comme *Simon* voulait exploiter celui de *Jésus*[3]. Que la connaissance qu'il avait du nom de *Jehovah* n'était qu'une connaissance fausse, cela résulte de ce que pour prophétiser par le nom de *Jehovah*, il a recours à des opérations magiques, à des pratiques païennes[4]. Ainsi l'auteur, en conservant dans la bouche de Balaam l'emploi du nom sacré, reste dans son rôle d'historien consciencieux; il nous dessine la personnalité du devin araméen d'après nature, et pour que le portrait qu'il en fait nous frappe davantage, il emploie, lui, le nom d'*Elohim*. Par ce contraste, il fait vivement ressortir combien l'horizon religieux de Balaam est rétréci, que le *Jehovah* dont parle le magicien aux envoyés du roi de Moab est tout autre chose que le vrai *Jehovah*, *le Elohim*, créateur du ciel et de la terre.

Cependant le vrai *Jehovah* veut faire du devin de Mésopotamie l'instrument d'une grande révélation; le païen, malgré qu'il en ait, glorifiera la puissance du Dieu d'Israël, et confirmera, par les oracles les plus magnifiques, l'élection de la race de Jacob, cette race que l'impiété païenne se propose d'annihiler. *Elohim* vient donc à Balaam[5], et après que l'auteur, pour bien distinguer le vrai Jehovah du Jehovah de l'imagination de Balaam, nous a suffisamment averti par l'emploi du nom d'*Elohim*, il revient au nom de *Jehovah* par une transition, et c'est l'ange de Jehovah[6] qui forme cette transition. Une fois seulement il reprend encore, de crainte d'une confusion possible, le nom d'*Elohim*; c'est au v. 4, ch. XXIII. Les paroles de Balaam qui précèdent (v. 3), et où le

[1] V. *Exod.*, XV, 14.
[2] *Nomb.*, XXII, 18.
[3] *Act.*, VIII, 18.
[4] *Nomb.*, XXIII, 1, 14 sqq.; XXIV, 1.
[5] *Ib.*, XXII, 9, 20; XXIII, 4.
[6] *Ib.*, XXII, 22.

magicien, au milieu de ses opérations païennes, fait intervenir le Jehovah de sa conception, justifient cette précaution.

Cependant *Balak* aussi emploie le nom de *Jehovah*. — Sans doute. D'abord il l'emploie, parce qu'il croit que Balaam, qui l'a sans cesse dans la bouche, peut en effet disposer de la vertu de ce nom pour jeter un maléfice sur Israël ; mais ensuite, quand il voit que Balaam n'a pas ce pouvoir, il l'emploie pour insulter le magicien impuissant : « Et maintenant, lui dit-il, » sauve-toi vers ton endroit ; j'avais dit que je t'honorerais, et » voilà que Jehovah t'a enlevé l'honneur [1]. » C'est comme s'il lui disait : « A t'entendre, on aurait cru que tu étais à tu et à » toi avec Jehovah; mais ce Jehovah dont tu te targuais s'est » moqué de toi : va, tu n'es qu'un charlatan. »

Pour ce qui est des prophéties de Balaam, il va de soi, puisque c'est le Dieu d'Israël qui les met dans la bouche du prophète, que le nom de *Jehovah* y prédomine; il y serait même seul employé, si la diction poétique de ces morceaux ne commandait de l'alterner avec d'autres noms de Dieu, et qui ne sont que des épithètes, tel que *El*, le Fort, *Schaddaï*, le Tout-Puissant, *Eljon*, le Très-Haut. Cependant, l'exigence du parallélisme à part, ces dénominations sont quelquefois aussi motivées par des raisons plus profondes. Il est évident, par exemple, que le *El*, au v. 23, ch. XXIII, est employé par allusion au nom d'Israël, et que le *El* et le *Schaddaï*, au v. 4, ch. XXIV, sont mis avec l'intention de faire ressortir le contraste entre l'homme qui parle, Balaam, et le Dieu Tout-Puissant dont il n'est que l'instrument passif [2].

Voilà donc des preuves concluantes de la parfaite intelligence qui a présidé à l'emploi des noms de Dieu dans ces trois chapitres, et nous en inférons avec certitude l'identité de leur auteur qui, attendu d'ailleurs le rapport étroit de ce morceau avec ce qui précède et avec ce qui suit, ne peut être que l'auteur de tout le reste du Pentateuque.

4. Aborderons-nous maintenant l'objection qu'on élève contre l'authenticité des prophéties de Balaam, et qui les présente, à cause de leur précision, comme faites après l'événe-

[1] *Nomb.*, XXIV, 11.

[2] Hengstenberg, *Beitraege zur Einl. ins* A.-T , II, 406.

ment, ce qui non-seulement enlève la rédaction de notre texte à Moïse, mais la place, en partie du moins, après l'époque d'Alexandre, voire après Titus ou après Adrien? Il ne saurait y avoir d'objection plus mal imaginée que celle-là, et l'éclat qu'elle jette sur le discernement critique des *Gésénius*, des *de Wette*, des *Hartmann* et des *Bohlen* n'est certes pas brillant. Si on procède de parti pris et qu'on dise: les *Kittim*, c'est-à-dire les peuples de l'Occident, n'ont asservi *Assour* (les Perses) et *Eber* (les Juifs) que bien des siècles après Moïse; donc, le passage de la prophétie, qui fait allusion à ces événements [1], ne peut avoir été écrit qu'aux environs de notre ère; si on raisonne ainsi, nous n'avons plus rien à dire: c'est la négation de toute prophétie et nous ne sommes pas disposé à nous battre contre des aveugles. Mais si on est tant soit peu de bonne foi et qu'on soit capable de distinguer la main droite de la main gauche, nous dirons que le caractère authentique de toute la prophétie ne peut être contesté, par la raison que son point de départ et le fond sur lequel elle se déroule, d'un bout à l'autre, portent la marque irrécusable de l'époque mosaïque, du temps où Israël était encore dans le désert, où il vivait encore sous la tente.

Le prophète voit devant lui, dans les plaines de *Moab*, le peuple d'Israël qui est venu là de l'Égypte, innombrable comme la poussière, prolongeant au loin les lignes de son camp et prêt à conquérir le pays qui a été promis aux patriarches, sur les peuples qui l'entourent *immédiatement*, les *Moabites*, les *Edomites*, les *Amalékites*, les *Kénites* [2]. Tous ces traits conviennent, avec une exactitude parfaite, à la situation d'Israël telle qu'elle ressort du texte qui précède, et c'est sur cette réalité contemporaine de Moïse que se dessinent, inséparables du fond, les prophéties proprement dites. D'abord celle qui prédit que le roi d'Israël sera plus élevé qu'*Agag* [3] La critique de *Bleek* [4] et de *Hartmann* [5] voit là une prophétie qui

[1] *Nomb.*, XXIV, 24.
[2] *Ib.*, XXIII, 9, 10, 22, 24; XXIV, 5, 6, 17, 18, 20, 21.
[3] *Ib.*, XXIV, 7.
[4] V. Rosenmüller, *Repertorium*, p. 34 sqq.
[5] *Hist.-krit. Forsch.*, p. 718.

se rapporte spécialement ou plutôt exclusivement au roi *Agag* que vainquit *Saül* [1]. La prophétie, conclut-elle, a donc été écrite après cet événement. C'est une prétention insoutenable.

En effet, le prophète ne peut avoir spécialement en vue le règne de Saül, puisqu'il ajoute d'une seule haleine : « Et son » règne (ou empire) sera exalté. » Or, tout le monde sait que la royauté de Saül, loin d'être exaltée, fut au contraire abattue. Tombe-t-il sous le bon sens de supposer que le prophète *post eventum*, qui devait cependant être un habile, se fût trahi d'une manière aussi grossière? Si donc la prophétie ne se rapporte pas au règne de Saül, comme cela est de la dernière évidence, l'argument de la critique sur lequel elle fonde la preuve de la non-authenticité de notre texte, le nom d'*Agag*, croule sans remède, car elle ne saurait, en désespoir de cause, attribuer la prophétie à un faiseur du temps de David, où il n'est pas question d'*Agag*.

Mais tout s'explique et l'authenticité de notre texte se révèle claire comme le jour, dès qu'on se pénètre de cette vérité mille fois démontrée, que les prophéties sont toujours énoncées en termes généraux et que, par conséquent, le nom d'*Agag* n'est pas un nom propre, mais qu'il est mis comme la personnification de la royauté d'*Amalek*. Agag, en effet, est le nom *commun* des rois d'Amalek, comme *Pharaon* celui des rois d'Égypte, comme *Abimelech* celui des rois des Philistins, comme *Candace* celui des reines d'Éthiopie, comme *Auguste* celui des empereurs romains et ainsi de suite, car les exemples seraient longs à épuiser. Comprise de cette manière, la seule qui est de bonne critique, la prédiction de la perte d'*Amalek* commence, au v. 7, par l'humiliation de la royauté amalékite, pour s'achever, au v. 20, par la destruction de la nation entière. Dans les oracles de Dieu, le désordre n'est qu'apparent; si on va au fond, on trouve que là aussi tout est disposé avec poids et mesure.

Remarquons encore avec *Hengstenberg* [2], que si l'auteur avait voulu indiquer par *Agag* un rapport d'individualité, il

[1] *I Sam.*, xv.

[2] *Beitraege*, etc., III, 307.

n'aurait pas manqué de nommer aussi *Saül* ou *David*. Comment aurait-il donné le nom du vaincu et omis celui du vainqueur ! Cela ne s'est jamais vu et ne se verra jamais.

L'authenticité de la prophétie de Balaam reste donc intacte, et s'il pouvait subsister encore un doute, il serait levé par le v. 24 du ch. XXIV, où le regard du prophète plonge dans l'avenir le plus reculé et prédit même la destruction du peuple hébreu, ou plutôt la victoire de l'Occident (*Kittim*) sur l'Orient (*Eber*). Il paraît en effet que la signification du mot עֵבֶר, de nom propre qu'il est dans la table des peuples [1], a pris ensuite un sens purement géographique, le sens de l'*Orient* [2]. S'il en est ainsi de *Eber*, il en est tout naturellement de même pour *Kittim*, qui, de chef de race dans la table des peuples, et de descendance ionique (*Iavan*) [3], est devenu le représentant de l'Occident. Mais que *Kittim* et *Eber* aient un sens ethnographique et qu'ils signifient les Romains et les Juifs, ou que la valeur de ces mots soit géographique et qu'ils représentent l'Occident et l'Orient, dans l'un comme dans l'autre cas ce passage s'oppose à ce que la prophétie ait pu être fabriquée après coup, ou seulement interpolé l'événement accompli, car alors elle n'aurait pu l'être qu'après notre ère, et certainement pas avant la destruction de Jérusalem et la dispersion définitive des Juifs. Remarquez, en effet, que le texte prophétise la fin d'Eber jusqu'à la ruine complète עֲדֵי אֹבֵד (v. 24).

Puis, songeons à ceci. Quelle tête juive, si hardie qu'on la suppose, aurait jamais pu concevoir l'idée de la ruine d'Israël, ou du moins se résoudre à en déposer l'aveu sous forme de prophétie dans le livre qui porte sur chacune de ses pages le témoignage de l'élection de la race d'Abraham? C'est pourtant à soutenir que l'orgueil juif ne reculait pas devant cette abdication complète qu'il faut se décider, si on combat l'authenticité de la prophétie de Balaam. Que la critique *indépendante* donne bravement dans ces impossibilités, cela ne

[1] *Gen.*, X, 21.

[2] V. la démonstration chez Haevernick, *ouv. cit.*, I, 1, 153 sqq.

[3] *Gen.*, X, 4. Cf. Hérodote, VII, 90, où on lit que les Cypriens (Kittim) se disaient eux-mêmes d'origine hellénique.

saurait nous étonner : quand on n'est pas croyant on est crédule.

Pour nous, nous terminons ces considérations en disant : qu'un discours qui part d'une situation incontestablement réelle et actuelle pour y appliquer l'idée de l'élection d'Israël et pour s'élever avec les données du moment à la vision de la victoire du peuple de Dieu sur le monde qu'il personnifie dans quatre peuples d'abord, puis dans le seul *Eber*, la race de *Seth*, détournée des voies de Dieu, et dont la ruine finale s'accomplit sous les coups d'une puissance nouvelle qui représente l'Occident sous le nom de *Kittim ;* vision qui embrasse l'horizon le plus vaste qui soit et que l'histoire est venue accomplir par la victoire du Christ et par la domination universelle de Rome : nous disons qu'un tel discours est vraiment une prophétie, et que par conséquent il convient à la critique de respecter ce texte comme la parole de Dieu.

C. SCHOEBEL.

Apologétique catholique.

NOUVELLE ET 2e ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE

OU

SÉRIE DE DICTIONNAIRES

Sur toutes les parties de la science religieuse, offrant en français et par ordre alphabétique, la plus claire, la plus facile, la plus commode, la plus variée et la plus complète des Théologies;

Publiée par M. l'abbé MIGNE [1].

TOME XXXIV, comprenant 1712 col. — 1852, prix 8 fr.

DICTIONNAIRE D'EDUCATION PUBLIQUE ET PRIVÉE, *tant en France qu'à l'étranger, à l'usage du clergé, des séminaires, des lycées, des pensionnats et des familles chrétiennes ; contenant l'exposé des principes d'une bonne éducation, considérée comme préparation à la vie publique et privée ; l'examen des divers systèmes ; un coup d'œil sur l'éducation de la première enfance ; les pouponnières, système nouveau de crèches ; des considérations morales sur la conduite de l'homme de la société ; l'histoire de l'Université française à ses diverses époques et des Universités étrangères ; un résumé des discussions sur la liberté et la question classique de l'enseignement et des évolutions de la littérature et de la science*, etc., etc.; *donnant* in extenso *les documents relatifs à la nouvelle organisation scolaire ;* par M. l'abbé RAYMOND, *chanoine de Mende, docteur en théologie, et membre de plusieurs sociétés savantes.*

Le titre de ce dictionnaire dit assez déjà tous les documents qu'il contient, et combien de questions importantes y sont successivement traitées. Nous ne dirons pas que nous les approuvons toutes également. Il y en a qui, malgré les bonnes intentions de M. l'abbé Raymond, nous ont paru, nous pouvons dire, peu sérieuses; nous nommerons en particulier son projet des *Pouponnières,* auxquelles il a essayé en vain de donner une existence sérieuse. Cela ressemblait trop à une division du phalanstère, et les prêtres doivent se tenir éloignés

[1] Prix 6 fr. le vol. pour le souscripteur à la collection entière, 7 fr., 8 fr. et même 10 fr. pour le souscripteur à tel ou tel dictionnaire particulier, 52 vol., prix 312 fr. — Chez Migne, éditeur, rue d'Amboise, à Montrouge, banlieue de Paris.

[2] Voir pour le t. XXXIII, le précédent article, au n° de novembre dernier, t. XX, p. 399.

de toutes ces inventions où l'on prétend élever la famille sur le même modèle et à la mécanique.

Et cependant nous le répétons, ceux qui s'occupent d'enseignement et d'éducation trouveront dans ce volumineux ouvrage une infinité de documents qu'ils chercheraient vainement ailleurs, ou qu'ils ne se procureraient qu'à un prix très-élevé.

Nous allons consigner ici la liste des plus importants de ces documents, d'autant plus qu'il n'y a pas de *table de matières* qui les indique. Ils sont presque tous tirés d'un grand et curieux ouvrage, celui de M. Vallet de Viriville, qui a pour titre : ***Histoire de l'instruction publique en Europe, et principalement en France, depuis le christianisme jusqu'à nos jours***, in-4°, avec planches, Paris, 1849-52 [1]. Plusieurs de nos lecteurs seront donc bien aises de savoir qu'on y trouve les documents suivants :

1. Liste des principales académies formées en Europe depuis le 16e siècle.
2. Archives de l'Université de Paris.
3. Ordre des divers colléges dans les processions de l'Université.
4. Série chronologique des fonctionnaires suprêmes ou professeurs depuis les temps mérovingiens jusqu'à nos jours.
5. Colléges de Paris. — Mœurs des écoliers aux différentes époques.
6. Détails sur les communautés enseignantes, les Jésuites, Port-Royal, les Bénédictins, les Oratoriens.
7. Tableau du résultat de l'enseignement.
8. La plupart des lettres des évêques à propos du projet de loi sur l'instruction publique et la liberté d'enseignement.
9. Les facultés composant l'Université de Paris, anciennes et nouvelles.
10. Histoire de l'instruction publique en France.
11. Les légendes et les traditions.
12. Lois sur l'instruction classique, et modifications introduites dans l'éducation, où est relatée la lutte qui a eu lieu entre les évêques et les divers écrivains laïques.
13. Plan des études officielles.
14. Tableau de l'instruction publique en France, en 1851.
15. L'Université de France et celles fondées à l'étranger.
16. Services rendus par la Restauration, à l'enseignement public.

En finissant, nous voulons donner un échantillon des documents que l'on trouve dans ce livre sur l'état de l'enseignement dans les siècles passés, et nous choisissons pour cela

[1] A la librairie, rue du Pont-de-Lodi, 5, prix 30 fr.

l'extrait suivant où M. Vallet de Viriville nous apprend quels étaient les livres élémentaires d'étude au 15e siècle.

« Un document original et contemporain fait connaître les principaux *Ouvrages élémentaires* employés, au moyen âge, dans les classes de commençants. Il est tiré d'*un compte de l'argenterie*, pour l'année 1454-1455, de la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII : nous y trouvons la *liste ou catalogue des livres qui composaient la bibliothèque d'écolier de Charles, duc de Berry*, prince du sang de France, alors âgé de huit ans. Voici ce catalogue :

« 1. Ung A, B, C.

» 2. *Ungs sept psaulmes* (de la pénitence). C'était une des premières prières que l'on faisait apprendre par cœur aux enfants, avant qu'ils fussent capables de lire dans les *heures*. Ils devaient la réciter mentalement ou à voix basse, soit en assistant à l'office, soit en suivant la procession.

» *Ung Donast* : il s'agit ici de *Celius Donatus*, grammairien romain du 4e siècle, auteur du traité : *De octo partibus orationis*, etc. (des huit parties du discours).

» 4. *Ung Accidents*, autre ouvrage de grammaire, traitant des *cas*, des *conjugaisons*, etc. [1].

» 5. *Un Caton*. On attribue cet ouvrage à *Dionysius* ou *Valérius Caton*, poëte et grammairien, mentionné par Suétone, et mort avant l'ère chrétienne. C'était un recueil de distiques moraux, conçus tantôt en latin, tantôt en français, et tantôt entremêlés de l'un et de l'autre. Il se distinguait, suivant son étendue, en grand et petit *Caton*, ou *Chatonnet*, ainsi qu'on en jugera par l'exemple qui va suivre (n. 7) : celui dont nous parlons n'est probablement que le *Chatonnet*.

» 6. *Ung Doctrinal*, grammaire latine extraite de *Priscien* et mise en vers léonins, pour venir en aide à la mémoire, par Alexandre *de Villedieu*.

» Ces six volumes, « bien escripz en beau parchemin et ri-

[1] Cet ouvrage est moins connu et moins commun que les autres. Il en est fait mention comme d'un livre classique, dans un document des premières années du 14e siècle, publié par Bongars (*Gesta Dei per Francos*, II, 337). On en connaît une édition de Caxton, rarissime, intitulée « *Accidence, scilicet de his quæ octo partibus orationis accidunt.* Prynted at Westmynster in Caxton's, by Wynkyn de Worde. » Sans date, in-4°.

chement enluminés, » avaient été « prins et acheptés de » maistre *Jehan Majoris*, chantre de Saint-Martin de Tours, » pour faire aprendre en iceulx mondit seigneur *Charles*, » et furent payés *cent livres* tournois. Le même article nous apprend que les mêmes ouvrages avaient servi à l'instruction de *Louis*, frère aîné de Charles, qui régna depuis sous le nom de Louis XI (« ès quelz Monseigneur le Dauphin avoit appris à » l'escolle»), et qu'ils furent « délivrez à maistre *Robert Blon-* » *del*, maistre d'escolle de mondit seigneur Charles. » *Jean Majoris*, comme on sait, avait été successivement précepteur et confesseur de Louis. *Robert Blondel* remplit à son tour, auprès du frère puîné du Dauphin, le premier de ces deux emplois. Ce Blondel, peu connu, même des érudits, fut un des historiens de la mémorable campagne qui, en 1450, chassa pour toujours les Anglais de la Normandie [1].

» 7. Le royal écolier possédait, en outre, au témoignage du présent compte : « Ung autre *grand Caton*, que feist maistre » *Guillaume de Pargamo*, lequel est escript en beau parchemin » de bien bonne lettre, bien et richement historié et enlu- » miné, prins et acheté de lui, délivré à maistre *Robert Blon-* » *del* par la cause ci-dessus dicte et payé à Guillaume *Lalle-* » *ment*, marchand, demeurant à Bourges, par ordre de » monsieur le trésorier de la reine, la somme de *cent livres* » tournois [2]. »

» Ces différents ouvrages, et quelques autres analogues, tels

[1] Voy. sur ce personnage une note spéciale dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*. Caen, t. XIX, in-4°, p. 160 et suiv.

[2] *Archives nationales*, K, registre 55, f° CXIX, verso. Charles de France, duc de Berry, né à Montil-lez-Tours, en 1446, duc de Guyenne sous son frère Louis XI, en 1469, mourut en 1472. Ce prince débile, l'un des derniers et nombreux enfants de Marie d'Anjou et de Charles VII, fut l'objet d'une prédilection marquée de la part de son père, qui résolut un moment de le substituer aux droits de son autre fils, rebelle. Son éducation fut entourée des soins les plus tendres et les plus attentifs. Le jeune prince paraît avoir acquis, sous cette influence, l'un des goûts inoffensifs de sa noble existence. Il réunit une certaine quantité de livres que propageait l'imprimerie naissante, et cette collection, qui se distingue encore par la présence multipliée de sa signature, fut un des premiers noyaux de la bibliothèque royale constituée par Louis XI. (Voy. Jourdain, *Mémoire sur la bibliothèque du roi*, en tête du catalogue des imprimés, p. VII).

que le *Catholicon*, espèce de dictionnaire universel à l'usage des élèves latinistes, étaient communs à presque toutes les écoles de la chrétienté. Un livre fort intéssessant, de cette espèce et de la même époque, a été remis récemment en lumière par le *Camden Society* d'Angleterre, sous le titre de *Promptorium parvulorum sive clericorum, auctore Galfrido*, etc.[1]. C'est un *Dictionnaire latin-anglais*, composé vers 1450 dans le dialecte du Norfolkshire, et qui servait, comme son titre l'annonce, aux compositions des jeunes écoliers.

» Le latin, durant le moyen âge, était à la fois la langue de l'Eglise, la langue littéraire, celle de la science, et enfin l'idiome commun des nations chrétiennes. Ces considérations expliquent facilement pourquoi, de tout temps, le latin fut employé à l'exclusion des *dialectes vulgaires* dans les anciennes universités, les colléges et les grandes écoles. Mais lorsque, peu à peu, l'esprit moderne eut ouvert à l'entendement humain comme un monde nouveau ; lorsque les principes moraux, inconnus à l'antiquité, eurent créé dans les relations sociales une multitude d'idées et d'habitudes de l'âme, que les idiomes anciens n'avaient jamais dû traduire ; lorsque enfin les nations, devenues adultes, furent définitivement formées ; alors il s'établit entre le latin et les langues vivantes une sorte de lutte dont il est curieux d'étudier les péripéties dans les annales de la pédagogie, et dont l'issue devait être, après d'héroïques efforts en faveur du langage immortalisé par *Tacite* et *Virgile*, de réduire à peu près universellement le latin à l'*état de langue morte*.

» Dès la première moitié du 15e siècle, on voit se déployer au sein de nos écoles un appareil de prohibitions et de châtiments, pour repousser l'invasion ou l'empiétement du *français* que l'enfant y apportait avec les premières influences de l'éducation maternelle. Le règlement de 1436, que nous avons cité plus haut, distingue deux sortes de latin : le latin *congru*, que devait parler tout élève parvenu à l'étude du *Doctrinal* ou syntaxe latine, et le latin *incongru*, à l'usage des écoliers qui suivaient les classes élémentaires. Mais l'emploi du *français*,

[1] *Ad fidem codicum recensuit*, Alb. Way. Tomus prior. Londini, 1843, in-4° (Tiré à petit nombre pour les membres de ce club ou association littéraire).

même pour la conversation et hors des écoles, est généralement interdit[1].

» Vers la fin de ce siècle et au commencement du 16e, quand les chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité, recherchés et commentés avec une nouvelle ardeur par les érudits, multipliés à l'aide de la presse, reçurent, au milieu de l'Europe régénérée, cette ovation enthousiaste que l'histoire a nommée *Renaissance*, le langage scolastique, retrempé lui-même à cette source vive, y puisa de nouvelles forces pour soutenir la lutte dont nous avons parlé. On vit alors des hommes, même d'une haute valeur intellectuelle, composer pour l'instruction de l'enfance, des *Dialogues familiers*, où la langue du siècle d'Auguste servait d'interprète à de jeunes garçons sujets de Charles-Quint et de François Ier. Nous nous bornerons à citer parmi ces curieuses tentatives, les *Colloques* d'Adrianus *Barlandus*, ceux du hollandais *Erasme*, et chez nous ceux du célèbre Mathurin *Cordier*. Mais ces efforts devaient être à peu près vains, et l'on peut faire, à l'égard du dernier de ces auteurs, une remarque singulière : c'est que le seul de ses ouvrages qui lui aient survécu dans nos écoles, fut précisément écrit en français. Il parut d'abord sous ce titre : *Miroir de la jeunesse, pour la former à bonnes mœurs et civilité de vie.* (Poitiers, 1559, in-16.) C'est, à peu de choses près, le livre aujourd'hui encore si connu sous le nom de *Civilité puérile et honnête* (p. 408). »

On voit quels curieux et importants documents renferme ce dictionnaire.

A. Bonnetty.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE. — FRANCE. — *Différentes pièces officielles concernant les rapports de Rome avec la France.*

La spécialité des *Annales* ne lui permet pas de s'occuper des grandes questions politiques qui s'agitent en ce moment sur la souveraineté temporelle du Saint-Siége. Elles doivent se borner à enregistrer quelques-uns des documents historiques qui doivent passer à la postérité.

Voici d'abord ce que publie le *Journal de Rome* du 28 décembre 1859, en réponse à toutes les attaques dirigées depuis plus de six mois contre la domination temporelle du Pape.

« Rien de plus consolant ni de plus émouvant que les rapports qui nous parviennent de toutes les parties de l'univers catholique, pour attester l'intérêt pris par l'épiscopat, le clergé et les laïques, aux événements actuels de l'Italie, et plus particulièrement à la condition de l'Etat de l'Eglise. La France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Irlande, la Suisse, la Hollande et beaucoup d'autres pays, s'expliquent énergiquement à ce sujet. L'Italie elle-même, malgré ses grandes agitations, envoie aussi des adresses et des milliers de lettres dans lesquelles, oubliant ses propres maux, elle déplore les tristes faits qui se passent dans l'Etat de l'Eglise. »

Dans cet intervalle, parut à Paris, vers le 20 décembre, une brochure dont voici le titre :

Le Pape et le Congrès, in-8°, 47 pages; Paris, imprimerie et librairie F. Didot frères, lib. Dentu.

Dans cette brochure, à laquelle on donna tout de suite un caractère officiel, on s'efforçait de prouver que le Pape devait abandonner tout gouvernement temporel, en se réservant seulement la ville de Rome.

C'est à cette brochure que répond le *Journal de Rome* du 30 décembre :

« Il a paru récemment une brochure anonyme, imprimée à Paris, chez Didot, et intitulée : *Le Pape et le Congrès*. Cette brochure est un véritable hommage rendu à la Révolution, une thèse insidieuse pour ces esprits faibles qui manquent d'un juste critérium pour bien reconnaître le poison qu'elle cache, et un sujet de douleur pour tous les bons catholiques. Les arguments que renferme cet écrit sont une reproduction des erreurs et des outrages vomis tant fois contre le Saint-Siége et tant de fois victorieusement réfutés, quelle qu'ait pu être l'obstination des contradicteurs de la vérité à les soutenir. Si le but que s'est proposé l'Auteur de la brochure était par hasard d'intimider Celui que l'on menace de si grands désastres, cet auteur peut être assuré que celui qui a en sa faveur le droit, qui s'appuie entièrement sur les bases solides et inébranlables de la justice, et surtout qui est soutenu par la protection du Roi des rois, n'a certainement rien à craindre des embûches des hommes. »

On lit en tête du *Journal de Rome* du 3 janvier :

« Dimanche, premier jour de l'an, S. Exc. le général comte de Goyon, aide de camp de S. M. l'empereur Napoléon III, commandant en chef la division française dans les Etats pontificaux, accompagné des officiers de cette division, s'est rendu au Vatican pour y présenter ses félicitations au Saint-Père. Reçue avec ses officiers dans la salle du Trône, Son Excellence a eu l'honneur d'adresser à Sa Sainteté le discours suivant :

« Très-saint-Père,

« Nous venons de nouveau, et toujours avec empressement, aux pieds de votre double trône de Pontife et de Roi pour porter à Votre Sainteté, à l'occasion du nouvel an, la nouvelle assurance de notre profond respect et de notre dévouement.

» Pendant l'année qui vient de s'écouler, de grands événements se sont succédé. Les ordres de notre valeureux Empereur, témoignage éclatant de son respect religieux pour Votre Sainteté, ne nous ont pas permis de paraître dans le champ de l'honneur et de la gloire. Nous n'avons dû, nous n'avons pu nous en consoler qu'en nous rappelant qu'auprès de vous, qu'auprès de Votre Sainteté, nous nous trouvons sur le champ d'honneur du Catholicisme.

» Tels sont, Très-Saint-Père, les sentiments de mes bons et braves subordonnés, dont je me fais gloire d'être l'heureux interprète. Veuillez les accueillir avec cette bonté dont Votre Sainteté a toujours daigné nous honorer. »

Voici la réponse du Saint-Père, d'après la traduction du *Moniteur* :

« Monsieur le Général,

» Si chaque année nous avons reçu avec plaisir les vœux que vous nous avez présentés au nom des braves officiers et de l'armée que vous commandez si dignement, ces vœux nous sont doublement chers aujourd'hui, à cause des événements exceptionnels qui se sont succédé, et parce que vous nous assurez que la division française qui se trouve dans les Etats pontificaux y est placée pour la défense des droits de la catholicité. Que Dieu vous bénisse donc, vous et toute l'armée française! qu'il bénisse également toutes les classes de cette généreuse nation!

» En nous prosternant aux pieds de ce Dieu qui fut, est et sera dans l'éternité, nous le prions dans l'humilité de notre cœur de faire descendre abondamment ses grâces et ses lumières sur le Chef auguste de cette armée et de cette nation, afin qu'éclairé de ces lumières, il puisse marcher sûrement dans sa route difficile, et reconnaître encore la fausseté de certains principes qui ont été produits ces jours derniers dans un Opuscule qu'on peut appeler un monument insigne d'hypocrisie et un tissu ignoble de contradictions. Nous espérons qu'à l'aide de ces lumières, disons plus, nous sommes persuadé qu'avec l'aide de ces lumières il condamnera les principes contenus dans cet opuscule : nous en sommes d'autant plus convaincu que nous possédons quelques pièces qu'il y a quelque temps Sa Majesté eut la bonté de nous faire parvenir et qui sont une véritable condamnation de ces principes. C'est avec cette conviction que nous implorons Dieu pour qu'il répande ses bénédictions sur l'Empereur, sur son auguste Compagne, sur le Prince Impérial et sur toute la France. »

Le *Moniteur* faisait précéder cette publication des paroles suivantes :

« Cette allocution n'aurait peut-être pas été prononcée si Sa Sainteté eût déjà reçu la lettre que S. M. l'Empereur lui a adressée à la date du 31 décembre, lettre dont nous donnons plus loin le texte. »

Voici le texte de cette lettre :

« Très-Saint-Père,

» La lettre que Votre Sainteté a bien voulu m'écrire, le 2 décembre, m'a vivement touché, et je répondrai avec une entière franchise à l'appel fait à ma loyauté.

» Une de mes plus vives préoccupations, pendant comme après la guerre, a été la situation des Etats de l'Église, et certes, parmi les raisons puissantes qui m'ont engagé à faire si promptement la paix, il faut compter la crainte de voir la Révolution prendre tous les jours de plus grandes proportions. Les faits ont une logique inexorable, et malgré mon dévouement au Saint-Siége, malgré la présence de mes troupes à Rome, je ne pouvais échapper à une certaine solidarité avec les effets du mouvement national provoqué en Italie par la lutte contre l'Autriche.

» La paix une fois conclue, je m'empressai d'écrire à Votre Sainteté pour lui soumettre les idées les plus propres, selon moi, à amener la pacification des Romagnes, et je crois encore que si, dès cette époque, Votre Sainteté eût consenti à une séparation administrative de ces provinces et à la nomination d'un gouverneur laïque, elles seraient rentrées sous son autorité. Malheureusement cela n'a pas eu lieu et je me suis trouvé impuissant à arrêter l'établissement du nouveau régime. Mes efforts n'ont abouti qu'à empêcher l'insurrection de

s'étendre, et la démission de Garibaldi a préservé les Marches d'Ancône d'un invasion certaine.

» Aujourd'hui le Congrès va se réunir. Les puissances ne sauraient méconnaître les droits incontestables du Saint-Siége sur les Légations : néanmoins, il est probable qu'elles seront d'avis de ne pas recourir à la violence pour les soumettre. Car, si cette soumission était obtenue à l'aide de forces étrangères, il faudrait encore occuper les Légations militairement pendant longtemps. Cette occupation entretiendrait les haines et les rancunes d'une grande portion du peuple italien, comme la jalousie des grandes puissances : ce serait donc perpétuer un état d'irritation, de malaise et de crainte.

» Que reste-t-il donc à faire? car enfin cette incertitude ne peut pas durer toujours. Après un examen sérieux des difficultés et des dangers que présentaient les diverses combinaisons, je le dis avec un regret sincère, et, quelque pénible que soit la solution, ce qui me paraîtrait le plus conforme aux véritables intérêts du Saint-Siége, ce serait de faire le sacrifice des provinces révoltées. Si le Saint-Père, pour le repos de l'Europe, renonçait à ces provinces qui, depuis cinquante ans, suscitent tant d'embarras à son gouvernement et qu'en échange il demandât aux puissances de lui garantir la possession du reste, je ne doute pas du retour immédiat de l'ordre. Alors le Saint-Père assurerait à l'Italie reconnaissante la paix pendant de longues années et au Saint-Siége la possession paisible des Etats de l'Eglise.

» Votre Sainteté, j'aime à le croire, ne se méprendra pas sur les sentiments qui m'animent; elle comprendra la difficulté de ma situation; elle interprétera avec bienveillance la franchise de mon langage, en se souvenant de tout ce que j'ai fait pour la religion catholique et pour son auguste Chef.

» J'ai exprimé sans réserve toute ma pensée et je l'ai cru indispensable avant le Congrès. Mais je prie Votre Sainteté, quelle que soit sa décision, de croire qu'elle ne changera en rien la ligne de conduite que j'ai toujours tenue à son égard.

» En remerciant Votre Sainteté de la bénédiction apostolique qu'elle a envoyée à l'Impératrice, au Prince Impérial et à moi, je lui renouvelle l'assurance de ma profonde vénération.

» De Votre Sainteté

» Votre dévot fils,

» NAPOLÉON. »

Palais des Tuileries, 31 décembre 1859.

On lit dans le *Journal de Rome* du 17 janvier :

« Le *Moniteur*, de Paris, vient de publier une lettre de S. M. l'Empereur des » Français, dans laquelle ce prince conseille au Saint-Père de faire cession des » provinces insurgées. Nous nous empressons d'annoncer à toutes les personnes » (et il s'en trouve plusieurs millions) qui ont intérêt à la conservation de l'Etat » de l'Eglise, que le Saint-Père s'est cru obligé, en conscience, de répondre né» gativement à ce conseil, en développant les motifs de son refus. »

Encyclique de Notre Saint-Père le Pape Pie IX.

A Nos vénérables Frères les Patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires des lieux, unis par la grâce et la communion au Siége apostolique.

PIE IX, SOUVERAIN-PONTIFE.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique. Nous ne trouvons aucune parole, vénérables Frères, qui puisse

PIUS PP. IX.

Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Nullis certe verbis explicare possumus, Venerabiles Fratres, quanto solatio, quantæque

vous expliquer quelle consolation et quelle joie vous Nous avez fait éprouver, au milieu de nos amères tribulations, vous et les fidèles confiés à vos soins, par la vive et admirable expression de votre foi, de votre piété et de votre soumission envers Nous et ce Siége apostolique, ainsi que par l'éclat de votre accord, de votre empressement, de votre zèle et de votre constance à venger les droits du Saint-Siége et à défendre la cause de la justice. En effet, aussitôt que notre Encyclique du 18 juin de la précédente année qui vous a été adressée, et, plus tard, Notre double Allocution consistoriale vous ont, à votre grande douleur, fait connaître la déplorable gravité de la situation religieuse et civile en Italie; dès que vous avez appris les criminelles et audacieuses manœuvres de rébellion contre les princes légitimes de l'Italie, contre les droits sacrés de Notre souveraineté et de la souveraineté du Saint-Siége; incontinent, secondant Nos vœux et Notre sollicitude, vous avez mis tous vos soins à ordonner des prières publiques dans vos diocèses. Non-seulement vous Nous avez envoyé des lettres pleines de soumission et d'amour, mais encore, au grand honneur de votre ordre et de votre nom, élevant votre voix épiscopale, tantôt dans des lettres pastorales, tantôt dans des écrits publics pleins de foi et de science, vous avez vaillamment vengé la cause de notre sainte religion et de la justice, et flétri avec force les sacriléges attentats contre la souveraineté civile de l'Eglise romaine. Dans votre courageuse défense de cette souveraineté, vous vous êtes fait gloire de

lætitiæ Nobis fuerit inter maximas Nostras amaritudines singularis ac mira vestra, et fidelium, qui Vobis commissi sunt, erga Nos et hanc Apostolicam Sedem fides, pietas et observantia, atque egregius sane in ejusdem Sedis juribus tuendis, et justitiæ causa defendenda consensus, alacritas, studium et constantia. Etenim ubi primum ex Nostris Encyclicis Litteris die 18 Junii superiori anno ad Vos datis, ac deinde ex binis Nostris Consistorialibus Allocutionibus cum summo animi vestri dolore cognovistis gravissima damna, quibus sacræ civilesque res in Italia affligebantur, atque intellexistis nefarios rebellionis motus et ausus contra legitimos ejusdem Italiæ Principes, ac sacrum legitimumque Nostrum et hujus S. Sedis principatum, Vos, Nostris votis curisque statim obsecundantes, nulla interjecta mora, publicas in vestris Diœcesibus preces omni studio indicere properastis. Hinc non solum obsequentissimis æque ac amantissimis vestris Litteris ad Nos datis, verum etiam tum pastoralibus Epistolis, tum aliis religiosis doctisque scriptis in vulgus editis episcopalem vestram vocem cum insigni vestri ordinis ac nominis laude attollentes, ac sanctissimæ nostræ religionis justitiæque causam strenue propugnantes, vehementer detestati estis sacrilega ausa contra civilem Romanæ Ecclesiæ principatum admissa. Atque ipsum principatum constanter tuentes, profiteri et docere gloriati estis,

confesser et d'enseigner que par un dessein particulier de la Providence divine qui régit et gouverne toutes choses, elle a été donnée au Pontife romain, afin que n'étant soumis à aucune puissance civile, il puisse, avec une entière liberté et sans aucun obstacle, exercer dans tout l'univers la charge suprême du ministère apostolique qui lui a été divinement confiée par le Christ Notre-Seigneur.

Nourris de vos enseignements, entraînés par votre admirable exemple, les bien-aimés fils de l'Eglise catholique ont déployé et déploient encore une généreuse ardeur à Nous témoigner les mêmes sentiments. Car de toutes les contrées de l'univers catholique, Nous avons reçu et d'ecclésiastiques et de laïques de toute dignité, ordre, rang et condition, un nombre presque incalculable de lettres, quelquefois signées par des centaines de mille de catholiques, dans lesquelles ils confirment avec éclat leur dévouement et leur vénération filiale envers Nous et ce siége de Pierre, réprouvent avec indignation les actes audacieux de rébellion commis dans quelques-unes de Nos provinces, se prononcent pour l'entier et inviolable maintien du patrimoine du bienheureux Pierre et sa défense contre toute atteinte. C'est ce que plusieurs d'entre eux ont spécialement établi avec savoir et convenance dans des écrits publics. Ces éloquents témoignages de votre dévouement et du dévouement des fidèles, qu'on ne saurait trop louer et publier, et qui seront gravés en lettres d'or dans les fastes de l'Eglise catholique, Nous ont tellement ému, que Nous n'avons pu nous empêcher de nous écrier avec joie :

eumdem singulari Divinæ illius omnia regentis ac moderantis Providentiæ consilio datum fuisse Romano Pontifici, ut ipse nulli civili potestati unquam subjectus supremum Apostolici ministerii munus sibi ab ipso Christo Domino divinitus commissum plenissima libertate, ac sine ullo impedimento in universum orbem exerceat. Atque Nobis carissimi catholicæ Ecclesiæ filii vestris imbuti doctrinis, vestroque eximio exemplo excitati eosdem sensus Nobis testari summopere certarunt et certant. Namque ex omnibus totius catholici orbis regionibus innumerabiles pæne accepimus tum ecclesiasticorum tum laicorum hominum cujusque dignitatis, ordinis, gradus et conditionis Litteras etiam a centenis catholicorum millibus subscriptas, quibus ipsi filialem suam erga Nos, et hanc Petri Cathedram devotionem ac venerationem luculenter confirmant, et rebellionem, aususque in nonnullis Nostris Provinciis admissos vehementer detestantes, Beati Petri patrimonium omnino integrum inviolatumque servandum, atque ab omni injuria defendendum esse contendunt; ex quibus insuper non pauci id ipsum vulgatis apposite scriptis, docte sapienterque asseruere. Quæ præclaræ vestræ, ac fidelium significationes, omni certe laude ac prædicatione decorandæ, et aureis notis in catholicæ Ecclesiæ fastis inscribendæ ita Nos

Béni soit Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation, qui Nous console dans toutes Nos tribulations. Au milieu des terribles épreuves qui Nous accablent, rien de plus doux, de plus consolant, de plus conforme à Nos vœux que le spectacle de cet unanime et admirable zèle qui vous inspire et vous enflamme dans la défense des droits du Saint-Siége et de cette énergique volonté avec laquelle les fidèles confiés à vos soins embrassent la même cause. Vous pouvez donc facilement comprendre avec quelle ardeur et à combien de justes titres s'accroît chaque jour pour eux et pour vous Notre paternelle bienveillance.

Mais, tandis que de votre part et de la part des fidèles ces admirables témoignages de zèle et d'amour envers Nous et le Saint-Siége apportaient un adoucissement à Notre amertume, voici qu'une nouvelle cause d'affliction nous est arrivée d'ailleurs. Aussi vous écrivons-Nous cette lettre pour que, dans une si grave affaire, vous connaissiez parfaitement encore les sentiments de Notre cœur. Naguère, comme l'ont déjà appris plusieurs d'entre vous, la feuille parisienne, intitulée *le Moniteur*, a publié une lettre de l'Empereur des Français, en réponse à Notre lettre, où Nous conjurions Sa Majesté de vouloir bien, dans le Congrès de Paris, assurer son puissant patronage à l'intégrité et à l'inviolabilité de la souveraineté temporelle du Saint-Siége, et la soustraire au pouvoir d'une criminelle révolte. Dans sa lettre, après avoir rappelé un conseil qu'il

commoverunt, ut non potuerimus non læte exclamare: « *Benedictus Deus et Pater Domini Nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum et Deus totius consolationis, qui consolatur Nos in omni tribulatione nostra.* » Nihil enim Nobis inter gravissimas, quibus premimur, angustias gratius, nihil jucundius nihilque optatius esse poterat quam intueri quo concordissimo atque admirabili studio Vos omnes, Venerabiles Fratres, ad hujus S. Sedis jura tutanda animati et incensi estis, et qua egregia voluntate fideles curæ vestræ traditi in idipsum conspirant. Ac per Vos ipsi vel facile cogitatione assequi potestis quam vehementer paterna Nostra in Vos, atque in ipsos catholicos benevolentia merito atque optimo jure in dies augeatur.

Dum vero tam mirificum vestrum, et fidelium erga Nos et hanc Sanctam Sedem studium et amor Nostrum lenibat dolorem, nova aliunde tristitiæ accessit causa. Itaque has Vobis scribimus Litteras, ut in tanti momenti re animi Nostri sensus Vobis in primis denuo notissimi sint. Nuper, quemadmodum plures ex Vobis jam noverint, per Parisienses ephemeridas, quibus titulus « Moniteur » vulgata fuit Gallorum Imperatoris Epistola, qua Nostris respondit Litteris, quibus Imperialem Majestatem Suam omni studio rogavimus, ut validissimo suo patrocinio in Parisiensi Congressu integram et inviolabilem temporalem Nostram et hujus Sanctæ Sedis ditionem tueri, illamque a nefaria rebellione vindicare vellet. Hac sua Epistola summus Imperator commemorans

Nous avait proposé peu de temps avant au sujet des provinces rebelles de Notre domination pontificale, le très-haut Empereur Nous conseille de vouloir bien renoncer à la possession de ces provinces, attendu qu'il ne voit que ce moyen de remédier aux bouleversements actuels.

Chacun de vous, Vénérables Frères, comprend très-bien qu'en présence de cette lettre le souvenir de Notre charge importante Nous défendait de Nous taire. Aussi, Nous sommes-Nous hâté de répondre à l'Empereur. Avec la liberté apostolique de Notre cœur, Nous lui avons clairement et ouvertement déclaré que Nous ne pouvions en aucune façon accéder à son conseil parce qu'il *est hérissé d'obstacles insurmontables à raison de Notre dignité et de celle du Saint-Siége, de Notre sacré caractère et des droits de ce Siége qui appartiennent non à la succession d'une famille royale, mais à tous les catholiques.* Nous avons en même temps déclaré *que Nous ne pouvons céder ce qui n'est pas à Nous; que Nous comprenions parfaitement que le triomphe qu'on voulait assurer aux révoltés de l'Emilie pousserait les perturbateurs indigènes et étrangers des autres provinces à commettre les mêmes attentats, lorsqu'ils verraient l'heureux succès des rebelles.* Entr'autres choses, Nous faisons connaître à l'Empereur *que Nous ne pouvons abdiquer ces provinces de l'Emilie qui relèvent de Notre domination pontificale sans violer les serments solennels qui Nous lient, sans exciter des plaintes et des soulèvements, dans le reste de Nos provinces, sans cau-*

quoddam suum consilium paulo ante Nobis propositum de rebellibus Pontificiæ Nostræ ditionis provinciis Nobis suadet, ut earumdem provinciarium possessioni renunciare velimus, cum ei videatur hoc tantum modo præsenti rerum perturbationi posse mederi.

Quisque vestrum, Venerabiles Fratres, optime intelligit, Nos gravissimi officii Nostri memores haud potuisse silere cum hujusmodi epistolam accepimus. Hinc, nulla interposita mora, eidem Imperatori rescribere properavimus, Apostolica animi Nostri libertate clare aperteque declarantes, nullo plane modo Nos posse ejus annuere consilio, propterea quod *insuperabiles præ se ferat difficultates ratione habita Nostræ et hujus Sanctæ Sedis Dignitatis, Nostrique characteris, atque sacri ejusdem Sedis jurium, quæ non ad alicujus regalis familiæ successionem, sed ad omnes catholicos pertinent,* ac simul professi sumus *non posse per Nos cedi quod nostrum non est, ac plane a Nobis intelligi victoriam, quæ Æmiliæ perduellibus concedi vellet, stimulo futuram indigenis, exterisque aliarum provinciarum perturbatoribus ad eadem patranda, cum cernerent prosperam fortunam quæ rebellibus contingeret.* Atque inter alia eidem Imperatori manifestamus, *non posse Nos commemoratas Pontificiæ Nostræ ditionis in Æmilia provincias abdicare, quin solemnia, quibus obstricti sumus, juramenta violemus, quin querelas motusque in reliquis Nostris pro-*

ser un préjudice à tous les catholiques, enfin, sans affaiblir les droits, non-seulement des princes italiens qui ont été injustement dépossédés de leurs trônes, mais de tous les princes de la chrétienté entière, qui ne pourraient voir d'un œil indifférent l'avénement de certains principes très-pernicieux. Nous n'avons pas négligé de faire remarquer *que Sa Majesté n'ignore point à l'aide de quels hommes, de quel argent, de quels secours on a excité et accompli à Bologne, à Ravenne et dans d'autres villes les récentes tentatives de rébellion, tandis que la plus grande partie de la population demeurait comme stupéfaite à la vue de ces soulèvements tout à fait imprévus pour elle et auxquels elle ne s'est nullement montrée disposée à prendre part.* Comme le sérénissime Empereur était d'avis que Nous devions abdiquer ces provinces à cause des tentatives de rébellion qui parfois y ont éclaté, Nous avons répondu avec raison, que cet argument n'avait aucune valeur, vu qu'il prouvait trop ; car de semblables soulèvements ont eu lieu très-souvent et en Europe, et ailleurs. Il n'est personne qui ne voie qu'on ne peut tirer de là un légitime argument pour diminuer les Etats. Nous n'avons pas omis de rappeler à l'Empereur qu'avant la guerre civile il Nous avait écrit une lettre bien différente de sa dernière lettre qui nous apporta la consolation, non l'affliction. Or, comme quelques paroles de la lettre impériale publiée par la susdite feuille Nous donnaient lieu de craindre que Nos provinces de l'Emilie ne fussent considérées comme déjà

vinciis excitemus, quin catholicis omnibus injuriam inferamus, quin denique infirmemus jura non solum Italiæ Principum, qui suis dominiis injuste spoliati fuerunt, verum etiam omnium totius christiani orbis Principum, qui indifferenter videre nequirent perniciosissima quædam induci principia. Neque prætermisimus animadvertere, *Majestatem Suam haud ignorare per quos homines, quibusque pecuniis, ac præsidiis recentes rebellionis ausus Bononiæ, Ravennæ et in aliis civitatibus excitati ac peracti fuerint, dum longe maxima populorum pars motibus illis, quos minime opinabatur, veluti attonita maneret, et ad illos sequendos se nullo modo propensam ostendit.* Et quoniam Serenissimus Imperator illas Provincias a Nobis abdicandas esse censebat ob rebellionis motus ibi identidem excitatos, opportune respondimus, hujusmodi argumentum, utpote nimis probans, nihil valere : quandoquidem non dissimiles motus tum in Europæ regionibus, tum alibi persæpe evenerunt; et nemo non videt legitimum exinde capi non posse argumentum ad civiles ditiones imminuendas. Atque haud omisimus eidem Imperatori exponere diversam plane fuisse a postremis suis Litteris primam suam Epistolam ante Italicum bellum ad Nos datam, quæ Nobis consolationem, non afflictionem attulit. Cum autem ex quibusdam imperialis epistolæ per commemoratas ephemerides editæ verbis timendum Nobis esse censuerimus, ne prædictæ Nostræ in Æmiliæ pro-

séparées de Notre domination pontificale, Nous avons, au nom de l'Eglise, prié Sa Majesté que, eu égard à son bien et à ses intérêts, elle dissipât complétement Nos craintes. Animé de cette paternelle charité avec laquelle Nous devons Nous préoccuper du salut de tous, Nous lui avons rappelé que tous, un jour, devront rendre un compte rigoureux, en face du tribunal du Christ, et subir un jugement sévère, qu'en conséquence, chacun doit faire les plus sérieux efforts pour éprouver un jour les effets de la miséricorde plutôt que ceux de la justice.

Telles sont, entre autres, les choses que Nous avons répondues au puissant Empereur des Français. Nous avons cru devoir, Vénérables Frères, vous en donner communication; afin que vous d'abord, et tout l'univers catholique appreniez de plus en plus que, Dieu aidant et conformément à l'obligation de Notre très-grave ministère, Nous faisons tous Nos efforts, et que Nous n'omettons rien pour défendre courageusement la cause de la religion et de la justice; pour maintenir avec fermeté, intacts et inviolables, le pouvoir civil de l'Eglise romaine, ses possessions temporelles et ses droits, qui appartiennent à tout l'univers catholique; aussi, pour garantir la juste cause des autres princes. Comptant sur le secours de celui qui a dit: *Vous serez opprimés dans le monde, mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde* (Jean, XVI, 33), et: *bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice* (Math., V, 10). Nous sommes prêt à suivre les illustres traces de Nos prédé-

vinciæ jam essent considerandæ veluti a Pontificia Nostra ditione distractæ, idcirco Majestatem Suam Ecclesiæ nomine rogavimus, ut etiam proprii ipsius Majestatis Suæ boni utilitatisque intuitu efficeret, ut hujusmodi Noster timor plane evanesceret. Ac paterna illa caritate, qua sempiternæ omnium saluti prospicere debemus, in Ipsius mentem revocavimus, ab omnibus districtam aliquando rationem ante Tribunal Christi esse reddendam, et severissimum judicium subeundum, ac propterea cuique enixe curandum ut misericordiæ potius quam justitiæ effectus experiatur.

Hæc præsertim inter alia summo Gallorum Imperatori respondimus, quæ Vobis, Venerabiles Fratres, significanda esse omnino existimavimus, ut vos in primis, et universus catholicus orbis magis magisque agnoscat, Nos, Deo auxiliante, pro gravissimi officii Nostri debito omnia impavide conari, nihilque intentatum relinquere, ut religionis ac justitiæ causam fortiter propugnemus, et civilem Romanæ Ecclesiæ principatum, ejusque temporales possessiones ac jura, quæ ad universum catholicum orbem pertinent, integra, et inviolata constanter tueamur et servemus, nec non justæ aliorum principum causæ prospiciamus. Ac divino illius auxilio freti qui dixit *in mundo pressuram habebitis, sed confidite, ego vici mundum* (Ioan., c. XVI, v. 33), *et beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam* (Matth., c. V, v. 10), parati sumus illustria Præ-

cesseurs, à imiter leurs exemples, à souffrir les épreuves les plus rudes et les plus amères, à sacrifier même la vie, plutôt que d'abandonner en aucune manière la cause de Dieu, de l'Eglise et de la justice. Mais vous pouvez aisément deviner, Vénérables Frères, combien amère est notre douleur, en voyant à quelle détestable guerre notre très-sainte religion est en proie, au grand détriment des âmes, et quels orages agitent l'Eglise et le Saint-Siége. Vous comprenez aussi facilement quelles sont nos angoisses en apprenant quel est le péril des âmes dans nos provinces troublées par la révolte, où la piété, la religion, la foi, l'honnêteté des mœurs sont déplorablement ébranlées de plus en plus par des écrits pernicieux. Vous surtout, Vénérables Frères, qui êtes appelés à partager notre sollicitude, et qui avez pris en main avec tant de foi, de constance et de courage, la cause de la religion, de l'Eglise et de ce Siége apostolique, continuez à défendre cette même cause avec plus de cœur et de zèle encore; enflammez chaque jour davantage les fidèles confiés à vos soins, afin que, sous votre conduite, ils ne cessent d'employer tous leurs efforts, leur zèle et leurs pensées, à la défense de l'Eglise catholique et du Saint-Siége, et au maintien du pouvoir civil de ce même siége, de ce patrimoine du bienheureux Pierre, que tous les catholiques ont intérêt à protéger. Nous vous demandons principalement et avec les plus vives instances, Vénérables Frères, de vous unir à nous pour adresser sans relâche au Dieu très-bon et très-grand les plus ferventes prières, de con-

decessorum Nostrorum vestigia persequi, exempla æmulari, et aspera quæque et acerba perpeti, ac vel ipsam animam ponere, antequam Dei, Ecclesiæ ac justitiæ causam ullo modo deseramus. Sed vel facile conjicere potestis, Venerabiles Fratres, quam acerbo conficiamur dolore videntes quo teterrimo sane bello sanctissima nostra Religio maximo cum animarum detrimento vexetur, quibusque maximis turbinibus Ecclesia et hæc Sancta Sedes jactentur. Atque etiam facile intelligitis quam vehementer angamur probe noscentes quantum sit animarum discrimen in illis perturbatis Nostris provinciis, ubi pestiferis præsertim scriptis in vulgus editis pietas, religio, fides, morumque honestas in dies miserrime labefactatur. Vos igitur, Venerabiles Fratres, qui in sollicitudinis Nostræ partem vocati estis, quique tanta fide, constantia ac virtute ad Religionis, Ecclesiæ et hujus Apostolicæ Sedis causam propugnandam exarsistis, pergite majore animo studioque eamdem causam defendere, ac fideles curæ vestræ concreditos quotidie magis inflammate, ut sub vestro ductu omnem eorum operam, studia, consilia in catholicæ Ecclesiæ et hujus Sanctæ Sedis defensione, atque in tuendo civili ejusdem Sedis principatu, Beatique Petri patrimonio, cujus tutela ad omnes catholicos pertinet, impendere nunquam desinant. Atque illud præsertim a Vobis etiam atque etiam exposcimus, Venerabiles Fratres, ut una Nobiscum fervidissimas Deo Optimo Maximo preces sine intermissione cum

cert avec les fidèles confiés à vos soins, afin qu'il commande aux vents et à la mer, qu'il nous assiste de son secours le plus efficace, qu'il protége son Eglise, qu'il se lève et juge sa cause, que, dans sa miséricorde, il éclaire de sa grâce céleste tous les ennemis de l'Eglise et de ce Siége, et daigne les ramener, par sa vertu toute-puissante, aux sentiers de la vérité, de la justice et du salut. Et pour que Dieu invoqué prête plus facilement son oreille à Nos prières, aux vôtres, à celles de tous les fidèles, demandons surtout, Vénérables Frères, les suffrages de l'immaculée et très-sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, qui est la mère la plus tendre de nous tous et notre espérance la plus certaine, la protection efficace et la colonne de l'Eglise, et dont le patronage est le plus puissant auprès de Dieu. Implorons aussi les suffrages du bienheureux prince des Apôtres, que le Christ Notre Seigneur a établi la pierre de son Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir, et de Paul, son frère dans l'apostolat, et de tous les saints qui règnent avec le Christ dans les Cieux. Nous ne doutons pas, Vénérables Frères, eu égard à la rare piété et au zèle sacerdotal qui vous distinguent, que vous ne vous empressiez de vous conformer à Nos vœux et à Nos demandes. Et en attendant, comme gage de Notre charité très-ardente pour vous, Nous vous accordons affectueusement à vous, Vénérables Frères, à tous les clercs et à tous les laïques confiés à votre vigilance, la

fidelibus curæ vestræ commissis adhibere velitis, ut imperet ventis et mari, ac præsentissimo suo auxilio adsit Nobis, adsit Ecclesiæ suæ, atque exurgat et judicet causam suam, utque cœlesti sua gratia omnes Ecclesiæ et hujus Apostolicæ Sedis hostes propitius illustrare, eosque omnipotenti sua virtute ad veritatis, justitiæ, salutisque semitas reducere dignetur. Et quo facilius Deus exoratus inclinet aurem suam ad Nostras, vestras, omniumque fidelium preces, petamus in primis, Venerabiles Fratres, suffragia Immaculatæ Sanctissimæque Dei Genitricis Virginis Mariæ, quæ amantissima nostrum omnium est mater et spes fidissima, ac præsens Ecclesiæ tutela et columen, et cujus patrocinio nihil apud Deum validius. Imploremus quoque suffragia tunc Beatissimi Apostolorum Principis, quem Christus Dominus Ecclesiæ suæ petram constituit, adversus quam portæ inferi prævalere nunquam poterunt, tum coapostoli ejus Pauli, omniumque Sanctorum Cœlitum, qui cum Christo regnant in cœlis. Nihil dubitamus, Venerabiles Fratres, quin pro eximia vestra religione ac sacerdotali zelo, quo summopere præstatis, Nostris hisce votis postulationibusque studiosissime obsequi velitis. Atque interim flagrantissimæ Nostræ in Vos caritatis pignus Apostolicam Benedictionem ex intimo corde profectam, et cum omnis veræ felicitatis voto conjunctam Vobis ipsis, Venerabiles Fratres, cunctisque Clericis, Laicisque fidelibus cujusque vestrum vigilantiæ commissis peramanter impertimur.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum die 19 Januarii Anno 1860.
Pontificatus Nostri Anno Decimoquarto.

bénédiction apostolique, partie du plus profond du cœur et jointe au vœu de toute vraie félicité.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 19 janvier de l'an 1860, De Notre pontificat le quatorzième.

On lit dans le *Moniteur* du 30 janvier.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

SIRE,

Le journal *l'Univers* s'est fait dans la presse périodique l'organe d'un parti religieux dont les prétentions sont chaque jour en opposition plus directe avec les droits de l'État ; ses efforts incessants tendent à dominer le clergé français, à troubler les consciences, à agiter le pays, à saper les bases fondamentales sur lesquelles sont établis les rapports de l'Église et de la société civile.

Cette guerre ouverte faite à nos plus anciennes traditions nationales est dangereuse pour la religion même qu'elle compromet, en la mêlant à des passions indignes d'elle, en l'associant à des doctrines inconciliables avec les devoirs de patriotisme que le clergé français n'a jamais séparés de sa respectueuse soumission au saint-siége dans l'ordre spirituel.

La presse religieuse a méconnu la mission de modération et de paix qu'elle devait remplir. Le journal *l'Univers* surtout, insensible aux avertissements qui lui ont été donnés, atteint chaque jour les dernières limites de la violence ; c'est à lui que sont dues ces polémiques ardentes où des attaques regrettables ne manquent jamais de répondre à ses provocations, et dont les scandales sont un sujet de profonde tristesse pour le clergé comme pour tous les bons citoyens.

Les vrais intérêts de l'Église, aussi bien que ceux de la paix publique, réclament impérieusement que l'on mette un terme à ces excès. Un Gouvernement fondé sur la volonté nationale ne craint pas la discussion, mais il doit savoir protéger efficacement, contre ceux qui voudraient les ébranler ou les compromettre, l'ordre public, l'indépendance de l'État, l'autorité et la dignité de la religion.

C'est dans ce but que je propose à Votre Majesté d'appliquer au journal *l'Univers* l'article 32 du décret du 17 février 1852, et de prononcer la suppression de cette feuille périodique. Les doctrines et les prétentions que ce journal voudrait ressusciter parmi nous ne sont pas nouvelles ; la vieille monarchie française les a toujours énergiquement combattues ; de grands évêques l'ont parfois puissamment secondée dans cette lutte. Votre Majesté ne se montrera pas moins soucieuse que ses devanciers de faire respecter les principes consacrés par nos traditions nationales.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté

le très-fidèle et très-obéissant serviteur et sujet.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

Le 29 janvier 1860. BILLAULT.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur ;

Vu l'art. 32 du décret organique du 17 février 1852,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le journal *l'Univers* est supprimé.

Art. 2 Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait au palais des Tuileries, le 29 janvier 1860.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

BILLAULT.

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages divers qui ont paru récemment pour défendre les droits temporels de la papauté.

Parmi ces ouvrages nous mentionnerons les suivants :

Avant l'apparition de la Brochure:

1. *Préface de Mgr Gerbet, évêque de Perpignan,* à une traduction d'un article de la *Civiltà cattolica* sur la puissance temporelle du Saint-Siége : in-8° de 72 pages ; Paris chez Gaume frères. — Cette préface a été publiée dans les *Annales*, t. XIX, p. 328 (4e série).

2. *Du pouvoir temporel du Pape;* démonstration historique, par M. Ch. Schœbel. Brochure de 46 pages ; Paris, chez Challamel.

3. *Pie IX et la France, en 1849 et 1859,* par M. le comte de Montalembert, un des 40 de l'Académie française in-8°, 42 pages. Paris, librairie Douniol. — Brochure parue d'abord dans *le Correspondant* du 25 octobre ; ce qui lui a valu un *avertissement*, puis saisie en brochure, et enfin mise en circulation après une ordonnance de non-lieu.

4. *Le roi Pie IX,* par J. Chantrel, in-18, VI-66 pages, librairie Dillet.

5. *Observations de Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, au sujet des attentats dirigés contre la souveraineté temporelle du Pape.* In-8°, 24 pages. Perpignan, imprimerie Alzine.

6. *Le Pape et la confédération Italienne*; par le vicomte de Valori. In-8°, 63 pages. Paris, librairie Douniol.

7. *La question Romaine devant le congrès* ; par le vicomte de Melun. In-8°, 30 p. Paris, libr. Dillet.

Après la publication de la Brochure:

8. *La brochure le Pape et le Congrès ; lettre à un catholique,* par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, in-8°, 30 p. Paris, libr. Lecoffre.

9. *Réponse à la brochure intitulée le Pape et le Congrès,* par M. l'abbé Orsini. In-8°, 31 p. Paris, libr. Le Doyen.

10. *Encore un mot sur le Pape et le Congrès,* par le vicomte Louis de Dax, in-8°, 8 p. Librairie Dentu.

11. *Les droits du Pape. Réponse à la brochure le Pape et le Congrès* : par M. Poujoulat, in-8°, 45 p. Paris, librairie Douniol.

12. *Etude théologique sur le pouvoir temporel du Pape* ; par l'abbé C. Alix, Chapelain honoraire de Sainte-Geneviève, Vicaire à Saint-Thomas d'Aquin. In-8°, 82 p. Paris, libr. Adrien Leclère.

13. *Un mot d'un Laïque sur la Brochure le Pape et le Congrès ;* par le comte Desbassins de Richemont. In-8°, 24 p. Paris, libr. J. Lecoffre.

14. *Evêque* (l') *d'Arras* (Mgr Parisis) *à l'auteur de la Brochure le Pape et le Congrès.* In-8°, 16 p. Paris, J. Lecoffre et Cie.

15. *Appel au bon sens, au droit et à l'histoire, en réponse à la Brochure le Pape et le Congrès,* par M. Alf. Nettement, in-8°, 64 p. et in-18, 72 p. Paris, Lecoffre.

16. *Pensées d'un Catholique sur les affaires de Rome,* en vue du Congrès de Paris de 1860. In-8°, 15 p. Libr. Dentu.

17. *Lettre pastorale de Mgr Plantier, Evêque de Nîmes, au clergé de son Diocèse, pour lui communiquer un* Bref de *Sa Sainteté Pie IX,* in-8°, 17 p. Nîmes, imp. Soustelle.

18. *La France, l'Empire et la Papauté. Question de droit public ;* par M. Villemain, membre de l'Institut. In-8°, 32 p. Paris, libr. Douniol.

19. *Mandement de Mgr* (Cœur) *Evêque de Troyes à l'occasion du prochain Congrès.* In-8°, 32 p. Paris, libr. Dentu.

20. *Conciliation du pouvoir temporel du Pape avec l'indépendance de l'Italie.* Par C. Malves-Pons. In-8°, 48 p. Paris, libr. Dentu.

Versailles. — Imprimerie de BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 2. — Février 1860.

Philosophie traditionnelle.

LETTRE DE Mgr BARTHÉLEMI D'AVANZO,

ÉVÊQUE DE CASTELLANETA (R. DE NAPLES),

A M. BONNETTY,

DIRECTEUR DES *Annales de Philosophie chrétienne.*

Nous croyons faire plaisir à nos abonnés en leur communiquant la lettre suivante, que nous venons de recevoir de l'illustre prélat, dont nous avons publié, au mois d'octobre passé (t. xx, p. 285), le savant programme du Cours chrétien de littérature et de philosophie, pour les élèves de son séminaire. Nous ne pouvons qu'être très-honoré nous-même des encouragements que Sa Grandeur veut bien nous donner. — On remarquera surtout l'assurance que la Sacrée Congrégation avait répondu aux antagonistes du véritable Traditionalisme par un décret qui mettait fin à leurs attaques. A. B.

Monsieur le Directeur,

J'obéis au devoir de vous exprimer les sentiments de profonde gratitude dont sont pénétrés les professeurs et les élèves de mon Séminaire, pour l'honneur inattendu que vous leur avez fait d'insérer dans votre importante Revue, numéro d'octobre dernier, le Programme de leurs luttes littéraires. Ainsi, pouvons-nous, d'après votre honorable témoignage, regarder ce Programme comme une obole jetée dans le trésor du temple de la réforme chrétienne, pour laquelle vous vous employez avec tant de zèle. J'ajoute, pour ce qui me concerne, que dès 1846, où j'ai commencé à lire vos *Annales*, je me suis rangé parmi les admirateurs de vos travaux, et que dès lors j'ai reconnu les puissants secours qu'ils présentent aux sciences sacrées. Quant à ce qui regarde ensuite le système philosophique soutenu par les *Annales*, bien que mes études ne

fussent pas tournées précisément vers la philosophie, je vous dirai franchement que, durant les *seize années* que je professai la théologie dogmatique et la langue hébraïque au séminaire si renommé de *Nole*, et depuis ce temps jusqu'aujourd'hui, j'ai toujours compris le besoin de surveiller de près cette orgueilleuse qui, après s'être contentée pendant dix siècles du modeste titre qui lui convient de servante de la foi chrétienne (*ancilla fidei*), a depuis, et à partir de l'époque de la résurrection du Paganisme, prétendu être indépendante, au point que, son audace croissant de plus en plus, elle en est venue de nos jours à se proclamer *sœur aînée* de la théologie, et qui plus est *reine* et *maîtresse*.

Pour atteindre ce but, on l'a vue changer continuellement de forme comme on change de mode, s'affubler tantôt à l'anglaise, tantôt à l'allemande, tantôt à la française, ou bien encore de toutes ces trois manières à la fois, et se formant de toutes ces draperies comme un habit d'arlequin; et c'est effectivement, au moins me semble-t-il, sa forme actuelle.

J'ai pensé, en conséquence, qu'il me fallait suivre attentivement de l'œil les variations de la Philosophie, et je ne me suis pas fait faute, dans divers *opuscules théologiques*, d'élever ma faible voix pour donner l'alarme, suivant les occasions, aux apologistes de la foi catholique. De l'expérience que j'ai pu acquérir par ce moyen, il résulte pour moi cette conviction, que la vérité étant cette forteresse imprenable d'où pendent mille cuirasses et mille épées, qu'elle porte pour sa défense, et ceux qui combattent en faveur de la vérité, étant libres de choisir parmi ces armes, celle que chacun juge lui convenir le mieux pour combattre l'erreur, le *Traditionalisme catholique*, que vous défendez, est, à mon jugement, quelle qu'en puisse être la valeur, l'arme la plus propre pour le faire avec succès, par la facilité qu'il offre d'enchaîner ce Protée, ou de calmer les vertiges de cette servante étourdie, en l'obligeant plus directement à considérer qu'une servante qui s'affuble en maîtresse n'est bonne qu'à exciter le rire ou à occasionner des ruines. Je me suis encore mieux persuadé de l'efficacité de cette méthode, en assistant à la dernière comédie dans laquelle Renan a joué le principal rôle :

comédie dont la méthode traditionnelle lui eût ôté la possibilité. A Dieu ne plaise que je veuille dire par là que les autres armes, que peuvent employer nos frères catholiques, soient impuissantes à vaincre l'impiété, dans ses formes diverses; mais je dis qu'il nous est libre à nous d'employer de préférence notre arme favorite, comme celle dont, avec l'aide de notre Seigneur Jésus-Christ, nous nous promettons de plus prompts avantages.

Et à propos, je ne crois pas inutile d'ajouter, qu'étant allé, en mai 1858, faire le voyage *ad sacra limina*, je ne manquai point de m'entretenir sur cette question avec de très-doctes et fervents ecclésiastiques, qui tous se montrèrent d'un sentiment tout à fait conforme au mien : puis je reçus l'assurance *authentique*, que quelques mois auparavant, la sacrée Congrégation de l'*Index*, ayant eu occasion d'examiner de nouveau le sujet du débat, avait porté le décret *Satis*, en imposant le silence aux deux parties.

Poursuivez donc bravement votre carrière, comme vous le faites avec tant d'habileté et de science, et attendez-en la récompense de N.-S. Jésus-Christ, dont la grâce et la miséricorde soient avec vous et avec votre

très-dévoué et affectionné serviteur,

BARTOLOMEO, vescovo di Castellaneta.

Castellaneta, 18 *janvier* 1860.

Histoire ecclésiastique.

PREUVES DE LA VENUE ET DE L'ÉPISCOPAT DE SAINT PIERRE A ROME.

3e ARTICLE [1].

VIII. — Preuves du séjour de S. Pierre à Rome, et de son autorité sur toute l'Eglise, tirées des Conciles. — Docteurs protestants qui y adhèrent.

Venons-en au témoignage des anciens Conciles.

Le 3e canon du concile de *Sardique*, tenu en 347 et composé de 170 Pères, contient ces mots :

« Rendons honneur à la mémoire de S. Pierre. Par consé» quent, que ceux qui ont examiné la cause, écrivent à Jules, » évêque de Rome, et s'il croit nécessaire que le jugement se » renouvelle, qu'il soit renouvelé, et que Jules désigne lui» même les juges [2]. »

Dans le 1er concile d'*Ephèse*, en 431, 3e général, et composé de 200 évêques, le pape Célestin est appelé : « nouveau Paul et » gardien de la foi; le successeur ordinaire et le vicaire du » bienheureux Pierre, prince des Apôtres [3]. »

Au concile de *Chalcédoine*, 4e général, en 451, les Pères, après la lecture de la lettre du pape S. Léon, se levant de leurs siéges, s'écrièrent tous : « Cessons toute discussion; c'est Pierre lui» même qui a parlé par la bouche de Léon [4]. » Et dans la lettre du concile au pape : « Votre voix a été l'interprète fidèle de la » voix de Pierre. » Or ce concile était composé d'évêques la plupart grecs.

[1] Voir le 2e art., au n° précédent, ci-dessus, p. 42.

[2] S. Petri apostoli memoriam honoremus ut scribatur ab his qui causam examinarunt, Julio romano episcopo, et, si judicaverit renovandum esse judicium, renovetur, et det judices (Canon III, dans *Patr. lat.*, t. 67, p. 177, et dans Bail, *Summa concilio.* T. I, p. 61).

[3] Novus Paulus, fidei custos, ordinarius successor et vic. beati Petri, principis apostolorum, c. XV, XVI.

[4] Petrus per Leonem locutus est (*Conc. Calced.*, act. II; dans Bail, p. 123).

Au 5e concile général, 2e de *Constantinople*, en 553, le patriarche *Menas*, en prononçant, en sa qualité de président, l'arrêt contre Anthime et d'autres hérétiques : « Ils ont » méprisé l'Église romaine, dit-il, dans laquelle est la succes» sion des Apôtres, parce qu'elle les avait condamnés [1]. »

Au bas des actes du 6e concile général, 3e de *Constantinople*, en 680, on lit : « Je reçois et j'accueille les insinuations » qui nous ont été adressées par notre père Agathon, arche» vêque très-saint de l'apostolique et principal siége de l'an» cienne Rome, comme des choses dictées par le Saint-Esprit, » passées par la bouche du bienheureux prince des Apôtres, » S. Pierre, et écrites seulement par le doigt du bienheureux » pape Agathon [2]. »

Cette profession de foi publique et solennelle, faite en plein concile par la plupart des évêques, archevêques et patriarches des provinces du monde connu alors, suffirait à prouver notre thèse.

Mais afin de ne laisser aucune raison de douter aux protestants, ajoutons que les plus savants d'entre eux ont admis, comme nous, l'épiscopat et la mort de S. Pierre à Rome. Mettons à leur tête *Calvin;* il déclare lui-même qu'il n'ose pas nier ces faits à cause de l'accord des auteurs qui les attestent, mais je ne puis affirmer, ajoute-t-il, qu'il y ait été évêque pendant bien longtemps [3].

Donc Calvin admettait que S. Pierre avait été à Rome, et qu'il avait occupé ce siége épiscopal, n'importe pendant quel espace de temps, et cela nous suffit.

Voici encore entr'autres les noms de quelques célèbres docteurs protestants qui ont soutenu contre leurs coreligionnaires le séjour de S. Pierre à Rome.

[1] Contempserunt romanam Ecclesiam, in quâ successio est Apostolorum, quia sententiam contra ipsos tulit (*Act.* I).

[2] « Suggestiones directas à patre nostro Agathone, sanctissimo archiepiscopo apostolicæ et principalis sedis antiquæ Romæ, tanquam à Spiritu Sancto dictatas, per os sancti ac beatissimi principis Apostolorum Petri, et digito beatissimi papæ Agathonis scriptas, suscipio et amplector. » (*Act.*, VIII).

[3] « Propter scriptorum consensum non pugno quin Romæ mortuus fuerit Petrus; sed episcopum fuisse, præsertim longo tempore, persuadere nequeo » (*Institut.*, l. IV, c. 6, n. 15).

Guillaume Cave [1],
Hammande [2],
Pearsons [3],
Usser [4],
Daniel Chamier [5],
Blondell [6],
Patrice Junius [7],
Joseph Scaliger [8],
Jean Pappius [9],
Henry Kipping [10],
Balthasar Bebel [11],
Thomas Ittigius [12],
Jean le Clerc [13],
Samuel Basnage [14],
Isaac Newton [15]

et le fameux Grotius dont nous avons rapporté plus haut le témoignage [16].

Et de nos jours, un savant professeur protestant de la faculté de Strasbourg, M. *Matter*, a écrit ces belles paroles sur le fait historique que nous venons d'examiner.

« Si nous en croyons une tradition ancienne généralement » citée, S. Pierre vint à Rome sous le règne de Néron, où il » partagea le sort de S. Paul. Dans le fait, rien ne saurait être » plus agréable pour la société chrétienne tout entière, que le » spectacle de ses principaux fondateurs, quelquefois divisés » de vue dans les premiers temps de leur apostolat, le termi- » ner l'un et l'autre dans une fraternelle amitié. Rien ne pa- » raît, en particulier, plus flatteur pour la capitale de l'Église » d'Occident, que de pouvoir ainsi compter au nombre de ses » chefs primitifs deux apôtres aussi éminents. Rome chré-

[1] *In historia litteraria*, par. I, p. 4, et par. II, p. 2, etc.
[2] Dissertatione V *de episcopis et presbyteris*.
[3] *Oper. posth.*, p. 27, 32, 43, etc.
[4] Ad annum Christi 66, 67, etc.
[5] *Panstrat.*, t. II, lib. XIII, cap. IV, etc.
[6] *De primatu*, etc., p. 14, etc.
[7] In *notis* ad epistolam S. Clementis ad Corinth. Apud Labbe, *Concil.*, t. I, edit. Venet., p. 172.
[8] In *notis* ad Eusebii *Chronicon*, et lib. *De Emend. temp.*, etc.
[9] In *Epitome hist. eccles.*, edit. Francofurt. ann. 1661, p. 22, etc.
[10] In *notis* ad memoratam Pappii Epitomen, etc.
[11] In *antiquitatibus ecclesiasticis*, etc.
[12] In *histor. eccles.*, cap. IV, etc.
[13] In *hist. eccles. duorum primorum sec.*, ad annum 68, sec. I, p. 447.
[14] Ad annum Christi 64, n. 9, 10, 11, etc.
[15] Cap. I. *Observationum* in Apocalypsin, quas ex anglico in latinum sermonem vertit Guillelmus Suderman, et edidit Amstel., an. 1737.
[16] Voir le 1er art., au n° de décembre, t. XX, p. 420.

» tienne s'est montrée toujours pleine du souvenir de cette » gloire. Elle a consacré des temples, des autels et des statues » aux deux héros de sa religion [1]. »

Cette déclaration loyale, émanée d'une intelligence élevée, et dégagée de tout préjugé de secte, indique une âme droite et pénétrée du sentiment chrétien; nous espérons qu'un jour Dieu récompensera ce savant et lui accordera la grâce de voir cette lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, *lux vera*, c'est-à-dire la vérité.

Ajoutons qu'un ministre protestant, M. Taillefer, auteur de deux ouvrages destinés à prouver que S. Pierre n'a jamais été à Rome, n'a pu retenir cet aveu : « Je préfère suivre l'opinion » de plusieurs Pères de l'Eglise qui ont affirmé que S. Pierre » ne paraît être venu à Rome qu'après S. Paul, c'est-à-dire » après l'an 62 ou 63 [2]. » Nous avons dit plus haut que tel était aussi l'aveu arraché par l'évidence, à M. de Pressensé, dans le 1er volume de son *Histoire des 3 premiers siècles de l'Eglise*.

Que nous importe ici la date? S. Pierre est allé à Rome. — Nous avons vu d'ailleurs qu'il a gouverné cette Église environ 25 ans y compris son absence du siége; qu'il y était venu la première fois en 42, la 2e année du règne de Claude, qu'il en fut chassé la 9e et qu'il y revint 4 ans ou 4 ans et demi après, au commencement du règne de Néron, et qu'il fut martyrisé la 14e année du règne de cet empereur qui, le premier, persécuta les chrétiens. « Pierre, dit S. Jérôme, après avoir » été évêque de l'Église d'Antioche, se rendit à Rome la » 2e année du règne de Claude, et y occupa, pendant 25 ans, » le siége sacerdotal jusqu'à la dernière année du règne de » Néron, c'est-à-dire la 14e [3]. »

[1] *Hist. univers. de l'Eglise chrétienne*, t. I, ch. IV.

[2] *Correspondance*, p. 14.

[3] « Petrus,... post episcopatum Antiochiensis ecclesiæ,... secundo Claudii imperatoris anno,... Romam pergit, ibique vigenti quinque annis Cathedram sacerdotalem tenuit, usque ad ultimum annum Neronis, id est, decimum quartum » (In *Catal. script.*, verbo *Petrus*, dans la *Patrol. lat.*, t. XXIII, p. 607).

IX. — Suprématie du siége de Rome durant les premiers siècles, reconnue par les évêques d'Orient et d'Occident.

D'après tout ce qui précède, il est hors de doute que S. Pierre est le prince des Apôtres, le fondateur du christianisme à Rome, qu'il a scellé de son sang les doctrines de l'Evangile, qu'il a toujours été honoré à Rome comme le chef de l'Eglise.

Il ne reste plus actuellement qu'à constater que les Églises de l'Orient et de l'Occident reconnaissaient comme nous, à l'aurore du christianisme, l'Eglise romaine pour la mère et la maîtresse de toutes les Églises, et que par conséquent, elles s'inclinaient devant la primauté du Pape.

Il semblerait presque superflu, après la lecture des pages précédentes, d'élever cette question, attendu qu'un grand nombre des passages que nous avons cités des Pères et des conciles établissent clairement ce grand fait. Cependant nous essayerons de fortifier cette partie de notre thèse en l'étayant de quelques preuves nouvelles.

L'Eglise catholique a commencé par Pierre et les Apôtres, c'est-à-dire, par un pape et des métropolitains, et ne s'est point avisée après coup de se donner des chefs. De même elle est sortie tout d'abord du cénacle pour se fixer à Rome, comme à son centre, rayonnant dans tous les sens, et distribuant la lumière à tous les épiscopats. Cette unité et cette universalité originelles se déduiraient rigoureusement de la propagation du christianisme quand même elles ne seraient point attestées par les *Actes* et les *Epîtres* des Apôtres, et de leurs premiers successeurs, par la fameuse lettre de l'Église de Lyon dans le 2e siècle, et enfin par l'usage des *litteræ formatæ;* toutes choses qu'il faut bien appeler des *faits*, parce que sans cela elles ne fussent point restées des monuments.

La position de Rome n'a contribué en rien au pouvoir des papes, dont elle fut l'ennemie tant qu'elle fut quelque chose, et dont elle reçut l'existence depuis sa décadence politique. Cette suprématie romaine, constatée par des appels plus fréquents qu'on ne paraît l'admettre généralement, par des décisions pontificales bien antérieures à l'Arianisme, et par la

conviction de ces premiers papes, si admirés par leur vertu, se voit établie en coutume sans qu'on puisse lui assigner d'autre commencement que celui de l'Evangile. Aussi l'historien *Schœll* s'est-il trompé lorsqu'il a écrit : « Il est certain que » la primauté du Pape ne s'est établie que successivement [1]. » Puis il assigne diverses causes à cet établissement. Ces causes ont beaucoup contribué sans doute à l'extension du pouvoir pontifical, mais ce serait prendre le change que de regarder comme une ambitieuse conquête le progrès immanquable de la puissance de S. Pierre, qui ne s'est point *établie*, mais *développée* par ces moyens.

Nous avons vu plus haut le texte par lequel *S. Irénée* invoque l'autorité de l'Église de Rome préférablement à toutes les autres, et où il exalte son élévation et son ancienneté [2]; le passage dans lequel *Tertullien* vante la prééminence de la chaire de S. Pierre sur celle des autres Églises [3]. Voici maintenant le témoignage de quelques autres Pères :

S. Prosper, dans son poëme contre les ingrats, s'exprime en ces termes : « Rome, siége de Pierre, qui devenue pour le » monde, la capitale de l'honneur sacerdotal, tient, par la » religion, tout ce qu'elle ne possède pas par les armes [4]. »

La même pensée est reproduite dans un autre ouvrage qui est de lui ou d'un auteur de son époque :

« La grâce chrétienne ne s'est pas contentée des limites » qu'avait Rome, et elle a déjà soumis au sceptre de la croix » du Christ plusieurs peuples, que Rome n'avait pu dompter » par les armes. Cependant, par le Principat du sacerdoce » apostolique, elle est devenue plus étendue, en tant que » citadelle de la religion, que comme trône du pouvoir [5]. »

[1] *Cours d'histoire des états européens modernes depuis le* IV^e^ *siècle jusqu'en* 1790. T. I, liv. I, ch. XII. Voir sa réfutation par M. Dumont, dans les *Annales de philos. chrét.*, t. VII, p. 17 (1^re^ série).

[2] Voir le précédent n°, ci-dessus, p. 50.

[3] *Ibid.*, p. 52.

[4] Sedes Roma Petri, quæ pastoralis honoris
Facta caput mundo, quidquid non possidet armis,
Religione tenet..., (Carmen *de Ingratis*, v. 40; *Patr. lat.*, t. 51, p. 97.)

[5] Quamvis gratia christiana non contenta sit eosdem limites habere quas

Ces témoignages des Pères de l'Eglise en faveur de l'autorité souveraine du S. Siége, et, comme on le verra plus loin, cet accord perpétuel de sentiment à travers la diversité des temps et des lieux, lui donne un invincible appui. Il y a une autre démonstration aussi complète et plus formelle encore. Ecoutons les Papes eux-mêmes, regardons-les agir; nous les verrons constamment maintenir leur autorité souveraine comme une chose déjà acquise et reconnue, et par des déclarations formelles, et par des sentences de doctrine et de juridiction, dans les causes générales et particulières, sur des conciles et sur des individus.

Au commencement du 5e siècle, *Innocent I*, qui parla et agit comme ses prédécesseurs, dont nous invoquerons bientôt le témoignage, loin de regarder comme un accroissement ses prérogatives, avait déjà dit aux Pères de Carthage que : « C'était une règle d'ancienne tradition, de discipline ecclé» siastique, une loi non humaine, mais divine, que toute » affaire importante des provinces chrétiennes, quelque éloi» gnées qu'elles fussent, ne dût être regardée comme finie » qu'après la confirmation du S. Siége [1]. »

Laissons parler *Zozime*, son successeur, qui écrit aux évêques du concile de *Carthage* : « Les anciens canons et la promesse » même de Jésus-Christ ont voulu que la puissance de S. Pierre » au-dessus de tous fût si grande qu'il déliât ce qui était lié, et » liât ce qui était délié; puissance également donnée à ses » successeurs.... D'où il suit que l'on ne pourra jamais atta» quer ce siége, sans se mettre en danger... Quoique notre » autorité soit telle que personne ne pût réformer nos juge» ments, nous n'avons cependant rien fait dont nous ne vous » ayons donné connaissance de notre propre mouvement, pour

Roma; multosque jàm populos sceptro crucis Christi illa subdiderit, quos armis suis ista non domuit. Quæ tamen per apostolici sacerdotii principatum amplior facta est arce religionis quàm solio potestatis (*De vocatione omnium gentium*, l. II, c. 16; *ibid.*, p. 704).

[1] Id verò, quod Patrum instituta sacerdotali officio custodientes non censetis esse calcanda, quod illi, non humana sed divina decrevere sententia, ut quidquid, quamvis de disjunctis remotisque provinciis ageretur, non prius ducerent finiendum, nisi ad hujus sedis justitiam perveniret (Innoc. *Epist.* XXIX, ad Carthag. Episc.; *Patr. lat.*, t. XX, p. 583).

» vous marquer notre charité fraternelle, délibérant en com-
» mun, et non pas que nous ignorassions ce qu'il fallait
» faire [1]. »

Peu après *Boniface I* écrivait, en 422, à Rufus de Thessalonique : « Il n'y a point à revenir sur notre jugement; car
» jamais il n'a été permis de traiter de nouveau ce qui a été
» une fois statué par le Siége apostolique [2]. » Et aux évêques d'Illyrie : « Personne n'a jamais eu l'audace de porter les
» mains contre la hauteur (*culmini*) apostolique, dont il n'est
» pas permis de réformer le jugement [3]. »

Dans l'affaire de Nestorius, *Célestin I* écrit à S. Cyrille : « C'est pourquoi agissant à Notre place et par l'autorité de
» Notre Siége, vous exécuterez la sentence avec sévérité [4]. »
Et à Nestorius : « Pensez comme nous, si vous voulez être
» avec nous; condamnez tout ce que vous avez pensé jusqu'à
» présent, et proclamez aussitôt ce qui est notre volonté [5]. »

Léon le Grand, au sujet d'Atticus, métropolitain déposé de Nicopolis : « Il fallait attendre notre censure et ne rien dé-
» cider que ce que vous auriez reconnu être notre sentiment [6]. »
Le S. Pontife, au 2e concile d'Ephèse : « L'empereur, dit-il, a

[1] Tantam enim huic apostolo (Petro) canonica antiquitas per sententias omnium voluit esse potentiam, ex ipsâ quoque Christi Dei nostri promissione, ut et ligata solveret et soluta vinciret (Math. XVI, 19.). Par potestatis data conditio in eos, qui sedis hereditatem, ipso annuente, meruissent..., et quæ sine suo periculo temerè nullus incessat... Tamen cum tantum nobis esset auctoritatis, ut nullus de nostra possit retractare sententia, nihil egimus quod non ad vestram notitiam nostris ultro litteris referremus; dantes hæc fraternitati, ut in commune consulentes, non quia quid deberet fieri nesciremus (Zozimus Aurelio, etc. *Epist.* XII; *Patr. lat.*, t. 20, p. 674).

[2] Nunquam enim licuit de eo rursus, quod semel statutum est ab apostolica sede tractari (Bonif. *Epist.* XIII, *Patr. lat.*, t. 20, p. 776).

[3] Nemo unquam apostolico culmini de cujus judicio non licet retractari manus obvias audacter intulit (*Epist.* XV, *ibid.*, p. 782).

[4] Auctoritate igitur tecum nostræ Sedis ascita, nostra vice usus, hanc exsequeris districto vigore sententiam (Celest. *Epist.* XI, *Patr. lat.*, t. 50, p. 463).

[5] Rursus senti nobiscum, si vis esse nobiscum... damnatis omnibus quæ hùc usque sensisti, statim hæc volumus prædices quæ ipsum (Cyrillum) videas prædicare (*Epist.* XII, *ibid.*, p. 481).

[6] Nostra erat exspectanda censura, ut nihil prius ipse decerneres, quam quid nobis placeret agnosceres (Leonis *Epist.* XIV, ad Anast., c. 1; dans *Patr. lat.*, t. 54, p. 671).

» eu ce respect pour les divines institutions de s'adresser à » l'autorité du S. Siége [1]. »

Gélase I, dans un concile, de 496 : « L'Église romaine » a été élevée au-dessus de toutes les autres, non par » aucune constitution de synodes, mais elle a obtenu la Pri- » mauté par la voix évangélique de notre Seigneur et Sau- » veur [2]. » Et aux évêques de Dardanie : « Le premier Siége » confirme de son autorité chacun des synodes, et les garde » comme un perpétuel modérateur, en raison de sa Princi- » pauté [3]. » Le même S. Gélase, dans sa XIVe lettre, remarque encore que « S. Pierre qui repose à Rome, a conféré au Siége » romain ce privilége de n'être jamais vaincu par les portes » de l'enfer, à cause de la promesse du Seigneur [4]. »

Mais bien antérieurement à ces époques, la primauté du pontife romain était reconnue très-explicitement. « Les rap- » ports que la chrétienté tout entière entretenait avec l'Église » de Rome, dit M. l'abbé Cruice, prouvent que celle-ci exerçait » une juridiction souveraine dès les premiers siècles de notre » ère. Du vivant de S. Jean, l'Église de Corinthe, troublée par » des divisions intérieures, n'eut pas recours à l'apôtre, mais » s'adressa à S. Clément, successeur de S. Pierre. La réponse » de ce pontife, reçue avec respect, conservée précieusement » dans les archives, et souvent relue dans l'assemblée des fi- » dèles, fut transmise par cette Église aux autres, qui l'ac- » cueillirent avec la même vénération, comme une instruc- » tion émanant d'une autorité supérieure [5]. »

[1] Hanc reverentiam divinis detulit institutis, ut ad sanctæ dispositionis effectum auctoritatem apostolicæ Sedis adhiberet (*Epist.* XXXIII, c. I, *ibid.*, p. 797).

[2] Sancta romana Ecclesia nullis synodicis constitutis cæteris ecclesiis prælata est, sed evangelica voce Domini et Salvatoris nostri Primatum obtinuit (Con. Rom. de lib. accipiendis; dans *Patr. lat.*, t. 59, p. 168).

[3] Nullam magis exsequi Sedem oportere præ cæteris quam Primam, quæ et unumquamque synodum sua auctoritate confirmat, et continuata moderatione custodit, pro suo scilicet principatu (Gelas. *Epist.* XIII, forma brevior. *Patr. lat.*, t. 59, p. 79).

[4] Ibique sicut doctrinæ virtute sublimis emicuit (Petrus), ita sanguinis gloriosa effusione decoratus, æterno hospicio conquiescit, præstans Sedi, quam ipse benedixit, ut à portis inferi nunquam, pro Domini promissione, vincatur (*Epist.* XIV; *ibid.*, p. 90).

[5] *Histoire de l'Eglise de Rome*, de l'an 192 à l'an 224, 1 vol. in-8°, p. 14-15.

En effet, ce n'est qu'au siége de Rome que l'on s'adresse de toutes parts. *Marcion* est-il retranché de la communion des fidèles, par suite des troubles qu'il a fomentés en Asie ? c'est à l'Église de Rome qu'il recourt pour défendre sa cause et solliciter des lettres de paix, bien qu'il dépendît de Césarée et qu'il eût la faculté de s'adresser à l'Église d'Ephèse ou à celle d'Antioche [1]. *S. Polycarpe* a-t-il quelques scrupules sur le jour de la célébration de Pâques ? c'est Rome qu'il viendra consulter ; et le pape *Anicet*, par respect pour l'âge et la sainteté de ce vieillard, l'autorisera à continuer de suivre la pratique de son Église [2]. *S. Denys*, évêque d'Alexandrie, accusé d'hérésie, soumet au pape l'examen et le jugement de sa foi [3]. *S. Pierre* d'Alexandrie recourra à l'autorité de *S. Damase* [4]. Socrate, dans son *Histoire ecclésiastique*, rapporte que les évêques de Constantinople, de Gaza, d'Ancyre et d'Andrinople, ayant été chassés de leurs églises pour divers motifs, en appelèrent à Rome. Le pape *Jules* ayant examiné leur cause, les reconnut innocents et les fit replacer sur leurs siéges par l'entremise des évêques d'Orient. « Ces évêques, en vertu des lettres de » Jules, reprirent possession de leurs églises [5]. » S. Athanase persécuté réclamera la protection de Rome [6]. L'Église d'Antioche elle-même mettra aux pieds du pontife romain le décret du concile qui dépose Paul de Samosate et applaudira à la sentence de l'empereur Aurélien qui décide que l'Église d'Alexandrie sera remise à celui « avec qui les prêtres italiens » de la religion chrétienne et le pontife romain étaient en » communion [7]. » *Juvénal*, évêque de Jérusalem, dans une assemblée d'évêques réunis à Antioche, y fait entendre ces

[1] Epiph. *Hæres.*, 22. *Patr. grecque*, t. 41, p. 695.

[2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. v, c. 23-24. *Ibid.*, t. 20, p. 490.

[3] Athanase, *de la sentence de Denis contre les Ariens*, n. 13. *Patr. grecque*, t. 25, p. 499.

[4] Socrate, *Hist. ecclés.*, l. iv, c. 37 ; *Pat. grecque*, t. 67, p. 558.

[5] Τοῖς τύποις τοῦ ἐπισκόπου Ἰου ἰου θάρρυντες τάς τε ἑαυτῶν Ἐκκλησίας καταλαμβάνουσι. (*Ibid.*, p. 211.)

[6] *Ibid.*, l. ii, c. 17 ; l. iij, c. 8 ; *Ibid.*, p. 218, 395.

[7] Τούτοις νεῖμαι προστάττων τὸν ἔλκον, οἷς ἂν οἱ κατὰ τὴν Ιταλίαν καὶ τὴν Ρωμαίων πόλιν ἐπίσκοποι τοῦ δόγματος ἐπιστέλλαιεν. (Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. vii, c. 30 ; *Patrol. grecque*, t. 20, p. 720.)

belles paroles : « Il est conforme à l'usage, à l'institution et à » la tradition apostolique, que l'Église d'Antioche soit dirigée » et jugée par l'Église de Rome [1]. »

Dans la question des quarto-décimants, le pape invite les évêques des différentes provinces du monde chrétien à se réunir en conciles provinciaux, afin d'avoir leur opinion. Alors presque tous sont d'avis qu'il faut célébrer la fête de Pâques le dimanche qui suit le 14e jour de la lune de mars. *Polycrate*, évêque d'Ephèse, veut-il résister ouvertement au pape *Victor* et entraîner dans sa révolte quelques Églises d'Asie? le saint Pontife le frappe d'excommunication lui et les Églises qui adhéraient à sa révolte, et ce n'est qu'à la sollicitation d'un grand nombre d'évêques que, peu après, saint Victor, mû par sa charité, leva de sa propre autorité la sentence d'excommunication [2]. Plus tard, le concile de Nicée rangea les quarto-décimants au nombre des hérétiques.

Mais Rome ne dirigeait pas seulement toutes les Églises d'Asie, elle exerçait ces mêmes pouvoirs et prérogatives sur les Églises d'Afrique et d'Europe et de toutes les parties du monde connues alors.

Par suite des fréquents rapports qui existaient entre Rome et Carthage, il est très-probable que l'Évangile y fut annoncé par les chrétiens qui, fuyant les cruautés de Néron, s'étaient réfugiés en Afrique [3]. *Tertullien* nous apprend que les rapports de Rome avec cette nouvelle Église sont souvent mentionnés dans l'histoire. Et lui-même dans son livre *des Prescriptions* dit : « En abordant en Italie, vous rencontrez l'Église de Rome » dont l'autorité toute-puissante s'étend sur nous [4]. »

S. *Cyprien*, même en soutenant son opinion, qui était opposée à la décision du pape S. *Etienne*, ne songea pas un seul instant à contester la primauté de ce pontife.

En Europe, l'Espagne relevait de Rome dès les premiers temps. L'évêque *Basilide* est-il déposé à cause de ses crimes par les évêques de la province Ibérienne, ce n'est qu'au tribu-

[1] *Conc. Antioch.*, act. IV, 4.

[2] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, c. 24 ; *Patr. gr.*, t. 20, p. 496.

[3] Fred. Munteri, *Primordia ecclesiæ africanæ*, cap. IV, p. 9, 10.

[4] Si autem Italiæ adjaces, habes Romam, undè nobis quæque auctoritas præsto est (*De Præscriptionibus*, c. 36 ; dans *Patr. lat.*, t. II, p. 49).

nal souverain de l'évêque de Rome qu'il s'adresse. Si le pape l'absout, c'est parce qu'il a été abusé par son hypocrisie.

S. Cyprien, dans une lettre qu'il écrivit à cette occasion, tout en reconnaissant au pontife romain le droit suprême, exprime le regret qu'il a d'avoir vu sa bonne foi trompée. Il est très-probable que le pape aurait rapporté son absolution s'il avait été mieux informé.

En Angleterre *Lucius*, roi des bretons, désire faire embrasser la foi de Jésus-Christ à ses sujets, c'est au pape S. *Eleuthère* qu'il demande des missionnaires [1].

En 314, les évêques de Londres, d'York et de Lincoln qui assistaient au concile d'Arles, y reconnurent solennellement avec leurs collègues les prérogatives et les droits de la chaire de S. Pierre.

Il résulte évidemment de l'exemple précédent que la suprématie de Rome était aussi reconnue en Gaule. Mais en voici une autre preuve. *Martien*, évêque d'Arles, ayant embrassé le schisme de Novatien, les évêques de la province de Lyon sollicitèrent du pape sa déposition. Comme S. *Etienne* retardait sa décision dans l'espérance de ramener Martien par la douceur, les évêques de la Gaule, impatients de ce retard, sollicitèrent l'intervention de S. Cyprien. Celui-ci ayant démontré que l'évêque d'Arles refusait de se soumettre, le souverain pontife prononça la déposition du schismatique [2].

Ajoutons encore quelques faits de juridiction romaine aux 5e et 6e siècles. Comment *Eutychès* suspend-il sa déposition prononcée par un synode? en appelant au Pape. Lorsqu'à son tour il se trouve assez fort pour se venger de ses adversaires dans le concile nommé *brigandage* d'Ephèse, 449, à qui Eusèbe de Dorylée et Flavien de Constantinople eurent-ils recours? au Pape, qui annula ce jugement inique. En 479, *Acacius*, évêque de Constantinople, ayant ordonné un patriarche à Antioche, *Simplicius*, en légitimant l'ordination faite contre les droits des métropolitains, eut soin d'interdire tout

[1] Cum Eleutherius, vir sanctus, pontificatui romanæ ecclesiæ præesset, misit ad eum Lucius, Britannorum rex, epistolam, obsecrans ut per ejus mandatum christianus efficeretur, et mox effectum piæ postulationis consecutus est (*Hist. ecclesiastica gentis Anglorum*, l. I, c. 4; *Patr. lat.*, t. 95, p. 30).

[2] S. Cyprien (*Lettre* 67; *Patr. lat.*, t. III, p. 989).

autre acte semblable à l'avenir. S. *Grégoire* le Grand, en 592, rétablit un évêque de Thèbes injustement déposé, et cassa la sentence de *Jean*, primat d'Illyrie, qu'il condamna à trente jours de pénitence. Trois ans après, deux prêtres grecs condamnés comme hérétiques par *Jean* le Jeûneur, furent absous par le même pape, malgré les pièces justificatives de sa conduite et la députation qu'envoya le patriarche, qui alors même prenait le titre d'évêque universel. Vers la fin du 7e siècle, on trouve encore la déposition d'un évêque de Lappa prononcée par un synode de Crète et cassée par le pape *Vitalien*.

En Occident, on connaît l'appel d'*Apiarius*, prêtre d'Afrique, excommunié par son évêque et par le 6e concile de Carthage, et maintenu successivement par trois papes, S. *Zozime*, S. *Boniface* et S. *Célestin ;* et celui de l'évêque gaulois *Céledonius*, et la rigueur du pape S. *Léon* envers S. Hilaire d'Arles, qui venu à Rome pour soutenir sa déposition, se vit improuvé et bientôt après excommunié et privé des droits de primat. Léon reconnut plus tard qu'il était allé trop loin à l'égard du saint évêque d'Arles, mais non pour la mesure de son propre pouvoir.

Cette primatie, donnée, retirée, rendue au siége d'Arles dans ce même temps par la seule volonté des papes Boniface, Léon, Hilaire, est encore un fait notoire, où se manifestait incontestablement cette pleine souveraineté de juridiction pontificale comme naguère au concile de Nicée, 323, les Pères l'avaient reconnu en rendant cette sentence mémorable : «Que » l'on observe les anciennes coutumes adoptées dans l'Egypte, » la Lybie et la Pentapole, et que par conséquent l'évêque d'A- » lexandrie ait autorité sur toutes ces provinces, puisque l'é- » vêque de Rome a la même coutume [1]. »

Il résulte clairement de ce texte qu'en dehors des prérogatives métropolitaines de certaines Églises, la suprématie du siége de Rome sur toute la chrétienté était reconnue de tous.

[1] Τὰ ἀρχαῖα ἔθη κρατείτω τὰ ἐν Αἰγύπτῳ, καὶ Λιβύῃ, καὶ Πενταπόλει, ὅστε τὸν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ἐπίσκοπον πάντων τούτων ἔχειν τὴν ἐξουσίαν· ἐπειδὴ καὶ τῷ ἐν τῇ Ῥώμῃ ἐπισκόπῳ τοῦτο (τοιοῦτο) σύνηθές ἐστιν. (*Concile de Nicée*, can. VI, dans la *coll.* de Denys-le-Petit; *Patrol. latine*, t. 67, p. 41.)

Aussi ne nous étonnons-nous pas de l'espèce d'acharnement avec lequel les protestants attaquent ces priviléges de Rome, ils sentent bien que tout est là. « Quelle victoire nous assure-» rons aux catholiques, dit Pinel, si nous leur concédons que » l'Eglise a pour fondement les évêques de Rome ? Ce fait une » fois admis, pourrons-nous nier avec quelque raison la doc-» trine de l'intaillibilité et les autres droits qu'ils s'arrogent ? » Le fondement d'un édifice ne peut manquer, sans que la » ruine de l'édifice s'en suive [1]. »

Nous aurions certainement pu multiplier les preuves, mais comme chacun peut les lire dans les divers ouvrages sur l'histoire de l'Eglise, nous nous sommes contenté de faire voir ce qu'était la souveraineté de Rome durant les premiers siècles. La suprématie de S. Pierre est restée attachée au siége pontifical ; la vénération qui environne sa mémoire relève encore la dignité de la chaire romaine, et l'un des plus glorieux titres que les souverains pontifes se soient honorés de porter, celui qui leur concilia dans tous les temps l'obéissance et le respect de la chrétienté, a toujours été le titre de successeur de S. Pierre.

Tous doivent se tenir inséparablement unis à ce siége de Rome. « C'est, dit *Bossuet*, cette chaire romaine, tant célébrée » par les Pères, où ils ont exalté, comme à l'envi, la princi-» pauté de la chaire apostolique, la principauté principale, la » source de l'unité, et dans la place de Pierre l'éminent degré » de la chaire sacerdotale ; l'Eglise mère, qui tient en sa main » la conduite de toutes les autres Eglises ; le chef de l'épisco-» pat d'où part le rayon du gouvernement, la chaire princi-» pale, la chaire unique en laquelle tous gardent l'unité. Vous » entendez dans ces mots S. Optat, S. Augustin, S. Cyprien, » S. Irénée, S. Prosper, S. Avit, S. Théodoret, le concile de » Chalcédoine et les autres ; l'Afrique, les Gaules, la Grèce, » l'Asie ; l'Orient et l'Occident unis ensemble [2]. »

[1] Quantam insuper Romanis cedimus victoriam, si Ecclesiam super episcopos romanos fundatam concedimus? Hoc enim admisso, quâ tandem ratione doctrinæ infallibilis privilegium, aut aliud quodcumque sibi arrogant, ipsis negare poterimus? Fundamentum enim nutare non potest, quin totius sequatur ædificii ruina — *De primatu romani pontificis*, 1 vol. in-4°, p. 18, Londini, 1769.

[2] *Sermon sur l'unité de l'Eglise*, t. IV, p. 262, édit. Gaume, Paris 1846.

Oui, nous croyons, avec l'Eglise catholique tout entière, avec Mgr de Perpignan [1], qui l'a si énergiquement exprimé, « nous croyons d'une foi ferme et sur la parole de Dieu, que » la Papauté est la seule puissance qui ait reçu la promesse de » n'être pas vaincue par le temps. Nous savons qu'elle empor- » tera avec elle, dans le cours de ses immortelles destinées, » l'indépendance dont elle aura besoin. Un jour viendra où » elle sera la survivante de toutes les choses agitées ou im- » mobiles qui sont autour de nous. Les dômes de Bologne et » Turin auront été usés par les âges; les événements qui re- » muent l'Italie seront relégués dans un coin reculé de l'his- » toire; la demeure funèbre des princes de la maison de Sa- » voie ne sera plus que le caveau infréquenté d'une race » éteinte: alors il y aura, dans la ville éternelle, un homme » qui s'appellera le Pape, qui gardera le tombeau de S. Pierre » et qui bénira le berceau de nouveaux peuples. Et quand, dans » quelques moments de loisir, il jettera un regard sur les tem- » pêtes du vieux temps, il distinguera à peine, parmi les flots » des siècles, la vague d'aujourd'hui. Voilà les pensées où nos » esprits se reposent au bruit de cette vague qui gronde. »

Telles sont nos espérances à nous catholiques, à nous qui sommes nés dans la crèche de Bethléem, à nous qui ne mourrons pas, malgré les persécutions, les hérésies et les révolutions de tous genres. Nous ne sommes pas les fils du moment qui s'enfuit; notre empire, c'est le passé, le présent et l'avenir, c'est l'éternité, et voilà pourquoi un saint évêque tient en notre nom à tous un langage si ferme et si plein de confiance dans les promesses de Jésus-Christ.

De cette triple étude il ressort clairement:

1° Que Jésus-Christ lui-même a établi S. Pierre prince des apôtres et chef visible de toute son Eglise; que lui et ses successeurs tiennent par conséquent leurs pouvoirs spirituels et leurs prérogatives de droit divin.

2° Que S. Pierre est venu établir son siége à Rome, qu'il y est mort en investissant ses successeurs légitimes sur ce

[1] Mgr Gerbet. *Observations de l'évêque de Perpignan au sujet des attentats dirigés contre la souveraineté temporelle du Pape*, p. 30. Paris, novembre 1859.

siége des mêmes pouvoirs qu'il avait reçus de son divin Maître comme chef des apôtres.

3° Que toutes les Eglises d'Orient et d'Occident ont toujours reconnu ces droits et prérogatives aux évêques de Rome en leur qualité de successeurs au siége de S. Pierre.

4° Comment cette suprématie de S. Pierre et de ses successeurs s'exerçait durant les premiers siècles de l'Eglise et par conséquent jusqu'à nous.

5° Qu'enfin une des plus grandes gloires de Rome chrétienne comme son plus grand bonheur, c'est d'avoir toujours repoussé l'hérésie; c'est d'avoir toujours gardé la virginité de la foi que S. Pierre y a prêchée et qu'il y a scellée de son sang; c'est d'être restée fidèle depuis dix-huit siècles à sa mission providentielle malgré les artifices de tous genres que, à toutes les époques, l'esprit du mal, secondé par les gouvernements humains, a mis en œuvre pour l'en détourner.

En terminant ces études sur S. Pierre et la Papauté, laissons-nous aller à des pensées d'espérance; croyons que les temps d'égarement et d'illusion approchent de leur terme, qu'après tant de prodiges de miséricorde sur l'Eglise de Rome, Dieu manifestera de nouveau sa puissance sur elle et que nos frères séparés retourneront à cette Eglise dans laquelle leurs pères comme les nôtres ont été élevés. Catholiques, nous n'avons pas changé; ce que nos aïeux admettaient il y a trois siècles, nous l'admettons toujours. Des nouveautés dangereuses ont rompu cette belle unité et donné le jour aux divisions les plus funestes. Après des secousses politiques et religieuses qui ont si fort ébranlé l'édifice des croyances et propagé la révolte, tous devraient reconnaître l'impérieuse nécessité de se ranger sous la houlette de S. Pierre. Les communions réformées n'offrent-elles pas le spectacle d'une complète anarchie? Quel est le niveau de leur foi? Croire ou ne pas croire à la divinité de Jésus-Christ semble pour leurs docteurs un point de nulle importance; ainsi, après avoir répudié le catholicisme, ils ont encore cessé d'être chrétiens. Cette indifférence est un signe de décadence chez un peuple, il faut à l'homme des doctrines arrêtées, aussi ces vacillations même

des protestants nous font-elles espérer un retour peu éloigné à la foi catholique. Puisse le divin Fondateur de l'Eglise susciter des hommes puissants en œuvres et en paroles qui soient appelés à réunir tant d'enfants égarés, afin qu'aujourd'hui comme au temps de S. Cyprien, on puisse dire avec vérité :

« Il y a un Dieu, un Christ, une Eglise, une Chaire fondée » sur la pierre par la parole du Seigneur. Aucun autre autel » ne peut être élevé, aucun nouveau sacerdoce ne peut être » formé, que ce seul autel, ce seul sacerdoce. Celui-là dis- » perse qui veut recueillir ailleurs [1]. »

Edmond C. DE L'HERVILLIERS.

[1] Deus unus est et Christus unus (*Ephes.* IV, 5), et una Ecclesia, et cathedra una super petram Dómini voce fundata. Aliud altare constitui, aut sacerdotium novum fieri præter unum altare et unum sacerdotium non potest. Quisquis alibi colligit, dispergit (*Epist.* 40; dans *Patr. lat.*, t. IV, p. 336).

Linguistique.

LA LANGUE BASQUE

COMPARÉE AUX IDIOMES DE L'OURAL.

Dans notre mémoire *sur les origines de la langue basque* [1], nous nous sommes bornés à indiquer d'une manière très-succincte les rapports intimes qui semblent unir l'idiome *euskarien* aux langues *finnoises*. Nous nous efforcerons aujourd'hui de compléter ce travail par le rapprochement des formes grammaticales et des radicaux les plus importants chez les habitants des Pyrénées et les peuples de l'Oural.

Nous ne saurions, au reste, nous flatter d'être les premiers à soupçonner l'origine *tartare* de la nation basque. Déjà MM. d'Abbadie et Chaho, dans leurs *Considérations sur la langue euskarienne*, nous parlent *des détails de grammaire qui rapprochent singulièrement* le hongrois et le lapon de la langue *eskuara;* malheureusement, ils s'en tiennent uniquement aux analogies grammaticales et laissent le vocabulaire en dehors de leurs recherches. Nous ne ferons pour ainsi dire que donner suite à des travaux qui, de leur part, sont nécessairement demeurés incomplets, en extrayant d'un ouvrage de longue haleine, que nous nous proposons de publier dans peu de temps sur la langue basque, les fragments qui nous ont paru les plus propres à établir d'une maniere irréfutable la communauté d'origine des nations tartares et des montagnards des Pyrénées.

I. *Rapprochements étymologiques.*

1° Objets immatériels. — Basq., *yaun*, maître, seigneur; siryène (dialecte tartare de la Russie), *Yen*, dieu, seigneur. — Basq., *gogoa*, la pensée, le sentiment; finlandais, *kogo*, sens, sensation.—Basq., *gogoët*, pensée, réflexion (la syl-

[1] Voir *Annales*, t. xx, p. 18 (4e série).

labe *go* est ici préfixe); finland., *koëtous*, épreuve, essai; lapon., *kéttyelem*, épreuve, péril. — Basq., *ahal*, puissance, pouvoir; hongrois, *allatôs*, puissant; mongol., *olan*, beaucoup.

3° L'homme et la société. — Basq., *gizon*, homme; ostyak de Pumpokolsk, *kassek;* samoyède, *kassôva;* motore, *kaza;* yakoute, *kizi.* — Basq., *aïta*, le père; lapon, *atye;* hongrois, *atya;* tchérémisse, *ataï.* — Basq., *emé*, femme, femelle; finland., *vaïmo*, femme. — Basq., *moutho*, jeune garçon; siryène, *mourt*, homme; finland., *miés.* — Basq., *neskato*, jeune fille, servante (la finale *skato* est un diminutif); finlandais, *neissé*, jeune fille; lapon., *neïth;* syriène, *nit;* hongrois, *nœ*, femme; samoyède, *né*, épouse. — Basq., *arreb*, sœur; lapon., *œrben.* — Basq., *lagoun*, compagnon, ami; finland., *laouhkéa.* — Basq., *aphez, apez*, un prêtre; lapon., *passé*, saint, sacré; finland., *pihé;* turk, *pak.* — Bask., *eroa*, un fou; finland., *horaous*, folie; hongrois, *œrül*, furieux, fou. — Basq., *okitou*, vieux, vieillard; finland., *oukko;* hongrois, *ag;* ostyak, *iga.*

3° Parties du corps. — Basq., *bourou*, tête; morduane (dialecte tartare de Russie), *pré;* finlandais, *pêê;* tchérémisse, *bouï.* — Basq., *bégi*, œil; turk, *baqmaq*, voir, regarder. — Basq., *soudourra*, le nez; morduane, *soudo.* — Basq., *aho*, bouche; finland., *souhou.* — Basq., *mihi*, langue; tchérém., *elmyé.* — Basq., *garkhor*, nuque; finland., *korkou*, la gorge, le gosier; lapon., *karras.* — Basq., *eskoua*, la main; finnois, *kéessi;* esthonien, *kessi;* hongrois, *kez.* (Les Basques préfixent souvent la syllabe *es* devant un *k* initial; par exemple : Basq., *eskari*, mendiant; finland., *kéryeïlé;* hongrois, *koldus;* basq., *eskaïn*, offrir; hongrois, *kinàl;* basq., *eskabé*, la gale; finland., *kapi.*) — Basq., *belhaun*, genou; finland., *polvi;* esthon., *polv.*

4° Animaux. — Basq., *zakour*, chien (le *za* est ici une préfixe purement euphoniq.); finlandais, *koïra;* lap. *kœïré.* — Basq., *zamari*, un cheval; hongrois, *tsamar*, un âne. — Basq., *ergi*, un jeune bœuf; finland., *herké*, taureau; lapon., *herké*, renne mâle; turk., *œkouz*, un bœuf. — Basq., *ahari*, mouton; finland., *yéhéré;* hongrois, *uru.* — Basq., *shari* et *urdé*, porc; hongrois, *sertès.* — Basq., *chori*, oiseau; hongrois, *tchall*, s'envoler, voler en l'air. — Basque, *arrano*, aigle; lapon, *arnès.* — Basq., *akher*, bouc; finlandais, *kaouris.* — Basq., *souskher*,

lézard; finlandais, *sousса-lisko*. — Basq., *chimits*, punaise; hongrois, *chimats*.

5° **Végétaux.** — Basq., *ametz*, un chêne; finland.; *tammi*. — Basq., *sasmadoï*, broussailles, buisson; formé de la réunion des deux radicaux finlandais *sas*, herbe, foin, et *metsæ*, forêt; litt., forêt d'herbes. — Basq., *osto*, feuille; lapon, *lasta*; siryène, *listès*. — Basq., *souhaïn*, foin; lapon, *souoïné*; hongrois, *tchéna*. — Basque, *iratsé*, fougère; hongrois, *haracht*.

6° **Minéraux.** — Basq., *légar*, sable, gravier; finland., *laka*, terre. — Basq., *bourdin*, fer; ostyak., *kourt*; vogoule, *karti* (on voit quelques exemples de la mutation du *k* initial en *b*.)

7° **Objets célestes et phénomènes météorologiques.** — Basq., *égoun*, jour; turk., *gun*, jour, et *gounech*, soleil. — Basq., *gau*, nuit; finland., *kaïho*, ténèbres. — Basq., *shimisht*, éclair; turk., *chimchek*. — Basq., *khé*, fumée; finland., *kaasou*, brume, brouillard; lapon., *kasad*, nuage. — Basq., *dourround*, tonnerre; hongrois, *dœrœg*.

8° **Objets industriels.** — Basq., *zapat*, soulier; finland., *sappâs*, botte; lapon, *sappad*; hongrois, *tchipœ*. — Basq. *nabel*, couteau; lapon, *nipé*. — Basq., *dako*, auge; lapon, *tyœkté*; hongrois, *teknœ*. — Basq., *gel*, chambre; finland., *kilé*, demeure, village; mongol., *kourt*, tente, campement. — Basq., *ardats*, fuseau; finland., *vertténé*. — Basq. *itsé*, clou; hongrois, *tség*. — Basq., *saldaïn*, pont; finland., *sillé*.

9° **Objets divers.** — Basq., *astitasoun*, lenteur; lapon, *astoî*, lentement. — Basq., *pillik*, morceau, fragment; finland., *pala*; hongrois, *falat*, diviser. — Basq., *saurt*, blessure; lapon, *sariès*; finland., *siérouttounout*, blessant, offensant. — Basq. *mougarri*, frontière, limite; ostyak, *moktout*; finland. *méhéré* (forme primitive *mégéré*). — Basq., *othorons*, repas; finland., *atria*; hongrois, *tor*. — Basq. *mak*, bosse; finland., *moukkoula*. — Basq., *elhé*, parole; lapon, *hœlé*. — Basq. *goché*, faim; tchérémis., *katchkam*, affamé. — Basq. *lo*, sommeil; hongrois, *alom*.

10° **Noms de nombre.** — Basq. *bat*, un, et *bakhar*, unique, seul; morduane, *veïko*, un; votyèque, *odik* (forme primitive, *vodik*). — Basq. *bid* et *big*, deux; lapon, *kvekt*. — Basq.,

hirou, trois; hongrois, *harôm*; sandan (dialecte de la Tartarie orientale), *hirao*. — Basq. *bortz*, cinq ; finland. *viisi* (forme primitive, *viritsi*); tchouvache, *pillik*. — Basq., *bederatsi*, neuf (la syllabe *ra* est ici purement euphonique); finland., *ydexæ* (forme primitive *vydexæ*). — Basq. *hamar*, dix; esthonien, *koummé*; finland. *kimémen* (le *r* final du basq. est euphonique).

11° Adjectifs. — Basq., *garrats*, dur, sévère ; lapon, *karrès*. — Basq. *tarro*, grand ; lapon, *stouor*. — Basq. *berdin*, *verdin*, semblable, égal; finland. *vertsaïnsa*; turk, *bir*.—Basq., *kidé*, pareil; finland. *kaldaïnen*. — Basq., *dorpé*, rude; hongr., *dourva*. — Basq. *chiki*, petit ; finland., *soukka*, mince ; lapon, *sœggé*; hongrois, *suk*. — Basq., *hobé*, meilleur; finland., *hivé*, bon; esthonien, *houva*. — Basq., *kasatch*, amer; hongrois, *késéru*. — Basq., *galant*, beau ; hongrois, *kellemès* (de là le français, galant). — Basq., *légoun*, lisse ; finland., *lioukas*. — Basq. *kishi*, petit ; turk, *qyssa*, court, mince et *koutchouk*, petit. — Basq., *likits*, sale; finland., *lika*, boue. — Basq., *youbé*, silencieux ; lapon, *syavotès*. — Basq., *zasaï*, large ; hongrois, *nadj*, *nedj*, grand. — Basq., *azkar*, fort; hongrois, *vaskos*. — Basq., *makhour*, plié, courbé; finland. *moutkïa*, plier, ployer. — Basq., *yaz*, passé, écoulé ; finland. *youosta*, s'écouler, s'enfuir. — Basq., *tastarik*, ébullition ; hongrois, *tus*, feu.

12° Verbes. — Basq., *kali*, écraser; finland., *kouolettaa*, tuer. — Basq. *okhasta*, dégoûter, faire vomir ; finland., *oxentaa*; hongrois, *okkadas*, vomissement. — Basq., *iratsar*, s'éveiller; finland., *hérettéé*. — Basq., *ourrikal*, avoir pitié; lapon, *arkalastet*. — Basq. *ebak*, couper; hongrois, *vag*.— Basq., *edan*, boire; finland., *youoda*. — Basq., *chichka*, piquer; lap., *seskestet*. — Basq., *kitzika*, chatouiller; finland., *koutkouta*. — Basq., *kozka*, frapper, heurter; hongrois, *kochog*. — Basq., *khausi*, plaire ; finland., *késitéé*. — Basq., *auga*, s'affaiblir; finland., *heïko*, faible, débile. — Basq., *yauz*, sauter; finland., *youostaa*. — Basq., *izar*, mesurer; hongrois, *tchar*, mesurer. — Basq., *troufa*, se moquer de ; hongrois, *tréfa*, raillerie. — Basq., *loth*, s'unir, s'attacher à ; finland., *liitéé*. — Basq., *zafla*, frapper; lapon, *slœvet*. —Basq., *sorrots*, aiguiser; finland., *téröïstaa* (on cite quelques exemples de la mutation du *t* initial

en *s*). — Basq., *pésika*, confier, prêter; hongrois, *bizik*, *bizakodik*. — Basq., *miretch*, se fâcher; lapon, *mœrraha*, peine, souci.

13° Particules. — Basq., *ez*, non; morduane, *es*. — Basq., *baï* et *bah*, oui; lapon, *païts*, *abaï*.

Tels sont les *rapprochements étymologiques*, les plus importants que nous avons pu constater entre la langue *basque* et les langues *ouraliennes*. Il nous eût été facile d'en tripler le nombre, si les limites de ce travail nous avaient permis de rapporter ici en détail les règles de transmutation phonétique que nous avons pu observer dans l'idiome euskarien. Il nous reste à dire un mot *de la grammaire*.

II. *De la grammaire basque.*

L'idiome euskarien, ainsi que les dialectes de l'Oural appartient à la formation des langues *par agglomération*; c'est-à-dire des langues chez lesquelles la voyelle du radical reste invariable et n'est jamais modifiée par l'influence des syllabes terminatives. De plus, en basque ainsi que dans les langues tartares, les prépositions sont remplacées par des postpositions et ces postpositions elles-mêmes peuvent toujours être employées comme noms ou adjectifs; par exemple le mot basque *gabé*, sans, signifie également manque, privation. Le même fait se reproduit constamment en hongrois, en finnois et en turk. Rien au contraire n'est plus rare dans nos langues de famille indo-européenne. Le basque jouit ainsi que le turk, de la faculté incorporante: c'est-à-dire qu'un mot s'y divise fréquemment pour recevoir entre ses deux parties, un autre mot intermédiaire. On dit par exemple en basque *aldet*, je peux, et *albadet*, si je peux, de même qu'en turk, *sevmeq*, aimer, et *sevmemeq*, ne pas aimer. Enfin en basque ainsi que dans les idiomes tartares-ouraliens, il n'y a point de désinence particulière pour le genre. Quelquefois cependant ce dernier est indiqué par une mutation des voyelles du substantif, par exemple en basque, *aretché*, veau ou génisse; *orotch*, veau mâle, de même en mantchou, *ama*, père, et *emé*, mère, etc.

Les désinences basques en *en* et *i*, du génitif et du datif se retrouvent dans les cas correspondants du finlandais, du la-

pen et du tchérémisse. La flexion *la* ou *ra* qui indique le but ou la direction se retrouve en finlandais.

Le signe du pluriel est le *k* final, comme en madjar et dans un dialecte du lapon. Enfin les substantifs possèdent ainsi qu'en finlandais une terminaison active et une terminaison passive. La terminaison *garren*, qui caractérise les adjectifs ordinaux du basque se retrouve dans la finale *gar* des Ostiaks.

Le pronom de la 2e et de la 3e personne singulier de l'indicatif basque semble identique au pronom du turk. Par exemple en basque : *s'éra*, tu es, *d'a*, il est; turk, *s'ignis*, tu es, *d'our*, il est. La désinence *go* qui caractérise le futur basque se retrouve dans l'auxiliaire *kalka*, *gælgæ* qui indique le même temps en lapon. Enfin la conjugaison formée de la réunion d'un participe et du verbe être nous rappelle d'une manière frappante la conjugaison des idiomes de la famille turke. Le nom verbal marqué par la désinence *té* semble identique au substantif second du finlandais toujours terminé en *dé*. Ainsi que chez tous les peuples de l'Oural, le verbe chez les Euskariens possède un grand nombre de voix, négative, causative, potentielle, etc., etc. Quelquefois même, les voix se combinent ensemble comme en hongrois et l'on a ainsi une voix négative potentielle, un causatif négatif, etc., etc.

Quant à la *syntaxe*, nous trouvons une grande analogie entre le basque et les idiomes ouraliens. La structure généralement inverse de la phrase, l'emploi fréquent du participe absolu rappellent d'une manière frappante la construction grammaticale de la plupart des langues des familles finnoise, turke et mongole. Enfin la conjonction ainsi que dans la plupart des dialectes tartares, se confond souvent avec la postposition. Somme toute, l'idiome euskarien moins ancien dans ses formes grammaticales et dans ses lois phonétiques que les langues des bords de la Baltique, a cependant beaucoup plus conservé de sa physionomie primitive que le hongrois ou le turk, et doit incontestablement être classé dans le groupe des langues finnoises.

Nous terminerons ce travail sur la langue basque, par quelques recherches sur l'étymologie d'un certain nombre

de mots français dont l'origine était jusqu'à ce jour demeurée inconnue ou au moins fort douteuse. Nous ne sortirons pas de notre sujet, puisque ces étymologies pour la plupart sont empruntées à l'idiome euskarien.

Ahuri; basq. *erho*, fou; hongrois, *œrul*, furieux — **Bah**; basq. *ba* et *baï*, oui; lapon, *païts* (déjà mentionné) — **Barrer**; basq. *barra*, retenir, empêcher, finir. — **Bedaine**; hongrois, *bendœ*, le ventre. — **Béret** (coiffure des montagnards des Pyrenées); basq. *buru*, tête; votyèque, *pré*, idem. — **Bille**; basq. *biribil*, rond, corps rond. — **Bis** (noir, brun); basq. *belz* et *bélé*, noir (étym. déjà mentionnée). — **Bis** (deux fois); basq. *bid*, deux (de là peut-être aussi l'allemand *beïde*, tous deux et l'anglais *both*). — **Bourrasque**; finlandais, *bouras*, vent — **Bouter**; basq. *bota*, jeter. — **Capon**; basq. *koped*, peur, crainte (de la vient aussi sans doute le mot *chapon*). — **Caramel**; du turk *kara*, noir et du latin *mel*; litt. miel noir. — **Carricature**; basq. *karrik*, rue et de la finale *thur*, *dour* qui indique le lieu; litt. ce que l'on expose dans la rue. — **Chamailler**; basq. *samour*, se mettre en colère. — **Choc, choquer**; basq. *kochka*, heurter, frapper; hongrois, *kochog*. — **Claquer**; finlandais, *kolkaa*, frapper. — **Couard**; basq. *khobar*, peureux. — **Déchiqueter**; basq. *chiki*, petit; finland. *soukou*, mince. — **Délire**; turk, *déli*, fou. — **Dadet**; hongrois, *dadog*, qui bégaye. — **Ennui**; basq. *onhador*, ennui et *enéa*, s'ennuyer; finland. *inho*, ennui; hongrois, *ounalom* (cette étymol. a déjà été mentionnée dans l'ouvrage intitulé *Patria, ou la France ancienne et moderne*). — **Ermite**; du grec ἐρημίτης, dérivé d'ἔρημος, le désert; mot formé lui-même des deux mots finlandais *ere-maa*, terre solitaire, désert. — **Galant**; basq. *galant*, beau; hongrois, *kellemes*. — **Giffler**; basq. *zafla* et *chafla*; battre, frapper; lapon (dialecte du Nordland) *slœvet*. — **A gogo**; basq. *gogoa*, le sentiment, la sensation; finlandais, *kogo*, sentiment, perception. — **Gerron**, (esp. de petit rhododendrum à fleurs rouges, des Pyrénées); basq. *gorri*, rouge. — **Guetter**; basq. *gertha*, trouver. — **Harasser**; basq. *erazar*, excéder de reproches ou de mauvais traitements. — **Hargneux**; basq. *aharr*, dispute violente; finland. *hérskéé*, se quereller. — **Izard**, (chamois des

Pyrénées); basq. *izar* et *sarri*. — **Jobard**; hongrois, *tchaba*, stupide. — **Jomard**, (mulet d'un taureau et d'une ânesse); basq. *zamari*, cheval; hongrois *tchamar*, un âne. — **Lamaneur**; basq. *lamaner*, pilote (du radic. *laman*, aviron). — **Locques**; basq. *lakhann*, morceau; finland. *lohkoa*, diviser, partager.—**Maréchal** et **Maréchaussée**, d'un radic. *mar*, cheval que nous retrouvons dans le breton *marc'h*, cheval; allemand *mœhre*, jument, rosse. Ce mot n'est pas d'origine japhétique; suivant toutes les apparences, il dérive du mant-choux *morin*, cheval (chinois *ma;* sinico-japonais, *bazi*); voy. Malte-Brun, *préc. de géograph.* vol. III. — **Moutard**; basq. *mouthil*, jeune garçon; finland. *mies*, homme; syrième, *mourt*. — **Orignal**, (esp. de cerf du Canada); basq. *oreïgna*, le cerf. — **Nicho**, (farce); basq. *gnik*, plaisanterie. — **Panse**; basq. *pans*, le ventre.— **Pièce**, (morceau); basq. *pikitt*, miette; finland. *pikkou*, morceau; lapon. *pekké*. — **Petit**; basq. *iphitt;* hongrois, *pitsi*. — **Pot**, (vase); finland *pata*. — **Poutou**; (chien) basq. *pouchtou* — **Sarrazin**, (blé noir); mandchoux, *zagralien*, noir (on sait que ce céréale est originaire de Tartarie; les Occidentaux qui le reçurent à l'époque des croisades, de la main des Musulmans, ne tardèrent pas à confondre son nom avec celui de Sarrazins). — **Savate, Savetier** et **Sabot**; basq. *zapat*, soulier; finland. *seppâs*, botte; hongr. *tchipœ*, de là aussi l'espagnol *zapata*, soulier; *zapatero*, cordonnier.— **Tartuffe, Tartuffer**, (vieux français, tromper); basq. *troufa*, railler; hongrois *tréfa*, moquerie, (de là aussi l'anglais *to trife*, se moquer).— **Très**, (beaucoup); basq. *tiréso*, solide, robuste; hongrois, *tartos* (et non du latin *ter, tres*).—Joignons à ces étymologies, celle du mot français **Copeau**, qui dans quelques provinces se prononce *couëpeau;* ce mot dérive du breton *coët*, bois et signifie littéralement *peau du bois*. Par une métaphore analogue, on appelle *croûte de sapin*, les longues bandes d'aubier que l'on sépare de l'arbre lorsqu'on le façonne en poutres.

HYACINTHE DE CHARENCEY,
Membre de la Société asiatique.

Discipline ecclésiastique.

EXPOSITION

DES PRINCIPES DU DROIT CANONIQUE

Par Son Ém. Mgr le Card. **GOUSSET**, archevêque de Reims [1].

Le règne des fortes études théologiques semble revenir pour nous. Avec lui tomberont, il faut l'espérer, tous les vieux préjugés qui nous faisaient oublier les décisions du Saint-Siége Apostolique; avec lui disparaîtra cette orthodoxie douteuse dont le moindre inconvénient était de fournir des armes aux hérétiques et des moyens d'oppression aux éternels ennemis de notre indépendance.

Quiconque aime l'Eglise et la France doit appeler de ses vœux cette œuvre de rénovation et hâter sa venue. Il nous faut abjurer tout à fait nos restrictions et nos méfiances, renier un passé malheureux qui a obscurci notre gloire, et accepter sans réserve la pure doctrine romaine, si nous voulons véritablement régénérer notre société défaillante. Les adversaires de la vérité catholique n'ont point été désarmés jusqu'ici par nos imprudentes concessions. A mesure que nous avons reculé devant eux, ils se sont fortifiés de notre faiblesse, et nous ont opposé avec plus d'audace que jamais leur funeste Rationalisme. Et pourquoi n'avouerions-nous pas que cette prétendue modération nous a trop souvent fait perdre, dans les luttes de ce monde, la place que nous assignaient la générosité de notre caractère national et l'énergie de notre foi.

Grâce à Dieu, cet état de choses va changer : nous nous rapprochons de Rome, et l'épiscopat marche à notre tête; là est notre force et la garantie de nos succès pour l'avenir.

Or, parmi les évêques qui dirigent ce mouvement, nous devons nommer S. E. le cardinal archevêque de Reims, qui, après avoir successivement publié une *Théologie morale* et une *Théologie dogmatique*, vient de mettre au jour une savante *Exposition des principes du droit canonique*.

[1] Vol. in-8° de XI-675 p., à Paris, chez Lecoffre.

Cet ouvrage, que j'appellerais volontiers le livre classique de l'orthodoxie catholique, est plus qu'une importante publication; c'est un événement. Il montre le progrès que nous avons fait dans le bien depuis la tenue des conciles provinciaux, et pose nettement les conditions de l'indépendance de l'Eglise, non point d'après les arrêts des parlements, les édits royaux ou les décisions du Conseil d'Etat, mais suivant les Constitutions apostoliques et les décrets du Saint-Siége.

Mgr Gousset annonce, dans sa *Préface*, qu'il n'a point voulu faire un *Cours de droit canon*, destiné à remplacer, dans les séminaires et les facultés de théologie, les livres qui y sont en usage; il promet de donner plus tard ce traité complet de jurisprudence ecclésiastique. Le livre qu'il publie aujourd'hui n'est qu'un simple traité de législation, où il indique la source, la nature et l'objet du pouvoir que l'Eglise tient de son divin Fondateur.

Après quelques notions préliminaires sur le droit en général et le droit canon en particulier, l'éminent auteur aborde la question de *la nécessité de cette étude*. Il la déclare indispensable aux ecclésiastiques, aux magistrats, aux jurisconsultes et aux législateurs : aux ecclésiastiques, parce que le droit canon, issu de la théologie, a pour objet de régler ce qui touche à l'organisation administrative de l'Eglise et à l'éducation du peuple chrétien; aux magistrats, aux jurisconsultes et aux législateurs, afin que, connaissant exactement les rapports des deux puissances, ils respectent toujours les droits imprescriptibles de la législation chrétienne, et se gardent de certains empiètements que la moderne sécularisation du pouvoir temporel ne suffirait pas à justifier.

Mais l'Eglise a-t-elle une *vraie puissance législative?* Mgr Gousset répond à cette question, en interrogeant l'Ecriture Sainte et l'histoire. Nous savons par les textes évangéliques que Notre Seigneur Jésus-Christ a laissé à son Eglise le pouvoir de lier et de délier, de faire des préceptes et de gouverner les peuples par rapport au but spirituel où elle a mission de les conduire. D'autre part, les annales ecclésiastiques ne laissent aucun doute sur l'exercice de ce pouvoir, en tout ce qui concerne la religion, la morale chré-

tienne, le culte divin, l'édification des fidèles et le salut des âmes.

L'Eglise est donc une société complète, ayant sa fin distincte de toute autre, et possédant un pouvoir législatif inhérent à sa constitution divine.

Et qu'on ne dise pas que, le pouvoir de l'Eglise étant spirituel et s'exerçant sur les âmes, n'a pas d'action sur les corps et ne peut pas commander des actes extérieurs! « Cette prétention, dit Mgr Gousset, ne tend à rien moins qu'à anéantir l'autorité de l'Eglise. En effet, que restera-t-il à faire à l'Eglise si sa puissance, par cela même qu'elle est spirituelle dans son objet, ne peut atteindre que l'intérieur de l'homme? Ne sait-on pas que les puissances d'ici-bas, de quelque genre, de quelque nature qu'elles soient, ne peuvent arriver à l'âme qu'en agissant sur le corps; que ce n'est qu'en commandant des actes extérieurs qu'on peut, indirectement, commander des actes intérieurs et les rendre obligatoires? Si le pouvoir de l'Eglise ne s'étend que sur les âmes, il faudra donc supprimer le culte extérieur, l'office divin, l'administration des sacrements; car rien de tout cela ne peut s'accomplir sans actes extérieurs (p. 29). »

On n'est pas plus autorisé à soutenir que l'Eglise ne doit remplir sa mission que par la persuasion. Que serait une puissance qui n'aurait pas un droit de coërcition pour faire exécuter ses ordres? Par cela même qu'elle commande et défend, l'Eglise peut punir, au for extérieur et contentieux, tous ceux qui sont rebelles à son autorité. Aussi a-t-elle toujours protesté par des anathèmes contre toute doctrine attentatoire à ses prérogatives.

Une conséquence importante découle de ces principes, c'est que le pouvoir de l'Eglise est *indépendant*. Cette indépendance existe de droit divin, soit vis-à-vis du peuple chrétien, soit vis-à-vis des puissances de ce monde. « C'est à Pierre, et non à César, que Jésus-Christ a remis les clefs du royaume des cieux, en le chargeant *de paître les agneaux et les brebis*, c'est-à-dire de gouverner l'Eglise universelle. C'est aux apôtres, et non aux princes de la terre, qu'il a donné le pouvoir de *lier* et de *délier les consciences*, de prêcher l'Evan-

» gile, d'administrer les sacrements, leur promettant *d'être* » *avec eux jusqu'à la fin des siècles* (p. 39). »

Dira-t-on qu'il appartient à l'autorité civile de donner la publicité au ministère ecclésiastique, et que cette publicité oblige les ministres de l'Eglise à se soumettre aux gouvernements dans l'exercice de leurs fonctions? « Mais quels » sont donc les princes qui, en se faisant chrétiens, ont dé» claré ou fait entendre qu'ils se réservaient le souverain » pontificat? Constantin, Clovis, Ethelbert et autres princes » qui ont embrassé le christianisme, ne se sont-ils pas soumis » aux lois de l'Eglise sans réserve et sans restriction? Et » croit-on que l'Eglise les eût admis au nombre des siens, » s'ils n'avaient consenti à recevoir le baptême que pour » l'asservir ou entraver son gouvernement? D'ailleurs, » peut-on, sans impiété, séparer le ministère évangélique » de sa publicité? Quand Jésus-Christ a dit à ses apôtres: » *Prêchez l'Evangile à toute créature; ce que je vous dis à l'o*» *reille, publiez-le sur les toits; vous me serez témoins jusqu'aux* » *extrémités de la terre*, il ne leur a point ordonné de deman» der ni d'attendre la permission, le *placet* ou l'*exequatur* des » souverains. Il leur a prédit, au contraire, que les puissances » de la terre s'élèveraient contre eux, qu'ils seraient traduits » devant les synagogues et les tribunaux, devant les magis» trats et devant les rois. C'est pourquoi, lorsqu'on défendait » aux apôtres de prêcher à Jérusalem, ils répondaient qu'*il* » *faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* (p. 41-42). »

Après avoir établi l'indépendance de l'Eglise dans son pouvoir législatif, Mgr Gousset prouve, par la sainte Ecriture et la tradition, que ce pouvoir *réside principalement dans le Pape.* « Les évêques, dit-il, ne sont point étrangers au gouverne» ment de l'Eglise; ils y prennent part, et comme juges de la » foi et comme pasteurs de la partie du troupeau qui leur est » assignée par le Souverain-Pontife, et comme législateurs à » l'égard de leurs diocésains; mais ils sont de droit divin sub» ordonnés au Pape, dont ils sont tenus d'observer et de faire » observer les décrets; ils ne peuvent enseigner que ce qu'en» seigne la sainte Eglise romaine; ils ne peuvent rien statuer » qui ne soit conforme aux Constitutions apostoliques, à la

» discipline et à la jurisprudence du Saint-Siége (p. 66). »

L'Eglise est, en effet, une véritable monarchie dont le Pape est le monarque. Ce royaume, qui ne vient pas de ce monde, mais qui a cependant la suprême puissance sur ce monde, parce qu'il vient du Ciel, N. S. J.-C. l'a fondé sur Pierre dont il a fait le pasteur *des agneaux et des mères*. Les organes de la tradition reconnaissent unanimement dans le Pontife romain cette juridiction universelle. Son infaillibilité en matière de foi, bien qu'elle ne soit pas un article de notre symbole, n'en est pas moins une vérité hautement proclamée. De nos jours, l'épiscopat l'a professée sans réserve dans la question de l'Immaculée Conception : les évêques de France ont écrit au Pape qu'ils s'en rapportaient à *son jugement infaillible*, et tous ont adhéré à la bulle du 8 décembre 1854, et ont accepté le jugement doctrinal du Souverain Pontife, sans subordonner leur adhésion à celle de leurs collègues.

Le Pape peut donc, en vertu de l'autorité qu'il tient de J.-C., *porter des lois universelles et obligatoires* pour tous les chrétiens, même avant le consentement des évêques. La force d'une loi, en effet, ne peut dépendre de l'acceptation des sujets. Où serait, du reste, le plein pouvoir de régir l'Eglise que J.-C. a donné à Pierre et à ses successeurs, si un évêque pouvait, dans un cas donné et dans un coin du monde, en empêcher l'exercice?

Mais quelle est la *promulgation suffisante* pour qu'une loi pontificale soit censée obligatoire? Mgr Gousset pense qu'il suffit qu'elle ait été promulguée à Rome. Ce sentiment paraît être le plus commun et le plus probable. Quant au *placet* royal ou impérial exigé par les *articles organiques*, il peut faire une loi de l'Etat de ce qui était déjà une loi de l'Eglise, mais il n'ajoute rien à la valeur de l'acte pontifical; et un vrai catholique ne peut pas attendre l'autorisation du gouvernement pour se soumettre aux décrets des Papes et des Conciles.

« En chargeant S. Pierre de gouverner le royaume de » Dieu, c'est-à-dire l'Église, J.-C., dit avec beaucoup d'à-propos » Mgr Gousset, a-t-il soumis les actes de son gouvernement » au bon plaisir de la synagogue et des magistrats romains, au » *placet* des consuls, des empereurs, de ceux qui sont à la tête

» des républiques? Quoi ! le Souverain Pontife est le père et » le docteur de tous les chrétiens; il est le chef de l'Église » universelle, il a reçu du Sauveur l'ordre de paître *les agneaux* » *et les brebis, de confirmer ses frères dans la foi*, et il ne pour- » rait leur faire entendre sa voix sans l'agrément du chef de » l'Etat; et il ne lui serait permis de communiquer avec les » catholiques qu'autant que le trouverait bon le *ministre des* » *cultes* ! Si, sous le vain prétexte que les bulles, décrets et » rescrits peuvent n'être pas d'accord en tout avec *les lois, les* » *droits et franchises de la république française*, le gouverne- » ment a droit de blâmer et de punir un évêque pour avoir » correspondu avec le Saint-Siége, le centre de l'unité catho- » lique, ou pour avoir fait part à ses ouailles des grâces spi- » rituelles qu'il a obtenues du vicaire de J.-C., ou pour avoir » publié, sans un *permis légal*, les enseignements de l'Église » romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises, on ne » pourra donc plus être catholique, ou du moins remplir ses » devoirs comme catholique, qu'avec la permission du gou- » vernement? Ce ne sera donc plus l'apôtre Pierre, mais » César, qui aura été établi chef de l'Église (p. 100-101)? »

Tout le monde sait, du reste, et Mgr Gousset ne manque pas de le faire remarquer, que les *articles organiques* dont on voudrait se faire une arme contre la puissance pontificale, ne font pas partie du Concordat consenti par Pie VII, mais ne sont autre chose qu'une addition frauduleuse contre laquelle Rome a toujours protesté [1].

Après cette discussion, qui ne laisse rien à désirer pour la méthode et la force des preuves, l'éminent cardinal passe successivement en revue *les moyens par lesquels s'exerce sur l'Église universelle la puissance législative du Souverain Pontife*. Il fait connaître les diverses formes des Constitutions apostoliques et montre l'autorité des Congrégations romaines dans leurs attributions respectives. Il prouve que les constitutions apostoliques, sources principales du droit canonique, ont force de loi pour tous les chrétiens, soit lorsqu'elles s'adressent à l'Eglise universelle, soit lorsque, sans être adressées à toutes les Eglises, elles ont pour objet d'interpréter les

[1] Voir l'acte de protestation dans les *Annales*, t. II, 237, 322 (3e série).

saints canons ou de fixer le sens d'une loi générale; que les règles de la Chancellerie romaine, étant des décrets émanés de l'autorité suprême du vicaire de J.-C. pour l'administration de l'Eglise universelle sont également obligatoires; et enfin, que les Décisions des Congrégations romaines prennent aussi les proportions d'une loi, quand elles se rapportent à la discipline générale, et qu'elles sont revêtues de l'approbation du Saint-Père. Il fait bonne justice de ces prétendues franchises à l'aide desquelles on a trop souvent tenté d'entraver l'exercice de la puissance pontificale. Après avoir établi que le pouvoir du chef de l'Eglise est au-dessus des maximes et des libertés des royaumes et des empires, il conclut que les Français sont soumis, comme tous les autres peuples catholiques, aux excommunications portées par les décrets du S. Office et aux jugements de l'*Index*. Pour ce qui est de la promulgation, il pense qu'elle n'est point nécessaire, quand un décret ne tend pas à développer une loi, ni à lui donner plus d'extension, mais seulement à l'interpréter.

Les Conciles étant aussi une des grandes sources du droit canonique, Mgr Gousset en traite avec assez d'étendue. On entend par Concile une assemblée d'évêques, réunis suivant l'ordre reçu dans l'Eglise, pour délibérer sur ce qui a rapport au dogme, à la morale et à la discipline du peuple chrétien. Cette définition fait assez clairement comprendre que les évêques seuls ont voix délibérative dans un concile; et que, si tout concile est une réunion d'évêques, toute réunion d'évêques n'est point un concile. Pour qu'elle ait ce caractère, il faut qu'elle soit convoquée par l'autorité compétente, c'est-à-dire, par le Pape, ou avec son consentement, s'il s'agit d'un concile œcuménique, et par le métropolitain, s'il s'agit d'un concile provincial; il faut aussi que le décret de convocation ait été adressé à tous ceux qui ont droit d'y assister, que les délibérations et les suffrages n'aient subi aucune contrainte, et que les décrets soient revêtus de la sanction du Pape.

On voit par ces simples notions que les Assemblées du clergé de France, qui se tenaient périodiquement au 16e, 17e, et 18e siècle, n'avaient nullement le caractère du concile. En effet, outre qu'elles ne traitaient ordinairement que des affaires

temporelles comme le reconnaît Fleury lui-même, elles n'étaient point convoquées par l'autorité compétente, mais par le chef de l'Etat, qui, de même qu'il les avait appelées, les congédiait selon son bon plaisir; elles n'étaient pas parfaitement libres, se croyant obligées de céder aux exigences des parlements et des gens du roi; enfin, leurs décisions n'étaient ni approuvées, ni révisées par le S. Siége. « Ainsi, dit avec » raison Mgr Gousset, quoique un canoniste puisse citer uti- » lement les actes et les décisions de quelques assemblées du » clergé de France, il ne leur reconnaîtra point, toutes choses » égales d'ailleurs, la même autorité qu'on accorde aux » Décrets, je ne dis pas d'un concile national ou *plénier*, » mais d'un concile quelconque, tenu suivant les formes ca- » noniques, ne fût-il que provincial (p. 169). »

Mgr Gousset entre ici dans de longs détails sur l'origine des conciles, leur nécessité, les caractères distinctifs du concile œcuménique, l'obligation de soumettre à l'approbation du Pape les décrets du concile provincial, et enfin, sur les synodes diocésains, dont il expose toutes les règles pour en faciliter la tenue.

Abordant la question de la *prétendue supériorité du concile œcuménique sur le souverain Pontife*, il prouve par l'Écriture et la tradition que l'autorité du Pape est au-dessus du concile. Le pasteur, en effet, peut-il être au-dessous du troupeau, et ceux qui ont besoin d'être affermis dans la foi peuvent-ils donc être supérieurs à celui qui a reçu l'ordre de les y confirmer ?

En vain, invoquerait-on contre cette décision, les promesses que N. S. J.-C. a faites aux apôtres d'être *avec eux* tous *les jours jusqu'à la consommation des siècles*. « Ces paroles ne s'a- » dressaient point aux apôtres, séparés de Pierre, mais au » collége des apôtres, dont Pierre faisait partie, comme chef » de tous les autres apôtres. Elles ne s'appliquent par consé- » quent au corps des évêques, successeurs des apôtres, qu'au- » tant qu'ils ont à leur tête le successeur du bienheureux » Pierre. Un concile quoique légitime dans sa convocation, » s'il agit sans le pape, ou contre la volonté du pape, ne re- » présente point le collége apostolique, puisque dans cette hy-

» pothèse, il a contre lui le représentant du prince des apôtres.
» Quelque nombreux qu'on puisse le supposer, on ne peut dire
» non plus qu'il représente l'Eglise universelle, puisqu'il ne
» représente point la sainte Eglise romaine, la mère et la
» maîtresse de toutes les Eglises (p. 207). »

Au reste, la proposition qui enseigne la supériorité du Pape sur le concile général, est certaine; elle approche de la foi, elle est presque de foi, dit Bellarmin. Il y a donc lieu d'être surpris que les prélats français assemblés en 1682, *au nom du roi et de par le roi*, aient osé dire que les décrets du concile de Constance contre les droits du St-Siége avaient été approuvés par les papes et sanctionnés par l'Eglise universelle. Martin V approuva, il est vrai, les décrets du concile de Constance contre les erreurs de Wiclef, de Jean Hus et de Jérôme de Prague, mais ni lui, ni aucun de ses successeurs n'ont jamais accepté ceux de la 4e et 5e session qui subordonnaient le Pasteur suprême au concile général. La fameuse assemblée de 1682 a donc menti à l'histoire en affirmant le contraire. Elle a fait de plus, un acte inqualifiable, en engageant dans une décision schismatique la responsabilité de l'Eglise gallicane, qu'elle ne représentait pas, qu'elle ne pouvait pas représenter.

Avec le droit écrit, l'Eglise admet encore, comme source du droit canonique, le *droit non écrit*, qui se forme principalement de la *coutume*. Aussi l'éminent auteur a-t-il traité cette autre question avec une attention particulière.

La coutume est un droit établi par l'usage, lequel, à défaut d'une loi écrite, est reçu comme loi. Il y a la coutume de *fait* et la coutume de *droit*. La première consiste dans la fréquence des actes répétés par la multitude; la seconde résulte de la première, lorsque celle-ci est revêtue des conditions qui lui donnent un caractère légal. Pour qu'une coutume de droit prenne les proportions d'une loi, il faut qu'elle soit *raisonnable*, que les actes qui la constituent soient uniformes, publics, fréquents, volontaires et libres, qu'elle soit *prescrite* et qu'elle soit *approuvée*. Les canonistes sont unanimes à réclamer ces quatre conditions, mais leur accord n'est plus le même dans les explications qu'ils en donnent, au moins pour les deux dernières.

Quand peut-on dire qu'une coutume est *prescrite?* A cette question, les uns répondent en déterminant un certain nombre d'années, depuis 10 jusqu'à 100 ans; d'autres, tenant compte de la différence qui existe entre la prescription de la coutume et la prescription proprement dite, soutiennent que l'on doit s'en rapporter ici, plutôt à l'estimation des juges compétents, qu'à la supputation des années. Mgr de Reims embrasse ce dernier sentiment, et en tire cette conclusion lumineuse, si sûre dans la pratique, que pour savoir si une coutume a prescrit contre le droit, en matière canonique, il faut s'en rapporter à la jurisprudence de la cour romaine, comme en matière civile on s'en rapporte à la jurisprudence des tribunaux séculiers.

Mais le point capital est de savoir en quoi consiste l'approbation requise pour légitimer une coutume. Mgr Gousset, combat l'opinion de ceux qui, supposant une loi qui autoriserait toujours la coutume, lorsqu'elle est revêtue des conditions prescrites par le droit, affirment que le consentement *légal* suffit pour justifier une coutume, même à l'insu du législateur. Il fait remarquer que ce raisonnement pèche par la base, puisqu'il est fondé sur une loi qui n'existe pas. Il nie que le consentement légal soit un vrai consentement, le législateur ne pouvant pas ratifier d'avance une coutume qu'il ignore; et il prouve que pour donner force de loi à une coutume, il faut le consentement au moins *tacite* du législateur; puis, expliquant sa pensée, il distingue le consentement tacite, pour lequel il faut quelques signes d'approbation, du simple silence, qui ne dit rien ni pour ni contre, et de la simple tolérance qui, en général, n'est pas une approbation.

Cette théorie de l'illustre cardinal a rencontré des critiques sérieux, qui lui ont reproché d'être en opposition avec le sentiment le plus commun des canonistes. Nous n'entrerons pas dans ce débat qui nous entraînerait en des discussions auxquelles nous n'avons ni le temps, ni la volonté de nous livrer. Qu'il nous soit permis de dire, cependant, que l'opinion de Mgr de Reims, moins riche peut-être en témoignages extrinsèques que celle de ses contradicteurs, nous paraît plus conforme à la jurisprudence ordinaire de la cour romaine, et surtout plus sûre et plus facile dans la pratique.

Nos usages français, souvent si peu conformes au droit commun, ne pouvaient pas tenir devant ce système. Mgr Gousset les démolit impitoyablement. Les décrets du concile de Trente et des autres conciles généraux en matière de discipline, nous obligent, nonobstant le refus d'acceptation de la part des évêques; la coutume, en vertu de laquelle nous voudrions secouer le joug des constitutions apostoliques et échapper aux décisions des congrégations romaines, est illégitime et dérisoire ; les prescriptions formulées dans les Bulles *Quod à nobis* et *Quo primum* de St Pie V, imposent à l'Eglise de France, comme à toutes les autres, l'adoption du Missel et du Bréviaire romains; c'est illégitimement que, dans les temps modernes, certains évêques de France, s'érigeant en *modérateurs* du pouvoir papal, ont prétendu restreindre de leur propre autorité le nombre des cas réservés au St-Siége et consignés dans la bulle *In cœnâ;* c'est au mépris de toutes les lois ecclésiastiques, que certains canonistes français ont essayé d'ériger cette pratique abusive en théorie, et ont mis en doute qu'il y eût, en France au moins, des cas réservés au St-Père. Telles sont les déductions importantes que Mgr Gousset tire avec sa logique accoutumée des principes qu'il a posés sur la légitimité de la coutume. On peut juger par ce tableau de l'altération profonde que les saines doctrines ont subie parmi nous le jour où elles furent livrées à l'arbitraire, et on est heureux de pouvoir se consoler de ce triste spectacle en voyant aujourd'hui les évêques et les prêtres se grouper, avec plus d'ardeur que jamais, autour de cette chaire immortelle sur laquelle est assis leur pasteur et leur père.

Notre auteur n'a pas voulu terminer son livre sans parler des *concordats*, qui constituent aussi une source du droit canonique, sous le nom de droit particulier. Il résulte des témoignages qu'il produit, que la *pragmatique-sanction*, attribuée à saint Louis est apocryphe [1]; que celle de Charles VII, rédigée à Bourges sur les décrets de l'assemblée schismatique de Bâle, était radicalement nulle; que le concordat de Léon X et de François I^er^, très-légitimé autrefois, a été remplacé par le

[1] Voir les preuves de cette fausseté dans la *dissertation* de M. Thomassy, élève de l'École des Chartes, publiée dans les *Annales*, t. VI, p. 421 (4^e^ série).

concordat de 1801 qui, séparé qu'il soit des *articles organiques*, a force de loi et modifie seul le droit commun dans les Eglises de France. L'ouvrage se termine par des *appendices* qui sont comme les pièces justificatives des décisions qu'il renferme.

Tel est le livre de *l'Exposition des principes du droit canonique*. Il touche, comme on le voit par ce simple aperçu, aux questions les plus importantes de la législation ecclésiastique, aux controverses les plus actuelles et les plus vivantes de l'époque, et il se recommande au clergé par l'autorité qu'il emprunte du caractère et de la science bien connue de son éminent auteur. Ce qui nous a frappé surtout, dans l'étude que nous en avons faite, c'est cet amour de l'Eglise et de son chef qu'on y respire à chaque page; puisse-t-il le ranimer dans le cœur de tous ceux qui le liront; ce sera son meilleur succès et son plus beau titre de gloire devant la postérité.

L'abbé E. Beuf,
Aumônier du lycée Napoléon.

Apologétique catholique.

NOUVELLE ET 2e ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE

OU

SÉRIE DE DICTIONNAIRES

Sur toutes les parties de la science religieuse, offrant en français et par ordre alphabétique, la plus claire, la plus facile, la plus commode, la plus variée et la plus complète des Théologies;

Publiée par M. l'abbé MIGNE [1].

TOMES XXXV et XXXVI [2]. — 1853; prix 14 fr. les 2 vol.

DICTIONNAIRE DES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES ANCIENNES ET MODERNES, *dans les sciences, les arts et l'industrie avec les principales applications aux besoins de la société, et l'exposition tant de leurs procédés que des perfectionnements où ils sont parvenus à l'époque actuelle; d'après les travaux publiés par les sociétés savantes et par les auteurs les plus estimés dans cette intéressante partie des connaissances humaines; recueilli et mis en ordre par* M. le marquis de JOUFFROY.

S'il est une chose dont notre siècle se vante, et, il faut le dire, à bon droit, c'est pour le grand nombre de découvertes qu'il a faites. Tout le monde connaît plus ou moins ces inventions, qui, sous nos yeux, modifient la face du monde : les chemins de fer, la navigation à vapeur, le télégraphe électrique, la photographie. Ce sont là les inventions les plus apparentes, et qui ont saisi presque toutes les imaginations. Mais combien d'autres tentatives sur tous les arts et toutes les industries qui, sous le nom de *machines*, ont envahi tous les ateliers et les ont perfectionnés à un point qui étonne l'imagination la plus inactive. On l'a dit souvent et cela est vrai dans plus d'une circonstance : Si un homme de l'ancien monde revenait parmi nous et qu'il fût introduit dans quelques-uns

[1] Prix 6 fr. le vol. pour le souscripteur à la collection entière, 7 fr., 8 fr. et même 10 fr. pour le souscripteur à tel ou tel dictionnaire particulier, 52 vol., prix 312 fr. — Chez Migne, éditeur, rue d'Amboise, à Montrouge, banlieue de Paris.

[2] Voir pour le t. XXXIV, le précédent article, ci-dessus, p. 66.

de nos ateliers, ou qu'on lui parlât d'une de nos grandes découvertes, il se croirait, comme l'on dit, au milieu d'un peuple de sorciers.

Qui ne désirerait être initié à ces découvertes et aux ingénieux moyens mis en œuvre par le génie humain pour y parvenir ?

Or, c'est ce que fait avec beaucoup de science et de clarté M. le marquis *de Jouffroy*, dans les deux volumes de ce dictionnaire.

Parcourant successivement toutes les branches de la science humaine, il prend chacune à sa naissance, dans l'antiquité ou dans les temps modernes, en suit le développement, nomme les principaux inventeurs ou perfectionneurs, puis en décrit les méthodes, les procédés, et fait pénétrer le lecteur dans l'élaboration de l'œuvre entière.

C'est dire assez de quel intérêt et de quelle utilité peut être un tel ouvrage.

Le savant, le propriétaire, le prêtre, trouveront là non-seulement de quoi alimenter et satisfaire leur curiosité, mais encore de quoi être utiles. Ils pourront profiter eux-mêmes ou faire profiter les autres de toutes les améliorations qui sont venues aider l'homme, depuis les engrais des champs jusqu'aux dernières découvertes faites dans la lumière électrique et la connaissance des merveilles du ciel.

Le volume se termine par deux *tables* qui facilitent beaucoup les recherches.

TOME XXXVII, comprenant 1928 col. — 1853, prix 8 fr.

DICTIONNAIRE D'ETHNOGRAPHIE MODERNE, *ou recueil de notions sur les mœurs, usages et caractères des peuples existants sur la terre, d'après les observations et les voyages les plus récents ; précédé d'une* introduction ethnographique, *donnant la classification générale et les caractères naturels et sociaux de ces peuples*, par M. X***.

Voici encore un de ces dictionnaires qui sont particulièrement adaptés aux besoins des études actuelles, et qui seront d'une grande utilité pour toutes les personnes qui s'occupent d'histoire, de philosophie ou de théologie. Quoi de plus utile, en effet, pour l'écrivain que de pouvoir avec facilité, quand il est question d'un peuple quelconque, avoir des notions sûres

sur son origine, quand elle peut être connue, sur la race à laquelle il appartient, sur le rameau dont il fait partie et la famille à laquelle il est agrégé. — De plus, il trouvera là des données sur la langue que chaque peuple a parlée jadis ou sur celle qu'il parle en ce moment. Ce n'est pas tout, il y reconnaîtra le pays qui fut son berceau, quand il en est sorti, quel chemin il a suivi, quelles stations il a faites, quelles colonies il a établies... et, encore, quel est son génie, son caractère, sa religion; quelle est sa littérature, sa poésie ou son histoire, etc., etc. Voilà ce que l'on trouve dans ce volume.

L'auteur anonyme, que nous nommerons le savant et studieux M. de *Maslatrie*, a fait précéder son travail du traité de M. d'*Omalius d'Halloy*, qui a pour titre : *Des Races humaines*, ou *Eléments d'ethnographie* [1]. C'est un traité complet sur les différentes races, écrit avec conscience. L'ouvrage se termine par *un tableau* de la division du genre humain en races, rameaux, familles et peuples, avec l'indication approximative de sa population ; nous le donnerons dans un article à part, bien persuadés que nos lecteurs le liront avec intérêt et seront bien aises de pouvoir le consulter au besoin.

L'ouvrage est terminé par trois tables : 1° *table analytique* des matières contenues dans l'introduction ethnographique; 2° *table alphabétique* des noms des peuples cités dans cette *introduction*; 3° *table alphabétique* des matières de l'ouvrage proprement dit.

TOMES XXXVIII et XXXIX. — 1853, prix 16 fr. les 2 vol.

DICTIONNAIRE DES APOLOGISTES INVOLONTAIRES. *Le catholicisme triomphant par ses propres adversaires, ou l'athéisme refuté par les athées ; le scepticisme par les sceptiques ; le matérialisme par les matérialistes; le paganisme par les païens ; le protestantisme par les protestants ; l'incrédulité par les incrédules ; et la religion catholique reconnue, célébrée, démontrée dans tous ses points, savoir : dans sa morale, son dogme, son culte, ses sacrements, sa constitution, sa hiérarchie, sa discipline, son sacerdoce, sa tradition, son histoire, ses institutions, ses bienfaits et ses résultats religieux, intellectuels, sociaux et économiques, par ceux-là même qui ont repoussé, combattu, outragé le catholicisme ; ouvrage suivi d'une table* par noms d'auteurs, *avec l'indication des articles et pages de ce dictionnaire où ils sont cités, et précédé d'une* introduction *où l'on montre la raison logique de ce faisceau inouï de témoi-*

[1] D'après la 3e édition. Bruxelles, 1852, in-8°.

gnages et d'aveux de la part des incrédules, en prouvant que le catholicisme est la vérité une, universelle, absolue, infinie, dont tout sentiment, toute pensée, toute volonté humaine n'est qu'un fragment brisé, déplacé, méconnu, et qu'en dehors il n'y a et ne peut rien y avoir que le néant et la mort, c'est-à-dire le mal, parce qu'il contient tout ce qui est et tout ce qui peut être ; par M. C. F. Chevé, *auteur du Dictionnaire des conversions.*

Nous ne saurions dissimuler que nous attachons peu de prix à l'autorité et, par conséquent, aux témoignages de ceux qui sont les ennemis de la révélation du Verbe incarné, et souvent les insulteurs de sa personne divine. Que peuvent importer ces témoignages à un chrétien qui sait que sa religion a été révélée par le Verbe de Dieu; que ce Verbe a parlé au commencement du monde, puis, par les prophètes, et qu'enfin il est venu compléter la loi en s'incarnant lui-même au milieu des temps, afin de nous parler comme un homme parle à un homme, comme un ami parle à son ami? Celui qui sait sa religion de cette manière et dont la croyance est basée sur cette science, doit se mettre peu en peine de savoir que quelques hommes, niant et repoussant ce Verbe de Dieu, daignent cependant avouer qu'il y a quelque chose de bon dans sa doctrine ou de distingué dans sa personne? En vérité, y a-t-il ici de quoi admirer ces témoignages?

Cependant, comme un grand nombre de personnes, de nos jours, demandent la vérité, non plus au Verbe de Dieu, mais au Verbe de l'homme, comme beaucoup de philosophes, en niant la divinité du Verbe de Dieu, ont divinisé le Verbe humain, sous le nom de Philosophie, et reconnaissent les vérités philosophiques comme constituant une religion d'invention humaine, il est bon de faire entendre à ces personnes les paroles de leurs oracles et de leurs dieux, quand ces dieux, comme ces possédés dont il est parlé dans l'Evangile, parlent en faveur de l'Homme-Dieu. Qui sait? Cette voix humaine les persuadera peut-être?

Il est donc bon de connaître ce que les adversaires du Christ disent de lui, et les hommages qu'ils lui ont rendus.

Or, nulle part on ne trouvera réunis en aussi grand nombre et dans un meilleur ordre, tous les témoignages que, athées, philosophes, hérétiques et rationalistes de toute sorte, ont rendus à Jésus-Christ, à son Eglise et à sa religion.

D'abord, dans une *introduction*, qui n'a pas moins de 113 col., l'auteur expose le plan de son livre et signale les principes qui l'ont guidé dans ses recherches et dans le choix qu'il a fait de ses autorités; puis, sous chaque mot exprimant une des croyances, ou une des pratiques de l'Eglise, il met le témoignage de chacun des incrédules qui en ont fait l'éloge. On voit avec quelle facilité on peut se servir de ces recherches.

Ajoutons que l'ouvrage finit par une double *table alphabétique*. La 1re renferme tous les *noms propres* des auteurs qui sont cités, avec indication du dogme ou de la pratique dont ils ont fait l'éloge, de sorte que, si quelqu'un entend parler de quelque objection de *Pierre le Roux*, par exemple, il n'a qu'à chercher ce nom, et il trouvera une longue liste d'éloges que ce rationaliste a faits de la religion; ainsi de *Cousin*, *Michelet* et tous les autres.

La 2e *table* est une indication de tous les mots dont il a été fait mention dans les deux volumes du Dictionnaire. On voit combien un tel ouvrage doit être curieux et utile.

TOMES XL et XLI. — 1853; prix 14 fr. les 2 vol.

DICTIONNAIRE DES MANUSCRITS, ou *recueil de catalogues de manuscrits existants dans les principales bibliothèques d'Europe, concernant plus particulièrement les matières ecclésiastiques et historiques*; par M. X***.

Connaître tous les ouvrages qui existent encore manuscrits, non-seulement dans les bibliothèques de France, mais encore dans celles de l'étranger; sans se déranger de chez soi, avec peu de temps et peu de frais, savoir où ils existent et pouvoir les consulter lorsqu'on le juge nécessaire à ses travaux, c'est le plus grand service que l'on puisse rendre aux érudits de toute sorte qui travaillent sur l'histoire, la théologie, la philosophie, et généralement sur toutes les branches des connaissances humaines.

Or, ce dictionnaire donne-t-il toutes ces facilités? Avant de répondre à cette demande, constatons les divers éléments dont il se compose. L'auteur nous le dit en commençant. Il a réimprimé le *catalogue des manuscrits* publié à Leipsick par *Hœnel* en 1830, en le complétant et en le rectifiant en plusieurs endroits.

Hœnel n'avait rien donné sur l'Italie; l'auteur du diction-

naire a réparé cette lacune en publiant la *Bibliotheca manuscriptorum* de Montfaucon.

Il a, de plus, inséré les *Notices* contenues dans les différents rapports adressés au Ministre de l'Instruction publique, dans les *Archives scientifiques* et les publications particulières.

De plus, il a publié le *Catalogue de la Bibliothèque Capponi*, de Florence, qui n'avait jamais été imprimé.

Dans ces reproductions, il a supprimé presque tout ce qui a rapport aux manuscrits orientaux ou grecs, ou purement classiques; il s'est attaché plus particulièrement aux matières ecclésiastiques ou philosophiques, et à tout ce qui a rapport à l'histoire de France.

Le 1er volume est consacré à la France, et le 2e aux pays étrangers.

Tel est l'ensemble de cette publication utile et importante comme on le voit. Quant à la manière de s'en servir, nous aurons plusieurs observations à faire.

Dans un Dictionnaire, on se serait attendu à voir les auteurs de ces livres rangés par *ordre alphabétique*. Or, pour le volume consacré à la France surtout, à l'exception d'un très-court *Catalogue du dépôt littéraire de la ville d'Arras*, aucun n'est par ordre alphabétique. Les catalogues sont dressés par ordre de matières, ou par ordre de format; quelques-uns offrent des chiffres marquant l'ordre des volumes, d'autres leur placement sur les rayons; en sorte que si l'on a besoin de savoir si tel volume ou tel livre existe en manuscrit, il faut lire tout le volume ou même les deux volumes, à quelques exceptions près.

Dans le 2e volume, on a un peu plus suivi l'ordre alphabétique; on y donne, en effet, 25 *Catalogues alphabétiques* dont voici la désignation :

1. Dépôt littéraire de la ville d'Arras (1er vol., p. 132).
2. Catalogue des manuscrits et des livres imprimés relatifs aux guerres des chrétiens contre les turcs, à la bibliothèque impériale de *Vienne* (2e volume, p. 37).
3. La bibliothèque haute de l'*Escurial*, en Espagne, manuscrits grecs (p. 393). — Manuscrits latins (p. 402). — Un supplément (p. 433).
4. La bibliothèque du roi, à *Madrid* (p. 437).
5. La bibliothèque Colombine, à *Séville* (p. 455).

6. Table alphabétique des noms de personnes et des noms de lieux, cités dans le catalogue des manuscrits Capponi, à *Florence* (p. 819).

7. La 4e partie des manuscrits de la bibliothèque Ambroisienne, à *Milan*, manuscrits latins (p. 837). — Manuscrits italiens (p. 879).

8. 2e catalogue du fonds de la reine de Suède, à *Rome* (p. 1215).

7. 4e catalogue de la même comprenant l'histoire générale, et principalement l'histoire ecclésiastique. *Ibid.* (p. 1235).

9. 5e catalogue. *Idem*, comprenant la vie des saints. *Ib.* (p. 1240.)

10. Le 8e catalogue. *Id.*, comprenant l'histoire de France (p. 1253).

11. Le 10e catalogue. *Id.*, comprenant l'histoire générale (p. 1260).

12. Le 12e catalogue. *Id.*, comprenant les philosophes (p. 1264).

13. Le 13e catalogue. *Id.*, comprenant les grammairiens, les humanistes, les poëtes, etc. *Id.* (p. 1269).

14. Manuscrits des archives de l'église basilique de *S. Pierre*. *Ib.* (p. 1275.)

15. Manuscrits de la bibliothèque royale de l'Université de *Turin* (p. 1389).

16. La bibliothèque publique de *Bâle* (p. 1475).

17. Manuscrits philosophiques sur papier. *Ib.* (p. 1484).

18. Manuscrits historiques sur parchemin. *Ib.* (p. 1510).

19. Manuscrits historiques sur papier. *Ib.* (p. 1513).

20. Manuscrits juridiques sur parchemin. *Ib.* (p. 1522).

21. Manuscrits juridiques sur papier. *Ib.* (p. 1525).

22. Manuscrits théologiques sur parchemin. *Ib.* (p. 1543).

23. Manuscrits théologiques sur papier. *Ib.* (p. 1570).

24. Manuscrits médicaux sur parchemin. *Ib.* (p. 1642).

25. Manuscrits médicaux sur papier. *Ib.* (p. 1649.)

Mais les principales bibliothèques, surtout celles de Rome, sont dépourvues d'ordre alphabétique; ce qui fait que lorsqu'on veut savoir s'il existe un manuscrit de tel ou tel auteur, il faut lire les deux volumes.

Cela est d'une difficulté très-grande, et qui diminue de beaucoup l'utilité d'un tel ouvrage.

Nous conseillerions donc à l'infatigable éditeur d'ajouter un volume XLI *bis*, qui contiendrait par *ordre alphabétique* le nom de tous les auteurs, en sorte que toute personne qui écrirait l'histoire ou travaillerait sur un auteur quelconque, verrait d'un seul coup d'œil s'il en existe quelque ouvrage non imprimé, et si les textes imprimés sont conformes aux manuscrits. Ainsi, M. Migne se propose de publier en supplément les ouvrages des Pères et des auteurs scholastiques qui n'ont pas encore été imprimés; il trouverait là toutes les indications nécessaires, et nulle mémoire de savant ne serait plus sûre que cette *Table alphabétique* que nous lui conseillons d'éditer;

il n'y a pas d'érudit qui ne voudrait le posséder, et cela ferait vendre plus vite ces deux volumes.

TOME XLII, comprenant 1600 col. — 1853, prix 8 fr.

DICTIONNAIRE D'ANTHROPOLOGIE, ou *d'histoire naturelle de l'homme et des races humaines; Anatomie, physiologie, psychologie, ethnologie; Harmonies des facultés organiques, intellectuelles et morales de l'homme; questions de l'origine de l'espèce humaine, de son unité, de son évolution rationnelle*, etc., *Réfutation des théories matérialistes, panthéistes, rationalistes*, etc. *Orné de* figures *dessinées avec soin*; par L. F. JEHAN (DE SAINT-CLAVIEN), *membre de la Société géologique de France.*

« L'excellence de la beauté appartient à l'homme, et c'est » comme un admirable rejaillissement de l'image de Dieu » sur sa face. — L'homme est le complément des œuvres de » Dieu, et, après avoir fait comme son chef-d'œuvre, il de- » meure en repos [1]. »

C'est par ces paroles de Bossuet que M. Jéhan commence une savante introduction à son *Dictionnaire*; elle a pour titre: *Puissance, sagesse et bonté de Dieu, étudiées dans les mécanismes du monde organique et particulièrement dans la structure du corps humain.* C'est un traité complet de philosophie appliqué à l'organisme humain, et où l'auteur en décrit toutes les merveilles, à l'aide des expériences et des découvertes de la science la plus moderne et la plus acceptée. On peut dire que c'est un des ouvrages les plus intéressants de cette vaste collection de Dictionnaires. Qui ne serait, en effet curieux et satisfait de connaître les opérations les plus secrètes, au moyen desquelles le Créateur nous a donné le pouvoir d'exercer tous nos organes et de leur faire exécuter tant et de si merveilleuses opérations.

Et ce n'est pas seulement les organes de notre corps que décrit M. Jéhan, mais encore il examine tous les éléments qui servent à sa conservation; il en détermine l'action, soit bienfaisante, soit délétère, et montre comment il faut se servir de l'une et éviter l'autre. En outre, il s'attache à faire connaître les opérations de l'âme, et en donne la théorie en philosophe chrétien. Son article *Langage* est un vrai traité sur la matière, et il en appuie les fondements sur tous

[1] Bossuet, *Elévations sur les mystères.*

les auteurs qui ont démontré que le langage n'avait pas été inventé et ne pouvait pas avoir été inventé par l'homme. Il y démontre en particulier la fausseté de l'opinion du P. *Chastel*, qui croit à la possibilité de cette invention. Puis, il fait passer sous les yeux de son lecteur les opinions de Leibnitz, de l'abbé Millot, de Herder, de Schlegel, de Benjamin Constant, de Humboldt, de MM Jacques, Simon et Saisset, de Gérando, Wiseman, Balmès, Perrone, Buchez, Gourju, Nicolas, de Sales, de Valroger, Rattier, Bautain, Ubaghs, de Bonald, et montre que tous ces auteurs sont d'accord pour soutenir la nécessité de la révélation du langage. M. Jéhan aurait pu trouver en plus d'un passage des *Annales* des preuves à l'appui de son opinion. Nous regrettons surtout qu'il n'ait pas cru devoir apporter pour sa thèse l'autorité de S. Augustin, qui pense « que Dieu a parlé à l'homme dès sa création *sous » une forme sensible*, » texte cité souvent par les *Annales*, et qui est décisif sur cette question.

Parmi les contradicteurs, M. Jéhan cite les noms de MM. l'abbé Receveur, Ernest Renan, Cousin, Nodier, Pierquin de Gembloux, et en réfute les raisonnements.

Nous devons faire remarquer aussi les articles sur les divers peuples et leur organisation propre, physique et intellectuelle.

L'ouvrage est terminé par une *planche*, offrant la configuration de 30 races diverses. — Une bonne *table alphabétique et analytique des matières* facilite les recherches.

TOME XLIII, comprenant 1576 col. — 1854, prix, 8 fr.

DICTIONNAIRE DES MYSTÈRES, ou *Collection générale des mystères, moralités, rites figurés et cérémonies singulières, ayant un caractère public et un but religieux et moral, et joués sous le patronage des personnes ecclésiastiques ou par l'entremise des confréries religieuses; suivi d'une* Notice sur le théâtre libre, *complétant l'ensemble des représentations théâtrales depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne jusqu'aux temps modernes, par* M. le comte de Douhet.

C'est là une collection précieuse et unique, contenant, dans une 1re *partie* : 1° les restes de la vieille littérature des siècles passés, principalement du moyen âge, qui était restée presque inconnue jusqu'à nos jours; 2° les sources que doivent nécessairement consulter tous ceux qui s'occupent du

moyen âge, et ceux, plus nombreux, qui recherchent les origines de notre langue française.

Une 2e *partie* contient une *notice*, par ordre alphabétique, *sur le théâtre libre*, depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne jusqu'au 17e siècle. Cette notice nous fait connaître : 1° la polémique des derniers siècles pour et contre le théâtre; 2° l'histoire des ouvrages pour et contre les théâtres publics, et, en particulier, toute l'histoire du célèbre P. Caffaro et de sa rétractation. Nos abonnés liront avec intérêt l'article suivant de l'*arrêt du parlement de Paris*, du 29 janvier 1765, portant règlement pour les colléges qui ne dépendent pas de l'Université :

« Art. 449. La distribution des prix se fera dans chaque collége à la fin de la tenue des classes, au jour qui sera réglé par le bureau; elle ne pourra être précédée que d'un exercice de rhétorique ou d'humanités, sans qu'il puisse en aucun cas, conformément aux statuts de l'Université de Paris, être représenté dans les colléges aucune tragédie ou comédie. »

Extraits des statuts de l'Université.

« Tous les principaux et recteurs des colléges prendront garde qu'on ne récite pas dans leurs écoles des satires ou des déclamations, et qu'on n'y représente point des tragédies, ni des comédies, ni des fables, ni d'autres jeux, soit en latin, soit en francais, ces sortes d'exercices étant dangereux pour les mœurs [1].

» Afin d'ôter aux écoliers toutes sortes d'occasion qui les pourraient détourner de leurs études et les porter au mal, que tous les bateleurs comédiens soient chassés du quartier de l'Université, et qu'ils soient relégués au delà des ponts [2]. »

Qu'on lise, dit de Voisin (744), tous les écrits qui nous restent de l'antiquité, touchant les exercices des écoliers dans les colléges, on ne trouvera pas que dans les plus beaux siècles de la république romaine, on ait exercé les enfants à représenter des tragédies et des comédies (page 1206).

Puis, viennent successivement : sentiments de l'Eglise relativement au théâtre : 1° canons des saints conciles, depuis le concile d'Elvire (en 307) jusqu'au mandement de Mgr l'évêque de Cambrai (en 1834); 2° écrits des SS. Pères, depuis les

[1] Omnes collegiorum præfecti et moderatores caveant ne in suis gymnasiis satyræ et declamationes recitentur, aut tragediæ, comediæ, fabulæ, aut alii ludi latini aut gallici exhibeantur, quibus lascivia, petulantia, procacitas excitetur. (Statut 35.)

[2] Ut omnis occasio tollatur scholasticos a studiis avocandi, aut ad nequitiam adducendi, omnes histriones ab academiæ finibus migrent, et ultra pontes ablegentur. (*Ibid.*, Stat. 29.)

constitutions apostoliques (1er siècle) jusqu'à S. Bernard, au 12e siècle, sur le même sujet.

Ensuite, commence, par ordre alphabétique, *la liste de tous les mystères et de leurs auteurs*. Chaque pièce y est soigneusement analysée, quand il y a lieu, et toujours l'on cite les sources où l'on a puisé et les auteurs qui en ont traité plus au long.

Une addition assez curieuse offre le recueil de tous les écrivains protestants qui ont écrit contre les comédies; elle est suivie de la liste de tous les auteurs et de toutes les pièces qui composent le théâtre libre, avec notices et extraits.

L'ouvrage se termine par *deux tables alphabétiques* donnant le titre et l'auteur de toutes les pièces pour le théâtre d'église et pour le théâtre libre.

TOME XLIV, comprenant 1268 col. — 1853, prix, 7 fr.

DICTIONNAIRE DES MERVEILLES ET CURIOSITÉS DE LA NATURE ET DE L'ART.—*Le ciel.—La mer et ses habitants.— Sites et scènes remarquables de la nature dans les deux hémisphères. — Phénomènes de l'organisation, des fonctions et de la vie des végétaux. — Plantes curieuses ou utiles des diverses parties du globe. — Industrie et mœurs des animaux. — Faits singuliers de physiologie. — Monuments célèbres anciens et modernes. — Histoire de l'art, etc., etc., par M. A.* DE CHESNEL.

Ecoutons d'abord quelle a été l'intention de l'auteur en composant cet ouvrage :

Considérant comme des merveilles toutes les œuvres de Dieu, ce serait une encyclopédie de ces œuvres que nous aurions eu à composer, si nous avions voulu faire admirer tout ce qu'elles offrent en général d'admirable; mais telle n'était pas notre tâche. De même que nos devanciers, nous avons fait un choix dans les phénomènes que l'observation a recueillis; et cependant combien encore nous aurions eu à butiner parmi les faits les plus dignes d'être cités, si, d'un autre côté, nous n'avions eu à nous rappeler que notre livre devait prendre rang dans une collection qui renferme des traités spéciaux sur la physique, l'astronomie, la géographie physique, la zoologie, etc., c'est-à-dire des traités qui s'étaient déjà emparés du champ que nous voulions explorer. Nous avons alors laissé à ceux-là les classifications, les systèmes, et la majeure partie des détails anatomiques, physiologiques, etc., ne glanant pour notre part que ce qui nous a paru le plus prédominant dans le domaine de la nature, ce qui pouvait captiver le mieux l'attention des personnes qui ne font pas de l'étude des sciences une occupation suivie. Aux faits intéressants qui se trouvent relatés dans divers ouvrages, nous en avons réuni un grand nombre d'autres qui sont peu ou point connus; notre *Dictionnaire* comprend aussi beaucoup d'articles qui n'ont pas encore fait partie de la nomenclature encyclopédique; enfin, nous avons donné à notre tra-

vail, autant qu'il a été en notre pouvoir, un caractère scientifique que n'ont pas en général les publications analogues qui ont précédé la nôtre, de sorte que nos lecteurs, en prenant connaissance des phénomènes que nous leur exposons, seront toujours instruits des causes attribuées par la science à ces phénomènes, des explications qu'elle a données, et se trouveront préparés de cette manière à pénétrer plus avant dans l'étude des choses, en ayant recours aux *dictionnaires encyclopédiques* de M. l'abbé Migne (p. 11).

Tel est le plan de l'auteur, et l'on peut dire qu'il est bien rempli. Son livre convient aux savants et aux ignorants; les uns se souviendront de beaucoup de choses oubliées, et les autres apprendront facilement et avec agrément à connaître une infinité de merveilles qui sont sous leurs yeux, qui les touchent et qu'ils ignorent complètement. C'est un dictionnaire qui supporte parfaitement une lecture suivie. Quand on l'a ouvert, on passe, presque sans le vouloir, d'un article à l'autre, parce que l'on trouve que chacun renferme quelque chose de nouveau et d'intéressant. Il est peu de livres dont on pût faire un semblable éloge.

Une *table des matières* met sous les yeux tous les articles traités dans le Dictionnaire et facilite les recherches.

TOMES XLV et XLVI. — 1854, prix, 14 fr. les 2 vol.

DICTIONNAIRE D'ASCÉTISME, *comprenant : 1° Un discours préliminaire résumant l'histoire générale de l'ascétisme, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours; 2° L'exposé et la solution de toutes les questions spéculatives et pratiques de la théologie mystique; 3° Les notices biographiques et bibliographiques des principaux auteurs ascétiques, orthodoxes, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours; 4° L'histoire sommaire des faux mystiques et de leurs erreurs; 5° Le catalogue général par ordre chronologique des principaux auteurs et ouvrages mystiques; 6° Une table méthodique des matières, propre à faciliter l'étude raisonnée de la théologie mystique; par les abbés* J.-B. G. et J.-C. P.; *contenant en outre* le traité de la perfection du chrétien, *par le cardinal* DE RICHELIEU; les secrets de la vie spirituelle, qui en découvrent les illusions, *par le R. P.* FRANÇOIS GUILLORÉ, *de la Compagnie de Jésus.*

Pour bien connaître la composition et le but de ce Dictionnaire, il nous faut d'abord écouter ce que nous en disent les deux auteurs anonymes qui l'ont composé :

Ce *Dictionnaire de mysticisme* est véritablement un traité complet de la théologie mystique et de tout ce qui s'y rattache, soit au point de vue doctrinal, soit au point de vue pratique, soit au point de vue historique.

Doctrine, expérience, maximes des Pères et des plus illustres ascètes, bibliographie, place que le développement de l'ascétisme occupe dans le développe-

ment de l'histoire du genre humain : telle est la matière de ce travail. Si ces choses ne sont pas neuves par elles-mêmes, et ce serait un malheur qu'elles le fussent, du moins il n'existe encore aucune collection de matériaux aussi complète et aussi facile à consulter que celle-ci pour s'éclairer sur la question du mysticisme et de l'ascétisme.

Nous nous empressons de déclarer tout en commençant, que notre tâche n'a consisté qu'à choisir les meilleures sources et à y puiser. Nous avons fait une comparaison générale de ce qui a été écrit sur cette importante matière, depuis S. Denis l'aréopagiste, jusqu'à S. François de Sales.

C'est à *Schram* que nous avons fait les plus larges emprunts, à cause de la grande méthode et de la parfaite exactitude théologique de l'auteur. Mais ce dictionnaire est complété par les travaux de Pierre de Blois, Ferrari, de Rodriguez, S. Jean d'Avila, Ste Thérèse, S. Jean de la Croix, S. Bonaventure, S. François de Sales, Surin, Courbon, Gosselin et autres pour les articles ascétiques; de Feller, de Godescard, de Bergier, de Rohrbacher, de la Biographie universelle pour la partie biographique et bibliographique.

Quoiqu'il n'y ait en apparence aucun ordre raisonné dans un dictionnaire, cependant ici les articles sont reliés entre eux par groupes, au moyen de renvois, en sorte qu'on y trouve véritablement la marche d'un traité scientifique; et sur chaque point on y verra la doctrine appuyée sur l'Écriture sainte, les SS. Pères, la pratique des Saints, et sur les meilleures autorités. Une *table méthodique des matières* relie par un facile enchaînement les articles épars dans le dictionnaire.

La pensée principale de ce discours, celle qui domine et gouverne tout l'ouvrage, celle d'après laquelle toutes les autres se coordonnent est celle-ci : « Qu'il existe pour tous ceux qui s'occupent de ces délicates matières, une né» cessité absolue de se conformer à la doctrine et à la pensée de l'Église par » des autorités universellement respectées (p. 9). »

Après cette explication donnée par les deux auteurs, on comprendra facilement quelle est l'importance de ce *Dictionnaire*. Il est nécessaire d'abord à tous les prêtres qui peuvent avoir à démêler le faux mysticisme du véritable. Car il y a le mysticisme chrétien et le mysticisme philosophique. Peut-être même que nos deux auteurs n'ont pas donné assez d'attention à ce dernier. Et cependant il n'existe que trop; nous en sommes, pour ainsi dire, inondés. Il avait naguère des chaires à la Sorbonne et au Collége de France, où *Cousin* en avait introduit la phraséologie, moitié alexandrine et moitié allemande. *Michelet, Quinet, Mitzkiewits* le répandaient à flots dans leurs leçons. Ils se croyaient inspirés; ils le disaient, et, nous l'avons entendu de nos oreilles, ils étaient prophètes et messies. *Lamartine* l'assure de lui-même dans plusieurs de ses écrits, et, sans doute, qu'il le croit encore. C'est la raison

humaine élevée jusqu'à la raison divine, se disant un *rayon*, un *écoulement*, une *participation* réelle du Verbe de Dieu. Les *Annales* ont souvent signalé cette pente et ce danger Il nous menace encore. Tous les gens qui tyrannisent l'Eglise et la veulent réformer, prétendent agir guidés par l'Esprit de Dieu. C'est ce que le *Dictionnaire* ne signale pas assez.

Quoi qu'il en soit, il sera utile à tous les philosophes qui veulent pouvoir discerner la vraie doctrine de l'Eglise sur le mysticisme, et à ceux qui veulent connaître tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière. Ils en trouveront ici une liste à peu près complète avec celle de leurs ouvrages. Pour arriver à cette connaissance, on n'aura qu'à lire à la fin du 2e volume, le *tableau chronologique* des auteurs, suivi de la liste de leurs ouvrages. On y verra que cette question a occupé les plus célèbres des Pères de l'Eglise. Mais chez eux le mysticisme devient synonyme de la piété et de l'adoration et contemplation de Dieu.

Une autre *table* remet sous les yeux les *noms* des différents articles insérés dans ces volumes.

Quant aux deux ouvrages qui ont été joints comme suppléments au Dictionnaire, celui du cardinal de Richelieu : *Traité de la perfection du chrétien*, paru vers 1670, était très-rare, et c'est une bonne pensée qui l'a fait reproduire ; car on y reconnaît le sens droit et ferme du grand homme d'Etat. Celui du P. Guilloré : *Les secrets de la vie spirituelle, qui en découvrent les illusions*, paru en 1673, s'adresse plus particulièrement aux personnes qui visent à la perfection de la vie religieuse, soit dans le monde, soit dans les couvents, et il leur montre toutes les illusions où peut les entraîner le sens privé. C'est un guide pour les bonnes intentions qui pourraient être trompées ou mal appliquées.

TOME XLVII, comprenant 1336 col. — 1854, prix, 7 fr.

DICTIONNAIRE DE PALÉOGRAPHIE, *de cryptographie, de dactylologie, d'hiéroglyphie, de sténographie et de télégraphie, par M.* X***.

Ceci est plutôt un composé de plusieurs ouvrages qu'un Dictionnaire. Voici le titre et le contenu de ces ouvrages :

I. Pour la cryptographie :

Extrait de l'ouvrage de M. le docteur Troncin, intitulé : *Langage de Flore,* ou *Nouvelle manière de communiquer ses pensées, sans se voir, sans se toucher, sans s'écrire.* Paris, 1821, vol. in-8°. — De cet ouvrage, l'auteur a extrait les 4 dictionnaires suivants :

1° *Dictionnaire alphabétique des plantes,* employées dans le langage de Flore;

2° *Diction. des substantifs, des adjectifs, des adverbes, etc.,* employés dans ce langage ;

3° *Diction. alphabétique des verbes,* employés dans ce langage ;

4° *Diction. des noms vulgaires des plantes le plus généralement connues,* avec leur correspondance aux noms scientifiques.

C'est la partie la plus curieuse et la plus amusante de l'ouvrage.

II. La dactylologie.

Cette science consiste en l'art de parler au moyen de signes par les doigts. C'est par elle qu'on est venu à bout de faire participer les sourds-muets à toutes les connaissances de la société. On en trouvera ici un véritable traité avec tous ses développements. C'est la reproduction de tout ce qu'il y a de plus exact et de plus utile dans les ouvrages de l'abbé de *l'Epée*, de l'abbé *Sicard* et de tous ceux qui, jusqu'à ce jour, se sont occupés d'améliorer et de perfectionner cette méthode. Une *planche*, placée à la fin du volume, donne l'alphabet composé au moyen des doigts et perfectionné par M. Piroux, directeur des sourds-muets de Nancy. En sorte qu'en lisant ce traité non-seulement on connaîtra comment cet art admirable a pris naissance, mais encore comment on pourra soi-même s'appliquer à instruire les sourds-muets qu'on aura auprès de soi.

III. Hiéroglyphie.

On y fait l'histoire de la découverte de l'alphabet hiéroglyphique et de la lecture des textes égyptiens par *Champollion* et les autres savants qui s'en sont occupés. On y donne, de plus, la méthode dont on s'est servi pour mettre

cet alphabet en pratique. Le tout extrait de la *Grammaire égyptienne de Champollion.*

Une *planche,* placée à la fin du volume, donne l'*alphabet hiéroglyphique et hiératique égyptien.*

IV. Paléographie.

On a choisi, pour faire connaître cette science, de longs extraits du *Nouveau traité de Diplomatique* des Bénédictins. On a cité surtout les passages qui ont rapport aux *lettres,* et à leurs diverses formes dans le cours des âges. On n'a pas besoin de louer cet ouvrage, connu de tous les paléographes; il forme la partie la plus considérable du volume, occupant de la col. 381 à la col. 1222; réimpression à bon marché d'un livre peu commun et très-cher; 17 *planches* donnent des *fac-simile* des diverses sortes d'écriture.

V. Sténographie ou tachygraphie.

C'est l'art d'écrire aussi vite que l'on parle. On énumère les divers systèmes et on en donne des exemples.

VI. Télégraphie.

C'est, comme on sait, l'art de transmettre au loin des signes conventionnels et secrets, représentant des lettres de l'alphabet, des mots et des phrases entières de la langue. On en fait l'histoire, puis on arrive à la merveille de notre époque, c'est-à-dire :

VII. A la Télégraphie électrique.

C'est l'art de parler au moyen de petits fils de laiton ou de fer qui unissent deux villes et les mettent en communication au moyen d'appareils électriques; on en trouve l'origine et on en explique le mécanisme, qui, du reste, se développe de jour en jour et est destiné à unir instantanément le monde entier en supprimant les distances.

Comme complément de la *dactylologie,* l'auteur a ajouté l'indication des signes employés dans les abbayes, où le silence était prescrit.

On voit que ce volume est moins un *Dictionnaire* qu'une réunion de traités, tous très-curieux et très-importants. — Une *table alphabétique* de toutes les matières aurait été bien utile et aurait bien complété l'ouvrage.

TOME XLVIII, comprenant 1462 col. — 1854, prix, 8 fr.

DICTIONNAIRE DE COSMOGONIE ET DE PALÉONTOLOGIE. — *Examen critique des systèmes anciens et modernes sur l'origine du monde, vues sur la création de la terre et des corps célestes, et appréciation des théories cosmogonico-bibliques, description stratigraphique, géographique, zoologique et chronologique des terrains fossilifères et de leurs étages. Histoire de la géologie, ses applications aux arts, etc.*, par L.-F. JÉHAN (de Saint-Clavien), membre de la Société géologique de France.

La cosmogonie et la paléontologie sont deux sciences que l'on peut dire créées de nos jours et presque sous nos yeux. Au moins est-il certain que s'il y a quelque chose de fixe, c'est-à-dire qui soit vraiment savant et appuyé sur des faits, c'est depuis peu qu'on l'a trouvé. Les anciens n'y avaient introduit que des fables. Les philosophes du 18e siècle avaient pris ces fables, auxquelles ils en avaient ajouté d'autres, et ils les avaient tournées contre la Bible.

Mais, peu à peu des observations plus nombreuses et mieux étudiées, des découvertes tout à fait inespérées ont démontré le néant de cette fausse science, et des faits nouveaux ont établi que la cosmogonie et la paléontologie s'accordaient parfaitement avec les récits bibliques, ou, au moins, ne leur étaient pas contraires.

C'est la démonstration de ces faits et, par suite, de ce rerirement d'opinion, que M. Jehan établit dans ce Dictionnaire. Sur chaque mot ou chaque branche de la science, les objections sont présentées avec bonne foi et réfutées dans le plus grand détail. Après avoir lu ce qu'il en dit, on pourra bien quelquefois n'être pas de son avis, mais, au moins, on connaîtra bien la matière et l'on pourra juger en connaissance de cause.

En finissant, nous devons citer les lignes suivantes où l'auteur expose le but qu'il s'est proposé dans les travaux qu'il a faits pour cette encyclopédie :

Le *Dictionnaire de Paléontologie* termine la série des dictionnaires sur les sciences physiques et naturelles, que nous avions entrepris de publier. Notre but a été de populariser la science, de la rendre accessible au moindre curé de village, afin que, dans ce siècle si orgueilleux de son savoir, il n'y ait pas un prêtre qui ne puisse avec autorité, dans chaque branche des connaissances humaines, assigner à chaque question scientifique son degré de valeur au mo-

ment où il parle. Nous croyons être en droit d'affirmer qu'il n'y a pas un phénomène, pas un fait ou un résultat de quelque importance, pas une question, une opinion ou un système de quelque intérêt, que nous n'ayons indiqué, apprécié, discuté (p. 9).

Et, en effet, l'on peut dire que toute la connaissance des sciences naturelles est renfermée dans les 8 vol. de M. Jehan, que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs. Ce sont les tomes 42, 46 de la 1re *Encyclopédie*, et les tomes 8, 14, 15, 16, 42 et 48 de la 2e. C'est l'œuvre d'un savant et d'un savant chrétien. — Une *table alphabétique*, bien faite, termine ce *Dictionnaire* et en facilite l'usage.

TOME XLIX, comprenant 1160 col. — 1854, prix, 7 fr.

DICTIONNAIRE DE L'ART DE VÉRIFIER LES DATES, *des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres anciens monuments depuis la naissance de Notre-Seigneur jusqu'à l'année* 1750. *Par le moyen d'une* table chronologique *où l'on trouve les olympiades, les années de Jésus-Christ, des ères d'Alexandrie et de Constantinople, de l'ère des Séleucides, de l'ère césaréenne d'Antioche, de l'ère d'Espagne, de l'ère des martyrs, de l'Hégire; les indictions, le cycle pascal, les cycles solaire et lunaire, le terme pascal, les pâques de chaque année et les épactes. Avec* deux calendriers perpétuels, *la chronologie historique des conciles, des papes, des quatre patriarches d'Orient, des empereurs romains, grecs; des califes, des rois des Parthes, des Perses, des Huns, des Vandales, des Goths, des Lombards, des Bulgares, de Jérusalem, de Chypre, des princes d'Antioche, des comtes de Tripoli, des sultans d'Iconium, d'Alep, de Damas; des empereurs ottomans, des schahs de Perse, des grands grands maîtres de Malte, du Temple, de l'ordre teutonique; des empereurs français, allemands; des six électeurs laïques de l'empire, des rois de Hongrie, de Pologne, de Danemark, de Suède; des czars de Russie; des rois de France, des grands vassaux de cette couronne; des rois d'Angleterre, d'Écosse, d'Espagne, de Portugal; des souverains d'Italie*, etc., etc. Nouvelle édition, d'après les RELIGIEUX BÉNÉDICTINS *de la Congrégation de St-Maur.*

Nous n'avons pas ici à louer cet ouvrage des savants Bénédictins. Sa réputation est suffisamment établie auprès de tous ceux qui s'occupent d'histoire et de chronologie. Nous n'avons pas non plus à faire l'énumération de toutes les parties dont se compose ce volume. Le titre que l'on vient de lire les indique toutes suffisamment, et il devient inutile de les répéter ici une seconde fois. Mais nous pouvons dire quelque chose de la manière de s'en servir, et l'immense travail qu'il dispense de faire pour le calcul des dates.

Par exemple, on lit dans les *Annales de philosophie*, t. XX, p. 255, que l'écrivain Motenabbi était né l'an 303 de l'hégire; on n'a qu'à chercher cette date à la table chronologique, et l'on verra tout de suite qu'elle correspond à l'an 915 de notre ère. — *Autre exemple.* On lit dans les *Annales* que l'inscription de *Si-ngan-fou* fut érigée l'an 1092 de l'ère syrienne, dite *des Séleucides* ou *des Grecs;* on cherche cette date dans le tableau, et l'on voit que cette année correspond à l'an 780 de notre ère. — Il en est de même pour toutes les autres ères désignées dans le titre du volume. Ce tableau est poussé jusqu'en l'an 1900. — Il est à regretter que l'on n'ait pas un tableau semblable pour les siècles qui précèdent notre ère vulgaire.

Nous devons encore faire ressortir l'utilité du *Glossaire alphabétique* des noms peu connus de certains jours de la semaine que l'on trouve dans les auteurs du moyen âge. Ainsi, quand on lit que tel événement est arrivé *die focorum,* on serait bien embarrassé pour savoir quel est ce jour; on n'a qu'à consulter le Glossaire, on trouvera que c'est le 1er *dimanche de carême;* ainsi, *feria ad angelum,* c'est le *mercredi* des 4 temps de l'avent, etc. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer quel grand secours on trouvera dans la chronologie des papes, des conciles, des consuls romains et de tous les rois et princes de presque toutes les parties du monde.

Ce Dictionnaire est donc indispensable à tous ceux qui étudient l'histoire, et il faut remercier M. l'abbé Migne de l'avoir réimprimé, en réduisant le prix, qui est de 20 à 30 fr. pour l'ancienne édition, à 7 fr. pour celle-ci.

TOME L, comprenant 1124 col. — 1854, prix, 7 fr.

DICTIONNAIRE DES CONFRÉRIES ET CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS, *ouvrage entièrement neuf, dans lequel on trouve, par ordre alphabétique* : — 1° *L'histoire des confréries des premiers âges du christianisme;* — 2° *Des confréries du moyen âge, et de celles de nos jours;* — 3° *L'histoire des corporations d'arts et métiers, avec leurs statuts; par M.* Toussaint GAUTIER (de Dol), *membre titulaire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, auteur de la* Bibliothèque générale des écrivains bretons, etc.; *revu par M.* l'abbé J.-N. LECARLATTE, *prêtre, ancien recteur de la Fresnaye, etc.*

Les confréries et les corporations d'arts et métiers for-

ment, pour ainsi dire, la vie du peuple pendant presque toute la période du moyen âge jusqu'à la Révolution française. A cette époque, parce que quelques abus s'étaient glissés dans ces associations qui, en réalité, défendaient les ouvriers contre une trop grande et, par conséquent, très-fâcheuse concurrence, on les supprima toutes, au lieu de les améliorer. On reconnaît aujourd'hui la grande faute qu'on a faite; les ouvriers sont livrés sans merci à leur propre énergie; elle semble en ce moment être venue à bout de courage, d'efforts et de sacrifices; et de tous côtés on cherche quelque moyen de réparer le vide immense que la suppression des confréries et des corporations a faite parmi les prolétaires.

Quoi donc de plus utile que de réunir en un seul volume tous les documents qui existent épars çà et là, sur l'histoire et la constitution de ces associations? Or c'est ce que font avec beaucoup d'érudition et de critique les deux auteurs de ce Dictionnaire. Dans une *introduction* de 120 col., ils tracent l'histoire détaillée, l'origine, les conditions, les pratiques, les droits, les devoirs de toutes les diverses branches des arts et métiers. — Puis dans le Dictionnaire, au *nom* de chaque art et de chaque métier, ils disent en combien de branches il se divisait, et publient les statuts divers qui les unissaient ensemble; de plus ils nomment les saints sous la protection desquels ils s'étaient placés, et les fêtes qu'ils célébraient en leur honneur. On se croirait en plein moyen âge. Au reste, on ne fait pas seulement l'histoire des confréries industrielles, mais encore celle des confréries purement religieuses; et celle-ci est continuée jusqu'à notre époque. Ainsi pour l'association des *Conférences de Saint-Vincent de Paul*, née de nos jours, et répandue dans le monde entier, on nous apprend qu'en 1850, elle a recueilli la somme de 1,649,391 fr. et distribué 1,349,684 fr.

Toutes les personnes qui s'occupent d'économie politique, et du soin d'améliorer le sort des ouvriers; toutes celles qui veulent connaître l'état du peuple des fabriques au moyen âge, doivent consulter ce livre, qui leur épargnera des recherches longues, coûteuses et souvent infructueuses pour un particulier isolé, ou habitant la province.

De nombreuses pièces justificatives sont ajoutées à la fin du volume; nous y avons remarqué l'extrait du *catalogue général des archives de France*, qui, pour chaque confrérie, indique, pour chaque département, les documents et liasses de papier qu'il faut consulter.

Une *table des matières* très-commode termine ce volume.

TOMES LI et LII. — 1855, prix, 16 fr. les 2 vol.

DICTIONNAIRE APOLOGÉTIQUE, *ou les sciences et la philosophie au 19e siècle dans leurs rapports avec la Révélation chrétienne; renfermant tout ce que les découvertes modernes ont ajouté de preuves nouvelles aux anciennes, avec l'examen critique des systèmes et la solution des objections scientifiques, philosophiques, historiques, exégétiques, qui ont été faites contre la religion, particulièrement dans ces trois derniers siècles; par* L.-F. JÉHAN (de Saint-Clavien), *membre de la Société géologique de France*, etc.

Nous avons déjà vu que M. *Jéhan*, dans les *Dictionnaires* qu'il a publiés sur presque toutes les sciences naturelles, a eu soin d'y examiner toutes les objections auxquelles ces sciences ont donné lieu. Dans celui-ci, il a eu en vue d'utiliser toutes les solutions apportées dans les précédents volumes, et de les appliquer spécialement à l'apologétique du christianisme. De manière que ce Dictionnaire peut, pour beaucoup de personnes, et, comme on dit, pour le commun des lecteurs, tenir lieu des 8 précédents Dictionnaires. Or, ce commun des lecteurs comprend ce grand nombre de personnes qui n'ont pas fait, ou n'ont pu faire une étude un peu profonde et raisonnée des preuves du christianisme. Et cependant ces mêmes personnes connaissent la plupart des objections qui sont faites communément contre la religion. Elles sont en effet formulées dans les livres, dans les journaux, dans les salons, elles font comme la base sur laquelle s'appuient toutes ces personnes, qui croient pouvoir se soustraire à l'autorité et à l'enseignement du Verbe de Dieu fait homme, mort et ressuscité pour nous, et qui, qu'on y pense ou qu'on n'y pense pas, reviendra sur cette terre pour nous juger.

Eh! bien, c'est à ce grand nombre de personnes que ce livre sera non-seulement utile, mais nous pouvons dire agréable. On veut maintenant de la science, on y en trouvera à satiété, car on l'y a semée à pleines mains. Les questions les

plus ardues, les plus actuelles y sont exposées, et traitées avec une bonne foi parfaite et résolues par tout ce que la science a de plus actuel et de plus approuvé. Car ce n'est pas la science propre de M. Jéhan, mais celle de notre époque, de nos savants le plus en renom, qui y est exposée et appelée en approbation de nos livres. C'est le témoignage que seront forcés de lui rendre tous ceux qui l'auront lu.

Chaque volume renferme une *table analytique* très-bien faite et très-commode, où à chaque nom est indiquée la doctrine qu'on a eu à combattre, ou le témoignage qu'on lui a emprunté.

Tel est l'ensemble des ouvrages contenus dans la 2e *Encyclopédie théologique* de M. l'abbé Migne. Jamais on n'avait fait de collection semblable, et dans un aussi bon esprit. Et cependant l'infatigable éditeur n'a pas regardé son œuvre comme terminée. Il a vu qu'il y avait encore plus d'une science humaine qui n'avait pas été interrogée, et appelée à la défense de la religion, et il s'est immédiatement occupé de faire composer et d'imprimer une 3e *Encyclopédie théologique*, laquelle aura 60 *volumes*. Un grand nombre ont déjà paru et nous les ferons prochainement connaître à nos lecteurs.

A. BONNETTY.

Exégèse catholique.

NOUVEAU TESTAMENT GREC

PUBLIÉ

D'après un ancien manuscrit du Vatican [1].

Une nouvelle édition du Testament grec, préparée par les soins du cardinal Maï, et éditée avec les corrections et additions du P. Vercellone, Barnabite, vient de paraître. Nous donnons ici la traduction de la *Préface* que le savant éditeur a mise à cette édition.

I. A la suite de l'*édition* du très-ancien et très-célèbre manuscrit grec du Vatican, que le Cardinal de la sainte Eglise Romaine *Angelo Maï* avait préparée, et qui a été publiée, il y a environ deux ans, paraît aujourd'hui le *Nouveau Testament* conforme au même manuscrit, mais imprimé dans un format plus modeste et en plus petits caractères, édition dont nous avons parlé, t. V, p. 499, de la précédente édition. Or, si celle-ci a obtenu les suffrages unanimes des hommes les plus savants et leur a été et leur sera si utile, nous ne doutons pas qu'une *autre édition du Nouveau Testament du codex grec du Vatican* ne réponde d'autant mieux aux vœux de plusieurs qu'elle sera d'un usage plus facile, plus commode, et coûtera moins cher. Mais voici la principale raison pour laquelle nous devons la recommander à tous ceux qui s'occupent de critique sacrée. Le cardinal *Maï* après avoir terminé la grande édition, et après l'avoir comparée de nouveau avec le manuscrit du Vatican, trouva, en effet, que plusieurs choses avaient besoin d'être ou tout à fait corrigées, ou seulement revues avec le plus grand soin. S'étant donc décidé à la ramener à la lettre du même Codex, pour le motif que nous avons aussi indiqué (t. Ier p. XI) il se mit à préparer une nouvelle édition, mais surpris par la mort, il n'a pu achever et laisser imprimé que le Nouveau Testament. Cette autre édition du Nouveau Testament l'emporte donc sur plusieurs points, et

[1] Rome, chez Spithover, 1859.

c'est ce que nous allons nous attacher à démontrer par es quelques exemples suivants :

II. Et d'abord, le cardinal *Maï* avait souvent négligé, dans la première édition, de noter les passages du manuscrit où se lit une version de seconde main différente de celle qui existait primitivement, ce dont s'est plaint le célèbre Tischendorff, homme d'un esprit très-pénétrant et auquel la critique doit beaucoup. Or vous trouverez cela noté, en marge, dans plusieurs endroits de la nouvelle édition [1]. Ainsi Tischendorff se réjouira de trouver indiqué ce qu'il avait désiré dans la publication faite par le cardinal Maï [2]. Par exemple aux *Act.* VII, 47, on lit d'une première main dans le Codex : οἰκοδόμησεν, et d'une autre main ᾠκοδόμησεν ; et I *Cor.* XI, 3, l'article ὁ devant Χριστός a été ajouté par une seconde main.

III. Ensuite, plusieurs fautes de la 1re édition sont corrigées ici avec soin : par exemple, *Act.* VII, 51, l'art. τῆς qui ne se lit point dans le manuscrit a été effacé devant καρδίας (quoiqu'il eût été corrigé à la fin dans la 1re édition).

Jude ℣ 4, on a écrit correctement παρεισεδύησαν ;
Rom. XI, 21, *idem* φείσεται ;
I Cor. VII, 22, après ὁμοίως, on n'a pas ajouté καί ;
Id. — 37, on lit : ἐν τῇ ἰδίᾳ καρδίᾳ τηρεῖν ;
Id. XIII, 3, on lit : ψωμίσω, et καυχήσωμαι.

Nous nous abstenons de signaler d'autres détails qui n'échapperont pas à des lecteurs attentifs et exercés, en comparant cette édition à la précédente [3].

[1] Math. I, 8, 10 ; V, 16 ; VI, 32 ; VIII, 5 et ailleurs.

[2] Conf. *Novum testamentum* græce, Lipsiæ, 1859, Prol. p. CXLIII.

[3] Pendant que nous écrivons ces lignes, on nous apporte un livre paru ces jours-ci, ayant pour titre : Codex Vaticanus, Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ, *Novum Testamentum*, ex antiquissimo codice vaticano edidit Angelus Maius ; — ad fidem editionis Romanæ accuratius impressum.— Londini, venumdant Williams et Norgatæ ; Edimburgæ, Williams. — Lipsiæ, Brockhaus, 1859.

Nous apprenons par la couverture que ce livre a été imprimé à Leipsik. Nous nous sommes empressé de le parcourir, mais nous n'y trouvons de corrigé que ce que nous avons indiqué nous-même, comme devant être corrigé à la fin de la 1re édition. Quand aux autres choses qui, sur la foi du manuscrit du Vatican sont rétablies ou corrigées dans l'édition romaine, l'édition de Leipsik n'en contient pas la moindre trace. Nous ne condamnons pas le zèle que l'on met à propager le texte du Codex du Vatican, mais nous pensons qu'il faudrait surtout s'efforcer de perfectionner ce qui semble manquer encore pour instituer une

Nous ne devons pas omettre de dire que, dans cette autre édition, les N^os^ qui indiquent les sections du texte sacré dans le manuscrit, ont été fidèlement marqués, non-seulement là où il y a une série unique de sections, mais encore là où il y en a une double, ce qui n'avait pas été fait dans la 1^re^ édition. A cela, pour la plus grande commodité des lecteurs, et pour rendre facile à chacun la recherche du mot qu'il veut, et le lui faire en quelque sorte découvrir d'un coup d'œil, l'éditeur a ajouté le N^o^ qui distingue chaque page du codex. De peur cependant de trop surcharger les marges de notes, ce qu'il comprenait devoir produire une certaine confusion, il a rejeté toutes les notes par lesquelles, dans la 1^re^ édition, il avertissait des lacunes qui se présentent de temps en temps dans le manuscrit, et il a pris un autre moyen pour faire remarquer les additions qui proviennent des autres manuscrits, c'est-à-dire que toutes les fois qu'il a cru devoir ajouter au texte, il l'a indiqué par le signe †.

V. Mais quoique, comme chacun peut l'induire de ce que nous avons dit jusqu'ici, nous soyons convaincu que cette édition deviendra d'un très-grand secours pour les travaux critiques, nous sommes cependant bien loin de l'opinion de ceux qui croient les éditions du card. *Maï* tellement parfaites de tout point, qu'il n'y a plus rien à rechercher et à faire en ce genre. Car cette même dernière édition, qui, comme nous l'avons vu, corrige les fautes de l'édition antérieure, ne manque pas elle-même de ses petites taches; et nous savons que le card. *Maï* lui-même en était persuadé. Nous notons ici quelques-unes de ces taches, les premières qui se présentent à nous, afin que personne ne se méprenne sur la vraie leçon du manuscrit. Matth. VII, 22, vous lirez en marge : προφητεύσαμεν; — I Pierre, I, 7 : τειμότερον; — III, 6 : ὑπήκουεν; — Jude, 12 : εἰσιν οἱ ἐν; — *I Cor.* XIV, 16 : ἐν (pour τῷ) πνεύματι; — *II Cor.* V, 15 : εἰ à supprimer; — VII, 4 : il faut lire : ἐν τῇ χαρᾷ. — Nous en passons quelques autres, que l'on peut corriger à l'aide de la 1^re^ édi-

édition irréprochable. C'est pourquoi nous louons et encourageons vivement ceux qui méditent une nouvelle édition de tout le manuscrit, qui reproduise complètement la physionomie du manuscrit lui-même, afin qu'à l'avenir les critiques même les plus difficiles n'aient plus rien à relever.

tion ; c'est ainsi qu'à la fin de la 1re édition nous avons corrigé : dans Marc, VIII, 19 : πενταχισχειλίους. C'est pour la même raison que nous avons omis plusieurs mots qui auraient dû être rectifiés à la fin du volume, où l'ancienne collation du manuscrit est comparée avec la nouvelle. Car, comme nous l'avons déjà mise à la fin du Ve volume de la grande édition, nous n'avons pas cru devoir la répéter ici.

VI. Avant de quitter la plume, il nous paraît à propos, en ayant sous les yeux le manuscrit même du Vatican, de lever deux scrupules que l'on mis en avant. M. *Tischendorff*, dans sa plus récente édition, que nous avons louée, écrit (*Proleg.* p. CCLXXV) que le card. *Maï* (Actes, XXVII, 14) a attribué d'abord au codex du Vatican la leçon ευραχλυδων, et nous ευρακυδων, et il ajoute : « l'une et l'autre fautivement. » Mais quoi qu'il en puisse sembler, il est certain pour nous, et nous nous en sommes assuré, que le manuscrit du Vatican a eu d'abord ευρακυδων, comme on l'a marqué tant dans le petit tableau où Maï a noté les leçons du codex de Birch, que sur celui par lequel nous avons nous-mêmes contrôlé les fautes à corriger. Ensuite, c'est tout à fait à faux que Bentley a relevé que le manuscrit du Vatican (*I Cor.* VII, 17) ne contenait pas les mots : οὕτως περιπατείτω· καὶ. Ces mots se lisent clairement dans le texte même du manuscrit.

VII. Voilà, bienveillant lecteur, ce dont nous avons cru devoir vous avertir. Ce qui nous reste à faire, c'est que mettant de côté tout esprit de parti, qui éloigne si fort de la vérité, nous profitions, sans jalousie, avec un profond sentiment de reconnaissance et d'une manière chrétienne, des savants travaux de l'illustre *Angelo Maï*. Plaise à Dieu que les rayons de la vérité éternelle que ces livres renferment brillent aux yeux de ceux qui les lisent, et dissipent les ténèbres de l'erreur. Pour nous, embrasés du désir de connaître de plus en plus la vérité, apportons à la lecture des Saintes Lettres un esprit dégagé de toute passion mauvaise ; tâchons de pénétrer de haut, non-seulement l'intégrité des mots, mais surtout leur sens réel, de telle sorte cependant que, dans nos interprétations, nous ne nous écartions pas de la foi divine dont la garde a été confiée à l'autorité de l'Eglise; et que nous ne portions aucune

atteinte à la saine doctrine des dogmes, à l'instar de ceux qui s'efforcent de mettre à la place des dogmes de l'Eglise les rêves qu'ils ont, malheureusement, pris dans leur Raison particulière, ainsi que le dit Chrysostome : « De peur que le véri- » table enseignement des dogmes ne soit faussé par les efforts » de ceux qui s'efforcent d'introduire les inventions de leurs » propres raisonnements à la place des dogmes de l'Eglise; » μηδὲ τὴν ὑγιῆ δογμάτων διδασκαλίαν ἐπιθολῶσαι τῇ λύμῃ τῶν ἐπιχειρούντων τὰ ἐκ τῶν οἰκείων λογισμῶν ἐπεισάγειν τοῖς τῆς Ἐκκλησίας δόγμασιν [1].

Pendant que nous parcourons et étudions les livres divins, ayons toujours présent et profondément gravé dans notre esprit le langage que J.-C. adresse à Pierre : « Et moi, je te dis » que tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon » église : κἀγω δέ σοι λέγω ὅτι σὺ εἶ Πέτρος, καὶ ἐπὶ ταύτῃ τῇ πέτρᾳ οἰκοδομήσω μοῦ τὴν Ἐκκλησίαν[2]. Car c'est cette Eglise que l'apôtre S. Paul appelle « la colonne et le fondement de la vérité; » στύλος καὶ ἑδραίωμα τῆς ἀληθείας [3]. Si nous l'écoutons docilement dans les explications qu'elle nous donne du texte inspiré, nous marcherons en toute sécurité dans la voie de la sagesse céleste. Adieu.

Rome, dans le collége de S. Basile et de S. Charles, aux calendes d'avril de l'année 1859.

VERCELLONE, barnabite.

[1] S. Jean Chry. *Homélie* IX sur la *Genèse*, n. 1, dans *Patrol. grecque*, t. 53, p. 76.

[2] Matth., XVI, 18.

[3] I Tim. III, 15.

Nous devons dire que nous traduisons cette *préface* sur la publication qui en a été faite dans les *Analecta juris pontificii* (cahier de mai-juin 1859), recueil très-savant que publie à Rome M. l'abbé Chaillot, et que l'on peut se procurer à Paris, à la librairie de Bray, rue des Saint-Pères, 66.

Philosophie traditionnelle.

DE LA VÉRITABLE OPINION DE S. THOMAS

SUR LA QUESTION DE SAVOIR

SI LA LOI NATURELLE EST INNÉE.

La question de savoir si *la loi naturelle est innée* dans l'âme humaine, en sorte que les hommes n'aient besoin d'aucun secours extérieur pour la connaître, n'est pas une question purement philosophique, et concentrée seulement dans l'école. Elle est éminemment pratique. C'est la base principale de cette *religion naturelle* pour laquelle il n'est besoin ni de l'enseignement du Christ, ni de celui du Pape ou des évêques. C'est la *religion* que l'on oppose à la *religion révélée*, et au nom de laquelle on frappe en ce moment à la porte du Vatican, pour l'avertir de se retirer des choses temporelles et de se renfermer dans son domaine spirituel de *religion surnaturelle*, qui n'a pas à s'occuper des choses temporelles. Les souverains et les peuples ont assez pour se conduire, de la *loi naturelle*, que Dieu *a gravée* dans le cœur de tous les hommes et *qui y est innée*.

Telle est, en ce moment, la lutte entre les deux religions qui se disputent le monde.

Or, prouver que cette *religion naturelle* n'est pas *innée*, ni *gravée* par Dieu *dans le cœur de l'homme*, c'est avertir la société du plus grand danger qu'elle puisse courir, celui de s'appuyer à l'aveugle sur un faux principe, une religion fausse.

Malheureusement un grand nombre d'auteurs et de philosophes chrétiens et catholiques, imbus des principes de la philosophie platonicienne, enseignent ouvertement, ou sous les auspices du P. Malebranche, et de quelques autres idéalistes anciens et modernes, tous ces principes de *loi naturelle innée*, et contribuent ainsi, sans le savoir ni le vouloir, à la guerre que l'esprit du mal fait à la *religion révélée*. — Parmi

les Pères et les docteurs que ces partisans de la *loi naturelle innée* citent en leur faveur, le principal est *S. Thomas ;* tous se prévalent de l'autorité de ce grand nom.

C'est pour ôter à cette erreur l'autorité du docteur Angélique que les PP. Jésuites, rédacteurs de la *Civiltà cattolica* de Rome, ont publié divers articles tout à fait remarquables et fondés en vérité. — C'est ce qui nous détermine nous-même à choisir un de ces articles qui expose parfaitement l'opinion de S. Thomas sur ce point, en expose les différents textes, et en concilie les contradictions apparentes.

Cet article, paru il y a quelque temps, (en 1858), est dirigé contre le système de la philosophie de M. l'abbé Rosmini, qui pose pour base *la connaissance innée et idéale de l'être.* Il répond à divers articles publiés dans la *Cronica* de Milan, par M. *Puecher* [1].

Ce défenseur de la philosophie rosminienne, pour démontrer que S. Thomas admettait l'*idée innée de l'être,* apportait cinq arguments, qu'il tirait : 1° de la ressemblance de Dieu imprimée dans notre âme ; — 2° de l'instinct de la félicité ; — 3° du principe de contradiction ; — 4° *de la loi naturelle ;* — 5° de la connaissance des choses corporelles. — La *Civiltà* répond à chacune de ces objections. Nous nous contentons de traduire et de publier la réponse à la 4e, parce que c'est l'objection la plus forte, celle dont la réponse est la plus décisive, et qui s'applique plus particulièrement à bon nombre d'auteurs français. A. B.

Extrait de la *réfutation de la loi naturelle innée,* faite par la *Civiltà cattolica,* t. x, n° 197.

Le 4e argument (de M. Puecher) se réduit au suivant :

« S. Thomas admet que la *loi naturelle est innée* en nous, » comme étant une *participation* de la loi éternelle et comme » une partie constituante de la raison. Il fait ensuite consister » cette loi naturelle dans les premiers principes pratiques, » qui se résument dans ce principe général : *Il faut faire le* » *bien et éviter le mal.* Donc ce principe doit être inné ; inné, » dis-je, non en lui-même, mais en tant que l'*idée de l'être est*

[1] Voir *année* 3e, p. 306, 405, 430 ; *année* 4e, p. 140, 268.

» *innée*, puisque ce principe se fonde sur l'idée du bien, qui » s'identifie, *secundùm rem*, avec celle de l'*être*. »

Réponse. Commençons par observer que, comme l'enseigne justement S. Thomas, « la loi est une certaine injonction » de la raison pratique [1] et qu'il lui est essentiel de comman- » der ou de défendre [2]. » De là vient que le saint docteur la fait consister dans les jugements universels de la raison pratique rapportés à nos actions. « Il faut, dit-il, trouver dans » la raison pratique quelque chose qui soit, par rapport aux » opérations, ce que la proposition est dans la raison spécula- » tive par rapport aux conclusions. Et ces propositions uni- » verselles de la raison pratique, qui se rapportent aux actions, » ont la nature de la loi [3]. »

Or, si telle est la notion qu'on doit se former de la loi, d'après S. Thomas, comment peut-il être raisonnable de l'identifier avec la *simple idée de l'être*, qui par elle-même n'appartient pas à l'ordre pratique, mais à l'ordre spéculatif; qui ne constitue pas un jugement, mais une simple perception; qui, par conséquent, ne commande rien, ne défend rien ? De deux choses l'une : ou il faut dépouiller la loi de son caractère de *commandement* (comme on l'induirait naturellement de cette affirmation de M. Puecher que la loi n'est autre chose qu'une *notion*, une *idée*); ou il faut dire que pour que la loi naturelle soit *innée en nous*, il n'est pas nécessaire qu'elle s'y trouve dans l'*acte second*, c'est-à-dire qu'elle nous soit *actuellement connue*, mais qu'il suffit qu'elle soit en nous *in actu primo*, c'est-à-dire *en puissance*. Or, il n'est besoin pour cela de la préexistence d'aucune idée, mais il suffit de l'*habitude naturelle* (c'est-à-dire *prédisposition*) des premiers principes pratiques, et de la lumière de la raison telle que nous l'avons reçue de Dieu pour connaître l'ordre dont il exige l'observation.

Que ce soit là le véritable sentiment de S. Thomas, c'est ce

[1] Lex est quoddam dictamen practicæ rationis (*Sum. theol.*) 1ª 2æ, q. 91, art. 3, édit. Migne, t. II, p. 702.

[2] Ad legem pertinet præcipere et prohibere, *ibid.* q. 90, art. 1, p. 695.

[3] Est invenire aliquid in ratione practicâ, quod ità se habeat ad operationes, sicut se habet propositio in ratione speculativâ ad conclusiones, et hujusmodi propositiones universales rationis practicæ ordinatæ ad actiones habent rationem legis (*ibid.* q. 90, art 1 ad 2, p. 696.

que prouvent suffisamment les deux passages que nous allons citer. Le premier de ces passages est celui où, voulant expliquer de quelle manière la loi naturelle *innée en nous* est une *participation de la loi éternelle*, il dit « que cela est vrai en tant » que la lumière de la raison par laquelle nous discernons le » bien du mal, est une *impression* faite en nous de la lumière » divine [1]. »

Or, nous avons démontré à diverses fois que *cette lumière* de la raison dans les principes de S. Thomas, n'est pas une idée, mais une *faculté* dont l'exercice consiste dans la manifestation des *quiddités* ou des *essences des choses*, et par conséquent de l'ordre voulu par le Créateur, puisque l'ordre immuable des choses est celui qui résulte de leurs essences.

L'autre passage est celui où le docteur Angélique dit que le procédé de la raison pratique est le même que celui de la raison spéculative [2]. Or, nous avons démontré plus d'une fois que le procédé spéculatif, selon S. Thomas, ne s'établit au moyen d'aucune *idée innée*. Donc il doit en être de même du procédé pratique. De même que dans l'ordre spéculatif, les conséquences procèdent des principes, et que les principes sont dits *innés*, en tant que nous pouvons dire innée en nous la *faculté de les découvrir sans peine*, dès qu'une fois les idées ont été abstraites des objets qui ont frappé nos sens; ainsi dans l'ordre pratique, la règle des actions particulières nous est donnée dans les principes universels, et ceux-ci nous sont manifestés sans aucune peine, en vertu de notre *faculté* intellective qui perçoit la *quiddité* des choses, en tant que ces choses sont proposées pour terme à nos actions, ou qui, après les avoir perçues, en juge suivant leur valeur objective.

Mais qu'est-il besoin de raisonnements, lorsque S. Thomas nous déclare sans détour en quel sens il appelle *innée* en nous la loi naturelle? Ayant entrepris d'examiner en quoi consiste la loi naturelle innée en nous : *quid sit lex innata*, il ne songe pas

[1] *Signatum est super nos lumen vultûs tui, Domine*; quasi lumen rationis naturalis, quo discernimus quid sid bonum et quid malum, quod pertinet ad naturalem legem, nihil aliud sit quàm *impressio* divini luminis in nobis. *Summa th.*, 1ª 2æ, q. 91, art. 2, édit. Migne, t. II, p. 701.

[2] Similis processus esse invenitur rationis practicæ et speculativæ. *Ibid.* art. 3, p. 702.

même à élever la question si c'est une *idée innée* ou un *jugement inné*, mais seulement il demande si c'est une habitude (c'est-à-dire, selon la force du mot latin, une prédisposition, une *faculté*). A quoi il répond que, bien qu'on ne puisse pas dire que la loi naturelle est proprement et essentiellement une habitude, puisqu'une habitude est, sous ce rapport, un mode de la puissance opérative, on peut néanmoins l'appeler une habitude, s'il plaît d'entendre par ce mot ce qui est en nous par manière d'habitude.

« L'habitude étant la chose par laquelle on agit, il ne peut » se faire qu'une loi soit proprement et essentiellement une » *habitude* (ou *prédisposition*). On peut aussi appeler habitude, » ce que l'on possède par l'habitude, de même que nous appe- » lons foi, ce que nous possédons par la foi; et dans ce sens, » comme les préceptes de la loi naturelle, sont parfois consi- » dérés, en acte, par la raison, et que d'autres fois ils ne sont, » en acte, qu'*habituellement*, selon ce dernier sens, on peut » dire que la loi naturelle est une *habitude* [1]. De même dans » les sciences spéculatives, les principes indémontrables ne » sont pas les habitudes des principes, mais ce sont des prin- » cipes, dont nous avons l'habitude (ou la *prédisposition* [2]).

[1] Voici la note que M. l'abbé Drioux a mise à ce passage de S. Thomas et qui en change complètement le sens :

« Cette habitude est la *lumière intellectuelle* que Dieu a naturellement im- » primée en nous, et pour ainsi dire écrite dans nos cœurs. Et comme la loi » humaine selon qu'elle existe hors du législateur, est gravée sur le papier » qui peut constamment en rappeler connaissance; de même la loi na- » turelle subsiste naturellement en nous, de manière que nous pouvons la » considérer en acte, toutes les fois que nous réfléchissons à ce qui est en nous- » mêmes. (*Trad.* de S. Thomas, t. III, p. 405.)

Ainsi S. Thomas dit que l'habitude est une *prédisposition*, une *faculté* à connaître, et M. Drioux dit que c'est une *lumière*. — S. Thomas dit que l'habitude est le moyen par lequel nous connaissons la loi naturelle. — M. Drioux dit que c'est cette loi même écrite dans nos cœurs, etc.

On voit ainsi comment chacun fait dire à S. Thomas, à peu près ce qu'il veut.

[2] Cùm habitus sit quo quis agit, non potest esse quòd lex aliqua sit habitus propriè et essentialiter. Alio modo potest dici habitus id quod habitu tenetur, sicut dicitur fides id quod fide tenetur; et hoc modo, quia præcepta legis naturalis quandoque considerantur in actu a ratione, quandoque autem sunt in eâ habitualiter tantùm : secundùm hunc modum potest dici quòd lex natu-

Plus bas ensuite, répondant à la difficulté, S. Thomas ajoute « que la loi naturelle est à l'état d'habitude dans le » cœur de l'enfant, bien qu'à raison de la faiblesse de son âge, » il ne puisse en faire l'application, pas plus qu'il ne peut pour » cette même raison réduire en acte l'habitude qu'il a des » principes spéculatifs [1].»

Il est donc évident que dans la pensée du saint docteur, la loi naturelle est innée en nous, non en *acte*, mais simplement à l'état d'*habitude* : *habitualiter inest*.

Consultons maintenant ce qu'il enseigne des *habitudes* qui *sont en nous*; on verra si l'habitude peut jamais s'interpréter d'une opération *actuelle*, ou d'une *idée*. Il nous dit et nous répète à chaque instant que l'habitude n'est autre chose qu'une *disposition à l'acte*; qu'elle ne peut être elle-même quelque chose d'*actuel*, qu'en tant qu'elle est une qualité de la puissance; qu'elle est une *tendance* à agir, mais qu'elle n'est pas elle-même quelque chose d'agissant, et qu'elle ne peut appartenir en aucune manière à ce qui se rapporte à la puissance comme objet. Voici ses paroles :

« L'habitude n'est pas la terminaison (ou arrivée à terme) » de la puissance, mais une *disposition* à l'acte comme à son » dernier terme [2]. — L'habitude est un certain acte, en tant » qu'elle est une qualité, et dans ce sens, elle peut être le prin- » cipe de l'opération, mais elle est *en puissance* par rapport à » l'opération. D'où l'on dit que l'habitude est l'*acte premier*, » et l'opération l'*acte second*, comme on le voit dans Aristote » (*De l'âme*, l. II, texte 5) [3]. — L'habitude n'est pas la disposi- » tion de l'objet par rapport à la puissance, mais plutôt la

ralis sit habitus ; sicut etiam principia indemonstrabilia in speculativis non sunt ipsi habitus principiorum, sed sunt principia, quorum est habitus. (*Ibid.* q. 94, art. 1, p. 721).

[1] Puer non potest uti habitu intellectûs principiorum, vel etiam lege naturali, quæ ei habitualiter inest, propter defectum ætatis. *Ibid.* dans la réponse *contra*, etc., p. 721.

[2] Habitus non est terminatio potentiæ, sed est dispositio ad actum, sicut ad ultimum terminum (*ib.*, q. 54, art. 1, ad 1 (lisez : art. 3), p. 307).

[3] Habitus est actus quidam, in quantum est qualitas ; et secundùm hoc potest esse principium operationis ; sed est in potentiâ per respectum ad operationem : unde habitus dicitur actus primus, et operatio actus secundus ut patet in 2 *de anima*, text. 5. (*Ibid.* q. 49, art. 3, ad. 1, p. 366).

» disposition de la puissance par rapport à l'objet. Par consé-
» quent, il faut que l'habitude soit dans la puissance même,
» qui est le principe de l'acte, mais non en ce qu'elle soit
» comparée à la puissance comme objet [1]. »

Et plus bas, examinant s'il y a en nous des habitudes non acquises, mais naturelles, il dit expressément que l'habitude, par rapport à la connaissance des premiers principes, est mise en nous par la nature, et que c'est en ce sens qu'on peut *affirmer que ces principes nous sont naturellement connus*.

« Parmi les autres *habitudes* on place l'habitude des prin-
» cipes, qui vient de la nature : c'est en ce sens que les prin-
» cipes sont dits *naturellement connus* [2]. »

En quoi consiste ensuite cette habitude intellectuelle des premiers principes, et comment elle ne dispense pas de la nécessité d'*acquérir les idées* sur lesquelles sont fondés les premiers principes, c'est ce que le saint docteur explique dans les termes suivants :

« L'intelligence des principes est une *habitude naturelle*.
» Car, d'après la nature de l'âme intellectuelle, il est conve-
» nable que l'homme, aussitôt *qu'il sait* ce que c'est que le
» tout et ce que c'est que la partie, il connaisse que le tout est
» plus grand que la partie, et il en est de même du reste. Mais
» il ne peut connaître ce que c'est que le tout et ce que c'est
» que la partie, que par les *espèces intelligibles qu'il reçoit des*
» *images sensibles*, et c'est pour cela qu'Aristote, à la fin de ses
» *Postérieures* (l. II, texte dern. vers le milieu), montre que la
» connaissance des principes nous arrive par les sens [3]. »

Ce texte vient ici fort à propos pour donner à ceux à qui la

[1] Habitus non est dispositio objecti ad potentiam sed magis dispositio potentiæ ad objectum. Unde habitus, oportet quòd sit in ipsâ potentiâ, quæ est principium actûs, non autem in eo quòd comparatur ad potentiam sicut objectum. *Ibid.* q. 2, art. 1, ad. 1. (Lisez : q. 50, art. 4, ad. 1, p. 375).

[2] Inter alios habitus, ponitur intellectus principiorum, qui est à naturâ. Unde et principia hujus modi dicuntur naturaliter cognita. (*Ibid.*, q. 51, art. 1 ad 1 : sed contrà, p. 379).

[3] Intellectus principiorum dicitur esse habitus naturalis. Ex ipsâ enim naturâ animæ intellectualis convenit homini quòd statim, cognito quid est totum et quid est pars, cognoscat quòd omne totum est majus suâ parte ; et simile est in cæteris. Sed quid sit totum et quid sit pars cognoscere non potest, nisi per species intelligibiles à phantasmatibus acceptas. Et propter hoc Philosophus in fine Poste-

lecture de S. Thomas n'est pas familière, l'intelligence qui leur manquerait encore de sa doctrine sur l'origine des idées.

Le saint docteur nous dit souvent que « les principes nous » sont innés » (*principia sunt nobis innata*), et il dit expressément dans un endroit, qu'indépendamment de l'intellect actif, Dieu a gravé en nous « la notion des principes » (*notitiam principiorum*).

Et cependant il dit ailleurs : « La connaissance des principes » est *causée en nous par les choses sensibles.* Car si nous n'avions » pas connu un tout par les sens, nous ne pourrions pas com- » prendre que le tout est plus grand que la partie, de même » qu'un aveugle-né ne peut rien comprendre des couleurs [1]. »

Et ailleurs :

« La connaissance des principes est reçue des choses sen- » sibles, comme Aristote le dit à la fin des *Postérieures.* Or, » les choses intelligibles ne pourraient être reçues des es- » pèces sensibles, si ce n'est par l'abstraction qui en fait » l'intellect agent [2]. »

Il nous répète la même chose en cent endroits. — Or, comment concilier ces affirmations en apparence opposées entre elles ?

Le passage allégué ci-dessus en fournit les moyens.

Les principes sont innés en nous à l'état d'*habitude,* c'est-à-dire que Dieu à mis en nous une *disposition* et comme une *tendance* dans notre puissance intellective à reconnaître et à juger que le tout est plus grand que la partie, du moment où

riorum ostendit quòd cognitio principiorum provenit nobis ex sensu. (*Ibid.* q. 51, art. 1, in cor. p. 380.)

Parlant de la promulgation de la loi naturelle, il dit : *Promulgatio legis naturæ est ex hoc ipso quòd Deus eam mentibus hominum inseruit naturaliter cognoscendam ;* c'est-à-dire *cognoscendam* en vertu de l'habitude que Dieu a mise en nous par rapport aux premiers principes. *Ibid.* p. 90, art. 4, ad. 1 (p. 699).

[1] Ipsorum principiorum cognitio in nobis a sensibilibus causatur. Nisi enim aliquod totum sensu percepissemus, non possumus intelligere quod totum esset majus sua parte, sicut nec cæcus natus aliquid percipit de coloribus. (*Contra gentiles*, l. II, c. 83, cir. finem, t. I, p. 83, édit. de Nîmes).

[2] Cognitio principiorum a sensibilibus accipitur ut dicitur in fine libri Posteriorum. A sensibilibus autem non possent intelligibilia accipi, nisi per abstractionem intellectûs agentis. (*Quæst. disput. quæst. de animâ*, art. 4, p. 171, verso éd. Venet., 1555).

à l'aide de l'abstraction faite par l'intellect, nous avons acquis l'idée de tout et l'idée de partie.

On doit dire la même chose de tout autre principe évident par lui-même.

Ainsi il est très-vrai que les *idées sont acquises*, en tant que formées par l'abstraction opérée par l'intellect actif, et que les principes, en tant qu'actuellement connus, procèdent des choses sensibles, d'où ont été abstraites les idées, et sur lesquelles celles-ci se fondent.

D'autre part il est vrai aussi que les *principes sont innés*, en tant que l'*habitude est innée*, c'est-à-dire la disposition de la puissance à leur donner son assentiment [1]. »

Observations.

Telle est la conclusion de la *Civiltà Cattolica*, et nous y adhérons complètement. Ceux qui attribuent à S. Thomas les *idées innées des premiers principes* ont grand soin de cacher ces textes décisifs et faussent ainsi la doctrine de l'Ange de l'Ecole.

Mais à la suite de ces considérations, la *Civiltà* n'aurait-elle pas pu ajouter avec nous que les paroles du saint docteur offrant une apparente contradiction, il ne faut plus se servir des mots *principes naturellement innés*, *principes gravés en nous*, etc., mais dire *prédisposition* et *faculté* (*habitus*) *naturelle*, ce que tout le monde comprendrait mieux. Il en est de même des mots *acte premier*, *acte second*, pour désigner la *faculté* et la *réalisation* de cette faculté, ou l'*action* elle-même. Toute cette phraséologie *empruntée à Aristote*, était nécessaire à l'époque de S. Thomas, où tous les philosophes, tous les savants, tous les politiques, l'employaient; mais aujourd'hui qu'elle n'est plus dans la langue commune, il semble qu'il vaut mieux se servir d'expressions plus claires.

Voici au reste le passage d'Aristote, auquel renvoie S. Thomas. Nous en empruntons la traduction à M. Barthélemy Saint-Hilaire :

Mais on demande pourquoi il n'y a pas sensation des sensations elles-mêmes, et pourquoi la sensation ne peut avoir lieu qu'avec les objets extérieurs, bien

[1] *Civiltà cattolica*, n° 197, t. x, p. 578 (3e série).

que le feu, la terre et les autres éléments soient dans l'être sensible, et qu'il y ait pourtant sensation, soit de ces éléments mêmes, soit de leurs accidents. C'est qu'évidemment la *sensibilité* n'est pas *en acte*, elle est seulement *en puissance*. Il en est de même du combustible, qui ne brûle pas tout seul et sans la chose qui le doit faire brûler ; car alors il se brûlerait lui-même, et n'aurait aucun besoin du feu réel et effectif, du feu en entéléchie. Mais comme sentir a pour nous une double acception, et que de l'être qui entend et qui voit *en puissance*, nous disons qu'il voit et qu'il entend quoiqu'il soit endormi, tout aussi bien que nous le disons de l'être qui *agit réellement*, il faut distinguer dans la sensation ce double sens, et reconnaître, d'une part, *la sensation en acte*, et de l'autre, la sensation *en puissance* ; il en est de même pour sentir, sentir *en puissance* et sentir *en acte* [1].

M. Barthélemy ajoute en note : « Nulle part dans Aristote, » cette distinction de la *puissance* et de l'*acte* n'est plus nette » qu'ici. » — Nous laissons à nos lecteurs de décider si cette théorie est bien claire et bien intelligible pour les lecteurs ordinaires.

A. BONNETTY.

[1] *Traité de l'âme* par Aristote, traduit pour la 1re fois en français par M. Barthélemy St-Hilaire, p. 199.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

Ouvrages mis à l'index. Le *Journal de Rome* du 14 janvier, publie le décret suivant :

» *O Casamento Civil*, etc., c'est-à-dire, *Matrimonium civile, vel jus potestatis civilis in re Matrimoniali.* Dissertatio Juridico-Historico-Theologica in duas p., per Carolum Hornis de *Fortvarad*, olim professorem juris Criminalis Universitatis Pest in Hungaria. Rio de Janeiro 1858. *Décr. du* 12 *décembre* 1859.

» *Gunther und Clemens*, etc., c'est-à-dire : *Gunther et Clemens.* Publicæ epistolæ, auctore Dr. P. *Knoodt.* Vol. 3. — Vindobonæ, 1853, 1854.

» *Neue theologische*, etc., c'est-à-dire : *Novæ epistolæ theologiscæ* ad Dr. Antonium Guntherum, autore Dr. J.-B. *Baltzer.* Prima et secunda series. Uratislaviæ, 1853.

Sur le doute proposé si les deux ouvrages précédents étaient compris dans le décret de prohibition des ouvrages de Gunther, la Sacrée-Congrégation a répondu *affirmativement.* Les deux auteurs se sont déjà soumis louablement.

» L'*Unitismaire*, livre des chrétiens unitistes, ou exposé de la grande science chrétienne, de nos devoirs envers Dieu, envers nous-mêmes, et envers la société, par Paillot Montalbert. Vol. 3, Paris, 1858. Ouvrage condamné par la 2e règle de l'Index.

» *Disertacion* sobre el celibato leida en la Academia de Ciencias y Artes de Arequipa por el socio de numero Juan Gualberto *Valdivia* en la session ordinaria des lunes 14 de majo de 1827. *Décr. du* 5 *mars* 1857. L'auteur s'est déjà soumis louablement et a réprouvé son ouvrage.

BIBLIOGRAPHIE.

ORDONNANCE SYNODALE *de Mgr de Salinis, sous la date du 11 octobre 1859, organisant un* COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE *pour le diocèse d'Auch.*

Comme il serait à désirer que tous les diocèses eussent un semblable comité, nous en donnons ici les dispositions et les différents articles.

« Considérant que la tradition est la vie des Eglises particulières ; que cette tradition a été malheureusement interrompue pour toutes les Eglises de France, et qu'il importe de la faire revivre, autant que la chose est encore possible ; que, pour l'instruction de ceux qui nous succéderont, il importe de consigner par écrit tout ce qui s'est fait, et ce qui se fait encore dans un intérêt de bien public, et spécialement pour la réorganisation des diocèses de France, notre Synode entendu, NOUS AVONS STATUÉ et STATUONS : I. — Un *Comité diocésain d'histoire et d'archéologie*, est établi dans notre palais archiépiscopal,

» II. — Ce *Comité* sera principalement composé d'ecclésiastiques. Toutefois, nous y admettrons volontiers des laïques qui voudront bien nous aider de leur concours. Le Comité comprendra : 1° des membres *titulaires ;* 2° des membres *honoraires ;* 3° des membres *correspondants.*

» III. — Nous nous réservons d'organiser nous-mêmes le *Bureau du Comité* ; de nommer les secrétaires, les archivistes, une commission du *Bulletin* ; enfin, de désigner, pour la première fois, les membres *titulaires* et les membres *correspondants.* A l'avenir, il faudra, pour obtenir un de ces titres, présenter avant tout, un *mémoire,* ou bien un *ancien document* qui soit admis par le *Comité* à trouver place dans le *Bulletin.*

» IV. — Seront, de droit, membres *honoraires* : MM. les chanoines, MM. les archiprêtres et MM. les doyens ; les supérieurs du Grand et du Petit-Séminaire ; le supérieur des missionnaires ; les supérieurs des maisons ecclésiastiques d'Eauze, de Lectoure et de Gimont.

» V. — Le *Comité* se réunira sous notre présidence, dans notre palais archiépiscopal. Dans tous les cas d'absence ou d'empêchement, nous nous ferons suppléer par un de nos grands vicaires.

» VI. — Les travaux du *Comité* ont un double but : 1° étudier les monuments et recueillir les documents qui intéressent le passé du diocèse et même celui de la province ecclésiastique d'Auch ; 2° écrire l'histoire du présent.

» VII. — Il y aura, dans chaque doyenné de notre diocèse, un membre *titulaire* désigné par la conférence, qui sera chargé de correspondre avec le *Comité* et de lui transmettre tous les les documents et autres objets qui auront été recueillis dans le doyenné.

» VIII. — Outre les documents écrits, nous recevrons très-volontiers tous les objets, de quelque nature qu'ils soient, qui pourront intéresser l'histoire monumentale du diocèse ou de notre province ecclésiastique.

» IX. — Le membre *titulaire* désigné par chaque conférence devra transmettre au *Comité* le récit de tous les faits importants qui s'accompliront dans son doyenné, spécialement ceux qui seront de nature à intéresser la religion, tels que : *constructions, grosses réparations, ornementation* d'églises, de chapelles, de presbytères ; missions ou retraites ; érections de monuments, tels que : croix, statues, etc., etc.

» X. — Un des secrétaires du *Bureau* est chargé de mettre en ordre, pour les archives du *Comité,* tous les documents de cette nature qui se rapportent soit au passé, soit au présent du diocèse, ou de la province d'Auch.

» XI. — Il sera publié, avec le concours de notre clergé, un *Bulletin périodique* dans lequel on consignera soit les travaux courants, soit les documents anciens que la Commission de *notre Bulletin* aura jugés dignes de l'impression.

» Les choix des matériaux seront toujours faits dans un but d'intérêt public

et de manière à présenter, dans les détails intimes de notre vieille histoire locale, comme une sorte de contre-épreuve, mise en regard de l'histoire générale.

» Dans le premier *Bulletin* doit figurer la *carte géographique* de la province ecclésiastique d'Auch, avec la délimitation des anciens diocèses, au 18e siècle. Elle portera, en outre, l'indication des abbayes ou maisons monastiques de quelque importance, et le tracé, approximatif, des principales routes romaines.

» Ce Bulletin *paraîtra en février*, et les autres suivront, sans périodicité encore bien régulière ; de manière pourtant à former, dans l'année, un grand in-8°, de plus de 500 pages, avec quelques planches ; le tout en quatre livraisons. — Le prix de ce volume est fixé à 6 fr. pour le diocèse d'Auch. — On souscrit à Auch, à la librairie catholique de Emmanuel *Falières*, éditeur. »

Ouvrages divers qui ont paru récemment pour défendre les droits temporels de la papauté.

— (SUITE.) —

21. *L'Italie, l'Allemagne et le Congrès*; par M. Martin-Doisy. In-8°, VII-32 p. Paris, imp. Sempé

22. *Lettre circulaire de Mgr de Langalerie, évêque de Belley, au clergé de son diocèse, à l'occasion des attaques contre le pouvoir temporel du Saint-Siége.* in-4° de 12 p. Belley, chez Leguay.

23. *La France et l'Europe latine, le pape et l'Italie.* Questions de droit supérieur ; par Cénac Moncaut. In-8°, 32 p. Paris, libr. Dentu. 1 fr.

24. *Napoléon III et Pie IX*; par un théologien. In-8°, 32 p. Paris, libr. Dentu. 1 fr.

25. *Le Pape et point de congrès.* Lettre à l'auteur anonyme de l'opuscule intitulé : *Le Pape et le Congrès*; par J. Blanc. In-8°, 22 p. Paris, libr. Dentu.

26. *La Royauté pontificale devant l'histoire et la bonne foi*; par J. Chantrel. In-12, VIII-328 p. Paris, libr. Dillet. 2 fr. 25 c.

27. *Question italienne. — Du devoir dans les circonstances actuelles*; par le comte de Falloux, membre de l'Académie française. In-8°, 17 p. Paris, libr. Charles Douniol.

28. *Quelques mots sur la question italienne. De l'inviolabilité papale ;* par M. Léonce de Guiraud. In-8°, 16 p. Paris, libr. Ch. Douniol.

29. *Réponse à la question de M. E. About*; par l'abbé Magnan, docteur en théologie et en droit ecclésiastique, etc. In-8°, 295 p. Paris, libr. A. Bray. 4 fr.

30. *Le Patriotisme et la foi, en réponse à l'auteur ou aux auteurs de l'écrit le Pape et le Congrès* ; par Charles de Riancey. In-8°, 32 p. Paris, libr. J. Lecoffre.

31. *Origine du pouvoir temporel du pape et son développement dans la durée des siècles* ; par M. l'abbé Adrien Salvan. In-8°, 47 p. Toulouse ; libr. Dolboy.

32. *Réponse du comte Solar de la Marguerite, ancien ministre des affaires étrangères de Sardaigne et député, à l'opuscule Le Pape et le Congrès.* In-8°, 16 p. Paris, libr. A. Bray.

33. *La lettre impériale et la situation* ; par M. Albert de Broglie. In-8°, 16 p. Paris, libr. Douniol.

34. *Coup d'œil sur la brochure le Pape et le Congrès*; par M. F. A. Couderc de Latour-Lisside, chanoine théologal de l'église de Nimes. In-8°, 65 p. Nimes, libr. Bedot. 50 c.

35. *Le Pape et la liberté*; par M. Poujoulat. In-8°, 32 p. Paris, Douniol. 1 fr.

36. *Quelques pages d'histoire à propos des droits temporels du Pape* ; par Alexandre de Saint-Albin. In-8°, 47 p. Paris, libr. Ad. Le Clere et C°. 1 fr.

37. *Le Pape. Questions à l'ordre du jour* ; par Mgr de Ségur. In-18, 36 p. Paris, libr. J. Lecoffre. 15 c.

38. *De la destruction du pouvoir temporel des papes ;* par César Balbo. In-8°, 16 p. Paris, libr. Douniol. 80 c.

39. *Sauvons le Pape ;* par Ch. de Bussy, auteur de l'*Histoire du socialisme, de S. S. Pie IX*, etc. In-18, 71 p. Paris, libr. Sempé. 1 fr.

40. *La question italienne et l'opinion catholique en France*; par M. Augustin Cochin, précédée d'une lettre du R. P. Lacordaire. In-8°, 31 p. Paris, libr. Douniol. 80 c.

41. *Le Pape et ses droits, ou catéchisme du pouvoir temporel du Pape*; par l'abbé B. M. Constant, auteur de l'*Histoire de l'infaillibilité des Papes*. In-32, 32 p. Paris, Pélagaud.

42. *Lettre de Mgr l'évêque d'Orléans à M. Grandguillot, rédacteur en chef du Constitutionnel*. In-8°, 31 p. Paris, libr. Douniol. 80 c.

43. *De la papauté, en réponse à l'écrit intitulé : Le Pape et le Congrès*; par Mgr Gerbet, évêque de Perpignan. In-8°, 80 p. Paris, libr. Gaume. 1 fr. 25 c.

44. *De l'autorité des faits accomplis*; par M. Armand-Louis Ménard. In-8°, 15 p. Paris, libr. Dentu.

45. *La question romaine*, par un ouvrier, avec un avant-propos, par E. Cartier. In-18, 31 p. Paris, libr. Ve Poussielgue-Rusand.

46. *Les Intérêts et les droits de la France, de l'Italie et de l'Europe, du catholicisme et du suffrage universel dans la question italienne*; par J. P. Schmit, ancien maître des requêtes. In-8°, 159 p. Paris, libr. Douniol. 1 fr. 25 c.

47. *Du Pape catholique et des papes protestants*; par M. Charles Stoffels, avocat au barreau de Metz. In-8°, 20 p. Metz, libr. Rousseau-Pallez.

48. *La vérité sur la question romaine*; par le marquis de Bourdeille. In-8°, 15 p. Paris, libr. Ledoyen.

49. *Des droits temporels du Pape. Considérations sur la question romaine*; par le marquis A. Brignole-Sales, ancien ambassadeur de Sardaigne près la cour de France. In-8°, 32 p. Paris, libr. Vaton. 1 fr.

50. *De la constitution politique des Etats de l'Eglise*; par Armand Fresneau. In-8°, 236 p. Paris, libr. Vaton. 3 fr

51. *Réponse à la circulaire de M. le ministre des affaires étrangères à l'encyclique du Pape*; par M. Poujoulat. In-8°, 30 p. Paris, libr. Douniol.

52. *Du pouvoir temporel du Pape. Cas de conscience*. In-8°, 74 p. Paris, lib. Pélagaud.

53. *De la liberté de l'Italie et de l'Église*; par le R. P. Henri-Dominique Lacordaire, des frères prêcheurs. In-8°, 47 p. Paris, libr. Ve Poussielgue-Rusand.

54. *Les ennemis du Pape confondus*; par Justin-Maffre, missionnaire de Notre-Dame. In-18, 72 p. Paris, libr Dillet.

55. *L'Encyclique et quelques appréciations hostiles dont elle a été l'objet. Lettre de Mgr Plantier, évêque de Nîmes, au clergé de son diocèse*. In-8°, 35 p. Paris, libr. Giraud. 80 c.

56. *Du spirituel et du temporel dans l'Eglise. Lettre de Mgr l'Evêque d'Arras à son Exc. M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères*. In 8°, 16 p. Paris, libr. J. Lecoffre.

57. *Le Saint-Siége depuis son établissement jusqu'à nos jours, ou tableau raisonné de l'histoire universelle du souverain pontificat*; par M. l'abbé Turquais. In-12, 300 p. Paris, libr. Diard. 3 fr.

58. *Réponse à quelques observations sur le pouvoir temporel du Pape*, par Mgr de Salinis, archevêque d'Auch. Brochure in-8° d'environ 100 pages; à Pau, chez Falières; à Paris, chez Lecoffre. 1 fr. 50 c.

59. *Lettre de Mgr A. de Salinis au clergé de son diocèse, sur le pouvoir temporel du Pape*. Brochure in-8°, chez les mêmes. 40 c.

60. *De la conspiration contre l'Eglise et les Etats monarchiques*, par Mgr Doney, évêque de Montauban, in-8°, chez Gaume, Paris. 1 fr. 50 c.

Versailles. — Imprimerie de BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 3. — Mars 1860.

Philologie et histoire.

L'ÉGLISE D'ORIENT ET SON HISTOIRE

D'APRÈS LES MONUMENTS SYRIAQUES

NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS.

Introduction.

Parmi les branches de l'érudition orientale, qui ont fait le plus de progrès depuis une dizaine d'années, il est bien juste de compter la *littérature syriaque* qu'on avait paru dédaigner pendant un demi-siècle, comme si l'on n'en espérait plus rien. Il a fallu la découverte d'une collection d'antiques manuscrits, renfermant plusieurs des monuments précieux de cette littérature; il a fallu aussi l'acquisition et le classement de ces *codices* dans un des plus vastes dépôts littéraires de l'Europe, pour exciter de nouveau en sa faveur l'attention des philologues et de nombreux savants.

Nous avons déjà eu l'honneur de faire connaître à diverses reprises, dans les *Annales*, les découvertes et les travaux qui ont signalé la renaissance des études syriaques dans nos pays d'Occident; il y a bientôt six ans [1] que nous faisions valoir dans ce recueil l'inestimable prix des parchemins retrouvés en Egypte dans le monastère de la Sainte-Mère de Dieu, au désert de Nitria, puis transportés à Londres, ainsi que des premières œuvres tirées de cette collection unique par les soins de M. William Cureton, qui eut le privilége de l'inventorier, de la dépouiller et de la classer au *British Museum*.

[1] Voir les *Annales de philosophie chrétienne*, mai 1853, t. VII, p. 341; janvier et février 1854, t. IX, p. 7 et 85 (4e série). (Ce second travail sous forme d'une *Lettre à M. le directeur des Annales.*)

En dernier lieu, au printemps de l'an 1856 [1], nous avons compris dans un même *mémoire* les monuments du christianisme primitif, publiés en syriaque pendant les deux années précédentes : les antiques versions de la *Didascalia Apostolorum*, mise au jour par le docteur P. A. de Lagarde, sous le pseudonyme de Paul Boetticher, de la *Clef de Méliton* et d'autres ouvrages des deux premiers siècles de notre ère, dont M. W. Cureton avait réuni les fragments dans son *Spicilegium syriacum* (1855), ainsi que des *deux Epîtres* de S. Clément, Romain, sur *la Virginité*, dont Mgr Beelen avait donné récemment une édition revue sur le manuscrit unique d'Amsterdam, avec introduction historique et critique, version latine et notes.

Dans l'espace des quatre dernières années, le zèle des hommes qui ont pris l'initiative dans ces mêmes études, ne s'est point ralenti ; la connaissance même de la langue syriaque a beaucoup avancé, et des textes d'une importance capitale ont vu le jour de manière à prouver à l'évidence l'accroissement considérable que la science sacrée peut attendre du progrès de cette partie de l'Orientalisme. Nous avons cédé aux conseils de quelques amis, en continuant la revue des travaux qui ont assuré la marche progressive des études syriaques. Nous avons à signaler aujourd'hui encore des publications d'un intérêt de premier ordre, au point de vue de la philologie, aussi bien que des sciences historiques et religieuses. Nous avons également la satisfaction d'annoncer des recherches qui, à peine commencées, donnent de grandes et légitimes espérances.

Nous partagerons cette fois la matière en plusieurs chapitres, qui représentent la direction différente que les savants européens donnent à leurs travaux sur la langue et les œuvres syriaques : viendront d'abord les publications qui se rapportent plus spécialement à l'exégèse Biblique; puis celles qui ont agrandi le cercle des monuments de la Patrologie grecque et orientale : ensuite d'autres qui concernent les Eglises de la Syrie, leur histoire, leurs dogmes, leur liturgie et leur discipline. Nous arriverons après cela aux écrits modernes qui ont

[1] *Annales*, avril 1856, t. XIII, p. 272 (4e série).

jeté quelque clarté sur la culture des sciences et des lettres dans les écoles païennes et chrétiennes de la Syrie; et cela fait, nous passerons en revue les ouvrages de grammaire et de philologie, qui ont le plus contribué à l'avancement des études syriaques en Europe. Nous terminerons par un coup d'œil sur l'état intellectuel et religieux des populations chrétiennes qui, répandues entre la Palestine et le Taurus, de la Méditerranée à l'Euphrate, sont les héritières de l'antique nation des Syriens, mais qui sont entraînées dans un mouvement social dont l'arabe est l'organe.

Avant d'aborder ce sujet, il est à peine besoin de faire observer que nous esquissons aujourd'hui, comme nous l'avons fait naguère, une revue historique et littéraire des résultats acquis à la science européenne. Il nous suffit d'exposer les découvertes dûment constatées, les opinions le plus autorisées relativement à une si longue série d'ouvrages inédits et à un si grand nombre de problèmes soulevés à leur sujet. Loin de nous la prétention de creuser plus profondément les questions de critique religieuse et de théologie, qu'on rencontre sur ce terrain à chaque pas. Nous nous tiendrons satisfait si nos réflexions et nos aperçus déterminent chez quelques-uns de nos lecteurs la résolution d'aborder eux-mêmes l'étude des travaux que nous allons analyser. Si nous atteignons ce but, on nous pardonnera aisément la sécheresse et l'aridité de l'exposition auxquelles nous n'avons pu échapper en résumant dans un cadre restreint une multitude de faits et d'opinions.

Louvain, décembre 1859.

I. — Exégèse sacrée.—Commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament. — Une antique rédaction des quatre Evangiles en syriaque. — Travaux de MM. Larsow, W. Cureton, Lehire et de Lagarde.

Les écoles chrétiennes ne peuvent être indifférentes à l'histoire des sciences théologiques dans ces chrétientés d'Orient, qui ont subsisté pendant des siècles comme des rameaux détachés du grand arbre de l'Eglise universelle, mais qui se sont fait gloire de conserver la tradition de la primitive Eglise et les enseignements des Pères. C'est à ce point de vue que l'on s'est mis en devoir d'exhumer des manuscrits les ouvrages

composés en syriaque, à titre de *Commentaires* des Ecritures. On pourrait, à la vérité, révoquer en doute le profit qui doit en résulter pour la science même de l'exégèse au degré où elle a été portée en Europe de nos jours. Mais infailliblement on y acquerra des notions plus précises qu'auparavant sur la culture de l'exégèse et de la théologie chez les Orientaux, et l'on jugera de la langue et de la méthode usitées par leurs commentateurs. Le monument de ce genre, qui a excité depuis longtemps, avec raison, la curiosité des théologiens, est, sans contredit, le grand commentaire de Grégoire Bar Hébræus (patriarche des Jacobites, sous le titre de Maphrien de l'Orient, au 13e siècle[1], intitulé : *le Trésor des Mystères*; il comprend l'Ancien et le Nouveau Testament, et, ouvrage d'un écrivain fort érudit qui avait connaissance de la littérature de sa nation dans toutes les branches, il rend témoignage à l'autorité de la tradition dans la secte des Jacobites, restée puissante sur le sol même de la Syrie.

Le docteur Fréd.-Ferd. Larsow, licencié en théologie évangélique et professeur dans un gymnase de Berlin (*Zum grauen Kloster*), orientaliste déjà connu par sa version des *Lettres festales* de S. Athanase, du syriaque en allemand, a entrepris la publication du volumineux commentaire de Bar Hébræus, d'après des manuscrits du Musée britannique, de la Bibliothèque bodléienne d'Oxford, et de la Bibliothèque royale de Berlin [1]. Il publiera d'abord le texte syriaque des gloses sur le corps entier des Ecritures; puis une traduction allemande du commentaire sur les Evangiles, et enfin une explication des passages les plus difficiles du commentaire syriaque, avec collation des variantes. Jusqu'ici, M. Larsow n'a pu donner au public qu'un spécimen de ce grand travail, imprimé à Leipsig avec les caractères neufs de la maison Teubner [2]. Mais

[1] Le manuscrit de Berlin a été rapporté par le D. Petermann à la suite de sa longue résidence dans le Levant.

[2] Ce spécimen, qui a paru en 1858 à Leipsig, grand in-4, consiste en trois feuillets pour titres et avertissements, et en quatre feuillets de texte syriaque, chacun à deux colonnes. L'édition complète est annoncée dans les termes suivants : « *Gregorii Barhebræi Aaronis filii Orientis Maphriani* HORREUM MYSTERIORUM, *sive commentarius in Testamenti veteris et novi libros sanctos e co-*

déjà on peut juger, dans les huit pages qui forment le commentaire du commencement de la *Genèse* (chap. I et chap. II, v. 1-16), l'espèce d'éclectisme traditionnel qu'a adopté le patriarche jacobite. L'opinion des anciens Pères y est sans cesse invoquée : ce sont, par exemple, S. Basile dans l'*Hexaëmeron*, Origène, S. Athanase, S. Grégoire de Nysse, et avec ces Pères grecs, S. Ephrem (*Mar Ephrem*) le Syrien; ce sont aussi d'autres écrivains de l'antiquité ecclésiastique, tels que Théodotion, traducteur de l'Ancien Testament en grec, au 2e siècle, et Théodore de Mopsueste, auteur de commentaires sur la Bible, anathématisés, avec tous ses écrits, à Constantinople, en 553.

A propos de l'édition projetée par M. Larsow, il est de toute justice de rappeler les tentatives de plusieurs savants au sujet des écrits exégétiques de Grégoire Bar Hébræus. Ainsi, on doit à un docteur suédois, feu O. Tullberg, une partie des gloses de cet auteur sur les Psaumes et sur deux des prophètes, Isaïe et Jérémie. Plus récemment, un jeune savant allemand, M. Robert-Gustave Schrœter, a présenté à l'Université de Breslau, pour le grade de docteur en philosophie, une édition des gloses inédites de Bar Hébræus sur quelques Psaumes, d'après plusieurs manuscrits [1].

En attendant que l'histoire critique du texte syriaque des Evangiles tire quelque lumière du commentaire général du patriarche jacobite sur les Ecritures, la question de la valeur et de l'âge des différentes versions conservées en cette langue est encore à l'étude, et provoque de nouveaux efforts. Il y a dix ans que M. Jean Wichelhaus, dans une monographie latine en quatre livres (Halis, 1850), exposait tous les points controversés relatifs à l'antique version syriaque du Nouveau Testa-

» *dicibus manuscriptis syriacis*..... Primum edidit, commentariis instruxit, » difficiliores locos transtulit atque explanavit Fridericus-Ferdinandus Larsow, » Philos. doctor, artium liberalium magister, etc. » — Ledit spécimen fut présenté à la cour de Berlin, en février 1858, au nombre des pièces de circonstance, accompagnées de félicitations à propos du mariage du prince Frédéric-Guillaume de Prusse avec la princesse Victoria d'Angleterre.

[1] Gregorii Barhebræi *scholia in psalmos VIII, XL, XLI, L*, e cod. Berol. primum edita, cum codd. Bodleiano, Florentino, Vaticanis, collata, translata et annotationibus instructa. — Vratislaviæ, 1857, in-8.

ment, dite Peschitho. Dernièrement un jeune candidat, M. Jos. Perles, prenait pour matière d'une dissertation académique, à Breslau, des recherches spéciales sur la même version [1]. Mais voici qu'un champ nouveau d'observations et de découvertes, est ouvert par la comparaison d'une recension jugée fort ancienne des quatre Evangiles, que M. William Cureton a tirée des manuscrits de Nitria et qu'il a mise au jour avec conscience et habileté. Les trésors de la littérature des Pères, que ce savant a puisés dans la même collection, ne peuvent le disputer à ce document unique qui va répandre une grande lumière sur la version et l'usage du texte sacré dans les populations syriennes de l'Orient pendant les premiers siècles du christianisme.

C'est après un examen attentif, continué de longues années, que M. W. Cureton a communiqué au monde savant ce monument unique auquel il a joint une version anglaise littérale, de manière à faire apercevoir aisément les moindres variantes même aux lecteurs non initiés à la philologie sémitique, et sur lequel il a exposé ses opinions personnelles [2]. Il a porté dans cette œuvre une sage réserve, comme s'il attendait, pour prendre ses dernières conclusions, le jugement des écoles étrangères. Aussi convient-il, afin de rendre hommage à une si noble franchise, d'analyser l'important travail que l'on doit à l'orientaliste anglais, et de résumer les remarques et les vues qu'il a livrées en toute sincérité à l'appréciation du public.

Un volume fort précieux, acquis, en 1842, par M. Tattam dans son voyage d'Egypte, renfermait le texte syriaque de portions considérables des quatre Evangiles. La main de M. Cureton a détaché ces feuilles, d'un prix tout particulier, des feuillets d'une écriture plus moderne que l'on y avait jointes seulement vers le 13e siècle, et elle a formé des premières un

[1] Nous prenons la liberté de transcrire le titre un peu baroque de cette pièce latine : *Meletemata peschitthoniana. Dissertatio inauguralis quam*, etc. Vratislaviæ, 1859, pp. VI-56, in-8.

[2] Le volume est ainsi intitulé : *Remains of a Very antient recension of the four Gospels in Syriac*, hitherto unknown in Europa, discovered, edited and translated, etc.—London, John Murray, 1858, 1 vol. gr. in-4. (Préface, pp. XLV; version, pp. 87; texte, feuilles numérotées B-X.)

volume séparé de 82 folios à deux colonnes. Or, l'écriture qui a servi sur ces parchemins à la copie des Evangiles, doit être réputée d'une haute antiquité, comparaison faite avec celle des plus anciens manuscrits provenant des monastères d'Egypte ; on serait autorisé à faire remonter cette copie au 5e siècle, peu d'années après S. Jérôme, qui écrivit sur les textes originaux de l'Ecriture et sur leurs premières versions. L'éditeur anglais a voulu, sous ce rapport, donner pleine satisfaction aux érudits : il a fait imprimer le texte de ces débris des Evangiles, en caractères du genre dit *estrangelo*, caractères gros et massifs, gravés expressément sous sa direction, de manière à reproduire l'aspect des caractères originaux des antiques manuscrits eux-mêmes. Ainsi a-t-il mis sous les yeux des philologues les restes d'une recension syriaque des Evangiles, appartenant aux quatre Evangélistes, mais surtout à S. Matthieu, dont il s'est conservé environ vingt-quatre chapitres sans lacunes [1].

Bientôt convaincu que les parchemins de Nitria lui offraient une recension syriaque des Evangiles, différente de la version dite *Peschitho* ou simple, jouissant, parmi les Syriens, d'une autorité séculaire, M. Cureton se mit à étudier les différences que présentaient les deux textes; il constata dans les nouveaux manuscrits une rédaction antique jusque-là inconnue, et même il y put noter bien des passages où une autre main avait gratté les caractères pour les remplacer par des expressions de la *Peschitho*. Dans la préface de son édition, il a donné un relevé sommaire des leçons et variantes qu'il a recueillies dans cette recension inconnue, en tenant compte à la fois du texte grec (*textus receptus*) du Nouveau Testament, de la version *Peschitho*, et de la plus ancienne version latine. Il a de cette façon préparé la voie aux investigations les plus rigoureuses de l'exégèse. Mais c'est sur l'Evangile de S. Matthieu qu'il a concentré ses observations, avant de formuler un avis sur

[1] *Evangile* de S. Matthieu, chap. I-VIII, v. 22 ; chap. X, v. 32 ; chap. XXVII, v. 25. — Les autres fragments se réduisent au chapitre XVI, v. 17-20, de S. Marc ; — aux chapitres I, v. 1-42; III, v. 6 ; VII, v. 37 ; XIV, v. 10-12, 16-23, 26-29, de S. Jean ; — aux chapitres II, v. 48 ; III, v. 16; VII, v. 33 ; XV, v. 21 ; XVII, v. 24 ; XXIV, v. 24, de S. Luc.

l'origine des fragments antiques qu'il avait eu le bonheur de retrouver et de mettre en ordre.

Il est hors de doute pour M. Cureton que la rédaction originale du premier des Evangiles fut faite dans un idiome sémitique, tandis que le texte original des trois autres était grec. La version *Peschitho* lui en fournit des preuves : ce sont les erreurs commises par les premiers traducteurs syriens des Evangiles grecs à raison de la connaissance imparfaite qu'ils avaient de la langue et de la valeur d'une foule de termes. Quand on révisa plus tard leur travail qui servit de base à la *Peschitho*, — ce qui aurait été en grande partie l'œuvre de l'école d'Édesse, — on remplaça les mots simplement transcrits du grec par des expressions syriaques équivalentes, et l'on s'efforça de rendre à peu près partout la lettre conforme au texte grec reçu du Nouveau Testament. Alors aussi auraient disparu presque entièrement les différences d'orthographe, qui, dans des rédactions antérieures, tenaient à l'imperfection de la grammaire syriaque plutôt qu'à la diversité réelle des dialectes provinciaux de la Syrie. De cette manière, on expliquerait aisément les disparates qui ont dû se trouver dans les premiers essais de traduction, avant qu'on les ait soumis à un examen raisonné.

En présence du texte, récemment découvert, de S. Matthieu, il ne semble pas à M. Cureton plus difficile qu'auparavant de rendre compte du sort particulier de son Evangile dans les chrétientés des provinces syriennes. Si c'est à ses yeux un fait bien établi et incontestable que cet Evangile fut écrit dans un dialecte araméen, dit syro-chaldaïque, idiome vulgaire et peu cultivé, il en tire la présomption que l'ancienne *recension* syriaque de S. Matthieu est en étroite conformité avec le texte primitif, c'est-à-dire qu'elle nous offre les paroles mêmes de l'Evangéliste plus fidèlement qu'aucune autre version connue. Ce serait seulement plus tard, quand il exista une rédaction grecque de S. Matthieu, que l'on aurait retouché çà et là les copies de ce texte syriaque pour le mettre en harmonie avec le texte révisé des autres Evangélistes ; et d'ailleurs, quelques mots grecs ont vraisemblablement passé de l'usage vulgaire dans un écrit syro-chaldaïque de l'âge des Apôtres.

Selon M. Cureton, le texte le plus rapproché de celui de S. Matthieu renferme des particularités de langage ou de rédaction qui doivent remonter jusqu'à l'original hébreu ou araméen, et qui ne se retrouvent aucunement dans le grec; comme il était juste, il a réuni certain nombre d'exemples décisifs à l'appui de cette assertion. De même, M. Cureton ne fait point de doute sur la haute importance que l'on a dû attacher à cet ancien texte syriaque, quand on a constitué le canon des Livres saints dans la même langue liturgique pour l'usage des Églises de la Syrie encore unies et florissantes : comment des Syriens, en effet, se seraient-ils mépris sur son modèle et son origine sémitiques?

Mais ce ne sont point les seuls arguments que M. Cureton ait tirés de la philologie pour la défense de son opinion. Il a recours à un rapprochement qui n'est pas sans importance avec l'Evangile dit *secundum Hebræos*, qui était écrit dans la même langue que le véritable Evangile de S. Matthieu [1], et qui fut considéré jusque dans le 4e siècle par plusieurs comme un ouvrage authentique de cet Evangéliste. Suivant lui, le texte syriaque en question présenterait, dans quelques points où il diffère du grec, une véritable concordance avec ce document devenu apocryphe malgré sa source authentique, lorsqu'il fut altéré par l'esprit de secte et mis en honneur parmi les Nazaréens et les Ebionites. Mais une preuve plus directe est fournie à M. Cureton par le texte grec de S. Matthieu dans lequel il remarque bien des passages probablement traduits d'un original araméen, et, sous ce rapport, il se sent porté à invoquer l'évidence en faveur du caractère ancien de la recension syriaque dont il a fait le premier une étude approfondie.

L'éditeur anglais ne nie pas que le texte syriaque de S. Matthieu, qui aurait, lui semble-t-il, conservé presque le mot à mot de l'original lui-même, n'ait subi çà et là quelques changements, par suite soit d'une collation avec le grec, soit de l'usage presque universel de la *Peschitho* en Syrie; cependant

[1] S. Epiphane (*Hæres.*, liv. XXIX, 9; XXX, 13), le donne comme rédigé en hébreu. — Voir Fabricius, *Codex apocryphus* N. T., vol. I, et Cureton, *Remains*, pp. LXXXI-VII, et p. XCIII.

il s'est formé une conviction assez forte pour affirmer que ce texte « a retenu, en grande partie (*to a great extent*), les termes » et les expressions identiques dont l'Apôtre lui-même s'est » servi, » et il ose même dire que « nous avons ici, dans les » discours de Notre Seigneur, en grande partie, les mêmes » mots que le divin Auteur de notre religion a prononcés en » annonçant l'heureuse nouvelle de la Rédemption, en dia- » lecte hébreu, à ceux qui l'écoutaient, et par eux au monde » entier. » Chapelain de la reine Victoria et chanoine de Westminster, M. W. Cureton a toujours parlé des faits de l'histoire évangélique avec la fermeté des meilleurs croyants de l'Église établie d'Angleterre, et surtout avec ce respect de la tradition qui caractérise jusqu'à présent les membres les plus instruits de cette Église. Faisant peser la plus grave responsabilité sur ceux qui abordent la critique des saintes Ecritures, il ne s'est pas départi lui-même de la prudence qu'il conseille aux autres, et a déclaré ne pas vouloir imposer ses opinions ni les ériger en système ; de même, il n'a pas craint de proclamer qu'à mesure qu'il avançait dans son travail, il a senti sa conviction se fortifier touchant l'authenticité des documents sacrés qu'il avait entre les mains et touchant les garanties de leur fidèle transmission. Quand même on ne partagerait pas les vues de M. Cureton, on ne peut donc s'empêcher de reconnaître le prix d'un savoir si consciencieux qui contraste très-fort avec le ton, la méthode, les entreprises du rationalisme germanique.

Répondant à l'appel du savant anglais, un membre du clergé de France vient de donner au public, sous l'anonyme, le fruit de ses propres études sur le document en question [1] ; il a présenté avec indépendance ses remarques tirées de l'examen comparatif des textes, et ce n'est pas sans d'utiles réserves qu'il a donné son adhésion aux idées de M. Cureton sur l'antiquité de la version syriaque de S. Matthieu comme du texte le plus rapproché que l'on connaisse, de l'original hébreu, ou plutôt syro-chaldaïque. On attribue ce travail court mais lucide, à un philologue distingué, M. l'abbé Lehire, successeur

[1] *Etude sur une ancienne version syriaque des Evangiles, récemment découverte et publiée par le Dr Cureton.* Paris, Jacques Lecoffre, 1859 (pp. 59, in-8).

de M. Garnier dans la chaire d'Ecriture sainte au séminaire de Saint-Sulpice, et il faut en effet y reconnaître la main du professeur familiarisé avec l'étude des langues bibliques et la lecture des textes orientaux. Nous ferons en sorte de résumer en peu de mots les recherches personnelles que ce nouveau critique a faites sur les traces du docteur Cureton et qu'il a pris la peine de justifier par des exemples.

Dans un premier chapitre, l'auteur de l'*Etude* soumet le texte du manuscrit Cureton à une comparaison attentive avec la version syriaque la plus autorisée; il en conclut que celle-ci a eu pour base une version plus ancienne dont elle s'est écartée par le fait de retouches successives, qui ont dû rendre le syriaque primitif plus régulier dans la grammaire et surtout plus conforme au texte grec. La *Peschitho* étant donnée comme le fruit d'un travail lent, successif et raisonné, on aurait, dans la recension retrouvée en Egypte, un de ses premiers types, corrigé en quelques endroits, mais non retouché ou remanié dans son ensemble, en d'autres termes, « une » *Peschitho* non révisée. »

Dans un autre chapitre sur l'origine et les sources de la recension de Londres, M. Lehire donne les raisons qui s'opposent à la faire considérer comme l'œuvre originale de S. Matthieu; car, c'est bien un texte syriaque, qui ne saurait être confondu avec un texte rédigé dans le dialecte de la Judée, tel qu'il était en usage à l'époque du Sauveur et de ses Apôtres; mais, d'autre part, dérivé qu'il est évidemment d'un original araméen, son existence met fin aux doutes et controverses des modernes sur la langue du premier des Evangélistes [1]. Sans fixer de date précise, M. Lehire incline à reporter au 1er siècle la première rédaction du manuscrit Cureton, puisque dès le 2e siècle, a commencé le travail d'où est issue la *Peschitho* révisée. Mais il avance, avec beaucoup moins de sûreté, que cette rédaction a été faite dans la Syrie occidentale, là où l'on était moins exposé à l'altération des noms hébraïques que

[1] On a lieu d'être surpris des efforts qu'a faits M. Ewald à propos du texte Cureton, pour soutenir que l'original de S. Matthieu est le texte grec (*Annales de la science biblique*, t. IX, en allemand).

dans les pays au delà de l'Euphrate, et il se décide un peu vite à en faire honneur soit à Antioche, soit à Damas, qui étaient l'une et l'autre les foyers d'études religieuses.

Enfin, dans un troisième chapitre, l'auteur fait ressortir l'importance de l'antique recension syriaque pour le dogme, et surtout pour la controverse relative à l'authenticité des textes sacrés, à leur âge respectif, ainsi qu'à l'harmonie des récits qu'ils renferment.

Une particularité, qui a frappé à juste titre M. Lehire dans l'examen de cet *anecdoton*, c'est le soin avec lequel le traducteur s'est appliqué à adoucir et à éclaircir tous les endroits qui pouvaient donner lieu à une objection. En effet, on y rencontre çà et là des mots qui ne paraissent point appartenir au texte, des espèces de gloses qui élucident les endroits difficiles, et comme cette préoccupation de l'auteur syrien porte sur des passages dont l'esprit d'hérésie a de bonne heure faussé l'interprétation, on a lieu de s'enquérir désormais avec une minutieuse exactitude des circonstances qui ont provoqué de telles gloses, et de juger en conséquence l'âge et la destinée d'un texte si longtemps ignoré.

A cette même particularité se rapporte probablement l'inscription syriaque d'une formule inusitée et peu claire, placée en tête de cette antique rédaction de l'Evangile de S. Matthieu. On peut entendre de plusieurs manières les mots orientaux qui la composent, selon la place de quelques signes diacritiques et de la lettre caractéristique du génitif. M. W. Cureton (p. 6) les traduit ainsi : « Evangile distinct de Matthieu, » et les entend de l'importance de celui-ci par rapport aux trois autres dans le même exemplaire. M. l'abbé Lehire, de son côté, propose cette autre interprétation (p. 23) : « Evangile des » leçons distinctes de Matthieu, » comme si peut-être le copiste avait eu tout d'abord le dessein d'indiquer les leçons ou lectures des dimanches et fêtes. C'est aussi le sens de leçons que M. Bernstein aurait préféré à tout autre en cet endroit, si l'état du texte qui n'est point ainsi divisé en lectures ne s'y opposait pas. Le professeur J. Gildemeister de Marbourg, retrouve ici une épithète donnée plus d'une fois, dans les ou-

vrages liturgiques de la littérature chrétienne, à l'ancien publicain devenu apôtre à la voix du Christ; il lirait [1] : « Evan» gile de Matthieu l'élu. » Enfin, nous avons entendu des philologues chercher dans les mots syriaques le sens plausible « d'Evangile expliqué de Matthieu, » en raison de la tendance du traducteur à interpréter et à éclaircir le texte en bien des endroits. Il ne nous est point possible d'entrer ici dans les conjectures philologiques qui justifient des versions aussi différentes d'une inscription de trois mots, ayant trait peut-être à l'arrangement du texte qu'elle précède. Mais il ne sera pas inutile de donner une idée, à l'aide d'un exemple, du procédé qui distingue la version du manuscrit Cureton.

Vers la fin du 1er chapitre de S. Matthieu, il y a quelques variantes qui tiennent vraisemblablement à une intention dogmatique. De crainte que les noms d'*époux* et d'*épouse*, donnés à Joseph et à Marie, ne fussent pris dans un sens littéral, on leur a substitué les noms de *fiancé* et de *fiancée;* de plus, le mot *vierge* est ajouté au nom de Marie dans le verset qui termine la généalogie de Jésus-Christ, et de même, au dernier verset du chapitre, le mot *premier-né* est omis après le mot fils. On aurait peine à ne pas supposer ces modifications introduites à dessein dans le texte en vue d'hérésies répandues en Syrie touchant la divinité du Christ et la parfaite virginité de Marie. S. Jérôme ne nous apprend-il pas qu'Helvidius abusait de ces passages de S. Matthieu pour nier la virginité de la Mère de Dieu? S'il en est ainsi, ne serait-on pas autorisé à croire que la version syriaque, distincte de la *Peschitho*, a été retouchée, modifiée en divers endroits, jusqu'au 4e siècle, en présence d'hérésies qui s'attaquaient aux bases du christianisme, et, de la sorte, on rendrait aisément compte de l'analogie des gloses de cette version avec celles qu'on a relevées dans les plus anciens *codices* grecs du Nouveau Testament. Dès lors, on la prendrait pour une recension expliquée de S. Matthieu, et il ne resterait plus qu'à fixer l'âge de la première rédaction, certainement très-ancienne, de ce texte;

[1] *Journ. de la Soc. orient. allem.*, t. XIII, 1859, p. 472. — Ce critique cite, à propos de cette épithète « d'élu où appelé, » les Ménées des Grecs, et la préface des Evangiles arabes et éthiopiens.

sous ce rapport, on a droit de la faire remonter à une date reculée, à cause du grand nombre de formes syriaques d'une haute antiquité qu'on y rencontre, bien que des formes également antiques se soient conservées dans des monuments de l'époque la plus florissante de la littérature syriaque.

Toujours est-il que la version non révisée n'a pas été mise en oubli parmi les Syriens dans le siècle où l'autorité de S. Ephrem et de l'école d'Edesse a donné la prépondérance à la version révisée. Dans des traités inédits du *British Museum*, le maître de S. Ephrem, S. Jacques, de Nisibe, désigné sous le nom de Mar Yacoub le Persan, se serait servi de l'ancien texte, comme M. Cureton s'en est assuré par les citations qu'il y a recueillies [1]. Après cette époque, on voit encore le traducteur syrien de la *Théophanie* d'Eusèbe de Césarée [2], au lieu de copier à la lettre les citations de l'Evangile dans son modèle, citer de mémoire ou sur un manuscrit l'ancienne *Peschitho*, encore répandue sans doute dans les contrées en deçà de l'Euphrate, où il écrivait.

Malgré les objections et les doutes qu'on peut encore soulever sur l'âge des textes évangéliques édités par M. Cureton, on est d'accord à en reconnaître la haute importance au point de vue de l'origine du dogme et de la linguistique. Ainsi le savant professeur de Leipsig, M. Tischendorff, a-t-il marqué les variantes qu'offre ce nouveau document, du moins en partie, dans la septième édition qu'il vient de donner du texte grec du Nouveau Testament, et il constate, dans la préface [3], que ces variantes d'une version syriaque s'accordent généralement avec le manuscrit grec dit du Vatican, écrit au 4e siècle, et avec le manuscrit de Cambridge, écrit vers le 6e.

Nous ne saurions clore cette notice littéraire sur les débris d'une ancienne recension syriaque des Evangiles, et sur sa valeur déjà reconnue dans la science sacrée, sans dire un mot de la place faite de nos jours aux versions orientales dans

[1] *Remains*, préface, pages LII-LIII, note.—*Étude*, etc., par M. Lehire, p. 20 sq.

[2] Editée en syriaque, par le Dr S. Lee de Cambridge, en 1843. — Préface, p. XV.

[3] *Novum Testamentum græcè*. Editio septima. Lipsiæ, 1859. — P. 1, p. CCXXXI.

les travaux et dans les projets de la critique philologique. Depuis longtemps on a débattu dans les écoles le plan d'un répertoire complet de textes du Nouveau Testament, c'est-à-dire des versions orientales anciennes et authentiques mises en regard de l'original grec : le spécimen d'un tableau synoptique des textes d'un même verset a même été donné en 1844 par M. le Dr H. Petermann, professeur à Berlin, dans une édition polyglotte lithographiée de l'Epître de saint Paul à Timothée. Un orientaliste allemand, dont le nom reviendra souvent dans la suite de ce mémoire, à propos de ses publications syriaques, M. Antoine-Paul de Lagarde, régent au gymnase de Cologne à Berlin, a donné ses vues sur une entreprise du même genre dans un programme de cet établissement publié il y a deux ans [1]. La version officielle des Eglises syriennes, la *Peschitho*, serait appelée en témoignage, avec les anciennes versions copte, éthiopienne et arménienne, — et de même en sous-œuvre les débris des versions latines antérieures à la Vulgate [2], — pour servir de contrôle au texte reçu du Nouveau Testament et pour établir quelle espèce de modifications il a subies avant d'être fixé dans l'état où nous le possédons aujourd'hui. Le Dr Lagarde appartient à cette école d'exégèse philologique qui admet fort aisément dans les versions des premiers siècles des interpolations et des variantes introduites en faveur soit de la hiérarchie, soit d'un dogme, en opposition avec l'esprit de la primitive Eglise. Ainsi appelait-il corrompue la version que S. Ephrem a trouvée en usage, parce que toute correction faite en ces temps-là ne peut être, à son sens, qu'une corruption du texte. Il attendait du reste quelque lumière du Codex tout à fait antique promis par M. Cureton. Des poudreux parchemins qu'il avait mis en ordre, le savant anglais a maintenant fait sortir sa fidèle édition des fameux *Remains*, et assurément, les yeux de la critique n'y ont pas découvert ce document d'une pureté irréfragable à la clarté duquel on

[1] *De Novo Testamento ad Versionum Orientalium fidem edendo* (Idibus Martiis MDCCCLVII). Berolini, formis academicis, 1857, p. 24, in-4.

[2] M. de Lagarde rappelle aux érudits les beaux travaux de deux théologiens catholiques du 16e siècle, Nicolas Zegerus et François Lucas de Bruges, qui, restés en partie manuscrits, sont peut-être encore enfouis dans quelque bibliothèque.

aurait sur-le-champ dénoncé les falsifications cachées dans le texte de la *Peschitho*. La collation faite par M. Cureton lui-même et consignée dans sa préface, doit sans doute, à l'heure qu'il est, avoir enlevé à M. le Dr de Lagarde son plus ferme espoir et les meilleures ressources de sa critique strictement littérale.

Il serait difficile de laisser passer cette occasion de faire une remarque sur la méthode et le langage de l'érudition allemande si prétentieuse de nos jours. M. de Lagarde n'est pas le seul coupable, mais nous prenons les pages latines de ses savantes publications comme échantillon du genre. Si l'école de haute critique d'où il est sorti fait bon marché de l'histoire et de la tradition, elle devrait du moins avoir plus de souci de la forme, et faire part au public de ses profondes conjectures dans un autre langage qu'un langage d'énigmes. Il est difficile d'être plus négligé, plus incorrect, plus obscur que ne l'est M. de Lagarde dans la dissertation citée et dans les préfaces de ses autres livres, en maniant le latin qui est enseigné avec tant de savoir dans toutes les institutions de l'Allemagne, terre privilégiée de l'érudition classique. Qu'il fasse valoir sa profonde sagacité en philologie dans sa langue maternelle; mais qu'il ne mette pas à la torture les lecteurs qui veulent le suivre dans ses investigations scientifiques. Nous le disons, non pour rien retrancher du mérite de ce jeune érudit dans la spécialité qu'il a choisie; mais pour signaler, par l'exemple de cet écrivain, l'inconcevable incurie qui s'allie chez d'autres que lui à la plus vaniteuse prétention. Quand le latin est mis en usage comme langue savante, n'est-il point inconvenant de le défigurer au point qu'il ressemble, à force de néologismes et d'obscurité, au français des gazettes du Canada?

II. — *Analecta* relatifs au concile de Nicée.— *Ecrits* des saints Pères retrouvés et publiés en syriaque. — *Nouvelles études critiques* sur la version des épîtres de S. Ignace. — *Commentaire* de S. Cyrille d'Alexandrie sur S. Luc.— *Livres polémiques* de Titus de Bostra, et fragments de différents écrivains de l'antiquité ecclésiastique. — *Travaux* de MM. Harris Cowper, R. Lipsius, Payne Smith et P. de Lagarde.

Nous ne balançons point à commencer la revue des découvertes littéraires qui ont accru le domaine de la Patrologie par l'analyse de documents syriaques inédits qui se rapportent au

concile de Nicée. Cette auguste assemblée, date décisive, fait capital dans l'histoire du christianisme, est comme une citadelle autour de laquelle se livrent aujourd'hui les grandes controverses de la science religieuse; l'hérésie et le schisme cherchent des armes dans ses décrets, et le rationalisme trouve son profit à grandir outre mesure l'importance dogmatique des définitions et des décisions qui en émanèrent. Est-il donc étonnant que l'on recueille partout, que l'on commente avidement les pièces les plus fragmentaires en toute langue, qui se rattachent, à un titre quelconque, à l'histoire du premier concile œcuménique?

Un orientaliste anglais, que nous citerons plus loin encore comme éditeur d'une *grammaire syriaque*, M. B. Harris Cowper, a retrouvé de curieux extraits sur le Concile de Nicée dans un des nouveaux manuscrits d'Egypte, au Musée britannique (n° 14528), manuscrit qui est réputé du 6e ou du 7e siècle, suivant tous les indices, et il les a publiés avec traduction anglaise et des notes malheureusement trop brèves [1]. On en jugera par le sommaire que nous allons en donner.

Le nouveau recueil des *Analectes de Nicée* se compose des pièces suivantes: 1° la *lettre* de Constantin aux évêques pour les appeler d'Ancyre à Nicée (lettre à laquelle Eusèbe fait allusion dans sa Vie de Constantin, et que l'on a longtemps regardée comme perdue); 2° le *décret* de Constantin contre les Ariens, qui se retrouve dans plusieurs manuscrits syriaques, et qui est consigné dans l'*Histoire ecclésiastique* de Socrate (I, 6); 3° le *Symbole de Nicée;* 4° le *Symbole de Constantinople;* 5° la *liste* des noms de ceux qui ont souscrit les actes de Nicée [2];

[1] *Analecta Nicæna*: fragments relating to the Council of Nice. The syriac text from an ancient ms. in the British Museum. With translation, notes, etc. London and Edinburgh, 1857. Petit in-4, pp. IV-38 (dont 20 pages de texte syriaque fort large, pitoyablement autographié), au prix très-lourd de 5 shellings.

[2] Il serait très-curieux de comparer cette liste du ms. de Londres, nom par nom, avec celle des Pères de Nicée rapportée par Ebed-Jesu dans sa *Collectio Canonum synodicorum*, et publiée par le card. Maï, en latin, d'après la version d'Aloys Assémani, et ensuite en syriaque, d'après un texte retrouvé à Rome (*Script. Vet. nova collectio*, t. X). La première, comme la seconde, présente sans doute de nombreuses variantes avec les autres listes existantes, là où l'on

6° les *titres* des canons du concile de Nicée ; 7° un *épilogue* où on lit la date de la traduction syriaque des pièces du concile, faite à Maboug ou Hierapolis, l'an 812 d'Alexandre, l'an 501 de J.-C.; enfin, 8°-12°, *divers extraits de quelques canons*.

La première de ces pièces est certainement d'une grande valeur; mais il paraît que l'éditeur anglais s'est mépris sur le sens d'un passage essentiel, et cela sans doute sous la préoccupation théologique dont il y a des traces dans ses notes comme dans sa traduction. Croyant avoir découvert un témoignage tout à fait favorable aux opinions de l'Eglise épiscopale d'Angleterre, le révér. Harris Cowper a rapporté aux ordres de l'empereur Constantin la translation du concile d'Ancyre à Nicée, et ensuite insinué (p. 29), que le Pape n'avait point eu part à la convocation de la grande assemblée de l'antiquité chrétienne, et n'y avait pas obtenu de prérogatives. C'est un docte rabbin de la Silésie, M. Geiger, qui s'est chargé de donner au ministre anglican une leçon de philologie [1], et de restituer ainsi au texte sa véritable signification. Ledit passage de la lettre de Constantin était rendu inexactement par le traducteur anglais de la manière suivante : « Puisque le synode (ou concile) des » évêques à Ancyre de Galatie a consenti à l'avance qu'il en » fût ainsi, il nous a maintenant paru bon, d'après différents » motifs, qu'il s'assemble à Nicée, ville de Bithynie, etc. » Serait-il vrai que l'assemblée aurait remis à l'empereur sa convocation dans un autre lieu? Suivant M. Geiger, on donnerait un sens plausible à ce même passage, en le traduisant ainsi : « Puisque le synode s'est terminé avant d'avoir eu lieu » (c'est-à-dire avant d'avoir épuisé les affaires à lui soumises), » il nous a maintenant paru bon, pour différents motifs, qu'il » se rassemble à Nicée, ville de Bithynie. » Il ne s'ensuit pas que le premier César chrétien ait eu le droit qu'auraient reconnu les membres du synode d'Ancyre, non-seulement de convoquer ailleurs le concile, mais encore, comme le veut M. Cowper, de choisir le lieu, de déterminer la durée, de prescrire la mission de l'assemblée, sans avoir égard à la ju-

croirait de prime abord à l'altération des noms propres par la faute des copistes.

[1] Dans le *Journ. de la Société orient. d'Allemagne*, t. XII, 1858, pp. 546-547.

ridiction du pontife de Rome. Dans la même lettre, Constantin représente Nicée comme d'un accès facile pour les évêques d'Italie et des autres contrées de l'Europe, et il insiste sur le choix de cette ville afin d'assister lui-même aux travaux du concile. La fin de ladite lettre exprimerait de nouveau cette pensée d'une assistance ou intervention personnelle de l'empereur, si l'on adoptait l'interprétation du philologue anglais; mais M. Geiger, qui la rejette comme fausse et injustifiable, propose cette autre version : « Que chacun de vous, disait » l'empereur aux évêques, en reconnaissant que la chose est » préférable, ainsi que je l'ai ci-dessus exposée, soit attentif à » venir sur-le-champ sans aucun retard, afin qu'il voie de » près en personne ce qui se passe. »

On voit, par les citations qui précèdent, que la lettre de Constantin, éditée en syriaque, mérite un examen tout spécial de la part des historiens de l'Eglise; mais il est encore, dans les Analectes provenant de même source, bien d'autres données et témoignages qui apportent de nouveaux éléments au débat ouvert sur l'autorité et les actes du concile de Nicée. Nous ne relèverons qu'un petit nombre de points relatifs au nombre des Pères du concile et aux représentants des Eglises patriarcales. La liste syriaque renferme les noms des évêques de l'Orient et ceux de leurs villes épiscopales, au nombre de 220[1]; mais les noms des évêques de l'Occident n'y ont pas été consignés. Malgré cela, le manuscrit syriaque inscrit en tête des canons du concile le nombre traditionnel de 318 évêques. Selon l'éditeur, cette liste serait, non-seulement la plus ancienne, mais encore la plus complète; elle présente, du reste, d'assez grandes différences avec la liste en langue copte dans les noms géographiques, et surtout elle les donne dans un autre ordre.

En tête des évêques de la liste syriaque, au cinquième extrait publié et traduit par M. Harris Cowper; on lit trois noms pour l'Italie : « Osius, évêque de Corduba, ville d'Italie[2]:

[1] L'orthographe de beaucoup de noms est défectueuse, surtout celle des noms de lieux, qui n'ont pas été transcrits sous une forme équivalant à celle de génitif qu'ils avaient en grec, *Analecta*, p. 30, note 10.

[2] Les copistes ont substitué le nom d'Italie à celui d'Espagne (*Hispania*).

» je crois ainsi comme il est écrit ci-dessus. — Vito et Vincen-» tius, prêtres de Rome : nous souscrivons pour notre évêque » (*Papa*); car nous croyons, comme il est écrit ci-dessus ». L'éditeur fait remarquer que ces deux prêtres sont nommés dans les séries des évêques, parce qu'ils représentaient le Pontife de Rome, et ailleurs il doit convenir qu'ils ont partagé en cette qualité la direction du concile avec Alexandre, évêque d'Alexandrie, nommé chef de l'assemblée de Nicée dans un court extrait d'un autre manuscrit d'Egypte. Mais, quand il traduit du syriaque des fragments du 6e et du 7e canon de Nicée, sur la haute juridiction des évêques d'Alexandrie, de Rome, d'Antioche et de Jérusalem, il ne veut pas admettre qu'aucune réserve puisse être faite en faveur du Pontife romain ; il prend à la lettre la première phrase du 6e canon, et il l'entend des prérogatives de l'évêque d'Alexandrie, gouvernant l'Egypte, la Lybie et la Pentapole ; prérogatives qui seraient réglées d'après celles de l'évêque de Rome. On sait que, s'il est difficile de donner un sens entièrement satisfaisant à ce passage célèbre dudit canon dans le texte grec, on a trouvé dans les versions des nuances d'interprétations favorables à la Primauté des successeurs de Pierre qui auraient déterminé et reconnu les droits des autres Eglises patriarcales; ainsi, M. Ch. Lenormant, dans des Mémoires qui font honneur à son savoir autant qu'à ses convictions catholiques, a-t-il commenté les mots de la version copte, qu'il a réimprimée après Zoëga[1]. Le membre de phrase est traduit, il est vrai, par le plus grand nombre dans le sens des Grecs : «parce qu'une cou-» tume semblable existe pour l'évêque de Rome. » Cependant, en prenant le mot ἔθος, non dans l'acception de *mos, coutume*, mais dans l'acception d'*institution, loi*, puis en déplaçant une virgule, on rendrait la même phrase de la manière suivante : « Puisque c'est une loi établie par les évêques de Rome. » Nous ne faisons qu'indiquer, à propos de l'apparition d'un nouveau fragment syriaque tiré d'antiques manuscrits, un problème toujours ouvert, et qui attend sa solution définitive

[1] *Etudes sur les fragments coptes des conciles de Nicée et d'Ephèse.* Paris, 1852, in-4 (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, t. XIX, 2e partie).

peut-être de la découverte de quelque texte encore ignoré. Un théologien et canoniste d'une érudition solide, M. le Dr Feye [1], a montré naguère, dans l'examen des fragments coptes comparés aux textes grecs et aux versions des actes de Nicée, l'utilité de ces fragments que la sagacité de leur dernier éditeur, Charles Lenormant, d'illustre mémoire, a mise en lumière pour rétablir la vérité historique, et il en a tiré un exemple de la prudence qu'exige la discussion de textes aussi disparates par leur âge et par leur origine, quand il s'agit de l'éclaircissement d'un point violemment controversé.

En remontant jusqu'au temps des Pères apostoliques, on rencontre, comme objet de nouvelles et opiniâtres controverses, cette série des *Sept Epîtres* de S. Ignace d'Antioche, conservées en grec, dont l'authenticité a été prouvée par la haute érudition du 17e siècle. C'est encore la découverte de documents anciens en syriaque, qui a ravivé ces controverses et qui en est, à l'heure qu'il est, le principal aliment. En dépouillant les antiques parchemins que l'or de l'Angleterre venait d'arracher au désert de Scété, M. William Cureton eut la bonne chance de mettre la main sur le texte syriaque de trois épîtres du saint martyr, — les épîtres à S. Polycarpe, évêque de Smyrne, aux Ephésiens et aux Romains, — et il ne tarda pas à le publier (1845), en soutenant qu'en raison de leur rédaction plus courte, ces trois pièces doivent être considérées comme reproduisant fidèlement le texte primitif de S. Ignace, que les autres parties du texte grec ne peuvent être que des additions ou des interpolations, et que les autres épîtres sans exception ne sont point authentiques. Malgré les objections d'un membre distingué de son Eglise, M. Wordsworth, et d'un des plus savants théologiens de l'Allemagne catholique, le Dr Hefele [2], l'orientaliste anglais maintint sa thèse dans une seconde édition de S. Ignace qui, sous le titre *Corpus Ignatianum* (1849), comprend, avec les trois épîtres en question, tous les textes du même auteur, authentiques, inter-

[1] *Revue catholique* (de Louvain), t. III, 4e série, ann. 1854-55.

[2] On peut voir dans les Prolégomènes de sa IVe édition des *Patres apostolici* (Tubingæ, 1855), les objections que M. Hefele souleva tout d'abord, ainsi qu'un court exposé des publications qui suivirent l'apparition de l'édition de M. Cureton.

polés ou supposés, grecs, syriaques et latins, recueillis dans les sources de la littérature chrétienne jusqu'au 10e siècle. Le chev. Bunsen avait prêté aussitôt à M. Cureton l'appui de sa plume, pour défendre les mêmes opinions sur cette classe d'écrits, et il fut encore le principal adversaire du Dr Petermann de Berlin, quand celui-ci, dans son édition d'une antique version arménienne des 13 épîtres (1849), eut soutenu que cette version était faite sur leur texte syriaque non abrégé, faisant partie des anciens monuments de l'Eglise syrienne. On est resté depuis lors très-partagé sur cette question d'histoire dogmatique et de philologie ; néanmoins l'authenticité des 7 épîtres ignatiennes, admises si longtemps par la saine critique, fut défendue solidement par des théologiens catholiques et protestants, tels que Denzinger de Würzbourg et Uhlhorn de Goettingue. L'histoire de cette laborieuse polémique ne cesse pas d'avoir de l'actualité [1], puisque les nouveaux efforts de l'érudition germanique tendent à des conclusions qui ne sont pas moins négatives que celles de M. Cureton et de ses habiles et chauds partisans : on en jugera par la pensée fondamentale d'une savante monographie qui vient de sortir des presses de Leipsig.

Un docteur en théologie, M. Richard-Adalbert Lipsius, qui avait défendu naguère l'authenticité des 3 épîtres syriaques retrouvées par M. Cureton, à l'exclusion des autres, a consacré une longue dissertation à établir la supériorité du texte de ces 3 épîtres sur les autres pièces dont se compose l'héritage littéraire mis sous le nom de S. Ignace [2]. Suivant son opinion, le texte syriaque desdites épîtres est l'œuvre originale, tandis que le texte grec s'est formé par suite d'interpolations raisonnées. La recension connue des 7 lettres, est d'une date postérieure : on aurait retravaillé les 3 anciennes épîtres et on y aurait ajouté 4 autres écrites dans le même esprit. La recension

[1] Voir une des leçons de M. l'abbé Freppel dans son Cours sur les *Pères apostoliques* (Paris, 1859), et le chap. III de notre *Revue des sources nouvelles pour l'étude de l'antiquité chrétienne en Orient* (1852).

[2] *Ueber das Verhaltniss des Textes der drei syrischen Briefe des Ignatios zu den übrigen Recensionen der Ignatianischen Literatur.* Leipsig, 1859, pp. 203, in-8 (Ve partie du tome Ier des *Dissertations de la Société orientale d'Allemagne*).

grecque, il veut bien le concéder, n'en a pas moins de la valeur comme monument historique concernant l'Eglise du 2e siècle. C'est, d'après cette même idée, que M. R. Lipsius a jugé, dans sa dissertation, les deux recueils de lettres ignatiennes qui existent en langue syriaque, de même qu'en langue grecque, l'un court, l'autre étendu. Le recueil qui ne compte que 3 lettres est à ses yeux, comme à ceux de M. Cureton, le plus ancien et le plus précieux; le texte en serait pur et sans additions, et l'on n'y trouverait pas de traces de ces épîtres évidemment apocryphes qui mettent en suspicion la valeur critique de la recension la plus développée. Celle-ci, qui comprend jusqu'à 13 épîtres, a, en tout cas, la première pour fondement; mais elle a les caractères d'un remaniement qui se serait fait avec le secours du texte grec.

Si M. Lipsius a tort, il faut convenir qu'il s'est donné des peines infinies pour s'approprier la thèse de M. Cureton, pour l'étendre encore et pour la démontrer avec un grand luxe de preuves. Il a fait d'abord une histoire des essais antérieurs au sien, et, pour invoquer plus aisément les pièces du débat, il a donné en regard le texte syriaque et le texte grec des 3 épîtres dont il consent à faire honneur à S. Ignace d'Antioche. Il a examiné en premier lieu les témoignages des Pères et des anciens écrivains relativement aux épîtres ignatiennes, et recueilli tout ce qu'on peut découvrir dans les sources, sur l'existence et la propagation de différentes recensions du texte. Il a ensuite recherché l'âge des manuscrits de la recension syriaque la plus courte, pour le mettre en rapport avec l'époque probable de la version syriaque des 13 épîtres, qui se rapproche beaucoup du texte grec reçu. Dans une 3e partie, il a comparé directement le texte syriaque qu'il a pris pour type, avec tous les autres textes syriaques, grecs, latins, qu'il partage en deux familles, et il a signalé les avantages que présente l'antique version arménienne pour la correction partielle des épîtres de la rédaction la plus étendue et même pour l'intelligence des 3 pièces qui sont le point de départ de sa critique. On ne saurait exiger plus de soin que n'en a mis M. R. Lipsius à noter les leçons et les variantes des épîtres ignatiennes en toute langue, à montrer l'âge et la provenance

de leurs manuscrits, ainsi qu'à discuter la valeur des passages syriaques qui présentent soit de l'obscurité, soit de notables différences avec les autres textes.

On n'exigera de nous rien de plus dans cette revue des livres : notre dessein était de rapporter succinctement la méthode et l'esprit du travail du Dr R. Lipsius qui renferme tant de faits et d'observations dans ses 200 pages d'impression compacte. Mais nous ne pouvons nous empêcher de conjecturer que des inductions fort différentes de celles qui ont autorisé sa conclusion générale, ressortiraient d'un examen aussi complet et aussi détaillé de toute la collection des épîtres ignatiennes, dans le cas où cet examen fût fait, sans système préconçu, en dehors d'un parti pris de justifier l'hypothèse de Cureton. Il reste à voir, en tout état de choses, si l'exégèse de M. Lipsius est aussi solide au point de vue de l'histoire du dogme qu'à celui de la pure philologie. Il est, d'autre part, digne d'attention que le critique allemand ait fait si bon marché des 7 épîtres désignées par Eusèbe et tenues en si haute estime depuis 200 ans par l'Europe chrétienne. Serait-il improbable que l'on vînt quelque jour opposer à son opinion une explication tout à fait contraire au rapport des deux rédactions des épîtres[1]; que l'on renouvelât, par exemple, la conjecture de ceux qui ont vu tout d'abord dans les 3 épîtres plus courtes, un abrégé fait à dessein des épîtres originales, et que l'on prouvât la priorité de celles-ci. Nous voudrions qu'un savant catholique, versé dans l'étude des Pères et bon juge des difficultés philologiques de la question, se mît à analyser à son tour *in extenso* les documents qui ont servi de fondement aux conjectures des savants protestants que nous venons de citer. Peut-être, dans la voie qu'ont ouverte naguère dom Pitra en France, MM. Hefele et Denzinger en Allemagne, parviendrait-on à rétablir l'autorité de la tradition dans une juste mesure, à relever les ruines qu'on s'est efforcé d'amonceler autour du nom de S. Ignace d'An-

[1] On vient de nous signaler une *Dissertation* en hollandais, ayant paru un peu avant celle du Dr Lipsius; elle a pour auteur M. F.-J. Junius, et elle est intitulée : *De l'origine et de la valeur des différentes collections et recensions des lettres d'Ignace.* Recherche historique et critique (Tiel, 1859, 300 pages in-8°).

tioche, et à prévenir les nouvelles témérités d'un scepticisme qui irait jusqu'à nier les voyages de l'évêque captif d'Antioche en Italie, l'existence de ses lettres aux fidèles des diverses Eglises, et, pour dernière conséquence, son martyre à Rome[1]. Ces assertions ne sont pas, après tout, plus hardies que celles du Dr Baur, qui, au début de la controverse, a protesté vivement contre Cureton et Bunsen, en rejetant l'authenticité même des 3 épîtres que ces savants ont prises sous leur patronage.

A la suite des fragments des Pères du 2e siècle, compris dans le *Spicilegium* de M. Cureton, de son édition des *Lettres festales* de S. Athanase, et de l'édition de la *Théophanie* d'Eusèbe, due aux dernières études du Dr Lee, de Cambridge, on citerait comme une des plus belles conquêtes dans cette branche de philologie orientale, la version syriaque du *Commentaire* de S. Cyrille d'Alexandrie sur l'Evangile de S. Luc[2]. Marchant sur les traces de ses deux compatriotes que nous venons de nommer, M. Robert Payne-Smith, sous-bibliothécaire à la Bodléïenne (de l'université d'Oxford), a préparé de longue main, d'après les manuscrits du Musée britannique[3], une édition de cet important commentaire, incomplet dans les Œuvres grecques de S. Cyrille. On en avait tiré des fragments, non sans valeur, de la série des *Catenæ* (ou chaînes); mais ce n'était point assez pour juger une telle œuvre dans son ensemble, et puis l'on n'avait pas une certitude complète sur l'origine de la plupart des extraits.

Dans ses plus anciennes collections, le cardinal Maï avait donné, mais sans traduction, de longs passages du Commentaire sur S. Luc; en 1844 et 1845, il avait inséré tout ce qui lui était connu du même Commentaire, aux tomes II et III de

[1] M. Lipsius lui-même s'est cru obligé de réfuter dans une note (p. 7 et 9), un certain Dr Volkmar, qui n'a pas craint de porter une telle atteinte à l'histoire.

[2] S. Cyrilli Alexandriæ archiepiscopi : *Commentarii in Lucæ Evangelium quæ supersunt*, syriacè e manuscriptis apud Museum Britannicum. — Edidit Robertus Payne Smith. London, Parker, 1859. 1 vol. royal in-4 (22 sh.).

[3] Le Codex est partagé en deux tomes, sous les nos 14551 et 14552 du catalogue général des ms. — Le t. Ier renferme les *Homélies* 29 à 80; le t. II, les *Homélies*, 80 à 153.

sa *Nova Patrum Bibliotheca*, où il a fait entrer d'autres ouvrages de S. Cyrille, auparavant réputés perdus. Quoiqu'il forme dans ce recueil, avec la traduction, à peu de chose près, un gros volume in-4°, le Commentaire sur l'Evangile de S. Luc n'y est point complet. La version syriaque va suppléer presque partout aux lacunes du grec [1], de sorte qu'en mettant les deux textes en rapport l'un avec l'autre, on va posséder presque entier un admirable Commentaire, qui est si souvent cité par les Pères, et qui est une mine vraiment précieuse pour la théologie et l'exégèse.

Suivant M. Payne Smith, le texte grec du cardinal Maï renfermerait plusieurs passages qui n'appartiennent ni au Commentaire sur S. Luc, ni à un autre ouvrage de S. Cyrille ; il en est qu'on attribuerait à Théophylacte et à d'autres auteurs (les livres de Julien, le livre contre les Anthropomorphites). L'éditeur anglais se félicite d'avoir reconnu ces éléments étrangers au texte original ; mais il aurait bien fait d'indiquer les endroits où il a pu retrancher, ou les passages qu'il croit provenir d'une autre main que celle de l'archevêque d'Alexandrie. Après cela, il faut dire qu'il a mis le soin le plus minutieux à la reproduction exacte du texte qui est imprimé avec une netteté remarquable, en caractères *estrangelo* d'un beau dessin.

M. Payne Smith n'a pas négligé de placer dans la courte préface de son édition une liste de variantes et quelques remarques philologiques. Mais il est à regretter qu'il n'ait joint à son texte ni version, ni notes perpétuelles, et qu'il n'ait pas régulièrement noté les sections du texte syriaque, qui correspondent à des parties authentiques du texte grec. Familiarisé, comme il paraît l'être, avec le sujet, il eût épargné à d'autres savants, sans trop de peine pour lui-même, le travail nécessaire à cette concordance; car elle ne pourra manquer à une future édition du Commentaire sur S. Luc dans les *Œuvres complètes* de S. Cyrille, et, si M. l'abbé Migne veut le com-

[1] L'ancien manuscrit est défectueux dans ses premiers feuillets, au point que les 28 premiers chapitres ou homélies y manquent ; d'autres manuscrits n'ont fourni à l'éditeur que des débris de ces mêmes chapitres : ainsi s'explique au commencement de l'édition une lacune qui comprend les deux premiers chapitres de S. Luc, presque entiers.

prendre, comme on n'en peut douter, dans sa grande *Patrologie orientale*, il lui sera difficile de se dispenser de l'accompagner d'une version latine, fidèle et correcte.

C'est encore des nouvelles collections de manuscrits syriaques que la main de leurs premiers explorateurs a fait sortir des documents fort curieux, appartenant à la classe des livres généralement réputés apocryphes, mais qui se sont propagés dès les premiers siècles dans la langue de plusieurs peuples chrétiens. De ce nombre sont ces six livres des *Constitutions apostoliques*, dont M. le Dr P. de Lagarde imprimait, il y a cinq ans, la version syriaque, sous le titre de : *Didascalie des Apôtres* [1]. De ce nombre sont aussi les pièces inédites, réunies par le même savant dans le cours de ses études sur les sources de la littérature syriaque, et tirées principalement d'un des plus précieux manuscrits du fonds St.-Germain, à la Bibliothèque impériale de Paris; il a intitulé ce second recueil : *Reliquiæ juris ecclesiastici antiquissimæ* [2], et a fait paraître, vers le même temps, une édition grecque de la plupart des pièces que contient le volume syriaque. Ce qui distingue ce volume parmi les productions récentes de la typographie orientale, c'est l'usage des caractères syriaques *estrangelo* de moyenne grandeur, gravés à Vienne par les soins de M. Auer, directeur de l'imprimerie impériale, et mis pour la première fois, en Allemagne, au service de la science. M. Teubner s'est adressé à l'établissement de Vienne pour l'impression même des textes dont M. de Lagarde est le premier éditeur.

Voici le contenu des *Reliquiæ* que nous analysons avant d'autres recueils, en raison de l'ancienneté des documents ecclésiastiques dont ils attestent la transmission du monde grec aux Eglises chrétiennes de l'Asie : 1° le livre premier de Clément, appelé *Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ* (pp. 1-15); c'est un ouvrage apocryphe, plein du récit des merveilles qui concernent la fin du monde; 2° le deuxième et le troisième livres de Clément (pp. 15-23); 3° le sixième livre de

[1] *Didascalia Apostolorum* (syriacè). Lelpsig, Teubner, 1856, in-8, pp. VII-121.

[2] *Syriacè*. 1856. Formis typographei Cæsarei Vindobonensis. B.-G.Teubnerus venumdat. Lipsiæ. 1 vol. gr. in-8 (pp. VIII et 144, texte syriaque). Prix: 4 thalers (15 fr.). *Reliquiæ*, etc., *græcè*. Lipsiæ, Teubner, 1856 (p. 144, in-8). Prix : 1 th. 20 gr. (6 fr. 25).

Clément; 4° un extrait de l'enseignement d'André et des Apôtres [1] (pp. 32-44); 5° le huitième livre de Clément, contenant les canons apostoliques (pp. 44-62); 6° le concile de 87 évêques, tenu à Carthage, en Afrique, sous S. Cyprien, évêque et martyr, et des Lettres de ce saint à Quintus et à Philus [2] (pp. 62-99); 7° les Résolutions canoniques de Pierre, évêque d'Alexandrie [3] (pp. 99-117), et 8° les ***Résolutions canoniques*** de Jacques d'Edesse (pp. 117-144), dont il sera question de nouveau dans un chapitre suivant.

Deux ans après, M. P. de Lagarde a tenu les promesses qu'il avait faites au public à diverses reprises, en imprimant une série d'***Analecta*** en syriaque [4], extraits de sept manuscrits anciens du ***British Museum***, dont il donne une courte description et relève sommairement les variantes dans une préface de quelques pages. Nous réservons à un autre endroit de cette notice la citation des fragments d'auteurs profanes traduits en syriaque, que l'auteur a placés à la fin du même volume : ils viendront en témoignage dans un tableau de l'histoire des écoles de la Syrie. Nous allons parler tout d'abord des pièces les plus importantes qui appartiennent à l'antiquité ecclésiastique, et concernent même quelques auteurs considérables d'entre les Pères.

Ce sont : 1° trois épîtres attribuées à S. Sixte, évêque de Rome, et intitulées : « Paroles choisies de Mar Xystos, évêque » de Rome. » Dans sa ***Bibliothèque orientale*** [5], J. S. Assémani fait mention de ces trois épîtres, mais il croit que ce Sixte est un

[1] Tous ces écrits se trouvent en partie dans le 6e livre des *Constitutions apostoliques*, et dans l'*Epitomé canonum apostolorum* d'Ebed-Jesu, publié par le card. Maï (*Script. vet. nova coll.*, t. x). Les additions à la rédaction connue paraissent de peu d'importance.

[2] Voir les *Œuvres* de S. Cyprien au t. III de la *Patrologie latine* de Migne.

[3] Voir le texte grec dans la *Patrologie grecque* de Migne, tome XVIII, col. 467 et suiv.

[4] P. Lagardii, *Analecta syriaca*, 1858. Lipsiæ formis suis excudebat B.-G. Teubnerus. (Exemplaria facta CXV.) 1 vol. in-8, pp. XX-208. Prix : 6 thalers 20 (environ 25 fr.) — *Appendix arabica ad Analecta syriaca*. Lipsiæ, ib., pp. IV-28.

[5] Tome I, p. 429 et pp. 559 - 560. — Assémani dit de ces *Selecti sermones* : « Tres autem sunt, iique valdè prolixi, et in complurla Apophthegmata, seu » brevissima capitula divisi. »

évêque du 5e siècle. Le Dr Lagarde (p. XIX), en fait le personnage cité par Origène, un disciple de l'apôtre S. Jacques, et le place au commencement du 2e siècle. Le texte qu'il donne (p. 31) est plus complet que l'extrait de Rufin, anciennement publié [1].

2° L'ouvrage douteux intitulé : ἡ κατὰ μέρος πίστις, attribué à S. Grégoire le Thaumaturge (p. 31-42); version syriaque d'un texte grec, qu'on trouve dans les œuvres de ce saint (*Patrol. grecque* de Migne, t. X, p. 1103), et qui fait aussi partie d'une des collections du cardinal Maï [2]. A la suite de cet ouvrage viennent plusieurs traités de S. Grégoire (p. 42-67), l'un à Philagrius sur le *Consubstantiel* (en syriaque : « Fils de l'Essence»), un autre à Théopompe sur la non-passibilité et la passibilité de Dieu; enfin trois autres sur la résurrection, sur la foi, sur l'incarnation, lesquels ne se trouvent pas dans l'édition grecque de Migne.

3° Divers écrits de Julius Romanus ou S. Jules, évêque de Rome (p. 67-79) : ses épîtres à l'évêque Denys et à Prosdocius; un extrait de son traité sur l'Incarnation; sa cinquième lettre sur l'union de la divinité et de l'humanité dans le Christ. Le texte grec de ces mêmes écrits se trouve dans le Cours complet de *Patrologie latine* de Migne (t. VIII, col. 926-39); mais ils y sont rangés parmi les écrits d'une authenticité douteuse.

4° Des extraits des ouvrages de S. Hippolyte, Hippolytus romanus, dont M. Lagarde a aussi donné une édition grecque complète [3] (p. 79-91). Ce sont d'abord des extraits de son commentaire sur Daniel, dont d'autres passages ont été imprimés par le cardinal Maï, puis la préface inédite de son commentaire sur les Psaumes; et enfin des fragments de son commentaire sur le Cantique des Cantiques, de ses traités sur la Résurrection, sur la Pâque et sur Ezéchiel.

5° Extraits des livres de Diodore de Tarse.

[1] Conf. *Enchiridion Sixti II* (sed I est), ed. U. G. Siber. Lipsiæ, 1725.

[2] *Script. vet. nova collectio*, t. VII, p. 170-176.

[3] Hippolyti Romani, *quæ feruntur omnia græcè*, 1858, in-8. Voir la *Patrologie latine* de Migne, t. X, col. 261-921.

6° Extraits des traités de Théodore de Mopsueste, et d'abord de son traité de l'Incarnation, en 15 livres, dont il existe des fragments [1].

7° Questions religieuses discutées par Georges, dit évêque des Gentils ou des Arabes, que M. de Lagarde donne comme l'écrivain le plus spirituel de la littérature syriaque (p. 109-134). On rencontre dans ces pages inédites les questions et matières suivantes : la fin du monde ; la vie de S. Grégoire, qui instruisit les Arméniens ; le mélange de l'eau et du vin dans le calice ; la personne de Siméon qui reçut dans ses bras le Christ présenté au temple ; l'usage de se découvrir pour prier devant l'autel et offrir de l'encens ; pratiques concernant les enfants nouvellement baptisés. Georges des Gentils fut consacré évêque des nations arabes l'an des Grecs 998, l'an du Seigneur 686 [2]. D'après son témoignage rapporté par Denys Bar Salibi, il est constant que S. Mathieu, dans la généalogie du Sauveur, avait inséré trois noms hébraïques que le traducteur grec aurait omis faute d'en pouvoir transcrire les lettres gutturales, et que les autres traducteurs qui l'ont copié auraient ensuite également passés sous silence. C'est ce qui ressort de l'antique recension syriaque de S. Mathieu [3], où on lit les noms des trois rois, Ahazia, Joasch et Amazia, successeurs de David, c'est-à-dire, Ochosias, Joas et Amasias, cités au 1er livre des *Chroniques* ou *Paralipomènes* (ch. III, v. 11-12) ; de bonne heure, le fait a paru digne de remarque, comme l'atteste un traité de Jacques dit le Persan, qui porte la date de l'an 342 et dont il existe deux exemplaires en langue syriaque parmi les anciens manuscrits de Londres acquis en Egypte.

Enfin, nous ferons mention d'un autre titre que M. P. de Lagarde s'est acquis tout récemment à la reconnaissance des savants : son édition longtemps promise du traité de Titus de Bostra contre les Manichéens. Il a donné en syriaque, d'après

[1] Conf. O.-F. Fritzsche, *Theodori de incarnatione Filii Dei librorum* XV *fragmenta*. Turici, 1847.

[2] Assemani, *Bibliotheca orient.* P. II, p. 335.

[3] *Remains*, préface de M. Cureton, p. VII-X et XCII. — Conf. Assemani, *ibid.*, p. II, p. 160.

un manuscrit de l'an 412, le texte des quatre livres de cet ouvrage [1] ; et publié presque en même temps ce qui s'est conservé du texte grec de ce même ouvrage d'après un manuscrit de Hambourg [2]. Titus, évêque de Bostra, a fleuri du temps de Julien, et il est mort vers 371, sous le règne de Valens. De tous ses écrits, le plus célèbre est le traité en question cité par S. Jérôme, dans ses *Scriptores ecclesiastici* (ch. 102), et par Ebed-Jesu dans son catalogue des auteurs syriens : « Titus, dit » ce dernier [3], a engagé une controverse contre cet agressif » Manès; » ce qui fait sans doute allusion à la fameuse controverse de l'hérésiarque avec l'évêque Archélaus.

Après avoir énuméré un si grand nombre de documents inédits imprimés en caractères syriaques, il n'est pas déplacé de faire ici une remarque sur le procédé regrettable de la plupart des éditeurs. Hommes dévoués à la science, ils se sont soumis à un rude labeur pour établir le texte avec la correction que comporte l'état des manuscrits; mais ils ont adressé ce texte fort naïvement, pour ne pas dire fort cavalièrement, au cercle restreint de leurs lecteurs, comme s'ils avaient oublié ce qu'ils ont dû faire eux-mêmes d'efforts pour en saisir le sens et la valeur intrinsèque. Ils leur imposent donc un travail à peu près aussi ardu que le leur, pour parvenir à l'intelligence des textes et pour en tirer de sérieuses applications au profit du dogme, de l'histoire, des lettres et des sciences. Ce n'était point ainsi que les érudits renommés des trois derniers siècles entendaient leur responsabilité personnelle et comprenaient les égards auxquels ils étaient tenus envers le public : ils présentaient à leurs risques et périls une traduction littérale, sinon élégante et savante, des *Anecdota* qu'ils avaient l'honneur de publier les premiers; ainsi facilitaient-ils beaucoup la tâche des critiques appelés à juger après eux, et préoccupés à bon

[1] Titi Bostreni, *contrà Manichæos*, libri quatuor syriacè. Berolini, 1859. 1 vol. gr. in-8, p. 185 (au prix net de 5 th. 20 gr. ou 22 fr. 25).

[2] Titi Bostreni, *quæ ex opere contrà Manichæos edito* in codice Hamburgensi servata sunt græcè e recognitione P.-A. de Lagarde. Berlin, W. Hertz, 1859. 128 p. in-8.

[3] *Bibliotheca orientalis*, t. III, part. I, p. 41.

droit du fond des choses, surtout des difficultés sérieuses et des questions controversées. L'opinion a bien changé, puisque les savants éditeurs des textes syriaques ont, presque tous, dédaigné d'y joindre soit une version latine, soit des notes un peu explicites. Il n'en est pas moins vrai qu'au prix d'une faible portion de leur temps et aussi d'un certain sacrifice de leur amour-propre, ces mêmes hommes eussent accru de beaucoup l'intérêt qu'il convient d'attacher aux progrès incessants de la littérature orientale, et en particulier des études syriaques, et qu'ils eussent doublé de cette façon la valeur de leur travail.

Félix NÈVE.

(*La suite au prochain cahier.*)

Religions primitives.

DE L'ORIGINE ET DES SOURCES DE L'IDOLATRIE.

Id verum quod prius (TERTULL.).

4e ARTICLE [1].

4e source de l'idolâtrie : l'abus du Symbolisme.

Il est un symbole que nous remarquons à la fois sur les monuments de Ninive, de Babylone et de l'Egypte, et ce symbole nous offre, dans un des traits dont il est formé, des rapports frappants avec un des emblèmes le plus fréquemment employé dans nos Livres saints : ce symbole est le *Disque ailé*. C'est peut-être, surtout dans l'origine et quand il n'est pas trop surchargé de détails, une des figures graphiques les plus heureuses et les plus anciennes par lesquelles on cherche à donner une idée de la *Divinité*. Sur les marbres *ninivites*, ce Disque occupe d'ordinaire le haut des tableaux ; au-dessous est l'*arbre de vie*. De chaque côté, deux personnages humains semblent adresser leurs hommages à ce Disque. Voici une de ces figures [2] :

Dans d'autres représentations, on voit derrière chacun de ces personnages une figure humaine ornée de deux ailes et de six cornes, et la mission de ces êtres mystérieux semble être

[1] Voir le 3e art. au nº de décembre dernier, t. XX, p. 424 (4e série).

[2] Voir une explication de cette figure et d'un disque ailé, donnée par M. de Paravey, dans les *Annales*, t. VIII, p. 70 et 65 (4e série).

de protéger les premiers et de les aider. D'une main, ils tiennent une sorte de panier à anse; de l'autre, une figure ovoïde, fruit de l'arbre de vie, qu'ils élèvent en offrande vers le Disque central. Parfois même, ils offrent une branche entière de cet arbre, avec les feuilles et les fruits.

Dans cette scène symbolique, souvent répétée avec quelques variantes de détails, il est évident que le point central, l'objet principal et le terme auquel aboutissent l'adoration et les hommages, c'est le *Disque*, objet actuel de notre étude. Ce Disque a des ailes et des cornes, aussi bien chez les Egyptiens que chez les Ninivites, et chez ces derniers il renferme le plus souvent une figure mystérieuse dont la partie supérieure est de l'homme et l'inférieure de la colombe. Cette figure tient à la main une couronne, ou bien avec l'arc et les flèches elle aide les combattants, ou bien encore elle semble protéger, bénir, ou parler. Parfois le *Disque* est seul, orné des cornes, des ailes et de la queue de l'oiseau, et c'est ainsi qu'il se présente sur la petite pyramide ou obélisque qui fait partie des antiquités de Ninive, transportées à Londres, au British Museum [1].

Ce cercle, ordinairement plein en Egypte et vide chez les Perses et les Assyriens, indique, au jugement de M. Lajard [2], le temps sans bornes, *Zarvâna akarana*, c'est-à-dire l'*éternité*. « Les Perses, comme les Assyriens, ne paraissent pas avoir eu » une autre manière de représenter leur Dieu suprême. » Le Cercle plein de l'Egypte, peint en rouge et envoyant des rayons de lumière, en même temps qu'il est orné de cornes, d'ailes,

[1] C'est sur ces monuments eux-mêmes que nous avons étudié ce symbole, à Londres et à Paris. On peut aussi consulter sur cet intéressant sujet l'ouvrage de M. Lajard sur les *Monum. de Ninive*, 1849. — *Persépolis*, par sir R. Ker Porter, vol. I, pl 48; *Babylone*, par le même, vol. II, pl. 30; vol. I, pl. 17; et les *Monuments de Ninive*, par M. Botta.—Ce n'est pas seulement sur les grands monuments que se trouve ce disque. Je dois à l'obligeance de M. Vaux, Esq., du British Museum, d'avoir observé ce même symbole sur une *médaille grecque* de *Tiribaxus*, satrape de Lydie (400-384), sur laquelle il y a précisément ce même cercle avec cornes et appendice inférieur, ainsi que la figure humaine citée plus haut. M. Vaux m'a aussi communiqué un *cylindre en cornaline*, faisant partie des objets rapportés de Ninive par M. Lajard, et sur lequel se trouve également le disque, ainsi qu'une figure qui m'a paru être *panthée*.

[2] *Lettre* à M. Nicolas, par M. le B. Lajard, *Ann. de phil.*, t. IV, p. 121 (4e série).

de deux serpents, de deux palmes et de deux croix, c'est, nous dit Champollion, *Thôth trismégiste*, ou le *premier Hermès*. Mais Thôth n'est qu'un *nom*, une personnification, une idée supérieure à ce monde et que l'on a voulu rendre sensible. *Thôth*, en langue égyptienne ⲑⲱⲟⲩⲧ, signifie *statue, idole, simulacre* et aussi *colonne*. C'est, ainsi que l'a fort bien expliqué *Jablonski* [1], une simple allégorie désignant l'ensemble des connaissances venues des découvertes des prêtres, découlant surtout d'une tradition primitive et divine, et inscrites sur des colonnes, ou par colonnes, sur des stèles, des murailles, des livres même et monuments divers. Aussi *Thôth* ou *Thoyth*, comme l'écrivent souvent les Grecs et, après eux, plusieurs Pères de l'Eglise, est-il un personnage divin, trois fois très-grand, source de science. C'est à lui que l'on doit l'invention des lettres, de presque toutes les sciences. C'est lui qui préside aux colléges et aux réunions savantes des prêtres, des lettrés, c'est de son nom que sont appelés tous les livres les plus anciens [2]. Qui ne voit là immédiatement une allégorie reposant à la fois sur l'idée matérielle de colonne (première forme d'*Hermès*, même chez les Grecs), et sur l'idée plus élevée et toute spirituelle de doctrine, d'enseignement venu d'en haut? Donc cette *lumière* supérieure (car l'enseignement illumine, éclaire) sera symbolisée par le *Disque même du soleil*, duquel sortira un triple jet de rayons. Des ailes magnifiques diront aux yeux l'élévation de cette doctrine provenant de Dieu lui-même; des cornes, symbole tout biblique, en marqueront la force, l'autorité. Ici donc, comme en tant d'autres points de la vie des peuples païens, nous constatons un rapport entre leur doctrine et celle des Juifs. Ces rapports, disons-le ici une fois pour toutes, ne prouvent pas toujours des emprunts faits aux Juifs par les Chaldéens, les Egyptiens ou autres peuples en dehors de l'économie mosaïque; ils prouvent bien plus souvent l'existence d'une foi antérieure et identique chez tous les membres de la famille humaine, alors que l'erreur ne s'était point encore glissée chez la plupart des hommes et que la vocation spéciale que Dieu fit plus tard entendre à Abraham

[1] *Panth. Ægypt.* Vol. III, pp. 155-190.
[2] *Libri hermetici.*

pour conserver le dépôt des vérités chez un peuple organisé dans ce but, n'avait pas encore sa raison d'être.

Le symbole de la *corne*, avons-nous dit, est un symbole tout biblique. En effet, nous le trouvons à toutes les époques et dans tous les livres inspirés, aussi bien sous la nouvelle loi que sous l'ancienne. « Et il a élevé la corne du salut dans la » maison de David, son serviteur [1], » nous dit S. *Luc*, en parlant du règne de J.-C. et de la force mystérieuse du fils de David. S. *Jean*, dans son *Apocalypse*, nous montre les *sept cornes* symboliques de l'Agneau divin, c'est à-dire la puissance complète du Rédempteur dans *tous* les temps de la durée de l'Eglise : « Et je vis... l'Agneau debout comme immolé, ayant » sept *cornes* [2]. » *Habacuc* nous avait désigné, sous le même emblème, la victoire du Sauveur des hommes : « Des *cornes* » sont dans ses mains; c'est là que sa force est cachée [3]. » *Daniel* a employé la même allégorie quand il a esquissé, longtemps avant l'événement et d'une main sûre, l'histoire des empires. *David* a plusieurs fois, dans ses *Psaumes*, employé la même figure. En un mot, c'est un de ces emblèmes que l'on rencontre, pour ainsi dire, à chaque pas lorsqu'on parcourt avec attention nos Livres saints. Quant au sens attaché à ce mot, le contexte aussi bien que les explications des commentateurs, S. *Méliton*, S. *Eucher*, *Raban Maur*, etc. [4], indiquent évidemment l'idée de *force*, de *domination*, de *victoire* et de *règne*. C'est primitivement une allégorie empruntée à la vie pastorale, allégorie qui se retrouve chez tous les peuples anciens. C'est, dans les peintures mythologiques, une sorte d'écriture, d'hiéroglyphe, indiquant des degrés de force au-dessus des forces ordinaires de la nature, comme les ailes indiquent l'élévation au-dessus des choses d'ici-bas; or, ces ailes elles-mêmes sont également une figure biblique.

Ainsi les *cornes*, au nombre de deux, de quatre, de six ou même davantage, désignent, dans les personnages ou les sym-

[1] Et erexit cornu salutis nobis, in domo David pueri sui. *Luc*, I, 69.

[2] Vidi..... agnum stantem tanquam occisum, habentem *cornua* septem. *Apoc.*, V, 6.

[3] *Cornua* in manibus ejus; ibi abscondita est fortitudo ejus. *Habac.*, III, 4.

[4] Voir *Spicileg. solesmense*, t. III, pp. 22 et suiv.

boles de l'Assyrie et de l'Egypte, la force surhumaine de Dieu ou de ses ministres supérieurs. Primitivement, ce fut là un caractère graphique, un moyen énergique d'exprimer une pensée vraie, et rien de plus. Dans la suite des temps, le sens de ce caractère fut oublié, puis ignoré, comme le sens des autres caractères, dont l'ensemble compose ces figures spéciales ou panthées, par lesquelles on voulut désigner un attribut ou tous les attributs de Dieu; alors, mais alors seulement l'idolâtrie vint remplacer un culte plus ou moins bien réglé, et c'est par l'ignorance et la superstition que fut introduite dans le monde cette monstrueuse et criminelle erreur.

Les anciens poussaient jusqu'à la manie leur désir de tout symboliser, de tout peindre aux yeux, même les idées les plus élevées, le plus en dehors des sens. Parfois ils étaient heureux dans leurs peintures allégoriques, nous venons de le voir; souvent aussi ils n'étaient qu'inconvenants ou ridicules. Voici un *tableau* indien que nous rangerions volontiers dans la première catégorie, bien qu'il laisse à désirer sous quelque rapport. Il a été publié dans les *Religions de l'antiquité*, de Creuzer [1], et reproduit dans la *Nouvelle Galerie mythologique* de Millin, complétée par M. Guigniaut et publiée chez Firmin Didot, en 1850 [2].

Sur une mer immense et remplissant tout le cadre de ce tableau en largeur et en profondeur, vogue un *œuf gigantesque*. Sur cet œuf repose un arbre à trois branches, et sur chacune de ces branches est un soleil. Un autre soleil embrasse et unit les trois branches de l'arbre et les trois soleils que portent ses branches. Sûrement il y a là toute une histoire cosmogonique rappelant le texte de Moïse : « Et l'esprit divin planait sur les » eaux, et Dieu dit : Que la lumière soit, et la lumière fut [3]. » Il y a là l'*œuf du monde* (expression fort familière aux anciens), que nous retrouvons dans le *Chnœph* égyptien produisant un œuf par sa bouche, c'est-à-dire Dieu créant le monde par sa parole, sous la forme d'un œuf. Il y a ensuite l'incubation divine, le מְרַחֶפֶת (incubans) du texte primitif, figuré par cet

[1] Vol. I, p. 157; voir N. Müller, II, 44.
[2] *Ibid.* pl. II, fig. 16.
[3] *Genèse*, I, 2, 3.

arbre à la fois un et trine, par ce soleil également un et trine, souvenir si expressif d'une notion très-exacte de la divinité. Assurément c'est là un beau symbole, mais qui avait besoin d'une explication, d'un enseignement, et dont le sens fut peut-être bien vite oublié. L'homme n'aime pas à s'arrêter longtemps sur ces objets dont l'intelligence réclame certains efforts; sa paresse et ses autres passions lui font préférer ce qui est plus simple, plus grossier, et c'est alors qu'oubliant vite encore le sens même de ces derniers emblèmes, il s'arrête à leur côté matériel, et tombe bientôt dans les dérèglements des *Yoni* et des *Lingam* qui, de toute part, entourent le tableau dont nous venons de donner le sens [1].

« Les anciens dieux suprêmes, a dit avec justesse M. *Dollinger* [2], n'étaient que les diverses personnifications d'une même » idée divine. » C'est à cause de cela, dit ailleurs le même savant professeur [3], qu'on peut observer « le rapport intime » des principales divinités égyptiennes entre elles, et la diffi» culté ou l'impossibilité de saisir leur individualité, tant dans » l'idée qui s'y rattache, que dans leur vie et dans leur culte. » *Osiris* (par exemple) n'était au fond que la manifestation » terrestre de *Phtah*, qui s'est rapproché de l'homme et s'est » soumis à la condition humaine. C'est pourquoi le bœuf *Apis*, » dans les inscriptions du Sérapéum, est appelé *Phtah* revi» vant ou ressuscité [4], tandis que les prêtres assuraient, de » leur côté, que l'âme d'*Osiris* demeurait dans son corps [5]. »

Tout cela était donc primitivement du symbolisme, de l'allégorie, des idées plus ou moins complètes sur Dieu et les choses de Dieu, voilées sous des formes matérielles plus ou moins heureuses et fort variées. Tel est assurément le sens de

[1] C'est ainsi qu'au n° 15 de la même *planche* nous trouvons un tableau analogue à celui que nous venons de décrire, mais dont le sens est déjà dénaturé et tourné au Panthéisme, à force d'abus de personnification, d'attributs et de confusion entre les idées de génération proprement dite et de création *ex nihilo*. Il est déplorable de voir combien fut vive la tendance des anciens peuples à tomber dans cette confusion, qui effaça bientôt en eux l'idée exacte qu'ils avaient reçue et qu'ils possédaient d'abord de l'être divin.

[2] *Paganisme et judaïsme*, tome II, p. 259.

[3] *Ibid.* p. 261.

[4] Brugsch, *Rel. de voy.* 78, cité par M. Dollinger, *ibid.* p. 262.

[5] Plutarque, d'*Isis et d'Osiris*, c. 20, 29.

ces figures anciennes, ainsi que nous l'avons plus amplement expliqué ailleurs [1], et voici, au moins pour l'Egypte, quel était l'ensemble de ce *credo* primitif tout en images. Par l'emblème de *Thoth* et les symboles qui l'accompagnent, nous montrons notre foi à l'origine céleste de la science. Nous croyons que toute lumière, que toute connaissance vient de Dieu. Nous regardons la science que nous possédons ici-bas comme une communication indirecte et médiate de l'Être qui possède toute science et qui s'est révélé à nous par le ministère d'un autre, qu'il a choisi pour nous instruire. Nous regardons la science sacrée comme chose de tradition, de transmission, et nous aimons à la recevoir avec respect de nos pères et de nos devanciers dans la vie. — Par *Amoun-Ra* et ses diverses formes, nous montrons notre foi à un Être suprême, source unique de tout ce qui a vie, Père éternel, Seigneur souverain, que nous reconnaissons aussi comme le maître du temps, le principe de toutes choses, le créateur, le fabricateur, l'ordonnateur des mondes, sous les emblèmes de *Sévek*, de *Chneph*, de *Phtha*, de *Thoré*. — Nous admirons avec délices, nous contemplons avec ravissement les ineffables beautés de ce Dieu, sous la forme allégorique de la déesse *Hathor*, la splendeur et l'éclat du ciel, l'œil brillant de la divinité. — Sous l'emblème de *Néith*, nous voyons en Dieu, triple dans son unité, le père et la mère de toutes choses, le principe complet de tout ce qui est. — Lui seul est vrai, disons-nous en traçant l'image de *Th-Méi!* — *Osiris* et *Isis* vous montrent que nous croyons à l'assistance providentielle de Dieu, à sa vie parmi les hommes, à ses soins assidus et de chaque instant pour ses créatures qu'il aime. — Enfin, les autres emblèmes plus restreints vous apprennent que nous croyons fermement que Dieu prend soin de nous dans toutes les circonstances de notre vie, qu'il s'intéresse à tous nos besoins, qu'il n'est sourd à aucune de nos prières.

Les anciens peuples allégorisaient tout, voulaient tout peindre à l'œil dans leurs monuments et souvent jusque dans les mots de leurs langues si pleines de poésie. C'est ainsi que les

[1] *Etudes sur le grand monument funéraire égyptien du Musée de Boulogne*, Paris, Leleux, 1850, *passim*.

42 *livres sacrés* des Egyptiens sont transformés en 42 juges *assesseurs d'Osiris*, devant lesquels doit comparaître l'âme qui a quitté ce monde, idée pleine d'une vive énergie, facilement saisissable, et dont nous voyons un autre exemple, souvent expliqué par les Pères de l'Eglise, dans les 24 *vieillards* de l'Apocalypse, les 24 *livres* de la loi ancienne, assesseurs de l'Ancien des jours et rendant leurs hommages à l'Agneau triomphant [1], — au chef de l'Eglise chrétienne debout sur son trône et entouré des 4 *animaux* mystérieux qui, à leur tour, symbolisent les 4 *Evangiles* de la nouvelle loi. On le voit donc, tout cela était parfaitement justifiable et bon à l'origine, tout cela était loin, fort loin de l'idolâtrie et de l'erreur.

L'abus se glissa peu à peu dans les pratiques du culte primitif; la tiédeur et les passions aidant, les idées s'altérèrent, se dénaturèrent. On s'arrêta à l'image, on oublia le caractère essentiellement relatif de ces emblèmes, et à mesure que diminuait le véritable esprit d'adoration et de ferveur, on vit croître l'esprit de superstition, qui vint ajouter à la netteté des allégories primitives des circonstances qui en changèrent le sens et finirent par tout remplir de trouble et de confusion.

Cette superstition trouva de bonne heure un aide puissant dans l'idée bizarre qui vint aux peuples de l'Egypte, comme à ceux de l'Inde et d'autres contrées encore, de symboliser les différentes idées de l'enseignement sacré, non pas seulement par des images d'animaux, sorte d'écriture pleine d'expression et de poésie, mais par les animaux eux-mêmes. Des soins dont on entoura ces symboles vivants au culte de ces animaux eux-mêmes, il y avait loin sans doute, mais cette distance fut franchie peu à peu et comme par degrés insensibles; les faits sont là pour prouver cette monstrueuse perversion du sens humain abandonné à lui-même, et aujourd'hui encore les infortunés habitants de l'*Inde* ne voient-ils pas dans leur *vache sacrée* tout autre chose que ce qu'y virent les premiers inventeurs de ce mythe dégénéré?

[1] On peut voir le développement que nous avons donné à ce beau passage de nos saints Livres et les explications des Pères, dans l'ouvrage cité tout à l'heure, p. 62 et suiv.

Ainsi, pour nous borner à l'*Egypte*, voici le sens premier de plusieurs des animaux sacrés :

Un *bélier*, portant sur la tête le disque du soleil, symbole de l'année qui commence (aujourd'hui encore un des signes du zodiaque, avec le même sens), figurait *Amon-Ra*, le dieu fort et lumineux; c'était d'abord un caractère, un signe d'écriture, qui plus tard devint un fétiche, comme aujourd'hui encore, à la Chine, des bonzes passent leur vie à sauver de la profanation des caractères de l'écriture, qu'ils regardent comme sacrée.

Un *vautour* ou pélican, avec la coiffure symbolique et les palmes, désignait *Néith*, la bonté, la providence divine, allusion au fait souvent cité par les anciens et les modernes.

Un *épervier*, avec le disque solaire et le serpent, emblème des révolutions de cet astre, designait *Phré* ou le *Soleil*, et plus anciennement le soleil des esprits.

Une *vache* avec un disque sur la tête, *Hathor*.

Un *disque rouge ailé*, duquel sortent des rayons de lumière, avec deux croix, deux palmes et deux serpents, *Thoth trismégiste*, et primitivement la *parole divine*, le Verbe illuminateur et sauveur du monde.

Le *scarabée* à tête de bélier, ornée du disque et de deux serpents avec deux croix, le *Nil terrestre*, source de la fécondité de l'Egypte d'ici-bas, et ainsi des autres animaux, emblèmes d'abord, devenus ensuite idoles.

L'abus du symbolisme fut donc une source d'erreur très-abondante; les témoignages foisonnent sur ce sujet, et il y aurait là matière à un travail spécial et considérable. Bornons-nous, pour le moment, à ce que nous venons d'en dire et passons à l'examen d'une 5e catégorie de faits dans lesquels nous trouverons encore une des causes de ce grand mal de l'idolâtrie dont nous étudions l'origine. Ces faits, qui se produisirent assez tard et sur une échelle restreinte, n'eurent point une influence bien grande sur la marche de l'esprit humain dans les siècles passés ; toutefois il n'est pas sans intérêt d'étudier, dans la mesure de son importance, cette autre cause d'erreur, l'*apothéose* par affection ou par crainte.

L'abbé E. VAN DRIVAL.

Polémique philosophique.

DISCUSSION

ENTRE MM. LES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, ET M. LE CHANOINE LUPUS,

AU SUJET DE LA PHILOSOPHIE TRADITIONNELLE.

Les *Annales de Philosophie* regardent comme un devoir de tenir leurs lecteurs au courant des différentes discussions soulevées, à l'occasion de la *philosophie traditionnelle*, entre les revues et les personnes qui, par leur importance et leur savoir, peuvent influer sur la direction des études. Parmi ces revues, elles comptent à bon droit la *Revue catholique*, rédigée par les professeurs de l'université de Louvain, et la *Civiltà cattolica* rédigée par les PP. jésuites de Rome, et parmi ces personnes, M. le chan. *Lupus* et le R. P. *Perrone*. Ces revues et ces personnes ont été, nous ne dirons pas peu indulgentes, mais souvent injustes à l'égard des *Annales* : elles les ont condamnées et les condamnent sans citer leurs paroles, sans avoir jamais voulu admettre leurs réclamations.

Les *Annales* n'en usent pas ainsi : quand elles se sont éloignées de ces *Revues*, elles ont cité leurs paroles, et elles le font encore avec plus de plaisir, quand elles ont adopté leurs opinions.

C'est ainsi que récemment elles ont cité un article où la *Civiltà cattolica* combattait l'ontologisme de la *Revue de Louvain* [1], et un autre, où contre les Rosminiens de l'Italie, elle établit solidement les opinions de S. Thomas sur la *non-innéité des premiers principes* [2].

Les *Annales* ont déclaré adhérer à ces principes de la *Civiltà*. Cet état primitif de l'âme humaine, qui a des facultés et non des principes ou des idées innés, est une des bases du traditionalisme des *Annales*. Elles se félicitent d'être en cela de l'avis

[1] Voir *Annales*, t. XX, p. 262 (4e série).

[2] Voir le dernier cahier, ci-dessus, p. 152.

de la *Civiltà*, et regrettent de ne pas voir la *Revue de Louvain* accepter ces principes.

Mais il est un autre point où cette *Revue* est attaquée, comme étant traditionaliste, par plusieurs journaux belges, par le chan. *Lupus* et par le R. P. *Perrone*; il s'agit *de l'enseignement social et extérieur de la société pour le plein développement de la raison*, que la *Revue* déclare nécessaire, et que ses adversaires lui reprochent avec amertume, comme étant la base de la prétendue hérésie traditionnelle. C'est la discussion que nous voulons aujourd'hui faire connaître à nos lecteurs. Etablissons d'abord les faits.

2. Attaques de M. le ch. Lupus et du P. Perrone contre la *Revue de Louvain*.

M. l'abbé *Lupus*, chan.-honor. de la cathédrale de Liége, inspecteur des études dans les petits séminaires et dans les colléges épiscopaux du diocèse, a publié, en 1858 et 1859, trois gros volumes ayant pour titre : *Le traditionalisme et le rationalisme, examinés au point de vue de la philosophie et de la doctrine catholique*[1], ouvrage approuvé par Mgr de Montpellier, son évêque, et l'abbé *Ledoux*, censeur du diocèse, avec de grands éloges, et que le *Journal historique* de Liége et la *Civiltà cattolica* de Rome ont donné comme une excellente et victorieuse réfutation du traditionalisme français et du traditionalisme de la *Revue de Louvain*. — Tout récemment le P. *Perrone* est venu confirmer de son autorité les assertions et les attaques dirigées contre la *Revue de Louvain* par une *lettre* très-répandue en Belgique.

MM. les *Professeurs de l'université catholique* n'ont pas laissé ces attaques sans réponse. La polémique a été vive, et elle se continue encore.

Pour mettre nos lecteurs parfaitement au courant de cette guerre, nous allons extraire des derniers n^os^ de la *Revue* :

1° Une réponse très-claire et très-concluante de M. l'abbé *Lefebve*, professeur de théologie dogmatique, aux assertions de M. le chan. Lupus, qui alléguait quelques textes des saints Pères contre le traditionalisme de la *Revue*.

[1] Vol. I, p. 355; vol. II, p. 606; vol. III, p. 953. — Prix : 28 fr.

2° La *lettre* de M. Perrone à M. Lupus, et la réponse très-claire aussi du même professeur.

Nous acceptons en ceci les principes de la *Revue*, et nos lecteurs verront ainsi comment nous sommes en accord ou en désaccord avec la *Revue de Louvain* ou la *Civiltà* de Rome.

Voici l'extrait de l'article de la *Revue*.

3. Observations préliminaires.

« Le point capital de la lettre de M. Lupus concerne *la doctrine des Pères sur la connaissance de Dieu.* Ici encore nous rencontrerons des expressions et des assertions qu'on ne saurait laisser passer et qu'on ne saurait relever sans donner à chaque discussion, grave par son objet, la tournure d'une *altercation ;* ce dont nous sommes profondément désolé.

» On sait que nous admettons l'*idée innée de Dieu,* idée qui ne peut venir des sens, mais qui *est gravée* dans notre nature par la main du Créateur. Les théologiens, aussi bien que les philosophes, font observer que l'*idée de Dieu* n'est point une connaissance actuelle, mais un vague *pressentiment* de la divinité, que cette idée, comme l'histoire de l'idolâtrie le démontre, a souvent été appliquée de la manière la plus fausse et la plus absurde. C'est ce qui explique que tous les hommes ne connaissent point Dieu, bien que l'*idée de Dieu soit commune* à tous les hommes [1]. Que faut-il pour que l'idée de Dieu devienne une connaissance *actuelle*? Il faut que la raison saisisse cette idée et en fasse l'objet de sa réflexion. Mais il est évident que, pour saisir l'idée *réflexe* de Dieu, la raison doit être suffisamment *exercée et développée.* Or l'expérience prouve que la raison se développe *au moyen de la société* et par les secours qui se trouvent dans la société. Cet enseignement social appartient à l'ordre de la nature établi par la divine Providence. L'intelligence de l'homme, étant suffisamment développée, porte ses regards sur l'idée de Dieu, idée qui sert de base à toutes les

[1] Au lieu de cette *idée innée* de Dieu, qui n'est point *actuelle*, qui n'est qu'un *pressentiment*, les *Annales* admettent seulement avec S. Thomas la *faculté*, la prédisposition (*habitus*) de connaître Dieu, comme le saint docteur l'explique si clairement, dans le dernier cahier, ci-dessus, p. 152. C'est en cela que les *Annales* sont en désaccord avec la *Revue*, et en accord avec la *Civiltà*. Mais nous reviendrons sur ce point. (A. B.)

idées fondamentales de la raison. Selon la pensée de l'Apôtre, Dieu peut être contemplé dans la créature. Les principes les plus certains de la raison et tous les êtres de la création démontrent l'existence de Dieu. Ainsi, en admettant la nécessité de l'enseignement, nous nous gardons bien d'amoindrir les forces de la raison, de nier son énergie et son principe interne d'activité; car, selon nous, cette raison, même après sa chute, conserve assez de force pour *connaître et démontrer l'existence de Dieu*, sans un secours surnaturel et sans s'appuyer sur la révélation. Autant que personne nous maintenons la distinction entre la raison et la foi, entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, distinction nécessaire pour éviter les erreurs de Baïus et de Calvin.

» Telle est l'opinion que M. Lupus a si étrangement dénaturée dans son ouvrage. Il ne craint pas d'affirmer que dans notre système l'homme sans un *secours surnaturel ne peut avoir aucune connaissance*, ni poser un acte moralement bon[1]. Il dit que dans notre opinion *l'âme n'a point en elle, intrinsèquement, le principe de la vie morale, ou ce qui revient au même, le principe des actes de la vie morale*[2]; que le *principe pensant est passif, qu'il reçoit l'idée toute formée..., qu'il reçoit l'acte*[3]; que *les facultés sont de vains mots* et l'homme *un être sans nature*[4]. Nous avons montré que c'est là le fruit de sa propre imagination, et jusqu'ici l'auteur ne s'est point justifié.

» C'est avec autant de raison que M. Lupus prétend que notre opinion est contraire au sentiment unanime des Pères. Pour nous réfuter, il devrait apporter des textes qui établissent que l'*homme isolé*, l'homme dépourvu de toute *espèce d'enseignement*, peut connaître Dieu. Mais tous les textes cités se rapportent à l'homme *vivant en société* et instruit au contact de ses semblables, et même plusieurs de ces témoignages ne parlent que de la raison du *savant* et du *philosophe*. Il y a plus, le premier texte parle de la connaissance *des anges* !!! Il n'est pas une seule de ces citations qui nous soit contraire. Voilà ce que

[1] *Le traditionalisme*, etc., t. II, p. 1.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 26.
[3] *Ibid.*, p. 28.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 289 et 345.

nous avons affirmé et ce que nous allons prouver de manière à convaincre les plus incrédules.

» Au jugement de M. Lupus notre assertion est un *trait d'incroyable hardiesse* ou *d'étonnante distraction*. Il nous porte le défi de prouver notre affirmation, et il prend nos lecteurs à témoin de ce défi. Il sait d'avance que ce défi restera sans réponse. S'il se bornait là, notre embarras serait grand. Comment discuter un volume de textes? Nous aurions beau chercher à donner une analyse fidèle, si nous omettions un texte, une ligne, un mot, notre savant contradicteur crierait à l'inexactitude, à la distraction, à l'infidélité. Mais pour *confondre notre témérité*, il veut bien donner lui-même l'analyse des textes. Nous l'en remercions; il nous met à même de relever le gant. Nous le relevons.

4. Discussion d'un texte tiré de S. Irénée.

« Le premier texte apporté par M. Lupus est tiré de S. *Irénée* et il est traduit en ces termes : « Tous les hommes con» naissent Dieu, puisque la raison qui est au fond de leur in» telligence, les éveille et leur révèle qu'il y a un *seul Dieu*, » *Seigneur de toutes choses* [1]. » Pour faire sortir une preuve de ces paroles, notre savant contradicteur doit soutenir que, selon S. Irénée, tous les hommes, sans excepter ni les païens ni les hommes isolés dépourvus de toute espèce d'enseignement, connaissent Dieu, *le seul Dieu, Seigneur de toutes choses*. Or ce sens n'est pas admissible, et ne saurait être attribué à S. Irénée; car 1° c'est une erreur, et 2° S. Irénée n'a rien dit de semblable.

» On sait que de Lamennais, le grand apostat de notre siècle, a soutenu que l'idolâtrie n'était *point la négation d'un dogme, mais la violation d'un précepte* [2]; c'est-à-dire que *tous les païens* connaissaient le vrai Dieu, mais refusaient de l'adorer. Pour soutenir cette opinion, le trop célèbre écrivain s'attachait plus à entasser les témoignages qu'à les peser et à pénétrer leur véritable sens. Les textes accumulés, tronqués, puisés à des

[1] Tamen hoc ipsum omnia cognoscunt, quando ratio, mentibus inflxa, moveat ea, et revelet eis, quoniam est unus Deus, omnium Dominus. (Irénée, *contre les hérésies*, l. II, c. 6, dans la *Patr. grecque*, t. VII, p. 724.)

[2] *Essai sur l'indifférence*, t. III, p. 68. Ed. d'Anvers.

sources fausses ou douteuses, interprétés par l'esprit de système et pressurés de mille manières, rendirent le témoignage qu'on voulait extorquer; ils déposèrent que *tous les hommes* partout et toujours *ont connu Dieu, le seul Dieu, Seigneur de toutes choses.* Il n'est pas nécessaire de prouver que cette proposition n'est pas l'expression de la vérité. Les Pères, d'accord avec S. Paul, ont enseigné que la connaissance d'un seul *Dieu* ne s'est point *entièrement perdue* parmi les nations, et plusieurs d'entre eux, quoi qu'on en dise, ont considéré cette connaissance du vrai Dieu parmi les Gentils *comme un prolongement de la révélation;* mais ils n'ont jamais dit que tous les hommes connaissent le seul vrai Dieu, comme de Lamennais l'affirmait avec tant d'assurance. On ne soupçonnera point M. Lupus d'être Lamenniste; mais il aurait bien fait de ne pas attribuer à plusieurs passages des Pères un sens qui, s'il était vrai, conduirait à une erreur professée dans l'*Essai sur l'indifférence.*

» 2° M. Lupus a-t-il donné le sens de S. Irénée? « Comment » les anges, ou le fabricateur du monde ignoraient-ils le pre» mier Dieu, lorsqu'ils étaient dans ses propres domaines, » qu'ils existaient ses créatures, et qu'ils étaient contenus en » lui [1]. » Le savant auteur du *Traditionalisme* [2] a omis ces mots qui précèdent immédiatement sa citation et qui sont indispensables pour comprendre le passage. Ces mots montrent que S. Irénée expose et réfute l'opinion des Gnostiques. Ces sectaires des premiers siècles soutenaient que les anges et même le fabricateur du monde, qui selon eux n'était qu'un ange, ne connaissent point le Dieu suprême. Le grand évêque de Lyon, en réfutant cette erreur, dit : « Toutes choses (*omnia*) » connaissent cela même (*hoc ipsum*) lorsque la raison, gravée » dans les esprits, les met en mouvement (*moveat ea*), et leur » révèle qu'il y a un seul Dieu, Seigneur de toutes choses. » Telle est la phrase qu'on nous oppose. Nous avouons que ce passage est obscur; ce qui n'est pas étonnant, car le texte

[1] Quomodo autem et ignorabant vel angeli aut mundi fabricator primum Deum, quando in ejus propriis essent, et creaturæ existerint ejus, et continerentur ab ipso.

[2] *Le traditionalisme*, t. II, p. 153, et note 53, p. 445.

original est perdu, et nous n'en possédons qu'une traduction latine fort défectueuse. M. Lupus a trouvé le moyen de rendre la phrase claire; mais il ne tient aucun compte ni de la valeur des mots, ni du contexte. Il traduit *omnia* par *tous les hommes :* ce qui est aussi contraire au contexte qu'à la grammaire; car dans ce qui précède et dans ce qui suit il ne s'agit nullement des hommes. De plus, le texte latin porte : *ratio movet* EA, et M. Lupus traduit : *la raison réveille* LES HOMMES. C'est avec autant de raison qu'il traduit *hoc ipsum* par *Dieu.* Voilà par quel procédé on fait dire à S. Irénée : *tous les hommes,* et par conséquent les païens et les sourds-muets non instruits *connaissent Dieu, le seul Dieu, Seigneur de toutes choses.* On aura remarqué que dans sa *lettre* cette phrase est soulignée, tant M. Lupus y attache d'importance! Après avoir porté un défi si solennel, débuter par un texte où il est question des *anges,* c'est assurément être fort malheureux. »

5. Observations de M. Bonnetty.

Les *Annales* ont toujours pensé comme la *Revue de Louvain,* sur le degré de connaissance que les païens ont eue de Dieu. Elles ont toujours regardé ces connaissances comme des traces, des restes incomplets, mutilés, corrompus, mais reconnaissables, à l'aide des Livres saints. Elles ont, comme elle, soutenu que M. de Lamennais avait exagéré la valeur des traditions primitives que les peuples avaient conservées. Voir en particulier notre discussion avec le P. *Chastel* sur ce point [1].

Quant au texte de S. Irénée, nous n'avons rien à ajouter aux explications de la *Revue,* tant elles nous paraissent claires.

6. Discussion d'un texte tiré de Tertullien.

« Le 2e passage qu'on nous oppose est celui où Tertullien dit : « *Personne ne nie* que Dieu soit le Créateur de l'univers, » parce que *personne n'ignore* ce dont la nature l'instruit [2]. » Le mot *personne* est souligné pour indiquer que, selon Tertullien, il n'est pas un seul homme, pas même un païen, pas

[1] *Annales,* t. v, p. 328 (4e série).

[2] Nemo negat, quia nemo ignorat, quod ultrà natura suggerit, Deum esse universitatis conditorem. (*De spectaculis,* c. II, dans *Patr. lat.,* t. II, p. 631.)

même un sourd-muet non instruit, j'allais dire pas un idiot, qui ignore et qui nie que Dieu soit le créateur de l'univers. Tertullien a-t-il pu avancer une telle erreur? Car on ne saurait le contester, la vérité ici est qu'avant Jésus-Christ, personne parmi les païens, pas même un philosophe, pas même un Platon, n'a connu que *Dieu est le créateur de l'univers.* Certes, la création est une vérité démontrée par les principes les plus évidents de la raison et qu'on ne saurait contester sans tomber dans les erreurs les plus absurdes, dans les erreurs de Hégel qui sont la négation même de la raison. Mais ce qui prouve que les théories de M. Lupus sont fausses, et qu'il ne suffit point qu'une vérité soit naturelle et évidente pour être connue *sans le secours de tout enseignement,* c'est que la création, si évidente à la raison, a été ignorée des génies les plus sublimes de l'antiquité. Ce fait est certain, et il s'ensuit que Tertullien en disant : *personne n'ignore que Dieu soit le créateur,* voulait parler des personnes de son temps, de lui-même et de ses lecteurs, tous gens instruits qui n'étaient pas restés étrangers à l'influence du christianisme. Cette interprétation résulte clairement du contexte, mais elle est trop évidente pour insister. Ainsi la deuxième citation ressemble à la première, c'est-à-dire qu'elle est complétement étrangère à notre controverse. Il en est de même de la troisième. »

7. Observations de M. Bonnetty.

Comme le dit la *Revue,* les paroles de Tertullien sont complétement étrangères à la controverse des traditionalistes. Au contraire, Tertullien abonderait plutôt dans leur sens quand il dit : « La raison, c'est la chose de Dieu. Car Dieu, créateur de » toutes choses, a voulu que rien ne fût traité ou compris sans » la raison. C'est pourquoi *ceux qui ignorent Dieu,* ignorent » aussi sa chose, parce qu'aucun trésor n'est ouvert aux » étrangers [1]. »

[1] Quippe res Dei, Ratio; quia Deus omnium conditor nihil non ratione tractari, intelligique voluit. Igitur *ignorantes quique Deum*, rem quoque ejus ignorent necesse est. Quia nullus omnino thesaurus extraneis patet. (*De pœnit.*, c. 1; *Patrol. lat.*, t. 1, p. 1227; texte déjà cité dans les *Annales*, t. II, p. 462. Voir aussi t. V, p. 317 (4e série).

M. Lupus avait dans sa *Lettre* cité ces paroles de S. Cyprien : « Qui est-ce qui rend la faute si grande ? C'est que l'on refuse » de reconnaître celui que l'*on ne peut ignorer*. » La *Revue de Louvain* lui répond :

8. Discussion d'un texte tiré de S. Cyprien.

« M. Lupus dans son ouvrage (p. 447) cite le *traité* 4 de S. Cyprien *De idolorum vanitate*. Notre édition ne renferme qu'*un seul* traité qui porte ce titre. Mais acceptons la citation. Elle ne renferme pas un mot qui soit contraire à notre opinion. C'est la pensée de l'Apôtre qui dit [1] que les Gentils sont inexcusables de ne pas avoir adoré le vrai Dieu, puisqu'ils le connaissaient et que ses divins attributs sont manifestés à la raison par l'aspect des créatures. Nous avons montré ailleurs que nous ne nions point cette vérité, et que pour nous opposer les paroles de l'Apôtre, il faudrait prouver qu'elles s'appliquent à l'homme *privé de toute éducation sociale*, à l'homme placé en dehors de sa condition naturelle; mais le contexte prouve qu'il s'agit d'hommes *vivant au sein de la société*, ayant reçu une grande culture intellectuelle et se donnant comme des sages. Nous rappellerons ici que M. Lupus n'a pas jugé convenable de dire un seul mot de nos observations sur les textes de l'Écriture sainte invoqués dans son ouvrage. Dans cet ouvrage il dit [2] : *Vous expliquez les paroles de l'apôtre saint Paul exactement comme Calvin*. Jusqu'ici nous attendons la preuve ou la rétractation de cette assertion *inqualifiable*. Placé dans cette alternative, et dans une chose aussi grave, un écrivain loyal ne saurait hésiter, il doit prouver son dire ou le rétracter. »

9. Observations de M. Bonnetty.

Voici les paroles de S. Cyprien d'où M. le ch. Lupus tire son objection : « Le peuple même en beaucoup de choses confesse » naturellement Dieu; lorsque l'esprit et l'âme *sont avertis* de » leur auteur et prince. Nous entendons, en effet, dire souvent : » ô Dieu, Dieu le voit, je recommande à Dieu, que Dieu vous » le rende, ce que Dieu veut, si Dieu le permet. Or, la *grandeur*

[1] *Ad Rom.* I, 19.
[2] T. II, p. 406.

» *du délit est de ne vouloir pas reconnaître celui que vous ne* » *pouvez ignorer* [1]. »

Il est bien clair, comme le dit la *Revue de Louvain*, qu'il s'agit là d'hommes vivant dans la société, et par conséquent pourvus de l'éducation et de la révélation sociale. — Ceci n'a donc aucun rapport avec la question controversée qui est de savoir si l'homme *seul*, privé de tout enseignement social, peut connaître Dieu.

Quant aux paroles de S. Paul, les *Annales* ont déjà répondu, comme la *Revue*, par les considérations suivantes :

« Oui sans doute, les cieux et la terre sont des livres où » sont écrites plusieurs des perfections de Dieu; mais il en est » de ces livres comme de tous les autres livres, qui ne disent » absolument rien à ceux qui n'ont pas appris à lire, ou qui » ne connaissent pas la langue dans laquelle ils sont écrits. » Or c'est la tradition, c'est l'enseignement, qui nous appren- » nent et cette langue et à la lire..... S. Paul lui-même a dit: « Parce que dans la sagesse de Dieu, le *monde n'a pas connu* » *Dieu* par la sagesse, il a plu à Dieu de sauver les croyants » par la folie de la *prédication* [2]. » Croit-on que S. Paul et » David, en parlant des ouvrages de Dieu (qui racontent sa » gloire), ont voulu exclure cette connaissance de Dieu, ac- » quise d'une manière vraiment naturelle, c'est-à-dire par la » parole des pères aux enfants, des maîtres aux disciples? C'est » là toute la question [3]. »

10. Discussion d'un texte de Lactance.

« Quatrième témoignage. Lactance dit avec beaucoup de raison : *Celui qui a le sens commun* (nemo est qui sapiat), *s'il se rend compte des choses, comprendra qu'il ne peut y avoir qu'un seul Dieu.* Qui donc oserait nier que celui qui possède là

[1] Nam et vulgus in multis Deum naturaliter confitetur, cum mens et anima sui auctoris et principis *admonetur*. Dici frequenter audimus : *o Deus*, et *Deus videt*, et *Deo commendo*, et *Deus tibi reddat*, et *quod vult Deus*, et *si Deus dederit*. Atque hæc est summa delicti, nolle agnoscere quem ignorare non possis. (*De idolorum vanitate*, n. 9. *Patr. lat.*, t. IV, p. 577.)

[2] Nàm quia in Dei sapientia, non cognovit mundus per sapientiam Deum (*οὐκ ἔγνω ὁ κόσμος διὰ τῆς σοφίας τὸν Θεὸν*), placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes (*I Cor.*, I, 21).

[3] Voir *Annales*, t. I, p. 362, 363 (4e série).

sagesse (*qui sapit*, selon l'expression de Lactance) et qui se rend compte des choses, comprend qu'il y a un seul Dieu? Mais la question controversée entre nous est de savoir si selon Lactance cette vérité si simple et si évidente peut être connue de celui dont la raison n'est pas développée et qui n'a reçu *aucune espèce d'enseignement*. Or Lactance ne dit pas que *tous les hommes* connaissent qu'il y a un seul Dieu. Il dit tout le contraire. M. Lupus lui-même dans son ouvrage (p. 155) immédiatement avant la phrase citée, place cette autre phrase qu'il donne comme appartenant au même texte : « Vient une » autre question, dit Lactance, à savoir s'il y a un seul Dieu » ou plusieurs Dieux; question fort controversée, et sur la- » quelle *les hommes, les nations mêmes diffèrent d'avis ; mais* » *celui qui a le sens commun*, etc. » Il est vrai que cette citation, comme beaucoup d'autres, ne se trouve pas dans l'*édition des Pères* que nous possédons; mais enfin ici l'*altération* n'est que *matérielle ;* il est bien certain que des hommes, des nations mêmes ont contesté l'unité de Dieu; nouvelle preuve qu'il ne suffit pas qu'une vérité soit rationnelle pour être connue de tous les hommes. Au jugement de Lactance, comme au nôtre, la raison qui est sage (*qui sapiat*) et qui se rend compte des choses, ne saurait révoquer en doute l'unité de Dieu. Mais tous les hommes ne sont pas sages, et *avant de se rendre compte* des choses, ils ont besoin de recevoir *des leçons*. C'est ce que pense Lactance, qui a écrit un livre entier pour prouver que les plus savants parmi les Gentils n'ont pas la sagesse, ne connaissent pas les vérités de la religion naturelle démontrées par la raison. Il en donne cette cause : « Nec si philoso- » phi doctrina litterarum mirabiles extiterunt, ego etiam illis » scientiam veri cognitionemque concesserim, *quam nemo* » *cogitando, aut disputando assequi potest*..... Loqui enim bene » potuerunt, ut homines eruditi, *vere autem loqui, nullo mo-* » *do, quia veritatem non didicerant ab eo qui ejus potens esset* » (*Div. Inst.*, lib. III, c. 1). » Nous ne discutons point cette opinion, mais nous constatons que le témoignage de Lactance se tourne contre celui qui l'invoque. »

11. Observations de M. Bonnetty.

Voici le texte entier de Lactance :

« Commençons donc notre ouvrage par la question suivante, qui sera la seconde, à savoir : Si le monde est gouverné par le pouvoir d'un seul Dieu, ou de plusieurs ? Or il n'y a personne, qui soit sage, qui discute en soi la raison, qui ne comprenne, qu'il n'y en a qu'un seul, qui ait créé toutes choses et qui les conserve par la même force par laquelle il les a créées [1]. »

On voit encore que ce texte comme celui de S. Cyprien, ne touche pas même à la question, et la *Revue* a raison d'ajouter, que Lactance favoriserait plutôt l'opinion des traditionalistes, dans les paroles qu'elle cite, dont voici la traduction que nous donnons un peu plus étendue que ne l'a fait la *Revue:*

« Quoiqu'il ait existé des philosophes admirables par leur science des lettres, cependant je ne leur accorderai pas la science et la connaissance du vrai, *connaissance que personne ne peut atteindre par la pensée, ou par la dispute.* Je ne veux point ici blâmer l'étude de ceux qui veulent connaître la vérité, parce que Dieu a fait la nature de l'homme *très-désireuse d'atteindre le vrai ;* mais je veux prouver et convaincre, que cette honnête et louable volonté n'a point été suivie d'effet, parce qu'ils ne savaient ni ce que c'était que le vrai, ni comment, ni où, ni par quel esprit il fallait le chercher..... Car comme toute erreur provient ou d'une fausse religion, ou de la philosophie, pour convaincre l'erreur, il faut renverser l'une et l'autre. Comme les Saintes Lettres nous ont appris, que *les pensées des philosophes sont insensées* (*Rom.* I, 22), il faut le prouver par les raisonnements et par le fait, de peur que quelqu'un, influencé par le nom honnête de sagesse, ou trompé par l'éclat d'une vaine éloquence, préfère croire aux enseignements humains plutôt qu'aux enseignements divins. Ceux-ci *ont été livrés* brièvement et simplement. Car il n'était pas convenable, quand Dieu *parlait* aux hommes,

[1] Sit ergo nostri operis exordium quæstio illa consequens ac secunda : utrum potestate unius Dei mundus regatur, anne multorum ? Nemo est qui quidem sapiat, rationemque secum putet, non unum esse intelligat, qui et condiderit omnia, et eadem, qua condidit virtute, moderetur. (Lactance, *Divinarum institionum*, l. I, c. 3 ; *Patrol. lat.*, t. VI, p. 122.)

» qu'il assurât ses paroles par des arguments, comme si l'on ne » devait pas y ajouter foi. Mais il a parlé comme devait le faire » le grand juge de toutes choses, qui ne doit pas argumenter, » mais proclamer..... Nous n'avons donc pas tant à honorer les » philosophes, ou à craindre leur éloquence. Ils ont pu bien » parler comme des hommes érudits, mais quant à *parler la* » *vérité*, ils ne l'ont pu en aucune manière, parce qu'ils *n'a-* » *vaient point appris la vérité de celui qui en est le possesseur*[1]. »

Puisque nous avons ouvert *Lactance*, citons encore quelques extraits de cet auteur. On verra si M. Lupus, et les adversaires des traditionalistes ont raison de l'alléguer comme professant la doctrine : que tout homme peut connaître Dieu *sans le secours de l'enseignement extérieur*.

« Pour moi, je n'accorde pas même que les philosophes » soient des gens qui étudient la sagesse, parce que l'on ne » parvient point à la sagesse *par cette étude*. Car si la faculté » de *trouver la vérité* était attachée à cette étude, et si cette » étude était le chemin de la sagesse, celle-ci aurait été trou- » vée quelquefois. Or comme elle *n'a pas été saisie* en un si » long espace de temps, et par tant d'esprits qui se sont épui- » sés à sa recherche, il *appert qu'il n'y a là aucune sagesse.*

[1] Nec si philosophi doctrina litterarum mirabiles extiterunt, ego etiam illis scientiam veri cognitionemque concesserim, quam *nemo cogitando, aut disputando assequi potest*. Neque ego nunc reprehendo eorum studium, qui veritatem scire voluerunt, quia naturam hominis Deus *veri adipiscendi* cupientissimam fecit : sed id arguo, id revinco, quod honestam illorum et optimam voluntatem non sit secutus effectus; quia neque quid esset verum ipsum sciebant, neque quomodo, aut ubi, aut qua mente quærendum.... Nam cum error omnis, aut ex religione falsa oriatur, aut ex sapientia, in eo convincendo necesse est utrumque subvertere. Cum enim sit nobis divinis litteris traditum, *cogitationes philosophorum stultas esse* (Rom., I, 22), id ipsum re et argumentis docendum est : Ne quis honesto sapientiæ nomine inductus, aut inanis eloquentiæ splendore deceptus, humanis malit quam divinis credere; quæ quidem *tradita sunt*, breviter ac nude. Nec enim decebat aliter, ut cum Deus ad *hominem loqueretur*, argumentis assereret suas voces, tamquam fides ei non haberetur. Sed ut opportuit est locutus, quasi rerum omnium maximus judex, cujus est non argumentari, sed pronuntiare... Quare non est, quod philosophis tantum honoris habeamus, aut eorum eloquentiam pertimescamus. Loqui enim bene potuerunt, ut homines eruditi, vere autem loqui, nullo modo, quia veritatem non didicerant ab eo, qui ejus potens esset. (Lactance, *Divin. inst.*, l. II, c. 1; *Patr. lat.*, t. VI, p. 349.)

» Ils n'étudient donc pas la sagesse, ceux qui philosophent, » seulement ils croient l'étudier; parce qu'ils ne savent où se » trouve, ni ce que c'est, ce qu'ils cherchent. Soit donc qu'ils » étudient la sagesse ou qu'ils ne l'étudient pas, ils ne sont pas » des sages, parce qu'on ne peut jamais trouver ce qui n'est » pas cherché du tout. Examinons pourtant cette question » même : Si l'on peut trouver quelque chose par cette étude, » où si l'on ne peut rien trouver du tout [1]. »

Voici d'autres paroles encore plus expresses, et nous ne croyons pas que les traditionalistes soient jamais allés si loin, car il s'exprime ainsi dans le chap. suivant :

« La philosophie paraît consister en deux choses, science et » opinion, et rien de plus. La science ne peut venir de l'es- » prit, ni être saisie par la pensée, parce que avoir *la science* » *en soi-même, c'est le propre, non de l'homme, mais de Dieu.* » Or la nature mortelle ne saisit pas d'autre science, que celle » qui *lui vient de l'extérieur*, c'est pour cela que la divine » sagesse a ouvert dans le corps les yeux, les oreilles et les » autres sens, afin que la science *parvînt dans l'esprit, par ces* » *avenues*, etc. [2]. »

Est-il quelque chose de plus clair pour soutenir la nécessité de l'enseignement extérieur? Et voilà l'homme que l'on oppose aux traditionalistes?

12. Discussion d'un texte de S. Hilaire.

« Cinquième témoignage. Quand on dit : *Qui peut regarder*

[1] Ego vero ne studiosos quidem sapientiæ philosophos esse concesserim, quia illo studio ad sapientiam non pervenitur. Nam si facultas inveniendæ veritatis huic studio subjaceret, et si esset id studium tanquam iter ad sapientiam, *aliquando esset inventa.* Cum vero tot temporibus, tot ingeniis in ejus inquisitione contritis non sit comprehensa, *apparet nullam esse ibi sapientiam.* Non ergo sapientiæ student, qui philosophantur; sed ipsi studere se putant; quia illud quod quærunt, ubi, aut quale sit nesciunt. Sive ergo sapientiæ student, sive non student, sapientes non sunt; quia nunquam reperiri potest, quod aut non recte quæritur, aut omnino non quæritur. (*Ibid.*, c. 2, p. 353.)

[2] Duabus rebus videtur philosophia constare, scientia et opinatione, nec ulla alia re. Scientia ab ingenio venire non potest, nec cogitatione comprehendi; *quia in seipso habere propriam scientiam*, non hominis, sed Dei est. Mortalis autem natura non capit scientiam *nisi quæ veniat extrinsecus.* Idcircò enim oculos, et aures, et cæteros sensus patefecit in corpore divina solertia, ut per eos *aditus scientia perveniret* ad mentem. (*Ibid.*, c. 3; *ibid.*, p. 354.)

le monde et n'y point apercevoir Dieu [1]? nous croyons qu'on veut indiquer que l'existence de Dieu se prouve par l'aspect de l'univers. C'est en ce sens que la phrase est employée par plusieurs écrivains. Celui *qui se rend compte des choses*, pour parler comme Lactance, voit le créateur dans la créature; mais c'est là le propre d'un homme *instruit et réfléchi*, et l'expérience prouve que beaucoup d'hommes, et principalement ceux dont l'intelligence n'a reçu aucune instruction, peuvent contempler le ciel sans y voir Dieu. Nous pouvons donc écarter ce texte comme étant étranger à notre controverse. »

13. Observations de M. Bonnetty.

Le texte de S. Hilaire, allégué par M. Lupus, s'applique, comme le dit la *Revue*, à un homme instruit et réfléchi, par conséquent ayant reçu toutes les révélations de la société au milieu de laquelle il vivait. — C'est ce que prouve un autre passage du saint docteur sur ces paroles du *psaume* LXV, v. 10 : « Le prophète appelle tous les hommes à contempler les œu- » vres de Dieu, mais non ces œuvres qui sont exposées à la » vue de tous, le ciel, l'air, la terre, la mer (car tous voient ces » choses), mais *celles qui sont seulement connues par les études* » *des fidèles*, par lesquelles il a été pourvu au salut de » l'homme, avec grande terreur de ses admirables vertus, » comme la peine infligée à Pharaon, etc. [2]. »

14. Sur un texte de S. Ambroise, qui n'est pas de S. Ambroise.

« M. Lupus aurait dû rejeter le sixième témoignage; d'abord parce qu'il est insignifiant, et ensuite parce qu'il prouve que les citations ont été entassées sans critique. Non-seulement le *Commentaire* cité n'est pas l'œuvre de S. Ambroise, mais plusieurs critiques l'attribuent à un pélagien ou à un semipélagien. Produire une telle autorité quand il s'a-

[1] Quis enim mundum contuens Deum esse non sensiat? (S. Hilaire sur le *Psaume* LII, 2; *Patr. lat.*, t. IX, p. 326).

[2] Prophetica igitur prædicatio omnes ad Dei opera contuenda advocavit; sed non ea opera, quæ cunctorum adspectui subjecta sunt, cœli, aeris, terræ ac maris (hæc enim omnes contuentur); sed ea quæ fidelium tantum studiis comperta sunt, quibusque saluti humanæ cum ingenti admirabilium virtutum terrore consultum est, etc. (*In psal.* LXV, v. 10; *Patr. lat.*, t. IX, p. 427.)

git de déterminer les forces de notre nature, c'est une maladresse.

» Nous venons d'examiner avec attention les six premiers témoignages qui devaient *confondre notre témérité*. Cet examen nous a révélé des détails qui ne sont pas sans intérêt et qui sont même très-curieux. Nous aurions pu nous contenter du premier témoignage et dire : *Ab uno disce omnes*. Au lieu d'un, nous avons donné six exemples, et ces exemples nous ne les avons pas choisis; nous avons suivi l'ordre de notre contradicteur; nous avons accepté ce qu'on nous offrait en premier lieu, ce qu'on avait de mieux. L'examen des autres témoignages ne serait pas moins intéressant. Mais pour nous servir des expressions du R. P. Perrone, nos lecteurs sont assez édifiés *sur l'érudition patristique et théologique qui brille du commencement à la fin de l'ouvrage*. La *témérité*, puisqu'on emploie le mot, est assez confondue. Nous serons donc bref sur les témoignages qui suivent.

15. Discussion d'un texte de S. Jean Chrysostome.

» Citons d'abord la phrase la plus concluante des textes extraits de S. Jean Chrysostome :

« Quiconque jette un regard sur le ciel, quel que soit le lieu » où il soit né, reçoit de cette seule vue une instruction suffi- » sante, appropriée à son intelligence... La création fait en- » tendre un langage facile à comprendre et du Barbare et du » Grec, et *de tous les hommes sans exception* [1]. »

» Prenez ces paroles à la lettre, vous qui avez tant de zèle pour former l'esprit des enfants et pour développer leur intelligence, votre pénible labeur et vos soins sont inutiles; abandonnez l'enfant à lui-même, laissez-le courir, en jouant il ne manquera pas de *jeter un regard sur le ciel et il recevra* DE CETTE SEULE VUE *une instruction* SUFFISANTE, *appropriée à son intelligence*. Est-il nécessaire d'ouvrir le livre pour montrer qu'on prend ces paroles trop à la lettre? Par cette phrase oratoire la Bouche d'or enseigne que tous les hommes *peuvent*

[1] Καὶ ὅπουπερ ἄν τις ἀφίκηται, ἀναβλέψαι εἰς τὸν οὐρανὸν ἀρκοῦσαν λήψεται διδασκαλίαν ἀπὸ τῆς θεωρίας.... ὅτι φωνὴν ἡ κτίσις ἀφίησι καὶ Βαρβάροις, καὶ Ἕλλησι, καὶ πᾶσιν ἁπλῶς ἀνθρώποις εὐσύνοπτον. (*Hom.*, IX, n. 2, au peuple d'Antioche; *Patrol. grecque*, t. 49, p. 106.)

lire dans le livre de la nature, et que sous ce rapport il n'y a pas de distinction entre le riche et le pauvre, le Grec et le Barbare, le lettré et le non lettré. Mais c'est ce que nous admettons ; car le Barbare aussi bien que le Grec, le riche aussi bien que le pauvre, le non lettré aussi bien que le savant, vit en société, et sa raison se développe au contact de cette société. M. Lupus va nous dire : vous faites violence au texte, remarquez ces mots, j'ai eu soin de les souligner, *tous les hommes sans exception*. Or vous faites des exceptions; vous exceptez le sourd-muet non instruit, et l'homme séquestré dès son enfance dans une caverne donnant ouverture vers le ciel. Nous demanderons si on ne doit pas excepter les enfants et les idiots qui sont bien des hommes? Pourquoi ne pourrait-on pas ajouter à ces exceptions les hommes beaucoup moins nombreux, qui n'auraient entendu ni une parole, ni VU UN SIGNE propre à les instruire et à développer leur intelligence ? »

16. Observations de M. Bonnetty.

Nos lecteurs adhèreront comme nous aux réflexions de la *Revue*. En parlant du langage de la création, S. Jean Chrysostome a toujours supposé que ceux qui le comprenaient avaient été élevés par la société, et en avaient reçu les enseignements que reçoivent tous les hommes. Il ne parle donc pas de ces hommes dont il s'agit ici, et que l'on suppose n'avoir pas reçu ces enseignements. Tous ces arguments de M. *Lupus* passent donc à côté de la question.

Ailleurs S. Jean semble même abandonner l'idée d'*innéité* de la connaissance de Dieu. Car il dit, en parlant des païens : « Ne se contentant pas des *termes qui leur étaient donnés*, » ils voulurent *inventer, trouver* quelque chose de plus ; c'est » pourquoi ils perdirent même ce qu'ils savaient. Car ils désiraient quelque chose de nouveau. Il en est de même de toutes les doctrines grecques. » — Et un peu après : « S'ils n'avaient brouillé toutes choses par leurs raisonnements, par » leurs syllogismes et leurs sophismes, ils ne seraient pas tombés dans de semblables erreurs [1]. »

[1] Ἤθελον γάρ τι πλέον εὑρεῖν, καὶ οὐκ ἠνέσχοντο τῶν δοθέντων ὅρων· διὸ καὶ τούτων ἐξέπεσον· καινοτομίας γὰρ ἦσαν ἐπιθυμεταί. Καὶ γὰρ τοιαῦτα πάντα τὰ

Et ailleurs encore :

« Voici donc ce que dit le prophète : « Ses ouvrages sont si » parfaits, qu'ils donnent aux esprits des hommes, qui y *por-* » *tent leur attention et qui sont sages,* une connaissance très- » puissante, très-claire et très-évidente de Dieu [1]. »

Quant à la manière dont les hommes ont connu les premières vérités obligatoires à croire et à pratiquer, il parle comme les traditionalistes :

« Car Dieu, créateur du genre humain, *parlait au commen-* » *cement aux hommes par lui-même,* selon la manière qu'ils » pouvaient comprendre. Ainsi il vint à Adam, ainsi il apos- » tropha Caïn; ainsi il parla avec Noé; ainsi il devint l'hôte » d'Abraham [2]. »

17. Discussion d'un texte de S. Cyrille.

« S. Cyrille d'Alexandrie dit : « *La connaissance de Dieu est* » *une science qui s'enseigne d'elle-même, dont l'homme s'instruit* » *de lui-même.* Cette connaissance est chez tous les hommes » l'effet d'un enseignement, non d'un autre homme, mais de » leur nature [3]. » M. Lupus n'admet sans doute pas que S. Cyrille enseigne cela au sens de Julien et d'autres philosophes qui, en soutenant que *la connaissance de Dieu est une science dont l'homme s'instruit de lui-*MÊME, et que la religion naturelle étant impliquée dans la connaissance de Dieu et de l'homme, prétendent que la *révélation est inutile.* Non, certes, la connaissance de Dieu, cette science des sciences, n'est pas le fruit de *la spontanéité absolue* de la raison. Les Pères, les

Ἑλληνικά.... Εἰ γὰρ μὴ λογισμοῖς ἐπέτρεψαν καὶ συλλογισμοῖς καὶ σοφίσμασι τὰ καθ' ἑαυτούς, οὐκ ἂν ἔπαθον, ὅπερ ἔπαθον. (Sur *l'Épître aux Romains,* homél. III, n. 3; *Patrol. grecque,* t. 60, p. 414.)

[1] Ὁ τοίνυν ὁ Προφήτης λέγει, τοιοῦτόν ἐστιν· ὅτι οὕτως ἐστὶν ἀπηρτισμένα, ὡς τοῖς προσέχουσι καὶ νοῦν ἔχουσιν ἀκριβεστάτην καὶ σαφῆ καὶ τρανοτάτην τὴν περὶ αὐτοῦ γνῶσιν ἐντιθέναι τῇ διανοίᾳ τῶν ἀνθρώπων. (Sur *le psaume* 110, n. 2; *Patrol. grecque,* t. 55, p. 282.)

[2] Ἐπειδὴ γὰρ ἐξ ἀρχῆς πλάσας τὸν ἄνθρωπον ὁ Θεὸς, δι' ἑαυτοῦ διελέγετο τοῖς ἀνθρώποις, ὡς ἀνθρώποις ἀκοῦσαι δυνατὸν ἦν. Οὕτος γὰρ πρὸς τὸν Ἀδὰμ ἦλθεν· οὕτως τῷ Κάϊν ἐπετίμησεν· οὕτως τῷ Νῶε · ιελέχθη· οὕτως ἐπεξενώθη τῷ Ἀβραάμ. (*Hom.* 2e, n. 2, sur le 1er ch. de la Genèse; *Patr. gr.*, t. 53, p. 27.)

[3] Διισχυρίζεται μὲν γὰρ ὡς ἀδίδακτόν τι χρῆμα καὶ αὐτομαθὲς ἀνθρώποις, τὸ εἰδέναι Θεόν. (*Contre Julien,* l. II; *Patrol. grecque,* t. 76, p. 580.)

théologiens et les Souverains Pontifes disent: *Deus sine Deo non cognoscitur*. L'histoire démontre que la connaissance de Dieu ne brille que là où ont pénétré les missionnaires de la *bonne nouvelle*. Il ne faut donc pas prendre les paroles de S. Cyrille trop à la lettre; il ne dit que ce que nous affirmons, c'est-à-dire que la raison et tous les êtres de la création proclament l'existence de Dieu. Ce qui est clair, c'est que l'illustre docteur admet l'idée *innée de Dieu*, que nous défendons aussi, et que M. Lupus *rejette* (t. II, p. 54). »

18. Observations de M. Bonnetty.

Les textes que M. Lupus cite contre le traditionalisme de la *Revue de Louvain* sont empruntés par S. Cyrille à *Hermès* trismégiste et à *Julien* l'apostat. Julien prétendait que Moïse avait eu tort de n'avoir parlé que de la création des choses matérielles. S. Cyrille lui répond avec raison qu'Hermès et lui-même reconnaissent que, par la vue de ces choses matérielles, l'homme apprend à connaître Dieu. Hermès en effet dit: « Dieu a fait toutes choses, afin que par ces choses vous le » voyiez [1]. » Mais ce qui prouve que S. Cyrille pas plus qu'Hermès n'entendaient exclure l'enseignement social et croire que la vue de la création suffit pour révéler Dieu, c'est ce que ce dernier a un chap. tout exprès, le VII^e^, pour prouver que le *grand mal, parmi les hommes, est leur ignorance des choses de Dieu*. Or, quel remède leur conseille-t-il? Il leur dit: « *Consultez un maître*, qui, comme par la main, vous ensei- » gne la voie qui mène aux portes de l'intelligence [2]. »

Au surplus tous les discours d'Hermès sont donnés *comme révélés*. Voilà comment cet auteur prétend que l'homme n'a pas besoin de l'enseignement pour pouvoir connaître Dieu.

Quant au texte de *Julien* dont M. Lupus se garde bien de parler, peut-on le citer comme prouvant que l'homme peut connaître Dieu, avec le seul secours de la nature? Le voici: « Mais que cela soit *non enseigné*, mais *par la nature* appar-

[1] Δι' αὐτὸ τεῦτο πάντα ἐποίησεν, ἵνα διὰ πάντων αὐτὸν βλέπῃς. (Hermes *Pymander*, c. XI, n. 22, et S. Cyrille, *contre Julien*, l. II; *Patr. grecque*, t. 76, p. 580.)

[2] Ζητήσατε χειραγωγὸν τὸν ὁδηγήσοντα ὑμᾶς ἐπὶ τὰς τῆς γνώσεως θύρας. (*Ibid.*, c. VII, n. 2.)

» tienne aux hommes, la première preuve en est le *commun* » *désir* ou commune *aspiration* de tous les hommes, en par- » ticulier et en public, par homme ou par nations, *vers le di-* » *vin*. Car tous, *sans enseignement*, nous croyons *quelque chose* » *de divin*; mais parler de cela, d'une manière exacte, non- » seulement cela n'est pas *facile à tous*, mais c'est même *tout* » *à fait impossible* à ceux qui le connaissent. » Et peu après : « Car nous tous, hommes, nous sommes tellement attachés, » *par la nature*, au *Ciel* et aux Dieux qui y sont apparents, que » si quelqu'un prend pour soi un *autre Dieu*, en sus de ceux- » là, il lui assigne le Ciel pour demeure[1]. »

Voilà le texte que cite S. Cyrille. Il est tout à fait concluant pour prouver que Moïse n'a pas eu tort de parler seulement de la création matérielle et non des anges. Mais quel rapport cela peut-il avoir avec la question soulevée par la *Revue de Louvain* et par tous les traditionalistes, que l'homme n'arrive pas à cette connaissance, *indépendamment et en dehors de l'état social* qui est l'état naturel de l'homme? Celui qui émet ces assertions était non-seulement un homme *socié*, mais encore un chrétien, qui rejetait en ce moment l'enseignement chrétien et convenait que le plus savant ne peut aller, par sa nature (*sociée*, ne l'oublions pas) au delà du *désir*, d'une *propension* (προθυμία) *vers le divin* (τὸ θεῖον), et ce divin, c'est, en définitive le Ciel et les Dieux qui nous y apparaissent. En vérité est-il quelque chose qui prouve mieux que celui qui renonce à l'enseignement s'égare?

Au reste n'allons pas croire que S. Cyrille, comme l'avance hardiment M. Lupus, accorde à Julien que tous les hommes connaissent Dieu par leur propre nature, car 6 lignes plus bas, il dit : « Mais des hommes, autres que ceux dont nous par-

[1] Ὅτι δὲ οὐ δι' ἀκτὸν, ἀλλὰ φύσει τοῦτο τοῖς ἀνθρώποις ὑπάρχει, τεκμήριον ἡμῖν ἔστω πρῶτον, ἡ κοινὴ πάντων ἀνθρώπων ἰδίᾳ καὶ δημοσίᾳ καὶ κατὰ ἄνδρα καὶ ἔθνη περὶ τὸ Θεῖον προθυμία. Ἅπαντες μὲν γὰρ ἀδιδάκτως θεῖόν τι πεπιστεύκαμεν· ὑπὲρ οὗ, τὸ μὲν ἀκριβὲς, οὔτε πᾶσι ῥᾴδιον, οὔτε τοῖς ἐγνωκόσιν, εἰπεῖν εἰς πάντα δυνατόν. Καὶ μεθ' ἕτερα πάλιν· Ταύτῃ δὴ τῇ κοινῇ πάντων ἀνθρώπων ἐννοίᾳ πρόσεστι καὶ ἄλλη. Πάντες γὰρ ἄνθρωποι, οὐρανῷ, καὶ τοῖς ἐν αὐτῷ φαινομένοις θεοῖς, οὕτω δή τι φυσικῶς προσηρτήμεθα, ὡς καὶ εἴ τις ἄλλον ὑπέλαβε παρ' αὐτοὺς τὸν Θεὸν, οἰκητήριον αὐτῷ πάντα τὸν οὐρανὸν ἀπένειμεν. (*Ibid.*, p. 580.)

» lons, *n'ont point connu Dieu par les créatures*, mais ils étaient » tellement *abrutis*, et avaient perdu *tellement tout sens hu-* » *main*, qu'ils accordèrent les honneurs divins, non-seulement » au ciel, à la terre, à la lune et aux autres astres, mais placè- » rent dans les temples divers simulacres d'animaux, d'oi- » seaux, de reptiles, et les nommèrent dieux et sauveurs [1].

Voilà le Père que l'on invoque pour soutenir contre les traditionalistes que l'homme n'a besoin que de la nature ou de la vue de l'univers, sans aucun enseignement extérieur quelconque, pour connaître Dieu ?

19. Conclusion de la *Revue* de Louvain.

« On sait maintenant ce qu'il faut penser de cette *chaîne de témoignages* dont M. Lupus avait voulu *nous serrer et nous garotter*. Il n'a pas fallu de grands efforts pour nous *dégager de son importune et invincible étreinte*. Car cette chaîne n'est qu'un fantôme qui disparaît dès qu'on le regarde de près. Puisse notre savant contradicteur se délivrer de ce fantôme aussi facilement que nous ! Il pourra du moins se convaincre que nous ne disions pas une chose fausse en affirmant avoir lu toutes les citations ; ce qui est difficile, mais pas impossible. Quand nous disions que les textes invoqués ne se rapportent point à notre controverse, ce n'était pas de notre part *un trait d'incroyable hardiesse* ou *d'étonnante distraction* ; c'était le résultat d'une conviction raisonnée et puisée dans l'examen attentif des textes. Cependant, quoique vraie, l'assertion, nous l'avouons, n'était pas vraisemblable, et nous ne sommes pas fâché d'avoir eu l'occasion de la confirmer. Notre contradicteur, en portant la main avec trop de précipitation à un échafaudage péniblement construit et qui menaçait ruine, n'a fait que précipiter sa chute et rendre la ruine *irréparable*. Nos lecteurs ont sous les yeux la preuve qu'aucune des citations ne prouve la thèse de notre adversaire. Si les textes produits au

[1] Οἵ γε μὴν ἕτεροι, περὶ ὧν ὁ λόγος, οὔτε Θεὸν ἐγνώκασι διὰ τῶν κτισμάτων. Ἀλλὰ γὰρ ἦσαν οὕτως ἐμβρόντητοι, καὶ φρενὸς ἔξω γεγόνασιν ἀνθρωποπρεποῦς, ὡς μὴ μόνον οὐρανῷ, καὶ γῇ, καὶ σελήνῃ, καὶ τοῖς ἑτέροις τῶν ἄστρων ἐλθεῖν προσκυνεῖν· ἀλλὰ γὰρ καὶ ἐν σανίσι εἴδη πολύμορφα καθιδρύσαι, ἐγχαράξαι τε μορφὰς αὐτοῖς οὐκ ἀνθρωπείας μόνον, ἀλλὰ καὶ ζώων, ἀλόγων, καὶ πτηνῶν τε, καὶ ἑρπετῶν· καὶ θεοὺς αὐτὰ καὶ σωτῆρας ἀποκαλεῖν (*Ibid.*, p. 581).

grand jour de la discussion n'ont aucune valeur, on conclura *a fortiori* que les témoignages laissés dans l'ombre sont destitués de toute force probante.

» Le langage des théologiens, des exégètes et des apologistes est le même que celui des Pères. Ils disent que l'homme dont la raison est suffisamment développée, *ratione utens, rationis exercitio pollens*, ne saurait ignorer invinciblement l'existence de Dieu. Mais *l'âge de raison* et *l'usage de la raison* ne sont pas deux expressions synonymes. On ne réfute point les écrivains qui prétendent que *le commerce social est indispensable pour parvenir à l'usage et au développement de la raison*, en se contentant de leur opposer l'autorité des théologiens qui enseignent que l'homme *qui a l'usage de la raison*, l'homme dont la raison est suffisamment exercée, *rationis exercitio pollens*, peut parvenir à la connaissance de Dieu. Tel est le paralogisme que nous avons dévoilé. M. Lupus ne répond pas; mais en revanche il nous prête bénévolement une pensée qui n'est pas la nôtre; il nous fait dire que dans tous ces passages les théologiens n'ont en vue que *les savants*, les philosophes grecs et les païens. Nous signalons ce subterfuge à ceux qui ne se sentent pas *capables d'avaler d'une seule bouchée les Pyrénées et les Alpes*. »

La *Revue* continue à répondre avec beaucoup de sens et de raison à diverses objections de M. Lupus, et lui prouve surtout combien il a eu tort de soutenir que le concile d'Amiens est opposé aux opinions qu'elle soutient. Mais nous n'avons voulu extraire de ce long article que ce qui concerne l'autorité des Pères invoquée contre le traditionalisme. L'article suivant va nous mettre au courant de la polémique entre le P. Perrone et la *Revue*.

A. BONNETTY.

Polémique traditionnelle.

LETTRE DU R. P. PERRONE,

CONTRE LA PHILOSOPHIE TRADITIONNELLE DE LA REVUE DE LOUVAIN,

SUIVIE DE SA RÉFUTATION,

PAR L'UN DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Nous avons vu dans le précédent article avec quelle légèreté M. le chan. Lupus a cité divers textes des Pères pour attaquer l'enseignement des professeurs de l'*Université catholique de Louvain*. La réponse que nous avons publiée, ne laisse rien à désirer. Cependant, le P. Perrone, si connu par son *Cours de théologie* et par son influence sur l'enseignement qui se donne au collége des jésuites à Rome, a cru devoir donner son entière approbation aux opinions de M. le chan. Lupus. Sa lettre répandue en Belgique y élevait de grandes préventions contre l'enseignement de l'*Université de Louvain*. MM. les professeurs ont cru devoir publier sa lettre, qu'ils font suivre d'une réponse détaillée. Les *Annales de philosophie* doivent à leurs lecteurs de les tenir au courant de ces débats, qui prouvent le triste état de l'enseignement philosophique, puisque des personnes si influentes sont dans un tel dissentiment sur le point le plus important de l'éducation. C'est pour cela qu'elles donnent ici et la lettre du Révér. P. Perrone et la réponse de la *Revue*.

1. Lettre du P. Perrone à M. le Chanoine Lupus, à Liége.

Rome, le 15 septembre 1859.

Monsieur et honoré Chanoine,

Je suis en train de terminer la lecture du dernier volume de votre inappréciable ouvrage sur le *Traditionalisme* et le *Rationalisme*. J'eusse voulu l'achever entièrement, avant de vous communiquer ma manière de voir sur votre travail; mais d'un côté, l'importance et la quantité des matières renfermées dans le 3e volume, et de l'autre, la multiplicité chaque jour croissante de mes occupations, pouvant me forcer malgré moi à retarder de vous faire parvenir, avec l'expression de ma reconnaissance pour l'envoi de votre ouvrage, le faible témoignage des sentiments que sa lecture m'a inspirés, je me hâte de vous envoyer ces quelques lignes.

Votre travail m'a paru l'un des plus beaux et des plus complets que j'aie jamais lus en ce genre. Une logique sévère, une exposition lucide, une intelligence complète et approfondie de la matière le distinguent et lui donnent à mes yeux un mérite tout particulier.

Le sujet que vous traitez, le *Rationalisme* et le *Traditionalisme*, est développé dans toutes ses parties, avec une perspicacité, une habileté, qui ne laisse absolument rien à désirer : l'exactitude et l'orthodoxie de la doctrine lui donnent son relief principal. Vous avez su toucher les points les plus délicats, sans sortir un instant de la vérité. Tels sont ceux qui concernent l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, ce qui en dépend et s'y trouve uni, en traçant avec précision la ligne qui distingue ces deux ordres.

Le *péché originel* et sa propagation parmi la descendance d'Adam, ainsi que les conséquences qui en découlent, tant pour la vie présente que pour la vie future, sont exposés en maître, et révèlent dans l'auteur, non moins un habile philosophe qu'un profond théologien.

La question de l'*origine du langage*, question si ardue et si agitée de nos jours, me paraît si bien traitée, qu'elle doit satisfaire l'esprit le plus difficile, pourvu qu'il cherche sincèrement la vérité. Vous appuyez cette démonstration de la théorie inattaquable de l'*activité spontanée des facultés de l'intelligence et de la volonté*, propriétés essentielles de l'âme humaine, de façon à couper court à toute objection sérieuse. Enfin votre démonstration reçoit une nouvelle force des faits empruntés à l'expérience, en ce qui concerne les sourds-muets et les enfants qui ont été abandonnés et ont grandi *en dehors du commerce des hommes*, lesquels cependant sont capables de moralité et partant capables de connaître l'existence d'un législateur suprême ou de Dieu ; de manière qu'on ne puisse révoquer ce fait en doute, à moins qu'on ne veuille admettre la doctrine, proscrite par l'Eglise, *du péché philosophique*.

Vous combattez enfin avec tant de force, avec un tel ensemble de raisons et un tel cortége d'autorités, la base principale du *Traditionalisme*, la nécessité absolue ou physique de *la révélation des vérités de l'ordre naturel*, qu'on peut affirmer que vous fermez toute issue et tout échappatoire à quiconque veut sincèrement rester attaché aux décisions de l'Eglise, au consentement unanime des Pères, et à l'enseignement commun des Théologiens jusqu'à l'époque actuelle. Parmi ces derniers, ceux qui se sont le plus distingués par la profondeur de leur savoir et l'orthodoxie de leur doctrine, sont unanimes à proclamer *la seule nécessité morale* de la révélation pour arriver à la connaissance des vérités de *l'ordre moral naturel*. Suivant les traces de l'Ange de l'école, les apologistes de la religion les plus remarquables qui ont combattu les incrédules et les Rationalistes, sont pleinement d'accord sur ce point.

Le *traditionalisme* est de fraîche date, l'antiquité tout entière ne l'a pas connu, ou plutôt elle lui est opposée ; le bon sens lui-même le repousse. *Ce bon sens*, c'est-à-dire ce *tact fin* de la vérité qui est l'apanage spécial de l'esprit romain, est peut-être, d'après ma manière de voir, la cause qui a empêché cette nouvelle doctrine de prendre racine à Rome, et d'y trouver, autant que je sache, *un seul partisan*. Les *quatre propositions* émises par la sacrée congré-

gation de l'Index, sont d'ailleurs des preuves palpables pour quiconque ne cherche point de subterfuge.

Comme vous le voyez, Monsieur le Chanoine, par cette appréciation générale, je n'ai entendu vous rendre compte que de l'impression que m'a fait éprouver la lecture de cet ouvrage remarquable sous tous les rapports, et nullement en faire une analyse, et moins encore descendre aux détails; ce qui dépasserait les limites d'une lettre.

J'ai admiré l'érudition patristique et théologique qui brille du commencement à la fin de votre ouvrage; mais j'ai admiré plus encore *l'esprit de modération* dont vous faites preuve avec tant de raison à l'égard de vos adversaires. En effet, ceux que vous combattez sont des hommes instruits et pieux, qui ont embrassé *le traditionalisme comme la voie la plus propre à leur avis*, pour défendre notre sainte religion et combattre avec succès les incrédules et les rationalistes; et en cela nous devons louer leur zèle et rendre justice à leur pureté d'intention. La discussion de ce point de controverse a exigé de votre part de longues études, de profondes recherches, et vous a amené à éclaircir bien des points, qui jusqu'alors n'avaient pas été mis dans tout leur jour. J'espère qu'après ce beau travail, vos adversaires se rangeront à votre avis, vous tendront une main amie et uniront leurs efforts aux vôtres pour combattre l'ennemi commun.

Agréez, en terminant, Monsieur le Chanoine, mes plus sincères félicitations et l'expression des sentiments de haute estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,
JEAN PERRONE,
de la C^ie de Jésus.

A Monsieur le Chanoine J. Lupus, à Liége.

2. Réponse de la *Revue de Louvain* à la lettre du P. Perrone.

Voici maintenant la réponse de la *Revue* de Louvain, et qui n'est signée d'aucun nom.

«Le *Journal historique* publie dans sa dernière livraison une lettre du R. P. Perrone à M. le chanoine Lupus. Selon cette lettre, répandue à profusion, le Traditionalisme doit être rejeté par *quiconque veut sincèrement rester attaché aux décisions de l'Eglise* et suivre sans subterfuge les propositions émises par la sacrée Congrégation de l'Index. C'est assez grave pour exiger quelques observations. En les présentant aux lecteurs de la *Revue*, nous entendons bien ne pas nous écarter du respect que nous professons pour le savant et pieux théologien. Nous combattrons l'affirmation inexacte et non la personne. Nous prendrons le sens qui se présente assez naturellement à l'es-

prit et qui sera accepté en Belgique ; si ce n'est pas le sens de l'auteur, nous nous ferons un devoir de le déclarer.

» D'abord nous demandons ce que le R. P. Perrone entend par *traditionalisme?* La question ne manque pas d'importance, car le terme est assez vague et peut servir à exprimer la vérité ou l'erreur selon la signification qu'on attache au mot.

» En général on désigne sous le nom de *traditionalisme* l'opinion de quelques écrivains qui, ne distinguant pas assez la raison de la foi, soutiennent que les *lumières naturelles de la raison sont insuffisantes pour connaître avec certitude* aucune des grandes vérités de l'ordre moral; que l'homme ne saurait *démontrer* l'existence de Dieu, la liberté et la spiritualité de l'âme, *sans s'appuyer sur la révélation.* Cette opinion, contraire à toute la tradition chrétienne, renverse la foi en détruisant la raison. Nous l'avons toujours combattue, et, selon l'acception la plus ordinaire du mot, nous ne sommes point traditionalistes (A).

» Mais sous le nom de *traditionalisme* M. le chanoine Lupus a voulu réfuter une opinion que nous défendons et qui au fond est la doctrine clairement formulée *dans le concile d'Amiens.*

» Cette opinion, d'une part, laisse à la raison toute sa force et son activité propre; elle enseigne que l'homme *dont l'intelligence est suffisamment développée,* peut, par les lumières de la raison et sans s'appuyer sur la révélation, connaître et démontrer plusieurs vérités métaphysiques et morales, parmi lesquelles il faut ranger l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la liberté de l'homme et la distinction essentielle du bien et du mal. Mais, d'autre part, nous nions la *spontanéité absolue de la raison,* invoquée par les rationalistes pour expliquer l'origine des connaissances religieuses et morales. Nous prouvons par l'observation des faits que, si l'homme avait été créé dans l'*état de mutisme et d'ignorance complète,* comme les rationalistes le prétendent, jamais, sans le secours de Dieu, il ne serait sorti de cet état d'abrutissement. Tout en respectant l'opinion des auteurs catholiques qui défendent le contraire,

(A) Nous n'avons pas besoin de dire que les *Annales* ne sont pas traditionnalistes au sens que l'expose ici la *Revue.* Nous pourrons le prouver un jour, mais ce n'est pas ici le lieu. (A. B.)

nous soutenons que, selon les lois ordinaires de l'ordre actuel des choses, la raison, *privée de tout enseignement social*, ne saurait acquérir un développement suffisant pour connaître Dieu et démontrer son existence.

» Telle est l'opinion que M. Lupus a voulu combattre sous le nom de *traditionalisme;* ce mot doit avoir la même signification sous la plume du R. P. Perrone.

» Dans un article précédent, nous avons montré que les critiques, les arguments et les censures de M. Lupus *n'ont aucune valeur*, parce qu'il confond deux opinions entièrement opposées. Ses lettres qui nous ont été adressées n'ont fait que confirmer nos observations. Ces observations peuvent s'appliquer au savant théologien de Rome si, suivant les mêmes errements, il a voulu frapper d'un seul coup deux opinions radicalement distinctes, dont l'une doit être rejetée, tandis que l'autre est une opinion libre autorisée dans l'Eglise.

» On n'accusera pas le R. P. Perrone d'être trop sévère dans l'examen des preuves philosophiques de M. Lupus. Il approuve tout et sous tous les rapports, sans même ajouter cette réserve de la *Civiltà : Nous ne dirons pas* que toutes ces preuves *soient également heureuses et que rien à notre manière de voir ne semble avoir besoin de quelque correction.* L'approbation fait une mention spéciale des sourds-muets, comme si l'auteur sur ce point n'était pas *en désaccord manifeste* avec le témoignage des instituteurs des sourds-muets les plus compétents.

» Le savant théologien s'applique à couvrir de son autorité les endroits de l'ouvrage qui prêtent le plus à la critique. *La question de l'*origine du langage, dit-il, *question si ardue et si agitée de nos jours, me paraît si bien traitée qu'elle doit satisfaire l'esprit le plus difficile, pourvu qu'il cherche sincèrement la vérité.* Dans des questions si ardues et si controversées parmi les hommes les plus distingués, nous nous garderions de dire que ceux qui n'admettent pas notre opinion *s'obstinent à repousser la vérité.* Ce qui est ici certain, c'est *qu'en fait* l'homme n'a pas été créé muet et n'a pas dû inventer le langage, comme certains philosophes le prétendent. A côté de ce point important se trouve une question secondaire, c'est de savoir si l'homme créé muet *aurait pu inventer le langage.* Les avis sont

partagés. M. Lupus répond que l'homme *aurait pu inventer le langage*, et voici sa preuve : l'homme est créé pour la société; or la parole est nécessaire pour vivre en société : donc l'homme a pu *inventer le langage* [1].

» On répond que l'argument serait concluant si l'on admettait l'hypothèse des rationalistes qui soutiennent que l'homme, créé ignorant et muet, a dû inventer le langage pour pouvoir vivre en société. Mais cette hypothèse est aussi contraire à la raison qu'aux livres saints. L'homme a parlé dès l'origine. Dans sa réplique, M. Lupus, après quelques considérations fort embrouillées, s'attache à prouver que l'homme a *la faculté de parler*. « L'homme parle, dit-il, donc il a la faculté de par-» ler. — Nous l'avons déjà démontré, et c'est une vérité claire » comme un axiome, il est contradictoire de dire qu'il y a fa-» culté et en même temps incapacité naturelle de faire les » actes de cette faculté [2].» C'est clair, *trop clair même*. Je parle, donc je peux parler ; or, si je peux parler, c'est qu'il n'y a pas *en moi incapacité naturelle de faire les actes de la faculté de la parole ;* manière philosophique de dire que je ne suis pas incapable de parler ; car si j'étais naturellement incapable de parler, je ne parlerais pas. S'ensuit-il que j'aurais pu *inventer la parole ?* Voilà la question. De ce que l'homme a la faculté de parler, M. Lupus conclut qu'il a pu *inventer* le langage. La conclusion est tant soit peu trop large. Il est vrai que dans l'*état de nature pure* (dans le sens des philosophes), l'homme créé muet, pour pouvoir parler, aurait dû commencer par *inventer la parole.* Mais la question est précisément de savoir si l'homme créé muet aurait pu inventer la parole. L'état de nature pure, admis comme possible par les théologiens, n'est pas l'*état de nature* rêvé par les philosophes.

» Ceux qui admettent que l'homme *n'aurait pu inventer le langage,* invoquent l'autorité des faits, cette grande voix de la nature. M. Lupus donne une réponse satisfaisante à quelques-uns de ces faits, mais il n'aborde pas la discussion des faits auxquels on attache le plus de valeur [3]. Il indique ensuite

[1] *Le Traditionalisme*, etc., t. II, p. 34 et 35.
[2] *Ibid.*, p. 36.
[3] Voir pp. 37-40.

d'une manière assez vague l'argument auquel ses adversaires attachent le plus d'importance. « On me dira, dit-il, tous les » systèmes, même les plus ingénieux, qui ont été imaginés » pour expliquer comment l'homme pourra se former un lan- » gage, sont remplis d'impossibilités. Il y a contre l'invention » du langage des objections insolubles. » Cette preuve, longuement développée par des hommes de grand nom, forme le fond de leur démonstration. M. Lupus se contente de répondre qu'on ne peut expliquer clairement *comment* l'homme peut inventer le langage, que c'est un mystère [2]. On l'avouera, c'est un peu faible. Nous espérons que ceux de nos lecteurs qui possèdent l'ouvrage voudront bien s'assurer par eux-mêmes de la fidélité de notre analyse; ils verront que c'est à peine si l'auteur a voulu effleurer cette question si ardue, qui a donné lieu à des travaux importants où les deux opinions sont savamment discutées. Il ne faudra pas juger le mérite de l'ouvrage par cette question; car, à vrai dire, c'est une des parties les plus faibles. Au reste, c'est une question secondaire, nous y attachons peu d'importance, et nous n'avons pas à nous prononcer entre les diverses opinions. Nous avons seulement voulu montrer que *cette question n'est pas si bien traitée qu'elle doive satisfaire l'esprit le plus difficile, pourvu qu'il cherche sincèrement la vérité*. Nous aurions même gardé le silence si le R. P. Perrone n'avait émis des assertions beaucoup plus graves.

» Mais ce qui nous étonne, c'est de voir un célèbre théologien accepter comme preuves *tous les témoignages des Pères* et des théologiens cités dans l'ouvrage de M. Lupus. Ces témoignages n'occupent pas moins de 400 pages compactes. Peu de personnes auront lu cette série interminable de textes; et la démonstration a dû paraître péremptoire à tous ceux qui sans lire auront cru que les autorités alléguées appuient l'opinion de l'auteur. Nous avons examiné toutes ces citations avec la plus grande attention, soutenue par l'importance du sujet; nous avons eu recours au contexte pour les passages qui pouvaient offrir un double sens. Or nous affirmons de nouveau que ces textes ne se rapportent point à notre controverse. La

[1] *Ibid.*, p. 40.

question débattue est de savoir comment *notre intelligence se développe,* comment *l'homme parvient à l'usage de la raison.* M. Lupus veut prouver comme thèse que l'*enseignement social n'est pas indispensable pour parvenir à l'usage et au développement de la raison.* Or, pour prouver cette thèse, il entasse tous les passages où les Pères et les théologiens disent que l'homme, *qui a l'usage de la raison et dont l'intelligence est suffisamment développée, l'homme dont l'esprit a été cultivé,* le philosophe grec et le philosophe chrétien, peut par les *lumières de la raison* connaître et démontrer l'existence de Dieu, la distinction du bien et du mal, etc. Le paralogisme ne saurait être plus patent; et nous sommes étonné que le R. P. Perrone n'en ait pas fait la remarque. Car dans sa théologie il fait très-bien observer que, « quand nous parlons de la faculté qu'a la rai» son de connaître Dieu et de prouver son existence, nous vou» lons parler de la raison *suffisamment exercée et développée,* » ce qui a lieu au moyen de la société et des secours qui se » trouvent dans la société, et que ne peut certainement se » procurer celui qui est nourri et qui grandit hors du com» merce des autres hommes [1]. » Nous ne saurions mieux dire pour montrer que les témoignages allégués par M. Lupus n'ont aucune valeur contre les *traditionalistes* (puisqu'on emploie ce mot) qui ne parlent point de l'homme *instruit,* mais de l'homme *isolé,* de l'homme privé du don de la parole et dépourvu de toute instruction. On ne saurait réfuter leur opinion par l'autorité des Pères et des théologiens, parce qu'une affirmation quelconque ne suffit pas pour faire dire aux Pères et aux théologiens ce qu'ils n'ont pas dit, et le contraire de ce que plusieurs ont affirmé.

» Le R. P. Perrone, quel que fût son désir d'écarter une opinion qu'il ne partage pas, n'aurait pas *dû invoquer le témoignage unanime des Pères et le sentiment des théologiens;* car son assertion n'est confirmée par aucun des textes cités dans l'ouvrage de M. Lupus. Il *a un tort plus grand encore* et qu'il est impossible d'excuser, c'est d'affirmer que l'opinion attaquée par

[1] *De loc. theol.*, part. III, sect. 1, c. 1. Les *Annales* ont les premières cité ce texte du P. Perrone, t. XII, p. 58 (3e série), et t. II, p. 68 (4e série).

M. Lupus est *contraire aux décisions de l'Eglise*. Quelles sont ces décisions? Nous l'ignorons; et jusqu'à ce qu'on veuille bien nous les faire connaître, nous devons nous contenter d'opposer une négation à une simple affirmation. Dans une controverse libre avancer une telle assertion, c'est enfreindre les prescriptions formelles du Saint-Siége.

» Le R. P. Perrone n'en est pas moins *dans le faux*, quand il dit que *les quatre propositions émises par la sacrée Congrégation de l'Index sont des preuves palpables pour quiconque ne cherche point de subterfuge*. Cette proposition a un sens très-clair et très-précis qui est bien déterminé par les circonstances; elle doit signifier que l'opinion de ceux qui admettent la *nécessité de l'enseignement* est condamnée par la Congrégation de l'Index. Rien n'est plus facile à réfuter. Le R. P. Perrone ne saurait s'appuyer que sur la 2e des quatre propositions, qui pour le sens est identique à la première des six propositions souscrites par M. Bautain. Elle est ainsi formulée : « Le raisonne» ment peut prouver avec certitude l'existence de Dieu, la » spiritualité de l'âme, la liberté de l'homme. La foi est postéa rieure à la révélation; par conséquent, on ne peut con» venablement l'alléguer pour prouver l'existence de Dieu » contre l'athée, la spiritualité et la liberté de l'âme raison» nable contre un partisan du naturalisme et du fatalisme [2].» La seconde partie de la proposition est manifestement étrangère à notre controverse; et la première partie ne saurait nous atteindre, ni favoriser nos adversaires; car il est évident que la *ratiocinatio* dont il s'agit ne saurait être attribuée qu'*à l'homme dont l'intelligence est suffisamment développée et exercée*. Nous dirons avec le R. P. Perrone lui-même, et en citant le texte dont nous avons déjà donné la traduction : « Cum loquimur de facultate qua pollet humana ratio Deum » cognoscendi ejusque existentiam demonstrandi, eam signifi» camus *satis exercitam atque evolutam, quod fit ope societatis*

[1] Ratiocinatio Dei existentiam, animæ spiritualitem, hominis libertatem, cum certitudine probare potest. Fides posterior est revelatione proindeque ad probandam Dei existentiam contra atheum, ad probandam animæ rationalis spiritualitatem ac libertatem contra naturalismi ac fatalismi sectatorem allegari convenienter nequit.

» *atque adminiculorum quæ in societate reperiuntur, quæque* » *certe sibi comparare haud potest qui extra ceterorum hominum* » *consortium nutritur et adolescit* [1]. » Ces paroles, écrites deux ans après que la proposition fut formulée contre M. Bautain, sont péremptoires pour réfuter l'assertion contenue dans la lettre du R. P. Perrone. Voici un autre argument qui n'est pas moins décisif.

» La proposition qu'on voudrait nous opposer date de 1840. Or, le concile de la province de Reims, *tenu à Amiens* et approuvé par le Saint-Siége en 1853, témoigne le désir de voir enseigner dans les séminaires l'opinion que nous avons toujours défendue dans cette *Revue*. Ce simple fait est une réponse éloquente à l'accusation qui nous occupe et à bien d'autres. Si nos renseignements sont exacts, et ils sont puisés à bonne source, le R. P. Perrone *aurait été chargé d'examiner les actes du concile d'Amiens*, et il aurait voulu y faire introduire quelques correctifs propres à écarter ce qu'il appelle aujourd'hui le *traditionalisme*, bien qu'il l'ait adopté dans son ouvrage pour réfuter une objection difficile à résoudre dans un autre système. Mais ces observations n'auraient pas été adoptées. Nous citerons ici un témoignage qui ne sera pas suspect et qui s'accorde avec nos propres renseignements, quoiqu'il soit moins explicite :

« Le célèbre théologien qui fut chargé à Rome d'examiner les » actes du concile d'Amiens, prévoyant l'abus que certains écri- » vains, d'ailleurs bien intentionnés, *ne manqueraient pas de* » *faire de quelques termes et de quelques avis en apparence fa-* » *vorables à un nouveau système philosophique, connu sous le* » *nom de* traditionalisme, avait proposé, dit-on, d'y ajouter » plusieurs correctifs, propres à soutenir, d'une manière plus » explicite, les forces réelles de la raison et son essentielle dis- » tinction de la foi. D'un autre côté, *un saint et très-vénérable* » *personnage*, justement effrayé à la vue des hérésies, des im- » piétés et des révolutions enfantées par les passions les plus » désordonnées au nom séduisant de la Raison, aurait d'abord » eu l'intention d'y insérer quelques *mots plus énergiques*, pour » mieux faire ressortir toute l'impuissance de l'esprit humain

[1] *De loc. theol.*, t. II, p. 386. ed. Rom. 1842.

» abandonné à ses propres forces. Mais la Congrégation des » cardinaux.... considérant, après mûr examen, que l'œuvre » du concile, selon la déclaration d'un vénérable Père de cette » sainte assemblée, était *une œuvre de conciliation*, crut devoir » s'en tenir à la rédaction littérale du concile et l'approuva tel » qu'il était et tel que nous l'avons [1]. »

» Ainsi furent écartées les observations du célèbre théologien qui était contredit par *un saint et très-vénérable personnage*, dont nous nous garderons de mêler le nom à cette controverse. Si le *Journal historique* se trompe, il restera vrai que la rédaction qui fut approuvée consacre l'opinion *attaquée* aujourd'hui avec tant d'ardeur.

» S'il n'était superflu d'ajouter quoi que ce soit, nous invoquerions le suffrage d'illustres défenseurs de l'Eglise et l'autorité de prélats connus par l'éclat du talent et des vertus; nous dirions que l'opinion attaquée est enseignée sous les auspices des évêques dans un grand nombre de séminaires et autres établissements ecclésiastiques; qu'elle est consignée dans des livres nombreux publiés en tout lieu, revêtus de l'approbation épiscopale, et déclarés irréprochables par la Congrégation de l'Index. A coup sûr une telle opinion peut être suivie en toute sécurité. Ceux qui l'adoptent, quand même ils se tromperaient, n'auraient pas à rougir de leur erreur.

» On pourra dire et répéter qu'en admettant l'*éducation sociale* comme condition indispensable au développement de la raison, il est impossible de rester *sincèrement attaché aux décisions de l'Eglise;* qu'il faut avoir *recours au subterfuge pour échapper aux décrets* de la sacrée Congrégation de l'Index; que c'est poser l'antithèse de la *doctrine catholique* et *interpréter S. Paul exactement comme Calvin :* ces assertions, quelle que soit la plume qui les laisse échapper, quelle que soit la forme qui les revête, quelle que soit l'intention qui les dicte, ne sauraient rien prouver sinon *contre leur auteur*. Il s'agit d'une question de libre controverse; nous l'avons démontré, et nous défions nos adversaires de le contester. Or, dans une question de libre controverse, quand l'autorité légitime laisse libre carrière à la discussion, en approuvant sans distinction les

[1] *Journal historique* de M. Kersten, t. xx, p. 481.

ouvrages où les sentiments opposés sont défendus ; quand les auteurs les plus compétents sont divisés, il ne faut pas qu'*un écrivain* puisse confondre ses inspirations particulières avec les décisions de l'Eglise et les décrets de la Congrégation ; nul ne doit donner ses propres sentiments comme des principes absolus, nécessaires à la foi. Il faut que chacun, en usant de la liberté pour défendre son opinion, respecte le sentiment contraire, étant disposé à suivre les ordres et même les conseils de l'autorité compétente, quand elle jugera convenable de parler. Telle est notre règle, et en cela nous suivons l'esprit et la loi de l'Eglise. Cette loi ne concerne pas seulement les personnes; l'opinion elle-même, étant libre, doit être respectée. Dans une controverse libre on donne un étrange modèle de *modération*, en disant à son adversaire : « Vous êtes savant et » pieux et j'en conviens, votre zèle est louable, mais vous sui» vez une opinion qui doit être abandonnée par quiconque veut » rester sincèrement attaché aux décisions de l'Eglise. » C'est fournir à d'autres l'occasion d'ajouter : « On ne saurait être » sincèrement catholique quand on défend une telle opinion. »

» Ce serait peut-être ici le lieu de dire un mot d'une correspondance insérée dans la *Feuille du dimanche* de Munster. A propos de traditionalisme, l'auteur, mettant en cause l'*Université de Louvain* et ses chefs vénérés, se permet les *accusations les plus calomnieuses*. Nous n'avons pas à les relever. Si le correspondant qui les a glissées dans la feuille allemande est d'origine belge, il aura eu ses raisons pour cacher sa main. D'autres attaques ne manqueront sans doute pas de surgir. Nous les laisserons passer ; la question est suffisamment éclaircie. »

NOTA. Comme nous achevions de corriger cet article, nous avons reçu communication d'un *mémoire* adressé par MM. les professeurs de l'université de Louvain à la sacrée Congrégation de l'Index, dans lequel ils exposent leurs opinions sur les questions traditionalistes controversées. Cet exposé est suivi d'une *approbation en forme* donnée par la sacrée Congrégation. Nous mettrons ces deux importantes pièces sous les yeux de nos lecteurs dans le prochain cahier. A. B.

Correspondance.

A M. Bonnetty, Directeur des *Annales de Philosophie chrétienne.*

Saint-Germain, 6 février 1860.

Monsieur,

Vous avez donné un très-bon article *sur la semaine*, dans vos *Annales*[1], et très-bien réfuté M. *Alfred Maury* expliquant à M. *Biot* des choses que ces deux académiciens apprendront dans votre article, mais qui *induiront en erreur* ceux qui lisent les Mémoires de l'*Académie des Sciences*.

Mais vous eussiez donné plus de force à votre article, si vous aviez bien voulu observer, que l'auteur de ces *koua* mystérieux, dont vous publiez pour la 1re fois le texte, avec la traduction, était le *juste Abel*, ce pasteur inspiré par Dieu, confiant à la mémoire des premiers patriarches, les plus hautes vérités, et leur enseignant, outre l'usage de la Semaine, les vertus *de la charité* et *de l'humilité*, vertus, à tort, crues tout à fait modernes (Voy. le P. Visdelou).

Dans vos *Annales* même, j'ai établi que *Fo-hy* était Abel, et que *Chin-nong* était *Seth;* p. 371, vous citez *Lo pi*, auteur peu ancien et mêlé de fables, sur ce célèbre *Chin-nong*, instituant la Semaine; mais ne voulant pas, il me semble, adopter mes idées, vous négligez de le comparer au patriarche qui remplaça *Abel* immolé, au fils d'*Adam*, dont *Josèphe*, dans ses *Antiquités judaïques*, parle avec plus de détails que la Bible, et auquel il attribue, comme on le dit de *Chin-nong*, l'invention *de l'astronomie*, comme celle de l'agriculture, qui se règle en effet par l'observation des astres.

Vous pourriez aussi traduire les noms divers donnés à cet antique *Chin-nong*, et vous y trouveriez un nom où entre la pierre angulaire *chy*, dont il est question dans l'Evangile.

Le nom *Seth*, ST, indique la stabilité dans toutes les langues, et la pierre en est le symbole naturel ; mais vous sem-

[1] Cahier de novembre, t. xx, p. 362 (4e série).

blez encore hésiter à reconnaître que les *kings* des Chinois n'aient pas été faits en Chine, chose que j'affirme par mille preuves diverses, preuves qu'on n'ose réfuter, qu'on ne réfutera jamais.

Quand les doctes jésuites que vous citez, ont voulu nier l'existence des patriarches chinois avant le déluge, et même celle des dynasties *Hia*, *Chang* et *Tcheou*, ils ont eu un très-grand tort, et vous savez que je ne partage nullement leurs idées à cet égard.

Ils ont agi en Chine, comme le docte *Guérin du Rocher*, qui niait tous les monuments de l'Egypte, et qui, dans le célèbre *Sésostris*, ou le roi *Vou-ting*, de la prétendue dynastie chinoise des *Changs*, avait reconnu par 50 similitudes prétendues, le patriarche *Jacob*, de la Bible !!!

On a réimprimé son livre à l'usage des séminaires; tandis qu'à *Berlin*, en divaguant sur l'Egypte d'une autre manière, et en adoptant les listes ridicules de *Manéthon*, on voit M. le chev. *Bunsen* et son école, donner plus de 20,000 ans de date, avant notre ère, au roi *Menès*, qui laissa à l'Egypte ses lois morales, et qui n'est autre que *Fo-hy* ou *Abel*.

Vous ne partagez pas ces fausses idées sur l'Egypte, Monsieur, mais vous hésitez beaucoup trop sur le lieu où vous devez placer les dynasties, à tort, appelées chinoises, après le déluge.

Vous avez réfuté M. *Alfred Maury;* mais vous eussiez aussi, dans cette *Histoire du calendrier* qu'a donnée M. *Arago*, pu réfuter deux graves erreurs qu'il y a consignées, n'ayant pas pris la peine de lire mon *Essai sur les Lettres* de 1826 : erreurs insérées sans doute dans ses *Œuvres complètes*.

Page 356, *Annuaire des Longitudes*, *an* 1851, expliquant la formation du *calendrier*, il dit : « que de tout temps le nycte-» mère, ou le jour réuni à la nuit, a été divisé en 24 heures,» et rien n'est plus faux, car *Hérodote* dit que les Grecs ont emporté de Babylone les 12 heures, le pôle et le gnomon [1]. Et ces 12 heures babyloniennes sont conservées en Chine, dans un cycle que vous connaissez et qui a donné les 12 premières lettres de l'alphabet grec y compris l'épisemon *bau* ou *fau*.

[1] *Euterpe*, l. II, n. 109.

Vous l'avez admis autrefois, mais avec M. *Pauthier*, qui a aussi écrit sur les alphabets, sans aucunement me citer, vous en doutez peut-être en ce jour, et cependant mes preuves sont mathématiques, et *Hérodote* ne dit pas que les Grecs ont été en *Chine* chercher leurs 12 heures et leurs 12 premières lettres.

Plus loin, M. *Arago*, p. 358, dit que les Chinois commencent le jour *au coucher du soleil*, comme les *anciens Juifs*. J'ignore où il a pris cette assertion; mais, p. 362, il reconnaît que les Egyptiens, les anciens Romains, commençaient leurs journées à minuit, aussi bien que nous.

Vous savez que le milieu de la première heure des Chinois, l'heure 子 *tse*, commence à *minuit;* or en Egypte, dit M. *Arago*, le jour commençait à minuit également; s'il eût daigné me lire, il y aurait donc vu une preuve de l'influence de l'Egypte sur la Chine antique; mais, comme M. *Biot*, M. *A. Maury* et bien d'autres, n'ayant pas approfondi les livres conservés en Chine, il voyait en ce pays toute une civilisation à part, tandis qu'il n'y existait que des barbares : je l'ai prouvé devant l'Académie des Sciences.

Fixez enfin vos idées à cet égard, Monsieur; vous commencez à entrer dans les *kings;* entrez-y d'une manière logique et vraie, et croyez-moi votre tout dévoué serviteur,

Chev. de PARAVEY.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

AMÉRIQUE. — PANAMA. — *Découverte de tombeaux indiens renfermant des idoles, statuettes, ustensiles en or pur.*

On écrit de New-York, le 3 août 1859, à l'*Indépendance* :

« Nous avons, par le *Northern Light*, des nouvelles de l'*Isthme* et du *Pacifique*. Tout l'intérêt des lettres et des journaux reçus se concentre sur ces merveilleux tombeaux indiens (*huacas*) d'où surgissent des richesses fabuleuses sous la forme d'idoles et de fétiches de l'or le plus pur. Que sont, en comparaison, ces mines et ces *placers* tant vantés, d'où l'on n'arrache le métal rebelle qu'au prix des plus rudes fatigues? Dans le *Chiriqui*, l'on n'a littéralement que la peine de se baisser pour le prendre, suivie du plaisir de le peser et de le vendre à raison de 100 fr. l'once.

» Aussi n'ai-je pas besoin d'ajouter que jamais contrée au monde n'a possédé autant de fossoyeurs. C'est ainsi qu'on désigne pittoresquement cette nouvelle catégorie de chercheurs d'or, qui s'abattent comme des nuées de sauterelles sur ce Père-Lachaise des anciens Caciques.

» C'est, une fois encore, au hasard qu'est due cette découverte digne de celles d'Aladin. Un ouragan avait déraciné un arbre trois ou quatre fois séculaire. Un passant s'approche du tombeau ainsi rouvert, et un monceau d'or éblouit ses regards. Il y puise avidement, et en peu de temps, il en a 250 livres en sa possession. Un honnête Yankee se trouvait par là, d'aventure, — où n'en trouve-t-on pas? — et, profitant de l'ignorance du paysan néo-grenadin, il lui achète le tout à raison de quatre piastres l'once (20 fr.).

» La nouvelle de cette découverte se répandit avec une rapidité qui tient du prodige. Il accourut de tous les points des passagers; et, si je ne craignais d'être accusé d'hyperbole, je vous dirais à quel chiffre incroyable l'on évalue le produit des fouilles déjà opérées. La plus modeste de ces estimations ne va pas à moins de *dix millions* de francs. Or, si l'on n'a encore exploré que la centième partie de ces tombeaux aurifères, ainsi qu'on l'affirme, je vous laisse à penser la moisson qui va se faire. Des steamers sont déjà en partance de toutes sortes de ports, pour cet Eldorado tout confectionné, et les annonces qu'ils publient dans les journaux font venir l'*or* à la bouche.

» Voici ce qu'écrit un témoin oculaire qui n'a aucun intérêt à exagérer les faits :

» J'ai vu au moins cent livres pesant de ces objets précieux; il y en a de
» très-curieux, représentant soit *des idoles*, soit des animaux, tels que *tortues*,
» *crocodiles*, etc. Toutes les lettres qu'on reçoit des *Chiriqui* s'accordent à dire
» que le nombre de ces tombeaux est incalculable. Il y a maintenant deux mille
» indigènes à l'œuvre dans toute la province. Ils ramassent, en moyenne,
» soixante-quinze livres chacun. Un d'eux a trouvé une espèce de chapeau ou
» de couronne d'un fini admirable et qui ne pèse pas moins de vingt livres. Inu-
» tile d'ajouter que les travaux d'agriculture sont entièrement abandonnés. Si
» les steamers n'apportent pas des provisions en quantité suffisante, plus d'un
» de ces millionnaires au petit pied pourra bien mourir sur son trésor. »

» Ce qu'il y a de plus joli dans l'affaire, c'est qu'il existe dans le Maryland une compagnie américaine, dûment constituée depuis quelque temps déjà, pour mettre en exploitation les terres du *district de Chiriqui*, dont elle est propriétaire, et où, précisément, l'or se récolte aujourd'hui au boisseau. Et les pauvres actionnaires de crier au voleur, prétendant que, s'ils possèdent le sol, ils possèdent aussi le sous-sol. C'est là une question légale dont se préoccupent infiniment peu messieurs les fossoyeurs. »

— Une autre lettre datée du 10 août donne encore les détails suivants :

« Il vient d'arriver ici un voyageur qui nous a parlé de vive voix de la richesse des tombeaux indiens à *Chiriqui*, ce que nous savions déjà par diverses lettres que nous avions reçues. Ce voyageur nous a montré 20 à 25 livres pesant de statuettes indiennes tirées de ces tombeaux. Voilà qui devait exciter bien vite l'avidité de notre population, si facilement inflammable quand il s'agit du blond métal. Les Indiens ont fait découvrir eux-mêmes cette source de richesse, plus facile à exploiter que celle des placers. Chaque tombeau renferme de l'or en plus ou moins grande quantité, et comme le pays est couvert de tombeaux, c'est une récolte sûre que l'on va recueillir.

» Les *statuettes* d'or se trouvent un peu plus profondément enfouies que les *poteries;* mais comme ces dernières sont à quelques pieds seulement du niveau du sol, les fouilles ne sont jamais poussées fort avant. On ne trouve pas d'ossements dans les tombeaux, mais seulement quelques traces de chevelures. J'ai acheté de très-curieuses poteries et de non moins intéressantes statuettes d'or. Je crois cependant que les aborigènes estimaient le cuivre beaucoup plus que l'or même, et j'en trouve une preuve dans le soin particulier apporté dans le travail de ces bijoux de cuivre recueillis dans les tombeaux. *Quelques figurines offrent un caractère chinois absolument irrécusable.* Un Indien, qui a vendu six livres de figurines en or, dit qu'il y a dans l'intérieur du pays une *sierra de los murtos* où l'or abonde autant que le rocher. C'est le lieu où les rois indiens se faisaient tous enterrer. Pour un pot d'étain, un Indien m'a promis de me montrer un lieu où l'or est aussi commun que le caillou.

» Un Indien s'est offert à me conduire, en quatre jours, dans une ville en ruines où les maisons en pierre ont leurs crampons en or, et où dans les tombeaux sont des vases d'or plus gros que la tête; mais j'attribue l'enthousiasme de mon homme à quelques verres de brandy que je lui ai fait boire. La grande quantité d'or qui arrive de l'intérieur me prouve cependant qu'on l'y recueille en abondance.

» La température est merveilleuse. A la vérité, les nuits sont froides, et une paire de couvertures n'est pas à mépriser; mais il n'y a ni moustiques ni vermine, et l'on jouit pour se baigner d'une plage excellente. Les naturels sont doux; ils sont très-honnêtes, et l'on ne se sert point du couteau ni du pistolet.

» Nous avons vu des spécimen de poterie et de figurines indiennes qui sont très-remarquables. Il y a quelques villes indiennes, du Chiriqui, où l'on fera, sans doute, des découvertes d'or. Quant à présent, dans les placers, le travail est rendu impossible par les pluies torrentielles qui tombent sans discontinuer. »

Versailles. — Imp. BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 4. — Avril 1860.

Philologie et histoire.

L'ÉGLISE D'ORIENT ET SON HISTOIRE
D'APRÈS LES MONUMENTS SYRIAQUES
NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS.

2e ARTICLE [1].

III. — Histoire des Églises de Syrie et d'autres Églises orientales : Dogmes sacrements, liturgie, discipline et canons. — La sainte Eucharistie, croyances et pratiques. — Travaux du P. Zingerlé et de MM. J.-P. Land et Th. Lamy.

On a remarqué depuis longtemps que la science historique et les études ecclésiastiques n'avaient point profité à un degré suffisant des sources de la littérature chrétienne en Orient, mises au jour par l'école romaine des Assémani, et voici que des trésors inédits qui le disputent aux collections du Vatican sont mis à contribution avec ardeur et persévérance par des nations du nord. Il est donc à souhaiter que la publication des textes soit accompagnée de recherches qui portent la lumière dans cette histoire de l'Asie chrétienne, si mal connue jusqu'ici ; on ne saurait assez encourager ceux qui s'imposent la tâche fort ingrate de fouiller à cet effet dans des textes encore manuscrits ou des textes imprimés dont la pureté laisse encore beaucoup à désirer. L'avancement de cette partie de l'histoire serait assuré par la composition de monographies du genre de celles que nous allons faire connaître dans le présent chapitre.

C'est des sources mêmes de l'hagiographie orientale en syriaque que le savant bénédictin du Tyrol, le P. Pius Zingerlé, a tiré les matériaux d'un écrit généralement estimé

[1] Voir le 1er article au n° précédent, ci-dessus, p. 165.

sur *la vie et l'influence de saint Siméon Stylite* [1]. On a pu dire que l'écrivain allemand aurait fait chose utile en dissertant quelque peu sur l'autorité des sources elles-mêmes relativement aux faits merveilleux de la vie du saint, et qu'il aurait gagné à faire valoir, en faveur du thaumaturge, le témoignage de Théodoret qui avait des relations avec Nestorius dont S. Siméon combattait les doctrines. Mais on reconnaît dans ladite biographie la main exercée de l'orientaliste qui s'est fait traducteur des œuvres de S. Ephrem en langue allemande, et on a admiré la fidélité du tableau qu'il a su tracer d'une époque célèbre du christianisme en Asie, la première moitié du 5e siècle. Etienne Evode Assémani avait compris la vie de S. Siméon, écrite par Cosme, son disciple, dans le grand recueil des *Acta Martyrum orientalium*, publié après les premiers volumes de l'œuvre des Bollandistes; mais cette vie n'a point été consultée par la plupart des hagiographes, et elle n'a point été traduite par M. l'abbé Lagrange dans son recueil populaire tiré de la version latine d'Assémani [2].

Une seconde monographie fort instructive, écrite en allemand par M. J.-P.-N. Land, candidat en théologie de l'Université de Leyde, concerne le grand travail d'histoire ecclésiastique de Jean d'Ephèse, dont la 3e partie a été publiée en lettres syriaques du genre *estrangelo*, par M. W. Cureton, à Oxford, l'an 1853 [3]. En attendant la traduction anglaise promise par l'habile éditeur, il faut savoir gré à M. Land d'avoir mis en relief l'utilité de ce monument dans un beau mémoire d'histoire littéraire [4].

Jean d'Ephèse est le même personnage que celui qui est aussi appelé Jean d'Asie dans les sources, d'après la dénomination de diocèse d'Asie donnée au territoire sur lequel s'étendait la juridiction des évêques d'Ephèse. Natif d'Amid, en Mésopotamie, il a écrit en syriaque, dans la seconde moitié

[1] En allemand. — Inspruck, 1856, 1 vol. gr. in-12 (pp. XII-319).

[2] *Les Actes des Martyrs d'Orient*, etc. Paris, Belin, 1852, in-12, 2e édit., 1855.

[3] *The third part of the ecclesiastical history of John Bishop of Ephesus.* Oxford, at the University press, 1853, 1 vol. royal 4°, pp. XIII-418. — Voir les *Annales*, t. VIII, p. 240-243 et t. IX, p. 85-86 (4e série).

[4] *Jean, évêque d'Ephèse, le premier historien de l'Eglise chez les Syriens. Études préliminaires* (en allem.). Leyden, Brill, 1856, pp. 12 et 200, in-8.

du 6e siècle, son vaste ouvrage qui, dans les deux premières parties [1], exposait les événements depuis Jules-César jusqu'à Justin le Jeune, et qui, dans la troisième, retraçait d'une manière plus développée l'histoire contemporaine pendant un laps de quatorze années (571-585). Jean d'Ephèse parle, dans cette section, d'une foule de faits entièrement ignorés jusqu'ici en Europe; monophysite avoué, il a pu se montrer partial en ce qui concerne les affaires de l'Eglise de Constantinople; mais d'autre part, il fut à même de relater avec détails une suite d'événements dont il a été témoin oculaire et même auxquels il a pris part en personne.

M. Land s'est attaché à faire bien connaître le rôle et le caractère de Jean, évêque d'Ephèse, et ensuite à définir l'esprit de sa composition. Il a tiré de son livre l'histoire intérieure du parti monophysite, et lui a emprunté de curieuses données sur les efforts des synodes pour établir l'unité dans l'Eglise orientale. Il l'a également interrogé avec fruit sur les limites du monde chrétien au midi de l'Arabie et de l'Egypte; et il a même éclairci, à l'aide d'une carte, les extraits de sa relation sur les commencements des Eglises de Nubie et d'Abyssinie. Enfin il a restitué en un court tableau la chronologie des faits principaux rapportés par l'historien.

Sans parler des jugements assez sévères que porte le philologue hollandais sur plusieurs branches de la littérature syriaque et particulièrement sur la poésie, on remarquera dans son mémoire une étude qui, à propos de Jean d'Ephèse, s'étend aux trois chronologistes d'entre les écrivains syriens jacobites ou monophysites. Il a cherché à caractériser la manière et les mérites de Denys de Telmahar, de Michaël ou Michel dit le Syrien, et enfin du célèbre polygraphe et théologien Grégoire Aboulfarage, dit aussi Bar Hébræus. Le premier, qui fut patriarche jacobite au commencement du 11e siècle, a compris dans sa *Chronique* l'histoire universelle depuis la création jusqu'à l'an 775 de l'ère chrétienne [2]. Le second avait

[1] J. Assémani les a décrites sommairement dans sa *Bibliotheca Orientalis* (t. II, pp. 83-90 et 313, 329).

[2] Le 1er livre, le seul qu'ait publié M. Tullberg (Upsal, 1850, in-8°), s'arrête à Constantin, et il est fondé principalement sur les écrits d'Eusèbe.

également entrepris la rédaction d'une histoire universelle, qui renferme de curieux détails sur le règne de plusieurs empereurs de Byzance, et qui s'est conservée dans une version arménienne [1]. Enfin on a, dans la *Chronique* de Bar Hébræus, dont la partie générale est publiée depuis longtemps, l'abrégé des faits consignés par un grand nombre d'historiens et d'annalistes orientaux qui l'ont précédé. La science historique a donc quelque profit à attendre encore des historiens de la Syrie de même que de ceux de l'Arménie : malgré la sécheresse de leur narration, ils auront certainement leur tour parmi les travaux des philologues aujourd'hui concentrés sur les grandes productions de la littérature sacrée.

Mais voici un travail qui joint à des pièces inédites un exposé d'histoire dogmatique, et qui suppose chez son auteur le savoir du théologien uni à l'habileté pratique du philologue; c'est la dissertation de M. l'abbé Thomas-Joseph Lamy[2], gradué en théologie de l'université de Louvain, et aujourd'hui professeur agrégé à la Faculté de théologie de cette université pour les langues orientales et l'introduction à l'Ecriture Sainte. Il l'a composée dans le courant de l'année dernière, avant de recevoir le diplôme de docteur en théologie, et ainsi justifie-t-il aujourd'hui devant le public les connaissances spéciales qui lui ont valu ces marques de haute distinction.

La première partie de la dissertation de M. Lamy traite de l'histoire d'un dogme fondamental du christianisme, des croyances et des usages des Syriens touchant le plus auguste des sacrements, la sainte Eucharistie. L'importance des recherches de l'auteur sur ce point n'échappera à aucun esprit attentif : de toutes parts, on demande raison à l'Eglise touchant l'origine et l'antiquité de ses dogmes, de ses institutions,

[1] M. Dulaurier en a donné un *Extrait* considérable en 1848, dans le *Journal asiatique*.

[2] *Dissertatio de Syrorum fide et disciplina in re eucharistica ;* accedunt veteris Ecclesiæ Syriacæ monumenta duo : Joannis Telensis resolutiones canonicæ syriacè nunc primum editæ et latinè redditæ; Jacobi Edesseni *resolutiones canonicæ* syriacè cum versione latina nunc primum elaborata. Adduntur *adnotationes variæ, theologicæ, historicæ, archeologicæ, aliæ*, ad utrumque illud monumentum elucidandum compositæ.—Lovanii, excudebant Vanlinthout et socii. Anno MDCCCXLIX. 1 vol. in-8° (pp. XVI-213).

de sa discipline, et les plus grands efforts de l'incrédulité se portent sur les époques reculées où la rareté des témoignages autorise les hypothèses les plus téméraires. Quand on s'est mis à répéter gratuitement que la divinité du Christ n'aurait été érigée en dogme qu'à partir du concile de Nicée, il a bien fallu interroger les Pères des trois premiers siècles à l'effet de reconnaître la confession non interrompue de cette vérité parmi les chrétiens depuis S. Paul jusqu'à S. Athanase [1]. Et de même, quand on a voulu donner des lois essentielles de l'Eglise comme des innovations introduites longtemps après les temps apostoliques, c'est avec une merveilleuse ardeur que les croyants ont invoqué la tradition des Eglises d'institution primitive, dans lesquelles les plus anciens usages ont survécu, malgré leurs vicissitudes, de siècle en siècle. La foi et la discipline des Eglises de Syrie sont, à ce point de vue, du plus haut intérêt; et, si l'apologétique chrétienne s'est tournée quelquefois de ce côté avec intelligence, il est vrai de dire qu'on est encore sur la route des plus utiles découvertes, puisque la littérature syriaque n'a pas encore été complétement explorée. Au siècle passé, un savant qui fit fleurir à Padoue la culture des langues orientales, Antoine Zanolini, rapprocha les rites des Orientaux de ceux des Latins dans le sacrement de l'Eucharistie [2] : aujourd'hui M. l'abbé Lamy s'est appliqué au même sujet et a remonté jusqu'aux sources pour faire connaître exactement quelle est la doctrine de l'Eglise syrienne par rapport à l'Eucharistie, et quels étaient ses usages dans l'administration de ce sacrement.

L'exposé du symbole de foi des Syriens est tiré par M. Lamy de plusieurs classes de monuments dont la langue est le syria-

[1] Qu'on me permette de faire mention d'un travail sérieux qui touche à cette grande question de la polémique religieuse contemporaine, la *dissertation* de M. l'abbé Fr.-J. Jadot, aujourd'hui professeur de dogme au séminaire de Namur : *Patrum antenicaenorum de Verbi consubstantialitate doctrina*; dissertation publiée à Louvain en juillet 1857 (p. 150, in-8°), pour le grade de docteur en théologie.

[2] *Disputatio de Eucharistiæ sacramento cum Christianorum Orientalium ritibus in eo conficiendo et administrando*. Padovæ, 1755, in-8°. — Né à Padoue en 1698, A. Zanolini y est mort en 1762; il enseigna au séminaire de sa ville natale, et se servit pour ses nombreux travaux des presses de cet établissement.

que littéral, cultivé chez eux sans interruption comme idiome liturgique. C'est d'abord la version du Nouveau-Testament dite *Peschitho*, dont nous avons montré plus haut la constante autorité établie dès les premiers siècles et perpétuée même dans les branches hétérodoxes de l'Eglise syrienne. Les passages de cette version qui concernent l'institution de l'Eucharistie sont aussi explicites que les mêmes passages dans le texte grec, c'est-à-dire, qu'ils établissent d'une manière irréfragable la présence réelle et la transsubstantiation. Comme c'était justice, M. Lamy a fait ressortir en cet endroit les arguments tirés naguère de la langue syriaque par le docte cardinal Wisetman, dans ses *Horæ syriacæ*, pour répondre à une interprétation insidieuse des textes particuliers dans le sens de figure ou de représentation, et il a prévenu toute nouvelle objection de ce genre en produisant l'avis d'auteurs syriens.

Les diverses liturgies admises chez les Syriens ont ensuite fourni des formules très-claires en témoignage de leur créance à la présence réelle; quoiqu'elles portent le nom de célèbres docteurs grecs, elles ont joui d'une autorité universelle dans leurs Églises. A l'appui de sa thèse, M. Lamy a discuté les passages choisis empruntés à l'ouvrage bien connu de Renaudot sur les *Liturgies orientales* et au tome V du *Codex liturgicus* de Joseph Aloys Assémani. Il a fait suivre ces textes décisifs de déclarations qu'il a relevées dans les *Actes des Martyrs* de l'Orient; mises dans la bouche de martyrs, du 3e et du 4e siècles, au moment de leur supplice, elles attestent la foi à l'Eucharistie et l'usage de la communion sous les deux espèces.

L'auteur en est venu ensuite aux témoignages consignés dans les traités des Pères et des écrivains ecclésiastiques de l'Orient. Il a produit tout d'abord ceux des Pères orthodoxes, parmi lesquels il comprend les Pères grecs dont certains livres n'existent plus qu'en syriaque. Ainsi S. Athanase, dans ses Lettres paschales [1], a-t-il exhorté les fidèles à célébrer la nouvelle Pâque dans laquelle le Verbe du Père commu-

[1] La version syriaque en a été donnée après correction par le card. Mai, avec une traduction latine, au tome VI de la *Nova Patrum Bibliotheca*.

nique sa chair et son sang. Viennent ensuite S. Jacques de Nisibe et S. Ephrem, S. Maruthas et S. Isaac le Grand, S. Jacques de Sareug et S. Jean Maro, patriarche d'Antioche au 6e siècle. Ce dernier a mis la plus grande rigueur de doctrine dans l'explication des rites et des raisons mystiques de la liturgie du saint sacrifice placée sous le nom de l'apôtre S. Jacques.

Passant aux écrits des hérétiques de la Syrie qui, comme on sait, ont professé fermement la vérité sur les points de doctrine que n'atteignait pas leur erreur fondamentale, M. Lamy les a consultés avec sagacité relativement à la croyance traditionnelle de leur nation. Les Monophysites admettent pour la plupart la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, et leurs écrivains, tels que Xenaïas ou Philoxène, évêque de Maboug, vont même jusqu'à combattre d'autres sectaires qui la mettaient en doute. Cependant, s'ils comptent parmi eux des interprètes et des défenseurs de la vraie doctrine, dont M. Lamy n'a cru devoir citer que les principaux, s'il en est même, comme Jean de Dara au 8e siècle, qui définissent assez clairement la transsubstantiation, des théologiens célèbres de leur communion, Denys Bar Salibi et Bar Hébræus, concilient la présence réelle avec une sorte d'impanation. Sans doute les Nestoriens entendent mal, en conséquence de leur erreur sur les deux natures dans le Christ, le mystère eucharistique qu'ils célèbrent avec une apparente fidélité à la tradition ; mais ils enseignent en général que Jésus-Christ est réellement présent dans le sacrement. Un de leurs écrivains du 9e siècle, Elias, métropolitain de Damas, a constaté, dans un traité sur l'accord de la foi, que les Nestoriens, de même que les autres membres de l'Eglise syrienne, ont conservé la même observance des fêtes et la célébration de l'Eucharistie dans laquelle ils reconnaissent le corps et le sang du Christ.

Il eût été facile à M. Lamy de produire un bien plus grand nombre de témoignages d'auteurs syriens en faveur du dogme de l'Eucharistie, tel que l'enseigne l'Eglise universelle ; mais il s'est attaché aux définitions qui en comprennent les applications et les rites, ou qui mettent en relief les opinions erro-

nées émises par des hérétiques à son sujet. Il aurait pu en outre commenter des expressions d'un usage fréquent dans les liturgies, dans les canons et dans d'autres écrits des Orientaux et qui étaient expliquées à coup sûr dans un sens catholique : par exemple, « manger le pain du ciel, manger le pain » de vie, recevoir et garder les Saints Mystères[1], manger la » Perle précieuse, recevoir le Charbon vivant, etc. » Mais il a de préférence relevé la valeur de ces locutions dans les notes des parties de sa dissertation où il s'occupe de l'interprétation des textes[2]. Dans la première partie, c'est le dogme dont il a fait surtout l'histoire, afin d'établir l'accord de l'Eglise syrienne avec l'Eglise grecque et l'Eglise latine sur ce point capital, et de montrer que les sectaires modernes auraient en vain recours aux usages ou aux livres des anciennes Eglises d'Orient pour justifier leurs doctrines négatives.

La discipline et les rites des Syriens touchant l'Eucharistie sont, à peu de chose près, l'objet exclusif de deux écrits orientaux portant le même titre de ***Résolutions canoniques***, auxquels M. Lamy a donné place dans la deuxième section de son travail. Le premier porte le nom de Jean de Téla (***Joannes Telensis***), qui vivait au commencement du 6e siècle, et qui occupa le siége épiscopal de Téla, en Mésopotamie; le second, celui de Jacques, évêque d'Edesse (***Jacobus Edessenus***), qui a dû écrire vers la fin du 7e siècle. Le premier était entièrement inédit; le docteur de Louvain l'a copié dans un des plus précieux manuscrits syriaques de l'ancien fonds St-Germain (n° 38), à la Bibliothèque impériale de Paris. Le second avait été tiré naguère du même manuscrit et publié en syriaque seulement par le Dr de Lagarde, en 1856[3]. M. Lamy ne s'est pas contenté de revoir avec soin le texte de cette pièce; il y a joint, comme à la première, une traduction latine qui suit le texte à la lettre, mais qui est d'une élégante clarté. On ne saurait assez encourager ce dévouement à la science, grâce auquel l'éditeur d'un monument inédit en donne lui-même la

[1] On trouve aussi dans la même acception le simple mot de *Saint* (Sanctum. — *Koudscho*). Voir pp. 66-67.

[2] Voir pp. 19-21, p. 59, p. 67, p. 176.

[3] *Reliquiæ juris eccles. antiq.*, Lipsiæ, p. 117. — Voir ci-dessus, p. 192.

clef à d'autres lecteurs que les philologues expérimentés, et propose le sens plausible qu'il y découvre à la première vue. Ce serait fort mal avisé que de payer ce labeur ingrat et difficile d'une première traduction par des observations dures ou simplement pointilleuses sur des méprises pour ainsi dire inévitables ; surtout, quand la langue originale, — et c'est le cas pour le syriaque, comme nous le dirons ci-après, — n'a point de lexique d'une étendue suffisante et d'une autorité bien établie. C'est donc une œuvre méritoire que la version latine dont M. Lamy a partout accompagné le texte des *Anecdota* : il a consigné çà et là quelques remarques sur les mots d'un usage rare ou d'une signification incertaine, et renvoyé dans un index philologique à ces annotations éparses. Il est bien permis après cela de regretter que le manque d'espace n'ait pas permis au vigilant éditeur de présenter son interprétation d'une foule de passages parmi les citations qu'il a tirées des collections des Assémani, en syriaque et en latin : mais pour rectifier les défauts des versions romaines, il eût été forcé, comme il le déclare dans sa préface, de se livrer à des discussions grammaticales qui eussent occupé beaucoup de place, et qui eussent retardé l'achèvement de sa dissertation [1].

Les deux traités mis au jour par M. Th. Lamy se composent de réponses faites par l'auteur à un prêtre qui est censé son interlocuteur. Jean de Téla répond à 48 questions qui lui sont posées par un prêtre du nom de Sergius ; Jacques d'Edesse donne une solution à 71 questions que lui adresse un prêtre du nom d'Adée. Ces *Résolutions* ne concernent pas seulement la croyance à la présence réelle, le fond même du dogme de l'Eucharistie, mais encore les pratiques admises, de temps immémorial en Syrie, relativement à la matière, la confection, la distribution de ce sacrement, ainsi que les dispositions requises des personnes qui le reçoivent ; en outre, ils renferment des détails précis sur les vases sacrés, les autels et le plan des églises.

[1] Privé du secours de compositeurs exercés dans la typographie orientale, l'éditeur a mis en œuvre avec tout le soin possible, les deux corps de caractères syriaques, acquis à Leipsig par son collègue M. le professeur Beelen ; il est parvenu ainsi à l'impression fort nette, quoique compacte, des textes.

Les auteurs de ces traités sont au nombre des écrivains syriens qui ont appartenu à la secte des Eutychiens ou Monophysites, de bonne heure puissante dans leur Eglise, et représentée par beaucoup de noms dans leur littérature. M. Lamy n'a pas été arrêté par leur qualité notoire d'évêques hérétiques; car il s'est assuré que l'on retrouve dans leurs écrits, comme dans ceux de la plupart des sectaires des Eglises orientales, un respect scrupuleux de la tradition sur la plupart des points essentiels de la foi et de la discipline en dehors du dogme qui fut l'objet de leur erreur solennellement condamnée.

Or, Jean de Téla et Jacques d'Edesse rendent témoignage au maintien des rites antiques et orthodoxes relatifs à l'Eucharistie parmi les Jacobites de Syrie au 6e et au 7e siècles. De grands exemples ont d'ailleurs autorisé M. Lamy à produire ce témoignage arraché à des bouches hérétiques; pour ne parler que des modernes, il a pu s'en référer à celui du cardinal Maï qui a compris dans ses *Anecdota* les livres de la controverse chrétienne hétérodoxe. Cependant il a demandé à un beau passage de Théodoret la plus claire apologie de cette critique autorisée qui tire parti pour la défense de la vérité du bien mêlé au mal dans une foule d'ouvrages : « Imitez les » abeilles, dit Théodoret à Polymorphe [1], et parcourant des » ailes de l'esprit les prés verdoyants des Saintes Ecritures, et » les parterres fleuris des Pères tant admirés, distillez-nous en » vous-même le miel sacré de la foi. Que si vous rencontrez » çà et là quelque plante insalubre et amère..., mais où vous » puissiez recueillir quelque chose pour la confection du miel, » ne vous faites point scrupule de prendre le bon en laissant » le mauvais. Car les abeilles vont, elles aussi, se poser sou- » vent sur des plantes malsaines dont elles prennent le meil- » leur suc, tout en rejetant le poison. C'est là, ce que nous » vous exhortons à faire, suivant la loi de la charité! »

Un commentaire sur les sujets intéressants et neufs qu'il a relevés dans les deux traités disciplinaires, a donné à M. Lamy l'occasion de mettre en relief le caractère vénérable des croyances et des pratiques dont ils attestent la perpétuité en

[1] *Dialogus III*, opera, t. IV, p. 165. Parisiis, 1642; dans la *Patr. græca* de Migne, t. 83, p. 318.

Orient; c'est ici où il a montré sa connaissance familière de la langue et des sources syriaques, et enrichi de faits particuliers l'histoire et les antiquités ecclésiastiques. Ses recherches, en ce sens, ne se sont point bornées à la matière principale des *Résolutions canoniques*, c'est-à-dire, le sacrement de l'Eucharistie et la manière de l'administrer; elles ont porté sur des points de doctrine, de liturgie et de discipline dont il est question incidemment dans ces mêmes traités. On consultera à cet égard, avec le plus grand fruit, les 41 chapitres de l'appendice, qui sont comme autant de mémoires ou de notices d'un intérêt varié. De ce nombre, on remarquera assurément les chapitres qui concernent la communion en général, la communion des malades, le jeûne exigé avant la communion, la pureté corporelle requise chez ceux qui doivent la recevoir, l'usage de conserver les espèces eucharistiques et l'abus qui a résulté de cet usage, la préparation du pain consacré qui diffère chez les orthodoxes et les hérétiques, enfin la coutume commune aux uns et aux autres de mêler l'eau avec le vin dans le calice pour le sacrifice de la Messe. On trouvera également beaucoup de renseignements spéciaux et en général peu connus dans d'autres chapitres, sur les sacrements de confirmation, de pénitence[1] et d'extrême-onction, dont la pratique est demeurée chez la plupart des Syriens fidèle à celle des six premiers siècles de l'Eglise; M. Lamy a fait en sorte de confirmer et de compléter à ce sujet les données jadis recueillies par Renaudot, dans son livre de la *Perpétuité de la Foi*. Nous signalerons encore quelques autres notices sur la hiérarchie, sur la conduite et les mœurs des membres du clergé, sur leur déposition, sur les diaconesses et leur office en dehors du ministère de l'autel, sur la séparation des fidèles d'avec les Juifs et les païens, sur l'usage du jeûne chez les Syriens pendant le Carême et à d'autres époques de l'année, spécialement pendant la Grande Semaine. L'auteur est entré sur toutes ces choses dans de beaucoup de détails, de manière à éclairer les

[1] L'auteur, qui a traité de la confession des Syriens dans son chapitre XL, avait élucidé dans une note (pp. 164-165), la valeur du mot *thaboutho*, pris dans le sens de retour, de repentir, de changement, et appliqué au sacrement même de pénitence.

personnes qui voudraient mettre en parallèle les pratiques et les traditions des Eglises d'Orient avec celles des Eglises grecques et latines. Il n'a pas négligé non plus d'indiquer certaines superstitions d'origine païenne qui se sont perpétuées, malgré les condamnations des conciles et la vigilance des évêques, dans quelques populations chrétiennes de la Syrie ; telles sont des pratiques de magie, d'astrologie et d'incantation, désignées dans plusieurs canons qu'il cite expressément. Ces faits ne sont point particuliers à la Syrie, mais se sont révélés partout où l'idolâtrie avait précédé la vraie foi ; seulement le paganisme s'est maintenu dans quelques contrées orientales de ce pays, sous le règne des princes chrétiens et ensuite jusque sous la domination musulmane.

Une note spéciale (XXXVIII) concerne les planchettes qui ont tenu lieu de nos cloches chez les Orientaux pour annoncer aux fidèles l'heure des offices en les divers moments du jour. On y lit les témoignages des auteurs syriens qui ont fait remonter jusqu'à Noé l'usage de ces signaux suivant la tradition de leur pays. Mais il ressort d'un passage des *Résolutions* de Jacques d'Edesse (p. 150-151) que les Jacobites blâmaient la coutume de consacrer ou de bénir avec l'eau baptismale le bois de ces cloches d'une autre espèce, qu'on appellerait fort inexactement en latin *tintinnabula*. Le syriaque en a fourni le nom à l'arabe qui a dérivé, du mot *nokouscho*[1], le substantif *nâkous* (pluriel *newâkis*), constamment usité dans les historiens musulmans. M. Reinaud en a relevé l'emploi dans une très-ancienne relation, la *Chaîne des Chroniques*[2], et feu M. Etienne Quatremère, dans un morceau remarquable de critique, a fait une digression toute spéciale pour éclaircir la destination de l'objet nommé *nâkous* par les Arabes[3]. Or, ce n'est aucunement l'objet dit *crécelle* chez les Occidentaux, mais une planche de bois dur, suspendue à des cordes, le plus souvent à la porte des églises et chapelles, et sur laquelle le prêtre frappait

[1] Dérivé de la racine *n-kasch*, « frapper, faire résonner. »

[2] *Relation des voyages faits dans l'Inde et à la Chine dans le 9e siècle de l'ère chrétienne.* Paris, 1845 (2 tomes in-18), t. Ier, traduction, p. 2, t. II, p. 6, note 4.

[3] *Journal des Savants*, septembre 1846, pp. 516-17.

avec un maillet de bois : il en résultait un son sec et bruyant qui était entendu à grande distance [1]. On a pu dire des Tartares, devenus chrétiens de la Haute Asie, qui avaient adopté la même pratique : « *Percutiunt tabulas* [2]. Quoique les Arabes aient trouvé l'usage des cloches et sonnettes de métal répandu dans beaucoup de pays de l'Asie, ils l'ont interdit partout aux chrétiens, et aujourd'hui encore dans les États musulmans, on a maintenu cette ancienne défense : il n'y a eu d'exception jusqu'à ces derniers temps que pour les montagnes du Liban où la population est uniquement composée de chrétiens dits Maronites.

Après avoir rendu compte des curieuses recherches que M. Lamy a exposées à la suite du texte et de la traduction de documents inédits, nous osons émettre le vœu qu'il puisse réaliser sans obstacle les projets qu'il a formés pour prendre sa bonne part de travail dans la publication des monuments syriaques [3], et pour qu'il lui soit donné d'explorer dans l'avenir les plus riches dépôts de manuscrits. M. Lamy porte un nom auquel plusieurs hommes ont fait jadis honneur dans les sciences théologiques : il n'en sera point indigne, s'il poursuit avec la même ardeur la tâche qu'il a assumée de donner à l'étude approfondie des Ecritures le secours de la philologie orientale, et de vulgariser les œuvres d'une littérature chrétienne, toute imprégnée de l'esprit des temps apostoliques. Puisse-t-il, dans l'accomplissement de cette tâche, avoir de nombreux disciples et imitateurs ! Les théologiens catholiques de tout pays ont, certes, le devoir d'assister eux-mêmes au dépouillement de tant de sources antiques, qui sont bien souvent mêlées à des documents apocryphes, et dont la science hérétique et incrédule serait tentée d'abuser, si elle n'avait point de contradicteurs.

[1] Presque d'une lieue. Voir Vansleb, *Histoire de l'Église d'Alexandrie*, chap. XI, des cloches.

[2] Mosheim, *Historia Tartarorum ecclesiastica*, appendix, p. 50.

[3] Dans sa description détaillée des documents que renferme le manuscrit syriaque, n° 38 de la Bibliothèque impériale (*Præfatio*, pp. XII-XV), M. Lamy a promis d'éditer 27 canons publiés par les évêques à Séleucie sous l'autorité de S. Maruthas.

IV. — De la culture des sciences et des lettres en Syrie; des influences grecques et orientales dans les écoles syriennes. — Littérature des Mendaïtes ou Sabiens. — Recherches de MM. Renan, P. de Lagarde, Chwolsohn et H. Petermann.

On avait naguère recherché des traces certaines de la civilisation et de la science grecques dans quelques parties de la Syrie et de la Mésopotamie, plus ouvertes que les pays de montagnes à la propagande des idées et des mœurs étrangères. Ainsi M. l'abbé Lavigerie, dans un essai historique sur l'*école chrétienne d'Edesse* (1850), avait-il exposé l'état des études dans cette partie de l'Orient avant le règne des grandes hérésies qui la désolèrent; il avait dépeint cette époque si glorieuse pour l'enseignement chrétien, qui répond à la carrière de S. Ephrem, le diacre d'Edesse, et de ses premiers disciples, sans cacher la part qu'eurent les systèmes de philosophie grecque à la formation des sectes religieuses. Ainsi encore M. Ernest Renan avait-il, dans une thèse latine sur *la philosophie péripatéticienne chez les Syriens* (1852), montré la prédominence de l'Aristotélisme dans leurs écoles à l'exclusion pour ainsi dire de toute autre doctrine, et avait-il loué plus d'une fois le rôle glorieux qui a échu à leurs docteurs, Nestoriens pour la plupart, d'avoir initié les Arabes à la philosophie et aux sciences de l'antiquité.

Mais voici que l'érudition se met à compulser les sources pour avoir en main les preuves de cette culture grecque reprise avec intelligence en Orient et transmise aux Musulmans qui ne firent rien d'essentiel pour la féconder. La collection du Musée Britannique que nous avons tant de fois citée, a déjà fourni de curieux spécimens d'ouvrages de littérature grecque traduits en syriaque pour l'usage des écoles orientales. Dès 1852, M. E. Renan eut la chance d'y retrouver des traductions d'auteurs profanes dont il imprima quelques extraits à son retour en France [1]. Ayant donné à ses recherches la même direction, M. le Dr P. de Lagarde a tiré du dépôt de Londres d'autres échantillons de ces versions d'ouvrages grecs qui ont enrichi, dans les premiers siècles, la littérature syriaque, de même que la littérature arménienne à partir du 5e siècle. Il les

[1] *Journal asiatique*, t. XIX, avril 1852, IVe série.

a insérés, malheureusement sans un mot de notice littéraire, dans son recueil d'*Analecta syriaca*, mentionné ci-dessus, à la suite des fragments d'auteurs ecclésiastiques[1]. Ce sont : d'abord, la *Lettre d'Aristote à Alexandre sur le monde*, περὶ κόσμου, traduite du grec en syriaque par Sergius ou Sargis, prêtre de la ville de Resaïn ; puis un *dialogue sur l'âme* sous le titre de *Socrate* ou *Hermaphos*, les *Conseils d'Isocrate* à Démonique ; deux traités de *Plutarque*, l'un, inconnu peut-être, sur l'exercice de l'âme, ou sur la vertu pratique (en syriaque *al-dunscho*), l'autre sur les moyens de réprimer la colère, περὶ ἀοργησίας ; des sentences ou maximes du philosophe *Pythagore* ; un morceau mis sous le nom de *Diocles* ou *Dioclès* « le sage (*hakimo*), » touchant la fondation de Rome[2] ; enfin, un abrégé de la vie d'Alexandre le Grand[3]. Ce sont là autant de pièces, d'une valeur fort différente, d'après lesquelles on a lieu d'augurer que les Orientaux ont traduit sans grand discernement des œuvres grecques de divers âges, comme il en est advenu presque toujours quand une nation a fait passer dans sa langue les œuvres d'une littérature étrangère.

Outre les pièces imprimées dans ses *Analecta*, M. P. de Lagarde a aussi relevé dans les manuscrits de Londres la version syriaque de deux traités de *Themistius* sur la vertu et sur l'amour, qu'il n'a pas encore copiés. Ainsi a-t-il donné aux savants l'espoir de découvrir successivement plusieurs séries d'anciens écrits, les uns conservés, les autres perdus en grec, dans ces débris des vieilles bibliothèques monastiques de la Syrie et de l'Égypte, ainsi que de corriger quelques passages défectueux des textes grecs à l'aide d'une collation des versions syriaques que l'on présume avoir été travaillées avec soin.

[1] Leipsig, 1858, in-8°, pp. 158-208. — L'éditeur a jeté quelques *notes* touchant ces écrits fragmentaires à la fin de son *Mémoire* sur la version des *Geoponica* (p. 20-21), dont il est question ci-après.

[2] D'après un passage de Plutarque (*Romulus*, chap. 3-8), M. de Lagarde pense retrouver le nom d'un écrivain grec, Dioclès de Péparèthe, qui avait accueilli beaucoup de fables, πλεῖστα μυθεύματα. Il renvoie aux *Fragmenta historicorum græcorum* (Ed. C. Müller), t. III, p. 74-79.

[3] Ce doit être une partie de l'*Histoire apocryphe* d'Alexandre, réputé fils de Nectanebus, travail du faux Callisthène, publié de nos jours en grec et en latin. V. le tome X des *Annales*, décembre 1854, pp. 433-34.

Quelques manuscrits de certains auteurs, tels que Plutarque, Socrate, Thémistius, etc., seront restés pendant une longue suite de siècles dans les monastères de l'Orient, confondus avec les copies des livres théologiques et liturgiques; seulement il n'en fut pas de même des écrits de la philosophie aristotélique, qui furent communiqués dans leur version syriaque aux Arabes quand ceux-ci eurent des Syriens pour instituteurs, mais qui ne furent plus conservés dans la suite des temps, dès qu'on en eut fait sous les Abassides une traduction arabe. Il est bien vrai que l'Europe a appris à connaître une partie de la Logique d'Aristote dans cette seconde traduction; mais il est permis de croire que leur version syriaque faite directement sur le grec présentait bien plus de garanties d'exactitude et de fidélité.

La rencontre qu'il a faite d'une ancienne version des Γεωπονικὰ a donné au Dr de Lagarde l'occasion de comparer au texte grec la rédaction syriaque d'un traité aussi spécial, rempli de termes techniques et de noms propres de végétaux et d'animaux.

Le recueil grec en vingt livres, qui compte trois éditions [1], est un extrait anonyme de plusieurs anciens ouvrages d'agriculture; le manuscrit syriaque du 9e siècle en comprend trois livres, du 11e au 14e. Dans sa notice spéciale [2], M. de Lagarde a donné le sommaire des chapitres de chacun de ces livres, qui concernent les céréales, la vigne, les arbres et les troupeaux, mais qui offrent une disposition différente de celle de l'original. Il a relevé un certain nombre de noms syriaques des animaux et des plantes qui sont mentionnés dans ce traité d'agriculture, et comme ils sont pour la plupart les équivalents des termes grecs dans une langue sémitique, il est à souhaiter que le même philologue achève quelque jour le dépouillement de cette version des *Geoponica* et enrichisse ainsi la lexicographie syriaque d'un nombre considérable de mots indigènes.

On ne tardera pas à reconnaître s'il existe quelque rapport entre cet ancien traité d'agriculture et le livre traduit en arabe

[1] *Geoponicon* libri XX, 1539. — 1704. — Ed. Nic. Niclas. Lipsiæ, 1781.

[2] *De Geoponicon versione syriaca.* Berlin 1855, pp. 36, in-4e. (Programme des exercices de l'École de la Cité Louise à Berlin, septembre 1855.)

au 3e siècle de l'hégire sous le titre d'*Agriculture Nabathénne*. Ce livre dont feu M. Quatremère a montré l'importance dans un mémoire resté célèbre, et dont M. Chwolsohn a fait usage dans son grand ouvrage sur les Sabiens, serait d'origine babylonienne et composé en partie d'extraits d'écrivains babyloniens réputés antérieurs de plusieurs siècles à l'ère chrétienne. Le savant russe qui se propose d'éditer ce monument tout à fait précieux pour l'histoire et la religion de l'ancienne Babylonie, est porté, malgré les objections de M. Ewald, de l'école de Tubingue, à le faire remonter bien au delà du 6e siècle avant J.-C. Mais voici que M. Renan, anticipant sur les conclusions définitives de ce critique, place la dernière rédaction de l'*Agriculture Nabathéenne* dans les premiers siècles de notre ère [1], alors que les patriarches bibliques devinrent populaires dans tout l'Orient, et de cette manière explique-t-il le rôle, d'ailleurs non conforme à la Bible, qu'on y a donné aux plus anciens patriarches, Adam, Seth, Noé, Abraham.

Il y a peu de mois que M. Chwolsohn est revenu à la défense de ses premières idées dans un écrit sur les restes de l'ancienne littérature babylonienne, et déjà M. Frédéric de Rougemont a fait paraître dans ces *Annales* un examen détaillé des assertions du livre des Nabathéens à l'aide desquelles cet auteur a voulu reconstruire l'histoire antique de Babylone sans tenir compte de Moïse et de Bérose, sans discuter leurs titres [2].

Ainsi sommes-nous amenés à dire un mot des recherches plus sûres et plus heureuses du Dr Joseph Chwolsohn sur les Sabiens et le sabisme, qui ont répondu à l'attente du monde savant justement excitée pendant plusieurs années [3]. Il est maintenant avéré que les Sabiens dont parle le Coran sont les Mendaïtes, secte et peuplade Nabathéenne, qui a conservé sa nationalité à travers les bouleversements amenés dans l'Asie

[1] *Mémoire sur Sanchoniathon*, au tome XXIII, 2e partie, des *Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, p. 330.

[2] *Annales*, janvier 1860, Ve série, tome Ier, ci-dessus, p. 7-41.

[3] *Die Ssabier und der Ssabismus*. Saint-Pétersbourg, 1856, 2 volumes in-8°. — Une analyse en a été faite à l'avance en français par M. Kunik, dans la 5e livraison (1852) des *Mélanges asiatiques*, tirés du *Bulletin* historico-philologique de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg (tome Ier).—On en trouve aussi un long extrait dans le t. II du *Dict. des Apocryphes* de M. Migne, p. 815-840.

occidentale par les conquêtes de l'Islam. Il n'est pas même bien prouvé qu'une population païenne de la haute Mésopotamie, ayant pour centre la ville de Harran (l'ancienne *Carrhæ*), prit au 3e siècle de l'hégire la dénomination de Sabiens afin d'avoir droit à la tolérance des khalifes pour les sectaires de ce nom. C'est dans ces conditions qu'ont subsisté, au milieu des pays de religion musulmane, des écoles païennes qui eurent leur activité propre dans les lettres et conservèrent leur indépendance jusque vers la fin du moyen âge. Ces écoles se rattachent à l'histoire de la littérature syriaque par les idées et la langue des nations qui les ont fondées [1]. D'anciennes relations avec les écoles grecques de la Syrie favorisèrent la formation d'une religion mixte où des superstitions locales et le culte des astres étaient amalgamés avec les doctrines du panthéisme philosophique. Dans l'école de Harran, se sont continués, jusqu'au 13e siècle, suivant l'expression de M. Renan [2], — « le paganisme hellénique et une sorte de néo» platonisme alexandrin, mêlé de gnosticisme. » Le récent historien des Sabiens, M. Chwolsohn, s'est moins étendu sur les Mendaïtes ou Sabiens originaux que sur les Harraniens, dont il a énuméré les hommes célèbres et les productions littéraires, ainsi que commenté les croyances à l'aide des chroniqueurs arabes. Dans ses études analytiques, qu'il justifie par les témoignages originaux énumérés au tome II de l'ouvrage, il a fourni des données tout à fait neuves à l'histoire du Gnosticisme et du Manichéisme, et restitué un épisode peu connu de l'histoire intellectuelle de l'Orient. Que n'a-t-il usé de la même critique, dans le triage des documents arabes d'où il a fait sortir son tableau des antiquités babyloniennes !

Tout n'est pas dit encore sur les Mendaïtes ou vrais Sabiens, appelés aussi *Mendaï Yahya*, « disciples de Jean, » (faussement en Europe, chrétiens de Saint-Jean), qui se sont perpétués jusqu'à nos jours aux embouchures du Tigre et de l'Euphrate, dans la contrée de Wasith et de Bassora. On doit à

[1] Voir les chap. 2 et 3 du livre III de l'*Histoire des langues sémitiques*, par M. E. Renan.

[2] *Mémoire* cité, p. 329. — Voir le *Rapport* de M. Mohl à la Société asiatique (1858), au tome XVIII des *Annales*, pp. 224-227.

Norberg la connaissance des principaux livres de cette secte, remplis de fables extravagantes, et fort opposés à l'esprit du christianisme qu'elle prétend avoir reçu directement de Jean le Précurseur, mis par elle au-dessus du Messie et déclaré Sauveur [1]; l'on y a reconnu à côté d'éléments indigènes des emprunts faits aux croyances des Perses et des Juifs. L'idiome des Mendaïtes serait assimilé à un chaldéen corrompu, n'ayant qu'une affinité déjà éloignée avec le syriaque; mais, si l'on chercherait en vain des œuvres remarquables dans une telle langue, on ne peut refuser quelque attention au mélange d'anciennes croyances et superstitions qui ont trouvé place dans leurs livres. Aussi attend-on avec impatience la publication des documents que le professeur H. Petermann de Berlin a pu recueillir à Basra, pendant un long voyage scientifique en Orient [2]. Etant entré en relations avec le grand-prêtre des Mendaïtes, et ayant étudié le dialecte particulier qu'ils ont conservé, il s'est assuré que la rédaction de leurs livres actuels ne remonte pas au delà de deux cents ans, en raison des efforts faits sans cesse par les Musulmans pour détruire leur littérature. Parmi leurs écrits nationaux partagés en six recueils principaux, il a consulté de préférence le premier de tous, dit « le grand Livre, » *Sidra rabbah*, qui porte aussi le titre de *Livre d'Adam*, et qui fut autrefois publié et traduit d'une manière imparfaite par le suédois Norberg, d'après d'anciens manuscrits de Paris et de Copenhague qui ont conservé toute leur valeur [3]. Il a aussi rapporté de l'Orient, pour la bibliothèque de Berlin, la copie du cinquième recueil, qui est un ouvrage astronomique (*Livre du Zodiaque*), mais qui renferme une foule de renseignements curieux sur la mythologique de la secte. Déjà le Dr Petermann lui-même a fait part à l'Académie de Berlin de ses études personnelles sur le con-

[1] De cette prétention serait provenu le nom même de *Sabiens* (arabe, *Zabitouna, ex-zabioun*, syriaque, *zabâghin*), littér. *Baptistæ* (Voir le *Lexicon syriacon* de Castelli, ed. Michaelis, pp. 749-750), ceux qui se plongent dans l'eau lustrale, qui se purifient en se baignant.

[2] Deux articles sur les Mendaïtes ont été insérés par ce savant dans la *Revue* de Schneider *pour la Science chrétienne*, en 1854 et 1856.

[3] *Codex Nasaraeus, Liber Adami appellatus*, syriacè transcriptus, etc. Lundæ Gothorum, 1821 (5 parties in-4°).

tenu de ces textes et a pris ainsi des engagements devant le public savant.

Il n'est pas douteux qu'on ne recueille dans le dépouillement de sources aussi ténébreuses quelques données sur l'esprit des anciens cultes de la Babylonie et de la Chaldée, sur le caractère du polythéisme dans l'Asie occidentale, et sur la fusion d'idées hétérogènes avec un fond de religion indigène : ce projet d'explorer à fond des livres altérés et apocryphes du genre de ceux des Mendaïtes s'accorde de tout point avec les patientes investigations qui sont consacrées à l'éclaircissement du plus petit fait découvert dans le domaine des antiquités sémitiques.

V. — De la langue syriaque et de son histoire. — Des études les plus récentes de grammaire, de syntaxe et de lexicographie sur cette langue.— Travaux de MM. Ernest Renan, Harris Cowper, Fréd. Uhlemann, Georges Bernstein et P. Zingerlé.

La branche des idiomes araméens, auxquels appartient le syriaque, a pris une importance toute nouvelle dans la linguistique, depuis qu'on a appliqué les procédés de l'exégèse philologique à une suite de textes de différents âges : elle a reçu beaucoup de lumière tout d'abord des études analytiques que les Fürst et les Delitzch ont faites sur leur grammaire et leur vocabulaire, ensuite de l'étude comparative des langues dites sémitiques en général, et de l'histoire approfondie des autres rameaux de la souche. Dans le 111e livre de son *Histoire générale des langues sémitiques* [1], M. Ernest Renan a résumé et condensé des notions historiques fort précises sur la seconde période du développement de ces langues, qu'il appelle « période araméenne. » Se tenant plus fidèlement aux faits, marchant d'un pas mieux assuré sur le terrain de l'érudition historique, il lui a été donné de se garder, dans cette partie de ses œuvres, de ces conclusions idéales, mais arbitraires et injustifiables, auxquelles il a cru attacher, par le prestige de la forme, l'autorité d'axiomes scientifiques, et contre lesquelles la voix d'hommes judicieux a fermement protesté à diverses reprises.

[1] La première édition a paru en 1855 ; la seconde, avec quelques changements, en 1858 (1 volume grand in-8°).

Il est trois époques où l'araméen a joui d'une culture remarquable. Il s'est développé d'ancienne date sous l'influence de l'hébreu, et il a conservé des traces d'ancienneté jusqu'à la fin de son développement. C'est sous la dénomination de chaldéen qu'il serait alors le mieux désigné, en tant qu'il fut le partage des populations juives. Mais il ne faut pas l'entendre seulement du chaldéen biblique « qui représente plutôt la » langue de la Syrie que celle de Babylone, » mais encore du chaldéen écrit et parlé postérieurement à la destruction de Jérusalem, alors que la Babylonie servit de refuge et de centre au Judaïsme. Dans cette seconde phase le chaldéen revenait à un mélange de dialectes usités parmi les Juifs à différentes époques de leur histoire : c'est dans cette langue que furent rédigés les Thalmuds de Jérusalem et de Babylone, l'un au 4e, l'autre au 5e siècle, et elle a servi également à l'élaboration des Thargums qui n'a pas duré moins qu'un millier d'années.

Sous le nom d'Aramaïsme païen, M. Renan comprend la langue et la littérature d'une ancienne population de la Mésopotamie et de l'Irak, du peuple dit des Nabathéens, et il leur rattache ces Mendaïtes ou Nazaréens dont l'idiome chaldéen corrompu s'est perpétué dans des livres étranges recherchés et commentés à titre de sources d'histoire religieuse ainsi que de documents linguistiques. On suppose que les païens de Harran avaient maintenu la pureté du chaldéen primitif dans leurs écrits, que Grégoire Bar Hebræus consultait encore au 13e siècle, mais qui ont été exposés à une destruction presque complète quand les Mongols eurent anéanti leur secte. Nous avons dit au chapitre précédent dans quel dessein on a dirigé de patientes recherches sur les annales et les monuments si obscurs de ces Sémites païens.

L'aramaïsme chrétien, suivant l'expression du nouvel historien des langues sémitiques, est représenté par le syriaque, qui, de langue cultivée des écoles de Nisibe et d'Edesse, est devenu la langue sacrée des chrétientés et des écoles de toute la Syrie. La littérature de cette langue fut déjà florissante au 4e siècle, surtout en Mésopotamie, et elle s'enrichit dès lors d'éléments scientifiques étrangers, que lui fournirent d'une

part les études grecques, de l'autre les écoles païennes des contrées voisines.

C'est de cette autre branche de l'Aramaïsme que nous allons nous occuper dans la suite de ce chapitre, à propos des ouvrages scientifiques qui attestent de notables progrès dans l'étude du syriaque et de sa littérature. Il s'agit d'une langue qui a fleuri dans l'Asie occidentale avant la domination de l'Islam, et dont la littérature a rayonné au dehors après avoir brillé dans les lieux de son berceau. Comme l'a dit M. Renan, le syriaque fut l'instrument de la prédication chrétienne du 3e au 9e siècle de notre ère : il resta la langue ecclésiastique du haut Orient, et il est certain qu'il doit son rang distingué dans l'histoire à son union intime avec le christianisme.

Un des signes certains de l'extension qu'a prise, dans les derniers temps, la culture de la langue syriaque, c'est l'apparition de livres plus parfaits qui la rendent accessible à un plus grand nombre de travailleurs. La *grammaire* de Hoffmann en trois livres (1827, in-4°), conserve, il est vrai, l'avantage d'être écrite en latin, et de donner de nombreux exemples à l'appui de chaque règle; mais des nécessités pratiques ont fait sentir en Angleterre et en Allemagne l'utilité d'un véritable rudiment. C'est ce qu'a tenté, dans le premier de ces pays, M. Harris Cowper en publiant des *principes de grammaire syriaque*, où il n'a fait qu'abréger le livre du savant Dr Hoffmann [1]. C'est ce qu'a réalisé avec plus de succès un habile philologue de Berlin, M. Frédéric Uhlemann, dans un ouvrage allemand qui est la seconde édition du traité élémentaire qu'il avait publié en 1829 [2] : son travail est devenu maintenant si complet et si bien approprié à l'enseignement que l'auteur s'est réservé le droit d'en faire une traduction totale ou partielle soit en anglais, soit en français [3]. Docteur en théologie et en philosophie, professeur de théologie protestante à l'Uni-

[1] *The principles of syriac grammar*, translated and abridged from the work of D. Hoffmann. London, 1858, pp. XVI-184, 1 volume in-8°.

[2] *Grammatik der Syrischen Sprache mit vollstandigen Paradigmen Chrestomathie und Worterbuch*. Berlin, Jonas, 1857, 1 vol. gr. in-8° (pp. XXIV-276. — *Glossaire*, pp. LXIV, et texte de la *Chrestomathie*; pp. 63).

[3] On a fait plusieurs traductions anglaises de la première édition.

versité Frédéric-Guillaume, M. Uhlemann a compris dans ses leçons depuis trente ans plusieurs branches de la philologie sémitique, et il a mis à profit les découvertes qui ont assuré l'avancement de la grammaire syriaque.

La partie proprement grammaticale du rudiment de M. Uhlemann se distingue par la netteté de l'exposition : après avoir soigneusement élagué des détails qui n'importent point aux commençants, ce savant a concentré toute son attention sur les lois de chaque partie du discours; il a présenté sous forme de tableaux analytiques les affixes et les désinences qui en distinguent la flexion, et donné seulement à la suite de ces tableaux des paradigmes complets des noms et des verbes. S'il n'a pas multiplié les exemples, il les a bien choisis, et il a toujours pris soin de les traduire. La syntaxe a été traitée à nouveaux frais par M. Uhlemann; il ne s'est pas contenté de s'approprier les remarques recueillies par le philologue suédois Agrell, dans une série d'opuscules estimés; il a dépouillé lui-même, pour enrichir cette seconde partie de son œuvre, la collection entière des écrits classiques de S. Ephrem et les Actes des Martyrs d'Orient, rapportés à S. Maruthas. On y trouve par exemple de courtes et judicieuses remarques sur l'emploi pléonastique des pronoms, sur la construction des verbes avec différents cas ou avec diverses prépositions, sur l'usage des cas absolus et sur la valeur des particules. Enfin l'auteur a donné pour complément à la Grammaire un exposé sommaire de la métrique des Syriens. Le même volume renferme en outre un choix de textes dont un glossaire facilite la lecture et l'explication grammaticale : ce sont la vie de S. Ephrem le Syrien, les chapitres de la Genèse sur la bénédiction et la mort de Jacob, les hymnes de S. Ephrem sur le Paradis, et l'histoire de la jeunesse de S. Siméon Stylite, extraite des Actes des Martyrs.

De son côté, le P. Pius Zingerlé a poursuivi ses études sur la versification syriaque, insérées à diverses reprises dans les recueils spéciaux d'érudition orientale de l'Allemagne. Il a donné en divers lieux, d'après les éditions romaines du bréviaire des Maronites, le texte revu de plusieurs chants de S. Jacques de Saroug, écrivain du 6e siècle, qui est le plus célèbre des poëtes

orthodoxes de la Syrie après S. Ephrem, et l'a accompagné d'une traduction en vers allemands [1].

C'est en vain que d'autres orientalistes, — et de ce nombre M. Land dans son écrit sur Jean d'Ephèse (pp. 17-18), — s'inscrivent en faux contre tout éloge de la poésie syriaque, et traitent avec pitié quiconque cherche quelque valeur esthétique dans les poëmes des « moines syriens, » comme ils appellent S. Ephrem et ses imitateurs. Assurément, ceux qui, à l'exemple du bénédictin de Méran, ont restitué les règles de la versification en syriaque, ont non-seulement combattu d'autorité un préjugé qui semblait enraciné, mais encore mis en relief le vrai caractère de cette poésie religieuse et populaire qui a germé sur le sol d'Asie comme expression et comme défense de la foi chrétienne. Il ne s'agit aucunement de comparer les formes et les mesures de la poésie des Syriens aux formes et aux combinaisons d'une métrique plus savante dans des idiomes anciens et modernes d'un fond infiniment plus riche que celui des langues araméennes. Mais on rapprocherait sans crainte les cantiques et les élégies, interprétés en Europe par les Zingerlé et les Burgess, de ces chants et hymnes latins, œuvres simples et sévères de l'esprit chrétien en Occident, qui ont conservé à travers les siècles une vérité d'accent et une force de sentiment auxquelles le goût des modernes, bien que plus aiguisé que celui de nos ancêtres, ne peut s'empêcher de rendre hommage.

L'étude du syriaque ne peut plus gagner en importance, comme on l'a prouvé depuis longtemps, que, par le secours d'un nouveau et vaste *dictionnaire* comprenant tout ce qui est connu jusqu'à ce jour des racines et des mots de cette langue. C'est à un des vétérans de la philologie allemande, M. Georges-Henri Bernstein, professeur à Breslau, qu'a échu l'honneur de réaliser ce vœu, et de donner un spécimen du grand travail auquel il s'est livré pendant une grande partie de sa carrière. Ce maître infatigable, dont l'Université de Breslau célébrait, le 12 janvier 1859, le jubilé de 50 années de doctorat, a publié, il y a 2 ans, le premier fascicule d'un lexique sy-

[1] *Zeitschrift der deutschen Morgenlandischen Gesellschaft*, t. XII, 1858, pp. 115 sq., t. XIII, 1859, pp. 44-58.

riaque et latin, qui doit être considérable[1]. Disons d'abord qu'il faut savoir gré à M. Bernstein d'avoir tenu compte des intérêts du plus grand nombre des hommes instruits de toute nation qui s'occupent des langues savantes : en adoptant le latin dans la rédaction de son grand dictionnaire, il a usé envers les philologues étrangers d'une délicatesse dont ses compatriotes ont aujourd'hui trop peu de souci, lorsqu'ils rédigent uniquement en allemand des ouvrages d'un intérêt universel, tels que des lexiques et des vocabulaires servant à l'intelligence de langues et de littératures antiques. Si l'urbanité se perdait partout ailleurs, il serait beau certainement qu'il se conservât parmi les savants un mutuel respect des habitudes et des droits d'autrui. M. Bernstein a connu le temps où, en Allemagne même, l'élégance latine servait admirablement ces relations du monde de la science et des lettres.

L'exécution typographique du nouveau dictionnaire syriaque est d'un effet agréable. L'impression en est faite sous les yeux du respectable auteur, dans l'établissement de l'imprimeur de la ville et de l'université de Breslau : elle est poursuivie à l'aide d'un double corps de caractères syriaques, grands et moyens, gravés tout exprès aux frais du gouvernement prussien[2], sous le ministère de M. de Raumer.

La livraison publiée fait bien inaugurer de l'exactitude minutieuse avec laquelle M. Bernstein a recueilli tous les éléments d'un lexique complet : on y trouve toujours la mention de l'autorité d'après laquelle chaque mot est interprété ; on y rencontre aussi grand nombre de noms propres accompagnés d'une courte notice historique ou géographique, de sorte que le travail est éminemment utile à la lecture des sources de tout genre. C'est la première fois que les racines verbales du syriaque sont analysées d'une manière si complète, et leurs principales significations dans toutes les formes de la conjugaison élucidées par des exemples. On est frappé, à l'inspection de ce spé-

[1] *Lexicon linguæ syriacæ*. Fascic. I, Berolini, apud Ferdinandum Duemmlerum, 1857. 18 feuilles in-folio (144 colonnes). — Prix de la livraison : 16 francs.

[2] Ces caractères sont analogues à ceux dont s'est servie la maison Teubner pour l'impression de la version syriaque de l'Évangile de saint Jean, éditée par M. Bernstein (Leipsig, 1853).

cimen, du grand nombre de mots grecs et même latins empruntés par les Syriens et transcrits avec une assez grande diversité d'orthographe dans leur langue : c'est une preuve irrécusable de l'influence directe des productions grecques sur la culture des sciences dans les écoles syriennes.

M. Bernstein a joint aux anciens matériaux de son travail lexicographique une moisson abondante de noms et de mots, recueillie dans les sources de la littérature syriaque mises au jour depuis dix ans. Il a pu consulter les annotations faites naguère en Allemagne par Lorsbach et par Arnoldi au lexique de Castell, réimprimé par Michaelis. D'après des manuscrits consultés en Angleterre et en Italie, il a aussi mis à contribution les travaux des deux principaux lexicographes indigènes, une copie complète du dictionnaire syriaque-arabe de Bar-Bahlul et des extraits du dictionnaire de Bar Ali. Mais, si riches que soient les matériaux recueillis par M. Bernstein, il est bien permis de croire qu'il ne dédaignera pas de comparer à son travail, avant d'en poursuivre l'achèvement, les notices rédigées par feu Etienne Quatremère pour servir de fondement à un dictionnaire syriaque non moins vaste. Les manuscrits de l'académicien français étant tombés avec sa bibliothèque dans la possession du gouvernement bavarois, il est devenu facile à l'éditeur de Breslau de s'assurer jusqu'à quel point son savant émule avait poussé ses recherches. Quoi qu'il en soit, nous ferons remarquer encore une fois, comme nous l'avons déjà fait dans ce recueil, que M. E. Quatremère, d'un caractère indépendant et fier, n'a point trouvé d'appui pour faire imprimer à Paris un de ses travaux auquel il attachait le plus de prix et dont il désirait assurer à la France tout l'honneur. Ce que son patriotisme avait voulu prévenir s'est bien vite réalisé après sa mort. Puissent les autres portions de son héritage littéraire ne pas tomber quelque jour entre des mains moins dignes que celles de M. Bernstein [1] ! Puissent-elles échapper à la suffisance ou à la cupi-

[1] Depuis la rédaction de cette notice, la science a perdu M. G. H. Bernstein, mort près de Breslau, le 2 avril 1860, à l'âge de 72 ans. Il y a lieu d'espérer que des philologues formés à son école, parmi lesquels l'un de ses fils, poursuivront la publication de son grand *Lexicon*.

dité qui voudraient se parer, sans peine et sans travail, des dépouilles du grand érudit !

Combien il est à regretter que de jeunes hommes, sortis du clergé ou de l'élite des écoles, n'aient pas répondu en grand nombre à l'appel que leur a fait le respectable M. Quatremère, à l'effet de cultiver avec ardeur les sciences bibliques, de s'appliquer aux lettres syriaques dans le champ si vaste des études sémitiques? Il n'est que trop vrai, les leçons de langue hébraïque et chaldaïque qu'il a données au Collége de France pendant un quart de siècle, n'ont pas été recueillies par une phalange de travailleurs capables de tenir tête aux présomptions et aux témérités qui se sont introduites dans sa patrie sous le manteau de la science germanique. Les prévisions dont s'affligeait le consciencieux professeur se sont accomplies à peu près à la lettre, puisque ses conseils répétés si souvent d'un ton grave et convaincu n'ont pas été malheureusement entendus et compris par ceux qui ont mission de diriger et de soutenir la jeunesse dans la voie des sciences sacrées ou du haut enseignement scientifique. La triste expérience des dernières années n'a point laissé de doute sur l'opportunité de si sages avis : qu'on ne tarde donc pas à les mettre à profit pour fournir des lumières à la saine critique, des armes aux défenseurs de la vérité historique et des idées religieuses.

VI. — Du sort de la langue et des lettres syriaques dans les contrées de la Syrie ancienne. — Prédominance actuelle de l'arabe comme instrument de la propagande chrétienne en Orient.

Les aperçus historiques et littéraires que nous venons de tracer prouvent suffisamment, nous paraît-il, que les études syriaques comptent aujourd'hui parmi les études orientales qui s'enrichissent sans cesse de nouvelles découvertes et qui sollicitent l'attention soutenue d'un public d'élite en Europe et jusqu'en Amérique. Mais il est de fait que la langue syriaque, reconnue idiome historique, régulier et savant, ne s'est pas conservée dans la bouche d'un peuple indépendant de l'Asie occidentale, et n'est pas dans des conditions favorables pour reprendre vie comme organe littéraire et social d'un groupe important de populations. Il n'existe même pas d'écoles

savantes qui se donnent la tâche de maintenir une connaissance raisonnée de la langue littérale dans quelques centres, au degré où des écoles arméniennes, telles que, les instituts de Venise, de Vienne et de Moscou, entretiennent les traditions de la langue et du goût chez les Arméniens instruits dispersés dans les grands empires de Turquie, de Russie et de Perse ; il est certain que des écrits variés et de nombreuses publications périodiques ont beaucoup élevé le niveau de l'intelligence, dans les classes de cette nation qui sont initiées au mouvement général des idées, et qu'ils les ont disposées à seconder un jour l'action de la civilisation chrétienne dans le monde musulman.

Dans la partie occidentale de la Syrie, c'est dans le Liban, surtout, qu'il faut chercher un dernier asile du syriaque, parmi les Maronites qui en occupent les montagnes de temps immémorial. Malgré le malheur d'une longue oppression qui n'a point cessé sans laisser des traces dans la rivalité des chefs et des familles, les Maronites ont le privilége d'avoir conservé l'intelligence de la langue antique de l'Eglise patriarcale d'Antioche ; au milieu des persécutions et de périls de toute espèce, ils ont continué des relations nouées il y a 200 ans avec Rome et avec la France[1] ; ils ont fait usage de livres imprimés à la Propagande et offrant la Messe et les Offices en langue syriaque (sauf l'Evangile et quelques oraisons en langue arabe) Ils ont aujourd'hui 4 Colléges où les jeunes gens reçoivent une instruction variée et où l'enseignement scientifique est partagé entre les deux langues arabe et syriaque. Leur nationalité a aussi un point d'appui dans la ville de Beyrouth où l'influence européenne seconde les efforts des races chrétiennes du Levant. La mission catholique, dirigée en cette ville par des Jésuites, n'est pas étrangère à des travaux composés dans l'un et l'autre des idiomes indigènes. C'est aussi à Beyrouth qu'un jeune Maronite, d'un esprit fort distingué, Kalil-effendi Alkhori, a entrepris, en 1858, la publication d'un journal oriental intitulé : *Hadicat*

[1] Voir la notice publiée à Cambrai, en 1852, in-12, sous ce titre : *Les Maronites d'après les manuscrits du R. P. Azar* (prêtre du Liban, vicaire-général de Saïda, délégué du patriarche d'Antioche).

al Ackhbar (Jardin des Nouveautés) : il s'y est proposé de faire connaître le monde occidental aux Orientaux, et en même temps la Syrie et les contrées du Levant aux Européens. Une espèce d'académie qui s'est formée dans la même ville d'une libre association de jeunes gens a fondé un recueil rédigé tout entier en arabe, sous le nom d'*Actes de la Société de Syrie*. Elle a trouvé de l'appui chez plusieurs voyageurs et touristes étrangers, surtout anglais et américains, qui font un assez long séjour dans l'Asie intérieure pour en étudier à la fois les mœurs et les langues.

A l'autre extrémité de la Syrie, dans la Mésopotamie, la Perse et le Kurdistan, il s'est conservé un idiome araméen qui est une transformation de l'ancien syriaque et qui, recueilli parmi les débris des anciens Nestoriens, est cultivé par quelques écrivains indigènes et étrangers. Ce sont, surtout, les missionnaires américains, dont la principale station est établie à Urmia ou Orumia, près du lac ainsi appelé, qui ont tenté de donner une nouvelle vie à cette langue néo-syriaque et d'en écrire la grammaire : comme nous l'avons exposé naguère[1], ils ont mis au jour un très-grand nombre de livres en cette langue adressés aux chrétiens syro-chaldéens des bords de l'Euphrate. Leur propagande littéraire a continué dans ces dernières années par l'impression de livres qui ont presque tous un intérêt religieux. Il suffira d'en citer quelques-uns pour faire suite à nos précédentes notices : le *Nouveau-Testament* en néo-syriaque d'après le Peschitho (1854, gr. in-4°); l'*histoire de l'Église chrétienne*, la chronologie et la géographie de la Bible, un traité dit *Repos des Saints*, traduit de l'anglais de Richard Baxter, des narrations bibliques en prose et en vers, et enfin un écrit de la mission sur le commencement et l'avancement de la crainte de Dieu dans l'âme (1857, in-4°).

Malgré ces circonstances qui ont favorisé la transmission du plus ancien idiome national dans deux parties éloignées de la Syrie, c'est l'arabe, il faut bien le dire, qui l'emporte presque

[1] *Annales*, tome IX, 1854, et tome XIII, 1856. — La grammaire du Rév. Stoddard en Anglais, imprimée à New-York, a été mise en vente à Londres en 1855.

partout sur le syriaque ; il s'est introduit dans les habitudes de la vie privée, et il sert exclusivement dans les actes de la vie civile. Les chrétiens indigènes, Maronites, Jacobites ou Nestoriens, Grecs unis ou Grecs schismatiques, paient tribu à l'empire d'une langue dont la politique a imposé l'usage à leurs ancêtres, et qu'ils apprennent, dès l'enfance, à manier avec élégance et souplesse.

Il n'y en a pas de meilleure preuve que ces travaux savants et ces œuvres vraiment littéraires, qui ont assuré la célébrité de plusieurs chrétiens de Syrie, dont la plupart sont catholiques ou bien grecs du rite uni. La curieuse notice de M. Reinaud, de l'Institut, sur l'*état de la littérature arabe chez les populations chrétiennes de la Syrie*[1], a fait connaître le mérite particulier de ces écrivains qui se sont emparés en maîtres d'une langue qui est partout ailleurs sur son déclin : ils ont profité de l'avantage de parler chaque jour l'idiome dans lequel ils composent, à l'imitation des anciens modèles. Faris Al-Schidiac, Nassif Mallouf et le scheick Rochaïd, de la famille des Dahdah, ont justifié d'une connaissance étonnante de la grammaire et de la lexicographie arabes. D'autres se sont essayés dans des compositions d'une grande popularité et dans des genres de poésies très-variés. Ainsi Nasifi, de la famille des Yazigi, a suivi les traces du fameux narrateur Hariri, auteur des *Makamas* ou *Séances*, tout en restant fidèle à l'esprit chrétien, dans un recueil de 60 aventures intitulé : *La Réunion des deux Mers*, où la critique grammaticale, quoique subtile et minutieuse, se mêle, non sans agrément, à la peinture satirique des usages et des mœurs. De son côté, Khalil Al-Khori a publié des pièces de vers fort estimées sur divers sujets, œuvres de sa jeunesse, auxquels il a donné le titre de *Fleurs des collines*. C'est assez dire que la culture de l'arabe n'est pas restreinte en Syrie à une lecture laborieuse des monuments célèbres de cette langue, mais qu'elle est assez familière et assez profonde pour autoriser la production d'écrits originaux. On attribue une éloquence remarquable en arabe aux prélats indigènes qui ont visité l'Europe catholique en faveur des écoles et des hôpitaux qui manquent jusqu'ici

[1] *Journal asiatique*, v[e] série, tome IX, juin 1857.

à leurs diocèses, et d'autre part on vante l'habileté acquise en arabe par les missionnaires et les vicaires apostoliques d'origine européenne, qui ont évangélisé de nos jours la Syrie et la Palestine.

Il semble donc, si l'on tient compte des faits accomplis, que la civilisation chrétienne, à mesure qu'elle étend son action, aura pour organe principal, dans les pays du Levant, l'idiome des Sémites du désert, importé par la conquête et maintenu par la politique. Peut-être est-il entré dans les vues de la Providence de faire servir à la propagation des idées religieuses, à la culture des arts utiles, à l'union des peuples de l'Orient avec ceux de l'Occident, cette même langue qui a servi autrefois à la diffusion de l'islamisme et à la consolidation des états musulmans en Asie et en Afrique. Peut-être cette langue qui a été portée à une si haute perfection et qui a été implantée bien au delà des limites de l'ancien monde, est-elle destinée à répandre la vie intellectuelle chez ces races mêlées, chez ces tribus indomptables que le despotisme a retenues dans l'ignorance et la superstition. Les Eglises de la Syrie resteront partagées dans leur liturgie entre le syriaque et l'arabe. Mais, si la seconde de ces langues s'étend toujours comme véhicule des idées chrétiennes, la première a tout le prix d'une langue dont la tradition doit être conservée et dont il est juste de recueillir pieusement les débris. Les Syriens y trouvent un gage de leur nationalité, et l'Europe y tient comme à une suite de monuments qu'il importe de restituer à l'histoire.

Félix NÈVE.

Philosophie traditionnelle.

EXPOSÉ DE LA PHILOSOPHIE TRADITIONNELLE

TELLE QU'ELLE EST ENSEIGNÉE
PAR LES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN,

AVEC APPROBATION
DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE L'INDEX.

Les *Annales* ont déjà fait connaître une explication donnée par le concile de Périgueux, à la 3e proposition, offerte à signer à M. Bonnetty et conçue en ces termes : *l'usage de la raison précède la foi.* Le concile l'a expliquée ainsi : « *la raison habituelle,* c'est-à-dire *la nature raisonnable elle-même,* précède » la foi habituelle [1]. » — Rome a approuvé cette explication. En ce moment, elle vient de donner son approbation à un exposé complet de philosophie traditionnelle, et nous devons mettre cet exposé sous les yeux de nos lecteurs. Voici l'occasion et les raisons de cet exposé :

1. Etat de la question. — Raisons du recours des professeurs de l'*Université catholique de Louvain* au Saint-Siége.

Nos lecteurs ont vu, dans le cahier précédent [2], la polémique si vive élevée entre les professeurs de l'Université, et M. le chanoine Lupus. Celui-ci accusait ses adversaires de professer des doctrines qui touchaient à celles de Baïus et de Calvin, qui étaient contraires aux 4 propositions de l'année 1855, et par conséquent, d'être rebelles à l'Église. Les trois énormes volumes où ces accusations étaient formulées, étaient connus de tous les professeurs belges; ils étaient protégés et soutenus par plusieurs membres de l'épiscopat; enfin, la *lettre* du P. Perrone, reproduite dans notre dernier cahier, et répandue dans toute la Belgique, était venue approuver toutes ces attaques, et les aggraver par des attaques nouvelles.

La position des professeurs de l'Université n'était plus te-

[1] Voir les *Annales*, t. XVIII, p. 407, 415 (4e série).
[2] V. ci-dessus, p. 206 et 228.

nable. En vain répondaient-ils à ces attaques, en vain se plaignaient-ils que l'on dénaturait leur enseignement; leurs adversaires n'en continuaient pas moins à les tenir pour professer l'erreur. Cette polémique n'était pas acceptable pour des hommes chargés par état et par devoir d'enseigner la jeunesse. L'existence même de l'*Université catholique* pouvait être compromise, et c'est alors qu'ils ont fait ce que doit faire tout prêtre et tout corps constitué, qui se croit calomnié dans ses doctrines; ils ont eu recours à Rome, en lui adressant un *mémoire* sur toute cette discussion.

Ce mémoire renferme deux questions fort distinctes : 1° l'exposition et la réprobation de ce que MM. les professeurs de Louvain appellent le *traditionalisme français*; 2° l'exposition et la défense de leur opinion, qu'ils appellent *le traditionalisme belge*. Nous allons reproduire ici ce *mémoire*, auquel nous ajouterons quelques *observations* sur l'exposé qu'il contient du traditionalisme français.

2. Exposé de l'état de la question fait par les professeurs de l'*Université catholique de Louvain* [1].

« La Sacrée Congrégation de l'Index, consultée par des professeurs de l'Université de Louvain, touchant la controverse philosophique *sur les forces naturelles de la raison humaine*, vient de donner une réponse qui, nous l'espérons, mettra fin à la polémique soulevée dans notre pays à l'occasion d'un ouvrage publié par M. le chanoine Lupus, sous ce titre : *Le Traditionalisme et le Rationalisme examinés au point de vue de la philosophie et de la doctrine catholique*. Nous sommes heureux de pouvoir communiquer aux lecteurs de la *Revue catholique* un document d'une si haute importance.

» Il sera bon de résumer d'abord en très-peu de mots, sous forme d'*introduction*, la controverse qui a donné lieu à la supplique des professeurs de l'Université de Louvain et à la *réponse* de la Sacrée Congrégation de l'Index.

» On sait comment il importe en philosophie et dans la controverse religieuse de déterminer avec exactitude quelles sont les *forces naturelles de la raison*. L'écrivain catholique,

[1] Voir *Revue de Louvain* d'avril 1860, p. 193.

en traitant cette question, doit éviter deux erreurs opposées : l'une qui prétend que la connaissance des vérités religieuses *est le produit spontané de la raison* ; l'autre qui affirme que dans l'état de nature déchue, les forces de la raison, en ce qui concerne l'ordre moral et religieux, *sont entièrement détruites*. La première, en niant la révélation, détruit le christianisme; la seconde, en renversant la raison, ébranle la foi, puisque les *præambula fidei*, comme s'exprime saint Thomas, ne sauraient être démontrés que par les principes de la raison. Cette dernière erreur a été condamnée dans Luther, Calvin et Baïus. De nos jours, la Sacrée Congrégation de l'Index, pour écarter les opinions qui, de près ou de loin, pourraient conduire à cette erreur, a formulé quatre propositions souscrites par M. Bonnetty avec un empressement digne d'éloge [1].

» Entre ces deux erreurs extrêmes également opposées aux enseignements de l'Église, on rencontre diverses opinions qui sont librement discutées dans les écoles. Sans rien retrancher du domaine légitime de la raison et en défendant ses forces naturelles contre les attaques des sceptiques, plusieurs apologistes de l'Eglise, et parmi eux des prélats connus par l'éclat des vertus et de la science, soutiennent *que la raison n'est pas douée d'une spontanéité absolue, que l'enseignement est une condition indispensable de son développement*, et que par conséquent l'homme, s'il eût été créé muet et dans une ignorance complète, comme les rationalistes le prétendent, n'aurait pu sans une intervention de Dieu s'élever à une connaissance explicite des vérités de l'ordre moral et religieux, même naturel. Telle est l'opinion qui a été expliquée, prouvée et vengée dans cette *Revue*.

» Notre sentiment a rencontré des contradicteurs dont nous sommes loin de méconnaître les brillantes qualités. On sait que M. le *chanoine Lupus* a composé un ouvrage volumineux dont la raison première et le but principal étaient de montrer que l'opinion défendue par nous est désavouée par les défenseurs des saines doctrines, contraire à l'Ecriture sainte, à la tradition, à l'immense majorité de l'école théologique ; qu'elle

[1] Voir ces 4 propositions dans les *Annales*, t. XII, p. 331, et la *Lettre* du P. Modena, qui en précise la portée, p. 328.

est sur plusieurs points l'antithèse de la doctrine de l'Eglise, qu'elle ouvre la porte aux erreurs de *Luther*, *Calvin* et *Baïus*, etc.

» Les attaques de M. Lupus furent appuyées par le R. P. *Perrone* et par le *Journal historique* [1]. Dans une *lettre* qui a reçu une grande publicité en Belgique, le R. P. Perrone faisait entendre que notre opinion doit être rejetée *par quiconque veut rester sincèrement attaché aux enseignements de l'Eglise, au consentement unanime des Pères, à l'enseignement commun des théologiens.* Il disait que les *quatre propositions émises par la Sacrée Congrégation de l'Index sont des preuves palpables pour quiconque ne cherche point de subterfuge* [2]. Le *Journal historique* cherchait à prouver que nous sommes en désaccord avec les décisions de l'Eglise et les propositions de la Sacrée Congrégation. M. Lupus, pour justifier ses attaques, invoquait l'exemple des écrivains qui, avec un zèle louable, ont montré le danger des doctrines de *Lamennais*, d'*Hermès* et de *Günther*, avant que le Saint-Siége eût prononcé son jugement [3].

» Nous avons répondu à ces accusations [4]. Mais dans une controverse de cette nature, le raisonnement seul, nous l'avons éprouvé, ne saurait suffire. Pour éviter une division souverainement regrettable, il fallait couper court à la discussion et porter la cause devant un tribunal supérieur chargé de veiller à la conservation des saines doctrines, et dont la compétence et l'autorité sont reconnues par tous les écrivains catholiques.

» Ce motif détermina MM. *Beelen*, *Lefebve*, professeurs à la Faculté de théologie, *Ubaghs* et *Laforet*, professeurs à la Faculté de philosophie et lettres, à soumettre la doctrine enseignée dans leurs écrits [5], au jugement de la Sacrée Congrégation de

[1] *Revue* fort répandue en Belgique, dirigée par M. Kersten, et par M. l'abbé Gilson, curé de Bouillon, qui attaque depuis longtemps le traditionalisme de la Revue de Louvain et de tous les auteurs français.

[2] Voir cette *lettre* dans les *Annales*, n° précédent, ci-dessus, p. 228.

[3] *Revue catholique*, 1859, p. 741.

[4] *Ibid.* 1859, en différents articles.

[5] Mgr Beelen, dans son *Commentaire sur l'Epître aux Romains*, p. 49 et suiv. — M. Lefebve, *Coup d'œil sur la théorie rationaliste du progrès en matière de religion*, p. 33 et suiv. — M. Ubaghs, dans sa *Logique* et ses autres ouvrages

l'Index. Nous publions plus loin leur supplique, qui renferme l'exposition complète de la controverse.

» Son Eminence le Cardinal-Préfet soumit la question à l'examen de quelques doctes et savants théologiens de la Congrégation. Après une mûre délibération, ces théologiens, et avec eux le Rév. Père Secrétaire, réunis en consultation par le Cardinal-Préfet et d'accord avec lui, ont déclaré :

1° *Que la doctrine exposée ne renferme absolument rien de contraire* (nullatenùs adversari) *aux quatre propositions émanées de la Sacrée Congrégation de l'Index touchant les forces naturelles de la raison humaine.*

» Nous inférons en premier lieu de cette décision que les assertions si graves émises à ce sujet par le R. P. *Perrone* et le *Journal historique* n'ont pas le moindre fondement.

» Ensuite, considérant que les *quatre propositions* ont été formulées pour sauvegarder les forces de la raison, nous concluons que la doctrine qui s'accorde avec les quatre propositions susdites laisse à la raison toute son énergie propre et ne méconnaît aucune de ses légitimes prérogatives : ce qui renverse plusieurs des accusations de M. le *chanoine Lupus*.

» En troisième lieu, nous ferons remarquer que les textes de l'Ecriture Sainte, et la plupart des témoignages des Pères et des théologiens apportés par l'auteur du *Traditionalisme et du Rationalisme* ne disent que ce qui est affirmé dans la 2e et la 3e des quatre propositions. Nous sommes donc en droit de dire que l'opinion des professeurs de l'*Université de Louvain* ne renferme rien qui soit contraire à ces témoignages de l'Ecriture Sainte, des Pères et des théologiens. Les assertions de la *Revue*, appuyées sur des preuves positives, reçoivent ici une nouvelle e éclatante confirmation.

» 2° La Sacrée Congrégation de l'Index déclare que la même doctrine *doit être rangée parmi les questions qui sont librement discutées dans les deux sens par les philosophes catholiques;* et qu'ainsi, 3° *en ce qui concerne cette doctrine, il faut s'en tenir à la constitution de Benoît XIV,* Sollicita et provida, § 23.

» On nous permettra de rappeler que dans la controverse

de philosophie.—M. Laforet, dans sa *Philosophie morale* et dans le 1er volume de ses *Dogmes catholiques*.

avec M. le chanoine *Lupus* nous avons cherché à faire prévaloir ces deux points si importants. « L'unité de foi, disions-» nous [1], ce cachet divin de l'Eglise catholique, n'exclut pas » la diversité des opinions sur un grand nombre de questions » théologiques et philosophiques, qui ne sont clairement ré-» solues ni dans les Livres saints, ni dans la croyance unanime » des Pères, ni dans les enseignements de l'autorité infaillible » instituée par Jésus-Christ pour conserver et interpréter les » divines doctrines de l'Evangile. — Dans ces questions de libre » controverse, l'Eglise laisse à chacun le droit de choisir l'opi-» nion qui lui paraît la plus conforme à la vérité; mais elle » défend aux individus de censurer les opinions de leurs ad-» versaires. Benoît XIV, dans sa constitution *Sollicita et pro-» vida*, veut qu'on mette un frein à l'ardeur de certains écri-» vains qui, en prétextant leur respect pour l'autorité des » anciens docteurs, se permettent d'attaquer avec violence et » de censurer des opinions non condamnées par l'Eglise [2]. » Nous montrions ensuite que ces principes doivent être appliqués à notre controverse, et que les deux sentiments opposés sont enseignés par des auteurs très-compétents en ces matières, par des écrivains dont la voix mérite d'être écoutée avec respect.

» On remarquera que les *quatre questions* posées dans la lettre des professeurs de l'Université de Louvain sont complétement résolues par la réponse de la Sacrée Congrégation de l'Index.

» Notre règle est de suivre en tout point les opinions qui sont le mieux en harmonie avec les enseignements du Saint-Siége. Si la décision de la Sacrée Congrégation ne nous eût pas été favorable, nous l'aurions accueillie avec non moins de respect et de soumission; nous aurions suivi avec empressement non-seulement les ordres, mais encore les avertissements et les conseils qu'elle eût bien voulu nous donner. Nous avons la confiance qu'il en sera de même de nos adversaires, hommes instruits et pieux qui cherchent sincèrement la vérité.

» Notre opinion demeure *une opinion libre*; on est libre de ne pas l'adopter, on est libre de la combattre; mais on n'est point libre *de ne pas la respecter*. Assimiler des opinions décla-

[1] *Revue catholique*, 1859, p. 69.

[2] Voir ci-après p. 297, le texte entier de cet extrait de cette *constitution*.

rées libres à des doctrines condamnées ou même suspectes, c'est enfreindre les décrets du Saint-Siége, semer la division parmi les défenseurs de la vérité et réjouir nos adversaires communs. L'union entre les catholiques ne fut jamais plus nécessaire qu'en ce moment. Les incrédules font trêve à leurs dissentiments pour combattre la vérité et son organe infaillible, le successeur de Pierre, pour saper même jusqu'aux bases du christianisme : nous devons, de notre côté, unir nos efforts pour repousser ces attaques et éviter, autant que possible, tout ce qui serait de nature à soulever des discussions irritantes.

» Les *quatre propositions* émises par la Sacrée Congrégation de l'Index et *la réponse* que nous publions aujourd'hui serviront désormais de lumière et de guide aux apologistes et aux philosophes catholiques. »

3. Observations de M. Bonnetty.

Nous nous étonnons qu'en faisant mention des 4 propositions et de la présente décision de l'Index, *la Revue de Louvain* passe sous silence les explications données par le concile de Périgueux sur la 3e proposition [1]. Cette explication ayant été approuvée par Rome, devient une décision authentique et qui doit aussi servir désormais de lumière et de guide aux apologistes et aux philosophes catholiques. Nous aurons occasion de la rappeler à la *Revue*.

4. Lettre des professeurs de Louvain à la Sacrée Congrégation de l'Index, datée du 1er février.

A SON ÉMINENCE LE CARDINAL DE ANDREA,
Préfet de la Sacrée Congrégation de l'Index, etc.

« Prince Eminentissime,

» Comme rien ne doit être plus à cœur à de vrais catholiques que de régler leurs opinions d'après l'esprit du Siége apostolique, nous, soussignés, professeurs à l'*Université catholique de Louvain*, avons cru devoir soumettre au jugement de la Sacrée Congrégation de l'Index la controverse, agitée en ce moment avec une certaine animation en Belgique, *touchant les forces naturelles de la raison humaine*; et nous serions très-heureux,

[1] Voir ces explications dans les *Annales*, t. XVIII, p. 405 et t. XIX, p. 49 (4e série).

Prince Eminentissime, si la Sacrée Congrégation daignait répondre à quelques questions relatives à cette controverse. Mais qu'il nous soit permis, avant de les proposer, de dire quelques mots qui leur serviront d'introduction.

» Les Rationalistes, comme vous le savez, Prince Eminentissime, afin de saper par sa base la Révélation divine, s'efforcent par tous les moyens de montrer que la connaissance de toutes les vérités, particulièrement de celles dont se compose *la religion naturelle*, dérive, comme de sa source, de la puissance et, suivant l'expression reçue, de *la spontanéité* absolue et tout à fait indépendante de l'esprit humain. C'est pourquoi ils imaginent qu'à l'origine les premiers hommes, à la manière d'animaux muets, menaient une vie sauvage, et que peu à peu, *par le moyen de leur raison seule se développant spontanément*, ils découvrirent le langage, fondèrent la société civile et inventèrent et établirent enfin un certain culte religieux. Ils affirment que cette première religion, tout à fait informe et imparfaite, ne fut qu'une espèce grossière de Fétichisme, perfectionnée ensuite, comme les lettres, les arts, les sciences ou tout autre produit du génie de l'homme, *par le travail de la pensée et de la raison*. C'est ainsi qu'ils prétendent que chez les Indiens, les Egyptiens, les Grecs et les autres peuples de l'antiquité, le Polythéisme se montra sous des formes diverses, qui, par le progrès du temps, allèrent se perfectionnant toujours, et devinrent comme autant de degrés par où l'homme s'éleva enfin jusqu'à cette forme supérieure de religion qu'*on nomme religion chrétienne*. Ils tiennent donc notre sainte religion pour un produit plus élevé du génie de l'homme; ils la soumettent par conséquent au jugement et à la souveraineté de la raison humaine, et déclarent qu'elle doit, *par le seul moyen de cette raison*, se perfectionner de jour en jour davantage, par une sorte de progrès continu et nécessaire.

» C'est là, Prince Eminentissime, cette théorie qui, sous le nom spécieux de *progrès continu*, est enseignée aujourd'hui dans différentes écoles incrédules, et qui, de là, comme une peste très-dangereuse, s'insinue et se répand de tous côtés.

» Or, en réfutant cette doctrine impie et pernicieuse, la plupart des apologistes catholiques contemporains commencent

par nier que la raison humaine soit douée de cette force ou spontanéité absolue et tout à fait indépendante, à laquelle les rationalistes rapportent l'origine de la religion ; ils affirment, au contraire, et prouvent par divers arguments tirés de l'expérience que l'homme, tel qu'il naît aujourd'hui, a besoin, *outre cette force interne et originelle de sa raison, d'un secours intellectuel extérieur*, pour acquérir cet usage de la raison qui lui permette de parvenir, par le moyen de cette raison *seule*, à la connaissance distincte de Dieu et des vérités morales. »

5. Observations de M. Bonnetty.

Jusqu'ici, nous approuvons l'exposition, que font MM. les *professeurs de l'Université catholique de Louvain*, des principes traditionalistes ; mais voilà que, ne se bornant plus à exposer leurs opinions, ils vont accuser en masse ceux qu'ils appellent les *traditionalistes français*, et ils les accusent d'avoir *détourné dans un mauvais sens la nécessité d'un secours intellectuel extérieur*. Cette accusation, ils la formulent en termes généraux, sans citer aucun auteur, aucun livre, aucun texte, sans faire aucune distinction, mais en englobant tous les traditionalistes français dans les formules qu'il leur plaît de leur imposer. Nous ne saurions trop signaler au public une telle façon d'agir comme peu loyale et peu chrétienne. En effet, sait-on quels sont ceux qu'on a accusés d'être les *traditionalistes français?* Voici les noms que MM. les professeurs ont eu nécessairement en vue, et qu'ils n'ont pas osé citer :

S. E. le cardinal *Gousset*, archevêque de Reims ;
Mgr *de Salinis*, archevêque d'Auch ;
Mgr *Gerbet*, évêque de Perpignan.

Ces prélats sont tous Pères du concile d'Amiens ; MM. les professeurs se sont vantés de suivre la doctrine de ce concile et ils englobent ses principaux Pères dans la liste des auteurs qu'ils réprouvent. Viennent ensuite :

Mgr *Doney*, évêque de Montauban ;
Mgr *Parisis*, évêque d'Arras ;
Mgr *Pie*, évêque de Poitiers ;
Le P. *Ventura* ; — M. *Nicolas* ; — M. l'abbé *Peltier* ; — M. l'abbé *Caupert* ; — M. l'abbé *Berton* ; — M. l'abbé *Bensa* ; — et en particulier les *Annales de Philosophie*.

Voilà les principaux auteurs que l'on a accusés publiquement

d'être des *traditionalistes* [1]; voilà ceux que MM. les professeurs de Louvain désignent comme *détournant dans un mauvais sens la nécessité d'un secours intellectuel extérieur*, et auxquels ils attribuent l'exposé, sans preuves et sans citations, qu'ils vont faire du *traditionalisme français*. Ecoutons-les :

6. Suite de la lettre de MM. les professeurs de Louvain :

« Cette nécessité *d'un secours intellectuel extérieur*, admise aujourd'hui par un très-grand nombre des plus éminents apologistes catholiques, a *été détournée dans un mauvais sens par quelques écrivains français désignés sous le nom de traditionalistes*. Ces traditionalistes enseignent que Dieu n'a mis dans l'esprit de l'homme *aucune idée* des vérités métaphysiques et morales, et ils semblent regarder l'intelligence humaine comme une force ou une puissance *purement passive*; puisque, selon eux, la première idée et la première connaissance de ces vérités émanent, comme de leur source unique, *du seul enseignement extérieur et viennent de là dans l'esprit*; en sorte que l'homme acquerrait la connaissance de ces vérités à peu près de la même manière que nous apprenons un fait historique par le témoignage d'autrui.

» Ainsi, selon le sentiment de ces écrivains, *le témoignage de la révélation divine*, conservé et répandu chez tous les peuples par une tradition continue, devrait être considéré comme la *seule source et le seul principe* de la connaissance des vérités de la religion naturelle. Quelques-uns même sont allés jusqu'à affirmer qu'il n'est pas possible que l'homme donne avec certitude son assentiment à ces vérités de l'ordre naturel, telles que l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, *sans croire auparavant à la révélation divine*; et ils ont accusé l'opinion contraire d'être entachée de rationalisme et de semi-pélagianisme. »

7. Observations de M. Bonnetty.

Nous convenons que les traditionalistes français n'adoptent pas les opinions des traditionalistes belges, sur l'état primitif de l'âme humaine. Ceux-ci sont Ontologistes, et nos lecteurs ont déjà vu comment la *Civiltà cattolica* réfutait cet

[1] Voir les écrivains qui ont formulé ces accusations dans les *Annales*, t. VI, p. 256, et *passim* (4e série).

ontologisme et en démontrait les dangers [1]. Les *Annales* ont approuvé cette critique, et en particulier ont reproché à MM. les professeurs de Louvain l'opinion suivante comme entachée de panthéisme :

Notre raison est une *participation* à la raison de Dieu ; c'est une *irradiation*, un *rayonnement*, un *écoulement* de la raison éternelle, de la lumière divine. Dans toutes ces propositions, les mots Dieu, raison éternelle, vérité immuable, lumière divine, sont entendus, par les Ontologistes, *dans le sens propre* [2].

Au lieu de ces principes et de ceux des *idées innées* que soutiennent les professeurs de l'université de Louvain, les traditionalistes français disent avec saint Thomas [3] :

« L'intellect humain, qui est le dernier dans l'ordre des intellects, et très-
» éloigné de la perfection du divin intellect, *est en puissance* à l'égard des
» choses intelligibles ; et, *au commencement*, *il est comme une table rase, sur*
» *laquelle il n'y a rien d'écrit*, comme le dit Aristote. Ce qui apparaît d'une
» manière manifeste, en ce que, *au commencement*, nous sommes intelligents
» seulement *en puissance*, et après nous devenons intelligents *en acte*. Ainsi, il
» est évident que comprendre pour nous est quelque chose de *passif*... et par
» conséquent notre intellect est une puissance *passive* [4]. »

Quant au reproche de faire de l'âme une puissance *purement passive*, ils l'admettent passive dans le sens de saint Thomas, c'est-à-dire avec toute la force et tous les éléments nécessaires pour comprendre et s'assimiler les choses intelligibles qu'elle ne sait pas et qu'on lui enseigne.

MM. les professeurs de Louvain ont encore grand tort d'ac-

[1] Voir les *Annales*, t. IX, p. 154, 378, et le t. XIX, p. 263 (4e série).

[2] Voir *Revue de Louvain* de 1854, t. XII, p. 238 ; on y cite un texte de saint Thomas sur la *participation divine*, sans avertir que saint Thomas entend une *participation de ressemblance*, et que la *Revue* l'entend dans *le sens propre*. Voir aussi *Annales*, t. IX, p. 390 (3e série).

[3] Voir ces principes posés dès 1845 dans nos *Annales*, t. XI, p. 330 (3e série); renouvelés t. XII, p. 76, etc., etc.

[4] Intellectus humanus, qui est infimus in ordine intellectuum, et maximè remotus à perfectione divini intellectûs, est *in potentiâ* respectu intelligibilium ; et in *principio est sicut tabula rasa*, *in qua nihil est scriptum*, ut philosophus dixit, in III de *Anima*, n° 14 (Διὸ ἐ'οὕτως ὅστερ ἐν γραμματείῳ ᾧ μηδὲν ὑπάρχει ἐντελεχείᾳ γεγραμμένον ὃ ἔρ συμβαίνει ἐπὶ τοῦ νοῦ). Quod manifestè apparet ex hoc quod in principio sumus intelligentes solum *in potentiâ*, postmodùm autem efficimur intelligentes *in actu*. Sic igitur patet quod intelligere nostrum est quoddam *pati*, secundùm tertium modum passionis ; et per consequens intellectus est *potentia passiva* (*Summa*, pars 1a, quæst. 79. art. 3 ; t. I, p. 1110, édit. Migne).

cuser les traditionalistes français d'invoquer la *révélation divine* pour la connaissance des vérités naturelles; c'est une accusation de toute fausseté à l'égard des auteurs nommés ci dessus; ils ont répété cent fois qu'ils ne demandaient qu'une *révélation humaine*, celle de la mère à l'enfant, celle de la société à l'individu, c'est-à-dire le *secours intellectuel extérieur* reconnu comme nécessaire par MM. les professeurs de Louvain, et que leurs adversaires ont pris pour but de toutes leurs accusations, accusations, qu'à leur tour, MM. les professeurs de Louvain lancent à la tête des traditionalistes français.

8. Suite de la lettre de MM. les professeurs de Louvain :

« Les professeurs de Louvain, dans leurs leçons, aussi bien que dans leurs écrits, ont toujours improuvé comme fausse cette doctrine des traditionalistes; et pour la réfuter, ils ont coutume de faire, entre autres, les observations suivantes :

» 1° Que, selon la doctrine de ces traditionalistes, toute connaissance des vérités de l'ordre naturel semble se réduire *à un acte de foi*, ce qui détruit la différence essentielle qui existe entre la foi et la raison. Or, comme l'a déclaré la Sainte-Congrégation de l'Index, *l'usage de la raison précède la foi et y conduit l'homme par le moyen de la révélation et de la grâce.* »

9. Observations de M. Bonnetty.

L'assentiment donné à l'enseignement extérieur n'est pas un *acte de foi*, comme le disent MM. les professeurs, c'est bien plutôt un *acte de compréhension*. Sans doute, il faut que l'enfant donne son adhésion à l'enseignement extérieur, mais ce n'est pas par un *acte de foi*, au sens naturel du mot, c'est par un *acte de compréhension, et d'adhésion rationnelle*; la raison s'en saisit et se l'incorpore, dès qu'elle a compris les termes. C'est ici que MM. les professeurs auraient dû donner l'explication du concile de Périgueux, à savoir : « La Raison habituelle, » c'est-à-dire la *nature raisonnable* (et non les *idées innées*), » précède la foi habituelle, et la raison actuelle précède la foi » actuelle [1]. »

10. Suite de la lettre de MM. les professeurs de Louvain :

« 2° Qu'il semble suivre de cette même doctrine qu'il faille refuser à l'esprit humain *la force de lumière naturelle* suffi-

[1] Voir *Annales*, t. XVIII, p. 410.

sante pour pouvoir parvenir à la connaissance des vérités morales, et qu'ainsi cette doctrine paraît toucher *aux erreurs de Baïus, de Calvin*, etc., qui ont enseigné que, dans l'état de nature déchue, les forces de la raison, en ce qui concerne les vérités morales, sont entièrement éteintes. Or, il est tout à fait constant, par le témoignage de la sainte Ecriture et par le consentement unanime des Pères et des théologiens, que l'homme *jouissant de l'usage de la raison* peut, par la lumière naturelle de sa raison, sans aucun secours de la révélation surnaturelle et de la grâce, connaître et démontrer plusieurs vérités métaphysiques et morales parmi lesquelles il faut placer l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Ici, encore, les professeurs de Louvain remarquent soigneusement que, pour ne pas ébranler la foi elle-même, il faut absolument admettre qu'il y a certains *præambula fidei*, et que ces *præambula fidei* sont connus *naturellement;* et ils citent à ce sujet la déclaration de la Sacrée-Congrégation de l'Index, qui porte : *Le raisonnement peut prouver avec certitude l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la liberté de l'homme. La foi est postérieure à la révélation, et par conséquent elle ne peut être convenablement alléguée pour prouver l'existence de Dieu contre un athée, la spiritualité et la liberté de l'âme raisonnable contre un sectateur du naturalisme et du fatalisme;*

» 3° Qu'enfin, il semble suivre de cette même doctrine que la *révélation surnaturelle* a été absolument nécessaire pour la connaissance des vérités de l'ordre naturel ; ce qui est contraire au sentiment commun des théologiens, qui ne reconnaissent qu'une nécessité morale de cette révélation.

» Voilà, entre autres, Prince Eminentissime, ce que nous disons, de vive voix et par écrit, contre la doctrine *des traditionalistes*, et ce que nous avons dit dès la première apparition de cette doctrine. »

11. Observations de M. Bonnetty.

Nous avons vu, dans notre dernier cahier et ci-dessus, *MM. les professeurs de Louvain* s'indigner contre M. le chanoine Lupus, de ce qu'il avait accusé leurs doctrines de s'approcher de celles de *Baïus* et de *Calvin*, et lui demander de justifier ses assertions par des textes, ou de se rétracter, et

les voilà qui se rendent coupables de la même calomnie. — Sans citation aucune, sans textes, sans preuves, ils accusent les traditionalistes français de professer des doctrines touchant aux erreurs de *Baïus* et de *Calvin*. — Non, non, aucun traditionaliste n'a soutenu et ne soutient que la raison, *formée, développée, enseignée par un secours intellectuel extérieur*, ne puisse connaître les vérités morales, non plus que les vérités dogmatiques naturelles. Ces vérités sont connues de tous ceux qui ont l'usage de la raison.

Cette question n'est pas même traitée par les traditionalistes. Ils n'ont traité et ne traitent que de la manière, des conditions, des faits par lesquels l'homme arrive à l'usage de la raison.

On voit donc que MM. les professeurs de Louvain s'emparent de tous les reproches, de tous les arguments que le chanoine Lupus et tous ses adhérents ont dirigés contre eux, et qu'à leur tour, ils les dirigent contre les traditionalistes français, sans citer aucun texte, sans discussion, sans preuves, sans nommer personne, et par conséquent englobant tout le monde dans leurs accusations et leurs incriminations. Ce procédé est-il digne de graves professeurs? N'auraient-ils pas mieux fait d'exposer leur propre doctrine, sans injurier, sans dénaturer celle des autres?

Nous le répétons, quoi qu'on en dise, les traditionalistes français ne sont séparés des traditionalistes belges qu'en ce qu'ils n'admettent pas les *idées innées*, et adoptent les doctrines expresses de S. Thomas et de la *Civiltà* de Rome, qui ne reconnaissent que des *facultés*, des *forces* et des *habitudes* ou *dispositions* dans l'âme humaine. Voilà les vraies différences.

12. Suite de la lettre de MM. les professeurs de Louvain :

« Mais si, d'un côté, nous défendons les forces de la raison humaine, d'un autre côté, cependant, nous déclarons, comme nous l'avons déjà insinué plus haut, que, suivant notre opinion, on ne doit point reconnaître à l'esprit humain cette *spontanéité complète* ou cette *indépendance absolue* que les rationalistes lui attribuent. Voici ce que nous pensons à cet égard : l'esprit humain est doué d'une *force* interne et qui lui est propre; il est *actif* par lui-même et son activité est continue; néanmoins, pour que l'homme, doué de cet esprit, parvienne

au véritable usage de la raison, il a besoin d'un secours *intellectuel extérieur*. Nous croyons donc que les *principes* des vérités rationnelles, métaphysiques et morales, *ont été mis dans l'esprit humain* par le Créateur; mais en même temps, selon nous, telle est la loi naturelle ou psychologique de notre esprit, que l'homme a besoin d'un *enseignement intellectuel pour* arriver à cet usage de la raison suffisant, pour *pouvoir acquérir une connaissance distincte de Dieu et des vérités morales.* »

13. Observations de M. Bonnetty.

Nous acceptons ce que disent messieurs de Louvain, que l'esprit humain est doué d'*une force interne qui lui est propre*; il est *actif par lui-même*, et son autorité est *continue*, etc. — Nous voyons avec plaisir qu'ils ont renoncé à cette définition que nous leur avions jadis signalée :

« Notre raison est une participation à la raison de Dieu; » c'est une irradiation, un rayonnement, un écoulement de la » raison éternelle, de la lumière divine [1]. »

Nous sommes bien assuré que cette doctrine n'est pas cachée sous la définition actuelle des forces de l'âme. — Nous refusons d'ailleurs toujours d'admettre que les principes des vérités rationnelles, métaphysiques et morales ont été *mis dans l'esprit humain* par le Créateur, autrement qu'au sens de S. Thomas que Dieu y a mis la *faculté* de les apprendre et de les comprendre.

14. Suite de la lettre de MM. les professeurs de Louvain :

« Nous ne nions pas que l'intelligence de l'homme ne puisse, sans cet enseignement, avoir quelque *sentiment confus* et quelque vague appréhension de ces vérités; nous parlons ici de l'acquisition d'une connaissance *véritable*, c'est-à-dire d'une connaissance claire et certaine de ces vérités. Par *enseignement*, nous entendons tout secours intellectuel extérieur, donné de propos délibéré ou non, soit de vive voix, soit par écrit, soit par geste, soit par quelque autre moyen que peut fournir le commerce social. Par *nécessité*, nous entendons une nécessité *absolue*; non en ce sens que, selon nous, Dieu n'eût pas pu créer l'homme autrement; mais en ce sens que, d'après notre opinion, cette nécessité est commune à tous les hommes, tels qu'ils naissent aujourd'hui. Nous affirmons cette *nécessité*

[1] Voir ci-dessus, p. 286.

absolue de l'enseignement pour arriver au plein usage de la raison; mais nous ne disons nullement que la connaissance de chacune des vérités de l'ordre naturel ne peut s'acquérir que par l'enseignement, nous tenons, au contraire, une telle assertion pour fausse; car, *une fois que l'homme jouit réellement de l'usage de la raison*, il peut, *par sa raison seule*, découvrir et connaître bien des vérités. Nous remarquons, en outre, que l'enseignement dont nous parlons ne doit point, selon nous, être considéré comme *la cause efficiente par laquelle* l'homme parvienne à l'usage de la raison, mais comme *une simple condition sans laquelle* (*conditio sine qua non*) il ne pourrait pas arriver à cet usage de la raison; de même que, par exemple, l'air, la chaleur, l'humidité, sont requis comme *une condition sans laquelle* (*conditio sine qua non*) la vie, qui est réellement dans une graine, mais enveloppée et latente, ne pourrait pas se manifester. Les principes de *la loi naturelle sont écrits* dans le cœur de l'homme; mais jamais personne ne pourra les *lire* distinctement, si d'abord il n'est parvenu au plein usage de la raison par le moyen de ce secours intellectuel dont nous parlons.

» Nous prouvons, Prince Eminentissime, notre opinion ou doctrine, exposée jusqu'ici, par divers arguments tirés de l'expérience et de l'observation psychologique; mais ce n'est pas ici le lieu de les reproduire.

» Il est manifeste que cette doctrine sape par la base le principe rationaliste de l'indépendance originelle absolue, ou, selon l'expression reçue, de la *spontanéité de la raison humaine;* tandis que néanmoins elle ne détruit nullement, mais conserve et maintient au contraire dans sa plénitude toute la force naturelle de cette même raison.

» Notre doctrine nous autorise à soutenir cette conclusion contre les rationalistes. Si, comme ils le prétendent, l'homme avait été primitivement établi sur cette terre dans l'état d'ignorance absolue, jamais il n'aurait pu, *par ses seules forces*, sortir de cet état d'ignorance; jamais (la condition de la nature étant supposée la même qu'elle est actuellement) il n'aurait pu, sans une intervention de Dieu (de quelque manière que l'on conçoive cette intervention), parvenir à cet usage de la raison qui

lui eût fait connaître les principes et les préceptes de la religion naturelle.

» Au reste, nous croyons que notre opinion sur ce sujet doit être rangée au nombre de ces questions, *qui sont librement discutées* par les philosophes catholiques. »

15. Observations de M. Bonnetty.

Nous acceptons encore toutes ces expositions, et, à peu de chose près, dans les termes même de messieurs de Louvain. C'est ainsi que nous répondions à la *Civiltà* qui nous avait accusé de soutenir que la philosophie ne peut rechercher ou trouver *aucune vérité :*

Quand nous avons dit que la philosophie ne doit pas *rechercher la vérité*, par le mot *vérité* nous avons entendu seulement les *vérités de dogme et de morale nécessaires à croire et à pratiquer*, enseignées en philosophie, c'est-à-dire les vérités suivantes : *Dieu et ses attributs; l'homme, son origine, sa fin, ses devoirs, les règles de la société civile* et de la *société domestique*. Voilà les vérités que nous ne croyons pas que la philosophie ait *trouvées* ou *inventées* sans le secours de la *tradition* ou de l'*enseignement;* mais nous n'avons nullement voulu comprendre le *grand nombre de vérités* qui sont en dehors du dogme et de la morale obligatoires pour l'homme, ou qui en dérivent par voie de conséquence, de raisonnement, etc. Et cette distinction nous permet d'accepter complétement votre proposition qui consiste à dire : « que la philosophie démonstrative peut » *rechercher et trouver beaucoup de vérités* [1]. »

Nous devons cependant faire observer qu'il nous paraît y avoir quelque obscurité dans une de leurs phrases. En effet, après avoir dit très-clairement que la raison a *besoin d'un secours intellectuel extérieur*, comment dire qu'elle arrive à la connaissance de Dieu, par le moyen de cette *raison seule*. Une raison qui a besoin d'un secours extérieur, n'est pas *une raison seule*. Ce terme est le mot sacramentel de ceux qui nient le besoin d'un secours extérieur, pourquoi l'employer? Cela nous paraît une contradiction dans les termes : ils signifient, en effet : « la raison *seule*, aidée d'un secours extérieur, c'est-» à-dire évidemment *non seule*. » C'est à MM. les professeurs de Louvain que nous soumettons cette observation.

16. Suite de la lettre de MM. les professeurs de Louvain :

« Cependant le R. M. *Lupus*, chanoine de Liége, dans un ouvrage intitulé : *Le Traditionalisme et le Rationalisme examinés*

[1] *Annales*, t. VIII, p. 374 (4e série).

au point de vue de la philosophie et de la doctrine catholique, ne craint point d'accuser notre doctrine d'*erreur théologique* et d'affirmer qu'elle se rattache par un lien logique aux doctrines perverses de Baïus et de Calvin, qu'elle est manifestement contraire à la doctrine catholique, à la sainte Ecriture, au sentiment commun des Pères et des théologiens. Et le R. P. *Perrone,* dans une *lettre* publiée récemment et répandue de toutes parts en Belgique, a paru approuver et confirmer de son autorité ces graves accusations.

» Ces écrivains savent pourtant que l'opinion notée par eux d'une façon si injurieuse est défendue par un grand nombre d'auteurs véritablement catholiques et instruits, non-seulement en Belgique, mais encore en France, en Allemagne, en Italie; ils savent que cette opinion est tenue pour vraie par bien des évêques et par beaucoup de théologiens et de philosophes très-attachés au Siége apostolique et aux saines doctrines. Et il est également notoire que cette même opinion est enseignée et expliquée, avec l'assentiment des évêques, dans beaucoup de séminaires et autres écoles catholiques. »

17. Observations de M. Bonnetty.

Nous applaudissons à ces reproches et à ces plaintes de MM. les professeurs de Louvain, contre M. le chan. Lupus et contre le P. Perrone; mais nous leur ferons observer de nouveau qu'ils tombent eux-mêmes dans ces excès, en attribuant aux traditionalistes français en général, et sans désignation de personnes, des erreurs qui, disent-ils, les rapprochent de Baïus et de Calvin. Or, on sait fort bien que parmi ceux désignés comme traditionalistes, se trouvent des cardinaux, des archevêques, des évêques, et beaucoup d'autres auteurs très-attachés au Siége apostolique. D'ailleurs, nous adhérons à toutes les demandes adressées à la Sacrée Congrégation de l'Index, et nous le faisons pour la défense des traditionalistes français, comme on le fait ici pour les traditionalistes belges.

18. Suite de la lettre de MM. les professeurs de Louvain :

« A présent, Prince Eminentissime, après avoir exposé notre opinion sur cette question controversée, nous demandons humblement qu'il nous soit permis de soumettre au juge-

ment de la Sacrée-Congrégation de l'Index les propositions suivantes :

» 1° Est-il permis à des auteurs catholiques, dans une discussion purement philosophique touchant les forces naturelles de la raison humaine, d'enseigner que Dieu, s'il l'eût voulu, eût pu, il est vrai, créer l'homme de telle sorte que, par la seule force de sa raison et à l'aide des vérités de l'ordre naturel gravées dans son esprit, sans avoir nul besoin d'un secours intellectuel extérieur quelconque, il fût parvenu au plein usage de la raison; — mais qu'il semble pourtant qu'il faut dire plutôt que l'homme, *tel qu'il naît aujourd'hui*, a besoin, en outre, pour acquérir ce plein usage de la raison, *d'un secours intellectuel extérieur*, secours qui, toutefois, ne doit pas être considéré comme *la cause efficiente par laquelle il parvienne*, mais *comme une simple condition sans laquelle* (*conditio sine qua non*) il ne peut pas parvenir à cet usage de la raison suffisant pour acquérir la connaissance distincte de Dieu et des vérités morales?

» 2° Est-il permis à des auteurs privés, de leur autorité privée, de censurer cette opinion en affirmant qu'elle se rattache aux doctrines perverses de Baïus et de Calvin, et qu'elle est contraire à la sainte Ecriture, au sentiment unanime des Pères et des théologiens, aux définitions de l'Eglise et aux propositions de la Sacrée-Congrégation de l'Index?

» Peut-on regarder comme calviniste l'interprétation de ceux qui enseignent que les paroles de l'Apôtre (*Rom.*, I, 19-20) doivent être entendues, comme tout le contexte semble l'indiquer, d'*hommes vivant en société* et jouissant du plein usage de la raison?

» 4° Est-il permis de blâmer et de noter d'une manière injurieuse des auteurs catholiques qui affirment qu'il faut entendre dans le même sens, c'est-à-dire d'*hommes jouissant du plein usage de la raison*, cette proposition de la Sacrée-Congrégation de l'Index : « *Le raisonnement peut prouver avec certi-* » *tude l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme et la liberté de* » *l'homme.* »

» Il nous reste, Prince Eminentissime, à souhaiter, en finissant, à Votre Eminence toute sorte de prospérités et à vous

prier humblement de daigner accueillir avec bienveillance vos respectueux et dévoués serviteurs :

» J. Th. Beelen, *camérier d'honneur de S. S. Pie IX, prof. d'Ecrit. sainte et des langues orientales,*
J.-B. Lefebve, *prof. de théol. dogmatique,*
G.-C. Ubaghs, *prof. de philosophie,*
N.-J. Laforet, *prof. de philosophie.*

» Donnée à Louvain, le 1er février 1860. »

19. Réponse de la Sacrée-Congrégation de l'Index, à la lettre précédente des professeurs de Louvain.

Eminents et illustres Professeurs,

Ayant reçu votre lettre que vous m'avez adressée en date du 1er février de cette année, j'ai chargé quelques doctes et savants théologiens consulteurs de cette sacrée Congrégation, d'examiner et de peser avec soin votre doctrine philosophique touchant les forces naturelles de la raison humaine, doctrine que vous exposez si clairement dans votre lettre, et qui, comme vous l'attestez, est enseignée par les professeurs à l'Université de Louvain, qui a rendu tant de services. Or, ces théologiens, et avec eux le R. P. Secrétaire, après avoir d'abord examiné la chose soigneusement et mûrement, et réunis par nous en consultation, s'accordant avec nous dans un même sentiment, ont jugé :

1° Que la doctrine exposée ne renferme absolument rien de contraire à ces quatre propositions, émanées, il n'y a pas bien longtemps, de cette sacrée Congrégation, touchant les forces naturelles de la raison;

[1] Præstantissimi Clarissimique Professores,

Acceptis litteris vestris quas ad me dedistis kalendis Februarii, hujus anni, commisi doctis et eruditis quibusdam Theologis Sacræ hujus Congregationis Consultoribus, ut philosophicam de vi nativa rationis humanæ doctrinam, quam iisdem litteris dilucide exponitis, atque in benemerita Universitate Lovaniensi tradi a Professoribus testamini, diligenter considerarent et expenderent. Qui quidem Theologi una cum R. P. a secretis, re sedulo antea accurateque perpensa, in consultationem acciti concordi nobiscum sententia censuerunt : 1° Memoratam doctrinam nullatenus adversari quatuor illis propositionibus quæ ab hac Sacra Congregatione circa nativam rationis humanæ vim

2° Qu'elle doit à bon droit être rangée au nombre de ces questions qui peuvent être librement discutées dans les deux sens par les philosophes catholiques;

Et par conséquent 3° qu'il faut, en ce qui concerne cette même doctrine, s'en tenir à la Constitution du S. P. Benoît XIV, qui commence par ces mots : *Sollicita et provida*, § 23.

Je suis heureux, excellents professeurs, de vous communiquer cette décision, et je vous félicite de tout cœur de votre soumission respectueuse si profondément sincère envers le Siége apostolique, qui est la colonne et le soutien de la vérité.

Rome, le 2 mars 1860.

JÉRÔME, CARDINAL DE ANDREA,
Préfet de la S. Congrégation de l'Index.

L. † S. FR. ANGE VINCENT MODENA, O. P.
Secrét. de la S. Congrégat. de l'Index.

20. Observations de M. Bonnetty.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance de cette décision. Elle prouve que toutes les accusations formulées avec une si grande ardeur par M. le chan. *Lupus*, dans ses trois énormes volumes, et celles plus précises, plus directes, plus tranchantes que le P. *Perrone* a consignées dans sa *lettre* contre le traditionalisme de MM. les professeurs de Louvain sont injustes et dépourvues de fondement. Il reste prouvé qu'il y a un traditionalisme philosophique parfaitement orthodoxe, et que l'on peut soutenir sans se mettre en opposition avec aucune décision de Rome. Il est à regretter que quelques-uns des *traditionalistes français* qui, à cause de leur dignité et de leur rang, ont été attaqués avec le plus de force, n'aient pas, eux aussi, formulé leurs plaintes contre les atta-

non ita pridem prodierunt. 2° Recte adnumerandam esse inter eas quæstiones, quæ à Philosophis catholicis libere in utramque partem disputari possunt; adeoque 3° ad eamdem doctrinam quod attinet, standum esse Constitutioni Benedicti XIV, P. M. quæ incipit: *Sollicita et provida* § 23.

Hanc sententiam vobis, Egregii Professores, libenter communico, atque vobis ex animo gratulor de sincerissimo vestro erga Apostolicam Sedem, columnam videlicet et firmamentum veritatis, obsequio.

Romæ postrid. kal. Martias anno MDCCCLX.

HIERONYMUS CARDINALIS DE ANDREA,
S. I. C. Præfectus.

ques dont ils ont été l'objet. La Sacrée Congrégation aurait plutôt aussi exprimé son opinion, et mis fin à cette guerre malheureuse que des prêtres et des religieux ont faite au *traditionalisme*. Ils ont essayé de déshonorer ce nom qui est cependant, quoi que l'on puisse dire, le nom le plus exact, et en quelque sorte le nom propre, de la doctrine de l'Eglise.

Il ne nous reste qu'à donner ici le texte et la traduction de l'extrait de la *Constitution* de Benoît XIV, à laquelle renvoie la Sacrée Congrégation de l'Index.

21. Texte de la Constitution de Benoît XIV : *Sollicita*[1].

N° 23. « Ceux-là ne paraissent pas apporter une excuse convenable, qui allèguent leur grand respect à l'égard des anciens docteurs, pour justifier leur manière d'écrire; car s'ils osent déchirer les nouveaux docteurs, il est probable qu'ils n'auraient pas épargné les anciens, s'ils avaient vécu de leur temps. C'est ce qui a été parfaitement remarqué par l'auteur de l'ouvrage inachevé *sur S. Mathieu, hom.* 42[2] : « Lorsque vous entendrez, dit-il, quelqu'un exaltant les anciens docteurs, exa» minez quel il est à l'égard de ses docteurs; car, s'il supporte » et honore ceux avec lesquels il vit, sans aucun doute, il au» rait honoré les anciens s'il eût vécu avec eux; mais, s'il mé» prise les contemporains, il aurait aussi méprisé les autres » s'il eût vécu avec eux. » C'est pourquoi que tous ceux qui écrivent et disputent contre les opinions des autres, veuillent regarder comme une chose stable et certaine, ce qui a été prescrit avec tant de sagesse et de force par le V. Serv. de Dieu,

[1] « Ii quoque non satis idoneam justamque excusationem afferre videntur, qui ob singulare, quod profitentur, erga veteres doctores studium, eam sibi scribendi rationem licere arbitrantur. Nam si carpere novos audeant, forte ab lædendis veteribus sibi minime temperassent, si in eorum tempora incidissent; quod præclare animadversum est ab auctore operis imperfecti in Matth. Hom. 42[2] : *Cum audieris*, inquit, *aliquem beatificantem antiquos doctores, proba, qualis sit circa suos doctores Si enim illos, cum quibus vivit, sustinet et honorat, sine dubio illos, si cum illis vixisset, honorasset; si autem suos contemnit, si cum illis vixisset, et illos contempsisset.* Quamobrem firmum ratumque sit omnibus, qui adversus aliorum sententias scribunt ac disputant, id quod graviter, ac sapienter a Ven. servo Dei, prædecessore nostro Innocen-

[2] *Hom.* 45, dans *Patrol. grecque*, t. 56, p. 887, parmi les *OEuvres apocryphes* de S. J. Chrysostome, t. VI.

Innocent XI, notre prédécesseur, dans son décret du 2 mars 1679 : « Que les docteurs, les écoliers, et tout autre personne » s'abstiennent dorénavant de toutes discussions injurieuses, » afin de conserver la paix et la charité, c'est ce que leur » prescrit le saint Père, en vertu de la sainte obéissance, afin » que, soit dans les livres imprimés ou manuscrits, soit dans les » thèses et les prédications, ils s'abstiennent de toute censure, » de toute note et de toute injure contre les propositions qui » sont encore controversées entre les catholiques, jusqu'à ce » qu'elles aient été examinées par le Saint-Siége, et qu'un ju- » gement ait été porté sur elles. » Que l'on comprime donc la licence de ces écrivains, qui, comme le disait S. Augustin, « aimant leur opinion, non parce qu'elle est vraie, mais parce » qu'elle est d'eux [1], » non-seulement réprouvent l'opinion des autres, mais la notent et la dénoncent sans retenue. Que l'on ne supporte pas que qui que ce soit introduise dans des livres des sentences particulières comme des dogmes certains et définis par l'Eglise, et note d'avance les opinions contraires; car c'est ainsi que les troubles sont excités dans l'Eglise, les dissentiments sont semés et nourris entre les docteurs et que les liens de la charité chrétienne sont souvent brisés. »

Que nos lecteurs veuillent bien méditer toutes ces pièces officielles, et puis qu'ils jugent des attaques sans nombre dirigées contre les *Annales*.

A. BONNETTY.

tio Papa XI, præscriptum est in decreto edito die sec. Martii anni 1679 : *Tandem*, inquit, *ut ab injuriosis contentionibus Doctores, seu Scholastici, aut alii quicumque in posterum se abstineant, et ut paci et charitati consulatur, idem Sanctissimus in virtute sanctæ obedientiæ eis præcipit, ut tam in libris imprimendis ac manuscriptis, quam in thesibus, disputationibus, ac prædicationibus, caveant ab omni censura et nota, necnon a quibuscumque conviciis contra eas propositiones, quæ adhuc inter Catholicos controverluntur, donec a sancta Sede recognitæ sint, et super eis judicium proferatur.* Cohibeatur itaque ea scriptorum licentia, qui, ut ajebat Augustinus [1], *sententiam suam amantes, non quia vera est, sed quia sua est*, aliorum opiniones non modo improbant, sed illiberaliter etiam notant atque traducunt. Non feratur omnino, privatas sententias, veluti certa ac definita Ecclesiæ dogmata, a quopiam in libris obtrudi, oppositas vero erroris insimulari; quo turbæ in Ecclesia excitantur, dissidia inter Doctores aut seruntur, aut foventur; et Christianæ charitatis vincula persæpe abrumpuntur. » — (*Const.* du 9 juillet 1753, dans le *Bullaire*, t. XIX, p. 59, édit. de Luxembourg.)

[1] *Confessions.*, l. XXII, c. 25, n° 34.

Philosophie traditionnelle.

LA FORCE DES IDÉES INNÉES
ÉTUDIÉE CHEZ L'HOMME SAUVAGE,
DANS LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

Dans les deux articles du cahier de mars [1], nous avons vu de graves auteurs, tels que le P. *Perrone* et le ch. *Lupus*, assurer que l'homme n'a pas besoin d'un enseignement extérieur, pour connaître les premières vérités nécessaires à croire et à pratiquer. Ces auteurs tranchent la question en métaphysiciens, posant des principes abstraits et en tirant des conséquences plus ou moins directes. La *Revue de Louvain* a répondu suffisamment à leurs raisonnements métaphysiques, mais les *Annales* ont dit bien souvent qu'il fallait sortir de ces disputes ontologiques qui n'auraient jamais de solution, parce que le *comment* de la science humaine nous est caché. Elles ont conseillé de concentrer la question sur l'examen des faits : or, en fait, on peut dire que jamais ces grandes vérités n'ont été connues sans enseignement. Quand un peuple a perdu quelques-unes de ces vérités, il ne les a jamais trouvées, inventées, reconquises par la force de sa raison native, de la spontanéité de ses idées innées, sans le secours de l'enseignement, quelle que fût la valeur et la portée de son génie.

C'est une nouvelle preuve de cette vérité que nous offrons à l'attention de nos lecteurs, en publiant l'*extrait* suivant d'un article d'une revue anglaise, le *Quarterley Review* [2], sur les indigènes de la Nouvelle-Zélande. On va voir ce que peut la *raison seule*, quand elle est *seule*. Encore faut-il remarquer que cette raison zélandaise n'est pas seule et isolée, mais vivant dans un certain milieu social.

« Parmi les peuples constituant la grande famille polynésienne, les habitants de la *Nouvelle-Zélande* ont surtout attiré l'attention. Ils ont montré les vices et les vertus de l'état sau-

[1] Voir ci-dessus, p. 206 et 228.

[2] Nous empruntons cet extrait au *Moniteur* du 11 janvier dernier.

vage accusés avec une force et une netteté toutes particulières. La virilité de leur caractère et leur *remarquable intelligence* leur créèrent d'abord des sympathies; mais aussitôt que la mésintelligence s'éleva et que l'on en fut venu à rendre coup pour coup, les Anglais s'effrayèrent de se trouver en lutte avec une race douée d'un courage égal à leur propre courage et animée d'une férocité en guerre jusque alors rarement rencontrée. *Possédant quelques-unes des meilleures qualités de l'humanité,* les indigènes en vinrent jusqu'à mettre en question la supériorité de leurs visiteurs et ne furent pas du tout intimidés par le déploiement de forces que la civilisation leur opposa. Cette grandeur de caractère chez un peuple qu'on pensait avoir émigré d'une des îles du Pacifique, dans laquelle domine un type d'hommes tout à fait différent, est extrêmement remarquable.

» Quand nous commençâmes à connaître les *Maories* ou *Nouveaux-Zélandais,* ils étaient dépourvus de presque toutes les commodités de la vie. Ils avaient le ver sans la soie, l'animal sans le cuir, le mouton sans la laine. Ils ignoraient l'emploi des métaux et l'art de l'écriture. A l'opposé des autres sauvages, ils méprisaient le clinquant. Les chapelets et les breloques étaient difficilement échangeables chez eux. Le fer leur faisait plaisir à voir. Quelques-uns de leurs chefs visitèrent la Grande-Bretagne peu de temps après que la Nouvelle-Zélande fut tombée en notre pouvoir. Comme les sauvages en général, ils ne montraient pas de surprise et ne témoignaient aucune admiration à l'aspect de la métropole; ils restaient dans une réserve pleine de dignité. Ils regardaient avec indifférence ou mépris les boutiques de bijouterie ou les somptueux étalages de nos principales rues. Un magasin de vêtements toutefois attira leur attention, mais la première *quincaillerie* qu'ils aperçurent leur fit oublier toute retenue. Ils dansèrent, gesticulèrent et poussèrent des cris de joie devant la vitrine, tant cette vue les surprenait agréablement. C'est un fait qu'un vieux chef suivit un missionnaire de la Nouvelle-Zélande pendant plusieurs semaines dans l'espoir qu'il lui céderait une hache. A bout d'offres inutiles, il offrit *sa tête,* qui était quelque peu tatouée. Quand on lui demanda comment il

comptait faire l'échange, il répondit qu'il était un vieillard, qu'il mourrait bientôt, et qu'alors sa tête, proprement nettoyée et emballée, serait abandonnée au missionnaire.

» Les *Maories*, indigènes de la *Nouvelle-Zélande*, ne sont pas des vaincus. L'humanité et la justice qui ont, comme une loi, déterminé notre conduite envers cette intelligente et noble race, nous font honneur à nous comme nation. Nous n'avons pas, à l'exemple de ceux qui ont découvert l'Amérique et les Indes occidentales, d'abord admiré et exalté, puis ravalé, et enfin abaissé et même réduit en esclavage les Aborigènes avec qui nous sommes entrés en relation. L'Angleterre tout d'abord a considéré sa mission comme chrétiennement protectrice, et elle a élevé le niveau des races sauvages tombées sous sa domination. La civilisation, les préceptes du christianisme et le progrès matériel détruisent vite les vieilles mœurs, et avant peu d'années les barbares seront étonnés de s'être si rapidement civilisés.

» Lorsque le capitaine *Cook* visita le premier les îles de la Nouvelle-Zélande, il estima leur population à 300,000 individus; mais ce nombre était sans doute grandement exagéré. Le pays était divisé en un certain nombre de petites tribus indépendantes vivant des produits d'une agriculture primitive et du poisson qu'elles prenaient. Avec des plaines d'une grande étendue et d'une grande fertilité, ces indigènes n'avaient point de troupeaux. Il n'y avait pas dans le pays de quadrupède plus grand que le lézard, et la nourriture des habitants consistait en racine de fougère, en pomme de terre sucrée, en poissons, et en hommes. Quant à leurs vêtements étriqués, ils convenaient parfaitement sous un climat humide, mais très-doux. Leur chanvre leur servait à fabriquer quelques toiles, quelques vêtements, quelques cordages. Leurs maisons étaient construites avec assez de régularité et décorées avec beaucoup de goût.

» *Leur religion était une superstition puérile tirant son origine de leur imagination.* Quant à l'existence et aux attributs de la Divinité, ces peuples *n'en avaient aucun soupçon*, et ils possédaient à peine quelques notions sur la vie future. Leurs idées de puissance surnaturelle se rapportaient toutes à des esprits

malins. Quand un missionnaire, dans ses premières conférences, avec les indigènes, essayait de les persuader de l'infinie bonté de Dieu, ils en riaient à sa barbe et ils lui demandaient s'il voulait se moquer de ses auditeurs. Mais comme leur *esprit était peu à peu éclairé,* ils finissaient par accepter volontiers l'idée d'une Divinité personnelle ayant des attributs entièrement opposés à ceux qu'ils lui supposaient d'abord.

» Leurs cœurs, nouvellement ouverts, sont d'une docilité d'enfants. Se trouver individuellement l'objet de l'intérêt et de l'affection du grand Créateur de l'univers est ce qui les touche le plus dans leur religion nouvelle, et *c'est ainsi que la vérité, portée de tribu en tribu, a pénétré de cœur en cœur.* Leurs nombreuses et singulières superstitions ont été souvent révélées par des chercheurs d'étrangetés; la plupart se sont évanouies en même temps que la lumière du christianisme pénétrait plus avant dans ce pays.

» Quelques-unes de leurs *anciennes légendes* sont remarquablement imagées et poétiques, et leur mythologie n'est pas sans quelques traces d'*origine mosaïque.* Leur mode de dénombrer le peuple était celle des Israélites; les femmes et les enfants n'étaient pas comptés, mais seulement les hommes propres à combattre. Ils pensaient que le premier homme avait été fait par *trois dieux,* et la première femme formée d'*une côte de son mari.* Ils faisaient immédiatement après la naissance ablutionner les enfants sur la face par le ministère du prêtre. Selon une vieille tradition, l'obscurité avait longtemps régné, et le ciel et la terre avaient été en contact parfait. Ils pensaient que pendant un temps la mort n'avait aucun pouvoir sur l'homme, et que si une *certaine déesse* n'avait pas failli en faveur d'un demi-dieu, les hommes n'eussent pas connu la mort, mais eussent vécu éternellement. Par suite de cette faute, la mort put faire sentir son pouvoir aux hommes et l'étendre sur toute la terre.

« Ils n'avaient aucune notion juste de l'Être suprême; mais l'ancienne religion des Nouveaux-Zélandais, n'ayant pas pour base le raisonnement, était libre de ces principes abstraits et de ces conceptions métaphysiques qui donnent une si grande

force et une si grande ténacité aux vieilles croyances asiatiques, et, par conséquent, était une superstition tout à fait en désaccord et absolument irréconciliable avec l'expérience en même temps qu'elle répugnait *à la raison et au sens commun.*

» Cependant *par l'intelligence les Nouveaux-Zélandais ne sont inférieurs à aucune race européenne.* Faire *un appel à la raison* d'un Nouveau-Zélandais a toujours été un excellent moyen de l'influencer. Il juge très-bien la valeur d'un argument et fait fléchir sans peine une opinion préconçue devant la force d'un syllogisme irrésistible. Sa bonne foi et sa candeur ont également aidé au succès du gouvernement des missionnaires et des colons. Une fois qu'il consent à ce qui lui semble une chose juste, une fois qu'il a ouvertement donné sa libre opinion, il ne se rétracte jamais. Étant aussi amoureux de liberté qu'aucun peuple dans le monde, la force, à moins d'être toute-puissante et irrésistible, est le plus mauvais régime auquel on puisse soumettre le peuple zélandais.

» Condenser l'expérience de la vie dans un élégant et pétillant *apophthegme* est une preuve d'une grande intelligence; quelques-uns des *proverbes* des Nouveaux-Zélandais montrent non-seulement un *haut degré de pénétration,* mais une pente vers la satire et l'esprit. Cet usage des sentences exerce une grande influence sur leur vie pratique. Il y a quelques années, c'était la coutume adoptée par les prêtres catholiques romains et les catéchistes de la société des missionnaires de controverser en public, devant une foule d'indigènes, dans le but de leur donner à juger quelle confession était la plus acceptable. Dans une de ces luttes où les controversistes fort échauffés de part et d'autre avaient obtenu des succès équivalents, le missionnaire protestant, meilleur linguiste que son adversaire, l'emporta en se servant d'un *whakatauki* ou proverbe zélandais. Dans les discussions prolongées qui s'élevaient dans les conseils des tribus, un *proverbe* heureusement placé produisait le même effet que produit une pointe ou un mot dans une assemblée d'une politique civilisée : il était reçu par des applaudissements et d'autres marques d'approbation.

» Si la *puissance du raisonnement* est très-grande chez le Nouveau-Zélandais, la *puissance de l'imagination* n'est pas

moindre ; ce peuple possède une grande sensibilité poétique. Les images dont les poésies zélandaises abondent sont toutes empruntées à la nature, et le dialogue est toujours l'expression de la sentimentalité de la nation. La pluie, la glace, la neige, la mer, le soleil, la tempête, le tremblement de terre sont le plus souvent chantés. les Nouveaux-Zélandais ont aussi des chants nationaux dont les sujets ordinaires sont la guerre, les saisons, les fêtes, les funérailles. Ils connaissent l'ode, l'incantation, et ils ont de vieux lais dans lesquels leurs plus chères traditions sont rapportées et conservées. Aucun orateur ne vaudrait quelque chose à leurs yeux, qui oublierait de faire quelques citations de leurs poëmes en manière d'allusions.

» Sir *Georges Grey* a rassemblé avec habileté les *poésies des Maories*, et il a fait quelques traductions littérales des ballades chantées par eux.

» Notre grand navigateur, dans ses trois visites aux îles de la Nouvelle-Zélande, a compris parfaitement la valeur et l'importance de ces îles. Ses premiers rapports avec les indigènes, quoique amicaux, n'eurent pas lieu sans quelques malentendus et quelques contestations ; les premières visites que firent nos navires de commerce amenèrent de fatales rencontres, et, en une occasion, un épouvantable massacre.

» On a longtemps soupçonné que les habitants *dévoraient leurs prisonniers* et les hommes tombés sur le champ de bataille ; en effet, à mesure que les Européens, devenant plus nombreux, eurent de plus fréquents rapports avec les insulaires et les connurent mieux, ce qui n'était qu'un soupçon devint une affreuse certitude. Il fut irrécusablement prouvé que cette terre si fertile et si belle avec ses vallées riantes, ses cours d'eau transparente et ses bois toujours verts, était peuplée d'une *race d'anthropophages*, et que le cannibalisme y était pratiqué avec un raffinement que les peuples civilisés n'avaient point encore cru possible.

» Il a été beaucoup écrit et beaucoup dit sur une pratique si répugnante *à nos instincts*. Quelques-uns l'ont crue dépendante des rites religieux ; d'autres l'ont attribuée au manque de nourriture animale. Les deux causes ont dû sans doute contribuer à l'établir. Que cet usage ait été favorisé par la re-

ligion, cela n'est pas douteux; que ce soit par suite du manque presque absolu d'animaux sur cette terre, c'est ce que le goût passionné de ce peuple pour les viandes peut aisément expliquer.

» Le goût de la chair humaine s'est d'ailleurs beaucoup affaibli après l'introduction du porc par le capitaine Cook.

»On a cru trouver la meilleure raison de ces actes révoltants dans un principe religieux qui sanctionne ainsi la vengeance sous sa forme la plus sensible. Quant à la défense *faite aux femmes de manger de la chair humaine*, elle peut s'expliquer de la manière suivante : les femmes ont toujours été, dans les nations sauvages, les esclaves de l'homme, et il se pourrait bien que les hommes se soient réservé le privilége de manger cette nourriture tant recherchée. C'est un fait authentique que fréquemment des jeunes filles esclaves étaient rôties et mangées dans les grands festins auxquels les tribus amies avaient l'habitude de se convier.

» Les mêmes difficultés que l'on rencontre lorsqu'on veut savoir le chiffre exact de la population maorie se présentent pour l'estimation de la proportion qui a embrassé le christianisme ; mais l'on pense généralement qu'au moins les trois quarts des indigènes sont déjà convertis dans la proportion d'un catholique romain pour quatre weslevens et huit anglicans.

» Sur la profondeur et la sincérité de leurs convictions religieuses, il est difficile de se prononcer. Si la ferveur d'une première conversion s'est refroidie, si l'exaltation, naturelle au moment de la profession d'une foi nouvelle, s'est un peu dissipée, on ne devait pas s'attendre à autre chose de la part d'un peuple émergeant de la barbarie et s'éveillant à peine à la civilisation. Il y a lieu de penser cependant que la tentative assez peu judicieuse d'imposer les règles les plus complexes du christianisme, pour ne rien dire des querelles entre Eglises rivales, peuvent avoir affaibli l'influence du clergé dans la Nouvelle-Zélande. Mais il y a cependant quelques raisons de croire que le christianisme est profondément enraciné sur cette terre. Les chefs, à de rares exceptions près, ont embrassé la foi chrétienne.

» C'est un fait que les maories commencent à s'intéresser

au progrès matériel, mais il s'écoulera bien des années avant qu'ils dirigent leur attention sur les détails du gouvernement. Ils sont satisfaits de la loi sous la protection de laquelle ils se sont d'abord volontairement placés. Leurs relations politiques avec le gouvernement britannique, telles qu'ils les ont arrêtées eux-mêmes, ont été définies en 1853 par une assemblée de chefs dans ce style figuré qu'ils aiment tant.

« C'est notre désir, dirent-ils, que l'Etre suprême soit le faîte » de l'édifice dont les Nouveaux-Zélandais seront les soutiens » d'un côté et les Anglais de l'autre côté, afin qu'ainsi le bâti- » ment soit complétement établi. »

» Chaque établissement d'Européens, aux îles, a maintenant attiré dans son voisinage ou renferme au milieu de sa population blanche, une population maorie considérable, et les deux races ainsi rassemblées forment une communauté harmonieuse unie par les mêmes intérêts commerciaux et agricoles, professant la même foi, justiciables des mêmes tribunaux, prenant les mêmes plaisirs, étant en mutuelles relations de propriétaire à fermier, et formant insensiblement un même peuple.

» Les progrès dans la science agricole et dans l'économie rurale, faits par les indigènes, sont vraiment surprenants et, maintenant, au lieu de s'occuper d'invasions et de guerres, ces sauvages ne calculent plus que des probabilités de la récolte.

» Dès 1852, le surveyor général adressait au gouvernement un rapport ainsi conçu : « Dans ma tournée, j'ai remarqué » chez les naturels un plus grand amour de la propriété, quoi- » que leurs maisons et leur mode d'existence soient restés les » mêmes depuis 10 ans. Ils ne prennent pas soin de perfec- » tionner la forme de leurs habitations et des objets dont ils » se servent, mais tous possèdent maintenant une cabane » convenable avec une serrure dont ils portent la clef au cou, » attachée à un ruban ou à un chaîne, en manière d'orne- » ment. Ils se soumettent avec une obéissance parfaite aux » lois européennes, et quand on les interroge à ce sujet, ils » trouvent notre législation équitable et douce; ils semblent » estimer le plus les lois qui obligent au payement des dettes.

» Toutes les théories spéculatives ont été reléguées à l'écart, et » les naturels semblent concentrer leur énergie entière à la » poursuite du gain, laissant même très-loin derrière eux » quelques-uns de leurs imitateurs européens... Ils ont tous » quelque connaissance de l'arithmétique et aiment à mon- » trer leur science. Il y a parmi eux des hommes capables de » cuber une pile de bois, de mesurer la superficie d'un champ, » de calculer son produit, de peser un porc vivant et de déter- » miner sa valeur totale, à 3 d. la livre. Ils se tiennent pour » des dompteurs de chevaux de premier ordre, et j'ai assisté » plus d'une fois à des lectures où les mystères du turf dévoi- » lés enthousiasmaient les auditeurs. Tout voyageur, à son » arrivée, s'il vient de quelque établissement, est soigneuse- » ment questionné relativement au prix du porc, du blé, de la » farine et du lin. Les vieillards se groupent, le soir, autour » du foyer et s'entretiennent de l'état des récoltes et de sujets » analogues; les femmes tressent des corbeilles pour recueil- » lir le grain et les pommes de terre, ou tordent les cordes » qui leur serviront à mener les porcs au marché. Les plus » grosses questions débattues sont celles relatives au mérite » de quelque moulin des environs et au moyen de réaliser » 200 ou 300 livres pour construire un moulin plus parfait » que celui de la tribu voisine. Telle est leur envie à cet » égard qu'ils ont souvent, dans leur hâte de commencer l'en- » treprise, employé des ouvriers ignorants ou malhabiles et » dépensé en pure perte des sommes importantes. »

» Nous n'entrerons pas dans la *vexata quæstio* du droit abstrait des sauvages sur tout le territoire de leur pays, qu'il soit en culture ou non. Cette question a été résolue en faveur des indigènes par un traité formel.

» Les indigènes de la Nouvelle-Zélande n'étaient pas des sauvages errants, cherchant à subvenir aux besoins d'une existence précaire, ni des tribus de chasseurs ou de bergers, mais un peuple chez lequel l'art du gouvernement avait fait quelque progrès, qui avait de lui-même établi la division et l'appropriation du sol, qui connaissait le respect du rang, et dont les usages avaient un caractère d'autorité légale.

» Nous avons la plus haute autorité pour établir qu'il faut

dans les îles beaucoup plus de temps, de soins, de connaissance des lois et des usages indigènes pour acheter, à la satisfaction des deux traitants, un morceau de terre, qu'il n'en faut en Angleterre pour acheter une terre baroniale.

» Quoique l'esprit des Maories ait changé par suite de l'introduction du christianisme, peu de modifications ont encore été apportées dans leur manière de vivre et dans beaucoup de celles de leurs habitudes auxquelles on attribue le déclin de leur race. Cela tient surtout à leur dispersion et au manque d'occasion d'observer les mœurs des habitants civilisés, d'en reconnaître les avantages et de les imiter. Une tribu, maintenant comme autrefois, vit en petites communautés de 50 à 200 individus dans des villages semés sur un vaste district. Les maisons n'ont point de fenêtres ni de cheminées; les habitants se réchauffent, soit en s'enveloppant de peaux de bêtes, soit en s'approchant d'un feu qui brûle au centre de la cabane. Ils ignorent généralement l'usage du savon et n'emploient l'eau que pour faire cuire leurs aliments. Quant à l'abondance de leur nourriture, plus d'un peuple civilisé pourrait la leur envier. En fait, les Maories vivent beaucoup mieux que les paysans écossais ou irlandais, et non-seulement ils ne manquent de rien pour eux-mêmes, mais encore ils peuvent copieusement traiter leurs amis. En aucun lieu du monde la pomme de terre, dont les îles ont été dotées par le capitaine Cook, ne produit plus abondamment. Les Maories ont des porcs sauvages ou domestiques, des perroquets, des poules, des pigeons et d'autres oiseaux de basse-cour; de grosses anguilles, des lamproies, du poisson de mer, des écrevisses, des mollusques en quantité considérable, qui leur assurent une nourriture substantielle, variée, luxueuse.

» Il n'y a guère de légumes ou de fruits d'Angleterre, qui ne puissent être cultivés avec succès dans la Nouvelle-Zélande, et l'on en voit couvrant le sol aux abords des huttes d'indigènes. Leur méthode de cuisson est simple et excellente : ils creusent un trou d'environ dix-huit pouces de profondeur et d'un pied de diamètre; un feu est allumé devant lequel des pierres sont placées, qui par leur exposition acquièrent un haut degré de chaleur; la cavité est ensuite couverte de feuilles

fraîches, et par-dessus les pierres chauffées les aliments sont placés, soigneusement enveloppés de feuilles et mouillés; le tout est couvert de nattes propres et de terre fraîche. En une heure le repas est prêt, et le fumet qui s'en dégage dilaterait agréablement les narines du plus difficile de nos gourmets. Jamais la viande ni les légumes ne laissent à désirer sous le rapport de la cuisson.

» Les derniers actes du cannibalisme remontent à 1843. Il n'est demeuré aucune trace de cette horrible coutume, et jamais une allusion n'y est faite aujourd'hui par un chef sans qu'elle ait le caractère d'un triste souvenir. Aux abominables festins de la barbarie ont succédé les agréables assemblées et les affectueux repas d'hommes à demi-civilisés. A une sorte de grand banquet récemment donné à Waïkato à 2,000 naturels, il a été servi 15 bœufs, 20,000 nageoires de requin séchées, 20 paniers d'anguilles fraîches, 50 paniers de katiki et de nataïati, 30 balles de sucre, 800 sacs de pommes de terre et de kunicras, une grande quantité de farine, et rien moins que 1,500 livres de tabac, les chefs et les esclaves, les jeunes hommes, les hommes mûrs, les vieillards et les enfants ayant tous, sans exception, la passion du tabac. Un de leurs poëtes a dit de cette plante : « Quand toutes choses furent créées, la meil-» leure fut ce qui est le compagnon de l'homme abandonné, » l'ami du jeune homme, la nourriture de l'homme affamé, » le cordial de l'homme affaibli, le sommeil de l'homme fié-» vreux, le brasier de l'homme qui a froid. »

» Quelques-uns des plus puissants chefs, lassés de vivre à la manière indigène, ont adopté le ménage européen et sont parvenus à un certain raffinement. Ils n'en sont pas encore à la cuisine française, mais leurs maisons ne manquent pas de ce confort que l'on trouve dans tout établissement anglais convenable.

» Le paysan indigène est bien proportionné, musculeux, d'une taille de cinq pieds six pouces; il ferait un magnifique soldat si, à l'exemple de ce qui a lieu au Canada et dans d'autres colonies, on formait en Nouvelle-Zélande une armée coloniale.

» L'éducation de la race indigène paraît faire des progrès

lents, mais très-satisfaisants, si l'on considère les grandes difficultés qu'il y avait à vaincre.

» Un précieux moyen de civilisation serait la vulgarisation de la langue anglaise; dans ce but des écoles nombreuses devront être établies. L'éducation de l'homme maori est beaucoup plus importante que celle de la femme. Chez les peuples civilisés, la femme est estimée l'égale de l'homme, il n'en est pas de même chez les peuples à demi barbares de la Nouvelle-Zélande. La position inférieure des femmes et le peu d'estime en laquelle on les tient généralement constituent l'un des plus grands dangers qui menacent l'avenir du pays.

» De tous les indigènes avec lesquels notre vaste système colonial nous met en contact, ceux de la Nouvelle-Zélande promettent le plus. Les naturels d'Australie étaient enfoncés trop profondément dans la barbarie pour donner lieu d'espérer qu'ils pourraient être amenés à l'état de civilisation. Ils fuyaient devant elle et répondaient à ses avances en se réfugiant plus avant dans l'état sauvage. Avec les indigènes de la Nouvelle-Zélande, ce fut tout le contraire : ils reçurent les avant-coureurs de la civilisation avec cordialité, et sortirent de la barbarie avec une étonnante facilité. Beaucoup de ces merveilleux progrès sont assurément dus aux avantages particuliers que les indigènes obtinrent de cet homme habile qui, par bonheur pour l'humanité et pour la civilisation, fut appelé au gouvernement des îles dans un temps fort critique.

» Le bill donnant un gouvernement constitutionnel à la Nouvelle-Zélande fut présenté au parlement en 1853, sous l'administration du comte de Derby. Il confère des institutions représentatives et d'amples pouvoirs pour se gouverner eux-mêmes aux 60,000 colons de la Nouvelle-Zélande. Déjà, quelques années auparavant, lorsque le comte Grey avait le portefeuille des colonies, une tentative avait été faite pour établir un gouvernement représentatif dans la Nouvelle-Zélande; mais le moment n'était pas opportun, et la mesure fut écartée à la demande de sir George Grey, qui démontra, de la manière la plus triomphante, que la colonie n'était pas encore prête au changement qu'on y voulait introduire.

» Il y avait des erreurs dangereuses dans les principes et

les détails de la constitution. Elle excluait virtuellement la population indigène, en n'accordant le droit de vote qu'aux Maories qui savaient lire et écrire l'anglais, tandis que la plupart des indigènes savaient parfaitement lire et écrire dans leur propre langue. Sir George, par une énergique protestation, signala ces anomalies sur un ton d'absolue réprobation.

» Six ans après, la présente forme de gouvernement était établie dans la colonie. Il y avait un gouverneur représentant la Couronne, et nommé par elle, un conseil législatif composé de quinze membres, et une chambre des représentants, composée de trente-six membres, élus pour cinq ans.

» L'exercice de droits politiques est accordé à tout colon ou indigène adulte propriétaire d'un bien non grevé d'une valeur de 50 livres, ou payant une location de 10 livres par an dans les villes, et de 5 livres dans la campagne. La reine s'est réservé le droit de veto, pendant deux ans sur tout acte émanant de la législature coloniale.

» La colonie est divisée en sept provinces, gouvernées chacune par un conseil provincial composé d'un surintendant et de conseillers élus par la population provinciale.

» Ainsi administrée, la Nouvelle-Zélande se trouve dans des conditions politiques analogues à celles de la mère patrie. Le gouverneur agit au nom de la reine, mais prend une part directe dans les affaires; les conseillers législatifs sont des pairs à vie, et la chambre des représentants est une chambre des communes.

» Le droit de veto réservé à la Couronne ne peut être exercé par le gouverneur, et le pouvoir effectif de l'Etat appartient au corps qui vote le budget. »

Voilà ce qu'étaient ces peuples, avec les idées *innées*, et les préceptes de morale *innés*, *gravés*, dit-on, par la main de Dieu dans leur âme; — et voilà ce qu'ils sont devenus quand ils ont été mis en contact des peuples civilisés, qui les ont *enseignés!*

A. B.

Revue d'ouvrages nouveaux.

NOTICES LITTÉRAIRES SUR LE 17ᵉ SIÈCLE[1].

L'ouvrage que nous annonçons se compose d'une série d'articles déjà parus dans un journal que nous croyons superflu de nommer, et dont M. Léon Aubineau n'était pas un des moins brillants rédacteurs. Nous les avions lus avec grand intérêt, au fur et à mesure de leur publication; nous venons de les relire avec un plaisir nouveau, et tous ceux qui les connaissent ou les connaîtront regretteraient certainement comme nous qu'ils eussent été emportés par ce tourbillon quotidien où tout va si vite se perdre. Ce sont, ainsi que le titre l'indique, des appréciations, des recherches, des études sur le 17ᵉ siècle, qui en remettent en lumière plusieurs côtés intéressants, et peuvent servir à nous le faire mieux juger. Il y a, en effet, deux manières de bien faire connaître un siècle, une époque. La première est d'en prendre les grandes lignes, d'en choisir les traits principaux, de les fondre avec art dans une composition savanté et d'en tracer un tableau complet et plein de vie. La seconde, plus modeste, plus simple, consiste à peindre à part les divers personnages de la période historique que l'on veut reproduire, à leur conserver leur individualité, leur physionomie propre, à pénétrer plus avant dans leur vie intime, dans la nature de leur esprit, dans le mobile de leur conduite, dans le secret de l'influence qu'ils ont pu exercer autour d'eux, en un mot, à les voir, à les montrer tels qu'ils furent aux yeux de leurs contemporains, et tels que nous les représentent les œuvres qu'ils nous ont laissées. Cette dernière méthode, si elle est inférieure à l'autre sous certain rapport, l'emporte sur elle à plus d'un titre. Elle permet d'entrer dans des détails que ne comporte pas le procédé contraire, et qui, bien souvent, nous révèlent mieux que l'histoire générale, le véritable caractère, la situation réelle d'une époque. Là rien

[1] 1 vol. in-8°, chez Gaume frères et J. Duprey.

n'échappe quand on sait y apporter de l'attention, de l'intelligence, de la persévérance. Les plus petits incidents, les ressorts les plus cachés, les moindres faits, les nuances les plus délicates sont saisis, notés, mis en leur place. Chaque événement, chaque figure est dessinée *con amore*, selon l'expression italienne. Il y a, dans ces sortes de travaux un attrait, un charme qui entraîne, et auquel auteurs et lecteurs cèdent d'ordinaire avec un égal abandon. Aussi s'est-il, de tout temps, rencontré un certain nombre d'esprits chercheurs, curieux, infatigables qui s'y sont livrés avec passion et en ont fait leurs délices.

Nul siècle surtout n'a été plus fouillé, plus exploré que le 17e siècle, et avec raison, car il n'en est pas de plus fécond et de plus riche. C'est une mine inépuisable où l'on découvre toujours quelque filon nouveau. Tout le monde connaît l'ardeur avec laquelle un grave philosophe, M. Cousin, s'est adonné, depuis quelques années, à ces investigations et à ce genre de littérature. Après avoir, à une autre époque, consacré bien des jours et bien des pages à étudier Pascal et les divers membres de sa famille; après s'être efforcé de réhabiliter les grandes gloires du jansénisme, il semble s'être décidément retourné aujourd'hui vers des figures moins sévères; et ce sont les héroïnes de la Fronde, les dames de la cour, les beaux esprits de l'hôtel de Rambouillet qui l'absorbent tout entier. Soit dégoût de la philosophie et désir de se consoler de ses déboires et de ses mécomptes, soit pente secrète de son esprit, soit souffle de la fantaisie, soit enfin toute autre cause que nous ne voulons pas approfondir, voilà quelles sont en ce moment les occupations, les études de prédilection de M. Cousin. Voilà quel est son goût, quelle est sa passion à un âge où ses amis et ses ennemis attendaient de lui d'autres goûts et d'autres travaux. Les volumes se multiplient sous sa plume légère et toujours brillante. Il n'est pas de recherches qu'il n'entreprenne pour dénicher quelque billet inédit, pour s'assurer de quelque petit fait se rattachant à la personne qu'il veut peindre. N'espérez pas qu'il vous fasse grâce du moindre détail. Il faut que le portrait de chacune de ses héroïnes, tant au physique qu'au moral, soit poussé jusqu'à la minutie; il faut qu'il dis-

serte non-seulement sur son genre de *beauté*, mais sur sa taille, son embonpoint, la blancheur de son teint, l'éclat de ses yeux, les nuances de sa chevelure, et à voir avec quelle complaisance il s'arrête à tous ces tableaux, on dirait qu'il fait bon marché de son ancienne gloire, et que c'est de là uniquement qu'il attend désormais sa meilleure réputation et l'immortalité de son nom. O faiblesse de l'âme humaine! ô versalité des résolutions d'ici-bas! ô misère de nos pensées et de nos sentiments! *Quousque tandem nos senes adhuc pueri erimus?* (Philon.) La magie de son style, la grâce de sa diction, l'intérêt de quelques scènes, la finesse, la nouveauté de quelques aperçus, et çà et là des récits d'un véritable maître, sont loin de compenser, à nos yeux, la longueur, le vide, la futilité, et plus d'une fois le danger de ces romans d'une nouvelle espèce.

Avons-nous besoin de le dire? Ce n'est point ce côté du grand siècle que M. Léon Aubineau a étudié. Écrivain sérieux, chrétien plein de foi, érudit de bonne souche, il s'est habitué, à l'École des Chartes, à traiter d'autres sujets, et à y porter, avec un amour ardent de la vérité et la gravité qui convient à ces travaux, le respect le plus sincère pour lui-même et pour ses lecteurs. Au lieu de ces souvenirs frivoles et profanes, au lieu de ces récits de ruelles, de ces anecdotes scandaleuses, qu'il serait bon de laisser à Tallemant des Réaux, à Saint-Simon, à la princesse Palatine, ce sont, au contraire, les vestiges de la vertu et de la sainteté qu'il recherche, et les personnages qui ont, dans le 17e siècle, le plus honoré l'humanité et la religion. Ils n'y manquent point, et s'il est vrai de reconnaître qu'aucun genre d'illustrations n'a fait défaut à cette brillante époque, ni la gloire des armes, ni la perfection des lettres, ni la sublimité de l'éloquence, ni l'art de gouverner, il est plus vrai encore que sa véritable grandeur lui vient des nobles caractères, des âmes d'élite, des âmes profondément chrétiennes et religieuses qui y ont brillé dans toutes les conditions, à tous les rangs, et qui feront à jamais l'étonnement et l'admiration du monde.

M. L. Aubineau nous le dit lui-même en une page charmante que nous ne pouvons nous empêcher de citer, et qui

nous donnera toute de suite une idée du fond et de la forme de son ouvrage.

« Vous aimez les héros et les poëtes ; vous êtes accessible à toutes les séductions honnêtes ; la bonne compagnie vous charme ; vous goûtez la gloire, l'élégance, l'esprit, l'art délicieux de bien dire ; le 17e siècle est celui où vous vous plaisez ; vous y avez des relations établies et charmantes : vous admirez la grandeur et les grâces de cette splendide époque ; vous avez même votre choix et vos faiblesses. Ce n'est pas le plus pur éclat que vous préférez ; les années les plus glorieuses de ce grand siècle ne sont pas celles où vous vous transportez avec plus de plaisir. Vous aimez mieux des jours un peu troublés, où moins de perfection, moins de succès, moins de discipline se mêlent à plus de saveur. L'éclat harmonieux, tranquille, irréprochable de Racine et de Fénelon, ne vous touche peut-être pas autant que l'incorrection, si l'on veut, ou la force de Corneille ou de Bossuet ; la grâce raisonnée et raisonnable de Mme de Maintenon vous plaît moins que le bon sens brusque et abandonné de Mme de Sévigné. Vous remontez plus loin encore : vous vous attachez à tous les commencements, vous suivez avec une sorte de passion les efforts de cette société qui se dégrossit, se civilise, fait sa langue, règle sa politesse, et chaque jour acquiert quelques grâces nouvelles. Vous vous complaisez à ce mélange d'héroïsme, de raison et de roman, tout empreints de couleur espagnole et marquant cependant si bien les allures françaises. Vous ne vous contentez pas d'une vue générale, vous entrez dans les détails ; vous êtes familier avec chacun des guerriers, des beaux-esprits, des belles dames de cette époque ; vous fréquentez les cercles et les ruelles, vous en connaissez et en reconnaissez facilement les habitués ; vous aimez les guides qui vous mènent et vous dirigent au lieu de cette société charmante. Ils sont nombreux : vous avez le choix au jour et à l'heure qui vous plaisent..... Vous les avez tous fréquentés, et vous croyez, avec leur aide, avoir pénétré dans le for intime de cette brillante société ; vous n'en avez cependant pas encore l'intelligence, vous n'en avez pas pénétré le secret, si vous ne connaissez pas ce qu'on pourrait appeler les splendeurs du cloître à cette époque.

» On ne voit qu'une face des choses et on s'attache à la moindre ; on oublie la vraie grandeur du 17e siècle, si on ne cherche pas à pénétrer les mystères de sa piété et de ses pénitences. M. l'abbé Faillon, curé de St-Sulpice, en a montré un admirable tableau dans *la Vie de M. Olier* ; il a donné là comme une histoire rapide de la dévotion au 17e siècle..... ; il a indiqué tout ce que cette matière offre d'intérêt pour l'âme et de curiosité pour l'esprit. Depuis la publication de ce bel et savant ouvrage, plusieurs auteurs se sont attachés à quelques détails de cette vaste histoire, et la publication de divers documents a permis d'y pénétrer davantage. Dans quelque temps, il faut l'espérer, l'histoire du 17e siècle ne se dédoublera plus, et à côté des renseignements sur les arts, la littérature, l'esprit, la conversation et les événements politiques, on aura soin de montrer la vie, les progrès et aussi la décadence peut-être de la sainteté. Ce cadre n'est pas rempli, parce qu'on a nommé saint François de Sales et saint Vincent de Paul, M. Olier, le cardinal de Bérulle, le P. de Condren, M. Bourdoise, et quelques autres dont les noms se répètent, sans qu'on précise toujours bien le ca-

ractère qu'il faut attacher à chacun d'eux. Derrière ces hommes, et avec le concours de leurs efforts, il y a un immense mouvement religieux ; il n'y a pas de province qui n'ait à montrer quelque modèle de zèle, de piété ou de pénitence..... Les femmes qui, au 17e siècle, jouent un si grand rôle dans la vie politique et littéraire de la société, en ont aussi un immense dans la vie religieuse. Les fondations abondent : trois congrégations surtout se développent d'une façon inouïe : les Sœurs de la Charité, la Visitation et le Carmel. Il fallait une grande énergie de foi et de piété dans la France pour alimenter ces trois immenses sources de grâce et de rénovation..... Les parfums qui s'exhalent de ces saints et grands Instituts enivrent et attirent les âmes. Elles se précipitent au cloître. Là, dans les austérités d'une vie angélique, au milieu de cette société brillante et littéraire, si remplie d'elle-même et si remplie du bruit qu'elle fait et de tout l'éclat qu'elle jette, se passent et se renouvellent les plus surprenantes merveilles de la Providence et de la bonté divine..... A l'aspect de ces merveilles, le cardinal de Richelieu disait que le siècle de saint Louis semblait renaître. »

Nous avons cité avec d'autant plus de plaisir ce brillant fragment du livre de M. Aubineau, qu'il nous indique d'avance, comme nous l'avons déjà fait observer, l'objet des principales notices qu'il renferme. Chacun y aura aisément reconnu les allusions relatives au grave philosophe dont nous parlions tout à l'heure. C'est, en effet, pour le réfuter, pour rectifier bon nombre de ses jugements, de ses idées, de ses assertions qu'ont été composées plusieurs de ces notices.

Les lecteurs des *Annales* n'ont peut-être pas oublié une piquante et spirituelle critique faite par M. Aubineau de l'*Histoire de madame de Longueville*, de M. Cousin [1]. Sans le prendre aussi directement à partie que dans ce premier travail, sans le suivre d'aussi près, c'est encore contre cet adversaire qu'il s'attache ici à rompre des lances, et il faut convenir qu'il laisse rarement échapper les défauts de la cuirasse, et qu'il y enfonce, d'une main sûre et agile, plus d'un trait acéré. Nous signalerons en particulier l'Etude sur *Pascal et les Provinciales*, celle sur *madame de Maure*, sur *La Rochefoucauld*. On trouve là, à côté de consciencieuses et intéressantes recherches, à côté d'un savoir de bon aloi et puisé à la source, une verve gauloise, un fonds de malice et de bon sens, un sel de fine et mordante plaisanterie, qui gagnent promptement les rieurs et leur font prendre sérieusement goût à cette lecture. Le style de M. Aubineau a du trait, de l'originalité, quelque

[1] Voir *Annales*, t. XII, p. 62 (4e série).

chose de franc et de vif qui va à bien des esprits. On sent que le commerce assidu qu'il entretient avec les vrais fondateurs de la langue l'a frappé de son cachet, marqué de son empreinte. Si l'on avait quelque reproche à lui adresser, ce serait de temps en temps un peu de crudité dans l'expression. Il est de ceux qui appellent.... un chat un chat, et Rollet un fripon.

Ce serait aussi parfois une exubérance, une prolixité dans les mots et les détails qui dégènère en longueur et ralentit sa marche.

Mais passons à un autre aspect de son talent. Quelque mérite, quelque intérêt que puissent avoir ces remarquables morceaux de critique historique, littéraire et religieuse, l'auteur nous plaît davantage, nous l'avouons, quand il nous parle des âmes privilégiées qui ont donné au monde le spectacle d'une grande foi et d'une piété poussée jusqu'à l'héroïsme. Les unes, comme leur divin Maître, ont passé à travers le siècle, en y accomplissant tous les genres de bien, de dévotion, de vertus. Les autres, plus solitaires et cachées, se sont épanouies loin des regards des hommes et ne se sont révélées que par la trace ineffaçable qu'elles ont laissée après elles et par la bonne odeur qui s'est élevée de leur tombe. C'est dans ces biographies, selon nous, que M. Aubineau excelle. Qui ne se souvient de ces *Serviteurs de Dieu*, qui ont charmé, édifié tant de familles et qu'on ne lit pas sans se sentir meilleur ou plus porté à le devenir? Qui n'aime à penser à cette noble madame *Le Bouteillier*, dont il nous racontait l'infatigable charité naguère, qui restera dans notre souvenir ému comme une des plus attachantes figures de notre temps! Nous avons ici quelques autres de ces notices, détachées du grand siècle, qui n'inspirent ni moins de sympathie, ni moins de profonde et affectueuse admiration. M. Villemain a dit dans un des discours d'ouverture de ses cours : « L'éloquence religieuse, voilà l'immortelle couronne du siècle de Louis XIV. » L'illustre écrivain ne nous désavouera pas si, complétant sa pensée, nous redisons que cette couronne emprunte un nouvel éclat aux impérissables exemples de foi et de perfection chrétienne qui sont venus se mêler à tant de grandeurs de toute espèce et les re-

hausser encore. C'est là ce qui jette un voile sur des faiblesses, sur des chutes, des désordres que l'on chercherait en vain à justifier, à excuser ou à taire.

M. Léon Aubineau débute dans son recueil par une neuve et excellente appréciation de *Guers de Balzac*, dont on ne nous avait guère fait remarquer dans nos études que l'*exagération emphatique*, le *faux goût*, la *recherche* prétentieuse et affectée, et qu'il nous montre comme un des croyants les plus fermes et les plus fidèles aux devoirs et aux sentiments que la Religion nous impose. Le judicieux et élégant académicien que nous venons de nommer s'était déjà plu, dans le même discours, à reconnaître que si la haute éloquence a besoin, pour se produire « d'une langue perfectionnée, et si la perfection du lan» gage ne mérite ce nom que lorsqu'elle est mise en usage pour » graver de profondes pensées et de généreux sentiments, ce » double mérite qui caractérise l'éloquence morale, était fa» cile à observer dans quelques écrits de Balzac, surtout dans » l'*Aristipe* et le *Socrate chrestien*; » mais il s'était arrêté à cette phrase dont nous devons cependant lui tenir compte. M. Aubineau, mettant à profit l'édition récente que nous a donnée de Balzac, l'habile et laborieux traducteur de la *Cité de Dieu* de S. Augustin, M. Louis Moreau, appelle d'une manière plus particulière l'attention sur ce dernier ouvrage, et s'étonne avec raison qu'il ne soit pas mieux connu. Voici le jugement qu'il en porte :

« Dans ce livre, conçu au fond d'une province (l'Angoumois), sur cette terre heureuse, en présence de ces belles eaux que l'écrivain fait voir et aimer, Balzac a trouvé la forme qui convenait à son esprit, et l'a employée en maître. Son cœur, son imagination, tous les désirs de son âme ont passé dans le *Socrate chrétien*. Il a pris la forme du dialogue, qui a si bien inspiré Joseph de Maistre, et dont les *Soirées de Saint-Pétersbourg* pourraient offrir ici l'occasion de plus d'un rapprochement intéressant. Dans l'ouvrage de Balzac, un personnage garde surtout la parole; c'est celui qui est désigné sous le nom de Socrate, il représente la raison et l'expérience de Balzac. Un petit tableau net et rapide sert de mise en scène à chacun des entretiens, qui traitent de diverses matières de philosophie, de morale, de religion. En lisant les pages éloquentes, si bien inspirées, si sages, si parfaitement belles du *Socrate chrétien*, on se demande comment elles ne sont pas classiques. On se souvient qu'il y a peu d'années encore l'Université avait condamné la jeunesse de France à étudier les *Provinciales*. Ce triste et violent pamphlet, si peu ingénieux dans sa contexture dramatique, et beaucoup trop ingénieux dans ses prétendues citations, est, au gré des philo-

sophes éclectiques, le fruit le plus ancien qu'ait produit la prose française dans sa naissante maturité. *Le Socrate chrétien* a cependant été publié plusieurs années avant les *Provinciales*. Comme invention littéraire, comme pureté de la langue, comme vigueur de style, comme élévation d'éloquence, l'œuvre de Balzac ne cède rien à celle de Pascal. Nous n'avons pas besoin de parler de la morale et de la doctrine, ni de la beauté et de l'importance de l'enseignement. »

La conduite de Balzac fut constamment en harmonie avec ses convictions. Nous ne saurions trop le répéter, il ne cessa pas un seul jour de témoigner, dans ses écrits et dans sa vie, d'une ferveur religieuse et d'une simplicité de foi bien propres à faire réfléchir les beaux diseurs, les prétendus grands hommes qui regardent aujourd'hui tout cela comme indigne d'eux et de leur génie.

Balzac aimait ardemment l'Eglise et avait pour elle un respect profond. « Ne touchons pas, disait-il, au corps de l'Eglise, » non pas même à ses habillements, non pas même au bord » et aux franges de sa robbe. Que tout ce qui lui appartient, » tout ce qui est à elle, nous soit en vénération jusqu'aux » moindres de ses coustumes, jusqu'aux plus légères de ses » cérémonies. »

Il se tint énergiquement en garde contre l'impiété et l'hérésie et ne pactisa jamais avec elles.

La fin de sa carrière répondit à de tels commencements. Il n'accepta que sur l'ordre exprès de Richelieu de faire partie de l'Académie fondée alors par cet habile ministre, et c'est Balzac qui y établit le prix d'éloquence. Le reste de ses biens fut légué aux Eglises et aux pauvres. *Christus et pauperes mihi hæredes sunto.* « Il défendit qu'on fît mention de ses bienfaits » et qu'on le fît connaître sous un autre titre que celui d'un » grand pécheur qui voulait rendre à Dieu sa mort plus » agréable que sa vie. »

C'est dans ces dispositions et ces sentiments que Balzac se préparait à mourir. Il venait souvent, nous raconte son dernier biographe « faire de longs séjours chez les Capucins d'An- » goulême, et là Socrate chrétien achevait de se détacher du » monde et de soi-même. » Il y multipliait ses confessions et ses communions, il s'y livrait à des méditations, à des prières toujours plus vives et plus fréquentes. Sa mort, observe en

finissant M. Aubineau, fut telle que chacun de nous pourrait en désirer une semblable.

Après ces curieux et édifiants détails sur un écrivain et un philosophe trop injustement oublié, l'auteur des *Notices* nous retrace, dans trois récits d'un grand charme et pleins d'une suave onction, la vie de la *sœur Marguerite du Saint-Sacrement*, de *Michel le Nobletz* et de *Bénoîte Rencurel*.

La sœur Marguerite du Saint-Sacrement était une religieuse carmélite, née à Beaune, en 1619, morte en 1648, avant l'âge de trente ans, et sans avoir jamais quitté cette petite ville de Bourgogne. Elle fut comblée des grâces les plus extraordinaires, et son existence fut une succession non interrompue des plus grandes merveilles que présente la vie surnaturelle. Il serait difficile d'en contester l'authenticité. Les événements sont d'hier, et ils eurent de nombreux témoins. Le principal est M. Amelotte, et quiconque est un peu versé dans la connaissance des hommes qui ont brillé au commencement de ce siècle, peut dire si cet élève de M. de Condren fut compétent dans les matières de spiritualité. Au témoignage de M. de Condren, M. Amelotte, parmi les éminentes qualités de son esprit et de sa sainteté, *était surtout remarquable par un don particulier de sagesse*, et M. Olier le tenait *pour miraculeusement éclairé et doué d'une plénitude de sagesse admirable*. Comment donc révoquer en doute les faits qu'il relate et qu'il avait étudiés par lui-même sur les lieux?

M. Aubineau nous montre aussi Michel le Nobletz comme un des plus grands personnages du 17e siècle, et sans contredit un des plus grands saints; il le suit dans toutes les circonstances de sa vie qui fut consacrée tout entière, comme celle de S. Vincent de Paul, à instruire les pauvres et à pratiquer des prodiges de mortification et de zèle dont les récits sont admirables.

Bénoîte Rencurel enfin est cette pauvre fille des champs, cette humble bergère des montagnes qui a répandu un si grand lustre sur le *Laus*.

Il nous serait bien agréable de pouvoir nous étendre sur ces trois belles vies et en particulier sur celle de la douce Bénoîte dont le nom a retenti de si bonne heure à nos oreilles

et se lie aux plus touchants souvenirs de notre enfance et de notre patrie. Mais l'espace ne nous le permet pas, et nous aimons mieux, d'ailleurs, renvoyer au livre lui-même, parce qu'il est un de ceux qui ont une place assurée dans toute bonne bibliothèque, et auxquels on se plaira toujours à revenir.

Les notices que nous venons d'indiquer ne forment encore que la moitié du volume. A leur suite, ou mêlés avec elles, viennent d'excellents et consciencieux travaux sur le P. Ribadéneira et les traducteurs français de sa *Fleur des Saints*, sur *les Bénédictins de Saint-Maur*, M^me^ *de Sévigné, Santeul, Fléchier, la mère Agnès Arnauld* et M^me^ *de Maintenon*. Presque tous ces travaux se rapportent à des publications contemporaines sur les mêmes sujets. Nous louons en particulier le studieux et courageux critique de la persévérance, du soin qu'il a mis à relever, à combattre une foule d'opinions erronées sur les héros de la secte janséniste, si chers à nos philosophes et à nos littérateurs, et sur la plupart des autres questions débattues de nos jours.

En publiant ce livre, dont nous devons regretter de ne donner qu'une idée si incomplète, M. Léon Aubineau continue le bien que ses amis, et lui, ont fait dans la presse, et c'est un nouveau service qu'il rend à la fois aux lettres et à la Religion.

E. D.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ROME-ITALIE. — *Ouvrages mis à l'index.* Par décret du 27 avril, la sacrée Congrégation de l'Index condamne les ouvrages suivants :

Clef de la vie. L'Homme, la Nature, le Monde, Dieu. Anatomie de la vie de l'homme. — Révélation sur la science de Dieu inspirée à Louis-Michel de Figannières. — Vie universelle. Explication selon la science de tout, par Louis-Michel de Figannières, auteur de la *Vie.*

Examen critique des doctrines de la religion chrétienne, par Patrice Larroque, ancien recteur de l'Académie de Lyon.

De l'esclavage chez les nations chrétiennes, par le même.

Dei pregiudizi popolari, du doct. Gius. Pasqualigo.

Saggio di letture giovanili ad uso delle scuole popolari, de Gius. Sandrini.

Manuale di Chimica, par Gius. Mascagni

Storia svizzera per le scuole del popolo, de Gius. Curti.

Compendio storico della republica, o Cantone ticino, dell' epoca dei Romani fino ai nostri giorni, par Gius. Pasqualigo.

Appello al clero italiano, par Antonio Salvoni, archiprêtre, vicaire de Gavardo.

— *Découverte d'un temple du dieu Mithras.* On écrit de Rome, le 7 avril, au *Journal des Débats :*

« On vient de faire à Ostie une découverte archéologique d'une véritable importance pour l'érudition, et qui facilitera peut-être l'intelligence d'un des mythes les plus obscurs du polythéisme. Près des Thermes maritimes, on a découvert un *Mithreum :* c'est certainement le mieux conservé qu'on ait encore rencontré et le plus important par la grandeur du lieu, la disposition et le complet des différentes parties utiles au culte de ce dieu persan aux mystérieuses initiations.

» Le pavé, en mosaïque, est un don fait au Soleil invincible Mithras, par un de ses dévots. L'inscription se trouve répétée deux fois et indique la longueur de l'édifice Près de la porte d'entrée est une *edicola* avec des ornements architectoniques rehaussés de belles couleurs, curieux échantillon d'architecture polychrome qui reporte la pensée vers les monuments de l'Asie.

» Là, on a retrouvé des lampes en terre cuite; il y en a treize, une à douze becs. Le long du sanctuaire, des gradins en maçonnerie semblent disposés pour les assistants. A peu de distance de la porte d'entrée est un puits; il y en a un autre en face de l'autel qui n'a pas été changé de place. Cet autel est de marbre carristien (*cipollino*) et porte la dédicace de celui qui le fit élever; il prend la qualité d'*antistes loci.*

» A côté de l'autel, de part et d'autre, il y a *sept gradins.* Ce nombre et la disposition semblent tenir aux idées cachées sous les symboles mithriaques. On peut lire à ce sujet les conjectures de Lajard. Des bases avec des reliefs sculptés et des statuettes représentent des ministres mithriaques, l'un relevant, l'autre abaissant son flambeau, emblèmes peut-être du jour et de la nuit. Il y a des

traces de dorure sur ces figures, d'une exécution remarquable. Une troisième statue, d'une plus grande proportion, représente le ministre s'appuyant sur le flambeau éteint.

» Deux têtes du dieu Mithras, un peu plus grandes que nature, sont probablement les plus remarquables qu'on ait encore de cette divinité : elles prendront même une place distinguée parmi les monuments de la sculpture antique. Ces têtes étaient dorées; une main retrouvée l'était aussi, l'habit était peint en rouge.

» Ces fouilles d'Ostie, dont nous avons déjà parlé plus d'une fois et qui se font par ordre de Pie IX, sous la direction de M. Visconti, ont déjà donné d'autres résultats intéressants. Parmi les objets trouvés récemment dans ce *Mithreum*, nous devons citer aussi des têtes en brocatelle rouge de Perse, et un trapèzophore en lumachille orientale, deux des marbres épuisés ou de carrière inconnue parmi les plus rares que nous ait léguées le luxe sans mesure de l'antiquité romaine. »

— *Suite de la découverte d'instruments fossiles antédiluviens.* On écrit d'Abbeville (Somme) :

« La collection d'objets antédiluviens de M. Boucher de Perthes, et les bancs de diluvium où il a fait ses premières découvertes en 1839, après avoir annoncé dans son livre *De la Création*, que c'était là où, à défaut d'ossements fossiles d'homme, on devait trouver de ses œuvres, continuent à attirer dans notre ville les sommités scientifiques de France et d'Angleterre. C'est ainsi que nous avons vu dans le courant de ce mois, M. de *Quatrefages* de l'Institut, professeur d'anthropologie au muséum d'histoire naturelle; le docteur *Jocquart*, savant anatomiste attaché au même muséum; M. *Lartet*, dont les belles découvertes en paléontologie sont connues de tous; M. *Collomb*, habile minéralogiste, auteur d'ouvrages estimés; M. de *Verneuil*, de l'académie des sciences, président de la Société de géologie et dont les travaux en géologie et paléontologie ont rendu le nom européen; sir *Roderick Murchison*, directeur général de l'école des mines de Londres, célèbre par sa Géologie de la Russie d'Europe et des monts Ourals, son système diluvien, etc. Enfin, M. *Prestwich*, membre de la société royale de Londres, des travaux duquel nous avons déjà rendu compte, est venu pour la quatrième fois visiter notre arrondissement : il était accompagné de trois autres savants anglais, MM. George *Busk*, John *Lubbock*, capitaine Douglas *Galton*. » (*L'Abbevillois* du 26 avril.)

— *Autres instruments fossiles découverts près de Civray (Vienne).*

M. Joly-Leterme, architecte à Saumur, et chargé par le Gouvernement de la restauration de plusieurs monuments historiques, vient de faire une découverte intéressante pour l'archéologie. Dans une grotte située sur les bords de la Charente, à peu de distance de la route qui mène de *Civray* à Charroux (Vienne), se trouve une *brèche* ou *poudingue* de formation *géologiquement* récente, mais qui remonte cependant à une époque *historique* très-reculée. M. Joly a observé que cette roche renfermait, parmi les pierres et le ciment naturel qui la composent, une quantité notable d'objets travaillés de main d'homme, en silex ou en os, tels que *couteaux, pointes de flèches, harpons*, etc.

Il a recueilli dans un fragment détaché de la masse, un os poli, probablement une côte de cerf ou de bœuf, sur lequel sont dessinés *deux quadrupèdes* représentés de profil, et qui paraissent être *des biches*. C'est assurément le plus ancien modèle de l'art du dessin dans la Gaule, et, si l'on en juge par la fabrication très-grossière des instruments trouvés dans le même lieu, par l'absence de tout fragment de métal dans la poudingue, on peut l'attribuer *au premier âge* de la civilisation. M. Joly a fait don au musée de Cluny de tous les objets qu'il a découverts.

BIBLIOGRAPHIE.

L'ANTI-LUPUS, précédé des Observations critiques sur les derniers écrits de MM. Maupied et Cognat, ou Défense de quatre propositions contre leurs soi-disant défenseurs, par l'abbé *Peltier*, chanoine honoraire de Reims; à Paris, chez Victor Sarlit, rue Saint-Sulpice, n° 25, 1 vol. broché de 19 feuilles (304 p. in-8°), avec couverture imprimée; prix : 4 fr. 50 c.

Les trois parties dont se compose cet ouvrage se vendent séparément, savoir: les *Observations critiques* sur l'écrit de M. l'abbé Maupied, intitulé : *Réconciliation de la raison avec la foi*, 1 fr. 25; — les *Observations particulières* sur l'ouvrage de M. l'abbé Cognat, intitulé : *Clément d'Alexandrie, sa doctrine et sa polémique*, 75 c.; ces deux premières parties réunies, 2 fr.; et la troisième seule, ou les *Quelques mots* sur le gros ouvrage de M. le chanoine Lupus, intitulé : *Le traditionalisme et le rationalisme*, 2 fr. 50 c.

L'ANTI-FEBRONIUS, ou la Primauté du Pape justifiée par le raisonnement et par l'histoire, ouvrage traduit de l'italien du P. Zaccaria, par le même auteur de l'Anti-Lupus; à Paris, chez Victor Sarlit, 4 vol. brochés formant ensemble plus de 2 100 pages in-8°. Prix : 24 fr.

En envoyant à M. l'abbé Peltier, à Reims, un mandat de 30 fr. sur la poste, on recevra franco, outre ces deux ouvrages, un exemplaire de la *Théorie de la foi dans ses rapports avec la raison*, autre opuscule broché, in-8°, du même auteur, édition Vivès, 13 feuilles (208 p.), dont le prix net est de 1 fr. 50 c.

M. l'abbé Peltier donnera de même prochainement la traduction de l'*Anti-Febronius vindicatus*, ou la *Défense de l'Anti-Febronius*, en 4 autres vol. in-8° de la même force que l'ouvrage lui-même, actuellement publié, pour peu que les souscripteurs se présentent en nombre suffisant. Prix de la souscription pour les 500 premiers souscripteurs, 15 fr. On ne payera rien d'avance, et il suffira qu'on envoie son nom à l'auteur avec le mandat de 30 fr. indiqué plus haut pour les ouvrages déjà publiés.

Versailles. — Imp. BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 5. — Mai 1860.

Archéologie égyptienne.

NOTICE
sur la découverte, les progrès & l'état actuel
DES ÉTUDES ÉGYPTIENNES [1].

1. — Importance des études égyptiennes. — Monuments historiques originaux surpassant en ancienneté et en authenticité les monuments de la Chine, de l'Inde, de l'Asie et de la Grèce, etc. — Ordre chronologique introduit dans l'histoire égyptienne.

Messieurs, il y a vingt-neuf ans que la chaire où j'ai l'honneur de vous parler fut créée pour l'exposition des grandes découvertes dues au génie de Champollion le jeune. Neuf années s'étaient à peine écoulées depuis le jour à jamais mémorable dans l'histoire des sciences littéraires, où l'existence de l'*alphabet égyptien* fut révélée au monde savant par la célèbre *lettre adressée à M. Dacier* [2], et déjà l'opinion publique, entraînée à la suite des voix les plus autorisées, avait fait reconnaître la nécessité de donner à ces aperçus nouveaux la consécration de l'enseignement public. En effet, les fruits d'un travail surhumain s'étaient tellement accumulés, que le maître possédait déjà tous les éléments d'une science aux vastes proportions, et qui devait frapper tous les esprits, bien moins encore par la nouveauté des moyens d'investigation que par l'étendue, la profondeur et la variété des sujets qu'elle allait éclairer d'une lumière inattendue. Appeler Champollion à professer devant les esprits élevés et avides de progrès que

[1] Discours prononcé par M. le vic. Em. de Rougé, à l'ouverture du cours d'archéologie égyptienne, au Collége de France, le 9 avril 1860.

[2] Paris, Didot, 1822, in-8° avec 4 planches,

le Collége de France a toujours eu le privilége de réunir, c'était lui fournir les moyens d'une propagande incessante pour les vérités acquises; c'était en même temps soumettre sa méthode au contrôle si utile des doutes consciencieux qu'il faut savoir dissiper, et de la critique éclairée dont il faut combattre les objections.

Mais, vous le savez, nous n'avons pu recevoir ces leçons qui eussent été indispensables au progrès régulier et continu de la science. A la suite d'un travail excessif et d'un séjour trop prolongé dans les tombeaux de Biban-el-Molouk, Champollion avait contracté le germe de la maladie qui devait nous priver de son enseignement. Consumé, pour ainsi dire, par le foyer qu'il venait d'allumer, l'initiateur ne put que jeter un regard dans le sanctuaire dévoilé. Il ne lui fut pas donné de nous prendre par la main et de guider les premiers pas d'une jeunesse avide de savoir, que le bruit de sa découverte appelait autour de lui de toutes les parties de l'Europe.

Je ne sais si l'attrait invincible qui m'a toujours entraîné vers les études hiéroglyphiques me fait illusion, mais il me semble que la grande attente des esprits sérieux, à l'époque que je viens de rappeler, était bien justifiée, et que jamais les méthodes puissantes de l'archéologie et de la philologie modernes n'ont rencontré un sujet plus intéressant par les souvenirs de toute sorte que l'histoire a concentrés dans la vallée du Nil, plus curieux et plus solide à la fois par le nombre et la prodigieuse antiquité des monuments dont la critique la plus difficile ne pourra récuser le témoignage.

Si nous comparons, en effet, nos monuments et nos manuscrits originaux, *contemporains de Moïse*, aux traces authentiques que les autres peuples de l'ancien monde nous ont laissées de leur existence, nous trouverons d'abord *la Chine* réduite, pour les premiers siècles de son histoire, à des souvenirs écrits, abrégés et remaniés presque tous au siècle de Confucius, et puis reconstruits à grand'peine après l'époque fatale où la destruction des livres s'accomplit dans tout l'empire.

L'*Inde primitive*, bien loin de pouvoir nous montrer des monuments, ne peut pas même nous attester qu'elle ait connu

l'art de l'écriture. On commence seulement à reconstruire les périodes relativement modernes de son histoire à l'aide des témoignages chinois et arabes, recueillis et habilement interprétés par nos savants confrères dans ces dernières années.

Il est vrai qu'une nouvelle conquête de la science s'accomplit sous nos yeux et que l'Asie centrale commence à revivre dans ses monuments écrits; mais les *tumulus du Sennaar* ne nous ont révélé jusqu'ici que des œuvres du second empire assyrien, de celui qui succomba sous les victoires de Cyrus; en sorte que, par une heureuse coïncidence, c'est au moment où l'Egypte abaissée cessera de nous transmettre le récit de ses conquêtes, que les inscriptions cunéiformes viendront compléter les récits bibliques et continuer l'histoire du monde civilisé.

Vous le voyez, pendant la période primitive, les nations les plus favorisées ne peuvent nous fournir que des traditions de famille religieusement conservées pour être plus tard inscrites en tête de leurs annales; les autres peuples, tels que les *Grecs* et les *Latins*, ou nos ancêtres *Celtes* et *Germains*, ne possèdent que des souvenirs confus ou des légendes mythiques au sens indécis. Nous étudierons, au contraire, les premiers pas de l'empire égyptien sur des monuments aux détails les plus variés, tels que les tombeaux de *Memphis* et de *Beni-Hassan*, aux proportions les plus grandioses, tels que les pyramides de *Gizeh;* et, déjà, dans ces temps si reculés, le secours des manuscrits contemporains ne nous fera pas complétement défaut.

Un second âge égyptien commence au moment où les nations asiatiques vont apparaître dans l'histoire. Vers le 18e siècle avant notre ère, l'Egypte secoue le joug des peuples nomades qui l'avaient conquise et asservie, et les *Pharaons* arrivent rapidement à dominer toutes les contrées voisines. Un nombre énorme de monuments atteste encore la grandeur de ces dynasties, et la série entière de nos *papyrus historiques* présente la mine la plus précieuse de documents à consulter sur cette époque. Après quelques siècles d'une domination incontestée, l'Egypte, gouvernée par des mains moins énergiques, voit grandir à ses côtés la richesse des *Phéniciens* et les

royaumes de la *Palestine*. Les empires des *Assyriens* et des *Perses* s'élèvent et dominent l'Asie tour à tour. Toutes ces révolutions laisseront des traces sur les monuments égyptiens; mais à partir de *Cambyse*, nous n'y trouverons plus que les preuves de la conquête, et des noms étrangers rempliront tous les cartouches royaux. Cependant, comme les vainqueurs se nommaient *Darius*, *Alexandre* ou *César*, l'Egypte a participé, jusqu'à la fin, aux grandes œuvres de leurs empires.

Telle est l'étendue de ce terrain que la lecture des inscriptions nous permet aujourd'hui d'explorer; mais de toute cette histoire qui ne peut embrasser moins de *trente siècles*, que savions-nous avant Champollion? Quelle portion de vérité était contenue dans les récits courts et confus des historiens grecs? A quels *Pharaons* devait-on attribuer les événements racontés dans la *Bible?* Quelle valeur enfin pouvait-on accorder à ces listes de rois qui nous arrivaient, il est vrai, sous le nom de *Manéthon*, l'historien national, mais de seconde main et sans aucune preuve d'authenticité? Comment attendre une critique assurée de ces Grecs qui n'avaient jamais consenti à étudier les langues des barbares? Les monuments, muets depuis tant d'années, ne pouvaient nous éclairer, ni sur la sincérité des documents historiques, ni sur l'origine véritable des doctrines que les philosophes grecs ou les Pères de l'Eglise attribuaient aux Egyptiens.

Pour apprécier justement les services rendus à l'histoire par Champollion, il suffit de se demander s'il est une seule page écrite sur l'Egypte au siècle dernier et qu'un historien de nos jours voudrait autoriser de sa signature. Rappelons-nous aussi que les premiers savants de notre pays, réunis dans la commission d'Egypte sous l'impulsion d'un grand génie, voulurent apprécier l'âge de quelques monuments qui leur paraissaient importants pour l'histoire des sciences; mais l'erreur prit alors des proportions colossales, et ce furent les zodiaques, sculptés sous les Romains, qu'on voulut revêtir de la plus fabuleuse antiquité. C'est au milieu de ce chaos que la nouvelle découverte allait introduire l'ordre chronologique et l'harmonie d'une histoire éclairée dans toutes ses parties essentielles.

Champollion, dans la leçon préparée pour l'ouverture de son cours d'archéologie, obéit à la nécessité d'exposer l'histoire des essais infructueux qui avaient précédé ses propres travaux; plus heureux que lui, sous ce rapport, nous nous établirons sur la base qu'il a posée, et nous pourrons nous borner à résumer devant vous les principales conquêtes de la science.

2. — Principales conquêtes de la science égyptienne. — La pierre de Rosette. — Sylvestre de Sacy. — Akerman. — Young. — Champollion. Historique de ses travaux. — Ses premiers résultats.

Tout le monde sait que la découverte de la célèbre *inscription de Rosette* donna aux savants qui s'occupaient de l'Egypte le premier espoir d'arriver un jour à pénétrer le sens des hiéroglyphes. On distinguait au premier coup d'œil sur cette pierre trois écritures différentes, et l'inscription grecque disait formellement que le même texte devait s'y trouver reproduit d'abord avec l'*écriture sacrée* des Egyptiens, et ensuite en *lettres vulgaires*. Quelques *contrats de vente* écrits en grec sur papyrus, et accompagnés de leur contre-partie rédigée en égyptien vulgaire, avaient aussi été rapportés d'Egypte; c'est à l'aide de ces documents réunis que les premiers travaux furent entrepris. La gloire de la première tentative raisonnée appartient à *Sylvestre de Sacy;* s'attaquant au texte vulgaire de l'inscription de Rosette, il reconnut que les noms grecs y étaient transcrits à l'aide d'un véritable alphabet. Toute une pléiade de savants le suivit dans cette voie. On étudia minutieusement les contrats en écriture vulgaire, et un alphabet étendu fut bientôt présenté par *Akerblad*. Malgré ces résultats qui devaient encourager les archéologues, il est certain que la découverte d'un alphabet égyptien vulgaire resta très-longtemps sans aucune influence sur l'étude des textes sacrés, parce que personne n'était alors disposé à chercher de véritables lettres dans les hiéroglyphes; on était, au contraire, persuadé que toutes les figures de cette écriture ne représentaient que des idées. C'est au docteur *Young* que revient l'honneur d'avoir soupçonné des lettres simples dans les figures employées pour écrire les noms des rois étrangers; le savant anglais essaya, d'après ce système, le déchiffrement

du cartouche de *Ptolémée*. L'idée de retrouver les noms royaux dans les enroulements elliptiques auxquels on a appliqué le nom de cartouche, et qu'on remarque au milieu des inscriptions monumentales, remonte jusqu'à *Zoëga* et même jusqu'à l'abbé *Barthélemy*, dont les travaux attestent tous une si grande perspicacité. La disposition même des cartouches, et leur place dans l'inscription de Rosette, avaient donné la plus grande vraisemblance à cette conjecture. *Young*, guidé par l'analogie de composition qu'il avait remarquée entre les diverses sortes d'écritures égyptiennes, conclut du fait de l'existence d'un alphabet dans l'écriture vulgaire à la possibilité d'un alphabet semblable employé dans les hiéroglyphes pour écrire les noms étrangers. Mais de cette idée si ingénieuse et si juste en elle-même, il ne sut tirer aucun parti. N'ayant pu saisir les règles qui avaient été suivies dans l'écriture de ces noms propres, il manqua complétement l'analyse du cartouche de *Ptolémée*.

Si l'on ajoute à cette première idée d'un alphabet sacré, des progrès assez notables dans la connaissance de l'écriture vulgaire, la part d'Young sera faite avec justice. Le peu de place que sa méthode tient dans la science hiéroglyphique se prouve clairement par sa stérilité; elle ne produisit pas la lecture d'un seul nom propre, et l'on peut affirmer hardiment que tous les sceaux du livre mystérieux étaient encore fermés lorsque Champollion étendit la main pour les briser.

Si le génie de *Champollion* sembla se présenter d'abord avec un caractère spécial de divination, reconnaissons cependant, à l'honneur du travail, qu'il arrivait au combat avec des armes perfectionnées depuis longues années. On voit, dans le trésor de ses manuscrits, quelles études sur l'histoire et la géographie de l'Egypte, sur la langue copte et sur les idiomes des pays voisins avaient servi de préparation à la lutte décisive qu'il allait entreprendre. La connaissance que nous avons des investigations qui lui avaient rendu familiers tous les détails matériels des monuments et des écritures nous aide à retrouver le sentier secret qui l'a si heureusement conduit au sanctuaire, et ce ne sera diminuer en rien la gloire due au génie que de montrer ce qu'il doit à la grandeur de

son travail. L'étude persévérante des faits et la série des déductions fondées sur les lois rigoureuses de la logique ou de l'analogie, telles sont les sources constantes d'où jaillissent les œuvres des grands rénovateurs de la science; et ce que les esprits superficiels nomment chez eux de l'intuition n'est que l'exercice plus laborieux, plus profond et plus souverain, pour ainsi dire, des facultés de notre intelligence. Young n'avait reconnu que deux sortes d'écritures égyptiennes. Champollion en distingue trois dans les manuscrits, et il détermine immédiatement leurs principaux caractères. Il reconnaît d'abord l'enchaînement qui lie les *hiéroglyphes* signe par signe avec une très-ancienne abréviation cursive qu'il nomme l'écriture *hiératique*. Il signale les différences plus tranchées qui séparent de celle-ci l'écriture vulgaire ou *démotique*, et c'est lorsqu'il a la mémoire toute pleine de ces formes diverses et de l'esprit même de ces textes encore incompris qu'un nouveau point de comparaison vient tomber entre ses mains : l'*obélisque de Philæ* lui est communiqué.

Assistons au travail qui va se faire dans cet esprit si pénétrant, c'est un des spectacles les plus dignes d'occuper votre attention. Champollion aperçoit un nouveau cartouche; — une inscription grecque couvrait la base où l'obélisque avait été érigé; elle nommait la reine *Cléopâtre*. Champollion, devançant les preuves, admet la simultanéité des deux inscriptions, et se trouve ainsi en possession d'un cartouche égyptien au nom de Cléopâtre. Trois consonnes et une voyelle étaient communes à ce nom avec celui de Ptolémée, à savoir, le P, le T, l'L et l'O. Or les 4 figures se retrouvaient identiques et à leur place convenable dans les deux cartouches ainsi rapprochés. La preuve était décisive, et le principe d'un alphabet hiéroglyphique appliqué au nom des rois grecs était complétement démontré. Il faut voir, dans la *lettre à M. Dacier*, avec quelle impatience Champollion cherche et trouve aussitôt la contre-épreuve de sa découverte, et les noms de *Bérénice*, d'*Alexandre*, de *César*, de *Tibère*, de *Trajan* et d'*Hadrien* viennent, à l'envi, compléter son alphabet. L'absence des voyelles brèves avait égaré Young dans sa tentative de déchiffrement; Champollion, loin de s'en étonner, reconnaît

aussitôt dans cette particularité l'application du principe qui régit toutes les écritures sémitiques. Mais une grave difficulté s'élève tout aussitôt : certaines lettres étaient représentées quelquefois par des signes différents. Il y avait certainement là de quoi faire avorter le nouveau système entre les mains d'un autre homme que Champollion; mais, pour lui, cet obstacle ne produit qu'un choc léger d'où va jaillir une lumière inattendue. Il pose le principe des *homophones*, c'est-à-dire de l'emploi libre, dans l'écriture, de diverses figures possédant la valeur de la même articulation, et ses longues études comparatives sur les manuscrits lui permettent d'apporter des preuves matérielles de son assertion.

La découverte des lettres égyptiennes employées pour écrire les noms étrangers n'était qu'un premier pas; il suffit à Champollion pour ouvrir toutes les portes de l'écriture sacrée. A l'aide de ses nouvelles lettres hiéroglyphiques, il lit quelques mots de l'*inscription de Rosette;* le sens lui en est connu par le texte grec, l'interprétation de ces mots se trouve tout naturellement dans la *langue copte*, et l'antique idiome de l'Egypte est ainsi déterminé.

Les lettres sont répandues dans l'écriture hiéroglyphique au milieu des *images* ou des *symboles*, et souvent les signes de ces deux natures si différentes sont groupés ensemble pour écrire un même mot : des combinaisons variées permettaient à l'hiérogrammate de joindre les sons aux symboles, et de présenter tout à la fois aux yeux et à l'oreille du lecteur une vivante expression de la pensée. Champollion a déployé une incroyable sagacité dans la poursuite des lois qui réglaient ces combinaisons.

Après avoir déterminé, soit par le témoignage des auteurs, soit par la traduction grecque du décret de Rosette, le sens d'un grand nombre de symboles, il étudie de plus près le texte des hymnes funéraires, cent fois répétés dans les papyrus. Il s'aperçoit que les symboles y étaient souvent remplacés, à la volonté de l'écrivain, par des mots écrits alphabétiquement; il note ces variantes, reconnaît toutes leurs règles et en déduit les principes qui présidaient à la composition des textes hiéroglyphiques.

Je le sens, je ne puis, dans ce premier aperçu, vous faire suivre assez clairement des yeux cette marche puissante et qui perce droit au but, à travers les détours du labyrinthe égyptien; mais, après avoir épuisé ses efforts pendant 20 années pour ajouter quelques pages à la *grammaire de Champollion*, quand l'esprit se recueille un instant et se retourne vers l'œuvre du maître, c'est alors qu'il apprécie dignement le génie des premières conquêtes, que l'admiration éclate et salue le créateur de la science.

A peine Champollion est-il en possession de son précieux instrument que les résultats les plus inespérés sont acquis irrévocablement à la science; les grandes figures d'*Amasis*, des *Thoutmosis* et des *Ramsès* sortent des listes douteuses de Manéthon, escortées de leurs frères ou de leurs aïeux inconnus, pour entrer dans la véritable histoire avec les monuments de leur époque. La statue de Memnon, objet de tant de controverses, retrouve son nom antique d'*Aménophis*. On lit également sur les temples et le cartouche de *Schéschonk*, le conquérant de Jérusalem, et les noms mieux connus des Grecs d'*Amasis*, de *Psammétik* et de *Nectanébo*, et les noms des conquérants étrangers *Sabacon*, *Cambyse* et *Darius*. Vérifiées par toutes ces découvertes, les listes des dynasties royales extraites de l'historien Manéthon retrouvent toute leur valeur et sont rangées parmi les legs les plus précieux de l'antiquité classique. Les dieux adorés à Thèbes et à Memphis reparaissent également, avec leurs noms antiques ; *Ammon*, *Phthah*, *Neith*, *Isis*, *Osiris*, *Horus*, nous sont connus dans leurs véritables attributs et sont enfin dégagés des fausses couleurs que les Grecs leur avaient prêtées pour les rallier à leur Olympe.

Le monde savant apprit par la publication des *lettres au duc de Blacas* [1] que tout ce passé presque fabuleux allait rentrer dans le cercle des études régulières ; hésitant encore entre le doute et l'admiration, il se mit à regarder avec une vive attention cet homme qui prétendait si audacieusement reculer les limites de nos connaissances, et qui lui jetait tout à coup devant les yeux deux mille années d'une histoire inconnue.

Champollion a employé les dix années de travail qui

[1] 3 lettres : la 1re, Paris, 1824; la 2e, Paris, 1826; la 3e, Florence, 1826.

lui furent si parcimonieusement comptées à perfectionner ses méthodes et à préparer les matériaux d'un vaste ensemble qui devait embrasser toute l'histoire de la monarchie égyptienne. C'est alors qu'il entreprit une reconnaissance générale de tous les monuments répandus dans la vallée du Nil, et son génie archéologique se montre ici sous un jour non moins éclatant. Aussitôt qu'il a parcouru les salles d'un temple ou qu'il est descendu dans un tombeau, le point intéressant pour la science est saisi au premier coup, et le monument, éclairé dans sa signification historique ou religieuse, est en même temps placé dans l'ordre chronologique à son âge déterminé. On connaîtrait bien imparfaitement le travail de Champollion si l'on s'en tenait aux *lettres écrites d'Égypte*[1] et aux *ouvrages posthumes* publiés sous son nom ; c'est surtout devant ses manuscrits qu'on reste confondu d'admiration. Sous le titre de *Notice des monuments*, chaque édifice de la Nubie et de la haute Egypte y est décrit et apprécié, chaque représentation est analysée, chaque inscription est reproduite en entier et avec un soin merveilleux. Dans les tombeaux souterrains de *Biban-el-Molouk*, Champollion a copié de sa main tous les détails du monument le plus étendu, et il y a joint l'étude de toutes les variétés qu'on peut remarquer dans les autres tombeaux. Ce manuscrit est capable d'effrayer le travailleur le plus intrépide. Encore quelques mois, et l'Egypte entrait tout entière dans les portefeuilles de Champollion ; mais les forces d'un homme ne peuvent suffire aux exigences d'une pareille tâche : il succomba sous l'excès de son travail. Il fallut céder à la fatigue et quitter au plus vite un climat menaçant. Les limites imposées par notre nature aux efforts de l'esprit avaient été dépassées; la santé ne revint jamais complétement, et, malgré le travail assidu de ses dernières années, aucun des ouvrages commencés ne put recevoir la dernière révision du maître. Cependant, il en a fait assez pour être toujours vivant parmi nous, et il sera sans cesse présent à nos leçons dans sa *grammaire égyptienne*[2], l'éternel honneur de l'érudition française.

[1] *Lettres écrites d'Egypte et de Nubie*, en 1828 et 1829; in-8°, Paris, 1833.

[2] Vol. petit in-fol. Paris, Didot, 1836, prix, 75 fr. — Et de plus : *Dictionnaire égyptien en écriture hiéroglyphique*, etc. In-fol., 48 feuilles. Paris, Didot, 1844. Prix : 60 fr.

3. — Successeurs de Champollion, leurs travaux. — Rosellini. — Salvolini. — Nestor L'Hôte. — Lenormant. — Letronne. — Wilkinson. — Leemans. — Wyse. — Lepsius. — Hincks. — Birch. — Bunsen. — De Saulcy. — Brugsch. — Biot. — Travaux à faire.

Après la mort de Champollion, la science s'est traînée péniblement pendant plusieurs années, et ce long temps d'arrêt montre bien quelle eût été la nécessité de son enseignement. En France, *les dessins* recueillis dans le voyage d'Egypte furent reproduits par la munificence du Gouvernement et sous les auspices de M. Guizot; mais aucune explication n'accompagna les figures, et la correction nécessaire fit partout défaut à cette publication [1]. Le texte des *Notices des monuments* [2] fut tronqué dans les descriptions et les inscriptions les plus importantes. La publication de cet admirable manuscrit fut ensuite interrompue par les éditeurs, et cependant, l'engagement de l'État était solennel et les droits des souscripteurs ne sont pas moins évidents : c'est un grand déni de justice et contre lequel nous ne nous lasserons pas de protester jusqu'à ce qu'il ait été réparé.

En Italie, *Rosellini*, qui avait suivi Champollion pendant le voyage d'Égypte, publia les résultats de cette première enquête de la science, dirigée désormais dans une route sûrement tracée. Mais les *lettres écrites d'Égypte* nous avaient appris la partie la plus essentielle de tous ces faits nouveaux, et le déchiffrement des textes hiéroglyphiques ne fit pas de progrès bien importants entre les mains de Rosellini. Le *corps d'ouvrage* [3], où il rassembla l'interprétation des *principaux monuments historiques, civils et religieux*, rendit néanmoins un grand service aux études égyptiennes : Rosellini travailla sans relâche à cette publication que la mort l'empêcha de terminer.

Champollion avait introduit dans la science un autre disciple sur lequel il fondait quelques espérances : *François Salvolini* publia bientôt des travaux très-remarquables, et il

[1] *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, etc. 4. vol. gr. in-fol. Paris, Didot. Prix : 600 fr.

[2] *Notices descriptives* conformes aux notices autographes rédigées sur les lieux. 6 livraisons seulement ont paru. — 1 vol. petit in-fol. Paris, Didot. Prix : 75 fr.

[3] Voir le titre et divers extraits donnés dans les *Annales*, t. v, p. 450 ; t. vii, p. 107 (3e série).

entra dans l'excellente voie des commentaires philologiques destinés à servir de preuve perpétuelle à ses traductions. Mais à qui empruntait-il ces lumières précoces qui étonnèrent d'abord le monde savant? On voudrait rayer de l'histoire ces détails douloureux, mais la justice doit parler ici plus haut que la pudeur de la science. Champollion, le plus confiant des maîtres et des amis, déjà trop souffrant pour diriger activement les essais de Salvolini, lui communiquait sans réserve tous ses manuscrits: on s'aperçut après sa mort que ses papiers les plus précieux avaient disparu. Quelques années plus tard, Salvolini critiquait avec mauvaise foi les travaux de Champollion et cherchait à diminuer sa gloire, tandis qu'il publiait sous son propre nom les mémoires dérobés au chevet de son maître expirant. Il fallut qu'une mort prématurée vînt à son tour frapper Salvolini, pour que le *dictionnaire hiéroglyphique* et plusieurs autres ouvrages non moins utiles à la science fussent enfin retrouvés et restitués au dépôt public de la Bibliothèque, qui devait réunir tout le cabinet de Champollion.

Rosellini mourut quelques années après. Un autre compagnon de voyage de Champollion, *Nestor L'Hôte*, faisait déjà partie des victimes que l'Égypte semblait choisir avec un cruel discernement parmi ses nouveaux interprètes.

Notre regretté confrère M. *Lenormant* restait le seul de ceux qui avaient recueilli les principes de la science de la bouche même de Champollion. Préparé par de brillantes études classiques et doué d'une facilité merveilleuse, il avait été pendant tout le voyage d'Égypte l'élève et l'ami fidèle de Champollion; il put ainsi se former à cette discipline inestimable de l'esprit que l'étude commune des monuments et le commerce journalier d'un homme de génie apportent naturellement avec eux. C'est à M. Lenormant que revient le mérite d'avoir reconnu le nom de *Séti* I^er^, père du grand Ramsès, et d'avoir identifié le pharaon *Séti* avec le *Séthos* des historiens grecs. Cette découverte marque la première amélioration importante introduite dans les résultats dus à Champollion et à Rosellini. On lui doit plus encore peut-être pour les vues larges et hardies qu'il énonça dans son *Introduction à l'histoire de l'ancienne Asie*. C'était comme une prise de possession, au nom de la science

nouvelle, de la place que les documents égyptiens allaient revendiquer dans la première partie de l'histoire ancienne.

Il est regrettable que M. Lenormant n'ait pas occupé immédiatement la chaire où Champollion n'avait pas pu nous instruire; il eût sans doute employé à l'intelligence progressive des hiéroglyphes cette perspicacité qu'il exerça avec tant d'éclat dans d'autres parties de l'archéologie, et ce dévouement aux intérêts de la science dont l'excès même l'a ravi prématurément à ses nombreux amis. L'enseignement de l'archéologie égyptienne avait été confié, à la mort de Champollion, à un helléniste habile et à un grand critique. M. *Letronne* n'était pas orientaliste, et il connaissait trop bien les conditions nécessaires à un travail de conquête pour essayer de continuer Champollion; mais on peut dire qu'il tira de la science nouvelle tout le parti qu'on en pouvait tirer sans être exercé par soi-même à la lecture des hiéroglyphes. Indépendamment de ses admirables travaux sur les *inscriptions grecques de l'Égypte*, ce professeur éminent fit une étude détaillée des monuments de la vallée du Nil et les classa suivant leurs différentes époques. Mettant au service des progrès sérieux l'autorité que sa critique avait su conquérir, il nous fit connaître, avec une réserve pleine de haute raison, les découvertes successives des continuateurs de Champollion. L'attrait de ses leçons et l'éclat de ses discussions *sur la question des zodiaques* réveillèrent, chez plusieurs d'entre nous, le goût des études hiéroglyphiques. Qu'il me soit donc permis de rendre un public hommage à la bienveillance de ses encouragements et à la sagacité des conseils que nous avons reçus de ce maître si regretté.

Il nous serait impossible de vous citer tous les noms des voyageurs et des archéologues qui ont bien mérité de l'Égypte dans ces dernières années; je ne puis cependant passer sous silence ni l'excellent ouvrage de S. G. *Wilkinson* sur les mœurs et coutumes des Egyptiens, ni les travaux historiques de M. *Leemans*, ni les fouilles immenses du colonel H. *Wyse*, qui fixèrent l'âge reculé des grandes pyramides.

Nous devons encore arrêter votre attention sur le progrès important accompli par M. *Lepsius* dans la méthode même du déchiffrement. Ce savant philologue prouva que l'alphabet

avait été beaucoup plus simple dans les anciennes époques, et il définit plus nettement que Champollion et Salvolini ne l'avaient fait les diverses classes de caractères. Il établit également un système de transcription plus exact et qui permît de serrer de plus près les formes de la langue antique.

Un savant irlandais, M. *Hincks*, dont le nom occupe également une grande place dans les découvertes assyriennes, étudia avec succès la correspondance des lettres égyptiennes avec les articulations de l'alphabet hébreu ou phénicien; mais les rapports de ces deux alphabets avec l'Egypte sont encore bien plus intimes qu'on ne l'avait cru jusqu'ici; c'est ce que nous avons cherché à démontrer dans un travail récent. *L'alphabet phénicien*, que l'on reconnaît d'un commun accord comme la source de toutes nos écritures, avait été, suivant nous, tiré tout entier de l'alphabet cursif des Egyptiens, longtemps avant le siècle de Moïse; en sorte que c'est à la terre des pharaons que les nations européennes doivent originairement le bienfait inestimable de l'écriture.

Ces dernières années nous ont apporté des progrès nouveaux et continus. M. *Birch*, savant archéologue attaché au British-Museum, entreprit la traduction des *campagnes de Toutmès III* et d'autres grandes inscriptions historiques. En Allemagne, M. *Bunsen* et M. *Lepsius* éclaircissaient toutes les sources de l'histoire et de la chronologie. La munificence d'un souverain zélé pour la science leur permettait en même temps la publication d'une collection qui devint sans rivale. L'étude de l'écriture vulgaire avait été négligée depuis Young et Champollion; M. *de Saulcy* était le seul qui eût abordé résolument ses difficultés; c'est à un jeune savant de Berlin que revient l'honneur de les avoir en partie surmontées. M. *Brugsch* a résumé les règles de cette sorte d'écriture dans sa *Grammaire démotique;* mais aucune traduction suivie et accompagnée d'analyse n'est encore venue servir de modèle pour le déchiffrement des textes rédigés en écriture vulgaire. On doit, d'ailleurs, à M. Brugsch d'autres travaux importants sur l'Egypte, et l'on peut dire qu'il a fondé la partie de la science qui a trait à la géographie antique.

La France n'était pas restée en arrière. Aux travaux criti-

tiques de Letronne et de Raoul-Rochette, il faut joindre les *savants mémoires de M. Biot*, qui ont donné des bases solides aux recherches sur l'astronomie et les calendriers des Égyptiens, principes nécessaires de toutes les études chronologiques.

Quant à nous, guidé par les exemples de notre grand philologue *Eugène Burnouf* et enhardi par ses conseils, nous avons pensé qu'il était nécessaire de rentrer dans l'analyse rigoureuse des textes égyptiens. Ce n'est qu'en procédant par cette voie lente et sévère qu'on peut compléter la connaissance de l'idiome antique, et tirer des inscriptions un sens à peu près certain. En soumettant ainsi au lecteur éclairé ses preuves et ses doutes, il apprend à discerner les véritables acquisitions de ces conjectures légères qui ne peuvent rien fonder.

Il n'est aujourd'hui aucune sorte de texte égyptien dont la traduction ne puisse être entreprise si l'on y veut apporter le travail nécessaire. Nous avons nous-même soumis à l'analyse, depuis plusieurs années, quelques-uns des *manuscrits historiques* écrits vers l'époque de Moïse, et nous avons donné la traduction d'un *poëme sur les campagnes de Ramsès II* [1]. Nous avons également fait connaître une sorte de roman intitulé l'*Histoire des deux Frères*, drame de famille, qui semble rappeler quelques circonstances de l'histoire de Joseph [2].

C'est à cette lutte ouverte et corps à corps contre les difficultés des hiéroglyphes que nous appellerons dans nos leçons ceux d'entre vous qui auront le courage de l'affronter. La philologie et l'archéologie ont des charmes intimes, réservés à leurs serviteurs les plus laborieux; gardez-vous de plaindre ceux qu'elles ont captivés! Chacun de leurs efforts sera récompensé, car il ne s'agit pas ici de glaner quelques épis échappés aux érudits; la moisson est encore debout presque tout entière. Parmi les régions célestes où la croyance égyptienne faisait voyager les âmes bienheureuses, il en est une qui produit les moissons divines : leurs épis ont *sept coudées de longueur*, et chaque coup de faucille y verse au moissonneur des richesses incalculables. Le champ des hiéroglyphes est tout aussi fécond; vous le reconnaîtrez avec moi, quand je vous aurai

[1] Le *Poëme de Pen-ta-Our*, etc., 28 p., gr. in-8°. Paris, Didot, 1856.

[2] Broch. de 16 p. avec planche. — Paris, Leleux. 1852.

montré quelques-uns des plus beaux fruits recueillis par la science.

4. — Indication des principaux résultats déjà obtenus. — Les auteurs des pyramides. — Monuments de la 12e dynastie. — Expulsion des pasteurs. — Monuments nombreux de la 18e et de la 19e dynastie. — Monuments contemporains de Moïse. — Discours du dieu Phthah. — Monument postérieur.

Il me reste à attirer votre attention sur les principaux résultats de ces études persévérantes qui, depuis quarante ans, n'ont pas été discontinuées.

Le premier groupe de monuments, sur lequel je vous prie d'arrêter vos regards, est celui qui se compose des *grandes pyramides*. Le récit d'*Hérodote*, très-confus quant à la succession chronologique des événements, ne paraissait pas s'accorder avec les extraits de Manéthon sur l'âge relatif des pyramides; mais les découvertes accomplies dans l'intérieur de ces édifices ont prouvé que les pyramides de Gizeh étaient réellement les tombeaux des pharaons de la 4e dynastie. Les noms de *Choufou* (le Chéops d'Hérodote), de *Schafra* (Képhren) et de *Menkera* (Mikérinos) ont été lus dans ces monuments, et confirment de tout point les souvenirs historiques. Ces mêmes noms royaux sont répétés dans les plus anciens tombeaux de Memphis, et l'ordre des inscriptions nous présente les grandes pyramides comme les premiers souvenirs que les pharaons nous aient transmis. Le grand sphinx de Gizeh et le temple qui l'accompagne témoignent également en faveur du génie des premiers architectes égyptiens. Nous n'essayerons pas de calculer leur époque; trop de matériaux essentiels nous manqueraient encore pour parvenir à un résultat certain; mais nous pouvons affirmer, dès aujourd'hui, qu'en attribuant aux pyramides la majesté de *quarante siècles*, le grand capitaine restait encore au-dessous de la vérité.

Considérons la conception grandiose des plans, l'énormité des blocs de granit amenés des extrémités de la haute Égypte, l'exactitude d'orientation et la perfection inouïe apportée à l'exécution de l'appareil gigantesque employé dans les corridors de la grande pyramide, et nous nous demanderons comment, dans une si haute antiquité, se trouve un avancement déjà si parfait dans certaines parties des arts. Avec quelle curiosité ne devons-

nous pas rechercher l'origine d'un peuple qui entre comme de plain-pied dans l'histoire, avec le développement d'intelligence, de forces et d'industrie que supposent de pareils ouvrages. Les Égyptiens ne nous ont pas renseignés eux-mêmes, jusqu'ici, sur la question de leur origine ; mais ils nous ont transmis, à leur insu, l'indice le plus irrécusable de leur premier berceau : leur langage atteste une descendance *asiatique*. Ces relations primitives avec la portion la plus anciennement civilisée de notre globe peuvent aider à comprendre ces débuts si puissants chez un peuple qui ne paraît avoir jamais connu les épreuves de la barbarie.

Les règles de l'écriture étaient déjà fixées : elle devint sans doute plus riche et plus variée dans les siècles suivants ; mais le type essentiel était consacré et son invention se perdait dans la nuit des traditions, puisqu'elle était attribuée *au dieu Tot*, c'est-à-dire la personnification de la science et de la parole divine.

En interrogeant la série des monuments, on est conduit à une seconde époque où la grandeur de *Thèbes* paraît avoir reçu son premier développement. Les pharaons de la famille nommée dans Manéthon la 12ᵉ dynastie étendirent leur domination au nord-est jusqu'au Sinaï et au midi jusqu'aux extrémités de la Nubie. Nous possédons encore les monuments de ces conquêtes et les bornes officielles de l'empire. Mais c'est surtout par une grande quantité d'inscriptions où l'art de la gravure se montre à son point culminant que nous sommes renseignés sur la 12ᵉ dynastie. Des obélisques, des colonnes et des fragments de statues colossales, nous apprennent aussi que ces rois avaient élevé des temples et des palais. Le célèbre *labyrinthe* était leur ouvrage, mais le temps a tout renversé. Il a heureusement respecté les *tombeaux de Beni-Hassan*, auxquels se rattache la question la plus intéressante qui puisse se rencontrer dans l'histoire de l'art. Ce fut là que Champollion reconnut avec étonnement un ordre d'architecture qui tranchait profondément avec les systèmes employés dans les édifices d'une moindre antiquité. La colonne au fût simple et orné seulement de cannelures profondes, le chapiteau carré, l'entablement coupé

par de véritables triglyphes, offraient une ressemblance saisissante avec l'ornementation des vieux temples *doriques*. L'Égypte avait-elle envoyé directement ces modèles à l'Occident dans une antiquité supérieure aux traditions des Hellènes ? Mais la puissance maritime des Égyptiens ne se développa que beaucoup plus tard. La colonne dorique n'aurait-elle pas plutôt suivi la voie du continent, et ne serait-elle pas arrivée de proche en proche et par l'Ionie ? Nous pouvons espérer que les monuments asiatiques nous fourniront la réponse à ces questions, et le premier modèle des volutes ioniques nous est apparu déjà dans les bas-reliefs assyriens.

L'invasion des peuples nomades qui s'établirent dans le Delta et ravagèrent longtemps toute la vallée du Nil, interrompt pour nous la suite régulière des monuments. Il existe cependant encore un fragment d'inscription qui atteste le séjour d'un des rois pasteurs, nommé dans l'histoire *Apophis*, à la ville d'Avaris dont ces peuples avaient fait leur place principale. Nous avons tiré des papyrus historiques la mention des différends qui s'élevèrent entre *Apophis* et un prince de la Thébaïde, et une inscription d'Elythyia nous a éclairci le fait de l'expulsion définitive des pasteurs sous le roi *Amosis*. Ce prince s'empara d'Avaris et poursuivit les pasteurs jusqu'aux limites de l'Égypte dans la 6e année de son règne. C'est alors que commença l'ère des grandes conquêtes qui donnèrent aux pharaons l'empire du monde civilisé.

Cinq siècles d'une domination souvent contestée, mais toujours triomphante, élevèrent au plus haut degré leur puissance et leur richesse ; et les matériaux deviennent ici tellement abondants, que je ne puis vous donner même une esquisse des grands monuments de la 18e et de la 19e dynastie, qui couvrent encore tout le sol égyptien. Contentons-nous de demander aux murailles de *Karnak* une idée générale des domaines de Toutmès III. La Syrie et la Mésopotamie, en y comprenant Assour, Ninive et Babel, lui apportaient leurs tributs. Damas et plus de cent autres villes d'Asie et d'Afrique figurent dans les listes de ses conquêtes, et l'Arabie joignait ses redevances à celles de l'Éthiopie la plus reculée.

Trente règnes consécutifs ont contribué à enrichir ces monuments de Thèbes que le temps a respectés jusqu'ici. Nous y retrouverons toutes les victoires des *Toutmès*, des *Aménophis*, d'*Horus*, de *Séthos* et des *Ramsès*. *Moïse*, qui n'a pas expressément nommé le souverain dont il fut obligé de fuir la colère, nous le fait cependant reconnaître en constatant qu'il faisait construire *la ville de Ramsès*. Le règne de ce même prince fut si long, au témoignage du livre de l'Exode (chap. VII, v. 7), que Moïse, qui attendit sa mort pour revenir vers ses frères, avait déjà 80 ans quand il se présenta devant un nouveau pharaon. Ces renseignements désignent d'une manière assez précise le plus célèbre des conquérants, *Ramsès Méiamoun*, dont le règne dura 68 ans. Nous pouvons apprécier l'étendue de son pouvoir et en même temps l'excès de son orgueil en écoutant une partie du *discours* qu'il se fait adresser par le dieu *Phthah* lui-même; il est gravé sur un document officiel, érigé dans le temple d'*Abou-Simbel*. Phthah dit à son fils chéri, *Ramsès Méiamoun :*

« Je suis ton père, je t'ai engendré en Dieu, tous tes membres sont divins; c'est moi qui t'ai produit... en possédant ta mère auguste, ô roi Ramsès Méiamoun... Les dieux augustes du temple de Phthah, les déesses du temple d'Atoum se sont mis en fête et leur cœur a tressailli ; ils ont étendu leurs bras vers toi en voyant ton lever. Tu es aimé comme la majesté des dieux; les déesses, en voyant ta beauté, ont poussé des acclamations; elles se sont écriées : Voilà le dieu qui nous est né ! ô roi Ramsès Méiamoun! On t'a vu tout joyeux reçu dans le sein d'or des déesses; rempli d'une vie sûre et paisible, comblé de force et de joie.

Tu donneras la vie aux hommes par ta doctrine, ô roi Ramsès!... Tes membres sont modelés dans l'or, et tes os dans (le fer ?)... Je t'ai donné la dignité divine pour gouverner en roi. Je t'accorde des inondations abondantes pour que tu combles l'Egypte de richesses; les grains et les fruits rempliront toute demeure où tu descendras. Je t'accorde les plus belles moissons pour approvisionner les deux régions dans toutes les saisons... Leurs magasins s'élèveront jusqu'au ciel, et les tas de grains seront comme des montagnes... Je veux que les montagnes enfantent pour toi les monuments les plus grandioses; qu'elles produisent des pierres précieuses pour les placer au centre des édifices élevés à ton nom... ô roi Ramsès Meiamoun! J'ai posé ton diadème de mes propres mains, pour que tu règnes sur la double demeure...; les dieux et les hommes tressaillent de joie à ton nom, ô roi Ramsès Méiamoun!.... Je t'ai donné la puissance et la victoire; ton glaive domine sur toute la terre; tu as subjugué les cœurs de toutes les nations et tu les as fait tomber sous tes pieds... Les princes t'amèneront leurs enfants pour qu'ils obéissent à tes volontés... Tes vic-

toires parcourent le monde entier ; ta terreur fait le tour des montagnes; les grands tremblent à ta parole; qu'ils viennent tous, d'une seule voix, te demander merci ; tu donneras la vie ou la mort à ta volonté... Tu as fait des peuples de Chet les sujets de ta porte, je les ai rendus empressés à te servir...

» Leur prince a envoyé sa fille aînée pour se concilier la faveur de ta majesté, ô roi Ramsès Méiamoun !...

» Depuis le temps du soleil jusqu'à ton règne, on n'avait jamais vu le peuple de Chet ne faire qu'un seul cœur avec l'Egypte, ils étaient renversés sous tes sandales, tu leur as donné la tutelle de ton nom éternel, ô roi Ramsès Méiamoun !....»

Le pharaon répondit au dieu, sans baisser le ton :

« Je suis ton fils, celui que tu as établi sur le trône... Je suis seul seigneur comme toi sur la terre....»

Jamais l'orgueil humain n'a peut-être plus audacieusement usurpé la divinité. Mais ces citations vous feront comprendre quels détails curieux l'histoire peut demander aux inscriptions hiéroglyphiques.

Après les dynasties glorieuses dont nous venons de parler, on s'aperçoit bientôt que l'Egypte ne peut plus puiser à pleines mains dans les trésors de l'Asie. Les grandes constructions sont interrompues, et les inscriptions prennent un ton plus modeste. On sait cependant que la conquête de la Palestine par *Schéschonk I^er^* est rappelée sur un des pylônes de Karnak. Les monuments funéraires et les embellissements ou les restaurations des temples continuent cependant à éclairer l'histoire, et l'ouverture récente de la *tombe des Apis* nous a rendu un trésor d'inscriptions dont les dates non interrompues donnent à la chronologie des dernières dynasties un fondement solide et inespéré, en remontant jusqu'au 8^e^ siècle avant notre ère.

Après les règnes assez brillants des princes de la famille de *Psammétik*, l'Egypte, conquise par les rois perses ou révoltée contre eux, ne retrouve la paix et la puissance que sous le gouvernement éclairé des successeurs d'Alexandre. Les nombreux édifices construits par les *Lagides* ouvriront encore un champ vaste et intéressant à nos recherches. En effet, au milieu des œuvres parfaites que produisait le génie des Grecs, l'architecture égyptienne resta douée d'une individualité si complète, que les temples élevés sous les Ptolémées et sous les empe-

reurs ont pu tromper tous les yeux sur leur origine jusqu'à l'arrivée de Champollion.

5. — Richesse des papyrus. — Livre de préceptes moraux. — Calendriers. — Médecine. — Légendes. — Poëmes. — Hymnes. — Histoire des temps de Moïse. — Le rituel funéraire. — Dogmes primitifs renfermés dans des monuments. — Programme de la suite du cours.

Mais en vous indiquant sommairement les principales divisions de notre histoire monumentale, je ne vous ai montré qu'une partie de nos richesses; les tombeaux nous ont aussi conservé des *papyrus*. Sans la barbarie des Arabes, qui, pendant longtemps, ont ignoré la valeur de ces documents, nous posséderions aujourd'hui toute une bibliothèque égyptienne. Les fragments échappés à la destruction contiennent toutes sortes de sujets. Un manuscrit donné par M. Prisse à la Bibliothèque impériale renferme un *livre de préceptes moraux* dont M. *Chabas* a traduit récemment quelques paragraphes. Cet ouvrage a été écrit par un sage égyptien, nommé *Phthah-Hotep*, plus de mille ans avant Salomon, et l'on connaît au musée de Berlin plusieurs manuscrits de la même antiquité. Les papyrus de la 19e dynastie sont assez nombreux; on y a trouvé des *calendriers*, des *livres de médecine*, des *légendes*, un *poëme historique*, des *hymnes* et des compositions purement littéraires, qui roulent sur toutes sortes de matières. La forme du dialogue paraît avoir été fréquemment adoptée pour les sujets moins relevés. Je voudrais vous donner une idée de ce genre de composition. Voici comment le grammate *Amenemap* apprécie les fatigues du métier des armes :

1. « Le grammate Amenemap dit au grammate *Penbasa* ;

2. » Quand tu recevras cet écrit de prose cadencée, ah! puisses-tu trouver agréable l'œuvre de l'écrivain!

3. » Je veux te dépeindre les nombreuses tribulations de l'officier d'infanterie.

4. » Tout jeune encore il est renfermé dans la caserne.

5. » Une armure qui le serre entoure son corps; une pièce défensive descend sur ses yeux.

6. » La visière est sur ses sourcils; sa tête est protégée contre les blessures.

7. » Il se trouve serré comme un volume et ses mouvements sont gênés dans le combat.

8. » Te dirai-je ses expéditions en Syrie, ses marches vers les régions lointaines ?

9. » Il doit porter son eau sur son épaule, comme la charge des ânes.

10. » Son dos est enflé comme celui d'une bête de somme et son échine est ployée.

11. » Quand il est désaltéré par une eau corrompue, il faut qu'il retourne à la garde de nuit.

12. » S'il arrive à l'ennemi, il est comme une oie prise dans le filet, et ses membres n'ont aucune vigueur,

13. » Quand il revient vers l'Egypte, il est comme le bois rongé des vers.

14. » Si la maladie arrive et le force à se coucher, on le charge sur un âne.

15. » Ses effets sont pillés par les voleurs, et son serviteur l'abandonne. »

Une strophe semblable dépeint les ennuis de l'officier de cavalerie. C'est ainsi que nous trouvons dans cette littérature familière, du temps de Moïse, la contre-partie des chants de triomphe et probablement l'opinion véritable de la plus grande partie de la nation fatiguée des guerres longues et sanglantes du règne de *Ramsès II.*

La poésie historique prend souvent un essor bien plus hardi. Semblable aux héros d'Homère, Ramsès invoque Ammon au milieu de la bataille. Voici quelques portions de la prière du roi et de la réponse du dieu à qui le poëte a su prêter des accents pleins de majesté. Voici ce que dit le roi à la vie saine et forte :

« Quel est donc le dessein de mon père Ammon ? Est-ce un père qui renierait son fils ?.... Ne t'ai-je pas célébré des fêtes éclatantes et n'ai-je pas rempli ta maison de mon butin ?... Le monde entier se réunit pour te consacrer ses offrandes. J'ai enrichi tes domaines; je t'ai immolé trente mille bœufs avec les bois odoriférants et les parfums précieux.... Je t'ai construit des temples avec des blocs de pierre et j'ai dressé pour toi des arbres éternels. J'ai amené des obélisques d'Eléphantine et c'est moi qui t'ai fait apporter des pierres éternelles. Les vaisseaux voguent pour toi sur la mer; ils transportent vers toi les tributs des nations. Qui dira que pareille chose ait été faite une autre fois ? Opprobre à qui résiste à tes desseins, ô Ammon ! Bonheur à qui comprend ce que tu fais pour tes élus. Je t'invoque, ô mon père ! Je suis au milieu d'une foule de peuples inconnus et je suis seul devant toi. Personne n'est avec moi; mes archers et mes cavaliers m'ont abandonné malgré mes cris; aucun d'entre eux n'a écouté mon appel. Mais je préfère Ammon à des milliards d'archers, à des millions de cavaliers, à des myriades de jeunes héros, fussent-ils tous réunis ensemble. L'habileté des hommes n'est rien, *Ammon* l'emportera sur eux. N'ai-je pas suivi tes ordres, ô *Phra !* et tes conseils ne m'ont-ils pas guidé ? Ne t'ai-je pas rendu gloire jusqu'aux extrémités du monde ?

» La voix a retenti jusqu'à Hermonthès; Phra vient à celui qui l'invoque; il te prête sa main..... Réjouis-toi, il vole à toi, il vole à toi, ô Ramsès Méiamoun ! » — « Je suis avec toi, je suis ton père Phra; ma main est avec toi,

et je vaux mieux pour toi que des millions d'hommes. Je suis le seigneur des forces, aimant le courage. J'ai trouvé ton cœur ferme, et je me suis réjoui. Ma volonté s'accomplira; semblable à *Month*, à gauche je lancerai mes traits, à droite je les saisirai. Je serai sur eux comme *Baal* dans sa fureur. Les deux mille cinq cents chars (qui t'entourent), quand je serai au milieu d'eux, se briseront devant tes cavales; je ne veux pas qu'un seul d'entre eux puisse aller au combat. Leurs cœurs faibliront dans leurs flancs, et leurs membres seront amollis. Ils ne sauront plus lancer les flèches et ne trouveront plus de cœur pour tenir la lance. Je vais les faire sauter dans les eaux comme s'y jette le crocodile; ils seront précipités les uns sur les autres et se tueront entre eux. Je ne veux pas qu'un seul regarde en arrière ou qu'un autre se retourne; celui qui tombera ne se relèvera plus. »

Outre les manuscrits littéraires de toute espèce dont nous venons de parler, il existe une classe de textes plus obscurs et qui n'ont pas encore donné à la science les fruits qu'elle peut en espérer: ce sont les *hymnes religieux*, et spécialement ceux du *rituel funéraire*, dont le caractère sacré remonte à la plus haute antiquité. Il faudrait bien se garder de voir toute la religion égyptienne dans cette étrange aberration de l'esprit humain qui, par l'adoration des symboles, est arrivée jusqu'à diviniser les animaux. Constatons d'abord que l'immortalité de l'âme était le trait saillant de la croyance nationale; c'est un témoignage que l'antiquité classique rendait unanimement à l'Egypte. Le dogme du jugement de l'âme et de la distribution équitable des peines et des récompenses fut pour elle la sanction toujours présente des préceptes de la morale et de la religion. Il n'y avait pas de place pour une hérésie sadducéenne chez un peuple où les prières funéraires formaient la plus grande partie de la liturgie. La résurrection du juste et l'immortalité acquise à son âme y sont rappelées à tout instant et sous toutes les formes.

Le polythéisme ne fut d'abord chez les Egyptiens que la personnification des attributs divins; les mythes y adjoignirent, il est vrai, certaines forces de la nature, mais on ne peut nier que les plus grandes idées sur les attributs essentiels d'un Dieu suprême ne soient formellement énoncées dans les hymnes antiques. Suivant les textes précis du rituel funéraire, Dieu est « l'Être dont la substance existe par elle-même éternellement; » celui qui se donne l'être à lui-même, qui s'engendre lui-même

» éternellement[1].» Cette idée de la génération éternelle dans le sein de Dieu même était le fond de la doctrine égyptienne; elle s'y représente sous une foule de symboles. *L'unité absolue* de ce dieu suprême n'est pas affirmée moins formellement que sa perpétuelle paternité. Un hymne gravé sur une pyramide de granit du musée de Leyde, l'envisageant à la fois sous les deux caractères du père et du fils, le nomme « l'être double, géné- » rateur dès le commencement; le dieu se faisant dieu en » s'engendrant lui-même; le dieu un, vivant en vérité. » Cet hymne le nomme encore « le Un de un, » ce que *Jamblique* interprète fidèlement, dans le *livre sur les mystères des Égyptiens*, en l'appelant « le Premier du premier, » sauvegardant ainsi le principe essentiel de l'unité, en affrontant résolument l'apparente contradiction des mots.

Les hymnes nous enseignent encore que le dieu suprême *a créé* le ciel et la terre et qu'il est le père des hommes. Il les protége durant la vie et les juge après la mort. S'il punit le crime, il purifie l'âme juste de ses fautes légères; il exauce ses prières et lui accorde une glorieuse résurrection. Quelles que soient les divagations partielles d'une mythologie qui a pour base de pareils enseignements, ses monuments doivent être recueillis avec attention, et les obscurités des symboles méritent d'être éclaircies, quand on sait qu'ils recouvrent un fond aussi respectable. Il ne faut pas s'étonner si les philosophes de la Grèce venaient étudier la sagesse traditionnelle des prêtres des bords du Nil et les reconnaissaient comme leurs maîtres dans les choses divines. Lorsque Platon met ses enseignements les plus sublimes dans la bouche d'un vieillard égyptien, vous voyez bien aujourd'hui, qu'il y avait là quelque chose de plus qu'un artifice littéraire et que les leçons d'Héliopolis étaient encore présentes à sa pensée.

Je vous ai suffisamment prouvé que nos études ne se borneront pas à une stricte nomenclature de rois inconnus ou à de banales formules d'adoration. Ce que nous devons entreprendre d'élucider avec vous, ce sont les faits les plus anciens de

[1] Voir la dissertation intitulée : *Explication d'une inscription prouvant que les anciens Egyptiens ont connu la génération éternelle du fils de Dieu*, dans les *Annales*, t. III, p. 343 (4e série).

l'histoire, c'est tout ce qui constitue la vie d'un grand peuple : son langage, son gouvernement, ses combats, sa religion, ses mœurs et ses arts. Une fouille heureuse peut doubler en un instant les richesses qui nous sont déjà connues, et la seule découverte de *Serapéum* a éclairé huit siècles de l'histoire. L'Egypte est aujourd'hui gouvernée par un prince éclairé et qui comprend la gloire séculaire attachée aux monuments de la vallée du Nil : des travaux immenses s'exécutent par ses ordres, et, sous la direction intelligente de M. *Mariette*, ils ne peuvent manquer d'apporter à la science une nouvelle succession de trésors historiques. Il dépend de votre zèle, que ces semences précieuses trouvent un terrain bien préparé.

Pour atteindre ce but nous nous imposerons un programme un peu sévère, mais dont la stricte exécution nous paraît nécessaire si nous voulons recueillir des fruits mûrs et abondants. Nous consacrerons exclusivement la 1re *partie de ce cours* à vous initier à toutes les règles du déchiffrement des écritures et à la grammaire comparée de la langue égyptienne dans ses diverses époques, et nous attendrons, pour aborder les questions historiques, que nous ayons suscité parmi vous quelques témoins de la science, complétement éclairés sur la certitude de nos méthodes.

Le mythe d'Osiris pourrait être considéré comme un parfait symbole du sort qu'a subi la science égyptienne. Typhon, le génie des ténèbres, étouffe le dieu dans un cercueil et disperse toutes les parties de son corps. Mais Isis recherche avec soin ces membres épars et parvient à recomposer le corps divin : elle évoque ensuite son âme, et, d'un souffle puissant, ressuscite Osiris pour l'immortalité. Le domaine d'Osiris était aussi renfermé dans les tombeaux, et une mort de quinze siècles avait pesé sur l'Egypte : Champollion réunit avec ardeur les éléments de la science ; puis il évoque à son tour l'âme des lettres égyptiennes. Aidez-nous à soutenir et à développer cette vie nouvelle ; l'honneur de la France y est engagé, et ne souffrez pas qu'un seul fleuron manque jamais à sa couronne littéraire.

Le V. Emm. de Rougé.

Botanique gréco-chinoise.

RECHERCHES

SUR LE NÉPENTHÈS DES GRECS

DANS LES LIVRES BOTANIQUES DES CHINOIS.

Lettre à M. BONNETTY, Directeur des *Annales de Philosophie chrétienne.*

« Monsieur,

» Tout le monde connaît les vertus merveilleuses que les Grecs attachaient à la plante *Nepenthès*, pour calmer le chagrin. Voici en effet, ce que nous en dit Homère :

» Mais un nouveau dessein naît dans l'esprit d'*Hélène :* elle » mêle au vin où puisaient leurs coupes le suc merveilleux du » *Nepenthès* qui bannissait du cœur la tristesse, la colère, et » amenait l'oubli de tous les maux. Celui qui s'abreuvait de » cette liqueur ainsi préparée, eût-il à regretter la mort d'un » père ou d'une mère, eût-il vu son fils immolé par le fer, il » perdait le souvenir de son deuil; durant tout ce jour ne cou- » lait de ses yeux aucune larme. Tel était le charme souverain » de ce baume. *Hélène* l'avait reçu de *Polydamna*, femme de » *Thonis*, qui régnait en Egypte, où la terre féconde fait pul- » luler des plantes et venimeuses et salutaires, où chacun, plus

Ενθ' αὐτ' ἄλλ' ἐνόησ' Ἑλένη Διὸς ἐκγεγαυῖα
Αὐτίκ' ἄρ' εἰς οἶνον βάλε φάρμακον, ἔνθεν ἔπινον,
Νηπενθές τ' ἄχολόν τε, κακῶν ἐπίληθον ἁπάντων.
Ὃς τὸ καταβρόξειεν, ἐπὴν κρητῆρι μιγείη,
Οὐκ ἂν ἐφημέριός γε βάλοι κατὰ δάκρυ παρειῶν,
Οὐδ' εἰ οἱ κατατεθναίη μήτηρ τε πατήρ τε,
Οὐδ' εἰ οἱ προπάροιθεν ἀδελφεὸν, ἢ φίλον υἱὸν,
Χαλκῷ δηϊόφεν, ὁ δ' ὀφθαλμοῖσιν ὁρῷτο.
Τοῖα Διὸς θυγάτηρ ἔχε φάρμακα μητιόεντα,
Ἐσθλὰ, τὰ οἱ Πολύδαμνα πόρεν Θῶνος παράκοιτις,
Αἰγυπτίη· τῇ πλεῖστα φέρει ζείδωρος ἄρουρα
Φάρμακα, πολλὰ μὲν ἐσθλὰ μεμιγμένα, πολλὰ δὲ λυγρά.

» qu'en aucun autre climat, est savant dans l'art de guérir nos » maux : Ce peuple est la race de *Pœan*, l'Esculape céleste [1]. »

Après Homère, Diodore attribue la même vertu à cette plante. « Maintenant même, dit-il, les femmes de ce pays se » servent de ce remède efficace; et les Diospolitaines seules, » depuis les temps les plus anciens, savent préparer ce remède » contre la colère et la tristesse [2]. »

Le célèbre Linnée, méprisant l'antiquité, a donné à une plante de Madagascar, où n'a jamais été la belle Hélène, le nom du fameux *Nepenthès* (Νηπενθης) [3], ce suc tiré d'une plante égyptienne inconnue, et qui versé dans le vin offert à Télémaque, dissipa le chagrin qu'il éprouvait, de n'avoir pu retrouver Ulysse son père.

L'Egypte, dont les temples et les palais somptueux nous attestent la haute et antique civilisation, avait été la patrie de *Pœan* (Παιήων), le médecin des dieux, et tous les Egyptiens, vient de nous dire Homère, au sujet de ce Népenthès si précieux, étaient versés dans l'art de guérir.

Aussi beaucoup de recherches ont été faites sur la plante non décrite, qui donnait ce suc, dont le secret est perdu en ce jour et qui faisait *oublier le chagrin*.

On y a vu l'*opium*, mais rien dans les noms antiques et hiéroglyphiques du *pavot*, ne vient confirmer cette opinion. Seulement *Gonçalvès* donne pour *Ya-pien*, nom d'*opium* moderne et estropié en chinois, l'épithète moderne aussi de 閔忽 *mén* 香 *hiang*, ou *parfum des affligés, des tristes*.

Dans le *Nepenthès*, M. *Virey* a vu une préparation de *jusquiame*, plante qui a une vertu si *énergique*; et il eût pu citer

Ἰητρὸς δὲ ἕκαστος ἐπιστάμενος περὶ πάντων
Ἀνθρώπων· ἦ γὰρ Παιήονός εἰσι γενέθλης. (*Odyssée*, IV, 219-32.)

[1] Traduction de Bitaubé, t. III, p. 162.

[2] Ἔτι γὰρ καὶ νῦν τὰς ἐνταῦτῃ γυναῖκας χρῆσθαι τῇ προειρημένῃ δυνάμει λέγουσι, καὶ παρὰ μόναις ταῖς Διοσπολίτισιν ἐκ παλαιῶν χρόνων ὀργῆς καὶ λύπης φάρμακον εὑρῆσθαι φασί (*Biblio.*, l. I, c. 97, t. I, p. 288, édit. Bipont). — S. Justin cite ce passage de Diodore pour prouver que les Grecs avaient reçu leur science des Égyptiens (*Exhort. aux Grecs*, n° 28; dans la *Patrol. grecque*, t. VI, p. 292). — Eusèbe aussi se sert du même témoignage (voir *Prép. Évang.*, l. X, c. 8; *ibid.*, t. XXI, p. 802).

[3] Νηπενθὴς, composé de νη privatif et de πενθὴς, tristesse.

le nom *bengh*, que porte encore la *jusquiame blanche*, en Egypte, suivant la flore égyptienne de M. *Delille*. Car d'*Herbelot* [1] nous apprend que ce nom *bengh*, ou *bangue*, est le nom oriental de toutes ces préparations de *chanvre*, de *pavot*, de *jusquiame*, qui donnent une sorte d'ivresse.

Dans l'antique science hiéroglyphique, conservée en Chine, où cette science n'a pas été créée, les préparations de ces opiats, qui *dissipent le chagrin*, se nomment *ouang* 忘 *yeou* 憂 et, dans le dialecte de la province de *Fo-kien*, où ont pullulé les Arabes, on les nomme *bangh yeou*, c'est-à-dire faisant oublier (sens de *bangh*), le chagrin ou la douleur (sens de *yeou*). Ce nom traduit donc très-exactement le mot grec *Nepenthès* (*ne*, sans), (*penthès*, *douleur*, chagrin).

Si le docteur *Virey* eût appris que la *jusquiame* se nommait encore en Chine *bangh-yeou*, ou plante à *bangh*, comme on la nomme en Egypte [2]; s'il eût su qu'on la nommait aussi *ho* 合 *tse* 次 ou plante des *Tavernes*, des preneurs de *bangh*, qui s'appellent *Benghi*, en Orient, comme en Asie, dit d'*Herbelot*, il se serait cru certain alors, que le *Nepenthès* d'Homère, n'était autre qu'une préparation adoucie du venin de la *jusquiame blanche*.

Mais les dictionnaires botaniques de la Chine donnent aussi ce nom *Ouang-yeou*, ou *Bangh-yeou*, à d'autres plantes du genre des *liliacées* et notamment à l'*iris* ou *glaïeul fétide*, qui reçoit, outre son nom vulgaire *hiûen* 萱 *tsao* 草, sept à huit autres noms.

L'*iris* fétide se nomme d'abord [3] *bangh-yeou* comme la jusquiame, ou plante à *bangh*, *memendro*, en portugais.

Elle se nomme aussi *leao* 療 *tseou* 愁, ou guérissant (*leao*) le chagrin, la tristesse (*tseou*).

Elle se nomme *lo* 鹿 *kien* 劍, ou couteau, *glaive* (*kien*) de cerf (*lo*); ce qu'indique aussi son nom *glaïeul*, chez nous, ou le nom équivalent *spatula*; et l'on dit qu'elle est une des

[1] Voir *Bibliothèque orientale* au mot *Bengh*.

[2] Voir Gonçalvès, *ibid.*, p. 523, article *Memendro* ou *Jusquiame*.

[3] Voir Gonçalvès, *ibid.*, p. 322, au mot *Spatula* ou *Iris fétide*; et aussi V. *Plantes des lieux humides*, dans le *Pent sao kang mou*, liv. XVI, p. 19.

neuf plantes que mangent seules les cerfs, parmi toutes les autres herbes.

Elle se nomme *ky* 妓 *niu* 女, ou la plante des courtisanes, des femmes des bocages.

Elle s'appelle enfin *y* 宜 *nan* 男, ou faisant engendrer des garçons (*nan*); *convenable* pour les garçons, au sens propre, et pour cela portée à la ceinture.

Il est donc évident, d'après tous ces noms de l'*iris fétide* ou de la *spatula*, reconnue en Chine, par *Gonçalvès*, noms que je prends dans la précieuse botanique médicale chinoise, le *Pen tsao kang mou*, qui à notre honte n'est pas traduit encore, que l'*iris fétide*, dont les feuilles ont l'odeur *de l'ail*, a donné en Egypte, où les marais du Delta la rendent commune, une préparation de *bengh*, ou de *Nepenthès*; et je laisse aux pharmaciens le soin de retrouver dans ses racines ou dans ses feuilles, ou dans la fleur, cette préparation qui serait utile à tant de personnes affligées.

Mais le nom *hiuen* de ce glaïeul fétide est aussi donné par M. Rémusat, d'après Loureiro, à l'*hémérocalle fauve*, dite en Cochinchine *ran* 萓 *hiuen* 蕙, et, dans Medhurst, à l'*hémérocalle à feuilles de graminées*. Dans le *Dict.* de Taberd, nous trouvons, au contraire, que l'*hiuen* est la *nérine sarniensis* (l'*amaryllis sarniensis* de Loureiro). Ailleurs il donne le nom de *bong* 萠 *hiuen* 萱 au *lis jaune* ou *hémérocalle* [1].

Comme le nom complet *hiuen* 蕙 entraîne, dans son augment, les idées de sceptre, de lois, de gouvernement, il est possible encore qu'il ait été celui de l'*asphodèle, bâton de Jacob* ou bâton royal, plante très-célèbre, citée aussi comme plantée près des *tombeaux* et donnée en gage d'*amour*.

En Chine, en Cochinchine, les fleurs de l'*hémérocalle fauve*, dite *hiuen*, se recueillent et se mangent avec les viandes, nous disent *Taberd* et *Loureiro;* ainsi cette plante ou sa racine peuvent avoir des vertus utiles.

La *jusquiame* [2] se nomme aussi *veleno* en espagnol, et *belena* en russe, et ce nom remarquable nous amène à la plante

[1] Voir le *Dict. cochinchin.* de Taberd, pp. 658 et 212.

[2] Voir *Dict.* de Nemnich.

helenium, que reçut *Hélène* en Egypte, et qui arrêtait l'effet du venin des serpents, nous disent les anciens auteurs.

Or la *morée, fausse iris*, la *balam-canda* des brahmes indiens, utile contre les morsures du *cobra capello*, se nomme aussi 野 *ye* 宣 *hiuen* 草 *tsao*, c'est-à-dire, *hien*, iris sauvage du désert (*pardanthus*, chez nos naturalistes), et ce nom, qui la rapproche du *glaïeul fétide*, nous est donné, avec beaucoup d'autres, dans le *Pen tsao kang mou*[1]. Et on la nomme encore *kouey* 鬼 *chén* 扇, éventail des démons ou chassant les mauvais génies, c'est-à-dire les influences des poisons, et par le nom *hiuen tsao*, donné aux plantes à *Nepenthès*, elle se rattache au nom de la *belle Hélène*, et doit être un *helenium*, où l'on croit voir une *inula*.

La conclusion de tout ceci, est qu'il a été absurde de donner le nom poétique de *Nepenthès* à une plante de *Madagascar*, où ne fut jamais Hélène.

Que ce *Nepenthès* ne consistait pas, comme l'ont dit divers auteurs, et Mme Dacier en dernier lieu, *dans les douces paroles* de la belle Hélène recevant comme hôte le triste et malheureux Télémaque.

Que ce devait être un *bangh*, un opiat calmant, tiré, non du *pavot*, ni du *chanvre* indien ou *haschisch*, mais d'une *jusquiame*, encore dite *bengh* en arabe et en Egypte en ce jour, ou plutôt de l'*iris* qui y croît aussi, iris gigot, ou *glaïeul fétide*, encore dit *bangh-yeou* en ce moment en Chine, où ce nom a été importé de l'Egypte antique ou de l'Indo-Perse.

Que des *liliacées*, telles que les *asphodèles*, les *amaryllis*, les *hémérocalles*, ont pu aussi donner ce *Nepenthès*, qu'on retrouvera peut-être un jour parmi elles.

Tandis que le véritable *helenium*, utile contre les serpents, est le *pardanthus actuel*, ou la morée (nom moderne), fausse iris, de l'Inde et de Chine.

Les pharmaciens habiles doivent donc voir s'ils ne pourraient retrouver ce *Nepenthès* aux doux effets, et tout autre que l'*haschisch de chanvre*, qui donne le délire.

Nous montrerons nos sources orientales aux botanistes qui voudront nous suivre sur ce nouveau terrain, et nous éclai-

[1] Voir livre xvii, p 32.

rer de leurs lumières en chimie : nous les engageons, en attendant, à faire traduire, sur les plantes médicales diverses, les textes du *Pen tsao kang mou*, ouvrage, à tort, trop peu connu encore en Europe.

Quant au nom de *Pœan*, l'Esculape céleste, tige des Egyptiens, suivant Homère, nous observerons, d'après Sprengel, *Histoire de la médecine*, que son nom a été donné à la *Pœonia*, c'est-à-dire à la *Pivoine*, qui sans doute, ne croît pas en Égypte, mais qui abondait dans la *Pœonie*, contrée de Thrace ou de Macédoine.

On y a vu Apollon ; mais ce n'est que fort tard, suivant Sprengel, que ce dieu a été nommé *Paian*, ou *Pœan*, et a été supposé le dieu de la médecine; car Hésiode encore distingue Apollon *Phebus*, de *Pœan*, qui connaît tous les médicaments.

Or, chose remarquable, la *Pivoine* officinale, à laquelle Théophraste attribuait tant de vertus extraordinaires, se nomme en chinois *Cho* 芍 *yo* 藥; et *yo* a le sens de *guérir;* on peut le traduire par *plante qui donne de la joie.*

Les mêmes idées unissaient donc l'Egypte et la Grèce, et ont été portées et conservées en Chine sous leur forme hiéroglyphique.

Outre la pivoine *mou-tan*, pivoine en arbre, magnifique plante propre à la Chine, et que l'empereur se fait apporter du sud de cet empire, on connaît en Europe en ce jour, 17 à 18 *pivoines*, et dans ce grand nombre, il en est peut-être dont on a perdu l'usage utile, et qui ont dû donner leurs noms à ce *Pœan*, Esculape tige du peuple égyptien, mais qui n'était pas lui-même égyptien, cette plante existant plutôt en Sibérie, où l'on en mange les racines, où les graines donnent une sorte de thé, qu'en Egypte où l'on n'a pu en faire usage.

Tout n'est pas fable chez les anciens, et quand ils disent qu'Apollon chassé du ciel gardait les moutons chez Admète, ils parlent plutôt d'*Abel* le 1er des pasteurs, et d'*Adam* chassé de l'Eden, que du soleil, qui brûle les brebis et qui ne les a jamais gardées en Arcadie.

Paris, 5 *mars* 1860.

Chr DE PARAVEY.

Jurisprudence.

LE DROIT PÉNAL

ÉTUDIÉ DANS SES PRINCIPES, DANS LES USAGES ET LES LOIS DES DIFFÉRENTS PEUPLES DU MONDE,

Par M. J. TISSOT, Professeur à la faculté des lettres de Dijon [1].

M. Tissot, professeur de philosophie à la faculté de Dijon, vient de faire paraître un ouvrage très-intéressant sur le droit criminel. Il est intitulé, *le Droit pénal étudié dans ses principes, dans les usages et les lois des différents peuples du monde.* Ce titre même annonce l'ordre suivi par l'auteur.

M. Tissot a rejeté la méthode historique, qui, suivant lui, ne peut pas servir de fondement à une véritable science.

Sans doute, on ne peut pas toujours conclure du fait au droit. Mais est-ce que certaines notions trouvées chez tous les peuples et dans tous les pays du monde peuvent être autre chose que des vérités? La distinction du bien et du mal, le droit de punir, le talion, d'abord entendu dans un sens littéral, puis dans un sens plus large, ne sont-ce pas là des principes sur lesquels s'est assis le droit criminel, et que l'on rencontre dans toute société humaine?

De plus, n'est-il pas intéressant d'observer le progrès qui va, dans le genre humain, de la perfection relative à la perfection absolue? Il est vrai que ce progrès n'est pas continu, incessant, et en quelque sorte fatal, comme l'ont prétendu plusieurs écoles modernes. Il y a dans la civilisation beaucoup de marches et de contremarches : le flambeau se déplace plutôt qu'il ne va toujours en avant; et, pendant qu'il éclaire certaines régions d'une lumière plus vive, il en laisse d'autres abandonnées à de plus profondes ténèbres.

La méthode historique n'est autre, en fait de législation, que la méthode de l'analyse; la méthode scientifique proprement dite, préconisée et suivie par M. Tissot, n'est autre que la synthèse. Celle-ci peut avoir plus de grandeur apparente;

[1] 3 vol. in-8°.

mais en laissant un champ plus libre à l'esprit humain, elle le met en péril de s'égarer plus souvent; elle l'expose à substituer des conceptions particulières aux principes de la vérité et de la justice, vérifiés par la pratique et l'expérience des peuples.

Du reste, l'une et l'autre méthode sont acceptables et peuvent avoir leurs avantages respectifs. Nous sommes donc loin de condamner celle que M. Tissot a suivie; seulement ses idées s'imposeront à nous avec moins d'autorité que si elles étaient fondées sur la tradition.

Dans la *Préface* même, l'auteur pose deux principes que nous ne saurions admettre. Le premier, que le droit de punir n'a pas été donné par Dieu aux sociétés humaines; le second, que l'idée d'expiation ne doit pas être prise en considération en matière de pénalité.

§ 1.

Le droit de punir serait donc, suivant M. Tissot, un *droit purement naturel*. Il serait fondé tout simplement sur la *justice de la réciprocité*: en ce sens, que l'individu offensé, avant que l'état fût fondé, aurait eu *le droit de peine*, et s'il ne l'avait pas eu, la société, qui ne fait que le représenter, n'aurait pas pu en être investie. C'est trancher d'un mot une question immense. Le droit de punir ne suppose-t-il pas le droit de juger, et ce droit n'implique-t-il pas une autorité supérieure? L'idée de *juridiction* a toujours existé dans l'humanité. Seulement avant que les nationalités fussent créées, la juridiction appartenait au père ou patriarche dans l'enceinte de sa famille ou de sa tribu, et cette juridiction avait été établie par Dieu même; la révélation du Sinaï n'a fait sur ce point que donner une formule plus précise aux révélations primitives faites à l'humanité, et que toutes les sociétés s'étaient transmises depuis l'origine des choses. Les pères se dépouillèrent de cette juridiction, en totalité ou en partie, entre les mains du *juge* ou du *roi*, c'est-à-dire d'un Samuel ou d'un David. Cela s'est fait en Palestine sous les auspices et par les ordres de Dieu même: ailleurs, c'est simplement par une permission providentielle que s'est effectuée la transmission de l'autorité patriarcale à

une autorité monarchique ou à un sénat aristocratique, composé des pères de famille; *patres conscripti*.

Cette évolution, qui a été très-apparente chez le peuple juif, s'est faite chez les autres nations d'une manière plus implicite et plus obscure. Mais la marche des choses a partout été la même. Dans les temps primitifs, l'individu, en rendant à celui qui l'avait lésé le mal pour le mal, ne jugeait pas, ne punissait pas, mais se défendait ou se vengeait. Y a-t-il une liaison bien marquée entre cet exercice du droit de défense ou de vengeance et la haute juridiction dont la société se trouve investie à l'égard du malfaiteur? Ce serait étrangement rabaisser ou matérialiser une telle juridiction que de la fonder uniquement sur cette idée de vengeance, ou, si l'on veut, de *réciprocité* individuelle. Il existe véritablement une délégation, directe ou indirecte, faite par Dieu à la société; cette délégation donne à la justice humaine l'autorité nécessaire pour priver le criminel des dons faits à l'homme par Dieu même, tels que la liberté et la vie. Ces dons, autrement, constitueraient des droits naturels, contre lesquels un autre droit naturel ne saurait prévaloir.

§ 2.

M. Tissot attaque l'idée d'*expiation* comme une idée mystique : cette idée mystique a été acceptée en Allemagne par Kant comme par Baader, en France par MM. Guizot, Rossi et de Broglie, comme par M. de Maistre.

M. de Maistre applique le principe d'expiation, non-seulement au coupable que la peine *délierait* à l'égard de Dieu, mais encore à la nation, qui se dégagerait de toute solidarité contractée avec le coupable demeuré impuni [1].

Sans nous enfoncer avec lui dans les profondeurs du dogme, observons, au moins, que l'on ne conteste pas la solidarité d'une république [2] avec ceux de ses citoyens qui auraient lésé les sujets d'une nation étrangère, par exemple, en insultant le

[1] Les anciens croyaient que tout crime capital *liait la nation*, et que le coupable était sacré et voué aux dieux, jusqu'à ce que, par l'effusion de son sang, il eût *délié*, et lui-même, et *la nation*. *Soirées de St-Pétersbourg*, tome II, p. 404, 405.

[2] Nous entendons ici république dans le sens de *res publica*.

pavillon, ou en pillant des sujets ou protégés de cette nation. L'idée de solidarité est donc admise dans le droit des gens.

Dans l'intérieur d'une société, il est également incontestable qu'on accepte la responsabilité de tout ce qu'on ne punit pas. Le ministre des finances dont l'employé se laisse aller à la corruption, doit punir cet employé ou le livrer à la justice, s'il veut se décharger de toute participation à son crime. Le pouvoir qui représente l'État a le même devoir à l'égard de tous les criminels pour dégager sa responsabilité morale, prise plus en grand et d'une manière plus générale et plus complète. Ce devoir est imposé et sanctionné chez tout peuple civilisé par la conscience publique.

Voilà comment s'est sécularisée, sans s'altérer dans sa substance, la vieille doctrine mystique qui consistait à ne considérer une nation comme *déliée* des conséquences d'un crime capital que quand elle avait offert le coupable en holocauste à la divinité.

Quant à l'effacement du crime dans la personne du criminel lui-même, elle suppose sans doute l'acquiescement de celui-ci à sa peine expiatoire; ce sont de ces mystères de la conscience que le législateur des temps modernes abandonne à Dieu. Mais ce qui reste encore sur ce point des doctrines antiques, c'est que la rétribution du mal pour le mal est regardée comme une satisfaction morale imposée au coupable envers la société, comme une sorte de réparation du scandale dont elle a eu à souffrir. C'est en ce sens que la peine paie la dette du crime, qu'elle en est l'*expiation*.

Mais il n'y a, dit-on, aucun rapport rationnel entre le mal moral commis par le criminel, et le mal physique qu'on lui impose comme expiation!

Eh quoi! il faudra donc matérialiser la peine pour la rendre rationnelle, et en revenir à un grossier talion!

Quelle peine appliquera-t-on donc à la calomnie, par exemple, qui ne produit qu'un mal purement moral? Une indemnité pécuniaire pourra-t-elle réparer le mal fait par le calomniateur? Faudra-t-il, pour obtenir un résultat plus rationnel, reproduire une vieille loi de Pologne et forcer le calomniateur à se mettre sous une table, dans une assemblée nom-

breuse, et là, à imiter l'*aboiement* du chien, pour faire allusion aux morsures de la calomnie? Ce serait revenir aux peines symboliques du moyen âge. Et ces peines n'offraient-elles pas, après tout, des analogies plus apparentes que réelles avec les crimes qu'elles étaient destinées à expier?

La douleur physique a, en tout temps, passé pour l'expiation rationnelle d'une infraction morale. Les fautes du premier âge, la paresse, le manquement à la règle, ces grands délits des écoliers, sont punis chez presque tous les peuples, de la férule, du pincement d'oreilles et même du fouet. Chez les personnes âgées, la privation de la liberté, avec travail forcé, telle est la peine la plus généralement employée pour les crimes les plus divers, depuis le vol et le faux jusqu'au viol et l'avortement. Parmi certains peuples, surtout en Orient, la bastonnade et les peines corporelles sont aussi communes que le sont en Europe l'emprisonnement et les travaux forcés.

Ainsi, dans tous les esprits vit cette vérité, transmise par la tradition du genre humain, que les maux physiques peuvent être de légitimes expiations des transgressions de la loi morale, et qu'il y a des liaisons intimes entre l'ordre spirituel et l'ordre matériel. Seulement ne cherchons pas à démontrer ces vérités métaphysiques par des preuves palpables et tangibles; les équations, dans l'ordre moral, n'ont rien de commun avec les équations mathématiques.

§ 3.

Tout en montrant ce qui peut être conservé de l'idée de l'expiation dans la législation moderne, abstraction faite du dogme proprement dit, nous reconnaissons que l'on doit en matière de pénalité, tenir plus de compte qu'on ne le fait aujourd'hui, de l'idée du talion, prise, non pas dans son sens étroit et littéral, mais dans son acception la plus large et la plus élevée. *Talion* serait ainsi synonyme de *justice commutative*.

Sans aller jusqu'à flétrir, comme une violation de la justice, l'application de la même espèce de pénalité aux crimes et aux délits les plus divers, nous déplorons cette uniformité, parce

qu'elle a moins d'action sur les imaginations populaires que la variété et l'*expressivité* des peines. Voyez combien exercent de puissance les pénalités ou supplices dans lesquels le caractère d'analogie a pu être conservé ! L'officier ou le sous-officier qui, pour une infraction aux lois de la discipline ou de l'honneur, est puni de la dégradation militaire, redoute cette ignominie plus que la mort elle-même.

« Il faudrait trouver, dit Bentham, pour chaque espèce de » délit une espèce particulière de déshonneur. Et l'infamie de- » vrait porter sur le crime plutôt que sur le criminel [1]. »

« Non, ajoute-t-il plus loin, faire marcher les symboles du » crime à côté du criminel, ce ne serait pas un vain étalage » de puissance, une parodie risible, ce serait une scène in- » structive, qui annoncerait l'objet moral des peines, et ren- » drait la justice plus respectable en la montrant, dans la » triste fonction de punir, plus occupée de donner une grande » leçon que de satisfaire à une vengeance [2]. »

C'est ainsi que, jusque dans les derniers temps de la vieille monarchie française, on plaçait le bigame sur le pilori entre deux quenouilles.

Il y avait des pays où les lâches qui avaient fui étaient condamnés à porter des habits de femme.

La variété, dans les peines, a à la fois quelque chose de plus exemplaire pour la société et de plus *curatif* pour l'individu.

Sangrado n'avait qu'un remède pour toutes les maladies, la saignée, comme Dracon n'avait qu'une peine pour tous les délits, la mort. Hippocrate et Boerhaave variaient au contraire à l'infini leurs remèdes, suivant la diversité des maux physiques et des tempéraments de leurs malades. Ils étaient meilleurs médecins que Sangrado. Il y a aussi de meilleurs législateurs que Dracon.

§ 4.

Il nous reste à examiner quel usage M. Tissot a fait de l'histoire du droit dans son second volume, où il étudie le droit pénal *dans les usages et les lois des différents peuples du monde.*

[1] *Traités de législation civile et pénale*, t. II, p. 199.
[2] *Ibid.*, p. 200.

M. Tissot, en traitant successivement de chaque crime ou délit, fait le tableau des pénalités diverses qui y ont été appliquées dans les différents temps et chez les différents peuples. Ces tableaux, qui sont en général assez complets, pourraient être d'une assez grande utilité pour les criminalistes pratiques. Au surplus, il fait souvent remarquer la diversité des époques auxquelles appartiennent les divers supplices. Peut-être cependant n'a-t-il pas assez égard aux exigences des temps. Ainsi, il s'élève avec énergie contre l'Inquisition et contre les peines capitales appliquées en matière religieuse : nous n'aurions pas de très-grandes réserves à faire à cet égard, si M. Tissot ne rendait pas l'Église elle-même responsable de ces rigueurs. Qui ne voit que dans les siècles où la foi est ardente et passionnée, les peuples exigent une répression violente de ces crimes, sous peine de se faire justice eux-mêmes par l'homicide ou les massacres ? L'Église a, au contraire lutté bien souvent contre ces déplorables excès ; mais elle a été impuissante à les prévenir. Elle s'est vue obligée d'organiser ou de laisser organiser une discipline plus ou moins sévère en matière de crimes religieux pour venir à bout d'abolir ce qu'on pourrait appeler la loi *Lynch* du moyen âge.

A cette époque, l'intolérance était partout : on en appelait à la force pour établir les doctrines nouvelles [1], comme pour maintenir l'orthodoxie. La tolérance est facile de nos jours, et peu méritoire ; car elle s'appuie sur l'indifférence. Au moyen âge, elle était tout simplement une impossibilité pratique. On ne blâme cette époque d'une manière si absolue que parce qu'on ne se donne pas la peine de l'étudier et de la comprendre.

Après avoir fait des excursions dans la législation pénale et la procédure criminelle de tous les peuples, M. Tissot termine par une intéressante et substantielle esquisse des progrès de la civilisation appréciés dans leurs rapports avec les progrès des lois criminelles dans le monde : il résume ainsi cette esquisse en terminant son ouvrage :

« N'y eût-il que les quatre phases suivantes dans l'histoire

[1] Les Wicleffites en Angleterre, les Hussites en Bohème, n'employèrent-ils pas la force pour propager leurs erreurs ?

» de la procédure criminelle : la substitution de la force publi-
» que à la force privée pour arrêter le coupable; — celle de
» l'autorité publique à l'offensé pour le juger; — la distinction
» de l'action publique et de l'action privée, et, par suite, l'in-
» stitution du ministère public; — les moyens rationnels de
» preuves substitués au combat, aux ordalies, à la question,
» au serment des parties... la marche progressive de l'esprit
» humain dans ses institutions judiciaires serait déjà frap-
» pante, incontestable. »

Dans ce second volume, M. Tissot montre une érudition historique qui suppose des recherches immenses. Il en fait un usage sobre et judicieux; il domine la science, et il n'est pas dominé par elle.

Le premier volume est plus particulièrement consacré aux spéculations philosophiques. Il y a beaucoup d'idées ingénieuses, et quelques-unes sont neuves et hardies. Lors même qu'on ne partage pas toutes les opinions développées dans cet ouvrage, on y trouve une source abondante de méditations. Quand l'auteur ne persuade et n'entraîne pas, il fait encore penser.

Son livre nous semble avoir sa place marquée dans la bibliothèque de tous les hommes qui s'occupent de droit criminel et d'histoire légale.

..., YS.

Philologie orientale.

FORMATION DES RACINES SÉMITIQUES,

MOYEN DE RECHERCHER LA SIGNIFICATION PRIMITIVE DES RACINES ARABES ET PAR SUITE DES RACINES SÉMITIQUES,

Par M. l'abbé LEGUEST, Membre de la Société Asiatique [1].

Dans les langues hébraïque, chaldéenne, syriaque, arabe et généralement dans les langues sémitiques, il existe des mots ou racines que l'on peut regarder comme la source de plusieurs autres mots.

Comment ces racines ont-elles pu se former à l'origine?

Voilà une de ces questions qui intéressent au plus haut degré les philologues et les orientalistes. Les solutions présentées jusqu'à présent n'offraient rien de positif et de bien concluant. Vagues et obscures, on les donnait, parce qu'il fallait en donner; aussi en voyant l'inutilité des efforts tentés jusqu'à ce jour, on pouvait regarder la question comme insoluble.

Nous croyons pourtant, avec plusieurs orientalistes, que M. l'abbé Leguest vient de donner cette solution si désirée, et nous espérons être agréable à nos lecteurs, en exposant, d'une manière sommaire, sa découverte.

Le fait principal et extrêmement curieux sur lequel repose toute la théorie de ce savant auteur, nous paraît établi, dans l'ouvrage qu'il vient de publier, d'une manière incontestable.

M. l'abbé Leguest a comparé les racines sémitiques entre elles, sans tenir aucun compte de *quatre lettres* qui disparaissent dans les diverses modifications des mots ou des racines sémitiques avec la plus grande facilité, et qu'il a en conséquence appelées *lettres faibles*. Il est arrivé alors à reconnaître

[1] Vol. grand in-8° de XII-146 p. 1860, à Paris, chez Benjamin-Duprat, 7, rue du Cloître-St-Benoît; et Challamel, 30, rue des Boulangers.

que, dans beaucoup de circonstances, une racine pouvait être considérée, eu égard à sa signification, comme un *pléonasme* composé de deux autres racines, dans lesquelles une ou plusieurs des *lettres faibles, élif* ا, *hé* ه, *ou* و, *yé* ى, avaient disparu.

Pour ne laisser aucun embarras dans l'esprit du lecteur, représentons par A, E, I, O les *lettres faibles* dont il ne tient aucun compte ; les autres lettres étant représentées par les *consonnes*. Soit maintenant BCD, racine formée par trois lettres *fortes* [1], c'est-à-dire, par 3 lettres non *faibles* ; si cette racine veut dire *congregavit*, on trouvera bien souvent les racines BOC et CAD voulant dire aussi *congregavit* [2] ; mais en réunissant BOC et CAD de telle façon que la lettre intermédiaire C serve de point de jonction, et, en enlevant les lettres faibles O et A, on retrouve la racine BCD. Ainsi BCD peut être considéré comme formé par les deux autres racines BOC et CAD, qui ont perdu leurs lettres faibles. L'auteur a vérifié aussi le fait du pléonasme sur les racines qui ne renferment que deux lettres fortes. Ainsi BOC sera, dans beaucoup de circonstances, un pléonasme composé de deux éléments nouveaux BO et CA. En agglutinant ces deux racines et en enlevant la lettre faible A, on retrouve encore la racine BOC [3].

Ainsi, dans la langue arabe, la racine لكز lakaz, *percussit*, se décompose en لك lak *percussit*, et وكز oukaz *percussit*. En enlevant la lettre faible و *ou* à cette dernière racine et en la joignant à la précédente لك lak, au moyen de la lettre commune ك *k*, on retrouve لكز lakaz.

De même la racine كس kas, *comminuit*, se décompose en ك *comminuit* et س as *comminuite* (racines bilitères).

La raison de ces pléonasmes, dit l'auteur, est facile à saisir : les racines primitives étant peu nombreuses avaient nécessairement plusieurs significations ; mais leur rapprochement mutuel suffisait pour déterminer la signification que l'on voulait

[1] Dans les langues sémitiques, on n'écrit point habituellement les *voyelles*.

[2] Au lieu de prendre BOC, on pourrait prendre BAC, BEC, BIC, puisque l'auteur ne tient aucun compte des lettres faibles, de même pour CAD.

[3] Nous devons dire à ceux de nos lecteurs qui connaissent les langues sémitiques, que l'auteur ne tient pas compte du redoublement d'une même lettre.

préciser. C'est ainsi qu'en chinois les mots **taò** et **loû** avec accent égal, signifient **taò** : « *dérober, renverser, atteindre, couvrir, un étendard, du blé, conduire, fouler aux pieds,* **le chemin.** » Le mot **loû** signifie « *la voiture, la rosée, le corbeau de mer, une certaine rivière, une sorte de bambou, forger, détourner,* **le chemin** »; mais rapprochez et composez ces deux mots; **taò-loû** ne signifiera que *le chemin*, parce qu'ils ne coïncident que dans cette signification seule.

Ce fait si remarquable dont nous venons de parler n'avait point lieu pour toutes les racines; mais seulement pour celles qui avaient certaines significations physiques déterminées, telles que *separavit, agitavit, congregavit*, etc. La loi du pléonasme paraissait inapplicable ou seulement accidentelle dans tous les autres cas, et pourtant M. l'abbé Leguest avait la conviction profonde que l'agglutination et la suppression des lettres aibles devaient expliquer la formation des racines sémitiques. Dans cette impossibilité apparente d'appliquer la loi qu'il avait reconnue, l'auteur rencontra un point difficile et en quelque sorte une pierre d'achoppement qui lui fit commettre plusieurs erreurs dans son premier travail[1]. De nouvelles recherches, toutefois, lui permirent de généraliser la loi qu'il avait trouvée. M. l'abbé Leguest considéra successivement tous les *synonymes* d'un même mot dans les langues sémitiques et les compara aux significations correspondantes appartenant aux mêmes racines. Prenant, par exemple, le mot *senex*, il le trouva bien souvent placé, sous la même racine, à côté des mots *debilis* ou *corrugatus*, analogie qui se comprend facilement. Prenant à leur tour en sous-ordre les mots *debilis, corrugatus*, il les compara de nouveau avec les significations voisines, et il vit *debilis* placé fréquemment à côté de *fregit*[2]; *corrugatus* à côté de *contraxit;* puis *contraxit* lui-même à côté de *collegit, congregavit.*

M. l'abbé Leguest forma ainsi des tableaux synoptiques qui lui permirent de voir et de constater les diverses dérivations

[1] *Etudes sur la formation des racines sémitiques, suivies de considérations générales sur l'origine et le développement du langage.* Paris, 1858.

[2] En français, nous disons en parlant d'une personne qui vieillit : *elle faiblit, elle se casse, se courbe*, etc.

des mots dans les langues sémitiques. Et cette partie de son travail est, sans contredit, celle qui, sous le rapport philosophique, présente le plus grand intérêt à ceux qui s'occupent à un point de vue élevé de l'étude des langues. En remontant ainsi de signification en signification, il arriva nécessairement un instant où les lexiques ne donnèrent plus aucune indication ; mais les significations dernières auxquelles ils conduisirent étaient précisément celles-là même sur lesquelles s'était vérifiée la loi du pléonasme.

Les tableaux synoptiques de dérivation une fois formés, M. l'abbé Leguest arriva facilement à décomposer une racine sémitique et à en reconnaître le sens primitif. Prenons, par exemple, la racine افر afar, qui signifie à la fois *splenduit* et *properavit*. « Il est difficile d'admettre, dit-il, que *splenduit* puisse dériver de *properavit* et réciproquement ; mais en consultant les tableaux synoptiques, nous y voyons la preuve que *properavit* dérive bien souvent de l'idée générale *commovit, agitavit*. La même chose a lieu pour *splenduit*, à cause du *scintillement* ou *mouvement* de la lumière. Il est donc probable que la racine افر afar a dû signifier à l'origine *commovit, agitavit ;* car on expliquera ainsi facilement l'origine de ses significations si diverses. » Essayant ensuite d'appliquer la loi du pléonasme, l'auteur montre qu'elle se vérifie parfaitement pour la signification *commovit, agitavit* : car on a لفا afa *agitavit*, et رارا rara *commovit, agitavit*[1]. La loi du pléonasme sert donc ici de contre-épreuve aux inductions tirées des tableaux synoptiques, et donne une certitude morale là où il n'y avait d'abord qu'une probabilité.

L'auteur cite un si grand nombre de faits qu'il nous paraît à peu près impossible de pouvoir mettre en doute la loi qu'il a posée. Rien, dans son dernier ouvrage, ne laisse carrière à l'imagination. Il va du connu à l'inconnu par voie d'analyse. La manière dont il procède est véritablement mathématique et basée dans tous ses points sur la nature même des langues sémitiques ou sur les lois fondamentales de la plus saine philologie ; aussi croyons-nous, comme le disent expressément

[1] En arabe, la racine *rara* n'est autre chose que *ra* répété deux fois.

les savants professeurs d'Allemagne *Graf*, *Frankel* et *Goldenthal* [1], que M. l'abbé Leguest a fait *une découverte importante et qui mérite entre toutes l'attention des orientalistes.*

Ajoutons en terminant que M. Leguest, ancien élève distingué de l'école de Nancy, a passé plusieurs années en Afrique, comme garde-général des forêts, et a fait des études sérieuses dans la langue arabe écrite ou parlée.

Nous ne pouvons qu'engager l'auteur à poursuivre ses travaux philologiques, qui ne sauraient manquer de jeter de nouvelles lumières sur l'exégèse et de faciliter considérablement l'étude des langues sémitiques.

J. A.

[1] Voyez les *lettres* de ces savants orientalistes adressées à l'auteur, et placées en tête de l'ouvrage : *Moyen de rechercher le sens primitif d'une racine sémitique.*

Philosophie catholique.

L'ONTOLOGISME ET LE TRADITIONALISME,

Selon l'Enseignement du P. PASSAGLIA,

Professeur actuel de l'Université romaine.

Il y a à peu près un an que nous annoncions à nos lecteurs les dissentiments qui avaient éclaté parmi les Jésuites de Rome, et en particulier au sein de la rédaction de la *Civiltà cattolica*, sur l'enseignement de la philosophie. Par suite de ce dissentiment, le P. *Passaglia*, une des gloires de la Compagnie, quitta la rédaction de la *Civiltà* et même l'ordre des jésuites [1]. Mais en abandonnant la chaire de théologie du Collége romain, le P. Passaglia ne fut pas éloigné de l'enseignement. Au contraire, on lui confia *le cours de philosophie de la Sapience* dans l'Université romaine.

Sur quels points portait ce dissentiment avec ses confrères? on n'en savait rien. Pour nous, nous fondant sur une complète approbation donnée au livre du P. Chastel, *De la valeur de la raison*, nous en avions conclu que le P. Passaglia en enseignait les principes, et nous l'avions présenté comme un des adversaires les plus décidés des principes traditionalistes.

Il n'en est rien pourtant.

La philosophie du Père (aujourd'hui l'abbé) Passaglia, a été exposée par un de ses élèves (et probablement revue par lui) dans l'*Araldo cattolico* de Lucques, sous le titre de *Intorno alla filosofia superiore del P. Carlo Passaglia, lettere di A. Ferranti a G. B. Monti* [2]. Nous n'avons pas à analyser tous les principes contenus dans ces lettres. Quelques-uns même nous paraissent trop empreints de cette philosophie allemande, et de cette terminologie qui couvre de grands mots le vide de spéculations idéales, peu accessibles aux intelligences ordinaires, peu adaptées aux besoins actuels des esprits, qui fatigués des théo-

[1] Voir notre tome XIX, p. 261 (4e série).

[2] Voir les numéros des 17 août, 14 septembre, 12 et 19 octobre et 2 novembre 1859.

ries, cherchent et attendent des enseignements réels et positifs. Nous nous contenterons donc de citer l'extrait suivant de la 2e *lettre*, ayant pour titre : *De la philosophie de l'histoire philosophique*, et où le P. Passaglia expose ses idées sur l'origine de nos connaissances et sur le traditionalisme. On verra sur quels points il se rapproche ou s'éloigne de la philosophie des *Annales*. A. B.

L'ontologisme et le traditionalisme, selon le P. Passaglia.

« .... Sur la présente question, deux écoles se partagent le terrain : le *criticisme* et le *traditionalisme*.

» Le premier affirme que les termes encyclopédiques ne proviennent point du développement de la raison *directe*, mais doivent être formés *à priori* au moyen de l'activité de la raison *reflexe*, parce que la première est trompeuse par elle-même, et ne donne que les phénomènes.

» Le *traditionalisme*, au contraire, s'efforce de démontrer, que l'esprit humain abandonné à lui-même ne peut sortir de la recherche du sens, ni s'élever au pur intelligible théologique, cosmologique, anthropologique et téléologique [1], sans le secours d'une révélation, sans laquelle il est nécessaire qu'il se brise inévitablement contre l'écueil fatal du scepticisme.

Observations de M. Bonnetty.

Nous n'avons pas besoin de faire observer que les traditionalistes n'acceptent en aucune manière cette définition de M. l'abbé Passaglia. Il parle ici de l'esprit humain occupé de la *recherche du sens*. Or, l'esprit livré à cette recherche, est un esprit déjà *développé et formé*. Et tous les traditionalistes admettent qu'un tel esprit peut se livrer et s'élever à ce qu'il appelle le *pur intelligible*. Mais comment l'esprit de l'homme est-il arrivé à être *développé* et *formé*? S'est-il formé tout seul, en dehors de la société, c'est-à-dire de son état naturel? en un mot, a-t-il besoin d'un enseignement quelconque, non pas surnaturel, mais naturel? A-t-il eu un besoin absolu d'un *secours intellectuel extérieur*? Voilà l'état de la question que M. l'abbé Passaglia ne paraît pas même avoir soupçonné. Or,

[1] Ce qui veut dire la *recherche de la fin*.

que l'on puisse soutenir que l'esprit humain a besoin *d'un secours intellectuel extérieur*, pour arriver à la connaissance distincte de Dieu et des vérités morales, cela vient d'être défini par la récente déclaration de l'Index [1].

Il faut savoir gré à MM. les professeurs de Louvain d'avoir formulé leurs principes traditionnels qui, acceptés par la Congrégation de l'Index, deviennent en quelque sorte le texte officiel du traditionalisme. Nous venons de voir que M. l'abbé Passaglia a passé à côté de ces principes plutôt qu'il ne les a contredits. Nous espérons qu'un jour, il s'en occupera directement, et dira ce qu'il en approuve ou en rejette.

2. Suite de l'exposition.

» Entre ces deux opinions se place la doctrine de notre professeur, laquelle évitant les deux excès contraires, fait l'office de conciliateur. Il maintient donc que *le sujet* de la philosophie, en tant qu'il s'agit des *principaux objets de l'encyclopédie humaine, pris dans leur ensemble, est donné par le développement spontané et direct de la raison*; aussi que la philosophie ne doit pas inventer la matière substantielle, mais cette matière étant donnée, elle doit, par le travail de la réflexion, l'analyser, la développer, ou la réduire à une unité scientifique.

Observations de M. Bonnetty.

Nous voyons ici une des questions qui ont dû nécessiter la séparation de M. l'abbé Passaglia, d'avec ses confrères de la rédaction de la *Civiltà*. Celle-ci s'est efforcée, à plusieurs reprises, de montrer le danger de l'*ontologisme*; nous avons cité quelques-uns de ses articles, auxquels nous avons donné notre adhésion [2]. Or, M. l'abbé Passaglia, disant que le sujet des principaux objets de la science humaine *est donné par le développement spontané et direct de la raison, saisissant dès le premier exercice de ses forces le logos divin*, comme il va le dire bientôt, professe directement des principes ontologiques.

Cet ontologisme n'est pas celui de la *Revue* de Louvain, qui

[1] Voir les *Annales*, dernier cahier ci-dessus, p. 294.

[2] Voir en particulier les articles contre *l'ontologisme* de M. l'abbé Gioberti, de Cousin, de M. Maret et de la *Revue de Louvain* dans les *Annales*, t. IX, p. 153, et celui contre le prétendu ontologisme du cardinal Gerdil, t. XIX, p. 262 (4e série).

le fait consister seulement en ce que « les principes des vérités » rationnelles métaphysiques et morales, *ont été mis dans l'es-* » *prit humain* par le Créateur [1] »; au contraire, l'ontologisme de M. l'abbé Passaglia est en opposition avec celui de la *Revue*, qui met au nombre des propositions les plus dangereuses en philosophie l'opinion « de la *spontanéité absolue et tout à fait in-* » *dépendante de l'esprit humain* [2].» — Mais, nous le répétons, M. l'abbé Passaglia n'a pas touché la vraie question débattue dans cette matière.

3. Suite de l'exposition.

» La loi par laquelle notre intelligence se développe, est un *développement spontané et direct*, auquel succède un repliement réfléchi et délibéré : celui-ci est la condition, le principe et le fondement du premier. A ces deux objets correspond une double certitude : une, commune à tous les hommes, et pour cela dite vulgaire par S. Augustin; l'autre, propre seulement aux philosophes, et pour cela dite philosophique. La science commence avec la réflexion, parce que, à elle seule appartiennent les deux instruments, l'induction et la déduction. Or, ces deux instruments présupposent un point de départ et un centre de retour, sans quoi leur exercice serait impossible. De là il faut conclure que les termes encyclopédiques doivent être offerts, avant toute analyse, au *moi reflexe*, comme notion certaine du *moi direct*.

» Outre les principes et les termes encyclopédiques qui s'y rapportent, la philosophie doit emprunter à la raison directe ses *postulats* ou ses conditions matérielles et formelles de la science, soit pour le sujet, soit pour l'objet, ce que Aristote appelle les *pré-connus* (præcognita). Il doit prendre encore les faits et les raisons, qui sont *prégustés naturellement* encore dans l'âge non raisonnable; finalement il doit en déduire la méthode, laquelle étant nécessairement connexe avec les principes qui en sont le fondement, avec les sujets particuliers qui en constituent le caractère spécial, et avec les fins auxquelles la science est dirigée, il est nécessaire qu'elle convienne avec elles et en suive la marche.

[1] *Annales*, ci-dessus, p. 290.
[2] *Ibid.*, p. 283.

» Quelle sera la tâche du philosophe? Sa tâche sera d'analyser et de synthétiser, d'organiser le corps de la philosophie en un tout harmonique et bien coordonné, en lui donnant les proportions d'un système scientifique. »

Observations de M. Bonnetty.

Nous sommes en ceci complétement d'accord avec M. l'abbé Passaglia. La tâche de la philosophie est d'analyser, de synthétiser, d'expliquer en un mot les notions qu'elle a reçues. Nous différons en ce qu'il soutient que c'est la raison directe qui, par un développement spontané, a acquis ces notions, et que nous pensons qu'en ce qui concerne les premiers principes de la connaissance, c'est par le sens, comme dit saint Thomas, qu'elle les a reçus, et que pour les vérités nécessaires à croire et à pratiquer, elle les a reçues de Dieu, qui les lui a enseignées par un moyen naturel, la parole, *sous une forme corporelle*, comme le dit saint Augustin. — Nous espérons qu'à force de répéter les mêmes choses on finira par les comprendre, ou du moins on les combattra dans les termes où elles sont posées.

4. Suite de l'exposition.

« Pour remplir un tel dessein, on ne doit négliger aucun des moyens, soit intrinsèques, soit extrinsèques, qui peuvent le mieux y contribuer. Et par conséquent, outre les critères rationnels, celui qui cultive la philosophie peut mettre à profit les données *supra-rationnelles* que *lui fournit la révélation*. Car de même que la théologie, considérée comme science, ne saurait aller loin sans appeler à son aide les connaissances philosophiques, la philosophie ne saurait non plus faire des progrès réels, qu'autant que la théologie lui *sert de soutien*. Je laisse de côté les difficultés de l'organisation scientifique des vérités, dont la preuve indubitable nous est fournie par l'histoire des erreurs philosophiques de tous les temps. Je m'abstiens de même d'observer que la révélation remontant jusqu'aux jours miraculeux de la création est le fait le plus considérable de l'histoire de l'humanité, et dès lors doit servir comme de flambeau *pour diriger dans toutes ses excursions la pensée humaine*. Mais je dis que le philosophe chrétien admet nt la divinité et par là même la vérité de la révélation, non-

seulement peut, mais même doit s'en servir comme d'un critérium extrinsèque, sans jamais la perdre de vue dans ses théories philosophiques.

» Et comme une vérité ne peut pas en contredire une autre, mais tout au plus présenter quelque apparence de contradiction, il suit aussi de là qu'on doit rejeter toute doctrine qui s'écarte de la doctrine révélée.

» On doit considérer la révélation comme une expérience divine, et faite en un monde supérieur qui s'impose d'autorité, de même que les expériences scientifiques des savants sont acceptées d'autorité par les ignorants qui, ne pouvant en constater la vérité par eux-mêmes, s'en aident néanmoins dans les usages de la vie. »

Observations de M. Bonnetty.

Il n'est pas un de nos lecteurs qui n'applaudisse à la sagesse de ces paroles. Il est à regretter que tous les écrivains philosophiques de la Société de Jésus, ne les aient pas prises pour base de leur polémique avec les rationalistes et avec les écrivains catholiques, leurs confrères. Leur influence jointe à celle des autres écrivains eût été immense. Une méthode toute chrétienne eût été introduite dans l'enseignement et bien des séparations et des scandales auraient été évités.

Mais ce ne sont pas là les principes qu'ils ont propagés et défendus, et de là sans doute, une nouvelle raison de rupture du P. Passaglia avec les écrivains de la *Civiltà*, et de sa sortie de la Compagnie.

5. Suite de l'exposition.

« Et ce n'est pas là le seul avantage que procure le christianisme à la science spéculative : si l'on examine la chose comme il faut, on verra que l'histoire de la philosophie parmi nous se réduit à l'histoire de la philosophie chrétienne, puisque celle-ci l'emporte sur l'ancienne philosophie, soit grecque, soit gréco-romaine, soit barbare, non-seulement en vérité, mais en largeur, en précision, en harmonie, en beauté, en sublimité, en importance théorique et pratique. Et de fait, l'histoire de l'astronomie sera-t-elle autre que celle de cette science prenant pour son point de départ les grandes découvertes de Kepler, de Galilée et de Newton ?

» L'esprit humain, dès le premier exercice de ses forces, comme être pensant, selon la haute doctrine de Justin et de Clément, *saisit le logos divin, et l'ayant saisi il le développa à l'aide de la parole et de la réflexion.* Ce fut là la première institution de la philosophie [1].

» Mais, quand cette philosophie fut déchue de sa perfection originelle, les générations humaines perdirent l'intégrité et la pureté de cet enseignement primitif et divin. Toutefois la tradition n'en fut pas éteinte même alors parmi elles; mais il s'en conserva toujours quelques débris, qui transmis de siècle en siècle, de nation à nation, furent la base de cette philosophie, dont se vantèrent les païens. A cela se rapporte ce que saint Jean nous décrit au commencement de son Evangile des pérégrinations du Verbe et de sa présence parmi les hommes.

» Donc d'après les sentiments des Pères que nous venons de nommer, toute philosophie est d'origine divine, puisqu'elle est une *participation* de la primitive *Logophonie* : de là cette unité, cette universalité de ses principes fondamentaux, en sorte que les différences qu'on y remarque sont purement ethnographiques et chronologiques. La Logophonie chrétienne enfanta une nouvelle philosophie, supérieure sans comparaison à la philosophie païenne par la nature intégrale du vrai, et la perfection scientifique à laquelle elle atteignit par le progrès des siècles. Sous les bénignes influences de cette lumière céleste refleurit l'histoire de la pensée humaine. »

Observations de M. Bonnetty.

Nous avouons qu'il y a là certaines expressions que nous ne pouvons admettre. Aussi nous soumettrons quelques observations à M. l'abbé Passaglia. Comment peut-on dire que l'esprit humain, dès le *premier usage de ses forces*, par conséquent *spontanément, naturellement,* avant toute *parole* et toute *réflexion, saisit le logos, la parole, le verbe de Dieu?* N'est-ce pas là le principe fondamental et la base même du rationa-

[1] Lo spirito umano fin dal primo esercizio delle sue forze, qual essere pensante, secondo l'alta dottrina di Giustino e di Clemente, apprese il *logos* divino, ed appreso lo svolse coll'aiuto della parola e della riflessione. Questa fù la prima istituzione della filosofia (*Ibid.*., p. 296).

lisme? Ceci ne touche-t-il pas au pélagianisme, qui dit que l'homme peut naturellement, arriver à la connaissance et à la possession des dons surnaturels? A-t-on bien réfléchi à ce mot *saisir le verbe de Dieu?* Si on saisissait et si on possédait cette science, ce verbe de Dieu, est-ce qu'on aurait besoin d'une autre lumière et d'une autre révélation? La philosophie demande-t-elle autre chose que d'être une *participation* naturelle du verbe primitif? N'est-ce pas au nom de cette participation, de ces forces, que la philosophie de la révélation naturelle essaie en ce moment de détrôner l'Eglise et la révélation du Christ historique, pour se mettre à sa place? Ce sont là des questions que tous les disciples et amis du Christ historique, trouveront importantes et dignes de leurs réflexions. Nous n'en disons pas plus à M. l'abbé Passaglia. Sa grande science et son amour pour l'Eglise lui dicteront le reste.

6. Suite de l'exposition.

« Il est donc faux, quoi qu'en disent les *rationalistes*, que l'emploi de la révélation, à titre de *règle extrinsèque*, en matière de philosophie, répugne au caractère et à la liberté de celle-ci. Car :

» 1° Le caractère de la philosophie demeure inaltérable, tant que les moyens qu'on emploie n'ont d'autre but que de procurer la connaissance de la vérité dans toute son intégrité et sans mélange d'erreur, puisque telle est la destination, et telles sont les aspirations de l'esprit humain, de s'élancer vers la totalité de l'être vers lequel il est attiré irrésistiblement par le désir qui est en nous de l'infini. Or, le *surintelligible* contient un système complet de vérités, quoique ces vérités mêmes ne se présentent encore à nos regards qu'à l'état d'*éclipse intellectuelle*, jusqu'au moment où finira notre pèlerinage d'ici-bas.

» 2° La règle chrétienne est le principe qui empêche le philosophe d'amoindrir le vrai, ou de rétrécir le champ dans lequel il peut déployer les forces de son génie ; car son intellect ne pouvant trouver sa satisfaction dans l'erreur, qui comme telle, est la négation de toute vérité, il suit de là qu'il ne trouvera jamais son repos que dans la vérité, qui est son objet propre et

naturel. La loi donc qui conserve le vrai, comme élément vital, et, pour ainsi dire, comme atmosphère de l'esprit, bien loin de détruire la liberté philosophique, ne fait que l'alimenter et lui donner de la vigueur. La liberté négative de la philosophie, proclamée par les rationalistes, qui voudraient affranchir la pensée humaine de toute influence du supra-rationnel, n'a d'autre effet que de l'égarer dans des voies ténébreuses, et de conduire cette science, d'ailleurs si noble, à une nudité et à une pauvreté déplorables.

» Nous ne prétendons pas nier pour cela que la philosophie doive avoir la raison *seule pour unique source* et pour critérium intrinsèque de vérité ; tout ce que nous voulons soutenir, c'est que l'autonomie absolue de la raison à l'égard de la révélation, même considérée comme règle extrinsèque, non-seulement répugne au fait de la conscience individuelle qui atteste sa limitation et sa dépendance à l'égard de la raison divine, mais de plus contredit l'histoire, qui nous démontre qu'elle n'est ni nécessairement ou immédiatement unie avec la vérité. La parole révélée doit être pour nous ce que sont pour les arithméticiens et les algébristes, les preuves ou contre-épreuves de leurs opérations, preuves qui, sans faire partie du calcul lui-même, confirment simplement la vérité du résultat.

» De là nous pouvons inférer combien ce serait à tort qu'on qualifierait *du nom de secte* la philosophie qui suit cette méthode. Ce qui caractérise une secte, c'est le particularisme, et la contradiction qui se remarque entre les doctrines qu'on y professe et celles qui sont communément admises comme vraies. Or, le christianisme est théoriquement universel : 1° au point de vue *spéculatif*, puisqu'il contient toutes les vérités théologiques, cosmologiques, anthropologiques et téléologiques ; 2° au point de vue *pratique*, puisqu'il est la loi des individus et des sociétés ; 3° au double point de vue *ethnographique* et *chronologique*, puisqu'il embrasse tous les peuples et tous les temps. Hors de lui, la vérité ne se trouve que mutilée, dispersée, réduite à des fragments, comme ces débris d'organisation primitive, que les géologues trouvent épars sur la surface du globe terrestre. Pour les recomposer, il est besoin d'un

type, d'une règle non imaginaire et abstraite, mais positive et réellement existante, qui puisse nous guider dans un si grand travail. Or, où la trouver ailleurs que dans le christianisme? Lui seul complète l'histoire idéale de l'humanité, dirige les nations dans la sagesse civile et soutient l'édifice de la civilisation moderne [1]. »

Conclusions de M. Bonnetty.

Nous sommes assurés que les lecteurs studieux des *Annales* sont bien aises de connaître l'*ontologisme* et le *traditionalisme*, selon M. l'abbé Passaglia. Nous avons essayé de montrer au célèbre professeur quels sont les desiderata de son exposition. En parlant de la forme de l'esprit humain, il a oublié de parler de sa première éducation et de ce moment, où la raison n'est pas *encore formée*, mais se forme par le moyen de l'enseignement.

Cet article et celui du cahier précédent, exposant la doctrine des professeurs de l'*Université de Louvain*, contiennent tout ce qu'il y a de nouveau et d'important dans les questions philosophiques actuelles. Nous compléterons cette étude dans le cahier suivant, en donnant quelques détails sur la doctrine de M. l'abbé de Rosmini, et la décision de la Sacrée Congrégation de l'Index, qui l'a déclarée soutenable.

A. Bonnetty.

[1] Extrait de l'*Araldo cattolico*, du 14 septembre 1859, p. 296 et suiv.; trad. de M. l'abbé Peltier.

Religions primitives.

DE L'ORIGINE ET DES SOURCES DE L'IDOLATRIE.

Id verum quod prius (TERTULL.).

5e ARTICLE [1].

5e source de l'idolâtrie : l'apothéose par affection ou par crainte.

Evhémère, philosophe épicurien, du 4e siècle avant J.-C., naquit à Messène, selon l'opinion la plus probable [2]. Désirant remonter aux sources des religions altérées et pleines de fables ridiculles qui régnaient à cette époque, et pour cela ayant besoin de voyager beaucoup, il profita de l'amitié de Cassandre, roi de Macédoine, remplit pour ce prince des missions royales et fit de grands voyages qui lui permirent de beaucoup observer, interroger, étudier, et c'est au retour de ces pérégrinations diverses qu'il publia un livre intitulé : Ἱερα ἀναγραφη, l'*Histoire Sacrée*, ou, comme nous dirions aujourd'hui : *Histoire de la Religion* ou plutôt *des Religions*. Ce livre eut un prodigieux retentissement. Comme la doctrine qu'il renfermait sapait par la base la plupart des fausses religions d'alors, on accusa *Evhémère* d'athéisme, on s'efforça d'empêcher la diffusion de cet écrit, et on y réussit assez bien ; car nous n'en avons plus aujourd'hui que des *fragments* en petit nombre, sauvés du texte grec lui-même ou de la traduction latine qu'en avait faite *Ennius*. Toutefois on sait très-bien en quoi consiste le système de ce philosophe, et l'*Evhémérisme* a eu dès lors et pendant bien des siècles de chauds partisans, notamment chez plusieurs des Pères de l'Eglise. Voici, d'après *Diodore* cité dans *Eusèbe* [3], l'histoire vraie ou fictive, sur laquelle Evhémère a édifié son système d'interprétation des religions de son temps.

[1] Voir le 4e art. cahier de mars, ci-dessus, p. 197.

[2] Voir à ce sujet la *dissertation* de l'abbé Sévin dans les *Mém. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VIII, édit. in-4e, et t. XI, édit. in-12.

[3] *Préparation évangélique*, livre II, ch. 2, t. I, p. 62 et 63, trad. de M. Séguier de Saint-Brisson. — *Patr. grecque*, t. XXI, p. 118.

« Il dit que s'étant aventuré fort loin dans l'Océan méridio-
» nal, il perdit de vue les côtes de l'Arabie-Heureuse, et après
» une navigation de plusieurs jours, il fut porté par des cou-
» rants à des îles pélagiennes, ou de la haute mer, dont la
» plus considérable avait le nom de *Panchée*, et ses habitants,
» les *Panchéens*, lui parurent se distinguer par une piété émi-
» nente, tant par la magnificence des sacrifices qui caractéri-
» sent leur culte, que par la richesse de leurs offrandes, en or
» et en argent. Toute cette île n'est qu'un sanctuaire; on y
» admire une foule de choses remarquables par leur ancien-
» neté et la perfection de l'art qui les a produites.... Il existe
» dans cette île, sur le sommet d'une montagne très-élevée,
» un temple de *Jupiter Triphyléen*, construit par lui-même, à
» l'époque où, étant encore parmi les hommes, il régnait sur
» tout l'univers. Dans ce temple est une stèle d'or, sur laquelle
» on lit, en lettres *panchéennes* et en abrégé, tous les actes d'*U-*
» *ranus*, de *Cronus* et de *Jupiter*.

» *Uranus* fut le premier roi. Ce fut un homme clément
» et généreux, qui avait la connaissance du mouvement des
» astres. Ce fut lui qui institua les premiers sacrifices en fa-
» veur des dieux célestes, et il dut à cette cause sa dénomina-
» tion d'*Uranus* (ciel). Il eut de sa femme *Vesta* pour fils : *Pan*
» et *Cronus;* pour filles : *Rhéa* et *Cérès*. Cronus régna après
» Uranus; il épousa Rhéa, fut père de *Jupiter*, de *Junon* et de
» *Neptune*. Ensuite Jupiter ayant hérité du trône de Cronus,
» il épousa *Junon*, *Cérès* et *Thémis*. De la première il eut pour
» enfants les *Curètes*, *Proserpine* de la seconde et *Minerve* de
» la troisième. Etant venu à Babylone, il reçut l'hospitalité de
» *Bélus*, et après cela étant arrivé dans l'île de Panchée, située
» près de l'Océan, il y érigea l'autel de son propre aïeul Ura-
» nus; d'où, en traversant la Syrie, il se rendit près de *Casius*,
» qui était alors souverain, et dont le mont Casius a pris le
» nom. Il fut amené par la guerre en Cilicie, dont il vainquit
» le monarque *Cilix*; il visita beaucoup d'autres nations, se
» fit honorer par toutes et proclamer dieu. »

L'abbé *Sévin* [1] ne voit dans ce récit qu'une fiction; *Fourmont* l'aîné, dans une dissertation spéciale sur l'ἱερα ἀναγραφη d'Evhé-

[1] *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, t. VIII, p. 107.

mère[1], y voit une réalité. Il retrouve, dans l'île *Panchée*, l'île de *Panck* du *Yam-Souph* ou de la Mer Rouge, appelée aussi *Phanik*, près de Médine, lieu couvert de palmiers, sorte d'oasis délicieuse et conforme aux descriptions du philosophe voyageur. C'est le Φοινίκων, le *Palmaris* des géographes. La capitale Πανάρα est l'ancienne Πάραν ou Φάραν, plusieurs fois citée dans l'Écriture et les auteurs anciens. Le Ζεὺς Τριφυλαῖος est expliqué par les trois peuples ou tribus qui habitaient ces parages; enfin les lettres panchéennes, παγχαίοις γράμμασι, seraient des caractères éthiopiens.

Peut-être la vérité se trouve-t-elle entre ces deux opinions extrêmes. Evhémère aura voyagé en divers pays, surtout en Egypte; il aura vu des stèles, des colonnes, des inscriptions en caractères désignés ailleurs par des mots qui indiquent les caractères égyptiens : γράμματ' ἔχουσα τὰ παρ' Αἰγυπτίοις ἱερὰ καλούμενα[2]. Des explications incomplètes, où l'histoire se mêlait à l'allégorie, lui auront été données par les prêtres de ces pays, toujours jaloux de conserver leur science secrète, comme nous le verrons bientôt, et d'ailleurs n'étant plus fort instruits à cette époque voisine de notre ère. Ces explications, considérées au point de vue exclusif où sans doute déjà *Evhémère* s'était placé, le confirmèrent dans sa manière de voir, et bientôt, appuyant sur une relation fidèle en grande partie, mais embellie pour faire plus d'effet, le système qu'il voulait faire prévaloir et que sans doute il croyait vrai, il publia cet écrit à la fois historique et d'imagination, dans lequel il exposa le système d'apothéose ou de divinisation qui depuis a porté son nom[3].

Ce système a été embrassé avec une prédilection marquée par plusieurs Pères de l'Eglise, surtout au 3e siècle et au 4e; c'était du reste le terrain sur lequel on se plaçait volontiers à

[1] *Ibid.*, t. XV, p. 265.

[2] *Ibid.*, t. VIII, p. 109.

[3] On peut consulter sur Evhémère : S. Augustin, *ad Maxim.*, epist. 44; *De civitat. Dei*, l. VI et VII; — *Strabon*, l. I, c. 3; l. II, c. 3, etc.; — *Athénée*; — *Lydus* de Hase; — l'abbé *Sévin*, *Fourmont* et *Foucher*, dans les *Mém. de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, t. VIII, XVI et XXXV. — Des *fragments* d'Evhémère ont été recueillis à la suite d'*Ennius* par Columna, en 1591, et par Hessénius en 1707, et tout récemment en 1843, par M. Egger dans *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*, in-8, p. 151-154; tous fragments tirés de Lactance.

cette époque où l'on avait à combattre les conséquences extrêmes de l'idolâtrie. Nous voyons les Pères antérieurs, tels que S. *Justin*, *Tatien*, S. *Théophile* d'Antioche, *Clément* d'Alexandrie, et bien d'autres encore, donner de l'origine des idoles une explication toute différente.

C'est qu'en effet cette cause qui fait l'objet actuel de notre étude s'est produite assez tard dans l'histoire du monde et n'a eu qu'une action assez restreinte. Jamais on ne la voit désignée dans *Moïse* ni dans les anciens écrivains inspirés. *Isaïe* n'en parle pas dans sa description pourtant si développée. *Jérémie* garde le même silence quand il écrit aux Juifs captifs à Babylone, pour les détourner d'adorer les dieux des Chaldéens. On ne trouve pas non plus de vestiges de ce genre d'idolâtrie dans *Daniel*. Quant à *David*, il déclare en général que les dieux des Nations sont des riens, des êtres nuls, ou bien des démons, mais jamais il ne fait allusion aux apothéoses ni aux héros.

C'est surtout chez les Grecs et les Romains que l'apothéose semble avoir pris naissance, pour se propager ensuite, mais assez faiblement, chez les nations de l'Orient. Quoi qu'il en soit de cette naissance tardive, il n'en est pas moins certain que cette cause fut réelle, et c'est en des termes fort développés que l'écrivain sacré nous en parle au *livre de la Sagesse* :

« Un père gémissant dans une douleur profonde fit l'image » de son fils ravi soudainement, et il commença à adorer » comme dieu celui qui comme homme était mort un peu » auparavant, et il établit pour lui parmi ses serviteurs un » culte et des sacrifices.

» Dans la suite des temps cette coutume impie prévalut, » l'erreur fut observée comme une loi, et les idoles furent ado- » rées par le commandement des princes.

» Et les peuples qui étaient éloignés de leurs rois, ne pouvant » les honorer publiquement, apportèrent leurs images et les » exposèrent en public, pour honorer par leur culte, comme » présent, celui qui vivait loin d'eux.

» Le travail admirable des sculpteurs augmenta encore beau- » coup l'adoration de la multitude.

» Chacun d'eux, voulant plaire à celui qui l'employait, » épuisa tout son art pour former une plus parfaite image.

» Et la multitude, séduite par la beauté de l'ouvrage, appela » dieu celui qu'un peu auparavant elle avait honoré comme » un homme.

» Et telle fut l'illusion de la vie humaine, parce que les » hommes, pour satisfaire à leur amour ou à leur flatterie pour » les rois, donnèrent aux pierres et au bois le Nom incommu- » nicable [1]. »

On le voit, *Evhémère* n'a fait qu'étendre et généraliser, en lui donnant un caractère beaucoup trop absolu, un fait historiquement certain, mais d'une importance fort secondaire. C'est en ce sens qu'il s'est évidemment trompé et qu'il est devenu le chef, trop suivi, d'une école qui compte jusqu'à nos jours de nombreux adeptes. Il est bien clair pourtant qu'il y a là préoccupation, observation incomplète des faits, esprit systématique, toutes qualités négatives éminemment propres à conduire à l'erreur.

Cette source d'idolâtrie a donc été peu féconde et elle n'a agi que fort tard; voyons maintenant une autre source beaucoup plus mystérieuse, et dont nous constatons l'existence dès une antiquité fort reculée.

6e Source de l'idolâtrie : l'action directe du démon et les opérations magiques.

Les Pères de l'Eglise ont en général beaucoup insisté sur cette source d'idolâtrie. Ils nous montrent sans cesse le démon agissant dans les idoles, les bois prétendus sacrés, les fontaines, les arbres mystérieux; ils sont en cela d'accord avec ce que nous apprend l'expérience des missionnaires qui vivent encore aujourd'hui au milieu des nations païennes de l'Asie et de l'Afrique. Le pouvoir du démon sur la nature a toujours été très-grand depuis la chute originelle, surtout dans les pays où ne règne pas la vérité; c'est sur ce principe que reposent les exorcismes et les bénédictions de notre liturgie. Il n'y a rien d'étonnant à voir les esprits de ténèbres trôner en quelque sorte et se faire adorer à la place de Dieu dans des objets naturels qu'ils avaient choisis pour une sorte de résidence spéciale, alors surtout que Dieu était si peu connu et si mal adoré,

[1] *Livre de la Sagesse*, XIV, 15-22, traduction de Genoude.

c'est-à-dire avant l'époque de la venue de Dieu parmi les hommes.

Un document très-ancien, déjà mentionné par S. *Augustin* dans sa *Cité de Dieu* [1] et reproduit par le théologien *Suarez* dans le second livre de son traité *de Superstitione* [2], vient nous dire d'une manière bien frappante combien l'intervention du démon dans le culte idolâtre était une réalité. C'est un passage d'un *des livres sacrés des Égyptiens*, très-probablement une interpolation de beaucoup postérieure à la première rédaction de ces livres, qui renferment d'ailleurs tant de vérités. Voici ces paroles si expresses et si tristes, d'après la traduction latine que le philosophe *Apulée* en fit, au 2e siècle, sur le texte égyptien [3]. Nous nous efforcerons d'en rendre le sens le plus clairement possible, ce qui n'est pas toujours facile, à cause du mélange de vérité et d'erreur, de philosophie et de crédulité puérile que l'on remarque dans ces livres évidemment interpolés et remaniés cent fois. *Hermès* ou *Toth*, c'est-à-dire la vérité même, la parole par excellence, s'adresse au mortel *Asclépius* et lui enseigne la science, hélas! et quelle science!

« Puisque, lui dit-il, nous discourons en ce moment sur la » parenté et les rapports intimes qui unissent les hommes et » les Dieux, apprends, ô *Asclépius*, quel est le pouvoir, quelle » la force de l'homme. De même que le Seigneur et le Père, ou » le Dieu suprême, est l'auteur ou le créateur des dieux cé- » lestes, de même l'Homme fait les Dieux qui sont dans les » temples et qui sont contents de leur commerce avec les » hommes. Et non-seulement ils sont illuminés, mais ils sont » eux-mêmes foyers de lumière,... et l'Homme va même jus- » qu'à donner à ces dieux leur force (*nec solum ad eum proficit, » verum etiam confirmat deos*). Tu es étonné, *Asclépius*; est-ce » que, semblable à plusieurs autres, tu aurais de la défiance? »

Et le malheureux disciple, malgré l'énormité de la doctrine, se hâte de l'admettre sur la parole du maître :

« Je suis confondu, dit-il, ô trois fois très-grand, mais volon-

[1] Livre VIII, ch. 23, t. VII, p. 247, éd. Migne.

[2] Ch. IV, 8.

[3] Voir le traité intitulé : *Asclepius*, ou Hermes *Trismegistus*, dans les *Œuvres* d'Apulée, t. II, p. 295. Lyon, 1614.

» tiers je me rends à tes paroles et j'estime bien heureux » l'Homme d'avoir atteint un si haut degré de bonheur.» — *Toth Trismégiste* : « Et ce n'est pas là une merveille imméritée, » puisque l'Homme est en effet le plus grand des Dieux. Le » genre humain vient manifestement de ce qu'il y a de pur et » de plus parfait dans la nature ; l'Homme marche à la tête de » toute chose et trace la voie. Quant aux Dieux que l'humanité » forme, ils sont formés de la double nature : de la nature » divine, qui est la première et de beaucoup la plus divine, et » de celle qui est parmi les hommes, c'est-à-dire de la ma- » tière dont l'humanité fut faite. On ne fait pas seulement leur » tête, mais bien leur corps entier avec tous les membres. » Ainsi l'Humanité, se souvenant de sa nature et de son ori- » gine, persévère dans cette imitation de la Divinité, et de » même que le Père et le Seigneur a fait des Dieux éternels » qui lui sont semblables, de même l'Humanité a figuré et fa- » çonné des Dieux à sa propre ressemblance.... »

Ici l'élève comprend enfin de quoi il s'agit, et le maître lui révèle crûment toute la doctrine :

« *Asclépius* : Tu veux parler des Statues, ô Trismégiste? » — *Trismégiste*: « Oui, des Statues, Asclépius, et vois comme tu es » encore entaché de défiance. Ce ne sont pas seulement des » statues, mais bien des Statues animées, pleines de sens et » d'esprit, faisant de très-grands et nombreux prodiges. Ce » sont des Statues qui prédisent l'avenir, qui prophétisent par » les songes et par plusieurs autres moyens, qui donnent aux » hommes des maladies ou les guérissent, qui leur apportent » les choses tristes ou agréables..... »

Peut-on exprimer d'une manière plus formelle et plus crue ce qu'il y avait de diabolique dans l'idolâtrie, et les Pères de l'Eglise avaient-ils tort d'y voir ce que les païens eux-mêmes y voyaient?

Dans un autre endroit du même livre, au chapitre 13e, nous trouvons cette doctrine diabolique enseignée d'une manière plus expresse encore. On s'y félicite, comme d'une chose heureuse, d'une découverte incomparable, de ce qui aurait dû être le sujet de la honte la mieux sentie.

On commence par admirer l'homme et son pouvoir, on sent

que c'est le démon qui inspire ce passage, puis on ajoute : « Mais ce qui au-dessus de toutes les choses admirables ra- » vit encore l'admiration, c'est que l'Homme a pu découvrir » (*invenire*) la nature divine (*homo divinam potuit invenire* » *naturam*), et la faire (*eamque efficere*) ! En effet, nos ancêtres » étaient d'abord dans une grande erreur sur la nature et la » raison d'être des Dieux, ainsi que sur le culte et la reli- » gion....., mais *ils trouvèrent* ensuite l'art de faire des dieux » (*invenerunt artem quâ deos efficerent*). Ils ajoutèrent à cette » découverte une force convenable tirée de la nature du » monde, et comme ils ne pouvaient pas faire d'âmes pour les » unir à ce premier mélange, ils *évoquèrent des âmes de dé-* » *mons ou d'anges* et les fixèrent dans les images saintes et les » mystères (ou mélanges) divins, et c'est par ces âmes seule- » ment que les idoles ont le pouvoir de faire du bien et du » mal.... »

Voilà bien les rapports directs avec le Démon accusés de la manière la plus expresse ; il serait difficile d'être plus clair.

« Vous serez comme des Dieux [1], » avait dit l'esprit mauvais dans son colloque avec la première femme ; ailleurs il s'écrie :

« Je monterai au ciel, — j'élèverai mon trône au-dessus des étoiles du Ciel ;
Je m'assiérai sur la montagne élevée, — aux extrêmes limites de l'Aquilon ;
Je monterai au delà des hauteurs des nuages, — je serai l'égal du Très-Haut [2]. »

Être l'égal du Très-Haut, se faire adorer à la place de Dieu, telle est l'idée fixe de l'Ange rebelle, depuis l'instant fatal où il s'est détourné de la vérité, et pour arriver à ce but tous les moyens lui sont bons, même ceux qui momentanément semblent l'humilier et le soumettre à l'homme. Dans le choix même de ces moyens, il se montre tel que nous le font connaître nos saints Livres : dissimulé, rusé, fourbe et cauteleux comme le serpent qui est devenu son symbole le plus expressif. « Le dragon s'est révolté, dit l'*Y-King*, il a lieu de s'en » repentir. L'orgueil l'a aveuglé ; il a voulu monter dans le » ciel, et il a été précipité dans les abîmes [3]. » C'est presque la

[1] *Gen.*, III.

[2] *Isaïe*, ch. 14, trad. d'après les textes hébreu, syriaque et arabe comparés.

[3] Cité par M. de Rougemont, *le Peuple primitif*, t. I, p. 308, — et dans l'*Y-king*, symbole 1er, au n° 6, t. I, p 184, trad. lat.

suite du texte d'Isaïe dont nous venons de citer une partie :

« Certes, c'est dans l'abîme que tu descendras, — au fond de la fosse ;
Tes spectateurs te regarderont, — te contempleront, se consulteront sur toi :
Est-ce là celui qui faisait frémir la terre, — qui culbutait les royaumes,
Qui réduisait le monde en désert, — qui ravageait les villes et n'ouvrait pas à ses captifs ! »

Quelle captivité, en effet, que celle sous laquelle gémissaient ces pauvres idôlatres, ainsi privés de la vérité et plongés dans ces monstrueuses erreurs! Quel état que celui du monde ancien, tel que le père du mensonge, le singe de la divinité l'avait fait! Oui, l'esprit mauvais était au fond de beaucoup de ces rites du paganisme, cela n'est que trop certain, et à mesure que le christianisme gagnait du terrain, l'empire de Satan diminuait, les oracles se taisaient en présence des martyrs. Il y avait quelque chose, ou plutôt *quelqu'un* dans ces temples, dans ces emblèmes, dans ces lieux prétendus sacrés et souvent voués aux vices les plus infâmes; c'est ce personnage mystérieux, ce sont ces puissances de l'air, comme les appelle S. Paul, que Jésus et ses Apôtres, dans tous les siècles, sont venus combattre et chasser du milieu des hommes, en attendant que cette victoire soit définitive, et que le pouvoir laissé au mal pour un temps, soit enchaîné et détruit après un dernier jugement. Tel est l'enseignement formel de l'Eglise, et assurément on est dans le vrai lorsqu'on affirme que l'Esprit mauvais fut pour beaucoup dans l'origine de l'idolâtrie.

Les pratiques de la nécromancie, de la divination, de l'évocation des esprits infernaux, de la magie, furent certainement fort usitées chez les peuples idolâtres, et aujourd'hui encore, elles sont en grande faveur chez les païens. Les témoignages abondent sur ce point, et ce serait chose inutile, tant elle est peu contestée, que de les rassembler ici. Or, ces pratiques supposent précisément ce genre d'intervention dont nous nous occupons en ce moment, et elles prouvent jusqu'à l'évidence la part que, dans l'esprit même des idolâtres, le Démon a toujours prise à l'idolâtrie. Aussi, est-ce avec un profond accent de justesse et de vérité que nous entendons le Psalmiste s'écrier :

« Tous les dieux des nations sont des démons, — quant au Seigneur, c'est lui qui a fait les cieux ! [1] »

[1] *Psaume* XIV, 5.

Admirable protestation en faveur de la doctrine divine contre le perfide enseignement d'une sagesse toute imprégnée d'influence diabolique.

Ces influences diaboliques se font voir d'une manière bien claire dans cette sorte de moquerie vraiment infernale par laquelle l'Esprit de ténèbres fit croire aux hommes qu'ils avaient le pouvoir *de faire des dieux*. Déjà S. Augustin en avait fait la remarque, et Suarez le dit également dans l'endroit que nous avons cité plus haut : « Cette opinion, dit-il, avait été introduite par un certain art d'unir les esprits invisibles aux images visibles et aux statues ; en sorte que ces statues étaient comme des corps animés, dédiés et soumis à ces esprits, » et c'est là, continue-t-il, ce que *Trismégiste* appelle *faire des dieux*, et ce qu'il regarde comme un grand et admirable pouvoir ! « Ce n'était pas un pouvoir considérable, mais bien une admirable tromperie des démons, qui se mêlaient aux statues, se servaient d'elles pour parler et donner des réponses et les faisaient ainsi paraître animées [1]. »

Il y avait même tout un art, toute une série d'actes et de cérémonies mystérieuses pour la consécration des statues ou des réceptacles des esprits mauvais. « Quand naît le Dieu, dit *Minutius Félix* [2] ? Voyez, on le coule, on le travaille, on le cisèle, il n'est pas encore dieu. Voyez, on le soude, on en monte les pièces, on l'érige, et il n'est pas encore dieu. Voyez, il est paré, consacré, adoré : enfin il est Dieu, si un homme le veut et l'a voué à sa destination. » La consécration d'une image était regardée comme l'acte par lequel on faisait entrer la divinité dans la statue, on lui assignait un domicile déterminé : *quæ deum inducit* [3]. Cette consécration était une sorte de sacrement diabolique, et l'un des actes principaux de ce culte faux et blasphématoire à l'aide duquel le démon, on l'a dit souvent, singeait les actes du vrai Dieu. Il y a dans tout cela des mystères d'abomination qui font frémir et sur les-

[1] Non erat tamen magna potestas, sed mirabilis fraus dæmonum, qui se statuis immiscebant, et per ea ita loquebantur et responsa dabant, ut vivere existimarentur. » Suarez, *loc. cit.*, t. XIII, p. 485 de l'édit. Vivès.

[2] *Octavius*, c. XXIII, dans *Patr. lat.*, t. III, p. 312.

[3] Quintil., *Declam.*, 322, cité par Dollinger, *Paganisme et Judaïsme*, tome I, p. 33.

quels nous nous hâtons de tirer un voile, afin d'en venir à l'examen de la dernière des sources de l'idolâtrie et à la conclusion de notre travail.

7e source de l'idolâtrie : la méthode d'enseignement des choses de la religion.

On se tromperait étrangement si l'on se figurait l'enseignement religieux des anciens semblable, même de loin, à la simplicité, à la clarté, à la diffusion et à la popularité de l'enseignement religieux des temps où nous vivons. C'est avec une grande justesse assurément que l'un des hommes les plus versés dans ces matières difficiles et dont le nom fait autorité [1], disait tout dernièrement : « Une exposition claire et didactique » des dogmes religieux eût été quelque chose d'incompatible » avec l'esprit du sacerdoce égyptien et, nous pouvons ajouter, » avec l'esprit de tous les corps sacerdotaux des peuples anti- » ques. On ne soulevait devant l'initié que les premiers voiles » des mystères; guidé par ces révélations imparfaites, il devait » conquérir la sagesse à l'aide de ses propres efforts et dans la » mesure que comportait la perspicacité de son esprit. » Allégories, symboles, figures, tels étaient les moyens à l'aide desquels les dépositaires de la science la communiquaient le plus ordinairement à leurs disciples; c'était toujours recouvertes de voiles souvent fort difficiles à percer, que s'offraient aux adeptes les notions des sciences même naturelles et physiques; le mystère était partout, il entourait toute chose, c'était le règne des ombres et des demi-clartés. Nous avons peine aujourd'hui à nous faire une idée bien nette de cet état singulier d'hommes qui ne regardent jamais la vérité en face, accoutumés que nous sommes depuis 18 siècles à avoir sur toutes choses les notions les plus précises. Nous avons peine à comprendre ces méthodes anciennes d'enseignement, nous qui jouissons de méthodes si franches, si droites, si simples, et qui acquérons aujourd'hui la science avec la plus grande facilité. Et pourtant ces méthodes singulières existèrent, et elles existè-

[1] M. le vicomte de Rougé, *Etudes sur le rituel funéraire des anciens Egyptiens*, n° de juin 1860 de la *Revue archéologique*, p. 354.

rent longtemps; les faits sont là qui le prouvent, et ces faits sont incontestables.

Que voyons-nous par exemple dans l'école si vantée de *Pythagore*? Que s'y passe-t-il? Le maître va-t-il poser en principe et proclamer bien haut, d'abord l'unité de Dieu? Il s'en gardera bien. Il commencera par discuter sur les propriétés et les rapports des Nombres : la monade, le binaire, le ternaire, le nombre 7, etc., tels seront les premiers objets d'une étude mixte, complexe, à la fois d'arithmétique, de métaphysique et de morale, et c'est même sous la forme d'un Nombre que l'on adressera des hommages et des invocations au Dieu suprême :

Κέκλυθι, ὦ διμ' ἀριθμὲ, πάτερ μακάρων, πάτερ ἀνδρῶν!

Écoute-moi, ô *Nombre* glorieux, père des bienheureux, père des hommes [1]!

On dira de ce Nombre, il est vrai, qu'il est le principe de toutes choses, le nombre premier, et même qu'il a les deux sexes; on insinuera par là qu'il ne s'agit pas d'un nombre proprement dit, qu'il faut percer toutes ces écorces pour arriver à saisir le vrai sens de ces mots; mais enfin on ne livre pas la vérité tout entière, et si la perspicacité des auditeurs n'est pas assez grande, ils s'arrêteront en chemin, à des distances plus ou moins éloignées du but, et on conçoit que plusieurs d'entre eux n'aillent pas bien loin et s'arrêtent, l'esprit de superstition aidant, aux limites mêmes de l'idolâtrie.

On enseignera ensuite les rapports et les propriétés des lignes et des figures géométriques, et l'on appliquera au Triangle et au Carré, aussi bien qu'aux autres formes de cette science, la méthode suivie tout à l'heure dans l'exposé de la science des Nombres. Ce sera un mélange et une confusion continuelle de notions de mathématiques, de métaphysique, de morale; ce seront des sujets de méditations profondes peut-être pour les plus intelligents et les initiés, et des pierres d'achoppement, des occasions de matérialisme ou d'idolâtrie pour les autres.

L'Astronomie ne sera pas enseignée d'une manière plus claire; à chaque instant les symboles viendront s'y heurter

[1] Apud Simplicium in *Aristotelis auscultat. physic.*, l. III, p. 104, cité par Jablonski, *Prolegom.*, p. CXX, de son *Pantheon Ægypt.*

contre la réalité et la justesse des longues et sérieuses observations. La Musique elle-même subira cette loi, et ses degrés mélodiques ne pourront être enseignés, sans qu'en même temps on ne parle de l'harmonie des sphères et qu'on ne rappelle, à un autre point de vue, la science des Nombres. Sans doute il y a quelque chose de grand et d'harmonieux dans cette méthode synthétique; sans doute, bien comprise et bien dirigée, elle pouvait produire d'excellents résultats, mais les motifs qui faisaient agir les maîtres n'étaient pas toujours bien nobles, et leur zèle pour la diffusion de la vérité ne les poussait guère à être ses martyrs. Ils agissaient ainsi, en partie par prudence, cela est vrai, pour ne pas faire mépriser la vérité trop facilement connue, et en partie par adresse et pour exciter l'émulation et le travail; mais il est vrai de dire aussi qu'ils étaient mus par la crainte et la faiblesse; ils redoutaient pardessus tout d'avoir à subir des persécutions s'ils enseignaient trop clairement des vérités un peu dures dans la pratique, et s'ils se montraient des censeurs sévères ou seulement justes des vices dominants.

Aussi avaient-ils, pour l'enseignement des vérités Morales, tout un système d'allégories fort commode pour voiler la vérité et ne la donner que d'une manière peu dangereuse pour eux-mêmes. Eux aussi, on peut le dire, capitulaient avec leur conscience : ils n'étaient pas assez impies pour taire toute vérité; ils n'étaient pas non plus assez courageux pour la faire connaître entièrement; c'étaient les maîtres et les pasteurs des peuples qui laissaient les peuples s'égarer loin des sources de la vie et s'abreuver à des eaux malsaines et corrompues. Ainsi cette méthode timide, pleine de précautions et de prudence tout humaines, conduisait-elle à l'amoindrissement des vérités traditionnelles d'abord, et de là, par le désordre des mœurs et l'obscurcissement graduel de l'intelligence, à l'adoption des plus grossières erreurs.

Quelles leçons de morale en effet pouvait-on tirer pour la pratique ordinaire de la vie de maximes allégoriques comme celles que nous fait connaître *Clément d'Alexandrie* au 5e livre de ses *Stromates?* — « *Ne saute point par dessus la balance,* » » c'est-à-dire : aie soin de ne pas transgresser la loi de l'équité

» qui doit régner dans tous les partages, et sois fidèle aux » réclamations de la justice : glose excellente, mais qu'on n'é- » tait pas tenu de savoir ni surtout de pratiquer; — « *N'ayez* » *point d'hirondelle dans votre maison*, » c'est-à-dire : n'ac- » cueillez pas sous votre toit le bavard, dont la langue tou- » jours murmurante n'a pas de frein, et qui est incapable de » garder le secret qui lui a été confié ; — « *Après avoir enlevé* » *du feu la marmite, n'en laissez pas l'empreinte sur la cendre,* » *effacez-la ; — Une fois sorti du lit, retournez les couvertures ;* » — *Ne navigue point sur terre ; — Ne mangez pas votre cœur,* » etc., etc. » Assurément ces maximes sont belles et vraies quand elles sont expliquées et comprises, mais elles sont assez inutiles dans la pratique, elles sont loin, très-loin de ce code si simple et si net, formulé en dix articles bien précis et fort clairs, au nom du Dieu créateur, par le législateur des Juifs, lorsqu'il eut reçu la mission de proclamer et de conserver parmi les hommes oublieux ce dépôt de vérités que les hommes avaient si mal gardé.

Sans doute ce ne fut là qu'une cause indirecte d'erreur, mais ce fut une cause qui agit lentement et d'une manière profonde, une cause qui laissa s'altérer et se tarir les sources mêmes auxquelles les peuples auraient dû toujours s'abreuver. A ce point de vue cette cause est une des plus efficaces et des plus agissantes dans le sens du mal. Nous ne devions donc pas la passer sous silence dans cet examen que nous venons de faire de toutes les causes qui ont amené ce grand mal que l'on a appelé l'Idolâtrie, ce mal si grand que l'intelligence éclairée des lumières de la révélation n'en comprendrait pas la possibilité, si on ne lui en démontrait l'existence.

Conclusion de ce travail.

« Ainsi, d'après l'ordre même, il est démontré que ce qui a » été *livré premièrement* est divin et *vrai*, et que ce qui a été » *introduit postérieurement*, est étranger et faux [1], » avait dit Tertullien dans son langage plein d'énergie, et nous avons

[1] « Ità ex ipso ordine manifestatur *id* esse dominicum et *verum quod* sit *prius* traditum, *id* autem extraneum et *falsum quod sit posterius* immissum. » *De præscriptione*, c. XXXI, t. II, p. 24. Edit. Migne.

pris les mots les plus forts de ce texte pour épigraphe de notre travail. Or, voici que la science moderne vient confirmer cette assertion et proclamer, elle aussi, que la vérité est ancienne et que c'est l'erreur qui est entachée de nouveauté. C'est au commencement des belles études que publie en ce moment même M. de *Rougé* sur le rituel funéraire des anciens Egyptiens que le savant égyptologue formule ainsi ses conclusions, toutes semblables à celles du vigoureux apologiste du 3e siècle de notre ère :

« Il ne serait donc pas conforme aux règles d'une saine cri-» tique d'envisager le fond des doctrines qui ressortiront de ces » études comme un produit successif des âges, ou comme un » fruit dont l'honneur appartiendrait aux efforts de l'esprit » philosophique répandu parmi les prêtres et les lettrés de la » cour des Pharaons ; c'est *un fond traditionnel*, consacré par » des symboles dont l'adoption paraît remonter au premier » berceau du peuple égyptien. Les prêtres le reconnaissaient » eux-mêmes, *ils n'avaient rien inventé ;* cette science dans » les choses divines, qui a excité l'admiration des plus grands » esprits de la Grèce, *n'était chez eux que de la tradition*, et la » supériorité que s'attribuaient les maîtres de *Thalès*, de *Py-*» *thagore* et de *Platon*, c'était d'avoir conservé fidèlement les » leçons de l'antiquité [1]. »

Si l'on suit avec attention tout le développement de ces savantes études, si l'on compare surtout le texte primitif de ce livre avec les gloses qui accompagnent chacune des coupures de ce texte, à la manière et dans le système d'après lequel les anciens Chinois ont travaillé sur leur plus ancien livre l'*Y-king* ; on saisit assez facilement le passage de la doctrine pure à la doctrine altérée et l'on prend, pour ainsi parler, sur le fait, la main coupable des prêtres infidèles à leur mission. La doctrine pure vous montre un Dieu suprême, existant par lui-même, heureux en lui-même, tout-puissant, éternel ; elle vous parle même de génération mystérieuse et éternelle en Dieu, et elle vous donne une esquisse assez nette du mystère de la Trinité. La doctrine de seconde main altère ces notions et les fait dégénérer en une sorte de sabéisme assez vague d'abord,

[1] *Revue archéologique* de février 1860, p. 73.

auquel se mêle l'idée de dieux compagnons et fils du Dieu suprême, altération déjà profonde et capitale, source de toutes les erreurs qui vont suivre. La doctrine pure vous enseigne la création du monde et de tous les êtres vivants par le Dieu suprême et unique, l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses après la mort. La doctrine de seconde main n'a plus l'idée nette d'une création proprement dite; la fausse idée de l'émanation s'y fait jour, et mille broderies mythologiques viennent rapetisser et affaiblir les salutaires enseignements relatifs à la vie future. C'est là une étude importante et curieuse au plus haut degré, et il est bien consolant pour le cœur du chrétien de contempler cet accord entre la science exacte et approfondie que procure l'étude attentive des monuments et les enseignements formels de toute la tradition. Et pourtant, ainsi que le fait remarquer le même auteur, « il » est impossible d'attribuer l'adoption de ces doctrines à l'in» fluence du séjour des Hébreux dans la Basse-Egypte, l'anti» quité des principales parties du *Rituel* est *bien supérieure à* » *cette époque*. Nous possédons même aujourd'hui des exem» plaires beaucoup plus anciens que le règne de Ramsès II, le » contemporain de Moïse. » Donc c'est la vérité qui fut d'abord le patrimoine et l'héritage du genre humain; donc l'état d'ignorance n'a pas été la première condition de l'homme ici-bas; donc le polythéisme est un produit informe, une dégénération, une déviation du monothéisme primitif, l'idolâtrie une monstruosité sortie des vices et de l'ignorance progressive des hommes infidèles à leur mission; donc la vérité a précédé l'erreur : *id verum quod priùs*.

L'abbé E. VAN DRIVAL.

Apologétique chrétienne.

DIVINITÉ DU CHRISTIANISME,

Par Lord **J.-B. SUMNER**, Archevêque de Cantorbéry,

Traduit de l'anglais, par **M. DE FRESNE**, *ancien Conseiller d'Etat* [1].

L'Eglise d'Angleterre, séparée encore du centre de l'unité, présente un spectacle bien digne de fixer l'attention. Pendant que quelques-uns de ses ministres, entraînés par le courant philosophique de l'incrédulité moderne, abandonnent les principes les plus essentiels du Christianisme, comme le dogme du baptême, la plupart de ses membres, ceux surtout qu'on appelle du nom de *Puséystes*, s'attachent de plus en plus à soutenir la réalité personnelle du Christ, sa divinité et la divinité de sa doctrine; et de plus, sur bien des points d'enseignement et de conduite, se rapprochent de cette Eglise de Rome que leurs ancêtres ont malheureusement abandonnée. C'est là un spectacle que tous les catholiques suivent avec un grand intérêt, et auquel ils applaudissent du fond de leur âme.

Voilà pourquoi ils accueillent avec empressement tout livre qui a cette tendance, et surtout ceux qui, composés par les personnes élevées dans la hiérarchie de l'Eglise anglicane, exercent par là même une plus grande influence.

Parmi ces livres, on peut nommer à bon droit, celui que lord Sumner, archevêque de Cantorbéry, a composé sous le titre de *Divinité du Christianisme*, et que M. de Fresne a eu l'heureuse idée de traduire en français. Nous nous proposions d'examiner à fond cet ouvrage, et d'en donner notre opinion, lorsque nous avons reçu communication de la *lettre* suivante, que S. E. le cardinal Morlot a adressée à l'auteur. Elle dit tout sur l'ouvrage, et nos lecteurs seront bien aises de la lire.

[1] Vol. in-12 de 239 pages; Paris, 1860, chez Giraud, 20, rue Saint-Sulpice. Prix, 3 fr. 50.

Lettre à M. de Fresne (de la main de S. Em.).

Paris le 15 avril 1860.

Monsieur,

En recevant de vous ces jours derniers l'ouvrage que vous venez de traduire et qui a pour titre *Divinité du christianisme*, par lord Sumner, archevêque (anglican) de Cantorbéry, j'étais disposé à le croire tout à fait digne d'intérêt, non-seulement parce qu'il avait fixé l'attention d'un esprit aussi religieux et aussi éclairé que le vôtre, mais parce que vous n'avez pas hésité à le faire passer vous-même dans notre langue, pour lui assurer parmi nous la plus grande publicité possible.

J'avoue cependant que je ne prévoyais pas toute la satisfaction que devait me causer la lecture de ce livre, devenu dans vos mains, grâce à quelques corrections approuvées par l'auteur, une œuvre propre à intéresser au plus haut degré nombre de lecteurs et à leur faire le plus grand bien.

Cette nouvelle démonstration évangélique, où je n'ai rien trouvé à reprendre quant à la doctrine, sera donc, j'en ai la confiance, très-favorablement accueillie. Les preuves sur lesquelles elle se fonde sont groupées avec art et enrichies d'observations neuves, de rapprochements heureux et de citations bien choisies. D'ailleurs, le nom de lord Sumner associé au vôtre ne peut manquer de piquer la curiosité et de contribuer ainsi au succès de votre pieuse entreprise.

Puissent l'intelligence élevée et le noble cœur qui ont si bien servi dans ce travail la cause de la vérité, recevoir d'en haut, en récompense, des lumières toujours plus abondantes; et après avoir prouvé la divinité de Jésus-Christ, ne pas rester en dehors du bercail de la sainte Eglise, fondée sur la pierre ferme et inébranlable.

C'est bien là, Monsieur, le vœu de votre cœur comme il est le mien. Espérons que Dieu daignera l'exaucer.

Veuillez agréer, Monsieur, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus dévoués.

† F. N., *cardinal archevêque de Paris.*

Mais après la lecture de cette lettre, nos lecteurs seront bien aises, sans doute, d'avoir un échantillon de l'ouvrage. Voilà pourquoi, selon la méthode des *Annales*, qui consiste moins à formuler un jugement, qu'à offrir à leurs lecteurs les preuves et les pièces sur lesquelles ils pourront se former eux-mêmes une opinion, nous allons citer ici le chapitre I^er^ du livre. Ce chapitre, tout historique, rentre dans le but tout traditionnel de notre revue.

Origine du christianisme.

« I. Il existe un livre qui prétend renfermer une révélation de Dieu. Cette révélation est la religion établie dans mon pays sous le nom de christianisme; les lois la consacrent et punissent ceux qui l'outragent; le trésor public entretient les mi-

nistres qui l'enseignent, l'expliquent et la défendent. Une foule de personnes de toute condition, sans prendre part aux allocations de l'Etat, travaillent avec les ministres à propager la foi à sa vérité et l'obéissance à ses préceptes.

» Le christianisme dit à l'homme que l'œil du Créateur est sur lui. Il lui montre la grandeur et l'importance de sa destinée dans l'intervention d'une personne divine appelée le Fils de Dieu. Il enseigne une morale pure. Il donne des règles de vie qu'il place sous des sanctions terribles. Tout cela est beaucoup sans doute, mais ne décide rien encore. C'est une présomption favorable au christianisme que nos ancêtres lui aient fait une part dans la loi du pays, qu'ils aient pourvu à son entretien et à ses moyens d'action, et que tant de personnes s'intéressent à ses triomphes. Une présomption plus favorable encore se trouve dans l'heureuse influence de ses doctrines sur la conduite et le bonheur des hommes. Mais d'autres religions présentent quelques-uns de ces caractères. Les anciens habitants de l'Europe avaient, avant le christianisme, une religion dont les prêtres, les sacrifices, les temples étaient entretenus par le public.

» Les Hindous et les Chinois ont une religion et un clergé dont le pouvoir sur le peuple n'est pas inférieur à celui des ministres de Jésus-Christ. En fait, il n'existe aucun pays civilisé qui n'ait sa religion, dont les sectateurs, quelle qu'elle soit, sont aussi fermes que les chrétiens pour la croire et la défendre.

» Assurément la morale de ces religions est fort différente de la morale de l'Évangile, et leur action sur l'esprit et le bonheur de leurs partisans fort différente aussi; mais comme l'état moral des nations, abstraction faite de leurs croyances, n'est pas partout le même, la morale plus pure et la supériorité générale de l'Evangile pourraient à la rigueur provenir de l'exercice d'une plus belle intelligence ou d'une combinaison de circonstances plus heureuses, et ne suffiraient pas pour me faire regarder le christianisme comme divin.

» L'Angleterre a une religion meilleure que n'en ont la Turquie et l'Hindoustan. Mais l'Angleterre est plus avancée dans les arts et les sciences; sa littérature est plus vaste; c'est

sous tous les rapports une nation plus éclairée; et il serait possible que sa religion ne fût pas, plus que sa constitution meilleure et ses lois plus justes, le résultat d'une intervention divine.

» Enfin je ne puis pas ne point voir que, si cette religion est soutenue par l'Etat, défendue par la législation et adoptée de cœur par beaucoup de personnes, beaucoup aussi n'y croient point; que beaucoup plus encore la négligent et qu'il en est qui l'attaquent ouvertement.

» Il semble donc, à la première vue, que le christianisme est, à certains égards, placé dans les mêmes circonstances qui ont existé dans d'autres pays et aux différents âges du monde. Pour qu'il ait ma foi, il lui faut autre chose que d'être la religion de mon époque et de mon pays. Cela peut assurer mon adhésion à ses cérémonies et à son culte. Socrate et Cicéron sacrifiaient aux divinités de leur temps; mais si l'on me demande davantage je me livrerai à un examen plus approfondi et je chercherai des bases plus solides à ma foi.

» Je prends la révélation à sa naissance. Si elle n'a pas l'origine qu'on lui assigne, elle en a toujours une. Si l'on nie sa divinité, comment rend-on compte de son existence?

» Le Nouveau-Testament est, dit-on, une imposture, une fiction. Evidemment s'il n'est pas vrai, il a été fabriqué. Mais une imposture a des colporteurs. Une fiction a des auteurs. Quels sont-ils? Comment ont-ils réussi? Par quels moyens sont-ils parvenus à faire admettre leurs fraudes?

» Voici en peu de mots ce qui est dit de l'origine du christianisme dans ses propres annales : il y a peu près dix-huit cents ans qu'un homme, né dans une des provinces de la Judée, y attira l'attention par des actions miraculeuses. Il affirmait être descendu du Ciel pour retirer le genre humain de l'ignorance et du péché, et pour apprendre à connaître et à servir le Créateur. Il enseignait à ceux qui écoutaient sa parole les règles qu'on devait suivre et les dispositions qu'on devait cultiver. A tous ceux qui croiraient en lui, et qui obéiraient à ses commandements, il promettait une félicité éternelle dans une vie à venir. Après un très-court espace de temps, probablement trois années, employées à ses prédications et à ses

miracles, cet homme fut mis en croix à l'instigation des principaux d'entre les Juifs, non toutefois sans avoir annoncé d'avance sa mort, ni sans avoir formé un certain nombre de disciples appelés par lui à convertir le monde.

» Est-il certain que tout cela ait eu lieu dans ce temps et de la manière que l'histoire le rapporte? Les écrivains antichrétiens prétendent qu'il y a beaucoup d'obscurité sur l'époque de la naissance et de la promulgation du christianisme. Les uns disent qu'il est sorti par lambeaux de l'anarchie des trois premiers siècles; d'autres, que ses preuves se bornent aux seuls témoignages de l'Eglise et que personne ne peut être juge dans sa propre cause.

» La première prédication du christianisme date d'une époque certaine; il y a des preuves irréfragables que le christianisme a été prêché et qu'il a eu des adeptes à l'époque qui correspond exactement à la mort de son fondateur. Sur ce point, le témoignage de l'Eglise n'est pas nécessaire, et il y a de quoi se satisfaire dans les écrivains étrangers et collatéraux.

» S'il a été pendant longtemps à la mode de se plaindre du silence des histoires contemporaines sur des faits dont la grandeur a rempli le monde, la vérité est que ces histoires sont loin d'être muettes et que, pour n'être pas prolixes, elles n'en disent pas moins tout ce qu'il faut.

» Dès le règne de Claude, qui mourut moins de vingt années après Jésus-Christ, les prédications chrétiennes occasionnaient déjà des troubles, et les chrétiens étaient en si grand nombre que Claude se crut obligé de prendre des mesures contre eux. C'est ce que nous apprend Suétone, historien de cette époque : l'empereur, dit-il, bannit de Rome les Juifs qui, sous l'impulsion du Christ, *impulsore Chresto*, ne cessent de troubler l'Etat. Tacite, autre contemporain, rapporte dans ses *Annales* que, trente ans après la mort de Jésus-Christ, ses disciples, nombreux à Rome, étaient connus sous le nom de chrétiens; que ce nom leur venait du Christ leur fondateur, et que ce Christ leur fondateur avait été mis à mort pendant le règne de Tibère, par Ponce Pilate, gouverneur de la Judée.

» Le même Tacite décrit plus loin le supplice des chrétiens

sous le règne de Néron, et il parle des efforts de ce tyran pour faire retomber sur eux l'exaspération populaire à l'occasion de l'incendie de Rome dont il était l'auteur.

» Un témoignage concomitant est celui de Clément, pontife de Rome, écrivant aux chrétiens de Corinthe environ cinquante ans après la mort de Jésus-Christ. On y voit que les chrétiens étaient établis depuis longtemps en corps de société à Corinthe. Plusieurs lettres d'Ignace, évêque d'Antioche, vingt-cinq ans plus tard, font également foi de l'existence de nombreuses sociétés chrétiennes en Asie.

» Enfin, vers la même époque, Pline, gouverneur de la Bithynie et du Pont pour Trajan, parle du très-grand nombre de chrétiens de tout sexe qui se trouvaient dans son gouvernement; il dit du christianisme que c'est une contagion répandue non-seulement dans les villes, mais encore dans les villages et sur toute la surface du pays.

» A ces témoignages décisifs on pourrait ajouter une foule d'allusions plus ou moins claires de presque tous les écrivains dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous. Si les chrétiens, trente ans après la mort de Jésus-Christ, formaient à Rome un corps assez considérable pour qu'on pût lui imprimer le stigmate de la haine populaire; si des communautés, chrétiennes, à qui on adressait des épîtres qui existent, étaient établies sur tous les points de la Grèce et de l'Asie, et si, en moins de soixante-dix années, le progrès avait été tel qu'on parlait des chrétiens comme d'une multitude immense de tout âge et de tout sexe, *ingens multitudo, multi omnis ætatis, utriusque sexus*, dit Pline le Jeune, il n'est pas vrai que le christianisme soit un système formé par lambeaux; il est certain, au contraire, qu'il a eu, dès le début, sa forme régulière et sa puissance d'attraction et de vie.

» III. Après ces questions préliminaires, arrivons à l'auteur même du christianisme. Jésus a-t-il existé?

» Les écrivains antichrétiens ne sont guère d'accord à cet égard. Les uns affirment, les autres nient, quelques-uns disent oui et non. Jésus peut avoir existé, et sa religion être une imposture, s'il n'a pas existé, ou si son nom ne s'attache, comme celui d'Hercule et de Bacchus, qu'à des aventures

imaginaires, ou, comme celui de Brahma, qu'à des doctrines sans caractère divin.

» Pour croire que Jésus-Christ n'a pas existé, ou que Jésus-Christ n'est qu'une fiction, une allégorie, il faut supposer que des Juifs ont persuadé à leurs compatriotes que le Messie avait vécu parmi eux, bien que personne ne l'eût jamais vu; qu'il les avait rendus témoins de ses travaux et dépositaires de ses doctrines, bien que personne n'eût jamais entendu parler de lui, et qu'il avait été mis à mort lors de la grande fête de leur nation et à l'époque d'un grand concours de peuple, bien que cette exécution n'eût jamais eu lieu à la connaissance de personne; et c'est à leurs compatriotes, nous le répétons, qu'ils auraient persuadé cette fable. Car les premiers chrétiens appartiennent à la ville où s'est accomplie la principale scène du drame, et leur conversion date de cette époque.

» On répugne à parler de l'Evangile comme d'une imposture. Il ne faut pourtant pas se faire illusion : si Jésus-Christ n'a pas existé; bien plus, s'il n'est pas réellement le fils de Dieu, l'Evangile est une imposture. Mais ceux qui en sont les auteurs ont dû chercher le moyen le plus sûr et le plus facile pour tromper. Or, ils n'auraient certainement pas commencé par avancer un fait tel que la naissance, la prédication et le supplice d'un homme que personne n'aurait connu ni entendu, et qui n'aurait réellement pas été mis à mort. Encore moins une religion aurait-elle pu se fonder à l'aide de tels mensonges sur les lieux mêmes, à l'époque précise des faits supposés pour lui servir de base.

» Ainsi poussé, le scepticisme se détourne et dit : Eh bien! Jésus-Christ a existé et les principales circonstances de son histoire sont vraies; mais sa divinité est fausse, et sur ce point il s'est abusé, ou il a abusé les autres.

» Eh bien! dirons-nous à notre tour, examinons l'histoire de sa vie, de sa prédication et de son supplice. On peut contester sans doute ces événements comme tout ce qu'on n'a pas vu, entendu ou touché soi-même. Mais on ne peut nier qu'ils ont été attestés par des gens qui non-seulement les croyaient, mais qui, depuis le commencement jusqu'à ce jour, ont exposé ce qu'ils avaient de plus cher pour en soutenir la vérité. Il n'y

a pas un seul fait historique qui ait en sa faveur la millième partie de cette authenticité. Or, cette authenticité, c'est toute la religion chrétienne. Nous mettons au défi le monde entier de prouver comment elle a pu s'établir si tous les faits que racontent ses annales ne sont pas vrais.

» Dira-t-on que Jésus-Christ ayant attiré l'attention et formé un parti en Judée pendant sa vie, et sa mort ayant coupé court à ses projets, ses partisans ont imaginé après lui une religion nouvelle dont ils le proclamèrent l'auteur et le chef, en lui attribuant les aventures, les dons et les doctrines qui pouvaient le mieux les servir? De pareilles assertions ne méritent pas qu'on y réponde.

» La religion chrétienne est un phénomène que rien au monde, ni cette supposition ni aucun autre, n'expliquera jamais, et qui ne s'explique que par son caractère surnaturel et son origine divine. »

Nos lecteurs peuvent ainsi juger de la méthode et de la portée du livre. Ils doivent savoir gré à M. de Fresne de l'avoir fait passer dans notre langue, et surtout avec cette pureté de langage, et cette perfection de forme que l'on ne trouve que dans nos meilleurs écrivains.

A. Bonnetty.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

FRANCE-PARIS. — *Note sur des silex taillés trouvés à Paris, par M. H.-J. Gosse (de Genève).*

Dans son remarquable ouvrage sur les *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, M. Boucher de Perthes dit (t. II, p. 123) : « Si l'on veut avoir un aperçu des » sablières de Menchecourt, on visitera celles qui sont à Paris, derrière le » Champ-de-Mars, allée de la Motte-Piquet; elles sont d'une nature et d'un » aspect identiques... Si j'avais pu y continuer mes recherches, j'y aurais certainement trouvé des silex ouvrés...» Plus loin il ajoute (p. 493) : « qu'il a » trouvé au Vésinet un silex portant quelques traces du travail humain, mais » trop peu caractérisées pour faire preuve. »

Vivement intéressé par les découvertes de M. Boucher de Perthes, je visitai avec soin les différentes sablières de Grenelle, actuellement en exploitation, lesquelles présentent tant d'analogie avec les plus anciennes habitations lacustres de l'âge de pierre.

Les découvertes que j'eus l'occasion d'y faire, et sur lesquelles je désire attirer un instant votre attention, donnent une entière confirmation aux prévisions de M. Boucher de Perthes. J'espère que les quelques faits nouveaux que j'apporte dans une question si controversée jusqu'à ces derniers temps m'excuseront, auprès de vous, de l'imperfection de cette note. Deux sablières attirèrent plus particulièrement mon attention : celle de M. Bernard, située avenue de la Motte-Piquet, 61-63; celle de M. Etienne Bielle, rue de Grenelle, 15. Elles sont creusées toutes deux, d'après M. Hébert, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Paris, qui eut l'extrême obligeance de les visiter avec moi, dans les bancs de sable et de gravier appartenant au *diluvium inférieur*, et qui ne présentent aucune trace de bouleversement. Leur profondeur moyenne, dans ce moment, est de six mètres. J'y ai trouvé des *ossements fossiles* et des *silex taillés*. La couche qui les renfermait, placée à une profondeur de $4^m,50$ à 5 mètres, présente une épaisseur variant de 1 mètre à $1^m,50$.

Les *ossements fossiles*, que M. *Lartet* a eu la complaisance d'examiner, se rapportent au cheval, au *Bos primigenius*, à un bœuf élancé analogue à l'aurochs, à un animal du genre *cerf*, voisin du renne, à l'*Elephas primigenius* et à un grand carnivore, peut-être le grand *felis* des cavernes. Les silex taillés se rapportent, quant au but auquel ils ont dû être utilisés, à des catégories diverses. Ce sont des *pointes de flèches et de lances, des couteaux, des haches en coin et des haches circulaires ou allongées*. Ces dernières, dont je n'ai encore trouvé que deux, et les couteaux, dont le nombre dépasse déjà cinquante, suffisent amplement pour démontrer la présence de l'homme dans ces terrains diluviens.

Le nombre de ces objets est petit, il est vrai, quand on le compare à à celui des silex trouvés par MM. Boucher de Perthes et Rigollot; mais il est juste d'ajouter que mes recherches ne datent que de six semaines, et que l'élévation

des eaux de la Seine m'a empêché d'examiner la partie inférieure des bancs de sable et de gravier dans laquelle les haches se trouvent ordinairement en plus grand nombre. (*Académie des sciences du 20 avril 1860.*)

— *Découverte d'anciens manuscrits.*

On écrit de Saint-Pétersbourg, que le professeur Constantin *Tischendorf*, qui a, comme on sait, visité les couvents grecs, syriens, coptes et abyssiniens, dans le but d'y découvrir d'anciens manuscrits, est arrivé et a déjà eu l'honneur de présenter à l'empereur, à l'impératrice et au grand-duc héréditaire les trésors scientifiques qu'il a rapportés. Il y a entre autres *douze palimpsestes*, et même plusieurs *manuscrits syriens* sur des manuscrits grecs-coptes extrêmement anciens; des *manuscrits arabes, syriens, coptes, abyssinéens, hébreux, arméniens; des rouleaux de papyrus égyptien*, etc.

La perle de la collection est un ancien manuscrit grec qui, indépendamment de quelques fragments de l'*Ancien Testament* d'après les Septante, contient le *Nouveau Testament entier* et, dans l'opinion de M. Tischendorf, appartient au 4e. siècle, et par conséquent serait le plus ancien Codex complet (puisque quatre lettres de S. Paul et l'Apocalypse manquent à celui du Vatican). Le manuscrit est un présent des moines du Sinaï à l'empereur.

OCÉANIE. — *Monument cyclopéen découvert à Tonga-Tabou.*

Un monument très-étrange a été découvert à *Tonga-Tabou*, dans une des îles Tonga faisant partie du groupe des îles Fidji ou des Navigateurs. L'île Tonga-Tabou est située sous le 20° 40' de latitude sud et le 175° 40' de longitude ouest. Le monument dont nous avons à parler s'élève sur un roc de corail, dont une partie reculée dans l'île, non loin de ces tombes cyclopéennes des *Tui-Tongas*, dont parle Cook dans ses *Voyages*, et qu'il dit se dresser au milieu de vastes plaines. Ces plaines sont aujourd'hui couvertes de jungles épaisses, au milieu desquelles on retrouve difficilement les monuments ensevelis dans la végétation.

Le monument découvert par M. Philip Hervey, de Sidney, est situé à huit ou neuf milles des tombeaux. M. Hervey, quoiqu'il ne fût pas pourvu des instruments nécessaires pour mesurer le monument, croit pouvoir affirmer que ses dimensions sont approximativement les suivantes. *Une pierre transversale* qui s'appuie sur deux murailles parallèles a 24 pieds de long et 4 d'épaisseur. La matière qui a servi à cette construction singulière a été tirée des bancs de corail des côtes voisines, tandis que toutes les autres constructions de l'île sont faites d'une pierre fournie par la grande île de *Wallis*, au nord-ouest de Tonga.

Quant à l'époque où cette construction a eu lieu, il est impossible de rien préciser, ni même de supposer une date approximative; mais, selon toute probabilité, cette construction remonte à une très-haute antiquité. Les indigènes qui peuvent désigner les tombes de trente Tui-Tongas dont ils racontent l'histoire, ne savent rien quant au monument de corail. Ils haussent les épaules en signe d'ignorance quand on les questionne à ce sujet, et disent qu'aucun homme de l'île n'en sait plus long qu'eux touchant le monument. A l'un des angles de l'édifice est un gros arbre qui ombrage la pierre rouge de son ombre étendue.

Versailles. — Imp. BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 6. — Juin 1860.

Traditions primitives.

QUELQUES NOUVEAUX DÉTAILS SUR LES NABATHÉENS

ET SUR LES DOCUMENTS QUI SONT CONSERVÉS

DANS LEUR LIVRE DE L'AGRICULTURE.

2e ARTICLE [1].

1. Observations préliminaires.

Les découvertes faites récemment en Assyrie, sont un des événements les plus importants pour l'histoire ancienne. Les lecteurs des *Annales* savent quelle est l'abondance des bas-reliefs, statues, instruments, et surtout des inscriptions, qui sont maintenant en notre possession. Ces dernières formeraient déjà, dit-on, si elles étaient toutes imprimées, la valeur de 20 vol. in-folio. Quelle mine riche capable de combler un grand nombre des lacunes de l'histoire de l'humanité! Nous avons déjà fait connaître dans un 1er article, ce qu'on peut attendre de la publication du *Livre de l'agriculture des Nabathéens*. Bien que cette publication ne paraisse pas tenir tout ce que l'on aurait pu d'abord en attendre, il n'y a nul doute qu'on y trouvera un grand nombre de documents, qui serviront à déchiffrer ces inscriptions, et nous mettront en possession d'un grand nombre de faits et d'événements de l'histoire primitive, restés jusqu'ici dans l'oubli.

Nous croyons donc que nos abonnés seront bien aises d'avoir sur les peuples qui ont porté le nom de Nabathéens et sur les livres qui nous en sont restés toutes les notions que nous en connaissons jusqu'à ce moment. Voilà pourquoi, pour

[1] Voir le 1er art. au numéro de janvier, ci-dessus, p. 7.

compléter le *Mémoire* de M. *Chwolson* et l'analyse quenous en a donnée M. de *Rougemont*, nous allons analyser ici les trois Mémoires que le célèbre orientaliste, M. Et. *Quatremère*, avait déjà insérés dans le *Journal asiatique*, de 1835[1]. Après cette lecture, on jugera avec plus de connaissance de l'importance des documents que nous promettent toutes les découvertes récentes faites dans les villes assyriennes. Voici les extraits que nous empruntons à M. *Quatremère* :

2. Quel était le pays habité par les Nabatéens.

« Il exista jadis dans l'Orient une nation nombreuse, puissante, qui, par son vaste commerce et ses richesses immenses, fruit d'efforts heureux et d'une activité infatigable, obtint une réputation aussi étendue que méritée. Les monuments indestructibles que ce peuple a laissés, et dont l'existence n'a été révélée à l'Europe que depuis un petit nombre d'années, attestent un haut degré de civilisation et doivent avec raison attirer les regards et exciter l'admiration des amateurs éclairés de l'antiquité et des arts. Les *Nabatéens*[2], car c'est d'eux que je veux parler, ont été plusieurs fois nommés par les savants qui ont pris pour but de leurs investigations l'histoire et la géographie de l'Asie; mais ces recherches, plus ou moins approfondies, laissent encore beaucoup à désirer. Personne, ce me semble, ne s'est encore occupé sérieusement d'examiner à *quelle race* d'hommes appartenaient les Nabatéens, de *quel pays* ils tiraient leur origine, et s'ils avaient toujours habité les régions où, suivant le témoignage de l'histoire, ils restèrent fixés pendant plusieurs siècles. J'ai pensé que ce sujet intéressant réclamait quelques discussions nouvelles, et que les lecteurs instruits accueilleraient avec un peu de bienveillance un travail entrepris sans aucun esprit de système et par le seul motif de découvrir la vérité; ce travail aura du moins le mérite d'offrir quelques renseignements inconnus et de répandre quelque jour sur une question encore mal éclaircie.

» Les *Nabatéens* ne sont nommés nulle part dans le texte de la Bible. Cette circonstance pourrait induire à croire que

[1] Voir *Journal asiatique*, t. xv, p. 5, 97, 209 (2e série).

[2] Nous conservons l'orthographe de M. Quatremère, qui écrit toujours *Nabatéens*, et non *Nabathéens*, comme M. Chwolson. A. B.

ce peuple, à l'époque où fleurirent les écrivains sacrés, n'habitait point encore dans le voisinage de la Palestine ; Hérodote n'en fait non plus aucune mention ; mais d'autres auteurs grecs et latins ont connu les Nabatéens, dont ils parlent, dans une quantité de passages, avec des détails plus ou moins étendus ; et tous s'accordent à placer dans l'*Arabie* la contrée qu'occupait cette nation, moins guerrière qu'active et industrieuse.

» Au rapport de Josèphe[1], les descendants des douze fils d'Ismaël habitaient depuis l'Euphrate jusqu'à la mer Rouge, et cette vaste étendue de pays portait le nom de *contrée nabatéenne ;* et saint Jérôme a traduit d'une manière littérale les renseignements donnés par l'historien juif [2].

» Diodore de Sicile est le premier écrivain qui nous montre les *Nabatéens* formant un corps de nation, et qui nous donne sur l'histoire de ce peuple des détails circonstanciés et intéressants. Ce chroniqueur, parlant des diverses nations établies entre l'Égypte et la Syrie, s'exprime en ces termes[3] : « La par» tie orientale est habitée par les Arabes appelés *Nabatéens*, » dont le pays est désert, sans eau et renferme peu de terres » cultivées. » Ce même écrivain place dans la contrée des Nabatéens un rocher extrêmement fort [4], auquel on montait par un seul sentier, si étroit et si difficile qu'il ne pouvait être franchi que par des hommes peu nombreux et ne portant aucun fardeau. Or ce rocher, ainsi que l'ont bien vu les commentateurs, est précisément celui qui donna son nom à la capitale de l'Arabie Pétrée.

» Diodore ajoute[5] que dans ce même pays se trouvait un lac, long de 500 stades et large de 60, qui produisait une immense quantité de bitume. Il est impossible de ne pas reconnaître, dans cette description, la mer Morte, ou le lac Asphaltite.

» L'historien rapporte que cette contrée produisait le baume[6]. Or, on sait que cet arbrisseau précieux croissait jadis dans

[1] *Antiq. jud.* lib. I, cap. 12; t. I, p. 40, ed. Havercamp.
[2] *Quæstion. hebraic. in Genes.*, t. II, p. 530, ed. Martian.
[3] *Bibliot. hist.* lib. II, cap. 48; t. II, p. 137, ed. Bipont.
[4] *Ib.* p. 138.
[5] *Ib.* p. 138, 139; t. VIII, p. 418-421.
[6] *Ib.*, t. II, p. 140, et t. VIII, p. 420.

le pays de Galaad, à l'orient du Jourdain et de la mer Morte.

» Décrivant ailleurs l'extrémité septentrionale de la mer Rouge, il atteste[1] que, vis-à-vis d'une île appelée *l'île des Phoques*, était un promontoire qui regardait Pétra d'Arabie et la Palestine. Il ajoute que les rives du golfe Elanitique de la mer Rouge étaient bordés de bourgs habités par les Arabes nabatéens, et que ceux-ci s'étendaient également assez loin dans les terres (p. 5-8) [2]. »

Ainsi voilà les Nabathéens circonscrits entre l'Euphrate, à partir de Babylone, à l'Orient, et la Phénicie et la Judée, jusque près de Jérusalem, à l'Occident, et s'étendant, au midi, dans le pays compris entre la mer Rouge et le golfe Persique.

M. Quatremère continue à citer les historiens arabes, grecs, latins, qui parlent des différentes villes et des différents points habités par les Nabathéens. Nous ne le suivrons pas dans ses savantes recherches; il nous suffit, pour ce qui concerne nos travaux, de savoir, en général, quelles étaient les contrées habitées par ces peuples.

Notons pourtant ce qu'il nous dit de la connaissance que les écrivains sacrés ont eue de leur capitale, la ville de Pétra.

« Si les écrivains sacrés, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, ne font nulle part mention des Nabatéens, ils n'ont pas laissé de connaître le lieu qui devint la capitale de ce peuple, et le désignent par le nom de *Sela*, סֶלַע *rocher*, dont le mot grec *Petra* est la traduction[3]. Le roi Amasias, ayant vaincu les Iduméens dans la vallée des Salines, prit la ville de Sela et lui donna le surnom de *Jecteel*[4]. Josèphe, qui rapporte l'expédition du même Amasias, assure que ce prince, ayant fait un grand nombre de prisonniers parmi les Iduméens et les peuples voisins, en fit précipiter 10,000 du haut du grand rocher situé dans l'Arabie[5]. Si l'on en croit le même historien, Pétra portait primitivement le nom d'*Arcen*, Ἀρκην [6] ou *Areceme*, Ἀρεκέμη [7], et avait pris cette dénomination du roi madianite Arecemus (Rekem,

[1] *Bibl. hist.*, t. II, p. 283.
[2] *Ib.* p. 285.
[3] *Isaias*, cap. XVI, vers. 1.
[4] *Reg.* lib. II, cap. 14, vers. 7.
[5] *Antiquit. jud.*, lib. IX, cap. 9, t. I, p. 495.
[6] *Ib.* lib. IV, cap. 4; t. I, p. 208.
[7] *Ib.* cap. 7; t. I, p. 223.

סלע), dont il est fait mention dans plusieurs passages de la Bible; mais cette assertion me paraît extrêmement douteuse; et aucun témoignage des écrivains hébreux ne nous induit à supposer que le lieu où fut bâtie par la suite la ville de Pétra ait jamais fait partie du territoire occupé par les Madianites. Ce qui doit être admis pour incontestable, dans le récit de Josèphe, c'est que la mort d'Aaron arriva dans le lieu qui vit ensuite s'élever la ville de Pétra. En effet, nous savons, par le témoignage des derniers voyageurs, que, dans le voisinage des ruines de Pétra, on montre encore le tombeau du frère de Moïse [1]. Josèphe fait mention de la montagne appelée *Somorrôn*, qui confinait avec Pétra [2]. Cette ville joue dans l'histoire un rôle assez important, d'abord comme une place du pays des Iduméens, puis comme capitale des Nabatéens. J'ai parlé plus haut des expéditions projetées ou tentées avec peu de succès contre cette forteresse par Athénée, Démétrius Poliorcète, Pompée, Scaurus, Gabinius.

» Hérode, contraint de quitter la Judée, avait résolu d'aller chercher un asile à Pétra, auprès du roi Malchus, le même sans doute dont il a été fait mention plus haut; mais ce prince refusa d'accueillir dans ses états cet illustre fugitif [3].

» La ville de Pétra, pendant plusieurs siècles, tint parmi les cités de l'Orient un rang distingué. Bien placée pour servir d'entrepôt au commerce que les Romains entretenaient avec l'Arabie Heureuse, l'Inde et les autres contrées orientales de l'Asie, elle sut mettre à profit son heureuse position; et ses habitants, enrichis par un négoce actif et heureux, furent en état de creuser des rochers immenses et d'élever des monuments d'un genre si étonnant, dont l'existence, restée longtemps inconnue, nous a été révélée dans ce siècle par les efforts du docteur Seetsen, de MM. Burckhardt, Bankes, Mangles, Irby et Léon Delaborde (p. 14-16). »

Ajoutons à ces notions celles que M. Quatremère nous donne sur la prospérité et la décadence de Pétra :

[1] Les *Annales* ont publié une belle vue de ce tombeau, extraite du *voyage* de M. L. Delaborde *dans l'Arabie pétrée*, t. IX, p. 312 (1re série). A. B.

[2] *De bell. jud.*, t. II, p. 298.

[3] *Antiq. jud.*, lib. XIV, cap. 13 et 14; t. I, p. 725 et 726.

« Nous avons vu la ville de Pétra parvenir à un haut degré de splendeur et d'opulence, et ses habitants exploiter avec succès le commerce d'une partie des contrées de l'Orient. Cet état prospère ne se prolongea pas au delà de quelques siècles; et cette ville retomba par degrés dans cette position inférieure dont l'avait tirée momentanément une suite de spéculations commerciales aussi heureuses que hardies. Pétra, après avoir brillé sur la scène du monde, se trouva réduite au même rang que les villes qui l'environnaient, et dont elle avait sans doute excité longtemps la jalousie.

» On peut, si je ne me trompe, attribuer la décadence de Pétra à l'extension que prit chez les Romains le commerce qui se faisait directement de l'Égypte avec l'Inde. Ce voyage pouvait s'exécuter, à l'aide de la mousson, dans un temps assez court. L'échange des marchandises avait lieu directement sans passer par une multitude de mains étrangères. La route de mer était bien moins coûteuse et présentait bien moins de dangers que la traversée du désert, où l'on avait à redouter la faim, la soif, les vents brûlants, les embûches des Arabes errants. Probablement les rois Parthes et ceux de la Characène profitaient souvent de la position des marchands romains qui se trouvaient isolés sur une terre étrangère, à une si grande distance de leur patrie, et exerçaient contre eux des vexations de plus d'un genre. Les négociants de ces contrées ne se faisaient peut-être pas scrupule de renchérir arbitrairement le prix des marchandises, d'en altérer la qualité; enfin, les habitants de Pétra eux-mêmes, dans la vue d'exercer à eux seuls le monopole du négoce de l'Orient et de dégoûter les Romains de se livrer en personne à ce genre de spéculations, s'étaient sans doute permis bien des actes qu'une sévère probité ne saurait tolérer...

» Procope [1] en parle comme ayant été jadis la capitale des Arabes, et se tait absolument sur le rang qu'elle tenait parmi les villes de l'Orient. Nous lisons, dans l'histoire des martyrs de Raïthe [2] qu'un anachorète de ce monastère était natif de Pétra. Elle était restée avec la dignité de siége épiscopal, et les

[1] *De bell. Persic.* t. I, p. 58.

[2] *Illustrium Christi martyrum lecti triumphi*, p. 111.

actes des conciles nous ont conservé les noms de plusieurs de ses évêques [1]. On lit, dans le Pré spirituel de Moschus, que Flavien, évêque d'Antioche, fut relégué à Pétra par ordre de l'empereur Anastase; le même ouvrage fait mention d'un évêque de Pétra nommé Athénogènes [2]. Théophane [3] parle d'un alchimiste qui y fut rélégué par l'empereur Anastase,

Εἰς τὴν Πέτραν τὸ φρούριον τῆς Ασίας (p. 28-30). »

3. Origine et patrie primitive des Nabathéens. — Ils ne sont pas *arabes*. — Ils composent la famille *araméenne*, *syriens*, *chaldéens*, d'en deçà et d'au delà de l'Euphrate.

Après avoir indiqué sommairement quel était le pays occupé par les Nabathéens, nous allons extraire du 2e *mémoire* de M. Quatremère quelques notions sur l'origine et la patrie primitive de ce peuple.

« Après avoir réuni, autant qu'il m'a été possible de le faire, les renseignements que les auteurs de l'antiquité nous ont transmis sur les Nabatéens, je dois rechercher ici quelle fut le *patrie primitive de ce peuple*, et à laquelle des principales nations de l'Asie il rattachait son origine. Si l'on en croit le témoignage de S. Jérôme [4], les *Nabatéens* descendaient de *Nabaïot*, fils aîné d'Ismaël. Si ce fait était démontré, il entraînerait la conséquence que les Nabatéens étaient *Arabes* d'origine, car les enfants d'Ismaël ont tous donné naissance à des branches plus ou moins étendues de la nation arabe; mais il est bon d'observer que le nom de *Nabaïot* et celui des *Nabatéens* ne s'écrivent point avec les mêmes lettres, et que cette prétendue filiation, ne reposant sur aucun témoignage des écrivains de la Bible ou d'auteurs antérieurs à notre ère, ne peut être regardée que comme le résultat d'une conjecture qui peut être ingénieuse, mais qui n'est rien moins que démontrée. Si Josèphe et d'autres historiens ou géographes donnent aux Nabatéens le nom d'*Arabes*, ce fait indique seulement que ce peuple habitait l'Arabie, ce qui ne souffre aucune difficulté, mais ne préjuge rien sur l'origine de cette nation.

» Il faut se souvenir que les écrivains *grecs* et *latins* ont en

[1] Lequien, *Oriens christ.* t. III, col. 667 et suiv., 723 et suiv.

[2] *Vitæ Patrum*, p. 870, 899, 901.

[3] *Chronicon*, p. 129.

[4] *Quæst. hebr. in Genes.* t. II, col. 530.

général mis peu de critique dans leurs assertions sur l'origine des nations qu'ils appelaient *barbares*. Étudiant peu les langues étrangères, ne consultant guère les histoires originales des différents peuples, ils étaient privés du fil le plus sûr qui puisse guider dans le dédale des recherches ethnographiques, et sans lequel on risque de s'égarer complétement en substituant les rêves de l'imagination aux calculs d'une investigation sévère et éclairée. C'est ainsi, par exemple, que, si l'on en croit les historiens romains, la ville de *Hatra*, devant laquelle Trajan et Sévère virent flétrir les lauriers cueillis dans leurs brillantes expéditions contre les Parthes, était gouvernée par un prince *arabe*; tandis que, suivant le témoignage unanime des meilleurs écrivains orientaux, les maîtres héréditaires de cette forteresse importante étaient *Syriens* d'origine [1].

» Si les Nabatéens avaient appartenu à la grande famille des peuples *arabes*, on peut croire que ceux-ci n'auraient pas manqué de conserver quelque souvenir d'une nation qui leur aurait été unie par les liens de la parenté, et dont l'existence n'avait point été sans quelque gloire. Mais, si l'on parcourt les différentes listes des anciennes tribus arabes, si l'on interroge les traditions antérieures à Mahomet, on ne trouve pas un mot qui se rapporte aux Nabatéens et qui désigne l'Arabie comme la patrie originaire de ce peuple.

» On m'objectera sans doute que cette omission, constituant une preuve négative, ne saurait, en histoire, offrir une démonstration à l'abri de toute objection critique. Je répondrai que, pour qui connaît le soin avec lequel les Arabes se sont appliqués à recueillir leurs généalogies et à faire le dénombrement des différentes tribus dont se composait leur nation, il est difficile d'admettre qu'ils eussent perdu entièrement le souvenir d'un peuple nombreux, puissant, et qui jouait encore sur la scène du monde un rôle important peu de siècles seulement avant la naissance de Mahomet.

» Enfin, et le fait est encore décisif, les *Arabes* ont bien connu les *Nabatéens*, mais ils s'accordent unanimement à reconnaître ce peuple comme étranger à l'Arabie, et comme appartenant

[1] *Kitab-alaghâni*, t. III, fol. 153 *r*. — Masoudi, *Moroudj*, t. I, fol. 268 *r*. — Ebn-Khallikan, manuscrit arabe, n° 730, fol. 334 *r*.

à une race tout à fait différente de celle qui formait la réunion des descendants d'Ismaël.

» Suivant les auteurs orientaux, les Nabatéens appartenaient à la grande famile des nations *Araméennes et composaient la population primitive et indigène des provinces situées au delà de l'Euphrate.*

» Comme cette assertion, au premier coup d'œil, peut paraître paradoxale, je me hâte de l'appuyer par un grand nombre de témoignages que j'emprunte aux écrivains arabes les plus judicieux. Je vais recueillir ces renseignements, et j'examinerai ensuite si ces détails peuvent s'appliquer avec quelque vraisemblance aux *Nabatéens*, que nous ont fait connaître les historiens grecs et latins.

» Si l'on consulte les annales de l'Orient, on trouve dans beaucoup de passages la mention expresse d'un peuple nombreux, désigné par le nom de *Nabat* ou *Nabit*. Au rapport du lexicographe Djeuheri[1], le mot *Nabat*, ou *Nabit*, dont le pluriel est *Anbat*, désigne un peuple qui habite les marais situés entre les deux Iraks. Firouzabadi, auteur du *Kamous*[2], nous donne précisément les mêmes détails. L'assertion des deux grammairiens est rigoureusement vraie; seulement ils ont resserré dans des limites trop étroites le peuple auquel ils attribuent la dénomination de *Nabats*, ou Nabatéens.

» En effet les plus savants et les plus judicieux historiens de l'Asie s'accordent à nous présenter cette nation comme ayant occupé une vaste étendue de pays et joué dans l'histoire un rôle important.

» Les uns, donnant au nom de *Nabats* ou Nabatéens la plus grande extension possible, comprennent sous cette dénomination toutes les nations d'origine *Syrienne* qui habitaient depuis l'Égypte jusqu'au delà du Tigre. D'autres (et cette opinion est la plus ancienne) divisent tous ces peuples en deux grandes branches, dont l'une, les *Syriens* proprement dits, était établie en deçà de l'Euphrate; l'autre, je veux dire les *Nabatéens*, était répandue au delà de ce fleuve et formait la population indigène de la *Chaldée* et de la *Mésopotamie*. De

[1] Man. ar. 1245, fol. 249 *r*.

[2] T. I, p. 973, éd. de Calcutta.

nombreux témoignages vont, je l'espère, démontrer l'opinion que j'expose ici. Je prie seulement mes lecteurs de ne pas être choqués si les historiens que je cite offrent quelques contradictions relativement aux ancêtres auxquels ils attribuent l'origine des Nabatéens, puisque, lorsqu'il s'agit d'une époque aussi reculée, on ne doit pas être surpris de trouver un peu en défaut la science des généalogistes (p. 97-101). »

M. Quatremère énumère ici à peu près tous les écrivains arabes, imprimés ou manuscrits qui ont parlé des *Nabathéens;* nous allons seulement en citer quelques-uns à cause des traditions qu'ils nous ont conservées sur les origines des anciens peuples. Les *Annales*, comme on le sait, sont faites pour réunir scrupuleusement et conserver toutes les traditions.

« *Makrizi*, dans un passage de sa *Description de l'Égypte*[1], s'exprime en ces termes : « Biser, fils de Kham et petit-fils » de Noé, eut quatre fils, savoir : Misr, Farek, Madj et Iadj. » Madj occupa le pays qui s'étend depuis l'extrémité des fron» tières de l'Égypte jusqu'au Djézireh (la Mésopotamie), dans » un espace d'un mois de marche. Il fut le père des Nabatéens » de la Syrie. (Je n'hésite pas à lire *Nabat*, au lieu du mot » *Kobt*, que présente le manuscrit.) Iadj eut pour sa part le » Djézireh tout entier, et c'est de lui que les Nabatéens de » l'Irak tirent leur origine. »

»On voit par ce passage que Makrizi comprend sous la dénomination de *Nabat* tous les peuples *Araméens*, c'est-à-dire ceux qui habitaient en deçà et au delà de l'Euphrate, depuis les frontières de l'Égypte jusqu'à celles de la Perse.

»Longtemps avant Makrisi, un historien non moins judicieux, *Masoudi*, avait donné sur les Nabatéens des détails encore plus précis. « Parmi [2] les enfants de Masch, fils d'Aram, fils de Sem, » fils de Noé, on distingue Nabit, auquel tous les *Nabatéens* » et leurs rois rapportent leur origine. »

« *Nabit*, fils de Masch, dit plus loin le même historien [3], ayant » fixé sa résidence à Babylone, ses descendants s'emparèrent » de l'Irak tout entière. Ce sont les *Nabatéens* qui donnèrent

[1] Man. ar. 797, fol. 14 *v.*
[2] *Moroudj*, t. I, fol. 186 *v.*
[3] Fol. 187 *v.*

» des rois à Babylone. Ces princes, comme nous l'avons dit » plus haut, couvrirent la terre de villes, y introduisirent la » civilisation, et régnèrent avec une gloire que rien n'a pu » égaler. Le temps les a dépouillés de leur grandeur, leur a » enlevé leur empire; et leurs descendants, réduits à un état » de dépendance et d'humiliation, sont aujourd'hui dispersés » dans l'Irak et dans d'autres provinces. »

» Le même historien [1] nous donne ailleurs des détails que je crois devoir transcrire : « Après le déluge, dit-il, les hommes » s'établirent dans diverses contrées; tels furent les *Nabatéens*, » qui fondèrent la ville de Babylone, et ceux des descendants » de *Kham* qui se fixèrent dans la même province, sous la » conduite de Nemrod, fils de Kanaan, fils de Senkharib, fils » du premier Nemrod, lequel était fils de Kousch, fils de Kham » et arrière-petit-fils de Noé. Cet établissement eut lieu à l'é- » poque où Nemrod prit le gouvernement de la Babylonie, » comme délégué de Dzahhak, surnommé *Biourasp*. »

» Dans ces passages, ainsi qu'il est facile de le voir, Masoudi est en contradiction formelle avec Makrizi, puisqu'il fait descendre de *Sem* les Nabatéens, à qui l'autre historien donne *Kham* pour père. L'opinion de Masoudi doit sans doute inspirer plus de confiance; mais cet écrivain nous découvre la cause de l'erreur généalogique commise par d'autres auteurs, lorsqu'il nous apprend, que les Nabatéens, issus de *Sem*, avaient reçu au milieu d'eux une colonie de descendants de *Kham*, commandés par Nemrod; et les assertions de l'historien arabe sont parfaitement d'accord avec les renseignements que Moïse nous donne dans le livre de la *Genèse* (p. 101-103). »

M. Quatremère cite ensuite plusieurs autres auteurs arabes confirmant ce qu'il vient de dire des Nabathéens, puis il conclut ainsi :

» *Abou'Ifaradj* assure que l'empire des *Nabatéens-Chaldéens* fut renversé par Darius le Mède et transféré aux Perses [2].

« D'après les passages que je viens de recueillir, il est clair que, dans les idées de Masoudi, les *Nabats* ou *Nabits* avaient formé une grande nation, que l'on confondait souvent avec les

[1] *Moroudj*, t. I, fol. 212 r.

[2] *Historia dynastiarum*, t. I, p. 80.

Syriens, avec qui ils avaient une communauté d'origine et de langage; qu'ils occupaient cette vaste étendue de pays comprise entre le Tigre et l'Euphrate, et désignée chez les anciens par les noms de *Mésopotamie* et de *Chaldée*. Cette assertion est confirmée par le témoignage des meilleurs écrivains orientaux. L'auteur de l'*Agriculture nabatéenne* dit expressément que les *Nabats* étaient les habitants de Babylone avant le règne des Chaldéens [1]. Le même écrivain comprend ailleurs, parmi les *Nabats*, les *Cananéens* et les habitants de la *Syrie* [2]. Enfin, si on l'en croit, les *Nabats* avaient cultivé tous les genres de sciences; c'étaient eux qui en avaient été les *inventeurs*, et qui en avaient transmis la connaissance aux autres peuples.

» Le judicieux *Ebn-Khaldoun* partage entièrement l'opinion que je viens d'exposer. Si on en croit cet historien [3], la civilisation s'était constamment maintenue dans l'Irak, attendu que cette province avait été sans interruption soumise à la domination des *Nabats* et des Perses, dans la personne des rois Chaldéens, Keïaniens et Cosroës.

» Le même auteur [4], parlant des anciens peuples qui dès l'origine des sociétés avaient eu un gouvernement régulier, une langue et des institutions à part, met de ce nombre les premiers *Perses* et les *Nabats*.

» Ebn-Khaldoun, dans un autre endroit, s'exprime en ces termes [5] : « Les Chaldéens, avant eux les Syriens, et de leur » temps les *Nabatéens* (car je lis encore ici ce nom, au lieu de » celui de *Coptes*), s'adonnèrent avec ardeur à l'étude de la » magie, de l'astrologie, et à la connaissance des influences et » des talismans. »

» Enfin le même historien [6], parlant de la magie, nous donne les détails suivants : « Les livres qui traitaient de cette science » étaient comme perdus parmi les hommes, à l'exception de » ce qui était consigné dans les ouvrages des peuples anciens, » antérieurs à la mission de Moïse, tels que les *Nabatéens*, les

[1] Man. ar. 913, fol. 8 *v*.
[2] *Ib.* fol. 78 *r*., 115 *v*., 153 *v*.
[3] *Proleg. histor.* man. fol. 138 *r*.
[4] *Ib.* fol. 10 *v*., 11 *r*.
[5] *Ib.*, fol. 185 *v*.
[6] *Ib.* fol. 193 *r*.

» *Chaldéens*. Ces sciences existaient donc chez les *Syriens*, » habitants de Babylone, et en Égypte chez les Coptes. »

» Dans tous ces passages, comme on vient de le voir, le nom de *Nabats* ou *Nabatéens* désigne la population primitive et indigène de la Chaldée et des provinces voisines. Ce sont probablement les *Nabatéens* qu'Eusèbe désigne sous le nom de *Babyloniens*, et qu'il distingue des Chaldéens[1]. Ils occupaient toute cette contrée que l'on appela depuis l'*Irak-Arab*, en donnant à ce nom toute l'extension possible, c'est-à-dire en y comprenant même, comme je le dirai ailleurs, plusieurs provinces situées au delà du Tigre (p. 106-108). »

4. De la langue des Nabathéens.

Cette langue Nabathéenne ou Assyrienne, que l'on croyait perdue à jamais, ressuscite de nouveau avec les inscriptions cunéiformes, et la bibliothèque de Sardanapale retrouvée. Déjà un homme bien connu de nos lecteurs vient, dans le dernier cahier du *Journal asiatique*, d'en établir la grammaire et la syntaxe, par un effort de patience et de sagacité en même temps, qui peut bien être appelé du génie, et qui, croyons-nous, recevra bientôt la sanction du monde savant, et permettra à tous d'aborder les merveilleux monuments que la terre conservait depuis tant de siècles et qu'elle vient de nous rendre. — Les travaux de M. *Oppert* dépassent ceux de M. *Quatremère*, mais en sont en quelque sorte la continuation. Nous ne reproduirons donc, du travail de cet académicien, que ce qui regarde l'ancienneté et pour ainsi dire la tradition de cette langue. Voici ce qu'il nous en dit :

« Les auteurs orientaux, en général, s'accordent à vanter la haute antiquité de la langue Nabatéenne. Si l'on en croit le Syrien Théodore, cité par l'auteur du *Kitab-alfehrest*[2], c'est dans cet idiome *que Dieu adressait la parole à Adam*. Au rapport de l'auteur du livre intitulé *Ikhwan-alsafâ*[3], Adam et ses enfants parlaient entre eux le *Syriaque*, ou, suivant d'autres, la langue *Nabatéenne*. Le patriarche Michel, auteur d'une chronique syriaque, dont nous possédons la version armé-

[1] *Chronicon Armenum*, t. I, p. 64.
[2] Man. ar. 874, fol. 13 *v*.
[3] Man. ar. 1105, p. 521.

nienne, s'exprime en ces termes : « La langue primitive que » parlait Adam était celle qui est aujourd'hui en usage chez » les Chaldéens, car Abraham était Chaldéen de naissance; et » le langage qu'il avait appris de ses pères est celui qui s'est » perpétué chez nous autres *Syro-Chaldéens* [1]. » Cette tradition a été connue du judicieux *Ebn-Khaldoun* qui n'a pas regardé comme indigne de lui de la combattre en ces termes [2]: « L'écriture Syrienne est celle des Nabatéens et des Chaldéens. » Des hommes ignorants osent soutenir que c'est là l'écriture » primitive, à raison de sa haute antiquité, et parce qu'elle » était en usage chez les plus anciens de tous les peuples; mais » cette assertion n'est qu'une erreur et une tradition popu- » laire. »

» Je suis très-éloigné de vouloir discuter sérieusement une question assurément bien oiseuse, quoiqu'elle ait été agitée, avec autant d'érudition que peu de fruit, par quelques savants des derniers siècles. Je ne m'arrêterai point à rechercher quelle a été la langue primitive du monde : mais les témoignages que je viens de recueillir, sans décider une question insoluble, prouvent du moins que les écrivains orientaux les plus judicieux ont regardé la *langue Nabatéenne*, non pas comme un jargon, mais comme un idiome élégant, dont l'origine *remontait aux premiers temps du monde*, et qu'ils lui ont donné la même antiquité qu'à la *langue Syriaque*. Si l'on admet, avec tous les historiens dont j'ai invoqué le témoignage, que les *Nabatéens* avaient la même origine que les *Syriens*; que dès les plus anciens temps, et quelques siècles seulement après le déluge, ils avaient peuplé la Mésopotamie, la Chaldée, et avaient choisi Babylone pour la capitale de leur empire, ils devaient faire usage d'une langue commune, qui avait les plus grands rapports avec la *langue Syriaque*; et c'est ce que Masoudi, cité plus haut, atteste expressément [3], lorsqu'il assure que les Nabatéens et les Syriens parlaient un langage qui était, pour le fond, identique avec le Syriaque, dont il différait seulement par un petit nombre de lettres.

[1] Man. armen. 90, fol. 6 *r*.
[2] *Prolégomènes*, man. ar. fol. 217 *r*.
[3] *Moroudj*, t. I, fol. 96 *r*.

» Or nous savons, par le témoignage de Moïse, que la famille d'Abraham et ce patriarche lui-même, avant sa migration dans la terre de Canaan, parlaient un langage appelé *Araméen*, אֲרָמִי. Nous lisons dans la *Genèse* que, Laban ayant conclu un traité avec Jacob, son gendre, tous deux élevèrent en commun, pour monument de leur accord, un monceau de pierres, qu'ils désignèrent chacun par un nom emprunté à la langue qui leur était familière : Laban nomma ce tertre *Iegar-Sahdouta*, יְגַר שָׂהֲדוּתָא, c'est-à-dire *le monceau du témoignage*. Or ces mots ont toujours conservé la même signification dans les *langues Syriaque et Chaldaïque*. De son côté Jacob assigna au même monument le nom de *Galed*, גַּלְעֵד, qui a le même sens dans la langue *Hébraïque*, et qui, avec une légère altération, s'étendit à toute la contrée voisine, désignée souvent dans la Bible sous le nom de *Galaad*. La langue *Araméenne* fut plus tard en usage chez les Assyriens. En effet, nous lisons dans les *Livres des Rois* [1], que Rabsacès, ayant été envoyé par Sennachérib pour engager les habitants de Jérusalem à se soumettre, leur adressa un long discours rempli de blasphèmes, de jactance et de menaces. Les officiers du roi Ezéchias prièrent ce député de parler en langue *Araméenne* [2], qui leur était familière, et non pas en langue *Hébraïque*, afin qu'il ne fût pas compris des soldats qui bordaient la muraille ; mais il répondit fièrement : « Ce n'est point à vous que s'adressent » principalement mes paroles, mais aux Juifs, que vous séduisez par de vaines espérances. »

» Cette langue se retrouve également, et toujours avec le même nom, chez les Chaldéens de Babylone, au temps de Daniel; et enfin nous la trouvons employée pour la requête présentée au roi de Perse Artaxerxès par les gouverneurs des provinces en deçà de l'Euphrate [3].

» Mais, dira-t-on, la langue *Nabatéenne* est-elle réellement identique avec ce langage *Araméen* dont il vient d'être question? Je crois pouvoir répondre *affirmativement*. En effet si, comme je crois l'avoir prouvé, les Nabatéens formaient la po-

[1] II^e *livre des Rois*, c. XVIII, v. 17 et suiv.
[2] *Ib.* vers. 26.
[3] *Esdras*, cap. IV, vers. 7.

pulation primitive des contrées situées au delà de l'Euphrate; si leur idiome, comme nous venons de le voir, était, à peu de chose près, le même que le *Syriaque*; si, d'un autre côté, cette langue *Araméenne, presque identique avec celle que nous nommons Syriaque*, était dès les plus anciens temps le langage vulgaire et commun des pays où étaient répandus les Nabatéens, ne doit-on pas conclure que cette langue ne différait point de celle de ce peuple? Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par le témoignage d'un écrivain syriaque, qui paraît avoir vécu à une époque fort ancienne. Le commentateur *Théodore*, dont l'autorité est alléguée par un savant historien arabe [1], nous donne sur la langue Nabatéenne des détails aussi curieux qu'exacts. Suivant lui, « cette langue est le plus élégant des » dialectes Syriaques. C'est cet idiome que parlaient les habi» tants de Babylone. Lorsque Dieu eut confondu les langues » et que les hommes se furent dispersés dans des pays et des » lieux divers, le *langage des habitants de Babylone se conserva* » *sans altération*. Quant au *Nabatéen* que l'on parle dans les » villages, c'est un Syriaque corrompu et plein de locutions » vicieuses. »

» On voit donc que, dans l'opinion de cet estimable écrivain, la langue Nabatéenne était celle que parlaient les anciens habitants de la Babylonie. Cette assertion est encore appuyée par le témoignage d'Abou'lfaradj, qui assure que les trois compagnons de Daniel reçurent les noms Nabatéens de *Schadrak*, *Meschak* et *Abed-nego* [2]. Or nous savons, par le livre de Daniel, que ces noms furent empruntés au langage des Chaldéens.

» L'opinion que je viens d'émettre, relativement au langage Nabatéen, semble être contredite par un passage de l'historien que je viens de citer. Abou'lfaradj, autrement Grégoire Bar-Hebræus, *syrien* de nation, et qui, par conséquent, devait bien connaître tout ce qui concernait sa nation, s'exprime en ces termes [3] : « La *langue Syriaque* se divise en trois dialectes : le » plus pur est l'Araméen qui est en usage chez les habitants » de Roha (Edesse), de Harran et de la Syrie extérieure; en-

[1] Man. ar. 874, fol. 13 *v.*
[2] *Historia dynastiarum*, t. I, p. 74.
[3] *Ib.* p. 16 et 17.

» suite vient le dialecte de la *Palestine*, qui est parlé par les » habitants de Damas, du mont Liban et du reste de la Syrie » intérieure; le plus impur est le dialecte *Chaldéen-Nabatéen*, » qui est la langue en usage dans les montagnes de l'Assyrie » et dans les campagnes de l'Irak. » On a conclu de ce passage que la langue Nabatéenne n'avait jamais été qu'un jargon corrompu, usité seulement parmi des villageois grossiers, et qui ne méritait aucune attention sérieuse.

» Mais ce fragment curieux, si on l'examine avec soin et sans préjugé, confirme d'une manière évidente l'assertion de l'auteur lui-même et celle de Masoudi et de Théodose, sur l'identité de la langue Nabatéenne avec celle que parlaient, dès les plus anciens temps, les habitants de la Babylonie.

» *Grégoire* Bar-Hebræus, dans sa *Grammaire syriaque*, écrite en vers et commentée par lui-même [1], s'exprime sur sa langue maternelle, d'une manière plus précise, mais sans employer le mot *Nabatéen*. « Il faut savoir, dit-il, que le *Syriaque*, plus » qu'aucun autre idiome, s'étant répandu dans des contrées » fort éloignées les unes des autres, a éprouvé de grandes al- » térations et subi, dans sa forme, des changements si considé- » rables, que ceux qui parlent les différents dialectes de cette » langue ne s'entendent pas mutuellement, et ont besoin d'un » interprète, comme s'ils s'exprimaient dans des langages » étrangers. Les dialectes sont au nombre de trois, savoir : » celui de la *Syrie*, celui de la *Palestine*, et celui des *Orientaux*. » Ce dernier, plus que les autres, a adopté des formes extrê- » mement anomales et s'est rapproché du *Chaldéen*, avec lequel » il s'est complétement assimilé. » L'auteur s'attache ensuite à démontrer que le langage le plus pur et le plus parfait est celui qui a été constamment parlé chez les habitants de la Syrie; puis, faisant complétement abstraction du langage de la Palestine, il ne nomme que deux dialectes, l'occidental et l'oriental. « Le premier, dit-il, est en usage chez les habitants » d'Ourhoï (Edesse), Mélitène, Mardé, et dans toutes les pro- » vinces voisines. Parmi ceux qui font usage du dialecte orien- » tal, on distingue les chrétiens Nestoriens. »

» Ce passage, ainsi qu'il est facile de le voir, vient pleine-

[1] Man. syr. 167, fol. 351 *r*.

ment à l'appui des assertions que j'ai émises. En effet, dans le récit de Grégoire Bar-Hebræus, le dialecte *Syriaque oriental*, qui répond au dialecte *Nabatéen*, est parfaitement analogue avec le *langage Chaldéen*. Cette assertion confirme ce que l'auteur a dit plus haut, que la langue Nabatéenne était parlée également dans les montagnes de l'Assyrie et dans les plaines de la Babylonie. Les détails que le même écrivain nous donne, tant dans sa *grammaire* en prose que dans celle qui est écrite en vers, sur les formes particulières au troisième dialecte syriaque, viennent encore à l'appui de cette opinion, et démontrent ce que nous lisons dans d'autres ouvrages, que le *Syriaque*, tel qu'il est parlé chez les Nestoriens, aux environs de Diar-Békir et au delà du Tigre, est, sous le rapport de la prononciation et des idiotismes grammaticaux, beaucoup plus ressemblant à la *langue Chaldaïque qu'à celle des Syriens occidentaux*: aussi, dans les éditions publiées à Rome par les soins des Assémani, telles que le *Recueil des actes des martyrs*, on donne le nom de *Chaldaïques* aux ouvrages écrits en caractères Nestoriens.

» Je crois donc pouvoir admettre que le langage des Nabatéens, ou des habitants primitifs de Babylone, se retrouve encore aujourd'hui dans celui que nous *désignons sous le nom de Chaldaïque*, et qui nous a été conservé dans plusieurs chapitres de Daniel et d'Esdras, et, avec quelques altérations, dans la paraphrase du Pentateuque, qui est attribuée à Onkelos. C'est cette langue que désigne Ebn Moukaffa lorsque, parlant des idiomes qui étaient en usage à la cour des rois sassanides de la Perse, il dit : « Quelques Persans emploient la *langue Syriaque* » ancienne, que parlaient les habitants de Babylone, et la li» sent en Persan. L'alphabet est composé de 33 caractères. On » nomme cette écriture *nameh-debirieh*, (écriture des livres). » Elle était employée par les hommes de toutes les classes, à » l'exception des rois [1] (p. 209-217). »

[1] Man. ar. 874, fol. 16 r.

5. Notions diverses sur les auteurs qui ont écrit en Nabathéen, — et sur les ouvrages dont on a conservé ou le titre, ou des extraits. — Nom de ces auteurs. — Conjectures sur l'époque où a été composé le *Traité de l'agriculture nabathéenne*.

« Après avoir, autant qu'il m'a été possible, exposé ce qui concerne la langue Nabatéenne, je dois présenter ici et coordonner les notions éparses que j'ai pu recueillir sur les auteurs qui sont censés avoir écrit dans cet idiome. Je ne prétends pas garantir l'exactitude de tous ces renseignements; mais j'ai cru que les lecteurs pourraient voir avec quelque intérêt des détails, même très-imparfaits, sur les productions littéraires d'une nation nombreuse et puissante.

« Les Nabatéens, dit un de leurs compatriotes, avaient » beaucoup de goût pour la littérature et aimaient, en écri» vant, à s'exprimer d'une manière énigmatique et figurée[1]. »

» Ils possédaient, dans leur langue, un assez grand nombre d'ouvrages de différents genres. Un de ces livres était consacré à raconter les aventures de *Tamouz*, l'Adonis des Grecs[2]. Un auteur, nommé *Sagrit*, dont on ignorait l'époque précise, et qui devait par conséquent avoir vécu dans un temps très-reculé, avait écrit en vers un *Traité d'agriculture*, un grand ouvrage sur la *médecine*, et un autre sur les *propriétés des temps*[3]. Ce dernier était, dit-on, un livre admirable, d'une grande étendue, d'une utilité incontestable, et pour lequel il n'avait point eu de modèle. Le premier ouvrage, je veux dire le *Traité d'agriculture*, était divisé par chapitres, et chaque vers offrait une double rime, celle du premier mot et celle du dernier. On trouvait, dans chacun des chapitres, le dénombrement des plantes particulières aux différents pays[4].

» *Douiabi*, qui était révéré comme prophète, passait pour auteur d'un ouvrage adressé au Syrien Mardaïad[5].

» *Ianbouschad*, qui avait vécu longtemps après Sagrit, n'avait point composé de traité exprès sur l'agriculture, mais il

[1] Man. ar. 913, fol. 78 *r*.
[2] *Ib.* fol. 9 *r*.
[3] *Ib.* fol. 40 *v*. et 41 *r*.
[4] *Ib.* fol. 66 *v*.
[5] *Ib.* fol. 58 *v*.

s'était attaché à suivre les traces de Sagrit en ajoutant aux découvertes de ce dernier les fruits de ses propres recherches [1].

» *Adam* avait, dit-on, écrit mille feuillets, dans lesquels il passait en revue les plantes qui viennent dans un pays et ne réussissent pas dans un autre, et détaillait leurs vertus et leurs propriétés utiles ou nuisibles [2]. On lui attribuait aussi un grand ouvrage sur la nature des terres, leurs différentes saveurs, leurs qualités, leurs productions. Une partie de ces ouvrages existait encore à l'époque où écrivait l'auteur de l'*Agriculture nabatéenne* [3].

» *Barkouka*, de la ville de Babylone, avait composé un *Traité des poisons* [4], ainsi que le médecin *Raouata* [5].

» *Kamas-Nehri* avait écrit un poëme dans lequel il donnait à la vigne la préférence sur les autres plantes, et même sur le palmier [6]. Il avait aussi écrit une pièce de vers sur *le vin* [7].

» On attribuait à *Tamiri* le Cananéen un poëme dans lequel il exposait les diverses utilités des *vents* [8].

» *Noé* passait pour auteur d'un grand ouvrage qui lui avait été inspiré par la *lune* [9].

» *Koulouscha*, qui prenait le titre d'*envoyé du soleil*, avait composé un traité des *mystères* [10].

» *Maschi-Nehri* avait écrit un ouvrage dans lequel il s'attachait à relever les inconvénients que présente le *climat* de la Syrie, afin de réfuter le livre du Cananéen *Tamiri*, qui cherchait à prouver que la Syrie l'emportait sur la Babylonie [11]. On attribuait au même Tamiri une réponse à la lettre que lui avait écrite *Noé* pour l'engager à quitter le *culte des planètes* et à n'adorer que le seul Dieu éternel [12].

[1] Man. arab. 913, fol. 65 *r*.
[2] *Ib*. fol. 68 *v*. et 69 *r*.
[3] *Ib*. fol. 169 *v*. et 238 *r*.
[4] *Ib*. fol. 72 *r*.
[5] *Ib*. fol. 72 *r*, et 110 *r*.
[6] *Ib*. fol. 149 *v*. et 166 *r*.
[7] *Ib*. fol. 150 *r*.
[8] *Ib*. fol. 163 *v*.
[9] *Ib*. fol. 166 *r*.
[10] *Ib*. fol. 194 *r*.
[11] *b*. fol. 206 *r*.
[12] *Ib*. fol. 206 *r*. et *v*.

» *Kamasch-Nehri*, qui passait pour le plus ancien des écrivains, avait composé un ouvrage intitulé *Schiaschek*, divisé en 3 chapitres, dans lequel il traitait de l'*agriculture* et du soin qu'exigent les plantes [1].

» Le poëte *Mabarderouka* avait écrit un poëme sur une vigne qui avait été blessée d'un coup de pioche [2].

» Enfin *Douiabi*, que nous avons déjà nommé, et qui portait le titre de *chef des philosophes* [3], avait peint, de sa propre main, *mille figures*, qu'il avait laissées dans un temple des environs de Tyr, et sous chacune desquelles était placée une inscription qui indiquait la propriété de cette figure. Il avait aussi déposé dans le même temple un ouvrage étendu, qui donnait des détails circonstanciés sur l'objet qu'il s'était proposé en dessinant ces images, et sur l'emploi que l'on pouvait en faire. A l'époque où écrivait l'auteur de l'*Agriculture nabatéenne*, l'ouvrage avait péri, ainsi qu'une grande partie des figures; il s'en était seulement conservé 118, l'une desquelles représentait une vigne.

» *Hadji-Khalfa* cite un traité de la magie des Nabatéens traduit par *Ebn-Wahschiiah*. Maïmonide, dans l'ouvrage intitulé *Moré-Hanneboukim*, a cité, d'après l'*Agriculture nabatéenne* les noms de plusieurs autres écrivains Nabatéens, et ces noms ont été recueillis par Hottinger, dans son *Historia orientalis*.

» Je n'ai pas dessein, comme on peut bien le croire, de soutenir que les ouvrages dont je viens de donner les titres avaient été réellement écrits par les auteurs auxquels on les attribuait; mais on est au moins forcé de convenir qu'il existait, chez les habitants de la Babylonie, un assez grand nombre de livres dont la composition remontait à une époque bien ancienne; en sorte que l'on n'avait pas cru choquer la vraisemblance en les représentant comme des productions de *Noé*, d'*Adam* et d'autres personnages, réels ou supposés, dont on plaçait l'existence dans les premiers âges du monde.

» Malheureusement tous ces ouvrages, et bien d'autres, sans

[1] Man. arabe 915, fol. 262 *v*.
[2] *Ib.* fol. 226 *v*.
[3] *Ib.* fol. 289 *v*., 282 *v*. et 283 *r*.

doute, dont les titres ont échappé à mes recherches, ont disparu, et ils sont probablement perdus pour toujours. Un seul livre a survécu à ce déplorable naufrage; je veux parler du volumineux traité connu sous le nom d'*Agriculture nabatéenne*, composé, suivant les uns, par un écrivain nommé *Kouthaïi*, suivant d'autres, par un auteur anonyme, et qui fut traduit en arabe, dans le 3e *siècle* (en 903) de l'hégire, par *Abou-Bekr Ahmed-ben-Wahschïiah*, surnommé *Kasdani* (le Chaldéen), et *Kaïsi*, c'est-à-dire appartenant à la tribu arabe de Kaïs. Il est à remarquer que les Orientaux, lorsqu'ils citent cet ouvrage, en attribuent ordinairement la composition à *Ebn-Wahschïiah*, quoique celui-ci, comme je viens de le dire, n'ait fait que traduire l'*original chaldaïque* en langue arabe. On demandera sans doute à quelle époque a pu être écrite l'*Agriculture nabatéenne*. La question ne saurait être résolue d'une manière satisfaisante, du moins tant que nous ne posséderons pas de cet ouvrage une copie complète. Si le livre entier était sous nos yeux, peut-être une lecture attentive ferait découvrir des faits propres à guider dans cette recherche, et qui, d'induction en induction, conduiraient à la découverte de la vérité. N'ayant à ma disposition que des secours imparfaits, je ne puis me flatter de répondre, sur l'objet en question, de manière à contenter pleinement la curiosité d'un lecteur judicieux. Je vais pourtant proposer une conjecture, qui ne me paraît pas dépourvue de vraisemblance.

» On peut, si je ne me trompe, admettre, comme une opinion fort probable, que la composition du livre de l'*Agriculture nabatéenne* remonte à une époque très-ancienne. D'abord il est certain que l'auteur, au milieu des renseignements qu'il donne sur les religions de l'Asie, ne dit pas un mot, qui directement ou indirectement, ait rapport au Christianisme. On peut donc supposer que le temps où l'auteur rédigeait son ouvrage fut antérieur à la naissance de cette religion.

» Je sais que l'on pourrait contester la vérité de cette assertion et me prouver que la version arabe, le seul texte que nous ayons sous les yeux, offre en plusieurs endroits des passages qui ont pour but de critiquer, avec plus ou moins d'amertume, certains dogmes et certaines pratiques du Christia-

nisme ; mais il est facile de se convaincre que ces morceaux n'appartiennent point à l'auteur original et ne sont que des additions du traducteur, ainsi que lui-même prend partout le soin d'en avertir ses lecteurs. Je sais bien, et je dois en faire l'aveu, que je n'ai point sous les yeux l'ouvrage tout entier, que le manuscrit dont j'ai fait usage contient seulement *deux des neuf livres* dont se compose ce volumineux traité ; mais la partie que j'ai pu consulter forme un volume in-folio de 600 pages. Il est difficile de croire que ce fragment si considérable, où sont traitées des matières si diverses, où il est si souvent fait allusion aux religions anciennes de l'Asie, n'offrît pas des traces plus ou moins nombreuses de la répugnance de l'auteur pour un culte qui proscrivait et combattait avec tant de zèle les dogmes païens, sous quelque forme qu'ils se présentassent. Le silence de l'écrivain, dans cette portion de son ouvrage, doit donc être regardé, sinon comme une démonstration complète, du moins comme une présomption extrêmement forte en faveur de l'opinion que j'ai émise relativement à l'antiquité de l'époque où florissait l'auteur à qui nous devons cette importante production.

» D'un autre côté, un traité aussi complet et aussi volumineux, où tous les procédés de l'agriculture sont exposés avec un ordre, une méthode et des détails qui ne laissent rien à désirer, n'a pu, ce semble, être écrit qu'à une époque où, dans la Babylonie, la culture des terres avait atteint un haut degré de perfection. Or, si nous remontons vers les temps qui avoisinent la naissance de Jésus-Christ, et même jusqu'au règne d'Alexandre, en quel état trouvons-nous cette belle contrée ? Partout nous voyons des canaux encombrés, ne communiquant plus avec l'Euphrate et ne pouvant désormais, comme auparavant, porter sur les plaines de la Chaldée l'excédant des inondations de ce grand fleuve ; des eaux stagnantes séjournant sur d'immenses portions de terrain, et changeant en marais infects des campagnes couvertes naguère de la végétation la plus brillante ; des provinces entières dépourvues d'habitants et vouées à la stérilité : tel est le tableau que présente la Babylonie depuis la chute de l'empire des Perses. Ce n'était plus le temps où cette contrée défrayait pendant 4 mois

de l'année la table et l'armée du grand roi, et fournissait ainsi un revenu égal au tiers du produit de l'Asie. On sent combien elle avait dû perdre de son importance lorsque, sous les Séleucides, elle ne formait qu'une province éloignée du siége du gouvernement; lorsque, sous la domination des Parthes, elle éprouva la fureur et subit le joug de fer de ces étrangers farouches, qui la considéraient plutôt comme un pays ennemi que comme une des plus belles provinces de leur empire.

» D'un autre côté, l'auteur de l'*Agriculture nabatéenne* nous représente Babylone comme étant, à l'époque où il écrivait, une ville florissante, chef-lieu de la principale religion de l'Orient. Il raconte les entrevues qu'il avait eues avec différents personnages dans plusieurs temples de cette capitale. Or tout le monde sait que la fondation de Séleucie avait porté à Babylone un coup dont elle ne se releva jamais; que sous l'empire des Arsacides elle tomba dans un état de décadence complète, et finit bientôt par perdre le nom de ville et ne plus offrir que de gigantesques mais informes débris de son antique grandeur.

» L'auteur de l'*Agriculture nabatéenne* parle de la ville de *Ninive* comme existant encore. En outre, faisant mention de plusieurs places situées dans la Babylonie ou les provinces voisines, il ne nomme nulle part Séleucie, Apamie, Ctésiphon, et les autres villes fondées par les Séleucides, les Arsacides ou les Sassanides. On ne trouve non plus dans cet ouvrage aucun fait qui présente quelque allusion à l'histoire de l'une ou l'autre de ces trois dynasties. Aucun écrivain grec ou latin ne s'y trouve cité. Enfin la composition d'un si grand corps d'ouvrage, écrit *en langue Chaldaïque*, suffirait seule, je crois, pour démontrer qu'à l'époque où il fut publié la Babylonie n'était point soumise à une domination étrangère, et que ses habitants, tranquilles et heureux, pouvaient se livrer sans inquiétude aux travaux multipliés que réclament les pratiques et le perfectionnement des méthodes d'une agriculture florissante. On peut donc, si je ne me trompe, regarder comme vraisemblable que ce livre fut écrit dans l'espace de temps qui s'écoula entre *l'époque où Bélésis affranchit la Babylonie du joug*

des Mèdes et la prise de Babylone par Cyrus [1]. Peut-être, dans ce laps de temps, pourrait-on s'arrêter au règne de Nabuchodonosor II du nom. Il serait très-naturel de croire que ce grand prince, qui porta si loin ses armes victorieuses, qui embellit par des constructions immenses la capitale de son empire ; qui fit creuser de nombreux canaux, destinés à porter la fertilité et l'abondance dans les parties les plus reculées de ses états héréditaires, ait voulu cimenter son ouvrage en ordonnant la composition d'un vaste recueil où devait être consigné tout ce que l'expérience de plusieurs siècles avait appris sur les productions du sol de la Chaldée et les moyens de développer et d'augmenter sa fécondité naturelle (p. 226-235). »

6. Réputation dont a joui le livre de l'Agriculture nabathéenne.— Ecrivains qui en ont cité des extraits.

« L'*Agriculture nabatéenne* a toujours joui, dans l'Orient, de la plus haute réputation. Ce livre ayant été traduit en arabe, l'an 291 de l'hégire (en 903), par Abou-Bekr-Ahmed le Chaldéen, surnommé *Ebn-Wahschiiah*, fut souvent cité par les plus célèbres écrivains, arabes ou autres, comme une autorité dont le témoignage pouvait être invoqué avec une entière confiance. *Ebn-Beïtar* le cite presqu'à chaque page [2], et nous apprend en outre que le traducteur *Ebn-Wahschiiah* avait composé un ouvrage qui avait pour titre *Traité des vertus des remèdes utiles*, et qui était extrait de l'*Agriculture nabatéenne* [3]. Il est bon d'observer que ce dernier ouvrage est souvent indiqué par le seul titre de l'*Agriculture*, sans aucune autre désignation [4]. *Masoudi*, en plus d'un endroit, appuie ses assertions de l'autorité de l'*Agriculture nabatéenne*. Il en cite un extrait destiné à faire connaître les moyens de s'assurer si

[1] Entre 769 et 529 avant notre ère. Voir le tableau chronologique dressé par M. Oppert, dans les *Annales*, t. XIV, p. 342 (4e série).

[2] *De remediis simplicibus*, man. ar. 1071, fol. 62 *v.*, 106 *v.*, 120 *v.*, 128 *r.*, 129 *r.*, *ib. v.*, 130 *r.*, 132 *r.*, 144 *r.*, 156 *v.*, 160 *r.* et *v.*, 161 *v.*, 172 *v.*, 212 *r.*, 219 *v.*, 245 *v.*, 257 *r.*, 227 *v.*, 293 *r.*, 294 *v.*, 299 *r.*, 315 *v.*, 316 *v.*, 318 *r.* — Man. ar. 1023, fol. 236 *v.*

[3] Man. ar. 1071, fol. 144 *r.*

[4] Ebn-alwardi, *Traité de géographie*, Man. ar. de M. Marcel, fol. 145 *v.*, 146 *v.*, 148 *r.*, 149 *r.*, 150 *r.* et *v.*, 151 *v.*, 152 *v.*, etc.

l'eau est proche ou éloignée de la surface de la terre [1]. Makrizi, dans sa *Description de l'Égypte*, transcrit un passage où l'auteur Nabatéen, parlant du Nil, en relève avec amertume les qualités nuisibles [2]. Le même historien [3] cite un extrait du même ouvrage relatif à la fertilité de l'Égypte. Ailleurs [4] il transcrit d'autres citations, puisées dans le même livre. Ebn-Khaldoun cite cet ouvrage sous le titre d'*Agriculture* [5]. Maïmonide, dans son ouvrage intitulé *Moré-Hanneboukim*, a souvent mis à contribution notre auteur, auquel il a emprunté tous les détails qu'il donne sur la religion des Sabéens ; mais, par une erreur étrange, l'interprète latin, à qui le nom des Nabatéens était peu connu, a partout substitué le mot *Agriculture égyptienne* à celui de *nabatéenne*, qu'offraient également le texte arabe et la traduction hébraïque de l'ouvrage du médecin juif. Dans le *Sefer-Kosri* [6], l'Agriculture nabatéenne est citée sous ce titre, העבודה הנבטית. Buxtorf le fils a traduit נבטית par *de aspectibus*, comme s'il fallait lire, נְבָטִית et que ce mot dérivât du verbe נָבַט, *aspexit*, tandis qu'il faut lire נַבָּטִית. Le docte Huet a su se préserver de cette erreur; car, dans son *Traité sur la situation du paradis terrestre*, il rend les mots העבודה הנבטית par ceux d'*Agriculture nabatéenne* [7].

» Le volumineux traité d'agriculture composé en arabe par *Ebn-Awam*, et publié à Madrid avec une traduction espagnole, est en grande partie un extrait de l'Agriculture nabatéenne.

» *Ebn-Khaldoun*, parlant de ce dernier ouvrage, entre dans quelques détails, que je dois mettre sous les yeux de mes lecteurs.

« Parmi les livres des *Grecs*, dit ce judicieux écrivain [8], on » traduisit le *Traité d'agriculture nabatéenne*, attribué aux

[1] *Moroudj*, t. I, fol. 55 *r.* et *v.*
[2] Man. ar. 797, fol. 44 *r.*
[3] *Ib.* fol. 74 *v.*
[4] *Ib.* fol. 207.
[5] *Prolégomènes*, fol. 35 *r.*
[6] *Liber kosri*, éd. Buxtorf, p. 27.
[7] *De situ Paradisi terrestris*, p. 52.
[8] *Prolégom.* man. fol. 192 *r.*

» plus savants d'entre les Nabatéens, et contenant sur l'article » de la *magie* des détails qui annonçaient des connaissances, » profondes; mais des hommes religieux ayant examiné ce li- » vre, et regardant comme inutile et illicite tout ce qui con- » cernait le chapitre des enchantements, se bornèrent à trans- » crire ce qui avait trait aux végétaux, à leur plantation, à » leur culture, et supprimèrent le reste. Ce fut en suivant » cette méthode qu'Ebn-Awam publia un extrait de l'*Agricul-* » *ture nabatéenne*. La partie qui traitait des sciences occultes » resta complétement négligée, jusqu'à ce que *Moslemah*, dans » ses ouvrages sur la *magie*, en transcrivit les questions les » plus importantes. »

« Les sciences *magiques*, dit ailleurs le même historien[1], » étaient en grande vogue chez les Syriens habitants de Baby- » lonie, et avaient été l'objet de plusieurs traités spéciaux; » mais de tous ces ouvrages, un petit nombre seulement a » passé dans la langue arabe : telle est l'*Agriculture naba-* » *téenne*, traduite par Ebn-Wahschiiah, et qui contient les » pratiques en usage chez les Babyloniens. »

» En lisant le premier de ces deux passages, on est sans doute surpris de voir ranger l'Agriculture nabatéenne au nombre des ouvrages *Grecs*. La chose, après tout, quoique difficile à croire, ne serait pas absolument impossible; il s'agirait seulement de supposer que le livre, composé primitivement en chaldéen, aurait été traduit en grec, et de là en arabe, ce qui serait le contre-pied de ce qui est arrivé pour la plupart des ouvrages grecs, qui ont été interprétés en syriaque avant de l'être en arabe; mais l'assertion d'Ebn-Khaldoun est tout à fait erronée. En effet le traducteur *Ebn-Wahschiiah* atteste formellement qu'il a fait sa version sur l'original, écrit en langue Nabatéenne[2].

» L'*Agriculture nabatéenne* forme un ouvrage d'une grande étendue, et dans lequel toutes les questions qui se rattachent à cette science sont traitées avec des développements lumineux, qui annoncent que l'auteur possédait, sur toutes les

[1] *Prolégomènes*, man. fol. 193 r. et v.

[2] Man. ar. 913, fol. 22 r.

branches de l'économie rurale, des connaissances précieuses, fruit d'une longue expérience et de profondes méditations.

» Sans doute on y rencontre quelques opinions superstitieuses, quelques pratiques que réprouverait une saine philosophie ; mais ces détails, même lorsqu'ils paraissent étranges ou puérils, nous offrent une utilité réelle, puisqu'ils nous retracent *les idées qui dominaient à une époque reculée chez les habitants de Babylone*. Du reste, sous une foule de rapports, l'ouvrage témoigne une civilisation avancée et annonce qu'à l'époque où il a été écrit la théorie et la pratique de la culture des champs étaient parvenues à un haut degré de perfection.

» Parmi les objets indiqués dans ce livre, on n'y verra pas sans quelque surprise la mention des *miroirs brûlants*, et ce fait peut servir à appuyer la tradition qui rapporte qu'Archimède, pendant le siége de Syracuse, employa un moyen de ce genre pour incendier la flotte romaine.

» Malheureusement, des 9 parties ou livres dont se compose l'*Agriculture nabatéenne*, nous n'en avons que deux, la 2e et la 3e, dont l'une contient un *calendrier agronomique*, dans lequel on indique les méthodes qu'il faut suivre relativement à la culture des terres, dans chacun des mois de l'année. L'autre livre offre l'*énumération des plantes et des légumes* qui sont cultivés dans les champs et dans les jardins. Ces deux parties réunies ensemble forment un volume in-folio de 300 feuillets, qui a été achevé de copier le jeudi 21e jour du mois de schewal, l'an 1043 de l'hégire (en 1633), par Schems-eldin-Mohammed-*Selmouni*.

» La bibliothèque de Leyde possède deux exemplaires manuscrits de l'*Agriculture nabatéenne*.

» Je me propose de faire connaître ailleurs, par des extraits étendus, ce que cet ouvrage offre de plus important sous le rapport de la culture des terres.

» On peut supposer que la traduction d'*Ebn-Wahschiiah* n'est pas la seule qui ait été faite de cet important ouvrage, et que les autres peuples de l'Orient auront eu également à cœur de s'approprier les connaissances qu'il renferme.

» Il existe à Venise, dans la bibliothèque du couvent de St-

Lazare, un manuscrit arménien contenant un volumineux traité d'agriculture, sans nom d'auteur. J'étais porté à croire que cet ouvrage pouvait être une traduction de l'*Agriculture nabatéenne*; mais les renseignements que j'ai reçus à cet égard m'ont appris que je m'étais trompé dans ma conjecture (p. 235-240). »

Ces extraits de M. Quatremère et l'article de M.r de Rougemont, inséré dans notre cahier de janvier (ci-dessus p. 7), montrent quelle masse de documents nouveaux se trouvent dans le livre de l'*Agriculture des Nabathéens*. Il ne nous reste qu'à former le vœu que M. Chwolson ne tarde pas à en publier le texte complet et la traduction.

A. Bonnetty.

Archéologie.

LES CELTES, LES ARMORICAINS, LES BRETONS,

NOUVELLES RECHERCHES D'ARCHÉOLOGIE, DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE SUR L'ARMORIQUE BRETONNE,

Par le Docteur E. HALLEGUEN [1].

Les Celtes, les Armoricains et les Bretons sont depuis quelques années l'objet de nombreux travaux. Leurs légendes et leurs chroniques sont traduites par M. de la Villemarqué; M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, essaie de ressusciter le druidisme; une commission est nommée pour rechercher les noms qui nous restent des anciennes villes, au temps des Romains, et avant leur arrivée en Bretagne; c'est donc une chose très-intéressante que de connaître quels sont les souvenirs, les monuments, les vestiges qui nous restent des premiers habitants qui ont peuplé cette partie extrême de notre France. Un antiquaire distingué, dont les *Annales* connaissent déjà le nom [2], Breton lui-même et habitant la Bretagne, vient de publier dans l'ouvrage que nous annonçons le résultat de 20 ans d'études sur les anciens monuments de son pays. Son ouvrage comprend : 1° la géographie celtique; — 2° la géographie celto-romaine; — 3° part des insulaires en général et des saints en particulier dans la colonisation et la civilisation de l'Armorique; — 4° système de colonisation et de civilisation par les Bretons de l'Armorique déserte et barbare; — 5° *appendice* comprenant diverses notes. Tous ces articles renferment des recherches curieuses et techniques en ce qu'elles sont faites par une personne qui connaît parfaitement les localités. Nous allons en extraire le 1er chapitre, qui nous apprend ce qui reste de plus ancien et de plus authentique sur les monuments des premiers habitants de l'Armorique. Ces

[1] Brochure in-8° de 40 p., à Paris, chez Durand, rue des Grès, n° 17.

[2] Voir l'article sur la découverte des haches diluviennes dans notre cahier de novembre dernier, t. xx, p. 435 (4e série).

souvenirs appartiennent aux *Annales* qui doivent réunir dans leurs pages, toutes les anciennes traditions.

2. Géographie celtique.

« Ce titre va peut-être surprendre plusieurs personnes et leur paraître impropre ; cependant je ne pouvais pas en prendre d'autre, puisqu'il s'agit de connaître, autant que cela est possible, d'une manière approximative, la densité de la population celtique ou gauloise. De ses villes, de ses habitations, de ses routes, il n'y avait pas à chercher trace, du moins dans l'état où elles étaient avant la conquête romaine ; il ne restait qu'à relever, aussi exactement que je le pourrais, les monuments impérissables de pierres brutes, *Menhir, Dolmen, Cromlech, Peulven,* etc., etc.

» J'ai commencé par les auteurs : MM. de Fréminille, de Courcy, de la Pylaie, etc., etc., et le *Bulletin de l'Association Bretonne.*

» Puis j'ai relevé sur les noms des parcelles du cadastre du département, les indications celtiques, *Menhir, Men Sao, Dolmen, Peulven, Menlédan, Rumen, Menguen, Mentoul, Men-Son, Méan;* les trois premiers noms sont en immense majorité. J'ai négligé, à tort peut-être les mots : *Mein, Méan,* qui pouvaient être des *Cromlech,* des *Carneillou,* des enceintes druidiques. Un autre saura, s'il le veut, éviter cette erreur, après s'en être assuré.

» J'ai reporté les chiffres de cette statistique des monuments celtiques sur une *carte du Finistère* divisée en cantons à laquelle s'ajoute un *tableau des communes* de chaque canton avec le contingent qu'elles fournissent. On a ainsi une idée aussi exacte que possible de la distribution de la population dans les différentes zones du pays des *Osismiens.*

» Parmi les monuments peu connus, je citerai en Dinéault *deux souterrains* placés en vue de la grande montagne celtique du *Ménéhom.* L'un est au village de *Kerédan,* dans une garenne nommée *Goarem Menhir* (le menhir y est encore auprès du souterrain), comprise elle-même dans une vaste enceinte qui paraît celtique. Ce souterrain se compose de deux grottes réunies par une galerie que la charrue a rouverte. Le

village de *Kerédan* est non loin de l'Aulne, en face de *Baut* et de *Toulancoat*, en Quimerch. Sur le bord de la rivière, au-dessous de *Kerédan*, dans les terres de *Lanviau*, est un *Castel* adossé à un énorme rocher. Ce souterrain a été respecté, à ma prière, par les propriétaires de la garenne. L'autre, au contraire, qui était à *Ty-ar-Gall*, plus près du *Ménéhom*, a été comblé.

» Je citerai encore en *Poullan*, au village de *Lesconan*, un genre de *Grottes-aux-Fées*, que forment des pierres fichées obliquement dans le sol, de manière à s'incliner l'une vers l'autre et à se rencontrer par la pointe. L'une d'elles a 20 mètres de longueur ; on peut aller d'un bout à l'autre. Les gens du pays les appellent *Ty-ar-c'houriquet*.

» Enfin à Glomel, près du réservoir du canal de Nantes à Brest, beau travail moderne, est un grand *Menhir* que j'appellerai l'*obélisque*, parce que, selon M. de Boissière, il aurait au moins le poids de l'obélisque de Luxor [1].

» Revenons à la géographie celtique. Je compte dans le Finistère, qui ne comprend pas tout le pays des Osismiens, jusqu'à 727 monuments celtiques : 266 dans l'arrondissement de Châteaulin, 155 dans l'arrondissement de Brest, 123 dans celui de Quimper, 53 dans celui de Quimperlé, 130 dans celui de Morlaix. Si des observateurs désirent vérifier ces indications, je m'empresserai de les leur communiquer.

» On peut voir, d'après cette *carte*, que la population Osismienne était assez forte et assez également répartie sur le sol, — beaucoup plus qu'on ne le croit en général. Toutes les parties habitables du pays devaient être plus ou moins occupées. Tous les cantons, presque toutes les communes, accusent de ces monuments qui ne peuvent pas être évidemment tous ceux qui ont jadis existé ; leur nombre actuel, qui est loin d'être entièrement connu, ne peut que donner une idée de ce qu'ils étaient dans ces temps reculés.

» L'avantage, quoique faible, reste aux côtes sur l'intérieur des terres ; telle est d'ailleurs la répartition ordinaire de la population dans tous les pays. Cependant l'arrondissement de

[1] *Voy.* Glomel, dans Ogée.

Châteaulin, qui est central, est de beaucoup le plus riche; il est vrai qu'il est montagneux.

» A ces preuves, on pourrait ajouter les *fontaines sacrées* dont les principales seulement sont devenues des fontaines de dévotion depuis le Christianisme, fontaines si nombreuses et répandues partout; il en existe plusieurs dans chaque paroisse. Peut-être même retrouverait-on les *Tref*, les *Cantref* dès l'époque gauloise. Mais ceci entraînerait trop loin pour le moment et veut être traité à part. Je dirai seulement que ce nouvel ordre de preuves confirme pleinement les précédentes, ce qui sera plus tard justifié.

» Le pays des Osismiens méritait donc, par le chiffre comme par le courage de ses habitants, l'honneur que lui ont fait ses vainqueurs en le couvrant de monuments militaires, en le perçant de routes pour le dominer plus facilement et le civiliser en même temps, ce qui était le plus sûr moyen de dompter cette forte race.

» J'ai comparé sous ce rapport les autres départements de l'Armorique-Bretonne au Finistère[1] : autant qu'on en peut juger par les recherches peu complètes publiées jusqu'ici, la proportion paraît être la même. »

A la suite de cette notice, M. le doct. Halleguen a placé, dans l'*appendice*, deux notes étendues qu'il est important de reproduire ici.

3. Des Monuments celtiques et pré-celtiques.

« Dans un moment où les études celtiques prennent un nouvel essor, grâce aux admirables découvertes de M. Boucher de Perthes, qui vont être enfin consacrées par la science, et aux travaux remarquables des Celtistes allemands et français, le plus humble Celte écrivant sur les origines et l'histoire de ses pères ne peut se défendre de dire son modeste avis dans cette discussion. C'est d'ailleurs dans la nature de la race, on le sait, de parler librement sans vouloir blesser personne; c'est ainsi que je me permets de soumettre aux savants quelques réflexions sur les monuments et sur la langue celtiques.

[1] *Voyez* le curieux mémoire présenté par M. le docteur Fouquet au Congrès de Vannes, en 1853, sur les antiquités du Morbihan.

» Les monuments de pierres brutes sont de tous les temps et de tous les lieux, cela est vrai et cela devait être; mais si on veut en conclure que les nôtres ne sont pas Celtiques, on peut et on doit se tromper. Cela veut dire seulement qu'ils ne sont pas que celtiques, puisqu'ils sont universels. On a même le droit de dire *à priori* que les Celtes en ont fait, puisque tous les peuples en ont fait et qu'ils ont dû élever leurs monuments comme les autres peuplades qui les avoisinaient.

» M. Boucher de Perthes, dans un enthousiasme bien naturel chez lui, se laisserait aller à penser que nos *Menhir*, nos *Dolmen*, nos *Tumuli* seraient *antédiluviens;* il faudrait alors que le déluge eût épargné la Gaule et surtout l'Armorique. Car nos plus beaux monuments sont généralement au bord de la mer dans le Morbihan et dans le Finistère [1].

» D'après une autre théorie de M. Boucher de Perthes, qui lui serait commune avec de savants archéologues du Nord, on devrait classer ces monuments en trois âges ou époques : *âge de pierre, âge de bronze, âge de fer*, selon qu'on y trouve une seule ou plusieurs de ces substances. Si cette classification repose sur les observations de ces savants dans leurs pays, il n'y a rien à répondre, ils ont raison chez eux; mais dans notre Gaule les divisions ne sont pas aussi tranchées. On trouve des pierres seules, mais si bien travaillées, que la pierre seule n'a pas suffi à obtenir le poli qu'elles ont reçu, puis des pierres avec du bronze, et enfin du fer avec les pierres et le bronze.

» Cette classification n'aurait pas moins le mérite d'indiquer les divers degrés de civilisation ou de richesse par lesquels auraient passé les peuples qui ont construit ces monuments. Cela n'empêcherait nullement qu'ils fussent celtiques

[1] Le plus grand de nos *Menhir*, probablement celui de *Loc Maria Ker*, gît à terre en deux morceaux. *On dit* qu'il a été foudroyé, mais l'a-t-on vu debout? Or, je remarque que la cassure est nette, sans éclats notables, surtout que la base n'est pas restée en terre, mais que les tronçons de ce magnifique obélisque sont placés l'un en face de l'autre comme s'il s'était brisé sur place. Ces remarques m'ont porté à penser que nos pères avaient pu échouer là dans leur audacieuse tentative, que le monolithe, déjà élevé à une grande hauteur, avait échappé à leurs leviers primitifs qui ne pouvaient que le soulever sans le retenir d'aplomb, et retombant de tout son poids sur la terre, s'était brisé en deux tronçons.

dans la Celtique, gaulois et même gallo-romains, puisqu'on a trouvé dans les *Dolmen* et les *Tumuli*, au pied des *Menhir*, outre le bronze et le fer, de l'or, de l'argent, des os avec animaux gravés, des médailles romaines.

» Je crois d'ailleurs que, dans la Bretagne du moins, on n'a trouvé dans les *Dolmen* que des pierres polies, des *Celtæ* qui seraient donc bien postérieures au déluge. Mais souvent on ne trouve pas de pierre, on ne trouve que de la cendre et une poterie très-grossière, et quelquefois le *Dolmen creusé en terre* au lieu d'être placé dans un tumulus plus ou moins élevé. Ferait-on aussi un *âge de terre?* Il est tout aussi naturel que les autres, et plus primitif encore.

» En considérant la simplicité et l'universalité des monuments de pierre brute, *Menhir*, *Dolmen*, etc., etc., que les Celtes ont élevés comme tous les peuples, en considérant la haute antiquité de ce peuple, qui se perd déjà dans la nuit des temps, pour ainsi dire, je me demande comment, à quels signes, on pourra distinguer ses monuments de ceux qui appartiendraient à une époque et à une race *pré-celtique*. Il serait singulier, après avoir rappelé que ces monuments sont de tous les temps et de tous les lieux, de ne pas en attribuer à nos ancêtres, et de les réserver à une autre race inconnue; et sur quelles données?... Il est bien à craindre qu'on ne renouvelle, à propos des pierres et des races, les écarts de l'Académie celtique[1].

» Pourquoi ne pas les classer en eux-mêmes selon la méthode naturelle, de la manière la plus favorable à l'étude, sans rechercher leur âge et leurs auteurs. Loin de moi l'idée d'adresser ces observations à M. Boucher de Perthes, esprit éminent, observateur judicieux, qui a tant vu et tant comparé. Mais un aperçu de lui peut devenir principe et loi pour d'autres, et cette pente est si glissante...

» Il semble donc que nos monuments de pierre doivent garder leur nom de *celtiques*, sauf à les rapprocher de ceux de l'Inde, du Japon, de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Océanie.

[1] Une race *pré-celtique* a-t-elle existé dans la Gaule depuis le déluge? Pourrait-on la reconnaître sur notre promontoire armoricain où les populations ont dû se presser, se fouler, en allant jusqu'au bout du monde, *Pen ar bed?*

» Ils peuvent même s'appeler *druidiques*, beaucoup d'entre eux au moins; ceux qui ont été faits par les Gaulois, dont la religion était le druidisme, tout comme nos monuments funéraires ou religieux s'appellent chrétiens.

» Eh ! mon Dieu, le peuple qui conserve tant de choses a conservé le *Dolmen* dans son véritable sens de sépulture. On dit encore dans l'Armorique : *Laket a so déun eun dolen menn* (*Dol menn*), *on lui a mis une table de pierre, on lui a fait un monument*, par opposition à ceux qui sont simplement recouverts de terre, car la terre nue est le lot commun des hommes de tous les temps.

4. De la Langue celtique.

» Des réflexions analogues se présentent à mon esprit à propos de la *langue celtique* ou *gauloise* qui vient d'être l'objet d'un livre remarquable de M. Roger de Belloguet; de savants articles de M. Maury sur les études celtiques en Allemagne et en France, et de MM. Littré et Daremberg sur le travail de M. Belloguet. Ces écrits récents donnent une idée du point où en sont arrivées les études celtiques en Europe, par les recherches faites d'après les saines doctrines de la philologie comparée.

» Je ne me permettrai pas de me jeter dans cette ardente mêlée que décrit M. Maury, ni d'essayer de démêler la confusion qui semble y régner et les dissidences plus apparentes que réelles, peut-être, qui séparent les antagonistes sur la langue gauloise et ses différents dialectes.

» Mais un Armoricain ne peut s'empêcher de s'étonner qu'il faille encore tant d'efforts d'érudition pour démontrer que sa langue actuelle est l'*ancien gaulois* et que cette langue commune à la Gaule et à la Bretagne s'était conservée après l'empire romain dans l'extrême Armorique comme dans plusieurs parties de la Bretagne. Sans entrer dans le détail de la question philologique, je crois que M. de Belloguet, marchant sur les traces de M. Brandes, a assez bien établi l'unité de la langue gauloise par son *glossaire*, quoiqu'il ne soit pas complet et qu'il ait besoin d'être revu, ce que l'auteur sent bien lui-même. Ce qui me paraît plus important que les analyses philologiques dans lesquelles les avis diffèrent si facilement, c'est

le côté historique de la question. Ici j'abonde complétement dans le sens de M. Brandes si bien analysé par M. Maury; c'est d'après ces textes historiques bien connus et d'autres semblables que j'ai, non le premier assurément, admis dans les considérations historiques que je publie de nouveau ici, la communauté de race, de langue, de mœurs entre les Bretons et les Armoricains. Il suffit de rappeler les prédications de saint Germain d'Auxerre et de saint Loup de Troyes, deux Gaulois du centre, dans l'île de Bretagne contre le pélagianisme; celles de saint Magloire venu de l'île dans le pays de Dol et ce qui est décisif d'après M. Maury lui-même qui cite M. de la Villemarqué, le concile de Laudaff, de 560, parlant des Bretons comme ne faisant qu'une nation avec les habitants du pays de Dol et parlant la même langue. Il convient de rappeler aussi les relations continuelles entre les Gaulois du continent et ceux qui avaient peuplé les îles, le succès si facile des émigrés bretons dans leurs prédications armoricaines.

» L'infériorité du *dialecte armoricain* aux yeux des purs linguistes vient de ce qu'il n'a pas de titres anciens à produire. Mais sans parler de sa persistance plus grande que celle de quelques autres presque éteints, on n'a pas assez remarqué que cette déclaration du concile de Laudaff rend communs aux deux branches de la famille gauloise les titres des dialectes insulaires, et les recherches de MM. Brandes et de Belloguet viennent confirmer encore cet important témoignage historique.

» Après cela, qu'il y eût trois ou quatre dialectes gaulois, c'est bien naturel, puisque aujourd'hui il y en a quatre, si l'on veut, en Basse-Bretagne : le *léonnais*, le *cornouaillais*, le *trégorais* et le *vannetais*, ce qui n'empêche pas l'évêque de Quimper de placer également ses prêtres de la Cornouaille, du Léon et de Tréguier dans les diverses parties de son diocèse et ceux-ci de prêcher les Bretons des Côtes-du-Nord et ceux du Morbihan.

» L'opinion qui fait du *bas-breton* actuel un dialecte importé de l'île, qui aurait effacé l'*ancien armoricain* ne me paraît donc pas bien justifiée d'après les considérations qui précèdent. J'en ajouterai une autre qui m'est venue dans un entretien

sur ce sujet avec un docte breton, M. Renan de l'Institut, qui me déclarait que dans les Côtes-du-Nord c'était tout à fait le breton de l'île. Je le crois sans peine, puisque c'est sur ces côtes principalement et presque uniquement qu'ont débarqué les émigrés, et que les relations y sont naturellement plus fréquentes avec la Grande-Bretagne. Mais je remarque précisément que c'est dans ce pays que le breton se perd le plus vite et cède partout devant le français, tandis que Léon, Cornouaille et Vannes résistent beaucoup mieux.

» Une dernière réflexion. J'admire la science et le courage des Celtistes allemands et français, en regrettant qu'ils ne soient pas plus imités par les Armoricains. Nous aurions pour ces études une préparation bien utile et souvent nécessaire.

« Les études celtiques, dit le savant M. Pictet, de Genève, » commencent à reprendre une place importante dans la phi» lologie, l'archéologie et l'histoire, et on ne saurait trop rap» peler qu'une connaissance approfondie des idiomes celtiques » encore vivants peut seule donner à ces études une base vrai» ment solide. Dans cette voie, l'Allemagne a déjà devancé la » France, et c'est à la France cependant qu'il appartiendrait » de prendre l'initiative et d'explorer cette mine trop oubliée, » où gisent enfouis les titres de ses origines primitives [1]. »

» J'en demande pardon à mon éminent compatriote, M. de la Villemarqué, le savant et spirituel auteur de tant d'ouvrages en l'honneur de notre Bretagne, mais il me semble qu'un Armoricain-Breton doit traduire simplement et fidèlement le fameux *Cæcos, Cæsar,* dans sa langue maternelle.

» On sait que César était petit et grêle comme Alexandre le Grand; que les Gaulois, au contraire, grands et forts, dédaignant de se couvrir la poitrine dans les combats, méprisaient les Romains pour leur petite taille.

» Or, Servius rapporte, d'après César : « Lorsque Caïus Ju» lius César combattait dans la Gaule, il fut enlevé par un en» nemi, qui le portait tout armé sur son cheval. Arrive un » autre Gaulois qui le connaissait, et qui, d'un air insultant, » s'écrie : *Ké-cos, César,* Va-t-en, failli César, ce qui, dans leur

[1] *Le Mystère des Bardes de l'île de Bretagne,* avant-propos, p. 8, Paris, 1858.

» langue, signifie : *Laisse-le*. Et ainsi il fut relâché. César le dit » lui-même dans ses Éphémérides, où il rappelle son bonheur » ce jour-là. »

» César comprit très-bien le mot et le geste insultants qui le sauvaient et se hâta de les traduire en action. Il semble que la langue bretonne rende bien ce mot tant discuté. Qu'il soit kimrique ou gaëlique, dans quelque partie de la Gaule qu'il ait été prononcé, de nos jours encore, un Armoricain un peu échauffé ne lancerait pas de pire injure à un adversaire indigne de lui que l'insultant *ké-cos*, terme de mépris au propre et au figuré par lequel ce Gaulois aussi imprudent que brave sauva le cruel vainqueur de sa race [1]. »

Le doct. E. HALLEGUEN.

[1] Le *Cæsar*, *Cæcos*, *Cæsar*, trouvé dans un des plus anciens manuscrits de Servius, par le savant M. Dahremberg, serait encore plus expressif ; Cæsar ! va-t-en, failli César.

Ké, impératif de *Mont*, aller, va, va-t-en, *Cos*, vieux, failli, méprisable. *Cos denn* signifie homme vieux, faible. On dit mieux avec respect *den coz* ; mais on dit *cos-denn*, faible homme, homme de rien, méprisable. Ex. : *Cos-Kéméner*, failli tailleur, homme devenu presque femme. On traduirait ce mot par l'expression populaire de gringalet.

Voici le passage latin de Servius commentant ce vers de l'*Énéide*, XI, v. 743 :

Direptumque ab equo dextrâ complectitur hostem.

Servius ajoute : « Hoc de historiâ tractum est. Nam Caius Julius Cæsar cùm dimicaret in Galliâ et ab hoste raptus equo ejus portaretur armatus, occurrit quidam ex hostibus qui eum nosset, et insultans ait, *Cæcos Cæsar :* quod Gallorum linguâ, *dimitte*, significat. Et ita factum est ut dimitteretur. Hoc autem ipse Cæsar, in Ephemeride suâ dicit, ubi propriam commemorat felicitatem. » (*Virgilius cum Servii commentariis*, per Joannem Pierium Valerianum. Parisiis, 1532 ; *Æneid.*, lib. XI, n. 48, p. 658.)

Polémique catholique.

DE L'ESPRIT D'ERREUR AU 19e SIÈCLE

ET

Défense des premières vérités de la Foi,

PAR M. L'ABBÉ TENOUGI [1].

L'ouvrage de M. l'abbé Tenougi se compose de deux volumes, où l'auteur a traité presque toutes les questions qui en ce moment occupent les philosophes, les théologiens et les politiques. De grands problèmes, comme on doit s'y attendre, sont soulevés, discutés et résolus dans ces pages. Nous ne saurions garantir toutes les solutions, et sanctionner tous les principes établis par l'auteur, ou toutes les conséquences qu'il en tire; mais nous pouvons assurer que chaque question est traitée avec profondeur et gravité, et qu'il n'est personne, prêtre ou laïque, qui ne puisse en tirer quelque renseignement. Chacun pourra en juger par l'extrait suivant, que nous consignons dans nos *Annales*, parce qu'il renferme une appréciation sage et profonde des moyens par lesquels la Providence a conservé les traditions primitives, et préparé la venue du Médiateur. A. B.

« La croyance à la rédemption de Jésus-Christ n'est point un fait isolé de la conscience individuelle, elle est le pivot et le centre autour duquel se groupent tous les êtres. Tous les mondes, et les anges eux-mêmes, ressentent les effets de l'incarnation et de la rédemption; il n'y a qu'un seul Nom, sous le ciel, par lequel on puisse être sauvé.

» Considérons cette vérité dans les siècles qui ont précédé le Messie. Une œuvre ne réussit que dans le temps favorable; un bienfait n'est accepté que tout autant qu'on en sent le besoin. Voilà pourquoi les bienfaiteurs de l'humanité, ceux qui l'enrichissent de découvertes utiles, ne sont pas toujours ap-

[1] 2 vol. in-8° qui se vendent séparément, à Paris, chez M. Bray, rue des Saints-Pères, 64.

préciés avec justice. Il faut à leurs œuvres des années, souvent des siècles, pour que le mérite en soit reconnu. Dieu, infiniment sage, agissant dans un monde où s'agite la liberté, une liberté rebelle, a dû préparer longuement son œuvre. Au premier rang de cette préparation s'offrent les Prophéties et les Promesses. Dès la chute du premier homme, un Sauveur lui est promis. De siècle en siècle, la venue de ce Sauveur est annoncée plus clairement. La race dont il doit sortir, l'époque où il aura paru, les résultats de sa mission, tout est déterminé d'avance. Une série non interrompue de prophètes l'annoncent chez les Juifs; les Gentils ne sont point privés de ces avertissements célestes. Quand approche le jour de son avénement, les auteurs profanes font foi qu'on attendait de la Judée un sage, un maître, un docteur. Par ces connaissances, par ces espérances, ont pu être sauvés, chez les Gentils, ceux qui avaient le cœur droit, l'âme pure, et qui ont glorifié Dieu autant qu'ils l'ont connu.

» De peur que ces clartés se dissipent, de peur que l'humanité insouciante les laisse s'affaiblir, un Peuple est choisi pour figurer, pour représenter dans les phases de sa vie le grand œuvre de l'humanité régénérée; d'abord à l'état de famille patriarchale, puis de peuplade errante, puis d'empire constitué. Ces patriarches voyageurs, qui habitaient sous des tentes, qui allaient du fond de l'Asie au fond de l'Egypte, s'étaient mis en relation avec toutes les tribus principales de la race humaine, afin que toutes pussent s'éclairer à leur contact, et recevoir la communication de promesses et d'espérances communes à tous les peuples. Puis se développe une série d'événements merveilleux qui frappent l'attention des hommes, qui attirent sur ce peuple, sur sa loi, sur son histoire, les regards de l'univers. Ce peuple élu est ensuite dispersé dans tout l'univers, et ramené dans sa patrie; ses écrits sont traduits et rendus populaires, et par là, tout le monde est initié à la connaissance du vrai Dieu et du Messie.

» Tous ces faits sont consignés dans les livres saints et la trace s'en est conservée dans les histoires, dans les mythologies, dans les traditions de tous les peuples. Tandis que l'incrédule cherche à se faire de la science, combinée selon mille

points de vue divers, et souvent contradictoires, une arme contre la foi des simples, les vrais savants avouent que tout concourt et s'accorde avec les vérités fondamentales de la religion chrétienne et les récits des livres saints.

» Les peuples gentils contribuent, à leur insu, à préparer les voies au Réparateur de toutes choses. Une grande unité matérielle doit être l'avant-coureur et le préambule de la grande unité spirituelle des peuples. Après que les diverses tribus se furent divisées dans les plaines de Sennaar, pour se disperser sur toute la surface de la terre, le grand empire de Chaldée et d'Assyrie se forma, qui réunit toute la terre sous ses armes. Les relations de ce grand empire avec les royaumes d'Israël et de Juda sont connues de tout le monde. Il y eut alors dans tout l'univers de grandes lumières contre l'idolâtrie, et la dispersion des dix tribus dans toutes les provinces du grand empire assyrien, et la captivité des Juifs à Babylone, et le gouvernement de Daniel, ne servirent pas peu à répandre en tous lieux les vérités et les espérances dont le peuple de Dieu était dépositaire.

» Cyrus et les Perses, maîtres du monde, exécutent les vengeances divines contre Babylone ; Cyrus publie hautement la grandeur du vrai Dieu, comme la publia Nabuchodonosor. Protecteur déclaré des Juifs, il les honore, et les autorise à rebâtir leur temple, et ses successeurs, marchant sur ses traces, replacent sur le chandelier ce flambeau qui doit briller sur tous les peuples.

» Sous Alexandre et ses successeurs, les Juifs, établis avec honneur en Grèce, en Egypte, traduisent les livres saints en langue vulgaire, répandent dans la foule la connaissance des prophéties, et donnent une nouvelle preuve à leur authenticité. Les persécutions des rois de Syrie ne servent qu'à faire éclater la gloire du vrai Dieu et la fidélité de ses serviteurs.

» Enfin, les Romains foulent tout sous leurs pieds, et imposent au monde leur empire suprême, afin que le monde pacifié soit plus attentif à l'avénement du christianisme, soit ouvert à la prédication, et permette aux apôtres de le sillonner en tout sens, pour déposer partout la semence divine de la régénération.

» Mais pourquoi, pendant un si long temps, Dieu paraît-il dissimuler et fermer les yeux sur les égarements des hommes ? L'humanité s'abaisse et se flétrit sous l'influence de l'idolâtrie, et tombe dans la corruption et la servitude; mais cet abaissement, que n'ont pu empêcher les sages et les législateurs, lui apprendra que la miséricorde seule de Dieu l'a sauvée, et que sa régénération n'est point une œuvre humaine. Après bien d'inutiles efforts, retombant plus bas à mesure qu'elle cherche à s'élever plus haut, elle apprendra à crier : *Dieu tout-puissant, venez nous délivrer*; elle dira, par la bouche de Platon : *L'homme ne saura jamais prier, si Dieu ne descend sur la terre pour le lui apprendre ;* elle dira, par la bouche de Confucius : *Il n'y a dans l'univers qu'un Saint qui puisse comprendre, éclairer, pénétrer et suffire pour gouverner. — Le Saint est le Ciel devenu visible en enseignant les hommes.* Lorsque la grâce de Jésus-Christ l'aura relevée, elle s'écriera avec l'accent de la conviction et de la reconnaissance : *Il n'y a pas sous le ciel d'autre nom que celui de Jésus par lequel les hommes puissent être sauvés.*

» Dans cette série d'années qui s'écoule de la dispersion des peuples à l'appel général que leur adressent les apôtres au nom de Jésus-Christ, y avait-il eu progrès ou décadence ? Il y avait eu le progrès toujours croissant de l'idolâtrie qui, se développant sur d'immenses proportions, enlaçait toutes les facultés physiques et morales de l'homme; il y avait eu le progrès de la tyrannie qui, de Nemrod à Néron, s'était étendue, perfectionnée, et était montée à son apogée ; il y avait eu le progrès de l'esclavage et de la servitude, progrès qui se mesure par la vente des esclaves, commerce des marchands ismaélites, d'un côté, et de l'autre par les viviers, les ergastules et les arènes de Rome; progrès dans la corruption, dont les raffinements se déploient au siècle d'Auguste ; progrès dans cette multitude de plaisirs, d'agréments et de délices que se procuraient quelques riches patriciens, et qui coûtaient à tant de malheureux, quelquefois à tant de provinces, des larmes, des travaux et du sang ; progrès dans l'art d'asservir, de dépouiller, d'atrophier les nations conquises.

» Mais la sagesse des écoles avait-elle progressé depuis Tha-

lès et Socrate? Le culte des dieux avait-il progressé? L'amour des voluptés et du carnage avait-il diminué? La science de la nature lui avait-elle arraché ses secrets?

» Le développement politique de Rome dans le monde est un progrès magnifique à contempler; mais ce progrès ne s'accomplit que par la chute et la décadence d'une foule de peuples et d'empires; l'Égypte, l'Assyrie, la Palestine, la Grèce, l'Afrique, tout était tombé, et les arts étaient condamnés à copier d'anciens modèles, au profit du luxe et de l'orgueil de quelques maîtres.

» Le véritable progrès de l'humanité a son type et sa source dans la vie terrestre du fils de Dieu; il a passé en faisant du bien, et le caractère du Sauveur est le caractère de sa religion sainte. Celui qui a aimé l'humanité jusqu'à mourir pour elle, qui a guéri toutes les infirmités, a établi dans sa religion le remède aux maux des âmes, le soulagement des misères de la société, une source de biens et de grâces. Tous les biens me sont arrivés avec elle, peuvent dire les peuples qui ont adopté sa loi et lui sont restés fidèles, et si la possession du bonheur parfait ne peut être obtenue dans ce monde, c'est néanmoins dans ce monde qu'elle se prépare. Ce n'est pas en vain que le Christ a dit : *Venez à moi vous tous qui souffrez et êtes accablés, et je vous soulagerai;* ce n'est pas en vain qu'il a dit : *Je suis venu pour que les hommes possèdent la vie et la possèdent avec plus d'abondance.* Il nous ordonne, il est vrai, *de chercher d'abord le royaume des cieux et sa justice,* mais il nous assure que les biens temporels, la paix, l'ordre, la liberté, la prospérité, seront donnés par surcroît. A Dieu ne plaise qu'on se porte à observer la religion par des motifs purement naturels, mais il faut savoir considérer les effets admirables, les bienfaits sans nombre que la vérité divine amène avec elle, afin de savoir apprécier cette sainte religion et de s'y attacher comme au bien suprême.

» La foi chrétienne donne à l'esprit des clartés, au cœur des consolations, à la volonté des forces qui opèrent la délivrance de l'âme, en affranchissant l'homme des ténèbres, des craintes et des servitudes de l'erreur. De l'homme ainsi affranchi procède la réforme de la famille, de la cité, des états, de l'hu-

manité entière, d'après un plan dont l'exécution relève sa dignité et le rend heureux.

» Le Sauveur a dit : *Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous délivrera.* Cette promesse s'accomplit fidèlement. La vérité seule affranchit l'homme et l'esclave dévoué à la vérité est, dans les fers, plus libre que le tyran vicieux assis sur le trône ; mais l'affranchissement de l'esprit et du cœur amène avec lui, sans secousse, sans désordre, l'affranchissement naturel et civil.

» La religion affranchit l'homme par les clartés qu'elle fait briller à son esprit ; elle l'affranchit dans l'ordre des dogmes, des superstitions, des erreurs et des doutes qui, hors de son empire, se partagent les dépouilles de l'intelligence humaine. Elle l'affranchit, dans l'ordre des devoirs, de l'ignorance et des vains systèmes, plus funestes à la morale que l'ignorance. Dans l'ordre des sciences, elle le délivre des obstacles que la matière oppose naturellement aux investigations de l'esprit.

» La religion fait briller à nos yeux l'unité et les perfections de la nature divine, et dès lors, elle nous dispense de ce vain labeur, de ces travaux stériles où se consume la vie des sages que la loi chrétienne n'a point éclairés. « Les sages, fait ob-» server saint Jean Chrysostome, n'ont pu s'empêcher de re-» connaître que Dieu est ; mais, l'existence de Dieu étant con-» nue, ils ont vainement cherché à résoudre par eux-mêmes » le difficile problème de sa nature, et tous leurs efforts n'ont » abouti qu'à un seul point, à reconnaître qu'il est incompré-» hensible. »

» Comme l'esprit est naturellement porté à se former une idée de Dieu, et que ces questions ont besoin d'être résolues, chacun s'est formé un Dieu à sa façon. De là ces écoles, moins grossières en apparence, mais en réalité aussi aveugles que la foule ; ces écoles dont les disciples et les maîtres, en prétendant mériter le nom de sages, poussaient leurs égarements jusqu'à la folie. En voyant les sages échouer, qui n'excuserait la foule de s'être formé des dieux conformes à ses désirs, complices de ses erreurs et de ses faiblesses, d'avoir été le jouet de ses illusions ?

» L'erreur sur la nature de Dieu a été la source de tous les

crimes, et, si l'idolâtrie a égaré la foule, les vaines idées des philosophes n'ont pas moins égaré les sages. Chacun est plus ou moins façonné d'après sa religion ou sa croyance : des dieux homicides, adultères, incestueux, ont naturellement des adorateurs homicides, adultères, incestueux; une divinité vague, abstraite, confuse, absorbée dans le monde, dispose ses croyants à une morale vague, abstraite, confuse.

» Le christianisme, en faisant régner la croyance d'un Dieu bon, juste, saint, miséricordieux, pacifique, opère dans les idées et dans les mœurs des changements admirables. Ces clartés nous révèlent la règle de nos devoirs, et se répandent sur la vie entière. Les religions anciennes s'occupaient peu de la règle des devoirs; les sages se bornaient à prescrire et à observer les règles civiles que l'expérience et la prudence établissaient. La religion chrétienne possède un code complet, véritable foyer dont les rayons ont éclairé les cœurs et purifié le monde. La morale pure et parfaite n'est que là.

» Quel avantage précieux pour les hommes, d'avoir un code parfait, un code divin! L'homme connaît le but vers lequel il doit tendre, le sentier qu'il doit suivre; le coupable ne peut se faire illusion, et, poursuivi par les clartés de sa conscience, il est ramené vers la justice. Quelle source de bienfaits pour l'humanité qu'une loi qui proscrit la pensée du mensonge, du vol, de l'adultère, et jusqu'au désir du mal; qui impose un culte pur et exempt de souillures; qui règle et corrige chaque action, chaque parole, chaque pensée..Que de crimes, et partant, que de misères épargnées!

» L'homme éclairé dans l'ordre des dogmes et des devoirs, fait de grands progrès dans l'ordre des sciences. Les premières et les plus grandes difficultés sont résolues : l'origine du monde, les lois de la Providence, la glorification de Dieu par les merveilles que la nature découvre à nos intelligences, les avantages que l'homme en retire pour ses besoins. Dieu a tout fait pour lui-même, mais il a livré le monde aux recherches et aux travaux de l'homme; il lui a dit : Possédez, remplissez, assujétissez la terre. Rien ne peut nuire à l'homme, s'il use de tout sagement et avec actions de grâces.

» Dégagé des superstitions qui lui montraient partout une divinité, une puissance occulte, une influence malfaisante, et qui l'asservissaient aux éléments, l'homme procède par l'étude, par le travail, par l'industrie, à la conquête du monde, et la première cause du succès est dans l'affranchissement de l'esprit, procuré par la religion. *Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous délivrera.*

» La religion chrétienne donne au cœur de l'homme un sentiment qui l'élève au-dessus des faiblesses et des craintes qui l'oppriment ; l'homme y puise des encouragements contre sa propre faiblesse. Qui ignore combien le cœur est faible? C'est le découragement et la faiblesse qui perdent l'homme. Or, tout conspire à abattre le cœur de l'homme : les tentations intérieures, les scandales, les violences, les séductions, les ennuis, les trahisons. Comment résister à ces attaques? Comment se garantir de sa propre complicité? La religion chrétienne opère ce prodige ; elle donne à l'âme des forces, et des ailes qui l'enlèvent, comme l'aigle, au-dessus de ses misères.»

L'abbé Tenougi.

Histoire ecclésiastique.

DE LA VENUE DE L'APOTRE S. PIERRE A NAPLES,

PAR LE CHAN. JEAN SCHEVILLO [1].

La Papauté est le roc inébranlable sur lequel Jésus-Christ a fondé son Église, aussi les suppôts de l'enfer dans tous les siècles ont-ils dirigé contre elle tous leurs efforts sacriléges. A cette heure où l'impiété victorieuse bat des mains et entonne déjà le chant de triomphe, car elle croit voir crouler sous ses coups redoublés le vieux fondement du catholicisme, c'est un devoir sacré pour tous les écrivains généreux et fidèles de prendre part à la pieuse croisade entreprise pour repousser les attaques insensées du prince des ténèbres, qui rallie sous sa bannière impure tous les soldats du philosophisme et de l'hérésie. Les *Annales* ont toujours tenu haut et ferme le drapeau de l'Église catholique, prouvé leur dévouement inaltérable à la cause sacrée du Siége apostolique, et défendu avec intrépidité les doctrines et les traditions romaines. Pour couper l'arbre dans sa racine, pour saper dans sa base l'édifice divin de l'Église de Rome, la mère et la maîtresse de toutes les églises, les impies ont eu l'imprudence de nier que S. Pierre soit jamais venu dans la capitale du monde chrétien, et qu'il y ait attaché le premier anneau de cette chaîne majestueuse de Pontifes qui s'y sont succédé sans interruption jusqu'à nos jours. Parmi les remarquables travaux qui ont fait bonne justice de cette assertion gratuite, en opposition avec la tradition et l'histoire, avec les aveux même des hommes les plus éminents du protestantisme, les *Annales* ont dernièrement inséré dans leurs colonnes [2] une excellente *dissertation* de M. de l'Hervilliers, où la vérité de la venue du Pontificat de S. Pierre à Rome y est démontrée avec une exactitude et une rigueur

[1] 1 vol. in-8° de I-XVI, 1-680 p., divisé en cinq livres. Naples, typographie de A. Festa, 1859.

[2] *Annales de ph. chrét.*, n° 120, t. XX, p. 405 (4e série), et t. I, p. 7 et 88 (5e série).

mathématique. Pour dissiper les doutes qui pourraient exister encore dans quelques esprits aveuglés par l'erreur et les préjugés de secte, nous croyons devoir reproduire l'analyse d'un beau travail du chanoine Scherillo qui se rattache au même sujet, et qui corrobore la démonstration de notre savant collaborateur. Nous l'empruntons à la *Civiltà cattolica* (*n° du 29 octobre* 1859), t. IV, p. 361 (4e série).

L'abbé Th. Blanc, Curé de Domazan.

On ne saurait nier que l'archéologie ne soit un riche ornement de la littérature et un puissant auxiliaire de l'histoire. Mais elle acquiert un très-haut degré d'importance, et captive même les esprits les plus rebelles, lorsque mettant de côté les questions qui n'intéressent en rien le plus grand nombre, elle plonge son regard dans l'obscurité des traditions du pays, et par la lumière qu'elle tire de divers monuments de l'antiquité, et par l'examen critique de ces mêmes monuments, elle parvient à les expliquer de telle sorte que, ou elle les corrobore par de nouvelles preuves et leur donne par là une plus grande certitude, ou elle en sépare ce qu'elles ont de faux et qui les avait altérées dans la longue suite des siècles. Et si ces traditions locales ont quelque rapport avec la religion, et surtout si elles sont tout à fait religieuses, leur explication est infiniment avantageuse non-seulement à l'histoire, mais à la Religion elle-même, laquelle puise ainsi dans l'archéologie une vigueur nouvelle pour se fortifier par de nouvelles preuves, et planter plus profondément ses racines dans le cœur des peuples. Ils rendent par conséquent un très-grand service à l'Église, ces archéologues qui choisissent de préférence pour objets de leurs études les sujets sacrés. Et si c'est là un véritable titre de gloire pour les laïques, dont quelques-uns s'acquittent de cette tâche avec une érudition peu commune, à plus forte raison doit-on s'attendre à voir suivre la même voie ces savants qui, étant par vocation consacrés au service du sanctuaire, doivent par état chercher à sanctifier leurs investigations archéologiques, en les dirigeant vers le noble but d'affermir dans les esprits des fidèles les traditions sacrées par la preuve palpable des monuments antiques. C'est là le

but que s'est surtout proposé le chanoine *Jean Scherillo*, nom connu des hommes érudits, dans l'ouvrage qu'il vient de publier, dont nous allons sans autre préambule donner une courte analyse.

Il divise l'ouvrage en cinq livres dont voici les titres énoncés avec les propres expressions de l'auteur : « Dans le » 1er j'infère la possibilité de la venue de S. Pierre à Naples, » de la certitude qu'il se rendit à Rome. Dans le 2e je démon- » tre, par l'établissement par S. Pierre de plusieurs Églises, » tant au delà qu'en deçà du Tibre, la probabilité, conforme à » notre tradition, qu'il a fondé également celle de Naples. Dans » le 3e j'ajoute de nouveaux degrés à cette probabilité par la » certitude que S. Pierre fut le fondateur de l'Église de Pouz- » zole, si voisine de Naples. Dans la 4e je fais ressortir la valeur » et l'authenticité des documents de la tradition de l'Église na- » politaine. Dans le 5e je réfute les objections et dissipe les » doutes [1]. » Mais ce ne sont là que les sujets des cinq livres. Il convient maintenant, puisque nous ne pouvons dans une revue nécessairement limitée, développer toutes les preuves, que nous en exposions l'enchaînement et l'ensemble, afin que chacun voye de ses propres yeux sous quel nouveau jour l'estimable auteur présente la vérité de la tradition napolitaine.

1° Pour ce qui regarde la certitude de la fondation de l'*Eglise de Rome* par S. Pierre, laquelle sert de base à tout l'ouvrage, et est le sujet du 1er livre, l'auteur n'a pas eu à faire de grands efforts pour l'établir, car c'est là une vérité très-connue dans l'Église catholique, et maintenant admise par les protestants eux-mêmes [2]. Si *Basnage* eut la témérité de s'élever

[1] *Préface*, p. VIII.

[2] Il est vrai que les protestants instruits et sincères, en présence de cet admirable faisceau de témoignages incontestables que nous fournit l'antiquité chrétienne, n'ont osé nier que S. Pierre soit venu à Rome. Mais la plupart des écrivains hérétiques du second ordre et tous les fanatiques de la Réforme chez lesquels les préjugés de secte et la haine du catholicisme ont étouffé la voix de la conscience, n'en ont pas moins répété, avec cette hardiesse et cet aplomb qui sont le propre de l'orgueil et de l'ignorance, que S. Pierre n'a jamais fait le voyage de Rome. Mgr *Plantier*, évêque de Nîmes, a donc raison de s'écrier dans une de ses instructions pastorales (t. II, p. 138) : « Cent fois depuis la Réforme

contre le témoignage de l'antiquité tout entière, en répandant des doutes sur la venue de S. Pierre à Rome [1], il porta la peine de sa critique insensée dans l'aveu que lui arracha son propre raisonnement : étant obligé de conclure en terminant, qu'il ne savait à qui l'on devait la fondation de l'Église de Rome, ce que n'ignorent pas les enfants eux-mêmes, et ce qui peut être regardé comme un article du catéchisme. Mais *Scherillo*, après s'être aisément débarrassé des doutes de Basnage, établit un point important pour sa thèse, c'est-à-dire fixe l'année de la première arrivée de S. Pierre à Rome. Et ici, par les témoignages de S. *Jérôme* [2], d'*Eusèbe* [3], d'*Orose* [4], par la confrontation des années du pontificat romain, assignées par les anciens monuments à S. Pierre, et de l'année de sa mort, il démontre avec la même évidence que S. Pierre vint la première fois en Italie la 2e année du règne de Claude. Et il répond ainsi victorieusement non-seulement à toutes les objections de Guillaume *Cave*, déjà réfuté par *Foggini* [5], mais il fait encore toucher avec le doigt que ladite époque ne peut être ajournée à une autre année sans contredire manifestement les Pères et l'histoire. Il fixe ensuite la *seconde arrivée* de S. Pierre, qui fut la 2e de l'empire de Néron. Et il conclut enfin que dans ces deux voyages différents de S. Pierre en Italie, désormais admis par tous les partisans d'une critique éclairée, l'Apôtre *a pu* très-facilement se rendre à Naples. Car, soit que l'apôtre ait débarqué à Brindes, et ait pris ensuite la voie Appia pour se

» on a répété cette allégation, l'une des plus audacieuses qui se soient jamais » produites. N'importe, on la répète encore de nos jours avec autant de sérénité » qu'il y a trois siècles. Vous la voyez circuler, sous une forme insultante pour » l'Église, dans des milliers de libelles que le prosélytisme de l'erreur sème » parmi les fidèles, pour les séduire et les arracher à l'unité, et il sera dit » qu'on ne rougira jamais de nous condamner sans repos à démontrer l'évi- » dence. » (*Note du traducteur.*)

[1] Basnage (*Hist. de l'Église*, an. 42, n. 2, l. VII, ch. 3, § 3) et Leclerc (an. 168, § 1) ne contestent pas la venue et le martyre de S. Pierre à Rome sous l'empire de Néron. Les seules difficultés qu'ils soulèvent regardent le pontificat du Prince des apôtres. (*Note du traducteur.*)

[2] S. Jérom. *De script. eccles. in Petr.*

[3] Eus. *Chron. Par. post.*, édit. Amstel., 1658, p. 160.

[4] Oros. *Histor.* l. VII, c. 6.

[5] Foggini. *De adventu S. Petri apost. ad urbem.* C. VI.

rendre à Rome, soit qu'il ait abordé à un autre port très-célèbre dans ce temps-là, c'est-à-dire à Pouzzole, et de là par la voie de la Campanie il soit venu rejoindre la même voie Appia près de Capoue, il est clair que, dans l'un et l'autre cas, devant nécessairement traverser les contrées napolitaines, il a pu très-facilement aller à Naples, et évangéliser cette ville, comme il avait évangélisé les autres pays par lesquels il avait passé, et qui conservent encore la même tradition.

2° Après avoir montré la *possibilité* de la venue de S. Pierre à Naples qui était le sujet du 1er livre, l'auteur arrive au 2e, où il en démontre la *probabilité* par les nombreuses Églises d'Italie, tant au delà qu'en deçà du Tibre, dont une tradition très-ancienne veut qu'elles aient été fondées par le Prince des apôtres. Et ici, il énumère avec le martyrologe romain celles de l'Italie *transtibérienne*, qui se glorifient d'avoir reçu de S. Pierre leur premier évêque, telles que *Lucques, Fiésole, Ravenne, Vérone, Padoue, Aquilée* et *Milan;* il parle des Églises *cistibériennes*, parmi lesquelles il désigne en particulier les Églises de la *Pouille* et de la *Campanie*, dans les villes et pays qui se trouvent le long de la voie Appia, suivie par S. Pierre se rendant de Brindes à Rome. Notre auteur examine et discute doctement les traditions de chaque Église, se servant pour les éclaircir et les accréditer de tous les documents excellents qu'a pu recueillir son infatigable activité; et il compare ensuite les traditions des Églises sus-mentionnées avec les voyages, les époques, les lieux et l'ordre même suivi par l'apôtre dans l'exercice de son ministère. Il résulte de cette confrontation un accord parfait entre les traditions particulières des diverses Églises de l'Italie et les faits connus du voyage de S. Pierre. Du reste, si l'on refusait d'ajouter foi aux traditions de ces diverses Églises, il faudrait encore résoudre onze problèmes, autrement insolubles, qu'il propose à la page 95, et que nous passons sous silence pour abréger. Il est donc *probable*, conclut l'auteur, que S. Pierre, dans son passage de Brindes à Rome, ayant fondé tant d'autres Églises, a fondé encore celle de *Naples*, laquelle ne se glorifie pas d'une semblable tradition, mais, comme on le verra, se glorifie d'en avoir une encore plus certaine.

3° Mais cette probabilité s'accroît davantage, et paraît, selon nous, toucher aux limites de la *certitude*, quand notre auteur dans le 3e livre démontre que, à cause de la fondation de l'Église de Pouzzole, due certainement à S. Pierre, on peut très-raisonnablement croire qu'il a fondé aussi celle de Naples, si voisine de celle de Pouzzole. Que S. Pierre ait fondé, dans son premier voyage, l'Église de Pouzzole, cela se prouve par un syllogisme dont la majeure est un témoignage de S. Luc, et la mineure une vérité historiquement prouvée. Or, voici ce syllogisme : S. Paul, au rapport de S. Luc, ayant débarqué à Pouzzole, y trouva des chrétiens avec lesquels il resta sept jours [1]. Or il est historiquement certain qu'avant S. Paul aucun autre apôtre que S. Pierre n'était venu en Italie. Donc il est historiquement certain que les chrétiens, trouvés par S. Paul à Pouzzole, avaient été évangélisés par S. Pierre dans sa première arrivée en Italie. Mais ne pouvaient-ils pas avoir été évangélisés par quelque autre disciple des apôtres, venu ou envoyé à Pouzzole, lieu de commerce si célèbre dans ce temps-là? Oui, ils ont pu l'être, absolument parlant, mais historiquement parlant, ils ne l'ont pas été. Car tous les monuments et la tradition tout entière nous représentent S. Pierre comme le premier prédicateur de l'Évangile à Pouzzole, et il n'existe aucun souvenir, aucune tradition, qui prouve que quelque autre disciple s'y soit rendu dans ce temps-là pour y prêcher Jésus-Christ. Donc, s'en tenir à une pure et abstraite possibilité pour rejeter une tradition non-seulement raisonnable mais constante, ce n'est pas certainement le parti que doit choisir un esprit sage. En effet ce n'est point là la difficulté opposée à la force de ce raisonnement par les critiques qui contredisent la tradition de Pouzzole. Quelques-uns d'entre eux se sont imaginé de montrer que S. Luc par le mot *Fratres* voulait désigner les Phéniciens, qui étaient à Pouzzole : de ce nombre est *Martorelli* [2]. D'autres, pour discréditer cette tradi-

[1] Indè circumlegentes devenimus Rhegium; et post unum diem, flante Austro, secunda die venimus Puteolos; ubi inventis fratribus rogati sumus manere apud eos dies septem; et sic venimus Romam. *Act. apost.* XXVIII, 13, 14.

[2] *Delle antiche colonie venute in Napoli, ed i primi si furono i Fenicii* (Napoli 1764), t. I, p. 159.

tion, tel que *Ughelli* [1], ont voulu y introduire pour premier évêque S. Patrobe, à la place de S. Celse, constamment regardé comme le premier évêque de Pouzzole qui y fut ordonné par S. Pierre. Quant à Martorelli, il ne valait pas la peine de le réfuter aussi longuement que le fait Scherillo depuis la page 156 jusqu'à la page 182 : son opinion est le produit d'une imagination bizarre, qui se réfute d'elle-même par les règles les plus élémentaires de l'herméneutique. Et pour le réfuter, il suffisait de citer seulement le témoignage des *actes sincères* du martyre de S. Ignace, que l'auteur rapporte à la fin du IV^e^ chap. et où le saint martyr traduit par *chrétiens* le mot *Fratres* employé par S. Paul. Quant à S. Patrobe, qu'Ughelli regarde comme le premier évêque de Pouzzole, notre auteur prouve jusqu'à l'évidence, par plusieurs arguments tirés de la tradition, de la liturgie, et d'autres documents comparés entre eux, que, si S. Patrobe fut jamais évêque de Pouzzole, ce qui est fort douteux, il ne fut pas certainement le premier. Ce qui le démontre d'une manière évidente, c'est la confrontation que fait Scherillo de la date de la lettre de S. Paul aux Romains, où l'apôtre salue S. Patrobe [2], avec la date du débarquement du même apôtre à Pouzzole, où il trouva des chrétiens; il en conclut que, pour admettre que S. Patrobe fut le premier évêque de Pouzzole, il faudrait admettre que les chrétiens de cette ville ont été quatorze ans sans évêque, ce qui n'est pas croyable pour quiconque connaît la coutume des apôtres dans la fondation des Églises.

4° Après avoir établi la certitude historique de la fondation de l'Église de S. Pierre, l'auteur, dans le 4^e^ livre, marche à grands pas vers la *démonstration de sa thèse*, qui déjà se montre assez clairement d'elle-même. La tradition de l'Église napolitaine, qui, de temps immémorial, reconnaît S. Pierre pour son fondateur, la confrontation des années des deux venues de S. Pierre en Italie avec les documents de la tradition, la proximité de Pouzzole et de Naples, et les conditions identiques de cette dernière ville dans ce temps-là, sont autant d'arguments qui, sous la plume de Scherillo, brillent d'une lumière si

[1] *Ital. sacra*, t. VI, Episcopi Puteolani, *S. Patrobas.*

[2] *Rom.* XVI, 14.

vive, que l'esprit subjugué ne peut refuser son assentiment.

Mais, les preuves les plus convaincantes, il les tire du martyrologe romain, des actes de S. Athanase, évêque de Naples, qui furent écrits entre les années 872 et 877 de l'ère vulgaire, et des actes de S. Aspreno, premier évêque de cette ville, qui y fut ordonné par S. Pierre, dont la première partie remonte au moins au 4e ou 5e siècle, quand on commença à rendre un culte public au saint et à bâtir des églises en son honneur. Après ces documents solennels, qui tous affirment la venue de S. Pierre à Naples, dont l'auteur avec une grande vigueur de raisonnement et une saine critique démontre l'authenticité, dissipant les doutes, dont *Mazocchi*[1], dans le siècle dernier, semble avoir voulu les obscurcir, il parle du monument très-ancien, du premier autel, que la tradition napolitaine assure avoir été érigé par S. Pierre, et que le peuple, de temps immémorial, appelle encore du nom de *S. Pierre-in-Aram*. L'auteur corrobore cette tradition par la citation d'une ancienne épigraphe grecque, dont fait mention *Schrader*[2], et par un autre dont parle l'abbé *Pernotto*[3], lesquelles attestaient que « le Bienheureux Pierre, Prince des » Apôtres, s'étant rendu à Naples, la 20e année après la Pas» sion du Christ, et ayant converti la ville à la foi, baptisé Can» dide et établi évêque de la ville le bienheureux Aspreno, il » érigea un autel dans le lieu destiné aux sacrifices des idoles, » et y célébra l'oraison dominicale avec la fraction du pain. » Il faut joindre à ce témoignage la vénération qu'on a eue pour ce lieu depuis les premiers siècles jusqu'à présent; ce qu'atteste depuis les temps les plus reculés l'Église construite dans le lieu appelé *Ara Petri*, laquelle certainement existait avant le 9e siècle, et depuis subit divers changements, que raconte l'abbé Pernotto dans l'*Histoire des chanoines réguliers* qui furent pendant longtemps chargés du soin de cette église. Scherillo termine enfin le 4e livre en citant plusieurs écrivains d'un très-grand poids, entre autres le cardinal Baronius et Mura-

[1] *De cultu SS. Episc. Neapolitanorum.* p. 199 et suiv.

[2] *Monumenti d'Italia.*

[3] *Sacri. ord. cleric. canonic. historia tripartita*, l. III, c. 27, p. 667. Rome, 1624.

tori, divers manuscrits, et plusieurs chroniques et épigraphes qui confirment unanimement l'antique tradition napolitaine de la venue de S. Pierre dans cette ville.

5° Restaient quelques doutes à faire disparaître et quelques points secondaires à discuter, lesquels pouvaient puissamment contribuer à éclaircir soit le fait lui-même de la venue de S. Pierre, soit la tradition. L'estimable auteur s'est réservé avec raison de faire l'un et l'autre dans le dernier livre. Et il répond d'abord à une difficulté apparente, tirée de la *Chronique des évêques de Naples* de Jean Diacre, dans laquelle est passée sous silence l'ordination de S. Asperno faite par S. Pierre. Après avoir donné une courte notice de l'auteur de la *Chronique* et de son mérite, il démontre premièrement que le silence de *Jean Diacre* ne nuit point à la tradition, puisque celle-ci a pour elle des témoignages, ou antérieurs, comme les actes de S. Aspreno, ou contemporains de la *Chronique* de Jean, comme les actes de S. Athanase et l'hymne adoptée par la liturgie du 9e siècle, qui passe pour être très-ancienne. Il prouve en second lieu contre Mazocchi[1] que le texte de la *Chronique*, après avoir énuméré les années, les mois et les jours du pontificat de S. Clément, se trouve interrompue, et se trouve par conséquent évidemment tronquée.

Une autre difficulté tirée du *Catalogue de Florence*, qui place l'épiscopat de S. Asperno, sous le pontificat de S. Clément, et semble conséquemment contredire la tradition napolitaine, donne occasion à notre auteur de discuter longuement l'authenticité de ce catalogue et de montrer qu'il a peu de valeur, et que les tempéraments auxquels a recours *Cupers*[2] pour lui conserver son autorité, n'atteignent pas le but proposé. Scherillo s'efforce néanmoins de concilier cette antilogie, quelle qu'elle soit, du catalogue florentin avec la tradition napolitaine, en supposant, entre autres choses, une erreur peut-être facile dans la rédaction du catalogue, c'est-à-dire, que S. Clément aurait été le successeur immédiat de S. Pierre, comme quelques-uns l'ont cru autrefois. Mais, s'il nous est permis d'exprimer franchement notre manière de penser là-dessus, l'hy-

[1] *De cultu SS. Episc. neapol.*, n. 3, p. 195.

[2] Bolland. die IIIe August., *Comment. prævv. ad acta S. Aspreni.*

pothèse et le raisonnement de notre auteur sur cette matière nous paraissent plus ingénieux que vrais. Après, il arrive aux points secondaires, et il disserte sur Candide l'*aînée*, que la tradition nous apprend avoir été la première chrétienne de Naples, baptisée par le même apôtre et enterrée dans l'église de St-Pierre *ad Aram*; ensuite sur l'édicule ou autel d'Apollon, qui était érigé à l'endroit où S. Pierre célébra pour la première fois les divins mystères. Il traite encore très-longuement la question de la venue du pape S. Silvestre et de Constantin le Grand à Naples, et de la vénération que témoignèrent ces deux éminents personnages du 4e siècle pour le précieux souvenir du lieu consacré par le prince des Apôtres. Enfin il examine la tradition de Rheggio sur le débarquement de l'apôtre dans cette ville, réfute une opinion du chevalier *Rosini*[1], et répond à une difficulté indirecte du P. *Garrucci*[2]. L'ouvrage est terminé par un *appendice* où il rapporte plusieurs documents, qui regardent divers sujets qu'il a traités et qu'il ne pouvait placer au bas des pages à cause de leur longueur.

Voilà en abrégé le fond du livre du chanoine Scherillo, auquel nous ne saurions donner trop d'éloges, soit pour les fins qu'il s'est proposées[3] en l'écrivant, soit pour la manière heureuse dont il a rempli sa tâche. Le soin extrême avec lequel il y a recueilli les documents, partout où il a pu les trouver, pour éclaircir et confirmer la glorieuse tradition que Naples conserve de l'arrivée du Prince des apôtres dans ses murs; et l'esprit de sage critique qu'il montre en en déclarant l'authenticité et l'autorité plus ou moins grande, en vérité, laissent peu à désirer sur cette matière : seulement, pour justifier la sincérité de nos éloges, l'auteur nous permettra d'exprimer avec franchise, que nous aurions voulu dans son œuvre plus d'entrain et de concision, et surtout moins de digressions ou dissertations sur des sujets très-éloignés de sa thèse, et qui souvent interrompent d'une manière désagréable son raisonnement, ou en affaiblissent la force; telle est, par exemple, la

[1] Rosini. *Dissert. isagog. ad Herculanens. Volum. explanat.* Neap. 1797, c. 4.

[2] Garucci. *Bulletino archeol. napolit.* per cura di Giulio Minervini. An. II, p. 8.

[3] *Préface*, pp. XV, XVI.

digression qu'il fait au livre III, chap. 1 et 2, sur la ville de Pouzzole, y discourant fort au long sur l'origine, le nom, les progrès, le commerce, les ports, les villas des Romains, le luxe de Baïes, les nations diverses qui y trafiquaient, et chemin faisant, y accrochant çà et là des discussions et des réfutations qui vous font presque oublier le sujet principal. On peut dire la même chose de la digression sur les mœurs de Naples au chap. 1 du IV^e^ livre, et bien plus encore sur celle qui regarde les Pères Franciscains réformés au chap. 5 du même livre, où il raconte, entre autres choses, comment se comportèrent ces Religieux pendant la peste de 1656 et celle de 1764, ensuite pendant le choléra en 1836, 37 et 54; ce qui l'amène à parler du collége des Maures établi par ces Pères et des études qu'ils cultivent, et jusque du programme des travaux littéraires auxquels se livrent ces mêmes religieux à Nole. Toutes ces choses, comme chacun le voit, sont étrangères au sujet; et si l'on ne doit pas les regarder comme un vain luxe d'érudition, ce que l'on ne trouve que chez les archéologues ou pauvres ou novices, et Scherillo, par ce travail et tant d'autres qu'il a publiés, a prouvé qu'il n'appartenait à la catégorie ni des uns, ni des autres, — elles prouvent au moins un certain amour pour tout ce qui intéresse la patrie poussé hors de ses limites naturelles. Quoi qu'il en soit, la patrie devra toujours savoir gré à l'auteur érudit, du grand service qu'il lui a rendu, et avec la patrie les hommes doctes, et en particulier les archéologues, auxquels il a fourni, dans le développement de sa thèse, un si grand nombre de documents, tant sacrés que profanes, qui leur épargneront le rude travail de nombreuses recherches, soit qu'ils veuillent traiter le même sujet, soit qu'ils veuillent en traiter d'autres qui s'y rattachent.

Tradition catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE,

Ou bibliothèque universelle, complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Pères, Docteurs et Ecrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident. — 2e partie : PÈRES GRECS, depuis S. Barnabé jusqu'à Photius (860) inclusivement.

(Voir le précédent article au n° 112, t. XIX, p. 320, 4e série.)

TOME XVI. — 2e partie, comprenant p. 1269-2396. — 1859.

(*Origène.—Suite.*)—En rendant compte des ouvrages de ce Père dans notre t. XVII, p. 83, nous avons fait observer que cette 2e *partie* n'avait pas encore paru; elle est publiée en ce moment; ainsi qu'une 3e *partie*, contenant la fin des hexaples. Nous en rendons compte et prions nos lecteurs de faire un renvoi à la page citée ci-dessus, pour la présente continuation de ce volume.

(*Suite des hexaples.*) — Comprenant les Proverbes, — l'Ecclésiaste, — le Cantique des cantiques, — Isaïe, — Jérémie, — les Lamentations, suivant l'ordre indiqué pour le tome XIV, avec de nombreuses notes de l'éditeur, M. le chev. Drach.—On a publié de plus ici la prophétie de Jérémie, traduite d'un codex syriaque des hexaples, par M. Math. Norberg, en 1787.

TOME XVI. — 3e partie, pp. 2397-3470. — 1860.

(*Origène. — Suite des hexaples.*) — Comprenant Ezéchias, suivi de la version syriaque, — Daniel, selon les 70, d'après l'édition de *Vincent de Regibus*, Rome, 1772; — puis le même Daniel, d'après la version de *Théodotion*. — En tête de Daniel, on lit un avertissement de *de Regibus*, et le témoignage des auteurs sur le codex Chigi, dont il s'est servi. — Puis viennent les hexaples des douze petits prophètes.

76 *bis*. PHILOSOPHOUMENA. — L'éditeur a eu la bonne pensée de publier à la fin de ce volume, ce livre tout nouvellement découvert, attribué d'abord à Origène, et qui a été l'objet de si nombreuses contestations [1]. Il nous donne ici : 1° la *préface* de M. *Miller*, qui a été le premier éditeur du texte grec, en 1851; — 2° la préface de M. *Louis Duncker*, qui en a donné la première traduction latine, en 1859; — 3° l'ouvrage, sous le titre de *Réfutation de toutes les hérésies*, en 10 livres, moins le 2e et le 3e qui manquent; il est ainsi disposé : 1re colonne, texte grec de l'édition de M. Miller, avec la pagination; — 2e colonne, la traduction de M. Duncker; au bas des pages, les variantes; — 4° l'ouvrage se termine par : 1° index des passages de l'Écriture sainte qui sont cités; — 2° index des citations extraites d'auteurs profanes; — 3° index des noms propres, en grec.

Nous reprenons maintenant la suite de la *Patrologie*.

[1] Voir les *Annales*, t. VIII, p. 129, 227, et t. IX, p. 26 (4e série).

TOME XLIV, comprenant 1412 col. — 1858. Prix, 33 fr. les 3 vol.

120. S. GRÉGOIRE DE NYSSE, né en , évêque de Nysse, en Cappadoce, en 372; — mort vers 394.—Ses œuvres, d'après l'édition de *Morel*. Paris 1638, avec corrections et suppléments. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Dédicace de *Morel* au card. Fréd. Borromée. — 3. Témoignages de divers auteurs. — 4. Avis au lecteur. — 5. Préface extraite des éditions latines. Partie I^re^. *Ecrits exégétiques*.— I. Explication apologétique sur l'hexahemeron, ou l'œuvre des 6 jours. — II. De la formation de l'homme, en 30 chap., précédée d'une épigramme en vers, de *Nicetas*. — III. Sur ces paroles : « Faisons » l'homme à notre image et ressemblance, » 2 discours. — IV. De la vie de Moïse, ou de la perfection de la vie. — V. Interprétation mystique de la vie de Moïse. — VI. Sur les psaumes, en 2 traités. — VII. Sur le psaume 6^e^. — VIII. Exposition exacte sur l'Ecclésiaste de Salomon, en 8 homélies.—IX. Commentaire sur le Cantique des cantiques, en 15 homélies. — X. Sur l'Oraison dominicale, en 5 discours. — XI. Sur les Béatitudes, en 8 discours. — XII. Sur ces paroles : « Quand il se sera soumis toutes choses, etc. » — XIII. Ce que c'est que être créé à l'image de Dieu et à sa ressemblance.

Notes de divers auteurs. — 6. De Jean *Levenclav*, sur la formation de l'homme. — 7. De *Fronton-le-Duc*, sur le même livre. — 8. Sur la vie de Moïse. — 9. Sur l'Ecclésiaste. — 10. Sur le cantique des cantiques. — 11. Sur l'image de Dieu.

TOME XLV, comprenant 1356 col. — 1858.

(*S. Grégoire de Nysse. — Suite.*) *Partie 2^e^*; *Ecrits dogmatiques*. 12. Avertissement de *Gallandius*. — XIV. La grande oraison catéchétique, en 40 chap. — XV. Lettre sur la pythonisse de Samuel. — XVI. Qu'il n'y a pas trois dieux, mais un seul Dieu. — XVII. De la foi, ou du Père, du Fils et du Saint-Esprit. — XVIII. Contre le Destin, ou dispute avec un philosophe païen. — XIX. Traité contre les Grecs, d'après les notions communes.—XX. De l'âme.—XXI. Lettre canonique.—XXII. Lettre à son frère Pierre, évêque de Sébaste, sur son livre contre Eunomius, avec la réponse de Pierre. — XXIV. Antirrheticus, contre Apollinaire.—13. Préface du card. Maï; sur les opuscules suivants.—XXV. Discours contre Arius et Sabellius. — XXVI. Discours sur le Saint-Esprit, contre les Macédoniens pneumatomaques.

Notes de divers auteurs. — 14. De *Fronton-le-Duc*. Sur le premier discours sur la pythonisse, contre Eunomius, contre Apollinaire.

TOME XLVI, comprenant 1276 col. — 1858.

(*S. Grégoire de Nysse. — Suite.*) — 15. Avertissement de S. Chr. *Wolf*, sur l'ouvrage suivant. — XXVII. Dialogue sur l'âme et la résurrection, intitulé *Macrinia*, d'après l'édition de *Krabingerus*, en 1840. — XXVIII. Sur les enfants qui meurent prématurément.

Ouvrages dogmatiques douteux. — I. Témoignages choisis, contre les Juifs.— II. Sur la sainte Trinité, parmi les lettres de *S. Basile*, à qui il est aussi attribué, dans le t. XXXII de la *Patrologie*. — III. De la différence de l'essence et de l'hypostase, *ibid*. — IV. De l'âme, dans les œuvres de *S. Grégoire thaumaturge*, t. X.

Partie 3e. — *Ouvrages ascétiques et mélanges.* — XXIX. Ce que demande le nom, ou la profession des chrétiens. — XXX. De la perfection et de ce que doit être un chrétien. — XXXI. De l'institut chrétien. — XXXII. Contre ceux qui supportent avec peine les châtiments. — XXXIII. De la virginité, en 24 chap. — XXXIV. Discours contre ceux qui diffèrent le Baptême.

4e *Partie.* XXXV. 31 discours sur divers sujets. — XXXVI. 26 lettres. — XXXVII. Fragments de 7 différents ouvrages.

Ouvrages douteux. — V. Sur le jour de la naissance du Christ, et sur les enfants tués par ordre d'Hérode. — VI. De l'arrivée du Seigneur, de la Vierge mère de Dieu, et de Siméon.

16. Notes de divers auteurs sur les livres précédents. — 17. *Table analytique* des matières. — 18. Ordre de la nouvelle édition comparée avec l'édition de Morel.

TOME XLVII, comprenant 1-532 col. (doubles), — 1858. Prix 160 fr. les 18 vol.

121. S. JEAN CHRYSOSTOME, le plus éloquent des Pères de l'Eglise, né vers 344, diacre en 381, prêtre en 386, évêque de Constantinople en 398, mort en exil le 14 septembre 407; mis dans les dyptiques en 414. — Ses ŒUVRES, d'après l'édition de Montfaucon, en 13 vol. in-fol. Paris, 1718-38.

Quelque changement a eu lieu dans la distribution des matières de cette édition. On sait que M. l'abbé Migne a donné, en 1844, une *édition latine* des œuvres du S. docteur [1]. Cette édition fut clichée. Pour épargner une dépense d'une soixantaine de mille francs, il a dû faire servir les clichés, et pour cela il a été obligé de faire deux choses : 1° au lieu de mettre dans chaque page une colonne de grec à côté de la colonne de la traduction latine, il a mis une page entière de grec à laquelle est juxtaposée une page entière de latin; 2° pour conserver la pagination latine à laquelle correspond la *table générale* des volumes clichés aussi, il a dû répéter, pour le texte grec, les chiffres qui sont attachés aux pages latines, en sorte que la pagination est double, comme nous l'avons noté. La pagination de l'édition de Montfaucon a été conservée (entre des crochets) dans le texte grec.

Nous regrettons que pour ce prince de la patrologie grecque, on n'ait pas pu continuer cette belle disposition de tous les autres volumes. Nous ne pouvons cependant disconvenir de l'utilité d'employer à d'autres impressions les 60,000 fr. qui auraient dû être consacrés à une autre composition du même ouvrage. — Voici les diverses matières contenues dans ces 18 volumes.

1. Avertissement sur cette nouvelle édition. — 2. Vie de *Bernard de Montfaucon.* — 3. Dédicace de Montfaucon au ch. Alex. Albano, neveu de Clément XI. — 4. Préface du même, laquelle se trouve au dernier vol. de son édit. et que l'on a plus convenablement placée ici. — 5. Sur les vies du Saint que l'on a cru devoir omettre. — 6. Avertissement de *Savilius* sur la prudence avec laquelle il faut lire les écrivains récents de cette vie. — 7. Son éloge, par *Martyrius*, évêque d'Antioche, grec-latin, tiré de *Mai*. — 8. Abrégé de cette vie. — 9. Autre éloge de *George* de Nicomédie. — 10. Préface d'*Emeric Bigot*, sur la vie suivante. — 11. Dialogue historique de *Palladius*, évêque d'Hélénopolis,

[1] Nous en avons rendu compte dans les *Annales*, t. IX, p. 239 (3e série).

avec Théodore, diacre de l'Église romaine, sur sa vie et sa conversation, grec-latin. — 12. Vie d'après ses propres écrits; ces vies étaient placées l'une et l'autre à la fin de l'édition des Bénédictins. — 13. Abrégé chronologique de *Stiltingius*, sur les gestes et les écrits du Saint, extrait du tome IV du mois de septembre des Bollandistes. — 14. Avertissement sur l'ouvrage suivant. — I. Exhortation à Théodore tombé, en 2 livres. — II. Traité contre ceux qui blâment la vie monastique, en 3 livres. — III. Comparaison d'un roi puissant et riche avec un moine vivant dans la vraie philosophie chrétienne. — IV. De la componction, au moine Démétrius, en 2 livres, avec préface. — V. Discours au moine Stagirius tourmenté par le démon, en 3 livres. — VI. Contre ceux qui gardent chez eux les vierges *sous-introduites*. — VII. Sur ce que les femmes vivant sous une règle ne doivent pas cohabiter avec les hommes.

TOME XLVIII, comprenant col. 533-1138. — 1859.

(*S. Chrysostome*, — *suite*). — VIII. Traité de la virginité, avec préface. — IX. A une jeune veuve, avec préface. — X. A la même, pour l'engager à ne pas se marier de nouveau. — XI. Du sacerdoce, en 6 livres. — XII. Homélie lorsqu'il fut ordonné prêtre. — XIII. Sur l'incompréhensible nature de Dieu, contre les Anoméens, en 12 homélies. — XIV. Preuves contre les Juifs et les Gentils que le Christ est Dieu, d'après ce qui est dit de lui dans les prophètes. — XV. Contre les Juifs, en 8 oraisons, avec préface. — XVI. Qu'il ne faut point anathématiser les vivants ni les morts, avec préface. — XVII. Discours contre ceux qui observent les nouvelles lunes et font des danses dans la ville, etc. — XVIII. Contre ceux qui se livrent à des désordres dans la ville; qu'un précepteur ne doit pas désespérer d'un disciple désobéissant; sur le Lazare, et sur ceux qui partent pour assister aux jeux du cirque, en 7 discours.

Ouvrages supposés. I. Qu'un ascète ne doit point user de railleries. — II. Sur le jeûne et sur la prière. — III. Réponse de Théodore tombé. — IV. Du sacerdoce, livre 7e. — V. Sur la bénignité. — VI. De la fuite de la dissimulation. — VII. Contre les Juifs, les Gentils et les hérétiques. — VIII. De la foi, de la loi de nature et du Saint-Esprit. — IX. De la Trinité. — 15. *Notes* de Savilius, de Boisius, de Fronton-le-Duc et de Montfaucon, sur les 2 vol. précédents.

TOME XLIX, comprenant col. 1-418 (doubles). — 1859.

(*S. Chrysostome*, — *suite*). 16. Préface sur ce IIe vol. de Montfaucon. — XIX. Les homélies sur les statues, au nombre de 21. — XX. Deux catéchèses pour ceux qui doivent être éclairés: la 1re pourquoi on parle du *lavacre* de la régénération et non de la rémission des péchés; la 2e contre les femmes qui frisent leurs cheveux et les ornent d'or, et contre ceux qui recherchent les prédictions et les enchantements. — XXI. Contre ceux qui disent que les démons gouvernent le monde; à ceux qui demandent pourquoi le diable n'a pas été ôté de ce monde; que le diable ne peut nuire aux chrétiens vigilants, en 3 homélies. — XXII. Sur la pénitence, en 9 homélies. — 17. Préface sur les panégyries suivantes. — XXIII. Sur la naissance de J.-C. — XXIV. Sur le baptême du Christ. — XXV. Sur la trahison de Judas, 2 homélies. — XXVI. Sur le nom de cimetière et sur la croix. — XXVII. Sur la croix et le bon larron, 2 homélies.

TOME L, comprenant col. 417ter.-852 (doubles). — 1859.

(*S. Chrysostome, — suite*). — XXVIII. Sur la résurrection des morts. — XXIX. Contre les ivrognes et sur la résurrection de J.-C.— XXX. Sur l'ascension de N. Seigneur. — XXXI. Sur la sainte Pentecôte, 2 homélies. — 18. Préface sur l'ouvrage suivant et sur *Anianus*, diacre pélagien, en 415, qui en est le traducteur, avec une lettre de cet auteur. — XXXII. Sur les louanges de S. Paul, 7 homélies.— XXXIII. Éloge de S. Mélèce, archev. d'Antioche.— XXXIV. Éloge de S. Lucien, martyr. — XXXV. Discours sur S. Babylas, évêque d'Antioche, avec un livre sur le même, contre Julien et les Gentils.—XXXVI. Sur SS. Juventinus et Maximinus, martyrs sous Julien.—XXXVII. 18 homélies; sur sainte Pélagie, martyre; sur S. Ignace, évêque d'Antioche, martyrisé à Rome, et reporté de nouveau à Antioche; sur S. Eustathe, évêque d'Antioche; 2 homélies, sur S. Romain, martyr; 3 homélies sur les Sts Machabées et leur mère; sur Stes Bernice, Prosdoce, vierges et sur leur mère, martyres; sur les mêmes et S. Lazare; sur les martyrs et sur la componction du cœur; que c'est une chose utile d'accuser ses péchés; sur les martyrs; sur S. Julien, martyr; sur S. Barlaam martyr; sur Ste Droside, martyre; sur les martyrs Egyptiens.—XXXVIII. Sur S. Phocas, martyr, et contre les hérétiques; sur tous les saints martyrs. — XXXIX. Homélie après le tremblement de terre. — XL. Sur la trahison de Judas.

Ouvrages douteux.—I. 4 discours; sur S. Bassus; sur S. Pierre et le prophète Élie; sur le B. Abraham; sur la protomartyre et apôtre Thécla. — II. 6 homélies, sur le destin et la Providence. — III. Deux discours sur la prière.

Ouvrages supposés. — X. Sur la prophétie de Zacharie et la conception d'Elisabeth.— XI. Sur la conception de S. Jean-Baptiste.— XII. Sur l'Annonciation.— XIII. Sur le recensement de la Vierge et la prophétie de Daniel touchant les empires. — XIV. Sur Jean le Précurseur.— XV. Sur la théophanie.— XVI. Sur l'arrivée du Christ. — XVII. Sur la veille de Pâques.— XVIII. Sur la croix et la première transgression.— XIX. Sur la résurrection.— 19. Notes choisies de Savilius, Boisius, Fronton-le-Duc, et Montfaucon, sur les 2 vol. précédents.

TOME LI. — Comprenant col. 1-338 (doubles). — 1859.

(*S. Chrysostome, — suite*). — 20. Préface sur ce IIIe vol. de Montfaucon — XLI. 4 homélies sur divers passages du Nouveau Testament. — XLII. 4 homélies sur le commencement des actes des Apôtres. — XLIII. 4 homélies sur ces paroles *Saul, Saul*, etc., ou la conversion de S. Paul. — XLIV. 5 homélies sur divers textes.—XLV. 3 homélies sur l'adultère et le mariage.— XLVI. 3 homélies sur divers textes —XLVII. 3 homélies sur le même esprit de foi. — XLVIII. 7 homélies sur divers textes.—XLIX. Homélie sur cette parole de S. Paul : J'ai résisté en face à Pierre.

TOME LII. — Comprenant col. 389-872 (doubles). —1859.

(*S. Chrysostome, — suite.*) — L. 15 Discours ou opuscules sur les troubles de Constantinople, et sur les divers événements qui accompagnèrent ses deux exils, avec un discours de *Severianus*.— 21. Préface sur les 6 lettres suivantes : — LI. 6 lettres; 2 à Innocent I; 1 d'*Innocent* au saint et 1 du même au clergé de Constantinople; 1 de l'empereur *Honorius*; 1 du Saint aux évêques et fidèles persécutés. — LII. 243 lettres, parmi lesquelles 5 du prêtre *Constantius*. —

LIII. Discours à la louange de Diodore, évêque de Tarse.— LIV. Fragment sur le même. — LV. Discours sur la Pâque. — LVI. Sur l'Ascension.

Ouvrages supposés. — XX. 5 discours sur l'Ascension. — XXI. 3 sur la Pentecôte. — XXII. Sur l'Esprit Saint. — XXIII. Sur les martyrs et le Christ pasteur et brebis. — XXIV. 2 sur l'adoration de la Croix. — 22. Notes critiques de Savilius, etc.

TOME LIII, comprenant col. 1-386 (doubles). — 1859.

(*S. Chrysostome, — suite*). — 23. Préface sur les ouvrages contenus dans les 2 vol. formant le t. IV de Montfaucon.—LVII. 67 homélies sur la Genèse, de la 1re à la 41e.

TOME LIV, col. comprenant, col. 385-738 (doubles).—1859.

(*S. Chrysostome, — suite.*) — Homélies sur la Genèse, de la 42e à la 67e. — LVIII. 9 autres homélies sur la Genèse. — LIX. 5 discours sur la prophétesse Anne. — LX. 3 homélies sur Saül et David. — 24. Notes de Savilius, etc., sur ces deux volumes.

TOME LV, comprenant col. 790 (doubles). — 1859.

(*S. Chrysostome, — suite.*) — 25. Préface sur tout ce vol. — (t. V. de Montfaucon). — LXI. Explication des psaumes 3 à 12, 41, 43 à 49; 108 à 117; 119 à 150.— LXII. 3 homélies sur deux textes des psaumes.

Ouvrages douteux. — IV. Homélie sur le psaume 50. — V. Préliminaires sur les Psaumes, avec 10 vers grecs sur le saint-luminaire et docteur de l'Eglise.

Ouvrages supposés. — XXV. 17 homélies ou expositions sur divers psaumes.

TOME LVI, comprenant 952 col. (doubles). — 1859.

(*S. Chrysostome, — suite.*) — 26. Préface sur tout ce volume (le VIe de Montfaucon.)— LXIII. Interprétations sur Isaïe, en 8 chapitres.—LXIV. 6 homélies sur Osée, ou les Séraphins. — LXV. Sur un passage d'Isaïe. — LXVI. Sur ce passage de Jérémie : La voie de l'homme n'est pas en lui-même. — LXVII. 2 homélies sur l'obscurité des prophéties. — LXVIII. Interprétations sur Daniel, en 13 chapitres. — LXIX. Sur un texte de saint Jean. — LXX. Sur Melchisédech. — LXXI. Contre les jeux et les théâtres. — LXXII. Sur un texte de l'Evangile. — LXXIII. Sur la charité parfaite. — LXXIV. Sur la continence. — LXXV. 2 discours sur la consolation de la mort. — LXXVI. Tableau ou commentaire abrégé sur toute l'Ecriture jusqu'à Nahum. — LXXVII. Homélie sur la Nativité.

Ouvrages supposés. — XXVI. Que le législateur de l'ancien et du nouveau Testament est le même. — XXVII. Sur un texte de saint Matthieu. — XXVIII. 6 homélies sur la création du monde, de *Severianus*, évêque de Gabala, en 401. — XXIX. Sur le serpent d'airain et la Trinité, du *même*. — XXX. Traduction latine ancienne de la 112e lettre du S. docteur à Théodore Mopsueste, et lui servant d'explication. — XXXI. 14 homélies sur divers sujets. — 27. Diatribe de Montfaucon sur l'ouvrage suivant, avec citation des jugements portés par *Erasme*, *Mahusius*, *Sixte de Sienne*, *Baronius*, et preuve que l'auteur était arien et anoméen, et qu'il a cité plusieurs apocryphes, tel que le livre de *Seth*, etc. — XXXII. *Ouvrage imparfait sur saint Matthieu*, en 54 homélies (texte latin seul).

TOME LVII, comprenant 1-472 col. (doubles). — 1859.

(*S. Chrysostome, — suite.*) (VIIe t. de Montfaucon). — Voici quelques observations sur ce volume et le suivant, qui contiennent les 90 homélies sur saint Matthieu. — L'éditeur ayant su que le R. Fréd. *Field*, du collége de la Trinité de Cambridge, en avait donné en 1839 une édition nouvelle, bien meilleure que les précédentes, a regardé comme une chose nécessaire de la reproduire, avec les variantes, et une partie des savantes notes; il a corrigé la traduction Bénédictine, et fait d'autres changements dont le plus important est que la p. 89 est jointe à la p. 175. — Voici au reste l'ordre de ce volume.

28. Note de l'éditeur sur les changements faits à ce volume. — 29. Préface de l'édition du R. Fréd. *Field*. — 30. Préface de *Montfaucon* sur ce VIIe vol. — LXXVIII. Homélies sur saint Matthieu, de 1 à la 45e.

TOME LVIII, comprenant 472-794 col. (doubles), et 1064. — 1859.

(*S. Chrysostome, — suite.*) — Homélies sur saint Matthieu, de la 46e à la 91e.

Ouvrages douteux. — VI. Sur les 14 générations avant et après la captivité.

30. Notes du R. Fréd. *Field*. — 31. *Index* grec des différents termes, locutions et variantes grecques. — 32. *Index* des matières. — 33. Traduction latine d'*Anianus*, de 8 homélies sur saint Matthieu.

TOME LIX, comprenant 772 col. (doubles). — 1859.

(*S. Chrysostome, — suite.*) (VIIIe t. de Montfaucon). — 34. Préface sur ce volume. — LXXIX. 88 homélies sur saint Jean.

Ouvrages supposés. — XXXIII. 55 discours et homélies sur divers sujets de plus ou moins d'importance, précédés d'un *Index*, qui les désigne.

TOME LX, comprenant 782 col. (doubles). — 1859.

(*S. Chrysostome, — suite.*) (IXe t. de Montfaucon).— 35. Préface de *Montfaucon* sur les Actes des apôtres. — 36. Préface de *Savilius*. — LXXX. 55 homélies sur les Actes des apôtres. — 37. Préface de *Montfaucon* et de *Savilius*. — LXXXI. 32 homélies sur l'épitre aux Romains.

Ouvrages supposés. — XXXIV. 3 homélies sur la pénitence. — XXXV. Sur l'aumône. — XXXVI. 7 discours sur le jeûne. — XXXVII. 2 discours sur la patience. — XXXVIII. Sur le salut de l'âme. — XXXIX. Sur les catéchumènes. — XL. Contre ceux qui corrompent les vierges. — XLI. Contre les hérétiques. — XLII. De l'aumône.— XLIII. Epitre aux moines. — XLIV. 7 discours, puérils et ridicules, suivant Montfaucon.

TOME LXI, comprenant 804 col. (doubles). — 1860.

(*S. Chrysostome, — suite.*) — (Xe t. de Montfaucon). — 38. Préface sur les homélies suivantes.— LXXXII. 44 homélies sur la 1re épitre aux Corinthiens. — LXXXIII. 30 homélies sur la 2e épitre aux Corinthiens. — LXXXIV. Commentaire sur l'épitre aux Galates,

Ouvrages supposés. — XLV. 40 homélies sur divers sujets.

TOME LXII, comprenant 784 col. (doubles). — 1860.

(*S. Chrysostome, — suite.*)— (XIe de Montfaucon). — 39. Préface sur l'épître suivante. — LXXXV. 24 homélies sur l'épitre aux Éphésiens. — LXXXVI. 15 homélies sur l'épitre aux Philippiens. — LXXXVII. 12 homélies sur l'épitre aux Colosses.—LXXXVIII. 11 homélies sur la 1re épitre aux Thessaloniciens.—LXXXIX. 5 homélies sur la 2e épître. — XC. 18 homélies sur la 1re épître à Timothée. — XCI. 10 homélies sur la 2e épître. — XCII. 6 homélies sur l'épître à Tite. — XCIII. 3 homélies sur l'épître à Philémon.

Ouvrages supposés. — XLVI. 22 homélies sur divers sujets, parmi lesquelles la 2e sur la passion, attribuée à *Eusèbe d'Alexandrie*.

TOME LXIII, comprenant 956 col. (doubles). — 1860.

(*S. Chrysostome, — suite.*) — (XII[e] de Montfaucon.) — XCIV. 34 homélies sur l'épître aux Hébreux, suivies d'une 2[e] traduction latine, faite environ 100 ans après la mort de saint Chrysostome, par *Mutianus*, sur la demande de Cassiodore. — XCV. 11 homélies nouvellement éditées par les Bénédictins, et renfermant un grand nombre d'informations sur les affaires de ce siècle. — XCVI. Homélie sur les sceaux, ou la génération du Fils, attribuée à S. Jean Chrysostome, mais qui est de *Severianus*, évêque de Gabala. — XCVII. Autre homélie d'un auteur inconnu, sur ces paroles : Au commencement était le verbe. — XCVIII. Discours sur la douceur (*douteux*). — XCIX. 48 choix ou extraits de toutes les homélies.— C. Ordre du divin sacrifice, ou liturgie dite de saint Jean Chrysostome. — CI. Deux prières d'une authenticité douteuse.

Ouvrages supposés.—XLVII. 6 homélies sur divers sujets.— XLVIII. Eloge de saint Grégoire l'illuminateur, traduit de l'arménien, par M. l'abbé de *Villefroy*, peut-être de S. Jean Chrysostome, mais au moins interpolée par les Arméniens.

TOME LXIV, comprenant 1428 col. — 1860.

(*S. Chrysostome, — suite.*) — *Ouvrages supposés.* — XLVII. 13 discours trouvés au mont Athos, tous supposés, excepté le 1[er] et le 4[e] qui sont douteux.

40. Tableau, composé par les éditeurs Bénédictins, des diverses matières qui ressortent des écrits de saint Jean Chrysostome, exposé en 5 diatribes : 1° sur les opinions théologiques de ce siècle; — 2° sur la discipline, les rites et la liturgie; — 3° sur les hérétiques et les hérésies de l'époque; — 4° mélanges divers; — 5° sur les mœurs, coutumes, usages profanes dont il est fait mention dans tout son ouvrage. — 41. Témoignages des anciens auteurs, au nombre de 17. — 42. Concordance de tous les ouvrages du saint docteur, entre l'édition de *Morel* et la nouvelle. — 43. Même concordance avec l'édition de *Saville*. — 44. Catalogue grec de tous ses écrits authentiques. — 45. *Index général* des matières contenues dans les 18 volumes.

Suppléments à l'édition bénédictine. — CII. 4 homélies d'après les découvertes du card. *Mai*. — CIII. 5 homélies éditées et traduites par le pasteur *Becher*, en 1839. — CIV. Fragment d'homélie, d'après *Iriarte*.—CV. Deux lettres. —CVI. Fragment sur la Genèse. — CVII. Sur le livre des rois. — CVIII. Fragments nombreux sur Job. — CIX. Frag. sur les proverbes, avec préface de *Mai*. — CX. Frag. des commentaires sur Jérémie. — CXI. Supp. aux homélies sur l'épître aux Romains. — CXII. Frag. sur l'épître de S. Jacques.— CXIII. Comm. sur la 1[re] et la 2[e] épître de S. Pierre. — CXIV. Sur la 1[re] épître de S. Jean. — CXV. Supplément à la liturgie.

122. MELETIUS, moine et médecin, vers cette époque. — 1. Notice de *Fabricius* avec index des auteurs cités. — 2. Lettre de l'éditeur latin de 1552, Nic. *Petreius*. — 3. Avertissement de *Cramer*, qui en a donné l'édition grecque que l'on suit ici, avec nouvelles variantes.— I. Traité de la nature de l'homme, ou plutôt de la structure du corps humain. — 4. Index des matières.

46. *Index alphabétique*, énonçant les premières phrases grecques et latines de tous les traités, discours, homélies et lettres renfermés dans l'édition entière des ouvrages de S. Jean Chrysostome, avec l'indication des tomes des diverses éditions, de Saville et de Fronton-le-Duc, d'après *Fabricius* et *Harless*.

Compte-rendu.

COMPTE-RENDU A NOS ABONNÉS.

Parmi toutes les attaques auxquelles le chef de l'Eglise est en butte, il en est une qui a un genre particulier de malice et d'importance. C'est cette guerre que lui fait en ce moment l'hérésie, au centre de l'Italie même, en l'inondant de Bibles falsifiées et de petits traités, dans lesquels on s'efforce de prouver que S. Pierre n'est jamais allé à Rome, et que la tradition catholique, à ce sujet, est dénuée de fondements solides. Les *Annales*, dans les trois articles de M. de *l'Hervilliers*, ont cherché à recueillir tous les textes des Pères et des écrivains ecclésiastiques qui prouvent avec la dernière évidence que S. Pierre et S. Paul sont allés à Rome, qu'ils y ont prêché, que Pierre y a établi sa chaire et sa hiérarchie, qu'il y a exercé la suprême autorité sur toutes les autres Eglises, et qu'il y a terminé sa vie par le martyre. Que si l'on fait attention que les archives des Eglises ont été dispersées dans les persécutions, qu'un grand nombre d'ouvrages des premiers Pères et historiens sont perdus, et qu'on en conserve à peine le titre, on sera étonné et du grand nombre de témoignages qui nous restent encore, et surtout qu'il y ait des chrétiens ou des érudits qui mettent encore ce fait en doute. C'est ici que l'on peut rappeler ce mot que Rousseau appliquait au Christ : « Les faits » de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que » ceux de Pierre. »

Au reste nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que les articles des *Annales* luttent en ce moment en Italie contre les assertions et les calomnies des protestants. L'*Araldo cattolico* de Lucques a reproduit nos trois articles dans ses derniers numéros; de plus, il les a réunis en volume, sous le titre de : *S. Pietro in Roma, ossia prove della venuta e del soggiorne di S. Pietro in Roma ;* c'est, ajoute-t-il, un opuscule de 56 pages dû au travail d'un illustre écrivain français; on le vend au prix de 35 centimes chez l'éditeur J. Bortoli. Nous nous félicitons d'avoir fourni cette arme à nos pauvres

frères persécutés d'Italie, et remercions l'*Araldo* d'avoir donné cette publicité à notre travail.

C'est pour le même but que nous avons publié l'article qui parle des *preuves du passage et du séjour de S. Pierre à Naples.* Nous regrettons de ne pas avoir l'ouvrage même, car nous pensons que l'écrivain de la *Civiltà* de Rome aurait pu non pas indiquer qu'il y a là des preuves, mais en produire les principales. Cela nous semble plus utile en ce moment que de livrer de grands combats métaphysiques et théoriques, comme elle le fait souvent.

Après ces articles, ceux que nos lecteurs auront sans doute remarqué, sont ceux où nous avons exposé les discussions qui ont eu lieu en Belgique entre les professeurs de l'Université catholique de Louvain et le chan. *Lupus*, soutenu par quelques membres de l'épiscopat belge, par le *Journal historique* de Liége, et surtout par le P. *Perrone*, de Rome, sur le traditionalisme. Fidèle à notre méthode de mettre les pièces sous les yeux de nos lecteurs, nous avons publié : 1° les textes des Pères que les adversaires du traditionalisme alléguaient en leur faveur, avec la réponse de la *Revue de Louvain* à laquelle nous avons joint séparément quelques observations qui les complètent ; 2° la lettre où le P. *Perrone*, adhérant aux volumes de M. le chan. *Lupus*, déclarait que ses adversaires, MM. les professeurs de Louvain, ne pouvaient défendre leur traditionalisme sans admettre la doctrine, proscrite par l'Eglise, du péché philosophique, sans user de subterfuge pour échapper au sens des 4 propositions de 1855, et de plus « que quiconque veut rester sincèrement attaché aux déci- » sions de l'Église, au consentement unanime des Pères, et à » l'enseignement commun des théologiens, doit abandonner » ces opinions traditionalistes (p. 229). » Cette condamnation était claire, précise et, prononcée par un théologien romain, du savoir et du renom du P. Perrone, elle semblait devoir exprimer la voix de l'Eglise.

Mais voilà que MM. les professeurs de Louvain, renonçant à répondre directement, s'adressent à la sacrée Congrégation de l'Index, exposent leur traditionalisme, y insèrent cette phrase sacramentelle du traditionalisme : « Que l'homme a besoin » d'un secours *intellectuel extérieur*, c'est-à-dire, d'un ensei-

» gnement, pour arriver à l'état d'être raisonnable,» et ce traditionalisme, qui, d'après l'assertion du P. Perrone, ne *trouvait pas à Rome un seul partisan* (p. 229), est déclaré solennellement innocent de toutes les sentences, erreurs et excommunications lancées contre lui, et tout à fait soutenable.

Que penser maintenant de ce grand nombre de volumes publiés en France et à l'étranger contre le traditionalisme, et de tous ces champions qui, détournant le combat livré contre le rationalisme qui envahit l'Eglise, ont concentré tous leurs efforts à combattre tous ceux qui, de près ou de loin, se montraient tant soit peu traditionalistes? Que penser surtout de ces graves théologiens qui avaient assuré que la foi était en péril et s'en étaient constitués les seuls gardiens? O vanité des vanités!

Sur la question philosophique, nos lecteurs auront encore remarqué ce que nous avons publié sur l'*ontologisme* et le *traditionalisme* de M. l'abbé *Passaglia*. Ils sont ainsi au courant des phases principales de cette question, qui est capitale en ce moment, et qui doit prochainement modifier profondément l'enseignement philosophique des écoles catholiques. Sans doute il a dû y avoir des excès et des inexactitudes dans les premières expositions; mais grâce à la discussion et surtout aux décisions émanées de la sacrée Congrégation de l'Index, le jour se fera peu à peu, et on arrivera à une pensée uniforme.

L'opinion de S. *Thomas* sur la *Loi naturelle*, savoir : si elle est innée ou acquise, nous paraît avoir été fixée, dans l'article emprunté à la *Civiltà cattolica*, d'une manière incontestable.

Après ces articles, les lecteurs des *Annales* auront remarqué ceux de M. de *Rougemont* et de M. *Quatremère* sur l'antique littérature des Nabathéens ou Assyriens. S'il fallait en croire ces découvertes, on aurait des livres écrits par Noé, Adam et même au delà. Sans aucun doute ce sont là des ouvrages apocryphes; mais ce qui paraît prouvé, c'est que ce sont là les restes des traditions primitives, les premières probablemeut en dehors de la Bible, qui contiennent des renseignements très-précieux sur les premiers empires. Ils serviront à compléter ce que les historiens grecs nous ont dit de ces empires, à expliquer les découvertes qui se font dans les monuments

ninivites et babyloniens et à expliquer plusieurs passages de la Bible. Nos lecteurs ont été les premiers à connaître ce qui a été publié sur cette découverte, et nous continuerons à les tenir au courant de l'ouvrage même, dès qu'il aura paru.

M. de *Rougé* nous a également tenus au courant de tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour pour expliquer la *langue et l'histoire de l'Égypte*. Ces travaux sont loin d'avoir dit leur dernier mot. Tous les jours on découvre quelque monument, ou l'on traduit quelque texte nouveau, et les lecteurs des *Annales* en seront instruits selon l'importance et l'utilité de la découverte.

Pour aider à éclaircir les croyances antiques, M. l'abbé *Van Drival* a recherché avec beaucoup de sagacité quelles étaient les différentes sources auxquelles l'idolâtrie doit son origine. Il était difficile de mieux préciser les sources de cette grande erreur. Ces notions devraient être mises en tête de tous les *cours de mythologie*, où le paganisme est enseigné sans méthode et sans discernement; ce qui donne aux jeunes gens les idées les plus fausses sur la religion des différents peuples avant la venue de Jésus-Christ.

De très-belles découvertes se sont faites et se font encore sur l'histoire des premiers siècles de l'Église, par l'acquisition récente de nombreux *manuscrits syriaques*. M. Nève en a donné une connaissance étendue et en a montré l'importance, dans ses deux articles sur l'Eglise d'Orient.

C'est ainsi que rien d'important ne s'est fait dans la science, et pouvant être utile à la connaissance ou à la défense de la religion, qui ne soit connu des lecteurs des *Annales*. Nous ne ferons que mentionner le travail du P. *Vercellone* sur la nouvelle édition du Nouveau Testament grec, de M. *Schœbel* sur le prophète Balaam, celui de M. de *Paravey* sur le Népenthès des Grecs, de M. de *Charancey* sur la langue basque, de M. *Halleguen* sur les Celtes et de quelques autres rédacteurs. Tous ces travaux ont tous le même but, celui de *faire connaître* à nos lecteurs, comme le dit notre titre, *tout ce que les sciences humaines renferment de preuves et de découvertes en faveur du christianisme*.

A. BONNETTY.

N. B.— Avec ce cahier nous envoyons à nos abonnés la TABLE GÉNÉRALE des 20 volumes de la 4e série.

TABLE GÉNERALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

(Voir à la page 5, la table des articles.)

A

Adam; sur le livre qui lui est attribué dans l'*Agriculture des Nabathéens*. 13, 16, 31, 33, 424
Américains; tombeaux renfermant des statues d'or. 243
Ambroise (S.); faussement allégué contre le traditionalisme. 220
Amiens (concile d'); ses actes corrigés par le P. Perrone, et approuvés sans ses corrections. 237
Anianus, trad. latine de 8 hom. de S. Jean Chrysostome. 469
Apulée; extrait sur l'action directe du démon dans l'idolâtrie. 384
Arago; soutient à tort que le jour a toujours été divisé en 24 h. 241
Araméen; étude sur cette langue. 264
Aristote; son texte sur les habitudes. 160
Aubineau (M.); compte-rendu de son livre : *Notices littéraires sur le 17e siècle*. 312

B

Balaam; preuve de l'authenticité de sa prophétie. 56
Baltzer; à l'index. 161
Balzac (Guers de); sur son livre : *Le Socrate chrétien*. 318
Barthélemy-Saint-Hilaire; trad. du texte d'Aristote sur les habitudes. 160
Basques; leur langue comparée aux idiomes de l'Oural. 105
Bède; sur la nécessité d'être uni au B. Pierre. 45
Benoît XIV; texte et trad. de la constitution *Sollicita*. 297
Bérose; comparé avec les documents renfermés dans le livre de *l'Agriculture des Nabathéens*. 10, 33, 37
Beuf (M. l'abbé); analyse des *principes du droit canonique* de S. E. le card Gousset. 113
Bonnetty (M.), directeur des *Annales*; sur le livre *de l'Agriculture des Nabathéens*, 7; lettre que lui adresse Mgr d'Avanzo, évêque de Castellaneta, 85; sur la véritable opinion de S. Thomas sur la question de savoir si la loi naturelle est innée, 152; sur la discussion entre MM. les professeurs de l'université catholique de Louvain et M. le chan. Lupus au sujet de la philosophie traditionaliste, 206; observations sur les textes des Pères allégués, 212 et suiv.; sur la lettre du P. Perrone contre la philosophie traditionnelle de MM. les professeurs de Louvain, 228; sur l'exposé de la philosophie traditionnelle, tel qu'il est offert à la congrégation de l'Index, par MM. les professeurs, 276; réclamation contre l'exposé qu'ils font du traditionalisme français, 284; la force des idées innées étudiée chez l'homme sauvage dans la Nouvelle-Zélande, 299; de l'ontologisme et du traditionalisme selon l'enseignement du P. Passaglia, 369; compte-rendu du livre : *la Divinité du Christianisme* du D. Sumner, lord archevêque de Cantorbéry, 395; analyse des trois mémoires de M. Quatremère sur les Nabathéens, 405; sur le livre *les Celtes*, etc., du dr Halleguen, 434; sur la patrologie grecque de M. l'abbé Migne, du t. 44 au t. 64, 463; compte-rendu aux abonnés, 471; voir Dictionnaire.

C

Celtes; monuments qui en restent en Bretagne, 434; sur leur langue. 440
César; comment il fut emporté par un Gaulois, et comment il fut sauvé. 442
Champollion; ses travaux sur l'Egypte. 331
Charancey (M. de); langue basque comparée aux idiomes de l'Oural. 105
Chesnel (M. de); sur son *Dict. des merveilles de la nature et de l'art*. 135
Chevé (M.); sur son *Dict. des apologistes involontaires*. 127
Christianisme; preuves de la divinité de son origine. 396
Chwolson (M.); analyse de son mémoire sur l'*Agriculture des Naba-*

théens, 7; ses recherches sur le sabéisme, 261
Civiltà cattolica; extrait prouvant que S. Thomas n'a pas admis des idées innées, 153; observations, 160; trad. d'un article sur le livre du chan. Scherillo : *de la venue de S. Pierre à Naples*. 452
Clément (S); sur le séjour de S. Pierre à Rome. 49
Clément d'Alexandrie; sur le séjour de S. Pierre à Rome. 51
Constantius; lettres. 468
Cureton (le R.); sur l'édition de la Peschito. 172
Curti (Giu.); à l'index. 322
Cyclo. éens; monuments trouvés à Tonga-Tabou. 404
Cyprien (S.); sur le séjour de S. Pierre à Rome, 53; faussement allégué contre le traditionalisme. 214
Cyrille (S.) d'Alexandrie, faussement allégué contre le traditionalisme. 223

D

Démon; son action dans l'idolâtrie, 383
Denys de Corinthe; sur le séjour de S. Pierre à Rome, 51
Dictionnaires comprenant la *nouvelle ou 2e Encyclopédie théologique* de M. l'abbé Migne, du t. 34 au t. 52, compte-rendu, par M. Bonnetty.
— *Apologétique*, de M. Jéhan. 145
— *d'Anthropologie*, de M. Jéhan. 132
— *des Apologistes involontaires*, de M. Chevé. 127
— *de l'Art de vérifier les dates*. 142
— *d'Ascétisme*, par les abbés G. et P. 136
— *des Confréries et corporations d'arts et métiers*, de M. Gauthier et de M. l'abbé Lecarlatte. 143
— *de Cosmogonie* et de *Paléontologie* de M. Jehan. 141
— *d'Education publique et privée*, de M. l'abbé Raymond. 66
— *d'Ethnographie moderne*, de M. de Maslatrie. 126
— *des Inventions et découvertes*, de M. le marquis de Jouffroy. 125
— *des Manuscrits*, de M. de Maslatrie. 129
— *des Merveilles et curiosités de la nature et de l'art*, de M. de Chesnel. 135
— *des Mystères*, de M. le comte de Douhet. 133
— *de Paléographie*, de M. de Maslatrie. 138
Diodore; ce qu'il dit d'Evhémère. 379
Douhet (M. le C. de); sur son *Dict. des Mystères*. 133
Drioux (M. l'abbé); critique d'une note où il change le sens de S. Thomas, sur l'âme. 156
Droit canonique; ses principes, par S. E. le card. Gousset. 113
Dunker (M. Louis); sa traduction des *philosophoumena*. 463

E

Egypte; sur divers symboles religieux, 203; état actuel des études qui concernent sa langue et ses antiquités, 325
Encyclopédie théologique (nouvelle et 2e), de M. l'abbé Migne, t. 34, 66; t. 35 à 52. 125
Enseignement; sa méthode païenne a contribué à créer et à propager l'idolâtrie. 389
Evhémère; sa doctrine, extrait de son livre sur l'origine des religions. 379
Eucharistie; travaux de M. Lamy, sur les textes syriaques qui la démontrent. 248
Eusèbe d'Alexandrie; une hom. 470

F

Field (le R.); son édition des homélies sur S. Mathieu de S. Jean Chrysostome. 469
Figanières (L. M de); à l'index. 322
Fortvarad; mis à l'index. 161
Fossiles antédiluviens, découverts, 323; autres, aux environs de Paris. 403
Fourmont l'aîné; ce qu'il dit d'Evhémère, 381
Fresne (M. de); compte-rendu de sa traduction du livre du Dr Sumner : *Divinité du christianisme*. 395
Fronton-le-Duc; notes sur S. Grégoire de Nysse. 464

G

Gauthier (M. Toussaint); sur son *Dict. des confréries et corporations d'arts et métiers*. 143
George de Nicomédie; éloge de S. Jean Chrysostome. 465
Gousset (S. E. le card.); analyse de son *Exposition des principes du droit canonique*. 113
Goyon (M. le gén. de); discours adressé à S. S. Pie IX au 1er janvier 1860. 72
Gravure; une adoration assyrienne. 197
Grégoire de Nysse (S.); œuvres. 464
Guilloré (le P.); sur son livre : *les Décrets de la vie spirituelle*. 138

H

Halleguen (M.); sur les restes de la géographie celtique, 435; sur la langue celtique. 440
Hervilliers (M. de l'); preuves de la venue de S. Pierre à Rome (2e art.), 42; (3e art.) 88
Hilaire (S.); faussement allégué contre le traditionalisme. 219
Homère; ce qu'il dit du népenthès. 350

I

Idées innées; S. Thomas n'en reconnait aucune, mais seulement des aptitudes, 152; examen de leur force chez les peuples sauvages de la Nouvelle-Zélande, 299; n'avaient aucun soupçon de l'existence de la divinité, 301; leur intelligence n'était cependant inférieure à celle d'aucun autre peuple, 302; instruits par l'enseignement. 305
Ignace (S.); sur le séjour de S. Pierre à Rome. 49
Index; approuve le traditionalisme tel qu'il est exposé par les professeurs de Louvain, 295; ouvrages condamnés. 161, 322
Innocent I; lettres à S. Jean Chrys. 467
Irénée (S.); sur le séjour de S. Pierre à Rome, 50; faussement allégué contre la philosophie traditionnelle, 210

J

Jean Chrysostome (S.); faussement allégué contre la philosophie traditionnelle, 221; ses œuvres. 465
Jehan (M.) de St-Clavien; sur son *Dict. d'Anthropologie*, 132; *de Cosmogonie et de Paléontologie*, 141; *Apologétique*. 145
Jouffroy (M. le marquis); sur son *Dict. des Inventions*. 125
Journal historique de M. Kersten, soutient l'opinion du chan. Lupus et du P. Perrone contre le traditionalisme, 279; ses accusations déclarées fausses par la sacrée Congrégation de l'Index. 295
Julien l'Apostat; sur les honneurs rendus à S. Pierre et à S. Paul à Rome, 46; sur la connaissance innée de Dieu. 224

K

Knood; à l'index. 161

L

Lactance; sur le séjour de S. Pierre à Rome, 53; faussement allégué contre la philosophie traditionnelle. 215
Langage; le ch. Lupus prétend que l'homme aurait pu l'inventer. 233
Larroque (Pat.); à l'index. 322
Lecarlatte (M. l'abbé); sur son *Dict. des Confréries*, etc. 143
Lefebve (M. l'abbé), professeur à l'Université catholique de Louvain; réponse au chan. Lupus et au P. Perrone, qui attaquent le traditionalisme de l'*Université*, 207; la Congrégation de l'Index lui donne raison. 295
Leguest (M. l'abbé); examen de son livre : *Sur la formation des racines sémitiques*. 364
Lehire (M. l'abbé); sur l'édition nouvelle de la version Peschito. 174
Loi naturelle n'est pas innée, d'après S. Thomas, 153; voir idées innées et traditionalisme.
Lupus (M. le chan.); attaques dirigées contre le traditionalisme des professeurs de l'Université catholique de Louvain, 207; réponse solide faite par un professeur, et à laquelle les *Annales* s'associent, 208; lettre que lui adresse le P. Perrone, pour louer sa polémique, et réfutation par la *Revue de Louvain*, 228; soutient que l'homme aurait pu inventer le langage, 233; ses accusations déférées au tribunal de l'Index, 292; le tribunal les déclare mal fondées. 295

M

Magie; dans le livre des Nabathéens, 27
Martyrius, d'Antioche; œuvres. 465
Mascagni (Giu.); à l'index. 322
Malastrie (M. de) sur son *Dict. d'Ethnographie moderne*, 126; *des Manuscrits*, 129; *de Paléographie*. 138
Maletius, moine; œuvres. 470
Messie; comment Dieu a préparé sa venue. 444
Migne (M. l'abbé); liste de ses publications; voir *Encyclopédie théologique* et *Patrologie grecque*.
Mithras; temple découvert à Rome. 322
Montfaucon; notes de son édition de S. Jean Chrysostome. 465
Morlot (S. Em. Mgr le card.); lettre à M. de Fresne, approuvant sa traduction du livre : *Divinité du christianisme*. 396

Mutianus; sa trad. des homélies de S. Jean Chrys. sur l'Épître aux Hébreux. 470

N

Nabathéens; analyse du mémoire de M. Chwolson sur leur *Traité d'agriculture*, par M. de Rougemont (1er art.), 7; sur la traduction de ce traité, 11; auteurs anciens dont il contient des extraits, 13; ces extraits sont en grande partie apocryphes, 24; critique de ses assertions, 33; comparaison avec Bérose, 37; (2e art.), nouveaux détails sur ce traité, par M. Quatremère 405; quel pays les Nabathéens ont habité, 406; leur origine et leur patrie primitive, 411; leur langue, 417; auteurs et ouvrages composés en cette langue, 423; époque à laquelle a été composé le livre de l'*Agriculture des Nabathéens*, 426; écrivains qui en ont cité des extraits. 429
Napoléon III; lettre à S. S. Pie IX, du 31 déc. 1859. 73
Nepenthès; recherches sur cette plante dans les livres botaniques des Chinois 350
Nève (M. Félix); l'Église d'Orient et son histoire d'après les monuments syriaques nouvellement découverts (1er art.) 165; (2e art.). 245
Nicée; nouvelles notions sur ce concile. 181
Nicetas; œuv., quelques vers. 464
Nouveau testament grec; édit. du P. Vercellone; préface, 147; un manuscrit du 4e siècle. 406

O

Origène; sur le séjour de S. Pierre à Rome, 52; œuv. suppl. 463
Oural; idiomes comparés au basque. 105
Ouvrage imparfait sur S. Matthieu 468

P

Pape (le) et le congrès; réponse du journal de Rome et du Pape. 72
Pailiot Montalbert; à l'index. 161
Paravey (M. le chev. de); lettre sur quelques idées non adoptées, 240; recherches sur le Népenthès des Grecs dans les livres botaniques des Chinois. 350
Pascaligo (Giu.); à l'index. 322
Passaglia (M. l'abbé); son ontologisme et son traditionalisme, 369; quelques motifs de sa sortie de l'ordre des jésuites, 371; admet le développement direct et spontané de la raison, 371; admet que l'esprit humain dès le premier usage de ses forces saisit le Logos de Dieu, 375; reconnaît que le traditionalisme a du bon et qu'on a tort de le qualifier de secte. 377
Peltier (M. l'abbé); annonce de son *Anti-Lupus*, et de son *Anti-Febronius*. 324
Perrone (le P.) ses attaques contre les traditionalistes, 207; lettre à M. le chan. Lupus contre le traditionalisme des professeurs de l'université catholique de Louvain, 228; sa réfutation, par la *Revue de Louvain*, 230; chargé d'examiner le concile d'Amiens, y fait des corrections qui sont rejetées par les cardinaux, 237; exposé de ses accusations à la cong. de l'Index, 279; réponse de la congr. qui déclare soutenables les opinions qu'il a dites renfermer de graves erreurs opposées à l'Eglise. 293
Peschito; nouvelle édition de cette version de la Bible. 170
Philosophie traditionnelle; attaquée par le chan. Lupus et le P. Perrone, et défendue par la *Revue de Louvain*, 206; autorisée par la sacrée congrégation de l'Index. 295
Philosophoumena; texte et trad. 463
Pie IX (S. S.); réponse du *Journal de Rome* aux attaques dirigées contre son pouvoir temporel, 72; la brochure *le Pape et le congrès*, réponse, *ib.*; discours que lui adresse le général de Goyon, et sa réponse, 73; lettre que lui adresse l'Emp. Napoléon, *ib.*; réponse du *Journal de Rome*; encyclique *Nullis certe*, du 19 janv. 1860, demandant des prières à l'univers chrétien, 74; liste des ouvrages pour défendre son pouvoir temporel, 84, 163
Pierre (S.); preuves de sa venue à Rome (2e art.), tirées des catacombes, 42; autres preuves tirées de Clément martyr et de S. Ignace, 49; de Papias et de S. Irénée, 50; de Denys de Corinthe, et de Tertullien, 51; d'Origène, de Pierre d'Alexandrie, 52, de S. Cyprien et de Lactance, 53; de S. Athanase et autres, 54; (3e art.); preuves tirées des conciles, 88; son séjour à Rome admis par Calvin et autres protestants, 89; sa suprématie reconnue par les évêques d'Orient et d'Occident, 92; preuves de son

arrivée et de son séjour à Naples. 452
Pierre (S.) d'Alexandrie; sur le séjour de S. Pierre à Rome, 52.

Q

Quatremère (M. Etienne); extrait de ses trois mémoires sur les Nabathéens, leur origine, leur langue et leur littérature. 405

R

Raison; ses forces naturelles exposées à la congr. de l'Index, 282; les rationalistes soutiennent la spontanéité absolue de son développement, 283; outre une force interne et originelle, a besoin d'un secours intellectuel extérieur, 284; cette doctrine approuvée par la congrég. de l'Index. 295
Raymond (M. l'abbé); sur son *Dict. d'éducation publique et privée.* 66
Regibus (Vincent de); son édition de Daniel. 463
Religion naturelle; les rationalistes soutiennent la spontanéité absolue de sa connaissance, 283, voir S. Thomas.
Renan (M.); sur la langue araméenne. 264
Revue catholique de Louvain, attaquée par le chan. Lupus, comme traditionaliste, 207; expose sa défense, et adhésion des *Annales*, 208; lettre du P. Perrone contre son traditionalisme, 228; sa réfutation, 230; ses doctrines approuvées par la Congrégation de l'Index. 295
Richelieu (le card. de); sur son traité : *De la perfection chrétienne.* 138
Rosminiens; attaqués par la *Civiltà* sur la non-innéité des premiers principes. 206
Rougé (M. le vic.); discours d'ouverture de son cours d'archéologie égyptienne, ou notice sur la découverte, les progrès et l'état actuel des études égyptiennes. 325
Rougemont (M. Fréd. de); voir Nabathéens.

S

Sabéens; comparaison avec les croyances des Nabathéens. 261
Sabéisme; recherches de M. Chwolson. 261
Salinis (Mgr de); sur un comité d'histoire et d'archéologie qu'il établit. 162
Salvoni (Ant.); à l'index. 322
Sandrini (Giu.); à l'index. 322
Scherillo (M. le chan.); analyse de son livre : *De la venue de l'apôtre S. Pierre à Naples.* 452
Schœbel (M.); sur l'authenticité de la prophétie de Balaam. 56
Sémitiques; formation des racines, 364
Servius; un extrait des éphémérides de César. 443
Seth; est Chin-nong. 240
Severianus, de Gabala; homélies, 468, 470
Sevin (l'abbé); réfuté sur Evhémère. 380
Sumner, archev. de Cantorbéry; extrait de son livre : *Divinité du christianisme.* 395
Stiltingius; chronol. de la vie de S. Jean Chrys. 466
Symbolisme; une des sources de l'idolâtrie, en Égypte. 203
Syriaques; manuscrits nouveaux sur les églises d'Orient (1er art.), 165; (2e art.) 245

T

Tenougi (M. l'abbé); extrait de son livre : *De l'esprit d'erreur au 19e siècle*; sur la préparation à la venue du Messie. 444
Tertullien, sur le séjour de S. Pierre à Rome, 51; faussement allégué contre le traditionalisme. 212
Théâtre (pièces de); défense d'en jouer dans les colléges. 134
Théodotion; version de Daniel. 463
Thomas (S.); que la loi naturelle n'est pas innée, 152; que, par innée il faut entendre seulement une habitude ou prédisposition, 156; les traditionalistes français adoptent son opinion que l'âme humaine est au commencement une table rase. 286
Tischendorff (M.); son édition du texte grec du Nouveau Testament, 148; manuscrits apportés d'Orient. 404
Tissot (M.); analyse de son livre : *Le droit pénal.* 356
Tonga-Tabou; monuments cyclopéens. 404
Traditionalisme; discussion en Belgique entre les professeurs de l'Université de Louvain et M. le ch. Lupus, soutenu par le P. Perrone; fausse application des textes des Pères, 228; réfutation de la lettre du P. Perrone. 228
Traditionalisme belge; exposition à la sacrée Congrégation de l'Index; les premiers principes innés, et nécessité